# EPISTRE DE SAINT PAUL AUX ROMAINS. TRADUITE EN FRANÇOIS, ...




32
2 C
+
Digitized by Google




32
2 C
+



# EPISTRES DE SAINT PAUL AUX GALATES, EPHESIENS, PHILIPPIENS, Colossiens, & Thessaloniciens.

*TRADUITES EN FRANCOIS,*

AVEC L'EXPLICATION du Sens litteral & du Sens spirituel.

*Tirée des saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques.*

TOME TROISIEME.







A PARIS,

Chez { GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi : ET PIERRE-GUILLAUME CAVELIER fils, Libraire, rue S. Jacques, à S. Prosper & aux trois Vertus.

M. DCC XLVI.

*Avec Approbations, & Privilege du Roi.*



# PREFACE
## SUR LES SIX EPISTRES
# DE SAINT PAUL
### CONTENUES EN CE VOLUME.

ON n'a jamais douté que les Epîtres aux Galates, aux Ephesiens, aux Philippiens, aux Colossiens, & les deux aux Thessaloniciens, ne fussent incontestablement de l'Apôtre saint Paul ; car outre qu'elles en portent le nom, & qu'elles contiennent des faits qui ne peuvent convenir qu'à lui seul, c'est qu'elles se distinguent toutes par un stile qui lui est propre & particulier ; ses expressions suspendues & concises, ses constructions irregulieres, ses raisonnemens interrompus par de longues parentheses, la solidité de ses principes, ses pensées nobles & sublimes, & en-

richies d'allegories & de ſens ſpirituels, portent ſi viſiblement le caractere de ce grand Apôtre, qu'il n'eſt pas poſſible de ne l'y pas reconnoître, & de les attribuer à d'autres. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans toutes ſes Epîtres; mais ſur-tout dans celle qu'il a écrite aux Epheſiens, où la profondeur des myſteres qu'il explique, & la ſublimité des termes qu'il y employe l'éleve au-deſſus de l'intelligence commune, & le diſtingue de tous les autres Apôtres.

S. Bern. ſerm. 19. de diverſ.

*De l'ordre & du rang qu'on a donné à ces ſix Epîtres.*

Ces ſix Epîtres ne ſont pas ici rangées ſelon l'ordre du temps auquel elles ont été écrites, mais ſelon le rang le plus ſuivi par l'antiquité, qui eſt celui que le Concile de Laodicée, canon 70. ſaint Athanaſe dans ſa Lettre au moine Ammon, Eugene IV. dans le Concile de Florence, & le Concile de Trente ont obſervé. Saint Auguſtin & le Pape Gelaſe n'ont pas ſuivi ce même ordre, ſur-tout à l'égard des deux Epîtres aux Theſſaloniciens: le premier les a placées avant l'Epître aux Coloſſiens, & le ſecond les a miſes après celle aux Galates; & peut-être ont-ils eu en cela quelque égard à l'or-

ître des temps qu'ils avoient en vue.

Dans les avis qui sont à la tête de chacune des Epîtres qui composent ce volume, on s'est attaché sur ce qui regarde l'ordre des temps, à la Chronologie de Vitré, parce qu'elle a paru plus conforme aux conjectures que la lecture de ces Epîtres présente à l'esprit.

L'Epître aux Galates paroît avoir été écrite par l'Apôtre, non seulement peu de temps après avoir prêché l'Evangile à ces peuples, comme il est dit aux versets 6. & 11. du chap. 1. de cette Epître ; ce qui a rapport au verset 23. du chap 18. des Actes : mais encore après son voyage d'Antioche, puisqu'au chap. 2. v. 11. il est dit, que Cephas étant venu en cette ville, saint Paul lui résista en face, parce qu'il étoit repréhensible. Or ce voyage d'Antioche ne peut être ni celui qui est rapporté Act. 11. v. 25. ni celui du chap. 13. v. 14. ni encore moins celui du chap. 14. v. 20. & 25. & par conséquent c'est celui du verset 22. chap. 15. des Actes, qui tombe en la 50e année de l'Ere vulgaire : D'où l'on a conclu que cette Epître étoit écrite la 23e année de la mort de J. C. & la 56e de l'Ere vulgaire.

A l'égard du lieu d'où l'Apôtre écrivit

cette Epître, les ſentimens ont été aſſez partagés; pluſieurs ont cru qu'elle étoit écrite de Corinthe, ſur ce qui eſt dit au verſet 1. du chap. 13. & au verſ. 6. du chap. 16. des Actes: mais les Auteurs de la Bible de Vitré prétendent qu'elle eſt écrite d'Epheſe, & s'autoriſent du verſ. 1. du chap. 19. des mêmes Actes, & de quelques inſcriptions Latines. L'Auteur de la Synopſe attribuée à ſaint Athanaſe, dit, Que l'Apôtre ſaint Paul écrivit cette Epître étant à Rome pendant ſa premiere captivité. Theodoret & quelques autres ſont de ce ſentiment, appuyés ſur quelques inſcriptions Grecques, qui leur ont donné ce préjugé: mais comme l'Apôtre ne fait aucune mention dans cette Epître, ni de ſes liens, ni de ſa captivité, il eſt difficile de donner dans cette conjecture, qui n'eſt ſoutenue d'ailleurs d'aucune autorité, d'autant plus que ces paroles du verſ. 2. chap. 2. de cette Epître: *Qui mecum ſunt omnes fratres*, & quelques autres, prouvent évidemment que l'Apôtre étoit en pleine liberté.

L'Epître aux Epheſiens eſt écrite certainement de Rome par cet Apôtre, pendant qu'il y étoit dans les liens: c'eſt ce qui paroît par le verſ. 13. du chap. 3. le verſ. 1. du chap. 4. & le verſ. 20. du chap. 6. La

ſeule difficulté eſt de ſçavoir ſi l'on doit entendre ces liens de ſa premiere ou de ſa ſeconde captivité ; & ce qui en peut faire naître le doute : c'eſt que cette Lettre ne porte pas en tête le nom de Timothée, comme celle aux Coloſſiens, qui eſt écrite certainement dans la premiere captivité de cet Apôtre.

Celle aux Philippiens eſt à peu près de la même datte, & écrite du même lieu que celle aux Epheſiens ; ce qui paroît par le verſ. 13. du chap. 1. & le verſ. 22. du chap. 4. où l'Apôtre marque très-expreſſément qu'il étoit à Rome, & dans les liens ; mais on ne peut pas douter que ce ne ſoit de ſa premiere captivité & de ſon premier voyage à Rome ; puiſqu'à la tête de cette Epître il fait mention de Timothée, comme dans celle aux Coloſſiens.

La Lettre aux Coloſſiens, eſt poſterieure d'environ une année à celle des Philippiens ; elle eſt écrite de Rome, & dans la premiere captivité de l'Apôtre ſaint Paul, & peu de temps après celle qu'il écrivit aux Philippiens. Sa captivité eſt marquée aux verſ. 24. & 29. du chap. 1. & aux verſ. 10. & 18. du chap. 4. D'autres ont prétendu que l'Apôtre avoit écrit cette Lettre étant priſonnier à Epheſe ; mais cette ſup-

position n'est soutenue d'aucune preuve solide, ni d'aucune autorité.

La premiere Epître aux Thessaloniciens, est la premiere de toutes celles que nous avons de cet Apôtre, par rapport à l'ordre des temps. Les Auteurs de la Chronologie de Vitré prétendent, que l'Apôtre saint Paul l'écrivit étant à Corinthe. D'autres, comme l'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, croient qu'il l'écrivit étant à Athenes: le premier sentiment est le plus vraisemblable, puisque ce qui est rapporté Act. 18. vers. 11. (que saint Paul étant venu à Thessalonique, & y ayant été exposé à une grande persecution, il s'étoit retiré à Corinthe, où il demeura un an & demi; & que Timothée & Silas l'y vinrent trouver à leur retour de Macedoine) convient très-bien avec le titre de cette Lettre, où saint Paul nomme Silas & Timothée, comme écrivant conjointement avec lui, chap. 1. vers. 1.

La seconde Epître est écrite peu de temps après la précedente, comme il paroît par le vers. 15. du chap. 2. où l'Apôtre saint Paul suppose qu'il leur avoit déja écrit. De plus, celle-ci est écrite, comme la premiere, aux noms de Timothée & de Silvain; ce qui prouve qu'elles se suivoient de près, & il est visible même qu'il n'écrivit cette der-

niere, que pour y résoudre les difficultés que la premiere avoit fait naître. L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, a cru que ces deux dernieres Lettres étoient écrites par l'Apôtre lorsqu'il étoit à Rome, sous l'Empereur Caligula; mais ce sentiment n'est soutenu d'aucune preuve, ni d'aucune autorité.

*Du sujet de ces six Epîtres.*

Ce volume ne contient pas moins que les deux premiers, les trésors admirables de la doctrine du grand Apôtre saint Paul; les exemples de son zele apostolique pour la défense de la Religion; les témoignages de sa sollicitude pastorale, non seulement pour les Eglises qu'il avoit fondées, mais encore pour toutes celles où la parole de J. C. devoit produire quelque fruit: & enfin, des instructions vives & lumineuses sur tous les principaux devoirs & les differens états de la vie chrétienne.

Et en effet, on trouvera cette doctrine toute céleste sublimement expliquée à l'égard de la divinité de J. C. dans l'Epître aux Ephesiens, aux Philippiens, & aux Colossiens; soit que l'on considere J. C. comme en tout égal à son Pere, comme créateur de

toutes choſes ; comme au-deſſus des thrô-nes , des puiſſances , & des principautés , ou comme Sauveur & chef de ſon Egliſe.

Dans celle aux Galates & aux Epheſiens , les profonds myſteres de la prédeſtination , de la vocation des Gentils , & de leur réunion avec les Juifs , voilés juſqu'alors ſous des figures , y ſont développés par cet Apôtre avec la dignité & la majeſté qui leur convient ; & preſque par-tout on y découvre le véritable eſprit du Légiſlateur , l'inutilité de l'obſervation de la lettre de la loi & des cérémonies légales. On y apprendra qui ſont les héritiers & les véritables enfans de la foi d'Abraham & de la promeſſe ; quelle eſt la vertu & l'efficacité de la juſtification ; du mérite des œuvres , non de la loi , mais de la foi en J. C. Enfin , comment l'Apôtre ſoutient & fortifie la foi des fideles , par l'eſperance de l'effet des promeſſes & de la jouiſſance de la gloire éternelle par la réſurrection générale , dont celle de J. C. eſt le gage. C'eſt auſſi ce qui eſt contenu en particulier dans l'Epître aux Philippiens , & dans les deux aux Theſſaloniciens.

Le zele & la vigilance paſtorale de ſaint Paul paroiſſent dans toutes ſes Epîtres ; mais ſur-tout dans celles aux Coloſſiens , aux Philippiens , & aux Theſſaloniciens , où ce

grand Apôtre donne à ces peuples des marques sensibles de sa sollicitude pour leur avancement dans la piété & dans la vertu, & pour l'affermissement & le progrès de l'Evangile ; par les prieres continuelles qu'il fait pour eux, & pour la publication du regne de J. C. & de sa Religion ; par son application non seulement à les encourager à perseverer dans la doctrine qui leur a été enseignée ; mais par les avertissemens réiterés qu'il leur fait, de se préserver des erreurs où les mauvais exemples de leurs freres, & les vains raisonnemens des Philosophes & des faux docteurs les pouvoient jetter. Sa fermeté dans l'Epître aux Galates, par la résistance qu'il apporta à la trop grande condescendance que l'Apôtre saint Pierre avoit pour les Juifs nouveaux convertis. Son desinteressement dans la premiere aux Thessaloniciens, par son attention à n'être à charge à personne, & par son application à subvenir à ses nécessités & à celles des autres, par le travail de ses mains.

Dans les deux aux Thessaloniciens, sa patience & sa joie dans les peines & les maux qui l'affligeoient de toutes-parts. Enfin, dans celle aux Philippiens, le desir ardent qu'il avoit pour l'éternité, sacrifié & soumis à la volonté de Dieu, à l'avance-

ment de ſon regne, & au ſalut du prochain.

Chacun apprendra dans les derniers chapitres de ces ſix Epîtres, les diverſes obligations de ſon état ; & tous y recevront des avis admirables pour leur ſanctification, & des conſolations toutes ſpirituelles dans les peines & les afflictions qui ſe rencontrent en cette vie.

Dans les Epîtres aux Galates, aux Epheſiens, aux Coloſſiens, & aux Theſſaloniciens, on verra en général, que toute la vie de l'homme ſe partage en œuvres de l'eſprit, ou de la chair ; que les premieres s'appellent les fruits de lumiere ; les ſecondes, celles des ténebres ; que celles de la lumiere, ou du jour, ſont les enfans de l'homme nouveau, vivant, reſſuſcité ; que celles des ténebres ou de la nuit, ſont les filles du vieil-homme, de l'homme terreſtre, de l'homme mort ; qu'on ne peut appartenir tout à la fois à l'un & à l'autre : & qu'enfin, il faut s'appliquer à ſe dépouiller du vieil-homme, pour ſe revêtir du nouveau. Et l'on apprendra dans ces Epîtres quels ſont les fruits de l'homme nouveau, oppoſés à ceux du vieil-homme ; & en particulier quelle eſt l'inſtitution & la ſainteté du mariage, & quels en ſont les devoirs ; ceux des maris & des femmes, des peres & des enfans, & des

maîtres & des serviteurs ; & qu'elles sont les armes dont les Chrétiens se doivent servir pour résister aux tentations.

Dans celle aux Ephesiens, aux Colossiens, & dans la premiere aux Thessaloniciens, l'obligation de la priere & de la vigilance continuelle ; celle de travailler & de faire l'aumône, & la maniere de pleurer chrétiennement la mort de ses proches ; & plusieurs autres avis qui regardent la bienséance, l'honnêteté, la prudence, la charité, & la paix.

Enfin, ces six Epîtres contiennent quantité de faits également utiles pour éclaircir & pour suppléer à l'histoire des Actes des Apôtres, pour fixer les temps incertains dans la Chronologie sainte, & pour nous apprendre la suite du progrès de l'Evangile, les contradictions & les persecutions qui s'y sont opposées, les noms des disciples & des fideles qui ont donné plus de preuves de leur attachement & de leur fidelité à J. C. de ceux qui ayant été convertis, sont ensuite retournés au siecle, ou se sont égarés de la foi : & qui d'entre les ministres évangeliques s'est le plus fidelement acquitté de son ministere.

# PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers, qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé GUILLAUME DESPREZ fils, notre Imprimeur ordinaire & Libraire à Paris, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public des Livres qui ont pour titre: *Leçons de Mathématique, de Physique, & de Géométrie, par feu M. l'Abbé Privat de Molieres, de l'Academie Royale des Sciences.* LA BIBLE DE SACI, *avec ses Commentaires & ses notes : l'Imitation de Jesus-Christ, par le même, sous le nom de De Beuil : Instructions sur les dispositions qu'on doit apporter aux Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie : Essais de Morale, par M. Nicole : la Logique, ou l'Art de penser, par le même : Histoire des Variations des Eglises Protestantes, par M. Bossuet : ses Avertissemens aux Protestans : Exposition de la Doctrine de l'Eglise Catholique, par le même : Pensées de M. Pascal : Confessions de S. Augustin, traduites par M. Arnauld d'Andilly : Soliloques & Méditations de S. Augustin, traduites par le même : les Vies des Saints : Pensées Chrétiennes pour tous les jours du mois : Journée Chrétienne : Histoires choisies pour les Catechismes* : s'il Nous plaisoit de lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires : A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire réimprimer lesdits Livres, en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de *quinze années* consécutives, à compter du jour de la datte des Présentes. Faisons défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer, ou faire imprimer,

vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Livres; ni d'en faire aucun extrait, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changemens, ou autres, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts: à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que la réimpression desdits Livres sera faite dans la plus exacte conformité aux anciennes Editions approuvées dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée & attachée pour modele sous le contre scel des Présentes: & que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimés qui auront servi de copie à la réimpression desdits Livres, seront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Daguesseau Chancelier de France; le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant, & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte-Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est

notre plaisir. Donné à Paris le seiziéme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cens quarante-cinq, & de notre Regne le trentiéme. Par le Roi en son Conseil.

SAINSON.

*Registré ensemble la Cession ci-dessous, sur le Registre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris; N°. 46. fol. 400. conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris, ce 19 Juillet 1745.*
*Signé,* VINCENT, *Syndic.*

Je cede & transporte la moitié du présent Privilege à Monsieur Pierre-Guillaume Cavelier fils, mon Associé, suivant l'accord fait entre nous. Fait à Paris le 17 Juillet 1745.

G. DESPREZ.

EPISTRE



# EPISTRE DE S. PAUL AUX GALATES.

## CHAPITRE PREMIER.

1. PAulus Apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, & Deum Patrem, qui suscitavit eum à mortuis,

2. & qui mecum sunt omnes fratres Ecclesiis Galatiæ.

1. PAUL Apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme ‖, mais par Jesus-Christ, & Dieu son Peré, qui l'a ressuscité d'entre les morts;

2. & tous les freres qui sont avec moi, aux Eglises de Galatie.

ỳ. 1. *expl.* ni par le college apostolique, ni par aucun homme, quelque excellent qu'il fût.

3. Que la grace & la paix vous soient données par *la bonté de* Dieu le Pere, & par notre Seigneur Jesus-Christ,

3. Gratia vobis & pax à Deo Patre, & Domino nostro Jesu Christo,

4. qui s'est livré lui-même pour nos pechés, & pour nous retirer de la corruption du siecles présent, selon la volonté de Dieu notre Pere,

4. qui dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de præsenti sæculo nequam, secundùm voluntatem Dei, & Patris nostri,

5. à qui soit gloire dans tous les siecles des siecles. Amen.

5. cui est gloria in sæcula sæculorum: Amen.

6. Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appellés à la grace de Jesus-Christ, vous passiez si-tôt à un autre évangile.

6. Miror quòd sic tam citò transferimini, ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud evangelium:

7. Ce n'est pas qu'il y en ait d'autre ‖: mais c'est qu'il y a des gens qui vous troublent, & qui veulent renverser l'Evangile de Jesus-Christ.

7. quod non est aliud, nisi sunt aliqui, qui vos conturbant, & volunt convertere Evangelium Christi.

8. Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du ciel vous annonceroit un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathême.

8. Sed licèt nos, aut Angelus de cœlo evangelizet vobis præterquàm quod evangelizavimus vobis, anathema sit.

9. Je vous l'ai dit, & je vous le dis encore une fois: Si quelqu'un vous annonce un évangile différent de celui que

9. Sicut prædiximus, & nunc iterùm dico: Si quis vobis evangelizaverit præter id quod

℣. 7. *autr.* ce qui ne vient d'autre chose sinon de ce qu'il y a, &c.

accepistis, anathema sit.

10. Modò enim hominibus suadeo, an Deo? An quæro hominibus placere? Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.

11. Notum enim vobis facio, fratres, Evangelium, quod evangelizatum est à me, quia non est seundùm hominem:

12. neque enim ego ab homine accepi illud neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.

13. Audistis enim conversationem meam aliquando in Judaïsmo, quoniam suprà modum persequebar Ecclesiam Dei, & expugnabam illam,

14. & proficiebam in Judaïsmo suprà multos coætaneos meos in genere meo, abundantiùs æmulator existens paternarum mearum traditionum.

vous avez reçu, qu'il soit anathême.

10. Car enfin, est-ce des hommes ou de Dieu, que je désire maintenant d'être approuvé ‖; ou ai-je pour but de plaire aux hommes? Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de Jesus-Christ.

11. † Je vous déclare donc, mes freres, que l'Evangile que je vous ai prêché n'a rien de l'homme ‖: 1. Cor. 15. 3. †Comm. de saint Paul.

12. parce que je ne l'ai point reçu ni appris d'aucun homme, mais par la révélation de Jesus-Christ.

13. Car vous sçavez de quelle maniere j'ai vécu autrefois dans le Judaïsme, avec quel excès *de fureur* je persecutois l'Eglise de Dieu, & la ravageois,

14. me signalant dans le Judaïsme au-dessus de plusieurs de ma nation & de mon âge, & ayant un zele démesuré pour les traditions de mes peres.

ỷ. 10. *autr.* sont-ce les hommes ou Dieu que j'ai dessein maintenant de me rendre favorable?

ỷ. 11. *lettr.* n'est point selon l'homme.

15. Mais lorsqu'il a plu à Dieu, qui m'a choisi particulierement dès le ventre de ma mere, & qui m'a appellé par sa grace,

16. de me révéler son Fils ‖, afin que je le prêchasse parmi les nations, *je l'ai fait* aussitôt, sans prendre conseil de la chair & du sang ‖;

17. & je ne suis point retourné à Jerusalem, pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi; mais je m'en suis allé en Arabie, & puis je suis revenu encore à Damas.

18. Ainsi trois ans s'étant écoulés ‖, je retournai à Jerusalem pour visiter Pierre, & je demeurai quinze jours avec lui;

19. & je ne vis aucun des autres Apôtres, sinon Jacques frere du Seigneur.

20. Je prends Dieu à témoin que je ne vous ments point en tout ce que je vous écris ¶.

21. J'allai ensuite dans la Syrie & dans la Cilicie.

22. Et les Eglises de Judée

15. Cùm autem placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ, & vocavit per gratiam suam,

16. ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus, continuò non acquievi carni & sanguini:

17. Neque veni Jerosolymam ad antecessores meos Apostolos; sed abii in Arabiam, & iterùm reversus sum in Damascum.

18. Deinde post annos tres veni Jerosolymam videre Petrum, & mansi apud eum diebus quindecim:

19. alium autem Apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini.

20. Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior.

21. Deinde veni in partes Syriæ, & Ciliciæ.

22. Eram autem igno-

✝. 16. *autr.* de révéler par moi. Ibid. *autr.* avoir conféré avec aucun homme mortel.

✝. 18. *expl.* depuis sa conversion.

tus facie Ecclesiis Judææ, quæ erant in Christo :

qui croyoient en Jesus-Christ, ne me connoissoient pas de visage.

23. tantùm autem auditum habebant : Quoniam qui persequebatur nos aliquando, nunc evangelizat fidem quam aliquando expugnabat :

23. Ils avoient seulement oui dire : Celui qui autrefois nous persécutoit, annonce maintenant la foi qu'il s'efforçoit alors de détruire ;

24. & in me clarificabant Deum.

24. & ils rendoient gloire à Dieu *de ce qu'il avoit fait* à mon sujet.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Paul Apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme ; mais par Jesus-Christ, & Dieu son Pere qui l'a ressuscité d'entre les morts.*

*Paul Apôtre, non de la part des hommes ;* c'est-à-dire : Je n'ai point été élu par lès hommes, ce qui ôteroit quelque chose de l'éclat de ma vocation, ni même par le ministere & l'élection du College des Apôtres, comme saint Matthias ; *ni par un homme*, comme Junie & Andronique, Epaphras, ou Epaphrodite, & autres qui étoient établis dans les fonctions Apostoliques par des Apôtres particuliers. Voyez Rom. 16. 7. Phil. 2. 25.

*Mais par J. C. & Dieu son Pere*, immédiatement : de même que saint Pierre, & les autres premiers Apôtres ; & ayant la même autorité qu'eux. L'Apôtre dit ceci à dessein de refuter la calomnie des faux docteurs deCorinthe qui décrioient sa vocation & son ministere auprès des Galates, pour introduire

parmi eux la néceſſité des ceremonies de la loi, ſous prétexte que ſaint Pierre & les autres Apôtres, plus anciens que ſaint Paul, pratiquoient encore ces ceremonies avec les Juifs, quoique dans la verité ils ne le fiſſent que par pure condeſcendance à leur infirmité, & pour les attirer plus aiſement au chriſtianiſme, mais ſans leur en impoſer aucune néceſſité, & ſans leur enſeigner rien qui fût contraire à la doctrine de ſaint Paul.

*Qui l'a reſſuſcité d'entre les morts.* D'où il s'enſuit manifeſtement que Jeſus-Chriſt n'eſt pas un pur homme, mais qu'il eſt Dieu comme ſon Pere, puiſque par ſa reſurrection il a été vraiment déclaré Fils de Dieu, égal en puiſſance à ſon Pere; au lieu qu'avant ſa Reſurrection ſa divinité étoit couverte du voile de l'infirmité humaine. Voyez Rom. 1. 4. Philip. 2. 9. 10. 11. L'Apôtre fait ici mention de la Reſurrection de J. C. pour inſinuer aux Galates, que toutes les ceremonies de la loi; qui n'étoient que les ombres & les figures de J. C. ſont entierement abolies, & qu'eux étant reſſuſcités ſpirituellement avec lui, avoient été entierement affranchis de leur ſervitude; qu'ainſi ils ne devoient plus avoir d'attachement à ces obſervations légales & charnelles. Voyez Rom. 7. 4. Coloſſ. 2. 20. 3. 1.

℣ 2. *Et tous les freres qui ſont avec moi, aux Egliſes de Galatie.*

*Et tous les freres qui ſont avec moi.* L'Apôtre montre que la doctrine qu'il veut établir dans cette Epître, ne lui eſt point particuliere, mais que c'eſt celle de toute l'Egliſe où il étoit. Il y a apparence que c'eſt celle de l'Egliſe de Corinthe, qui étoit la plus fameuſe de toute la Grece, puiſqu'il avoit été en

Galatie quelque temps avant que de ſe tranſporter à Corinthe : d'autres prétendent que c'eſt celle d'Epheſe. Voyez Act. 16. 6. ch. 18. 19.

*Aux Egliſes de Galatie*, dont les principales étoient celles d'Ancyre & de Peſſinunte. Il ne qualifie pas les Galates de ſaints , comme il a accoutumé de qualifier les autres Egliſes à qui il écrit, parce que cette Epître eſt plutôt pour les corriger, que pour les conſoler. Ainſi la plus noble portion de cette Egliſe, qui conſiſte dans les chefs & les Docteurs, que l'Apôtre ne ſalue point, étoient ceux-là même qui introduiſoient l'erreur , & par qui une grande partie des autres habitans de Galatie s'étoient laiſſé ſeduire, & avoient perdu la veritable foi, ſans laquelle il n'y avoit point de ſainteté. On appelloit Galatie , Gallo-grece , parce que cette province avoit reçu ce nom d'une colonie de Gaulois, qui étoit venu l'occuper ſous la conduite de Brennus.

℣. 3. *Que la grace & la paix vous ſoient données par* la bonté de *Dieu le Pere , & par notre Seigneur J. C.*

*Que la grace, &c.* L'Apôtre ſemble montrer par ce verſet, que la corruption n'étoit pas ſi générale parmi eux, qu'il n'en reſtât encore quelques-uns de fermes dans la véritable foi, puiſqu'autrement il ne les auroit pas ſalué de cette maniere , qui ſuppoſe au moins quelque communion dans la foi. Voyez ce qui a été dit ſur cette maniere de ſaluer, Rom. 1. 7. 1 1. Cor. 1. 3. 2. Cor. 1. 2.

℣. 4. *Qui s'eſt livré lui-même pour nos péchés, & pour nous retirer de la corruption du ſiecle préſent, ſelon la volonté de Dieu le Pere.*

*Qui s'eſt livré lui-même* à la mort *pour nos péchés*, ſans contrainte & de ſon propre mouvement. Voyez Iſaïe 53. 7. Parce que toute autre hoſtie que lui-

même étoit incapable d'expier nos péchés, & d'appaiser Dieu par sa mort.

*Et pour nous retirer de la corruption du siecle présent;* c'est-à-dire, nous délivrer par la pureté d'une nouvelle vie, de l'engagement que nous avions avec le monde avant la rémission de nos pechés. Voyez Ephes. 2. & pour se faire de nous ensuite un peuple particulier, distingué de tous les autres par notre bonne vie. Voyez Tit. 2. 14. Non seulement des Payens & des Idolâtres, mais même des Juifs, dont la loi étant abrogée par la mort de J. C. toutes ces cérémonies & ces observations sont devenues purement séculieres & profanes, & n'ont plus rien qui soit agréable à Dieu; c'est pour cela que l'Apôtre les appelle, *Elemens du monde*, c'est-à-dire, terrestres & charnels. Voyez Col. 2. 8. 20. Et que son dessein principal dans cette Epître n'est que d'éloigner les Galates de l'observation servile de la loi, & de toutes les cérémonies & pratiques des Juifs.

*Selon la volonté, &c.* c'est-à-dire, par la pure grace de Dieu, qui nous a retirés du monde, & en vertu de l'élection éternelle qu'il avoit faite de nous par son amour. *Autr.* Pour le servir, non pas d'un culte charnel, qu'il avoit abrogé, mais d'un culte spirituel, qui est l'unique qui soit conforme à sa volonté.

℣. 5. *A qui soit gloire dans tous les siecles des siecles. Amen.*

℣. 6. *Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appellés à la grace de J. C. vous passiez si-tôt à un autre évangile.*

*Je m'étonne qu'abandonnant* la pureté de la doctrine de *celui qui vous a appellés* efficacement, & non seulement en vous y invitant, comme l'expo-

soient les Pélagiens, *à la grace de J. C.* sans aucun mérite; c'est-dire, à la participation de sa grace, tant en la rémission des péchés & l'infusion de sa sainteté intérieure, que dans l'affranchissement du joug de la loi, & de l'observation des cérémonies; *vous passiez*, c'est-à-dire, vous vous laissiez transporter comme des enfans, après avoir été si bien instruits en la foi de J. C. & en tous les mysteres de sa religion; *si-tôt*, soit qu'il y eût fort peu de temps qu'ils étoient convertis à la foi, soit que ce changement se soit fait subitement & tout d'un coup; comme il arrive quelquefois, que ceux mêmes qui ont été long-temps en la grace de Dieu, viennent à la perdre en un moment & par un seul peché; *à un autre évangile*, corrompu & différent en plusieurs choses de celui que je vous ai enseigné, qui ne contient que la pure & simple vérité, sans mêlange de fausseté: c'est-là le sujet de l'étonnement que saint Paul témoigne avoir de ce changement si subit. Voyez Galat. 3. 1.

℣. 7. *Ce n'est pas qu'il y en ait d'autre: mais c'est qu'il y a des gens qui vous troublent, & qui veulent renverser l'Evangile de J. C.*

*Ce n'est pas qu'il y en ait d'autre.* Le sens: Je n'attribue ce changement si soudain à autre chose, sinon *qu'il y a des gens qui vous troublent, &c.* c'est-à-dire, qui vous jettent des doutes & des scrupules dans l'esprit, sur le sujet de la liberté chrétienne, ayant entrepris de renverser parmi vous la pureté de l'Evangile de J. C. par le mêlange de leur fausse doctrine.

℣. 8. *Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du ciel vous annonceroit un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathême.*

*Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes.* Cette exposition est hyperbolique, & n'est ici employée par l'Apôtre, que pour montrer que l'Evangile est invariable, & que personne, quel qu'il soit, n'a aucun pouvoir d'y rien changer.

*Ou quand un Ange du ciel vous annonceroit, &c.* c'est-à-dire, que s'il ajoutoit à la doctrine de l'Evangile, de son propre sens, aucun nouvel article de foi; *qu'il soit anathême;* c'est-à-dire, qu'il vous soit exécrable, & n'ayez aucune communication avec lui; traitez-le comme s'il étoit déja excommunié par l'Eglise; au moins, en ce qui regarde la conversation familiere, & les autres devoirs d'amitié.

℣. 9. *Je vous l'ai dit, & je vous le dis encore une fois: Si quelqu'un vous annonce un évangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathême.*

*Je vous l'ai dit, & vous le dis encore une fois.* L'Apôtre use de cette répétition, pour inculquer davantage ce sentiment dans l'esprit des Galates, & pour leur en faire voir l'importance, & l'extrême désir qu'il avoit de le leur bien persuader.

*Si quelqu'un vous annonce un évangile différent.* S. Paul marque tacitement aux Galates, qu'ayant une fois cru à l'Evangile, ce doit être pour toujours, & qu'ils sont par-là obligés à ne prêter plus l'oreille à aucune autre doctrine. C'est ainsi qu'il exhorte les Corinthiens à persévérer dans la foi de la Résurrection contre la doctrine des faux docteurs de Corinthe. Voyez 1. Cor. 15. 1. *De celui quevous avez reçu;* ce que vous avez appris & ce que vous avez cru lorsque je vous ai annoncé l'Evangile; ce terme de *reçu*, est encore plus emphatique & plus pressant, que s'il disoit simplement, comme

au verset précédent : Que nous vous avons annoncé.

℣. 10. *Car enfin, est-ce des hommes ou de Dieu que je désire maintenant d'être approuvé ; ou ai-je pour but de plaire aux hommes ? Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de J. C.*

*Car*, &c. La doctrine que je vous propose à croire est-elle de Dieu, ou des hommes ? *Ou ai-je pour but de plaire aux hommes ?* c'est-à-dire : Au-lieu de m'attacher uniquement à la vérité, mon but est-il de m'accommoder aux sentimens des hommes, pour gagner leur estime & leur affection ?

*Si je voulois encore plaire aux hommes*, &c. c'est-à-dire : Si j'étois encore dans cette pratique, comme j'y étois pendant que j'étois Pharisien, je ne serois pas encore, comme je suis, serviteur de J. C. puisqu'il est impossible de servir tout ensemble à Dieu & aux hommes. Voyez Matth. 6. 24. *Autr.* Sont-ce les hommes ou Dieu que je désire maintenant de me rendre favorable ? Est-ce que depuis que je suis Apôtre, je n'ai point d'autre egard que d'éviter la colere des hommes ? Par où il taxe tacitement ces faux docteurs, qui n'avoient point d'autre vue en tout ce qu'ils faisoient, que d'éviter la persécution des Juifs, sans se mettre en peine de la colere de Dieu, qu'ils attiroient sur eux, par le trouble qu'ils causoient dans l'Eglise par leur méchante doctrine.

℣. 11. *Je vous déclare donc, mes freres, que l'Evangile que je vous ai prêché, n'a rien de l'homme.*

*Je vous déclare donc*, &c. L'Apôtre répond à la premiere demande du verset précédent, qu'il n'y a rien d'humain dans sa doctrine ; mais qu'elle est toute divine & céleste : ce qu'il prouve au verset suivant.

℣. 12. *Parce que je ne l'ai point reçu ni appris*

*d'aucun homme, mais par la révélation de J. C.*

*Parce que je ne l'ai point reçu* par la tradition des Juifs, ou des Chrétiens, *ni appris d'aucun homme.* Le ſens : Je n'ai point appris cette doctrine par l'inſtruction que j'ai eue de Gamaliel, ou des Apôtres ſur les Ecritures ſaintes, par le moyen deſquelles je ſois parvenu à la connoiſſance de la Religion chrétienne, comme y étant toute contenue, tant par figure que par prophétie.

*Mais par la révélation* qui m'a été faite immédiatement *de J. C.* Je l'ai choiſi pour porter mon nom devant les Gentils, devant les Rois & les enfans d'Iſrael. Car je lui montrerai combien il faudra qu'il ſouffre pour mon nom. Voyez Act. 9. 15. 16.

℣. 13. *Car vous ſçavez de quelle maniere j'ai vécu autrefois dans le Judaïſme : avec quel excès* de fureur *je perſécutois l'Egliſe de Dieu, & la ravageois.*

*Car vous ſçavez.* L'Apôtre prouve qu'il n'a point reçu ni appris la doctrine de l'Evangile par les Juifs, ni par les Chrétiens. Il montre premierement, qu'il ne l'a pas appris des Juifs, vu que pendant tout le temps qu'il a profeſſé le Judaïſme, il a toujours perſécuté l'Egliſe de J. C. ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de s'inſtruire de ſes myſteres : L'autre raiſon qu'il en rapporte eſt contenue dans le verſet ſuivant.

*De quelle maniere j'ai vécu, &c.* parmi les Juifs, ou plutôt dans la ſecte des Phariſiens.

*Avec quel excès de fureur je perſecutois l'Egliſe de Dieu, &c.* Il donne par là à connoître que le Judaïſme n'étoit plus l'Egliſe de Dieu, que cet honneur n'appartenoit qu'à l'Egliſe chrétienne, & que la Synagogue étoit comme une aſſemblée de gens

révoltés contre Dieu, & ennemis de son Eglise.

℣. 14. *Me signalant dans le Judaïsme au dessus de plusieurs de ma nation & de mon âge, & ayant un zele démesuré pour les traditions de mes peres.*

C'est la seconde raison pour montrer qu'il n'a pas été instruit des mysteres du Christianisme pendant qu'il étoit encore Juif ; car il ne s'adonnoit pour lors qu'à profiter tous les jours de plus en plus dans le Pharisaïsme, & à observer exactement les enseignemens & toutes les observances qu'il avoit apprises des Pharisiens ses peres & ses conducteurs, entre lesquelles il y en avoit une infinité de superstitieuses. C'étoit plutôt un obstacle à la connoissance des mysteres du Christianisme, qu'un moyen d'y parvenir. Voyez Matth. 15. 2. Marc 7. 3. Le mot de Judaïsme est ici pris en mauvaise part, par opposition au Christianisme; c'est pourquoi il ne dit pas : Je profitois en la loi ; parce que s'il eût profité en la loi, elle l'auroit conduit à J. C. au lieu que le Judaïsme l'en éloignoit.

℣. 15. *Mais lorsqu'il a plu à Dieu qui m'a choisi particulierement dès le ventre de ma mere, & qui m'a appellé par sa grace.*

*Mais lorsqu'il a plu à Dieu.* L'Apôtre montre dans ce verset & les suivans, qu'il n'a point appris la doctrine de l'Evangile d'aucun homme mortel, depuis même qu'il a été converti, comme il a fait voir aux deux versets précédens, qu'il ne la sçait que de Dieu seul ; qu'ainsi sa doctrine est toute divine, comme il l'a avancé dans les versets 10. & 11. & c'est ce qu'il fera voir dans la suite de ce chapitre, & dans la plus grande partie du second. L'Apôtre s'étend plus sur cette preuve que sur les autres, à cause de la grande importance qu'il y

avoit de bien établir l'autorité de son ministere & de sa vocation, qui étoit combattue par ses adversaires, qui tâchoient de persuader aux Galates, que sa doctrine étoit toute humaine, & qu'il ne la pouvoit avoir apprise que des hommes, n'étant que des derniers venus dans l'Eglise; & que l'autorité des autres Apôtres étoit de beaucoup préférable à la sienne.

*Qui m'a choisi particulierement dès le ventre de ma mere, &c.* pour faire la fonction d'Apôtre; car c'est une maniere de parler proverbiale, par laquelle on prétend seulement marquer, que le choix de Dieu à cette fonction avoit de beaucoup précédé le temps auquel il a été actuellement employé. *Autr.* Que Dieu qui l'avoit choisi de toute éternité à la charge d'Apôtre, l'avoit dès le moment de sa conception doué d'un corps & d'un esprit propre aux diverses fonctions ausquelles il le vouloit appliquer après sa conversion.

℣. 16. *De me révéler son Fils, afin que je le prêchasse parmi les nations; je l'ai fait aussi-tôt, sans prendre conseil de la chair & du sang.*

*De me révéler son Fils*, c'est-à-dire, me faire pleinement connoître par une lumiere intérieure & céleste, sans aucuns moyens humains, son Fils J. C. & toutes les vérités de son Evangile. Voyez Eph. 4. 20.

*Afin que je le prêchasse parmi les nations, &c.* ausquelles l'Apôtre étoit spécialement destiné. Voyez Act. 9. 15. quoiqu'il n'ait pas laissé de prêcher aux Juifs; comme saint Pierre, qui en étoit l'Apôtre, n'a pas laissé de prêcher l'Evangile aux Gentils.

*Sans prendre conseil*, si je prêcherois l'Evangile, ou non, & si j'obéirois à ma vocation intérieure,

étant tout assuré qu'elle étoit de Dieu, & que je n'y pouvois pas résister sans m'exposer à une rude punition. Voyez 1. Cor. 9. 16. *de la chair & du sang*, c'est-à-dire, avec aucun homme mortel. Voyez Matth. 16. 17. 1. Cor. 15. 50. Eph. 6. 2. Il semble qu'il entende les disciples avec lesquels il demeura à Damas pendant quelques jours, avant que de commencer à prêcher. Voyez Act. 9. 19.

℣. 17. *Et je ne suis point retourné à Jerusalem, pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi; mais je m'en suis allé en Arabie, & puis je suis revenu encore à Damas.*

*Et je ne suis point retourné à Jerusalem.* C'est pour faire voir encore plus expressément, qu'il ne tient son pouvoir ni sa doctrine d'aucun homme mortel, puisqu'il ne la tient pas même des Apôtres, qu'il auroit assurément dû visiter & consulter, s'il avoit eu à prendre quelque pouvoir ou quelque instruction des hommes.

*Pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi*; pour leur communiquer ma vocation; prendre d'eux mon pouvoir & en tirer quelque instruction, & à qui j'aurois dû rendre cette déférence, si ma vocation n'eût été extraordinaire, & si mon pouvoir n'eût été tout semblable au leur.

*Mais je m'en suis allé en Arabie*, de Damas, où il avoit été depuis sa conversion. Voyez Act. 9. 2. qui en étoit pour lors une des principales villes.

*Et puis je suis revenu encore à Damas*; ce qui marque visiblement qu'il en étoit parti.

℣. 18. *Ainsi trois ans s'étant écoulés, je retournai à Jerusalem pour visiter Pierre; & je demeurai quinze jours avec lui.*

*Ainsi . . . . je retournai à Jerusalem pour visiter*

*Pierre*, comme étant le premier & le chef de toute l'Eglise. D'autres manuſcrits, au-lieu de *Pierre*, portent *Cephas*, non ſeulement en cet endroit, mais par toute l'Epître.

*Et je demeurai quinze jours avec lui*, n'ayant pu le faire plus long-temps, à cauſe des Juifs de Grece qui le vouloient tuer. Voyez Act. 9. 29. 30.

℣. 19. *Et je ne vis aucun des autres Apôtres, ſinon Jacques frere du Seigneur.*

*Et je ne vis aucun des autres Apôtres*, parce qu'ils étoient pour lors allés hors de Jeruſalem pour prêcher l'Evangile; car pour les Apôtres qui ne ſont pas du nombre des douze, comme ſaint Barnabé & autres ſemblables, il eſt conſtant qu'il les vit, & qu'il alloit & venoit avec eux, & prêchoit avec eux la parole de Dieu. Cette expoſition reſout la contradiction qu'il paroît y avoir entre ce verſet & le 27. du chap. 9. des Actes.

*Sinon Jacques.* C'eſt le premier Evêque de Jeruſalem, & le même dont il eſt parlé Act. 12. 17. *frere du Seigneur*, c'eſt-à-dire, ſon couſin, fils de Marie, ſœur de la ſainte Vierge, & femme d'Alphée en premieres noces, & puis de Cleophas.

℣. 20. *Je prends Dieu à témoin que je ne vous ments point en tout ce que je vous écris.*

*Je prends Dieu à témoin*, &c. L'Apôtre ſe ſert ici de jurement pour établir cette verité importante: Qu'il n'avoit point reçu ſon pouvoir par le College des Apôtres, comme ſaint Matthias; mais qu'il avoit été fait Apôtre immédiatement par J. C.

℣. 21. *J'allai enſuite dans la Syrie & dans la Cilicie.*

*J'allai enſuite*, &c. non pas immédiatement, puiſqu'il fut conduit par les Chrétiens en Céſarée, ville de Paleſtine proche Azot, & qu'il ne prit qu'enſuite

suite son chemin pour aller vers Tharse de Cilicie, qui étoit la ville de sa naissance. Voyez Act. 9. 30. Il y a apparence que c'étoit pour y être avec plus de sureté avec ses parens, n'ayant pu demeurer en Jerusalem à cause des Grecs qui avoient dessein d'attenter sur sa vie.

℣. 22. *Or les Eglises de Judée qui croyoient en J. C. ne me connoissoient pas de visage.*

*Or les Eglises de Judée, &c.* L'Apôtre dit ceci, pour faire voir la fausseté de la calomnie qu'on lui imputoit, d'avoir enseigné dans la Judée la nécessité des ceremonies Judaïques ; ou plutôt, pour faire voir qu'il n'étoit point disciple d'aucun Apôtre, ni d'aucun fidelle. Il n'entend point parler des Eglises qui étoient dans la ville de Jerusalem, desquelles il étoit assez connu pendant le temps qu'il demeura auprès de saint Pierre, puisqu'il prêchoit librement par toute la ville, mais seulement des Eglises chrétiennes éparses par tout le pays de Judée, ausquelles il n'eut pas le temps d'aller prêcher. Le sens est : Qu'il n'étoit pas encore connu de la plupart des fidelles, à cause du peu de temps qu'il avoit demeuré en Jerusalem, quand il partit de Cilicie, trois ans après sa conversion, pour y retourner ; ce qui n'auroit pu être, s'il y avoit été auparavant pour y être instruit & dressé aux fonctions de l'Apostolat. Tout cela sert pour confirmer ce qu'il a dit, qu'il ne tient son pouvoir & sa doctrine que de Dieu seul.

℣. 23. *Ils avoient seulement oui dire : Celui qui autrefois nous persecutoit, annonce maintenant la foi qu'il s'efforçoit alors de détruire.*

*Ils avoient seulement oui dire* ; c'est-à-dire, ceux qui étoient dans ces Eglises de Judée : *Celui... annonce maintenant la foi qu'il s'efforçoit alors de détruire,*

c'est-à-dire, la parole de Dieu à laquelle nous croyons. Voyez Gal. 3. 2. 5. 23. 25.

℣. 24. *Et ils rendoient gloire à Dieu* de ce qu'il avoit *fait à mon sujet.*

*Et ils rendoient gloire à Dieu, &c.* reconnoissant qu'il étoit cause d'un tel changement.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. P*Aul Apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par J. C. & Dieu son Pere, qui l'a ressuscité d'entre les morts, &c.*

Ce n'est pas sans raison que saint Paul est appellé l'Apôtre par excellence : car comme sa conversion a été toute extraordinaire, sa vocation à l'apostolat a été éminente & toute particuliere. Jamais Dieu n'a fait plus éclater la puissance de sa grace que dans la conversion de cet Apôtre, aussi est-il le seul pour qui J. C. soit descendu du ciel depuis son Ascension pour le convertir : la conversion des autres Apôtres a été d'abord fort imparfaite, au-lieu que celle de saint Paul a été parfaite dès le premier moment ; & ce que Dieu fait dans les autres qu'il appelle par sa grace, dans certaines distances de temps & par dégré, il l'a fait dans saint Paul dès le commencement par un entier renouvellement de cœur, & comme par une plénitude de grace, avant de lui avoir donné celle qui se reçoit par l'imposition des mains.

Que si sa conversion a eu ces marques d'une distinction particuliere, il en a été de même de sa vocation à l'apostolat. Les autres Apôtres ont été ap-

pellés aux fonctions apostoliques par J. C. étant homme encore mortel ; mais saint Paul a reçu sa mission de J. C. lorsqu'il étoit dans son état glorieux & immortel, & Dieu tout entier, *totus Deus*, comme dit saint Augustin ; aussi ce saint Apôtre fut-il élevé d'abord à la plus haute perfection ; la ferveur & le zele brulant dont il fut animé dès qu'il eut reçu le Baptême, parut toujours dans toutes ses paroles & dans toutes ses œuvres. Il déclara d'abord aux Juifs une guerre irréconciliable ; ce qui le distinguoit des autres Apôtres. Et s'il est vrai, comme il dit lui-même, qu'après avoir reçu l'Esprit de sa profession apostolique il a travaillé plus que tous les autres, il faut avouer qu'il a reçu une plénitude de grace toute autre que celle qu'avoient reçue les autres Apôtres ; autrement il seroit impossible qu'il eût travaillé plus qu'eux, & fait tant d'œuvres merveilleuses qu'il raconte de lui-même. Comme donc quelques faux docteurs, qui abaissoient l'autorité de saint Paul en le mettant beaucoup au-dessous des autres Apôtres, avoient séduit les Galates, il se vit obligé, pour empêcher la ruine de cette nation, de faire voir qu'il n'étoit point disciple des autres Apôtres, comme ces imposteurs le publioient ; & sans entreprendre de s'élever au-dessus d'eux, il se contente d'aller de pair avec eux.

℣. 6. jusqu'au 8. *Je m'étonne qu'abandonnant celui qui vous a appellés à la grace de J.C. vous passiez si-tôt à un autre évangile, &c.*

C'étoit sans doute une grande legereté dans les Galates, d'avoir abandonné l'Evangile aussi-tôt après l'avoir reçu : c'est ce qui n'arrive pas même à tous ceux qui se convertissent mal, y en ayant beaucoup

qui ont du zele au commencement de leur conversion, & perseverent même quelque temps dans une bonne vie ; comme il est représenté dans la parabole de l'Evangile, qu'il y avoit des personnes qui recevoient J. C. avec joie, & qui ne l'abandonnoient que quand il survenoit des traverses & des persécutions ; au lieu que les Galates, sans qu'ils y fussent contraints par aucune violence, quittoient l'Evangile pour adopter la loi de Moïse, & par ce moyen ruinoient la grace de J. C. par laquelle seule l'on peut être sauvé. Ce changement si prompt ne pouvoit venir que d'une grande indifférence qu'ils avoient pour l'Evangile, & de ce qu'ils n'étoient pas assez persuadés de la nécessité qu'il y a de s'y attacher, & d'en suivre les regles pour être sauvé. Tant il est vrai de tous ceux qui se convertissent à Dieu, qu'ils ne parviennent gueres à la perfection, s'ils ne commencent parfaitement, suivant cette parole de saint Bernard : *Si incipis, perfectè incipe;* Si vous commencez, commencez parfaitement. Un enfant qui naît d'une complexion foible, le sera toute sa vie ; & les maladies qui ne sont pas bien guéries, sont sujettes à des rechutes : de même aussi dans la vie spirituelle, si ceux qui sortent de leurs égaremens pour se donner à Dieu, ne prennent des voies sures pour s'affermir dans la pieté, en renonçant tout de bon à leurs mauvaises habitudes par une application sérieuse à la pratique des bonnes œuvres, ils retomberont bien-tôt dans leurs premiers dereglemens, parce qu'ils n'ont point gardé les regles saintes prescrites par l'Eglise dans l'usage des Sacremens. Car comme les medecins prescrivent à leurs malades un certain régime de vie, & les retiennent dans l'éloignement de tout ce qu'ils

*Matth.* 13. 20.

liment, jusqu'à ce qu'ils ayent recouvré assez de force pour se soutenir, & pouvoir éviter la rechute; il ne faut pas moins de soin pour assurer la santé de l'ame, ni d'exactitude à garder les regles que les Peres & les Conciles nous ont laissées, ni d'assiduité à se purifier par les exercices de la pénitence, pour se mettre en état de marcher surement dans la voie des commandemens de Dieu. Que si ceux qui sont chargés du soin des peuples pour guérir leurs maladies spirituelles, ne prennent de justes mesures pour les relever efficacement, ils se mettent eux-mêmes en grand danger de se perdre avec ceux qu'ils conduisent. Ils doivent donc imiter la conduite de notre grand Apôtre, qui pour relever les Galates de la faute où ils étoient tombés, les traite avec beaucoup de force: car, comme dit saint Chrysostome, *ce seroit plutôt l'office d'un séducteur & d'un ennemi que d'un maître, de flatter ses disciples, & de leur parler mollement, quand il est question de les reprendre avec vigueur.*

℣. 8. jusqu'au 10. *Mais quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un Ange du ciel vous annonceroit un évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathême, &c.*

Il seroit assez inutile d'entreprendre de montrer que l'Evangile est véritable, invariable, & digne d'être reçu avec une entiere déférence: car si c'est, comme dit saint Paul, *non la parole des hommes, mais la parole de Dieu*, ne seroit-ce pas une impieté de la rejetter, ou de n'y pas acquiescer? Comme donc c'est la parole du Dieu vivant & éternel, rendue féconde par le Saint-Esprit, elle a pour principe la vie & l'éternité de Dieu même, & renferme en soi une vertu qui la rend immuable & éternelle:

*1. Thess. 2. 13*

1. Petr. 1. 25. *La parole du Seigneur*, dit saint Pierre, *demeure éternellement, & c'est cette parole qui vous a été annoncée par l'Evangile:* c'est pourquoi l'Evangile est appellé *éternel*, par saint Jean dans son Apocalypse, parce c. 14. 6. qu'il ne change plus, à la différence de la loi de Moïse, qui devoit être abrogée, & qui ne pouvoit d'elle-même mener les hommes à la perfection.

Ce doit être la regle de notre foi, que les Apôtres ont publiée par tout le monde, & que Dieu a confirmée par tant de miracles, & qui est venue jusqu'à nous par la tradition continuelle de tant de siecles: de sorte qu'il faut plutôt renoncer au sens, à la raison, aux démonstrations philosophiques, & à l'autorité de tous les hommes & des Anges, plutôt qu'à cette tradition apostolique, & à la doctrine évangélique fondée sur la révélation de Dieu même, qui est la premiere verité, laquelle ne peut ni tromper, ni être trompée. C'est sur cette regle qu'on doit examiner les contestations qui arrivent dans l'Eglise, & considérer si ce qu'on avance s'accorde avec l'antiquité de la doctrine que saint Paul & les autres Apôtres ont prêchée, & qu'ils ont apprise de J. C. Tout ce qui n'a point ce caractere, est censé faux & étranger à la foi catholique: *Ex* Tertull. de præsc. c. 31. *ipso ordine monstratur esse Dominicum & verum, quod sit priùs traditum, id autem extraneum esse & falsum quod sit posteriùs immissum.*

Que dire donc de ceux qui, sans consulter les regles saintes du dépôt sacré que nous ont laissé les Apôtres & les Peres de l'Eglise dans leurs écrits & dans les Conciles, avancent des dogmes nouveaux & des maximes inconnues à toute l'antiquité? Sont-ils plus éclairés que les Apôtres & que leurs successeurs, qui ont fait passer jusqu'à nous la doctrine de

J. C. Tels qu'ils soient, ils sont déteſtables, & sujets à la malédiction que l'Apôtre prononce contre eux. Prenons donc garde d'être de ce nombre en suivant un autre Evangile : Ayons soin de *nous nourrir des paroles de la foi & de la bonne doctrine.* Que ni la complaisance, ni l'exemple, ni l'autorité, ni aucun interêt humain ne nous engage à suivre des maximes contraires à la pieté chrétienne, & aux ordonnances que l'Eglise catholique a toujours reçûes, approuvées, & prescrites aux fidelles. *Si quelqu'un enseigne une doctrine differente, & n'embrasse pas les saintes instructions de notre Seigneur J. C. & la doctrine qui est selon la pieté, il est enflé d'orgueil, il ne sçait rien.* *Væ qui prophetant de corde suo, ad capiendas animas.*

1. Tim. 4. 6.

Ibid. c. 6. 3.

Ezech. 13.

℣. 10. jusqu'au 13. *Car .... ai-je pour but de plaire aux hommes? Si je voulois encore plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de Jesus-Christ, &c.*

C'est un grand attrait pour un homme ambitieux d'être chef d'un grand parti dont il est honoré & estimé : c'est l'état où se trouvoit notre Apôtre avant sa conversion. Il avoit acquis parmi les Juifs par son zele outré une grande gloire & une grande réputation, & ce peuple rebelle le consideroit comme le principal soutien de sa loi & de ses ceremonies : mais Dieu l'ayant attaché à son service d'une maniere toute extraordinaire, il déclare qu'il renonce à ces avantages, & qu'il aime mieux sacrifier son pays, ses parens, ses amis & sa gloire, pour s'exposer aux insultes, aux affronts, aux tourmens & à la mort, que de ne pas obéir à la vocation du souverain Seigneur, qui lui a fait connoître sa volonté : ainsi il *s'est privé de toutes choses, & les a regardées comme des ordures pour être à J. C.* Saint Paul avoit

Phil. 3. 8.

tous les plus grands avantages qu'on peut souhaiter, pour demeurer engagé dans le parti où il se trouvoit; mais J. C. lui ayant fait l'honneur de l'appeller au ministere de la prédication de l'Evangile, il auroit cru être le plus ingrat des hommes, s'il avoit eu de la complaisance pour qui que ce soit au préjudice de son devoir, & contre les interêts de celui à qui il s'étoit donné.

En effet, peut-on être ministre de J. C. & consacré au service de son Eglise, en cherchant à plaire aux hommes pour en attirer l'estime & l'approbation, & les commodités de la vie? Il est vrai qu'il faut gagner leur affection pour leur rendre service; car saint Paul lui-même, qui dit ici, que *s'il vouloit plaire aux hommes il ne seroit pas serviteur de J. C.* dit néanmoins ailleurs, *qu'il tâche de plaire à tous en toutes choses.* Les Pasteurs doivent se servir de l'estime qu'on a pour eux, pour engager doucement à aimer la verité, de peur que s'ils recherchent pour eux-mêmes l'affection des peuples, dit saint Gregoire, ils ne se revoltent par une tyrannie secrette contre celui dont ils sont obligés par leur devoir de maintenir l'interêt & la gloire. C'est ainsi que saint Paul plaisoit aux hommes, & ne leur plaisoit pas; parce qu'en ce qu'il desiroit leur plaire, il cherchoit à leur faire agréer la verité, & non sa personne: *Placet ergo Paulus, & non placet, quoniam in eo quod placere appetit, non se, sed per se hominibus placere veritatem quærit.*

*1. Cor. 10. 33.*

*Pastor. cur. l. 2. c. 8.*

℣. 13. jusqu'au 16. *Car vous sçavez de quelle maniere j'ai vêcu autrefois dans le Judaïsme; avec quel excès* de fureur *je persecutois l'Eglise de Dieu & la ravageois, &c.*

Saint Paul imite ici la conduite de Dieu, qui

tire des plus grands maux les plus grands biens ; car il se sert du plus grand peché qu'il avoit commis, pour convertir les Galates : il n'a point de honte de raconter les maux qu'il a faits en persecutant l'Eglise à toute outrance, & en faisant ses efforts pour la renverser de fond en comble Il ne rougit point d'avouer qu'il est le plus méchant de tous les hommes, pourvu que cet aveu puisse servir à la conversion de ceux à qui il s'adresse. Et comme les medecins usent de poisons pour en faire des remedes salutaires, notre saint Apôtre emploie ce qu'il a le plus en abomination pour remettre les Galates dans le devoir, en leur montrant qu'après avoir persecuté les Chrétiens avec tant de passion, si on l'avoit vu changé tout d'un coup, ce changement extraordinaire ne pouvoit venir que par un effet d'une puissance divine qui avoit dissipé les tenebres de son esprit, & lui avoit découvert la fausseté de son zele outré. En effet, pouvoit-il y avoir d'autre cause qui pût operer cette merveille que l'amour de la verité, dont Dieu lui avoit pénétré le cœur ? Car autant qu'il avoit été zelé pour la loi de Moïse, & avoit eu d'affection pour ses parens, qui est une des plus fortes passions qui soit enracinée dans la nature ; autant étoit-il indifférent pour ces choses, & les considéroit, comme il le dit lui-même, en regardant J. C. *comme une perte & un desavantage.* Phil. 3. 7. Ainsi il fait voir aux Galates, qu'ils faisoient très-mal de vouloir joindre la loi de Moïse à l'Evanhile qu'ils avoient reçu ; puisque si elle eût été nécessaire, il auroit eu beaucoup plus de sujet qu'eux d'en faire cas, & de ne la pas tenir indifférente, comme il faisoit.

ỳ. 16. jusqu'à la fin. *De me révéler son Fils, afin*

*que je le prêchasse parmi les nations*, je l'ai fait *aussitôt, sans prendre conseil de la chair & du sang, &c.*

Nous apprenons de ces paroles de saint Paul une verité importante pour la conduite de la vie ; qu'en ce qui regarde le salut, ou quelque état de vie où Dieu nous appelle, nous ne devons point prendre conseil de nos proches pour suivre leurs avis, qui ordinairement sont interessés ; mais les regles saintes qui nous ont été laissées ou dans l'Ecriture, ou dans la doctrine des Peres. J. C. lui-même nous en a donné plusieurs leçons dans son Evangile : lorsqu'il vint à l'âge de douze ans à Jerusalem avec Joseph & sa sainte Mere pour y celebrer la fête de Pâques, il y demeura sans leur en parler, pour commencer les fonctions de son ministere ; & après qu'ils l'eurent cherché avec beaucoup de peine, il
Luc. 2. 49. leur répondit : *Pourquoi est-ce que vous me cherchiez ? Ne sçaviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé à ce qui regarde le service de mon Pere ?* Ce qui fait voir qu'il faut aller où les ordres de Dieu appellent, sans consulter la chair ni le sang. Que les ministres de l'Eglise apprennent de là à ne point trop dépendre de leurs parens en tout ce qui regarde leur ministere. C'est encore ce que le même Sauveur vouloit marquer par la réponse qu'il fit à un de ses disciples, qui le prioit de lui permettre avant que de le suivre d'aller ensevelir son pere : *Suivez-moi*, lui
Matth. 8. 22. dit-il, *& laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts.*

Quand donc il s'agit d'entreprendre quelque chose qui regarde le salut, ou le bien de l'Eglise, il ne faut point consulter ceux dont la tendresse naturelle, où les interêts particuliers pourroient nous en détourner ; s'il faut aller où Dieu nous de-

mande, quand même notre pere se coucheroit sur le seuil de la porte pour nous empêcher de passer : Passez, dit saint Jerôme, par-dessus votre pere, & foulez-le aux pieds ; le seul moyen de faire voir que vous avez de la pieté, c'est d'être cruel en cela. Votre pere, dit-il ailleurs, sera fâché de ce que vous faites, mais J. C. s'en rejouira ; votre famille en pleurera, mais les Anges vous en feliciteront ; vous n'appartenez point à celui qui nous a fait naître, mais à celui qui vous a fait renaître, en vous rachetant avec un grand prix, qui est de son propre sang.

*Hier. ad Heliod.*

*Idem da Furiam.*

Combien voyons-nous de bons desseins que la maudite sagesse du monde fait avorter, étouffant dans les cœurs l'Esprit de Dieu qui commençoit d'y être conçu, & que le Seigneur avoit voulu y allumer ? Ne faites rien, dit-on, avec précipitation ; pensez-y long-temps ; ce que vous méditez est de consequence, éprouvez vos forces, consultez vos amis, de peur que vous ne vous en repentiez après l'avoir fait. Cette sagesse, dit saint Bernard, est souvent terrestre, animale, diabolique, ennemie du salut, qui étouffe la vie, & qui est la mere de cette tiedeur qui fait mal au cœur à Dieu même.

*Bern. ser. Ecce nos reliq.*

C'est ainsi que les Peres exhortent à suivre les regles de J. C. & de son Eglise dans la vocation à un état, & dans l'exercice de celui auquel nous sommes appellés, plutôt que les conseils des parens & des amis, dont la tendresse que nous avons pour eux & qu'ils ont pour nous, ne peuvent produire que de mauvais effets très-pernicieux.



# CHAPITRE II.

1. QUatorze ans après j'allai de nouveau à Jerusalem avec Barnabé, & je pris aussi Tite avec moi.

2. Or j'y allé suivant une révélation *que j'en avois eue;* & j'exposai aux fideles ", & en particulier à ceux qui paroissoient les plus considérables, l'Evangile que je prêche parmi les Gentils ", afin de ne perdre pas le fruit de ce que j'avois déja fait, ou de ce que je devois faire dans le cours de mon ministere.

3. Mais on n'obligea point Tite, que j'avois amené avec moi, & qui étoit Gentil, de se faire circoncire;

4. & la considération des faux freres, qui s'étoient introduits par surprise *dans l'Eglise*, & qui s'étoient couvertement glissés parmi nous, pour observer la liberté que nous avons en Jesus-Christ, & nous réduire en servitude ",

1. DEinde post annos quatuordecim, iterùm ascendi Jerosolymam cum Barnaba, assumpto & Tito.

2. Ascendi autem secundùm revelationem: & contuli cum illis Evangelium, quod prædico in gentibus; seorsùm autem iis, qui videbantur aliquid esse, ne fortè in vacuum currerem, aut cucurrissem.

3. Sed neque Titus, qui mecum erat, cùm esset Gentilis, compulsus est circumcidi:

4. Sed propter subintroductos falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram, quam habemus in Christo Jesu, ut nos in servitutem redigerent,

ỷ. 2. *lettr.* je leur exposai.
ỷ. 2. *lettr.* de peur de courir, ou d'avoir couru en vain.
ỷ. 4. *expl.* sous le joug de la loi.

5. quibus neque ad horam cessimus subjectione, ut veritas Evangelii permaneat apud vos.

5. ne nous porta pas à leur céder même pour un moment, & nous refusâmes de nous assujettir à ce qu'ils vouloient, afin que la verité de l'Evangile demeurât parmi vous.

6. Ab iis autem, qui videbantur esse aliquid, (quales aliquando fuerint, nihil meâ interest; Deus personam hominis non accipit) mihi enim qui videbantur esse aliquid, nihil contulerunt.

6. Aussi ceux qui paroissoient les plus considérables, (je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois; Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes:) ceux, *dis-je*, qui paroissoient les plus considérables, ne m'ont rien appris de nouveau.

*Deut.* 10. 17. *Job.* 34. 19. *Sap.* 6. 8. *Eccl.* 35. 15. *Act.* 10. 34. *Rom.* 2. 11. *Ephes.* 6. 9. *Col.* 3. 25. 1. *Petr.* 1. 17.

7. Sed econtrà, cùm vidissent quod creditum est mihi Evangelium præputii sicut & Petro circumcisionis:

7. Mais au contraire ayant reconnu que la charge de prêcher l'Evangile aux incirconcis m'avoit été donnée, comme à Pierre celle de prêcher aux circoncis;

8. (qui enim operatus est Petro in apostolatum circumcisionis, operatus est & mihi inter gentes)

8. (car celui qui a agi efficacement dans Pierre pour le rendre Apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi pour me rendre Apôtre des Gentils,

9. & cùm cognovissent gratiam, quæ data est mihi, Jacobus, & Cephas, & Joannes, qui videbantur columnæ esse, dextras dederunt mihi & Barnabæ

9. ceux, *dis-je*, qui paroissoient comme les colomnes *de l'Eglise*, Jacques, Cephas, & Jean, ayant reconnu la grace que j'avois reçue ″, nous donnerent la main à Barnabé &

ỳ. 9. *expl.* de porter l'Evangile aux Gentils.

à moi, pour marque de la société & de l'union qui étoit entr'eux & nous, afin que nous prêchassions l'Evangile aux Gentils, & eux aux circoncis.

societatis, ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisionem.

10. Ils nous recommanderent seulement de nous ressouvenir des pauvres ‖: ce que j'ai eu aussi grand soin de faire.

10. Tantùm ut pauperum memores essemus: quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere.

11. Or Cephas étant venu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il étoit répréhensible.

11. Cùm autem venisset Cephas Antiochiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat.

12. Car avant que quelques-uns qui venoient d'avec Jacques ‖, fussent arrivés, il mangeoit avec les Gentils; mais après leur arrivée, il se retira, & se sépara d'avec les Gentils, ayant peur de *blesser* les circoncis.

12. Priùs enim quàm venirent quidam à Jacobo, cum gentibus edebat: cùm autem venissent subtrahebat & segregabat se, timens eos qui ex circumcisione erant.

13. Les autres Juifs ‖ userent, comme lui, de cette dissimulation, & Barnabé même s'y laissa aussi emporter.

13. Et simulationi ejus consenserunt ceteri Judæi, ita ut & Barnabas duceretur ab eis in illam simulationem.

14. Mais quand je vis qu'ils ne marchoient pas droit selon la verité de l'Evangile, je dis à Cephas devant tout le monde: Si vous, qui êtes Juif, vivez comme les Gentils, & non pas comme les Juifs, pourquoi

14. Sed cùm vidissem quòd non rectè ambularent ad veritatem Evangelii, dixi Cephæ coram omnibus: Si tu cùm Judæus sis, gentiliter vivis, & non judaïcè; quomodo gen-

℣. 10. *expl.* les Juifs avoient pillé les biens des Chrétiens.

℣. 12. *autr.* de la part de Jacques.

℣. 13. *expl.* les Chrétiens Juifs.

tes cogis judaïzare ?

contraignez-vous ″ les Juifs de judaïser ?

15. Nos naturâ Judæi, & non ex gentibus peccatores.

15. Nous sommes Juifs par notre naissance, & non du nombre des Gentils qui sont des pecheurs ″.

16. Scientes autem quòd non justificatur homo ex operibus legis, nisi per fidem Jesu Christi, & nos in Christo Jesu credimus ut justificemur ex fide Christi, & non ex operibus legis; propter quod ex operibus legis non justificabitur omnis caro.

16. Et cependant sçachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jesus-Christ, nous avons nous-mêmes cru en Jesus-Christ, pour être justifiés par la foi que nous aurions en lui ″, & non par les œuvres de la loi; parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi. Rom. 3. 20.

17. Quòd si quærentes justificari in Christo, inventi sumus & ipsi peccatores, nunquid Christus peccati minister est ? Absit.

17. Que si recherchant à être justifiés par Jesus-Christ ″, il se trouvoit que nous fussions nous-mêmes des pecheurs, Jesus-Christ seroit ministre du peché; ce qu'à Dieu ne plaise.

18. Si enim quæ destruxi, iterùm hæc ædifico, prævaricatorem me constituo.

18. Car si je rétablissois de nouveau ″ ce que j'ai détruit, je me ferois voir moi-même prévaricateur ″.

19. Ego enim per le-

19. Mais je suis mort à la loi,

ỷ. 14. *expl.* par votre exemple.

ỷ. 15. *expl.* & comme étant idolâtres & sans loi, avant que de croire en J. C.

ỷ. 16. *lettr.* en J. C.

ỷ. 17. *expl.* Paul prévient le mauvais usage qu'on eût pu faire de sa doctrine, *Qu'on n'est point justifié par la loi*, en concluant delà, qu'on peut donc impunément violer la loi; ce qu'il dit être faux, parce qu'autrement J. C. seroit ministre du peché, nous ayant donné par l'Evangile la liberté de pecher.

ỷ. 18. *expl.* par ma mauvaise vie.

Ibid. *expl.* par ma prédication.

par la loi même //, afin de ne vivre plus que pour Dieu. J'ai été crucifié avec Jesus-Christ.

gem, legi mortuus sum, ut Deo vivam: Christo confixus sum cruci.

20. Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est Jesus-Christ qui vit en moi. Et si je vis maintenant dans ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est livré lui-même à la mort pour moi.

20. Vivo autem, jam non ego, vivit verò in me Christus. Quòd autem nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei, qui dilexit me, & tradidit semetipsum pro me.

21. Je ne veux point rendre la grace de Dieu inutile. Car si la justice *s'acquiert* par la loi, Jesus-Christ sera donc mort en vain.

21. Non abjicio gratiam Dei. Si enim per legem justitia, ergo gratis Christus mortuus est.

℣. 19. *expl.* qui m'a mené à J. C. la loi ancienne promettant la nouvelle.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Quatorze ans après j'allai de nouveau à Jerusalem avec Barnabé, & puis je pris Tite avec moi.*

*Quatorze ans après.* L'Apôtre ne veut pas dire, qu'il demeura quatorze ans sans aller à Jerusalem, car il est certain qu'il y fut avant ce temps; ainsi ces mots: *J'allai de nouveau*, ne désignent pas seulement le premier voyage qu'il y fit après sa conversion, mais indifferemment tous les autres qu'il y avoit faits auparavant. Voyez Act. 11. 29. 30. & 15. 2.

Quelques Interpretes estiment qu'il pourroit être survenu

survenu quelque erreur d'écrivain en cet endroit, & qu'au lieu de quatorze, il pourroit n'y avoir que quatre; ce qui seroit arrivé d'autant plus aisément, que les nombres se marquoient en ce temps-là par de simples chifres, qu'il est fort aisé de corrompre, sans y penser, par l'addition ou diminution d'un seul point : ce qui donne lieu à cette conjecture, c'est qu'on ne peut bonnement rapporter ce voyage de l'Apôtre, qu'à celui qu'il fit. Voyez Act. 15. 2. 4. lequel cependant ne semble pas pouvoir être éloigné de quatorze ans du temps de sa conversion.

*A Jerusalem avec Barnabé.* Cette maniere de parler comparée avec la suivante: *Et je pris aussi Tite avec moi*, fait voir que l'Apôtre traitoit saint Barnabé comme égal, & Tite au contraire comme inferieur.

ỷ. 2. *Or j'y allai suivant une révelation* que j'en avois eue, *& j'exposai aux fidelles, & en particulier à ceux qui paroissoient les plus considerables, l'Evangile que je prêche parmi les Gentils; afin de ne perdre pas le fruit de ce que j'avois déja fait, ou de ce que je devois faire dans le cours de mon ministere.*

*Or.* Si ce voyage est celui qui est marqué dans les Actes, ch. 15. v. 2. il est certain qu'il fut entrepris par l'ordre de l'Eglise d'Antioche, qui résolut que saint Paul & saint Barnabé se transporteroient à Jerusalem, pour avoir le sentiment des Apôtres sur la question qui étoit agitée touchant l'obligation de la loi de Moïse.

*J'y allai suivant une révelation* que j'en avois eue. L'Apôtre ajoute ces mots; *Suivant une révelation*, pour montrer qu'il n'étoit pas obligé à entreprendre ce voyage, & que sa doctrine n'avoit pas besoin de la confirmation des Apôtres, puisque son

autorité seule suffisoit pour la confirmer ; mais qu'il sçut par cette révelation, que ce voyage étoit nécessaire pour la faire reconnoître, & l'autoriser contre les patisans de la Circoncision.

*Et j'exposai aux fideles*, c'est-à-dire, au Concile, qui fut le troisiéme qu'on assembla à Jerusalem ; *& en particulier à ceux, &c.* d'entre les Apôtres, dont la réputation étoit grande parmi les fideles. Ce n'est pas qu'il leur exposa en secret & séparément sa doctrine, comme quelques-uns l'interpretent ; ce qui auroit été contraire au dessein qu'il avoit de la faire connoître à tous ; mais qu'il s'addressa particulierement à eux, pour faire voir clairement qu'elle étoit conforme à la leur.

*Afin de ne perdre pas le fruit de ce que j'avois déja fait, &c.* non pour en tirer aucun éclaircissement d'eux, mais pour empêcher par cette exposition publique, que mes calomniateurs ne prissent occasion de dire que tous mes travaux & mes peines étoient inutiles, puisqu'ils n'étoient que pour établir une doctrine contraire à celle des autres Apôtres.

℣. 3. *Mais on n'obligea point Tite, que j'avois mené avec moi, & qui étoit Gentil, de se faire circoncire.*

*Mais on n'obligea point Tite, &c.* c'est-à-dire : Mais tant s'en faut qu'ils desapprouvassent la doctrine que je prêchois aux Gentils touchant l'affranchissement des cérémonies de la loi, après que je la leur eus exposée telle que je l'enseignois ; qu'au contraire, pour un témoignage autentique de leur approbation, ils permirent à Tite, Gentil, de demeurer incirconcis, & de jouir de la liberté qui lui étoit donnée par l'Evangile, sans pour cela lui refuser l'entrée de l'Eglise de Jerusalem, quoiqu'on y observât encore les cérémoies Judaïques, sans pourtant y contraindre personne.

℣. 4. *Et la considération des faux freres, qui s'étoient introduits par surprise* dans l'Eglise, *& qui s'étoient convertement glissés parmi nous pour observer la liberté que nous avons en J. C. & nous réduire en servitude.*

*Et la considération des faux freres.* Saint Paul rend raison pourquoi lui & les Apôtres n'obligerent point Tite en cette occasion à se faire circoncire, quoiqu'ils l'eussent peut-être fait en une autre pour le bien de la paix, & pour ôter tout sujet à certains Chrétiens judaïsans, (il y a apparence que c'étoient ceux de la secte des Pharisiens, dont il est fait mention dans le chap. 15. des Actes v. 5.) de croire & de faire croire aux autres qu'il y eût encore aucune obligation de conscience à l'observation de la loi; ni que les autres Apôtres fussent, touchant cette matiere, d'un sentiment différent de celui de saint Paul, comme ces faux freres le publioient par-tout.

*Qui s'étoient introduits par surprise* dans l'Eglise, *&c.* entre lesquels les uns faisoient profession du Christianisme, comme les faux docteurs de Judée, de Galatie, de Corinthe, d'Antioche, &c. qui enseignoient la nécessité des observations légales avec la foi de J. C. & les autres le pur Judaïsme, & pour cette raison ennemis mortels de saint Paul, qui enseignoit plus ouvertement qu'aucun autre des Apôtres, l'abrogation des cérémonies & de toutes ces observations, par l'Evangile de J. C.

*Pour observer la liberté*, c'est-à-dire, pour tâcher de trouver quelque chose à reprendre en notre doctrine touchant la liberté chrétienne, sous prétexte de pieté & d'amitié, afin de la décrier ensuite, & nous contraindre, à force de calomnies & de persécutions, à nous remettre sous la premiere servitude de la loi. Cette exposition est conforme à ce

qui est dit, Act. 15. 7. En effet, saint Pierre fait assez voir que ces faux freres étoient dans l'assemblée, & qu'ils y faisoient tous leurs efforts pour maintenir l'obligation d'observer la loi.

*Que nous avons en J. C. &c.* c'est-à-dire, par sa grace, qui nous a affranchi du joug de la loi.

℣. 5. *Ne nous porta pas à leur céder, même pour un moment, & nous refusames de nous assujettir à ce qu'ils vouloient, afin que la verité de l'Evangile demeurât parmi vous.*

*Ne nous porta pas à leur céder.* Lettr. *Ausquels nous n'avons cédé, &c.* Ce mot, *ausquels*, est superflu pour le sens; il faut ou qu'il ait été ajouté par les copistes, ou bien qu'il ait été mis par l'Apôtre par surabondance de discours, selon l'usage fréquent des Hebreux, qui ajoutent souvent des mots sans nécessité.

*Et nous refusames de nous assujettir à ce qu'ils vouloient*, c'est-à-dire, à la nécessité que ces faux freres nous vouloient imposer, de circoncire Tite, & d'observer, comme eux, les autres cérémonies de la loi. Let. *Par sujettion.* Mais nous ne fîmes rien par contrainte en cette occasion, & nous ne relâchâmes rien qui pût tant soit peu préjudicier à la liberté évangelique, quelque instance & quelque menace qu'ils nous pussent faire. L'Apôtre montre tacitement, qu'en d'autres occasions où il ne s'agissoit pas de soutenir la doctrine de l'Evangile contre ses ennemis, lui & les autres Apôtres en avoient usé autrement, & s'étoient accommodés par prudence & par charité aux Juifs infirmes, tant en l'usage de la Circoncision, qu'en l'observation des autres cérémonies. Voyez Act. 16. 3. à l'exception des sacrifices, que nous ne lisons pas avoir été offerts par les Apôtres.

*Afin que la verité de l'Evangile demeurât* toute pure *parmi vous*, & ſans mêlange de mauvaiſe doctrine, c'eſt-à-dire, du Judaïſme.

℣. 6. *Auſſi ceux qui paroiſſoient les plus conſidérables, (je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois; Dieu n'a point égard à la qualité des perſonnes:) ceux*, dis-je, *qui paroiſſoient les plus conſidérables, ne m'ont rien appris de nouveau.*

*Auſſi, &c.* Parce qu'il auroit pu ſembler que ſaint Paul étant allé trouver les Apôtres pour leur expoſer ſa doctrine, les reconnoiſſoit en cela pour ſes ſupérieurs & pour ſes maîtres, & qu'ainſi les autres Apôtres devoient être plus eſtimés que lui, comme ſes adverſaires tâchoient de le perſuader à tout le monde; il prévient cette penſée, en diſant qu'il n'a rien reçu d'eux pendant le ſéjour qu'il fit à Jeruſalem: c'eſt-à-dire, qu'il ne reçut d'eux ni aucune nouvelle lumiere ſur la doctrine de l'Evangile, ni aucune autorité plus grande que celle qu'il avoit auparavant.

*Je ne m'arrête pas à ce qu'ils ont été autrefois:* c'eſt une parentheſe, en laquelle il réſout ſommairement l'objection ordinaire de ſes adverſaires, ſçavoir, que les autres Apôtres lui devoient bien être préferés, puiſqu'ils avoient eu l'honneur d'avoir vu J. C. & d'avoir été choiſis, pour être à ſa ſuite. Il répond, qu'il ne fait aucun cas de cette raiſon, parce qu'elle n'eſt appuyée que ſur des avantages purement extérieurs, auſquels Dieu n'a aucun égard dans l'infuſion & dans la communication qu'il fait de ſes graces & de ſes dons, qu'il les peut auſſi-bien conférer aux derniers venus qu'aux premiers; auſſi-bien à ceux qui n'ont jamais converſé avec J.C. qu'à ceux qui ont été à ſa ſuite. *Autr.* Il

ne m'importe pas s'ils ont été autrefois dans une pratique différente de la mienne, pour l'usage des ceremonies judaiques, ou s'ils n'y ont pas été.

*Dieu n'a point d'égard à la qualité des personnes, &c.* Puisque Dieu dans ses jugemens n'a point d'égard à la qualité des personnes, quelles qu'elles soient, mais seulement à la chose même dont il s'agit; aussi nous autres Apôtres nous ne devons pas regler nos actions ni nos jugemens, en matiere de religion, sur ce que font les hommes, de quelque qualité & de quelque dignité qu'ils soient; mais nous les devons regler immédiatement sur la verité que Dieu nous fait connoître, selon les diverses circonstances des sujets qui se présentent; ce qui fait que tantôt nous agissons d'une maniere, tantôt d'une autre; tantôt nous permettons l'usage des observations légales, tantôt nous les défendons, selon les diverses connoissances que Dieu nous inspire du besoin de les permettre ou de les défendre, sans pour cela rien alterer au fond de la doctrine, touchant la liberté évangelique. L'Apôtre dit ceci pour répondre à ce qu'on lui pouvoit objecter, que les Apôtres avoient été en une pratique différente de la sienne sur le sujet des observations légales.

℣. 7. *Mais au contraire, ayant reconnu que la charge de prêcher l'Evangile aux incirconcis m'avoit été donnée, comme à Pierre celle de prêcher aux circoncis.*

*Mais au contraire ayant reconnu que la charge de prêcher l'Evangile, &c.* entre les Gentils incirconcis, m'étoit commise, comme à saint Pierre de le prêcher entre les Juifs; ce n'est pas que saint Pierre ne prêchât quelquefois aux Gentils, & saint Paul aux Juifs, puisque saint Pierre convertit Corneille

qui étoit Gentil; & que saint Paul convertit aussi quelques Juifs. Voyez Act. 9. 15.

ỷ. 8. *( Car celui qui a agi efficacement en Pierre pour le rendre Apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi pour me rendre Apôtre des Gentils. )*

Ce verset peut aussi être entendu de la vocation miraculeuse de saint Pierre & de saint Paul, l'un pour la Circoncision, & l'autre pour être Apôtre des Gentils.

*Car celui qui a agi efficacement, &c.* c'est-à-dire, Dieu qui a mis en la personne de Pierre la vertu des miracles & la force de son esprit pour opérer par sa prédication la conversion des Juifs, a fait la même chose en moi pour opérer celle des Gentils.

ỷ. 9. *Ceux*, dis-je, *qui paroissoient comme les colomnes* de l'Eglise, *Jacques, Cephas, & Jean, ayant reconnu la grace que j'avois reçue, nous donnerent la main à Barnabé & à moi, pour marque de la société* & *de l'union qui étoit entr'eux & nous, afin que nous prêchassions l'Evangile aux Gentils, & eux aux circoncis.*

*Ceux*, dis-je, *qui paroissoient*, c'est-à-dire, qui étoient regardés comme les premiers & les plus considérables d'entre les Apôtres; ce qui montre qu'il y avoit de la subordination entr'eux, quoiqu'ils fussent tous chargés de la conduite de l'Eglise, & qu'en ce sens ils fussent *comme les colomnes* de l'Eglise, c'est-à-dire, les premiers fondateurs, sur la doctrine desquels tout l'édifice est appuyé. Voyez Matth. 16. 18. 1. Cor. 3. 10. Ephes. 2. 20.

*Jacques, &c.* Pour rendre le sens plus clair, il faudroit sous-entendre, *& même Jacques, &c.* car il descend du genre à l'espece, c'est-à-dire, des Apôtres, & de l'assemblée des fideles de Jerusalem,

aux plus considérables de l'assemblée & des Apôtres; ce qui rend sa preuve plus forte. Il nomme saint Jacques le premier, non qu'il précédât saint Pierre en dignité, mais parce qu'il fut peut-être le premier qui témoigna qu'il falloit donner des marques d'association à saint Paul. De plus, il semble que saint Paul le nomme ici le premier, parce qu'en la matiere dont il est question, son suffrage devoit être d'une considération plus particuliere auprès des Galates: car comme il étoit Evêque de Jerusalem, & par conséquent celui de tous qui sembloit avoir plus d'interêt à soutenir la nécessité des observations légales, pour conserver la paix dans son Eglise, c'étoit une marque bien évidente que la doctrine de saint Paul étoit celle de tous les Apôtres, sans exception, & qu'elle devoit être reçue sans contradiction de tous les fideles.

*Ayant reconnu la grace que j'avois reçue*, c'est-à-dire, les effets merveilleux, tant en l'opération des miracles, qu'en la conversion des infideles que Dieu opéroit par moi. Il ne semble pas qu'on puisse exposer ce mot de *grace*, de la vocation de saint Paul à l'apostolat, puisqu'il y a toutes les apparences du monde, que les Apôtres avoient connu sa vocation long-temps auparavant, & qu'ils ne pouvoient avoir été si long-temps à l'ignorer, depuis tout le temps qu'il exerçoit la fonction d'Apôtre entre les Gentils; ce qu'il faudroit pourtant supposer, selon cette exposition, de la vocation particuliere de saint Paul à être l'Apôtre particulier des Gentils comme saint Pierre l'étoit des circoncis, puisqu'il se peut faire que les Apôtres ne sçussent pas encore toute l'étendue de son pouvoir, ni qu'il fût spécialement destiné à être l'Apôtre des Gen-

tils, comme saint Pierre l'avoit été à être l'Apôtre de la circoncision.

*Nous donnerent la main;* c'est-à-dire, nous reçurent pour collegues dans toutes les fonctions de l'Apostolat, reconnoissant que notre autorité étoit égale à la leur; & témoignerent par le signe exterieur de la jonction de leurs mains avec les nôtres, la parfaite union de sentimens, & l'amitié mutuelle qui étoit entre nous; & ôterent par-là tout sujet aux faux freres de dire, comme ils faisoient, que mes sentimens étoient différens de ceux des autres Apôtres. Voyez Tob. 7. 15. Job. 14. 15. selon la version vulgate.

*A Barnabé, &c.* Ce n'est pas sans raison que les Grecs le nomment le quatorziéme Apôtre: aussi avoit-il été appellé de Dieu immédiatement avec S. Paul. Voyez Act. 13. 2. & il étoit comme son coadjuteur entre les Gentils, de même que saint Jacques & saint Jean l'étoient de saint Pierre entre les Juifs.

℣. 10. *Ils nous recommanderent seulement de nous ressouvenir des pauvres; ce que j'ai eu aussi grand soin de faire.*

*Ils nous recommanderent seulement.* Ceci se rapporte à ce qu'il a dit verset 6. qu'il n'avoit reçu aucune lumiere ni aucune autorité des autres Apôtres. Le sens: Ils nous reconnurent tellement pour égaux dans les fonctions de l'Apostolat, qu'ils ne nous prescrivent rien de ce que nous avions à observer dans la prédication de l'Evangile, se contentant seulement de nous recommander le soin des pauvres.

*De nous ressouvenir des pauvres, &c.* c'est-à-dire: Nous prierent d'achever ce que nous avions commencé pour le soulagement des pauvres de Jeru-

salem, continuant d'exhorter les Gentils de contribuer à leur subsistance, & nous employant, comme nous avions déja fait, à les recueillir & à les faire tenir en assurance : Car il paroît par le chapitre 11. des actes versets 29. & 30. que saint Paul & saint Barnabé avoient déja porté des aumônes à Jerusalem avant le voyage qui est marqué ici, qui se rapporte, comme nous avons dit, à celui du chapitre 15. des Actes.

℣. 15. *Or Cephas étant venu à Antioche, je lui résistai en face; parce qu'il étoit répréhensible.*

*Or Cephas étant venu à Antioche.* L'Apôtre dit ceci, tant pour confirmer ce qu'il a avancé dans les versets précédens, qu'il ne tenoit sa doctrine & son autorité d'aucun homme, ni d'aucun des Apôtres, que pour faire voir qu'il a toujours maintenu dans les occasions la liberté évangelique, & l'affranchissement du joug de la loi.

*Je lui résistai en face*; c'est-à-dire : J'improuvai ouvertement & sans déguisement devant lui-même son dessein & sa maniere d'agir; ce qu'il ne faut pas croire s'être fait avec véhemence ni avec aigreur, mais amiablement & charitablement, comme on le doit croire d'un si grand Apôtre.

*Parce qu'il étoit repréhensible;* c'est-à-dire, blâmable par une trop grande condescendance pour les Juifs nouveaux convertis.

℣. 12. *Car avant que quelques-uns qui venoient d'avec Jacques, fussent arrivés, il mangeoit avec les Gentils; mais après leur arrivée : il se retira, & se sépara d'avec les Gentils, ayant peur de* blesser *les circoncis.*

*Car avant que quelques-uns* : C'étoient peut-être les faux freres, dont il parle verset 4. *qui venoient*

*d'avec Jacques, fussent arrivés* de Jerusalem, où saint Jacques frere du Seigneur résidoit; quoique ces espions ne fussent point envoyés par lui. Voyez Act. 15. 24.

*Il mangeoit avec les Gentils*, c'est-à-dire, en leur compagnie, & de mêmes viandes qu'eux, sans aucune distinction; quoique cela fût interdit par la tradition des Juifs. Voyez Act. 10. 28. & 11. 3.

*Mais après leur arrivée il se retira*, non seulement de leurs tables, ne mangeant plus avec eux, mais même de leur conversation familiere; ce qui semble être marqué par le mot, *& se sépara d'avec les Gentils;* en quoi saint Pierre usa de dissimulation, comme il est marqué au verset suivant; qui consistoit en ce qu'il vouloit faire croire aux Juifs, ou de propos déliberé leur faire entendre qu'il desapprouvoit avec eux, la liberté dont usoient les Gentils, à manger toutes sortes de viandes défendues par la loi, & à se dispenser des autres observances judaïques; ce qui alloit à confirmer les Juifs dans leur fausse doctrine, & à troubler les consciences des Gentils, qui se croyoient déchargés par l'Evangile de toutes ces observances légales.

*Ayant peur de* blesser *les circoncis;* c'est-à-dire, apprêhendant que les faux Chrétiens Juifs n'excitassent quelque sédition dans l'Eglise, & que les autres encore infirmes & attachés aux observances légales, n'abandonnassent entierement le Christianisme. Il paroît que cette erreur de saint Pierre n'étoit pas dans la doctrine, mais dans la conduite seulement.

℣. 13. *Les autres Juifs userent comme lui de cette dissimulation, & Barnabé même s'y laissa aussi emporter.*

*Les autres Juifs*, ceux qui étoient persuadés de

la liberté de l'Evangile, *userent comme lui de cette dissimulation*, c'est-à-dire faisoient semblant, à l'imitation de saint Pierre, le regardant comme chef de l'Eglise, d'improuver, ou au moins donnoient volontairement sujet de croire qu'ils desapprouvoient, avec lui, la liberté chrétienne, à l'égard de l'usage des viandes & des autres observances légales, dont ils se tenoient exempts par l'Evangile.

*Et Barnabé même, &c.* tout Apôtre des Gentils qu'il étoit, quoiqu'il leur eût prêché jusqu'alors la liberté chrétienne, & l'inutilité des observances judaïques, & qu'il se fût fortement opposé avec saint Paul à ces faux freres, qui vouloient ramener la nécessité de ces observances dans le Christianisme, fut tellement touché de voir saint Pierre, & tous ceux de sa nation, séparés de conversation familiere avec les Gentils, qu'il n'eut pas assez de force pour demeurer ferme avec saint Paul sans les imiter & sans se joindre à eux.

℣. 14. *Mais quand je vis qu'ils ne marchoient pas droit selon la verité de l'Evangile, je dis à Cephas devant tout le monde : Si vous, qui êtes Juif, vivez comme les Gentils, & non pas comme les Juifs, pourquoi contraignez-vous les Gentils de judaïser ?*

*Mais quand je vis qu'ils ne marchoient pas droit, &c.* c'est-à-dire que leur procédé plein de dissimulation étoit tout contraire à l'Evangile qui n'est que verité & sincerité ; & qu'ainsi c'étoit détourner les Gentils de la religion en les obligeant à des observances qu'ils avoient en horreur, & leur faire remarquer de l'inconstance dans leur conduite, en conversant tantôt avec eux, & mangeant de toutes sortes de viandes ; & tantôt se séparant de leur compagnie & de leurs repas, comme s'ils étoient pro-

fanes, s'éloignant en cela des regles de l'Evangile, qui défend sur-tout l'inconstance dans ses Prédicateurs. Voyez 2. Cor. 1. 18. 19.

*Je dis à Cephas*, comme étant l'auteur du scandale, les autres n'ayant fait en cette occasion que suivre son exemple, & qu'ainsi ils étoient plus excusables que lui; d'ailleurs parlant au maître, c'étoit en sa personne parler à tous ses disciples: *devant tout le monde,* en présence de toute l'assemblée, tant des Juifs que des Gentils Chrétiens; parce que son action étoit publique, & pouvoit induire toute l'Eglise d'Antioche dans l'erreur. Voyez 2. Tim. 5. 20. ce qui fait voir que saint Pierre, non plus que les autres Chrétiens Juifs, ne s'étoient pas separés des assemblées ecclesiastiques des Gentils, mais seulement de leurs tables, & de leur conversation familiere.

*Si vous qui êtes Juif*, & par conséquent bien plus obligé à observer leurs céremonies, que les Gentils; *vivez comme les Gentils*, *&c.* c'est-à-dire, vous vous tenez affranchi en votre conscience de toutes les observances légales, & usez de cette liberté dans les occasions, selon que vous le trouvez à propos.

*Pourquoi contraignez-vous les Gentils de judaïser?* c'est-à-dire: Pourquoi fortifiez-vous, par votre exemple, les faux docteurs, qui veulent contraindre les Gentils à judaïser aussi-bien qu'eux? Voyez Gal. 6. 12.

℣. 15. *Nous sommes Juifs par notre naissance, & non du nombre des Gentils qui sont des pecheurs.*

*Nous sommes Juifs par notre naissance.* Le sens de ce verset & du suivant est: Si nous Apôtres, & autres Juifs convertis, quoique descendus de la

race benie des Patriarches, & reçus dès notre naissance au nombre du peuple de Dieu, & dès-lors soumis à la loi Judaïque, dont nous avons contracté l'obligation en naissant, & qui sommes élevés depuis notre enfance dans son observation; avons cependant reconnu que la loi de Moïse étoit incapable de nous conferer la vraie justice, & pour ce sujet avons eu recours à celle de J. C. par la foi en sa grace, combien plus le doivent faire les Gentils privés de tous ces avantages? Et que peuvent-ils attendre de la loi, eux qui sont chargés de crimes, & tout-à-fait profanes, sinon qu'elle les y plonge encore davantage, & qu'elle les rende, de pecheurs qu'ils sont, des prévaricateurs plus dignes de condamnation qu'ils n'étoient auparavant.

*Et non du nombre des Gentils, qui sont des pecheurs.* L'Apôtre ne prétend pas assurer que les Juifs ne fussent pas pecheurs aussi-bien que les Gentils, Eph. 2. 3. puisqu'il dit expressément: *Eramus naturâ filii iræ, sicut & cæteri:* mais il veut seulement dire qu'ils s'abstenoient par le moyen de la loi, au moins extérieurement, de quantité de pechés que les Gentils commettoient sans aucune retenue, ne connoissant pas même que ce fussent des pechés. Voyez Eph. 2. 12.

✠. 16. *Et cependant sçachant que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en J. C. nous avons nous-mêmes cru en J. C. pour être justifiés par la foi que nous aurions en lui, & non par les œuvres de la loi; parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi.*

*Et cependant sçachant que l'homme n'est point justifié*, non seulement par le moyen de la doctrine de l'Evangile, qui nous enseigne clairement cette verité,

mais même par celle de la loi, qui nous renvoye à J. C. pour être justifié par lui, puisqu'il est certain que toute la loi bien entendue & considérée dans toutes ses parties, est un témoignage perpetuel de son insuffisance propre, & de la nécessité de recevoir la grace de J. C. & enfin étant convaincus de cette verité par le sentiment de nos propres consciences, après une longue experience de nos miseres & de nos foiblesses, que nous n'avons jamais pu surmonter par la loi; au contraire la loi ne nous ayant servi que pour les augmenter & les rendre plus incurables, au-lieu de les diminuer & de les guérir.

*Par les œuvres de la loi.* L'Apôtre entend parler des œuvres qui procedent du seul libre arbitre éclairé de la seule lumiere de la loi, & non pas de celles qui proviennent du même libre arbitre excité par la grace, & agissant par l'esprit de foi & de grace, puisqu'il ne faut point douter que ces œuvres ne contribuent à la justification, entant qu'elles sont faites par le motif surnaturel de l'amour de Dieu, & qu'elles sont produites par une cause surnaturelle; la justification qu'on obtient par ces œuvres, ne s'appelle pas justice des œuvres, puisqu'elle ne vient pas des propres merites, qui sont ce que l'Apôtre entend par les œuvres de la loi; mais justice de la foi, puisque toute la justice ne s'obtient qu'à cause de la foi & de la grace, qui en sont le principe effectif.

*Mais par la foi en J. C. &c.* qui est la source & le principe de notre justification.

*Parce que nul homme;* Lettr. *nulle chair, &c.* Il semble que l'Apôtre se sert ici du mot de *chair*, au-lieu du mot d'*homme*, pour marquer la corruption

de la nature humaine, qui est la source de son impuissance à se relever du miserable état où elle est sans la grace de J. C.

℣. 17. *Que si recherchant à être justifiés par J. C. il se trouvoit que nous fussions nous-mêmes des pecheurs, J. C. seroit ministre du peché; ce qu'à Dieu ne plaise.*

L'Apôtre propose dans ce verset l'objection ordinaire de ceux qui s'opposoient à sa doctrine touchant la justification, sous prétexte qu'elle portoit au relâchement & à l'abandon au peché, en ôtant aux œuvres de la loi le pouvoir de justifier l'homme.

*Que si recherchant*, &c. dans la profession que nous faisons, de mettre toute notre confiance en la grace & en la justice de J. C. sans la mettre dans nos propres merites, il s'en trouve parmi nous qui fassent un mauvais usage de cette sainte doctrine, & qui en prennent occasion de s'abandonner au peché, aussi-bien que les payens qui sont sans loi; en faut-il pour cela rejetter la faute sur la doctrine de la justification, comme si elle étoit cause de ce desordre; ou sur J. C. qui l'a enseignée, comme s'il avoit lui-même donné occasion au desordre par cette doctrine si sainte?

℣. 18. *Car si je rétablissois de nouveau ce que j'ai détruit, je me ferois voir moi-même prévaricateur.*

*Car*, &c. L'Apôtre parle dans ce verset en la personne des Chrétiens retombés dans le desordre. Le sens: Si après avoir solemnellement renoncé au peché, & en avoir reçu la rémission par la grace de J. C. je rétablis en moi-même le regne du même peché, ce ne peut être que par ma propre faute, & non celle de J. C. & puisque je viole en pechant la promesse que je lui avois faite au Baptême de ne plus pecher, je me rends moi-même transgresseur de sa

loi,

loi, qui ne défend pas moins le peché que celle de Moïse, bien loin que la cause de mon peché lui puisse être imputée.

℣. 19. *Mais je suis mort à la loi par la loi même, afin de ne vivre plus que pour Dieu; J'ai été crucifié avec J. C.*

*Mais je suis mort à la loi, &c.* n'agissant plus par l'esprit de crainte & de présomption de mes propres forces & de mes propres mérites, ce n'est pas pour demeurer sans loi & dans le libertinage, comme le veulent persuader les faux docteurs, car je ne suis mort à cette loi des propres œuvres, que par le moyen d'une autre loi, qui est celle de la foi, qui commande & défend en substance toutes les mêmes choses que celle de Moïse; mais qui a cet avantage au-dessus d'elle, qu'elle donne au fidele le moyen efficace d'accomplir ses préceptes; & qui au-lieu de les porter au relâchement, les porte au contraire à mener une vie toute pure, toute sainte & toute divine.

*J'ai été crucifié avec J. C.* Tant s'en faut que la justification me soit une occasion de relâchement & de desordre; au contraire c'est ce qui rend ma vie exempte de crime; puisqu'en mourant à la loi de Moïse, je deviens au même temps crucifié avec J. C. pour recevoir de lui non seulement la rémission de mes pechés par la foi que j'ai aux mérites de sa Passion, mais même la grace de mortifier tous mes desirs dereglés, les attachant spirituellement à sa croix, c'est-à-dire, leur ôtant par ce moyen toute leur force, par l'union que j'ai par la foi à J. C. crucifié & aux mérites de sa croix.

℣. 20. *Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est J. C. qui vit en moi: Et si je vis maintenant*

*dans ce corps mortel, j'y vis en la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est livré lui-même à la mort pour moi.*

*Et je vis;* c'est-à-dire, non seulement je mortifie en moi les desirs dereglés des pechés & de la convoitise, en m'abstenant du mal; mais je fais connoître par mes bonnes actions, que je vis d'une vie toute nouvelle.

*Ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, &c.* c'est-à-dire: Quoique je vive de cette vie nouvelle, ce n'est pas moi qui en suis la premiere cause, mais J. C. qui la produit en moi par sa grace, & qui opere en moi par ses actions de vie, par l'union intime qu'il a avec moi, par le moyen de la foi vivante que j'ai en lui.

*Et si je vis maintenant, &c.* c'est-à-dire: Quoique je fasse toutes les fonctions animales, pendant le temps que je suis dans ce corps mortel; ce qui paroît en soi contraire à cette vie spirituelle que J. C. opere dans ses fideles; cependant je fais toutes ces fonctions par l'esprit de foi & selon ses regles; ce qui rend cette vie même toute spirituelle & toute sainte; la foi en J. C. ayant cette vertu de sanctifier les actions les plus basses & les plus materielles: en sorte qu'il n'y a rien dans la vie du Chrétien qui vit par la foi, qui ne soit pur & saint; bien loin que la doctrine de la justification porte les fideles au relâchement, selon l'objection des faux docteurs.

℣. 21. *Je ne veux point rendre la grace de Dieu inutile; car si la justice* s'acquiert *par la loi, J. C. sera donc mort en vain.*

*Je ne veux point rendre la grace de Dieu inutile;* puisqu'il m'offre gratuitement par l'Evangile un

moyen si facile d'obtenir la justice par la foi en son Fils, je me garderai bien de rejetter cette grace pour m'attacher à la loi, en recherchant la justice par mes propres mérites, & par le culte des céremonies Judaïques. *Autr.* A Dieu ne plaise que je rejette cette grace qu'il m'a faite, de vouloir que son Fils fût livré à la mort pour moi, en cherchant ma justice par un autre moyen que par celui de la foi.

*Car si la justice* s'acquiert *par la loi, &c.* Le sens est: Ce qui fait que je ne veux point rejetter la grace qui m'est présentée dans l'Evangile pour obtenir la justice, & pour m'attacher aux œuvres de la loi, c'est parce que la loi ne peut point conferer la vraie justice, telle que Dieu la demande de nous; & la preuve manifeste de cette verité est, que si elle la pouvoit conferer, J. C. qui n'est mort que pour nous l'obtenir, seroit mort inutilement & en vain; ce qui est tout-à-fait contraire à la verité de la religion que nous professons.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 11. QUatorze ans après ........ *Nous refusames de nous assujettir à ce qu'ils vouloient, afin que la verité de l'Evangile demeurât parmi vous, &c.*

Quand on considere le grand nombre d'ennemis qui combattent l'Evangile, & qui font leurs efforts pour le détruire ou l'affoiblir, il y a sujet de s'étonner comment on peut en conserver la pureté parmi les hommes. Mais J. C. qui a envoyé ses Apôtres par tout l'univers pour le publier, ne manque pas

de susciter des ames fortes & courageuses pour en
Rom. 1. 16. maintenir la force & l'integrité, parce qu'*il est*, comme dit l'Apôtre, *la vertu de Dieu pour sauver tous ceux qui croyent*. En effet, si Dieu ne laissoit à son Eglise ces ames choisies, qui sont parmi les hommes comme le sel qui les préserve de la cor-
Ibid. c. 5. 29. ruption par la vertu de cette parole sainte, *nous deviendrions semblables à Sodome & à Gomorrhe*. Car pour ne point parler de ceux qui par ignorance & par malice détournent à leur propre perte le sens de l'Evangile, il se trouve dans le cœur humain tant de corruption & d'opposition à la pratique de ces regles saintes, que si ceux qui sont chargés de procurer le salut des peuples, n'ont grand soin de défendre la loi de Dieu contre le torrent de la convoitise, & d'empêcher par leur fermeté qu'on ne la viole impunément, on verra bien-tôt inonder les vices dans le monde : on passe bien-tôt de la voie droite au déreglement, & du déreglement au débordement, si on n'y prend garde ; *citò à rectis ad prava, à pravis ad præcipitia, si liceat, transcurritur*, dit un ancien Auteur. Ainsi notre saint Apôtre, qui sçavoit avec quelle passion les Juifs tâchoient d'établir la nécessité de la loi de Moïse, au préjudice de l'Evangile de J. C. s'oppose fortement à leurs entreprises, pour empêcher que les fideles ne fussent de nouveau assujettis au joug des céremonies judaïques. Et il étoit bien à propos que saint Paul soutînt avec ce courage & ce zele le parti de l'Evangile contre les efforts des partisans de la loi ancienne, puisque les colomnes de l'Eglise étoient ébranlées, & que saint Pierre, & même saint Barnabé se laissoient emporter à favoriser le Judaïsme. Qui n'admirera la grandeur d'ame

de ce saint homme, qui étoit dans une application continuelle à marcher droit selon la verité de l'Evangile, & à veiller & prendre garde que les autres ne s'en écartassent? C'est-là ce feu que Dieu a envoyé sur la terre pour y être allumé, & c'est ce même feu dont saint Pierre & les autres Apôtres étoient embrasés lorsqu'ils répondirent au Grand-Prêtre : *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes.* Act. 4. 19.
Dans toute la suite des siecles ceux qui ont été animés de ce zele ont combattu pour la loi de Dieu, & n'ont souffert les persécutions que pour maintenir la verité de sa parole, & la sainteté de ses ordonnances. Nous en avons un bel exemple dans les Machabées, qui ont soutenu parmi toutes sortes de peines & de tourmens contre l'impieté d'Antiochus, leur sainte loi. Peut-on voir rien de plus généreux que ce que fit Mathathias chef de cette famille, en criant à haute voix dans la ville : *Quiconque est zelé pour la loi, & veut demeurer ferme dans l'alliance du Seigneur, me suive?* Si ses enfans & quelque peu d'autres personnes ne l'avoient suivi dans la résolution qu'il avoit de tenir ferme pour la défense des ordonnances que Dieu avoit prescrites à leurs peres, seroit-il resté aucune trace de la religion Juive & du culte du vrai Dieu parmi ce peuple? Il faut donc que Dieu suscite de temps en temps dans son Eglise des hommes extraordinaires, tels qu'ont été ceux qui durant les persécutions ont maintenu par l'effusion de leur sang la pureté de la foi de J. C. & sa doctrine, pour la faire passer aux siecles suivans; & dans le temps du grand calme de l'Eglise, qui a été cause du relâchement de ses enfans en sa discipline & dans leurs mœurs, n'a-t-on pas vu paroître aussi des hommes pleins de

l'Esprit de Dieu, qui par leur courage invincible ont soutenu les maximes de l'Evangile, & par leur exemple & leurs exhortations pressantes ont réveillé les peuples de leur assoupissement, & relevé la foiblesse & la lâcheté des autres ministres. Tel a été le grand saint Charles, qu'il a plu à la bonté de Dieu de faire paroître dans son Eglise pour y rétablir la discipline qui s'y étoit extrémement relâchée. Ses soins infatigables ont servi d'exemple, & ses instructions ont servi de regles pour faire refleurir l'Eglise & revivre la pratique de ses décrets, sur-tout dans l'administration des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie, que l'ignorance & la lâcheté de quelques ministres de l'Eglise exposoient à la profanation des peuples, & il se trouve encore en ce temps plusieurs Pasteurs, qui à son imitation, combattent par leurs instructions & leurs ordonnances pastorales les maximes relâchées de quelques-uns des ministres de ce siecle, qui par leur facilité pernicieuse ont mieux aimé tomber avec les pecheurs, que de les relever en suivant les regles que l'Eglise a prescrites.

℣. 11. jusqu'au 20. *Or Cephas étant revenu à Antioche, je lui résistai en face, parce qu'il étoit reprehensible. &c.*

L'obligation de corriger les fautes de son prochain est un devoir indispensable, fondé sur les paroles de J. C. même ; mais la maniere d'observer ce precepte est une des plus difficiles dans l'execution ; parce que non seulement les méchans, mais les gens de bien même n'aiment point d'être repris, & deviennent souvent les ennemis de ceux qui les reprennent, parce qu'ils leur disent la verité. D'ailleurs la réprimande se doit faire non seulement se-

lon la qualité des pechés, mais aussi selon la disposition des pecheurs; en sorte qu'il faut employer plus de douceur envers ceux qui sont plus humbles & plus soumis, & plus de force & de severité à l'égard de ceux qui sont plus orgueilleux & plus opiniâtres. Mais ce qui rend encore ce devoir moins praticable, c'est la disposition de ceux qui reprennent; les uns naturellement hardis & coleres, reprennent aigrement, & par leur indiscretion irritent les pecheurs & aigrissent le mal qu'ils veulent guérir; les autres au contraire, qui sont d'un naturel timide & retenu, s'abstiennent par une mauvaise dissimulation de reprendre, d'instruire & de corriger les pecheurs, soit qu'ils craignent de les choquer en leur présence, soit qu'ils évitent de se faire des ennemis qui peuvent leur nüire dans leurs affaires & leurs interêts temporels. Car souvent si les bons mêmes, qui ont d'ailleurs de l'aversion pour la conduite des méchans, ne les reprennent pas, ce n'est pas qu'ils en soient retenus par des principes de charité; mais c'est qu'il y a quelques chaînes & quelques engagemens secrets de convoitise humaine qui les en empêchent.

Il est vrai, dit saint Augustin, que l'obligation de corriger le prochain n'est pas égale en tous: car ceux-là y sont plus étroitement obligés à qui le Prophete dit ces paroles: *Ce pecheur mourra dans son peché, mais je rechercherai son sang*, comme ayant été versé par la main de celui qui a dit avoir soin de son salut; mais quoique cette répréhension & cette censure soit du devoir & de l'office des Prélats, les autres n'en sont pas entierement exempts; & quiconque le peut faire, encore qu'il ne soit pas Superieur, ne peut s'en dispenser, en considerant

*Aug. l. 1. de civ. Dei c. 9.*
*Ezech. 3. 18.*

ce qu'il y a à reprendre & à corriger en ceux parmi lesquels il se trouve mêlé dans les nécessités de la vie : tellement qu'il peche, s'il le neglige pour éviter les mauvais offices qu'ils lui peuvent rendre dans les choses dont il peut à la verité user en ce monde, mais qu'il aime avec plus d'attachement qu'il ne doit.

Ce qui est de plus difficile en ce point, c'est de reprendre de leurs fautes les Grands & les Puissans, pour qui les loix ne sont que des toiles d'araignées : car il n'est pas aisé de leur dire la verité sans encourir leur disgrace, & il faut user de beaucoup de ménagement pour leur faire agréer les avis qu'on leur donne. S'il se trouve quelquefois des Ambroises, qui s'élevant au-dessus de toutes les considerations humaines, ne craignent point de dire librement la verité, il ne se trouve pas toujours des Theodoses qui veuillent bien l'entendre & y acquiescer. C'est
Ambr. l. 2. epist. 17. à ce grand Empereur que ce même Saint adresse ces belles paroles : » Il n'y a rien de plus admirable » dans les Princes que lorsqu'ils aiment la liberté » dont usent ceux qui leur sont les plus soumis : » mais il n'y a rien aussi de plus dangereux devant » Dieu, ni de plus honteux devant les hommes pour » un Prêtre de J. C. que lorsqu'il n'ose dire avec li» berté ce qu'il pense, puisque Dieu déclare à Eze-
Ezech. 3. 17. » chiel, *que l'ayant donné pour sentinelle à son peuple,* » *s'il manquoit à avertir le juste lorsqu'il s'éloignoit de la* » *justice, il lui redemanderoit son sang;* c'est-à-dire, la » perte de son ame. J'aime donc mieux, ajoute ce » grand Prélat, participer avec vous au bien qu'au » mal. Et ainsi le silence de l'Evêque doit autant dé» plaire à votre clemence, que sa liberté lui doit pa» roître agréable : car si je me tais, le danger où je

m'engage vous est commun avec moi; mais si je «
prends la liberté de vous parler, je vous sauve en «
me sauvant.

On a vu dans tous les siecles quelques Pasteurs animés de cet esprit apostolique dont étoit rempli saint Paul, lorsque voyant dans saint Pierre une conduite qui pouvoit faire tort à la verité de l'Evangile, il ne fit pas difficulté de l'en reprendre publiquement, quoique J. C. lui eût donné entre les Apôtres une prééminence qui devoit le faire respecter; mais si la liberté de saint Paul paroît admirable, l'humilité de saint Pierre l'est bien plus. Il est plus aisé, quoique plus dangereux, d'imiter celui qui fait la correction: mais quoiqu'il soit plus utile, il est néanmoins bien plus rare d'imiter celui qui la reçoit avec docilité, & qui reconnoissant sincerement sa faute, ne recherche que la gloire qui vient de Dieu seul, & non point celle que les hommes se donnent les uns aux autres. *Joan. 5. 44.*

℣. 20. jusqu'à la fin. *Et je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est J. C. qui vit en moi, &c.*

La vie de l'homme, telle qu'il l'a heritée d'Adam, est toute assujettie au peché, & il ne commence vraiment à vivre que quand il ne vit plus de sa vie propre, mais par celle de J. C. laquelle nous ne pouvons avoir, si nous ne sommes morts à la nôtre. Le peché, qui est une veritable mort, ne peut subsister avec la vie nouvelle, que nous recevons par J. C. & par consequent celui qui vit de la vie de J. C. doit être mort à la sienne, puisqu'il ne peut faire aucune action de vie, c'est-à-dire, qui soit de foi, *par laquelle le juste vit*, si ce n'est J. C. qui l'anime & la lui fasse faire, n'étant capables de nous-mêmes que du peché: & quoi- *Gal. 3. 11.*

qu'il soit certain que nous agissons librement, notre
Joan. 15. 5. action nous est moins propre qu'à J. C. *sans lequel nous ne pouvons rien faire*, comme il l'enseigne lui-même : car sans son secours l'homme ne commencera, ni ne continuera, ni n'accomplira aucune bonne œuvre : c'est Dieu qui donne *le vouloir & le faire*, comme dit saint Paul ; & le même Apôtre parlant du travail qu'il a entrepris pour la prédication de l'Evangile, déclare que *ce n'est pas le sien, mais celui de la grace de Dieu qui étoit avec lui.* Il n'en est pas de même des mauvaises actions que nous faisons, nous pouvons bien les faire de nous-mêmes. Ainsi il est vrai de dire, qu'il faut être mort à sa propre vie pour pouvoir vivre de la vie de J. C. tout ce que nous faisons par nous seuls, étant fort defectueux ; tout le bien appartient à Dieu qui nous le fait faire, comme dit saint Augustin : *Non est in me justitia mea, quæ ex lege est, in qua prævaricator effectus sum, sed justitia Dei, id est, quæ ex Deo est, non ex me, si quippe in me vivit, non ego, sed Christus.*

## CHAPITRE III.

1. O Galates insensés, qui vous a ensorcelés pour vous rendre ainsi rebelles à la verité, après que je vous ai fait voir Jésus-Christ si vivement dépeint devant vous, *& comme* crucifié à vos yeux ‖ ?

1. O Insensati Galatæ, quis vos fascinavit non obedire veritati, ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est, in vobis crucifixus ?

ỳ. 1. *autr.* devant les yeux desquels J. C. a été dépeint & crucifié dans vous, *expl.* ayant éprouvé la vertu de sa croix, par les dons du Saint-Esprit, & par vos souffrances.

2. Hoc solum à vobis volo discere : Ex operibus legis Spiritum accepistis, an ex auditu fidei ?

2. Je ne veux sçavoir de vous qu'une chose : Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi ‖ que vous avez ouie ?

3. Sic stulti estis, ut cùm spiritu cœperitis, nunc carne consummemini ?

3. Etes-vous si insensés qu'après avoir commencé par l'esprit ‖, vous finissiez maintenant par la chair ‖ ?

4. Tanta passi estis sine causa ? Si tamen sine causa.

4. Sera-ce donc en vain que vous aurez tant souffert ‖ ? Je veux esperer que ce ne sera pas en vain.

5. Qui ergo tribuit vobis Spiritum, & operatur virtutes in vobis, ex operibus legis, an ex auditu fidei,

5. Celui donc qui vous communique *son* Esprit ‖, & qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la loi, ou par la foi que vous avez oui prêcher,

6. sicut scriptum est : Abraham credidit Deo, & reputatum est illi ad justitiam.

6. selon qu'il est écrit d'Abraham, qu'il crut ce que Dieu lui avoit dit, & *que sa foi* lui fut imputée à justice. *Gen. 15. 6. Rom. 4. 3. Jac. 2. 23.*

7. Cognoscite ergo, quia qui ex fide sunt, ii sunt filii Abrahæ.

7. Sçachez donc que ceux qui sont *enfans* de la foi, sont les *vrais* enfans d'Abraham ‖.

8. Providens autem scriptura, quia ex fide justificat gentes Deus,

8. Aussi *Dieu dans* l'Ecriture prévoyant qu'il justifieroit les nations par la foi, l'a

ỳ. 2. en J. C.
ỳ. 3. *expl.* par la foi.
Ibid. *expl.* par les ceremonies sensibles & charnelles.
ỳ. 4. *autr.* Si toutefois, c'est assez dire que vous ne tiriez aucun fruit de vos souffrances, étant en danger même de vous perdre. *August.*
ỳ. 5. *expl.* Dieu.
ỳ. 7. *expl.* par imitation de sa foi.

annoncé par avance à Abraham, *en lui disant :* Toutes les nations de la terre seront benies en vous.

Gen. 12. 3. Eccli. 44. 20.

9. Ceux qui s'appuyent sur la foi ", sont donc benis avec le fidele Abraham.

10. Au-lieu que tous ceux qui s'appuyent sur les œuvres de la loi ", sont dans la malediction, puisqu'il est écrit : Malediction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi.

Deut. 27. 26.

11. Et il est clair, que nul par la loi " n'est justifié devant Dieu, puisque, *selon l'Ecriture,* le juste vit de la foi.

Hab. 2. 4. Rom. 1. 17.

12. Or la loi ne s'appuye point sur la foi " ; au contraire *elle dit* : Celui qui observera ces préceptes, y trouvera la vie.

Levit. 18. 5.

13. Mais Jesus-Christ nous a rachetés de la malediction de la loi, s'étant rendu lui-même malediction pour nous, selon qu'il est écrit : Maudit est celui qui est pendu au bois ;

Deut. 21. 23.

14. afin que la benediction donnée à Abraham fût com-

prænuntiavit Abrahæ : Quia benedicentur in te omnes gentes.

9. Igitur qui ex fide sunt, benedicentur cum fideli Abraham.

10. Quicumque enim ex operibus legis sunt, sub maledicto sunt. Scriptum est enim : Maledictus omnis, qui non permanserit in omnibus quæ scripta sunt in libro legis, ut faciat ea.

11. Quoniam autem in lege nemo justificatur apud Deum manifestum est : quia justus ex fide vivit.

12. Lex autem non est ex fide, sed : Qui fecerit ea, vivet in illis.

13. Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum, quia scriptum est : Maledictus omnis qui pendet in ligno ;

14. ut in gentibus benedictio Abrahæ fie-

ẏ. 9. *lettr.* qui sont de la foi.

ẏ. 10. *lettr.* qui sont des œuvres de la loi.

ẏ. 11. *expl.* par les seules œuvres de la loi.

ẏ. 12. *lettr.* n'est point de la foi, mais celui, &c. *expl.* La loi ne dit point : Celui qui croira, mais celui qui fera ce qui est ordonné, vivra.

ret in Christo Jesu, ut pollicitationem Spiritûs accipiamus per fidem.

muniquée aux Gentils en Jesus-Christ, & *qu'ainsi* nous reçussions par la foi le Saint-Esprit qui avoit été promis.

15. Fratres (secundùm hominem dico) tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit, aut superordinat.

15. Mes freres, je me servirai de l'exemple d'une chose humaine & ordinaire″. Lorsqu'un homme a fait un contrat ″ en bonne forme, nul ne peut ni le casser, ni y ajouter. *Hebr. 9. 17.*

16. Abrahæ dictæ sunt promissiones, & semini ejus. Non dicit: Et seminibus, quasi in multis; sed quasi in uno: Et semini tuo, qui est Christus.

16. Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race. L'Ecriture ne dit pas: A ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs; mais à sa race, c'est-à-dire, à l'un de sa race, qui est Jesus-Christ.

17. Hoc autem dico, testamentum confirmatum à Deo, quæ post quadringentos & triginta annos facta est lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.

17. Ce que je veux donc dire est, que Dieu ayant fait *&* autorisé comme un contrat *&* une alliance ″, la loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans après, n'a pu la rendre nulle, ni en abroger la promesse.

18. Nam si ex lege hæreditas, jam non ex promissione. Abrahæ autem per repromissionem donavit Deus.

18. Car si c'est par la loi que l'heritage ″ nous est donné, ce n'est donc plus par la promesse. Or c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham.

ỳ. 15. *lettr.* je parlerai selon l'homme.

ỳ. 15. *lettr.* un testament, &c.

ỳ. 17. *Grec.* touchant J. C.

ỳ. 18. *expl.* L'heritage de la grace, de la justice, du salut.

19. Pourquoi donc la loi *a-t-elle été établie?* Ç'a été pour *faire reconnoître* les crimes *que l'on commettoit* en la violant //, jusqu'à l'avenement de ce Fils que la promesse regardoit : & cette loi a été donnée par les Anges par l'entremise d'un mediateur //.

19. Quid igitur lex? Propter transgressiones posita est, donec veniret semen, cui promiserat : ordinata per Angelos in manu mediatoris.

20. Or un mediateur n'est pas d'un seul //; & il n'y a qu'un seul Dieu.

20. Mediator autem unius non est : Deus autem unus est.

21. La loi donc est-elle contre les promesses de Dieu? Nullement. Car si la loi qui a été donnée avoit pu donner la vie //, on pourroit dire alors avec verité, que la justice s'obtiendroit par la loi.

21. Lex ergo adversùs promissa Dei? Absit. Si enim data esset lex, quæ posset vivificare, verè ex lege esset justitia.

Rom. 3. 9.

22. Mais l'Ecriture a *comme* renfermé tous les hommes sous le peché, afin que ce que Dieu avoit promis, fût donné par la foi de Jesus-Christ à ceux qui croiroient en lui.

22. Sed conclusit scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.

23. Or avant que la foi fût venue, nous étions sous la garde de la loi, qui nous te-

23. Priùs autem quàm veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi, in eam fidem

℣. 19. *lettr.* pour les transgressions jusqu'à &c *expl.* 1. pour les réprimer. 2. pour les faire connoître. 3. pour être une occasion qu'elles s'augmentassent afin d'humilier l'homme superbe, *August.*

Ibid. *expl.* Moïse selon les uns, J. C. selon les autres.

℣. 20. *expl.* au lieu qu'il ne faut point de mediateur dans un traité qui se fait par un seul, ainsi que Dieu a été seul à faire cette promesse.

℣. 21. *lettr.* la justice seroit véritablement de la loi.

quæ revelanda erat.

24. Itaque lex pedagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

25. At ubi venit fides, jam non sumus sub pedagogo.

26. Omnes enim filii Dei estis per fidem, quæ est in Christo Jesu.

27. Quicumque in Christo baptizati estis, Christum induistis.

28. Non est Judæus neque Græcus, non est servus, neque liber, non est masculus, neque femina; omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

29. Si autem vos Christi, ergo semen Abrahæ estis, secundùm promissionem hæredes.

noit renfermés ‖, pour *nous disposer* à cette foi qui devoit être révelée *un jour*.

24. Ainsi la loi nous a servi de conducteur ‖ pour nous mener comme des enfans à Jesus-Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi.

25. Mais la foi étant venue ‖, nous ne sommes plus sous un conducteur ‖ comme des enfans;

26. puisque vous êtes tous enfans de Dieu par la foi en Jesus-Christ.

27. Car vous tous qui avez été baptisés en Jesus-Christ, vous avez été revêtus de Jesus-Christ. *Rom.6.3.*

28. Il n'y a plus maintenant ni de Juif, ni de Gentil, ni d'esclave, ni de libre, ni d'homme, ni de femme; mais vous n'êtes tous qu'un en Jesus-Christ.

29. Que si vous êtes à Jesus-Christ, vous êtes donc la race d'Abraham ‖, & les heritiers selon la promesse.

ỷ. 23. *expl.* par la crainte des menaces.

ỷ. 24. *lettr.* a été notre pedagogue en J. C.

ỷ. 25. *autr.* ayant été révelée.

Ibid. *lettr.* Pedagogue.

ỷ. 29. *expl.* car c'est par la foi qu'il est devenu le pere des fideles.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *O Galates insensés, qui vous a ensorcelés pour vous rendre ainsi rebelles à la verité, après que je vous ai fait voir J. C. si vivement dépeint devant vous*, & comme *crucifié à vos yeux.*

*O Galates insensés, &c.* Ce reproche d'imprudence ne tombe pas sur tous les Galates, mais seulement sur ceux qui s'étoient laissés persuader par les faux-docteurs, que l'on devoit allier les observations Judaïques avec l'Evangile; & c'est moins pour les irriter, que pour les obliger à reconnoître leurs égaremens.

*Après que je vous ai fait voir J. C. &c.* par la prédication de l'Evangile, par laquelle vous avez été si parfaitement instruits des mysteres de la religion chrétienne; mais sur-tout de la mort de J. C. de sa passion, de sa vertu, & de l'usage que vous en deviez faire pour vous en appliquer le mérite; que vous n'en auriez pas eu, pour ainsi dire, une connoissance plus entiere, quand vous auriez vû crucifier J. C. de vos propres yeux. Quelques Peres ont traduit autrement cet endroit: *Ante quorum oculos Jesus Christus proscriptus est;* c'est-à-dire, vous, devant les yeux de qui J. C. a été proscrit, ayant été crucifié parmi vous. Ce sens, qui est aussi naturel que le premier, est: Qui vous a tellement ébloui les yeux de l'esprit, que vous ayez laissé encore une fois crucifier J. C. par vos faux-docteurs, par le rétablissement des observances Judaïques qu'ils veulent introduire parmi vous; puisque c'est vraiment proscrire & crucifier J. C. derechef, que de

de ramener le Judaïsme, selon la doctrine de l'Apôtre. Voyez Hebr. 6. 6.

℣. 2. *Je ne veux sçavoir de vous qu'une seule chose. Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi que vous avez ouie?*

*Je ne veux sçavoir*, &c. Le sens : Pour vous montrer par votre propre experience, que la justice ne s'obtient point par les œuvres de la loi, comme vous le veulent persuader les faux-docteurs, souvenez-vous que vous n'avez pas reçu l'Esprit de justice & de regeneration par les œuvres de la loi, ni par vos propres mérites, ni par la pratique des ceremonies legales, mais par la foi qui vous a été prêchée. Puis donc que vous-mêmes avez été justifiés par la seule foi en J. C. sans les œuvres de la loi, n'est-il pas visible qu'elles ne peuvent nullement être necessaires pour la justification, quoi qu'en disent vos faux-docteurs?

℣. 3. *Etes-vous si insensés, qu'après avoir commencé par l'esprit vous finissiez maintenans par la chair?*

*Etes-vous si insensés*, &c. C'est une seconde preuve, que la justification ne s'obtient que par la foi en J. C. Le sens est : Etes-vous si insensés de croire, qu'ayant reçu le premier don de la justification par un moyen tout spirituel, vous en puissiez recevoir l'accroissement par des moyens purement charnels & exterieurs, qui ne consistent qu'en des signes sensibles & corporels, sur-tout après que l'usage figuratif & sacramentel en a été aboli par J. C. Voyez Philip. 3. 4. Hebr. 7. 16. & 9. 10. L'Apôtre entend ici principalement parler des ceremonies legales; & conclut, que les propres mérites de l'homme, considerés sans la grace & sans la foi, ne sont que des œuvres de

chair, puiſqu'elles ne procedent que de l'homme charnel.

✠. 4. *Sera-ce donc en vain que vous avez tant ſouffert? Je veux eſpérer que ce ne ſera pas en vain.*

*Sera-ce donc en vain, &c.* Le ſens: A quoi vous ſervira d'avoir tant ſouffert de perſécutions de la part des Payens pour maintenir la Religion chrétienne parmi vous, ſi vous ſouffrez maintenant qu'elle ſe corrompe par l'introduction du Judaïſme & des céremonies legales, dont ces faux docteurs vous veulent impoſer la néceſſité?

*Je veux eſpérer, &c.* Il leur fait comprendre, que s'ils veulent revenir de leurs égaremens, leurs peines paſſées ne ſeront pas inutiles. *Autr.* Vous ne tirerez aucun fruit de vos ſouffrances, étant même en danger de vous perdre, en ſouffrant que la verité de l'Evangile, que vous avez défendue avec tant de force, ſoit corrompue; & c'eſt un grand ſcandale à l'égard des hommes, qui n'en peuvent que mal juger, la voyant ainſi abandonnée par ceux qui l'ont ſoutenue avec tant de zele: ce qui mérite un plus rude châtiment.

✠. 5. *Celui donc qui vous communique* ſon *Eſprit, & qui fait des miracles parmi vous, le fait-il par les œuvres de la loi, ou par la foi que vous avez oui prêcher?*

*Celui donc qui vous communique* ſon *Eſprit.* Le ſens eſt: Dieu ſe ſert-il du miniſtere de la loi, & eſt-ce par le moyen de ſes céremonies, & par l'obſervation de ſes préceptes qu'il vous communique les dons ſpirituels des langues, de prophetie, d'interprétation des Ecritures, &c. qui ſont connus dans votre Egliſe? Et eſt-ce par-là qu'il opere tant de miracles parmi vous, comme la réſurrection des morts? &c. N'eſt-il pas vrai au contraire que ce

n'est que par la prédication de la foi en J. C. & par l'obéissance que vous lui rendez, qu'il fait toutes ces merveilles ? Et enfin, n'est-il pas visible que Dieu ne prétend confirmer par tous ces signes, que la seule doctrine de l'Evangile & de la foi, & non pas celle des œuvres de la loi ; & qu'ainsi n'approuvant que la foi, il rejette entierement les œuvres de la loi.

℣. 6. *Selon qu'il est écrit d'Abraham, qu'il crut ce que Dieu lui avoit dit, &* que sa foi *lui fut imputée à justice.*

℣. 7. Gr. *Sçachez donc que ceux qui sont* enfans *de la foi, sont les vrais enfans d'Abraham.*

*Selon qu'il est écrit .... Sçachez donc, &c.* C'est une seconde preuve, qui semble être particulierement contre les faux docteurs, qui vouloient persuader aux Galates la nécessité de la Circoncision, sous prétexte qu'Abraham, que Dieu avoit donné à l'Eglise pour modele de justice, avoit lui-même été circoncis, & que la Circoncision avoit été ordonnée à toute sa posterité. L'Apôtre au contraire pour desabuser les Galates, montre évidemment par ce passage de l'Ecriture, qu'Abraham n'a point obtenu la justice par la Circoncision, mais par la foi qu'il a euë aux promesses de Dieu ; & qu'ainsi ceux-là sont ses veritables imitateurs & ses vrais enfans spirituels, qui ne recherchent, comme lui, d'être justifiés que par la foi, & non point par les œuvres de la loi. Voyez Rom. 4. 3.

℣. 8. *Aussi* Dieu dans *l'Ecriture prévoyant qu'il justifieroit les nations par la foi, l'a annoncé par avance à Abraham*, en lui disant : *Toutes les nations de la terre seront benies en vous.*

*Aussi .... l'a annoncé par avance à Abraham*, lors-

qu'il lui fit cette promesse, qui ne regardoit que l'état de l'Evangile, en lui disant : *Toutes les nations de la terre*, aussi-bien les Gentils que les Juifs, *seront benies en vous*, c'est-à-dire, justifiées ou délivrées de la malediction du peché, par l'union spirituelle qu'ils auront avec vous en imitant votre foi.

℣. 9. *Ceux qui s'appuyent sur la foi, sont donc benis avec le fidele Abraham.*

*Ceux qui s'appuyent sur la foi, &c.* seront justifiés & benis, comme le fut Abraham.

℣. 10. *Au-lieu que tous ceux qui s'appuyent sur les œuvres de la loi, sont dans la malediction; puisqu'il est écrit : Malediction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi.*

*Au-lieu que tous, &c.* ne peuvent être justifiés par les œuvres de la loi, sans la foi : Dieu n'ayant proposé que ces deux voies de salut, il est évident qu'on doit recourir à celui de la foi pour être justifiés, puisqu'on ne peut trouver que malediction dans les œuvres de la loi, quand on ne les accomplit pas par la loi.

*Puisqu'il est écrit, &c.* L'Apôtre laisse à suppléer que ceux qui attendent leur justice des œuvres de la loi, ne la gardent point, parce que la loi sur laquelle ils s'appuyent, ne leur donne pas la force de l'accomplir.

℣. 11. *Et il est clair que nul par la loi n'est justifié devant Dieu, puisque*, selon l'Ecriture, *le juste vit de la foi.*

*Il est clair, &c.* L'Apôtre prouve qu'il n'y a aucun de ceux qui s'appuyent sur les œuvres de la loi, qui soit exempt de cette malediction, non seulement les scelerats & les abominables abandonnés à toutes sortes de crimes, mais même ceux qui ob-

ſervent le plus étroitement les préceptes de la loi, comme faiſoit ſaint Paul avant ſa converſion, *ſecundùm legem converſatus ſine querela;* en ſorte que les plus juſtes d'entr'eux ne le ſont nullement devant Dieu, parce que pour vivre juſtement, il faut avoir la foi, qui eſt la ſource, la racine & le fondement de toute juſtice.

*Puiſque*, ſelon l'Ecriture, *le juſte vit de la foi*, c'eſt-à-dire, de la vie ſpirituelle, qui n'eſt autre que la vie juſte. Or eſt-il que ceux qui s'appuyent ſur les œuvres de la loi ne peuvent pas même avoir la foi, comme il le prouve dans le verſet ſuivant.

℣. 12. *Or la loi ne s'appuye point ſur la foi, au contraire*, elle dit: *Celui qui obſervera ces préceptes y trouvera la vie.*

*Or la loi ne s'appuye point ſur la foi*, c'eſt-à-dire, les œuvres ſerviles de la loi ne s'allient point avec la foi, parce qu'elles ne ſont fondées, ſelon le ſens de l'Apôtre, que ſur le propre mérite de l'homme, de qui la loi exige l'obſervation du précepte, ſans lui donner la grace de l'accomplir; & la foi au contraire ne vient que de la grace de J. C.

*Au contraire*, elle dit: *Celui qui obſervera ces préceptes y trouvera la vie*, c'eſt-à-dire, une vie corporelle & ſenſible. *Autr.* Y trouvera la vie ſauve; car l'Apôtre dit, que la loi ne s'appuye point ſur la foi, & qu'elle ne ſçauroit donner la veritable vie, qui eſt la vie de l'ame; mais que c'eſt la foi qui produit la vie éternelle.

℣. 13. *Mais J. C. nous a rachetés de la malediction de la loi; s'étant rendu lui-même malediction pour nous, ſelon qu'il eſt écrit: Maudit eſt celui qui eſt pendu au bois.*

*Mais J. C. nous a rachetés, &c.* L'Apôtre après

avoir montré que nous ne pouvons recevoir la benediction des vrais enfans d'Abraham, ni éviter la malediction de la loi, que par la foi, fait voir maintenant, que l'auteur de cette délivrance & de cette benediction est J. C. & qu'il nous a merité l'une & l'autre par sa mort. Il semble qu'il veuille faire voir l'ingratitude des Galates, qui vouloient se soumettre à la loi, après que J. C. les en avoit délivrés au prix de son sang. C'étoit anéantir & rendre inutile le fruit de sa passion, puisqu'il n'a point eu d'autre but, en souffrant la mort, que de nous délivrer de la malediction de la loi, & nous rendre participans de la justice par la foi.

*S'étant rendu lui-même malediction*, en recevant sur lui la peine portée par la loi contre le pecheur, jusques-là même qu'il a paru aux hommes être abandonné de Dieu, & lui être en exécration *pour nous*, c'est-à-dire, non seulement pour les Juifs, mais encore pour les Gentils.

*Selon qu'il est écrit : Maudit est celui.* Il y a dans le texte de Moïse ; *Celui-là est maudit de Dieu, &c.* Il est incertain pourquoi l'Apôtre a omis le mot de *Dieu*, si c'est par respect envers J. C. comme il y a apparence, puisque dans toutes les maledictions de la loi, le mot de Dieu est sous-entendu sans être exprimé.

*Qui est pendu au bois.* Ce passage ne s'entend pas précisément du supplice de la croix, puisqu'il n'étoit pas alors en usage parmi les Juifs, & qu'il n'est venu que des Romains ; mais seulement de la suspension des corps des scelerats, qui après avoir été étranglés tout debout, ou lapidés, étoient durant quelques heures suspendus à une potence ou à un poteau de bois, pour être exposés à la vue de ceux

qui n'avoient pas assisté à leur supplice. L'Apôtre en fait néanmoins une application fort juste à J. C. puisque si c'étoit une infamie d'être pendu au bois, à plus forte raison en étoit-ce une plus grande d'y être supplicié, & d'y être crucifié.

℣. 13. *Afin que la benediction donnée à Abraham fût communiquée aux Gentils en J. C. & qu'ainsi nous reçussions par la foi le Saint-Esprit qui avoit été promis.*

*Afin que la benediction donnée à Abraham*, qui consiste en la parfaite remission des pechés, avec la grace de vivre saintement, fût communiquée aux Gentils, en J. C. c'est-à-dire, à toutes les nations indifferemment, comme étant devenus ses membres par l'union spirituelle de cette sainte posterité.

*Et* qu'ainsi *nous reçussions, &c.* Non par nos propres merites, ni par aucune œuvre de la loi, mais par le moyen de la foi, l'abondance & la plenitude des dons du Saint-Esprit, qui avoient été promis aux fidelles par la loi & par les Prophetes.

℣. 15. *Mes freres, je me servirai de l'exemple d'une chose humaine & ordinaire. Lorsqu'un homme a fait un contrat en bonne forme, nul ne peut, ni le casser, ni y ajouter.*

*Mes freres, je me servirai, &c.* c'est-à-dire, je me sers de l'exemple d'une chose pratiquée ordinairement parmi les hommes, pour établir la stabilité des promesses que Dieu a faites à Abraham.

℣. 16. *Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race. L'Ecriture ne dit pas: A ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs, mais à sa race, c'est-à-dire, à l'un de sa race, qui est J. C.*

*Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham & à sa race*, c'est-à-dire, à toute sa posterité spirituelle.

*L'Ecriture ne dit pas: A ceux de sa race, &c.* Ces

paroles ne sont pas de la suite du discours de l'Apôtre; mais c'est une reflexion qu'il fait sur le passage de la Genese, chap. 22. verset 18. pour faire voir aux Galates, qu'il ne doit point y avoir de diversité de sentimens entre les Juifs & les Gentils, puisque les uns & les autres doivent avoir part à cette benediction, en qualité de race spirituelle d'Abraham; mais qu'ils doivent être tous unis à J. C. ne faisant avec lui par la foi & par la charité qu'un même corps mystique qui est l'Eglise, laquelle est la vraie race d'Abraham. Voyez Ephes. 2. 14. 15.

*Mais.. à l'un de sa race, qui est J. C.* consideré comme chef, joint à l'Eglise qui est son corps mystique, duquel même elle porte le nom. Voyez 1. Cor. 12. 12.

℣. 17. *Ce que je veux donc dire est, que Dieu ayant fait & autorisé comme un contrat & une alliance, la loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans après, n'a pu la rendre nulle, ni en abroger la promesse.*

*Ce que je veux donc dire est, &c.* C'est une maniere de parler de l'Apôtre, pour montrer qu'il a usé de parenthese, comme s'il disoit: *La loi qui n'a été donnée que quatre cens trente ans après*, ne put pas introduire un autre moyen d'obtenir la justice & le salut; que celui de la foi, déja établi par l'alliance faite avec Abraham, quand Dieu lui promit que toutes les nations seroient benies en lui. Voyez Genes. 12. 3. ch. 18. 18. & en sa race par le moyen de la foi en J. C. qui étoit le fondement & le mediateur de cette alliance, & l'unique objet de la foi d'Abraham & de tous les Peres.

℣. 18. *Car si c'est par la loi que l'heritage nous est donné, ce n'est donc plus par la promesse. Or c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham.*

*Car si c'est par la loi que l'heritage nous est donné, &c.* c'est-à-dire, que si la justice & le salut s'obtenoit par la loi, elle aneantiroit l'alliance que Dieu a faite avec Abraham, de conferer la justice par la foi à ses descendans comme lui-même l'avoit reçue; or cette justice de la foi est incompatible avec celle de la loi, puisque l'une tire toute son origine du libre-arbitre, & l'autre au contraire est donnée par la grace de J. C. par le moyen de la foi que J. C. même lui inspire. Voyez Rom. 4. 13. 14.

*Or c'est par la promesse, &c.* L'Apôtre renverse l'objection qu'il s'étoit proposée, & nie l'hypothese que ce soit par la loi que l'heritage ait été donné à Abraham. Le sens: Ayant prouvé, comme j'ai fait, que c'est par la foi aux promesses, que l'heritage, c'est-à-dire, que le salut a été donné à Abraham, il s'ensuit necessairement que ce n'est donc plus par la loi, mais par la foi, qu'on est justifié & fait heritier des promesses.

℣. 19. *Pourquoi donc la loi* a-t-elle été établie? *C'a été pour* faire reconnoître *les crimes* que l'on commettoit *en la violant, jusqu'à l'avenement de ce Fils que la promesse regardoit: & cette loi a été donnée par les Anges par l'entremise d'un mediateur.*

*Pourquoi donc la loi* a-t-elle été établie, puisqu'on ne peut acquerir par elle, ni par ses œuvres la justice ni le salut?

*C'a été pour* faire reconnoître *les crimes, &c.* L'Apôtre répond à l'objection qu'il s'est proposée, & soutient que la loi n'a pas été donnée de Dieu, pour aneantir la promesse, mais pour reprimer par des voies & des moyens exterieurs les crimes de son peuple, leur en faire reconnoître toute l'énor-

mité, & les convaincre que cette loi, sans la grace de J. C. de simples pecheurs qu'ils étoient, ne pouvoit les rendre que des transgresseurs ; & qu'augmentant ainsi par leur pure faute, & non par aucun dessein de Dieu, le nombre & la malice de leurs pechés, ils fussent contraints de reconnoître leur impuissance, & le besoin qu'ils avoient de recourir à la grace d'un mediateur, pour accomplir cette loi, & pour obtenir la recompense promise à ses vrais observateurs.

*Jusqu'à l'avenement de ce Fils que la promesse regardoit ;* c'est-à-dire, que cette loi n'avoit pas été donnée pour toujours durer, mais seulement jusqu'à l'avenement du Messie, & l'union de tout son corps mystique ; car avant cet avenement l'Eglise encore infirme, & sujette à beaucoup de chûtes & d'erreurs, avoit besoin d'être retenue par la crainte de la punition, & par l'esperance de la récompense ; au-lieu qu'étant maintenant rassemblée sous son chef, avec lequel elle ne fait qu'un corps, elle n'a plus besoin d'autre loi que de celle de la grace & de l'amour, qui lui fait faire aisément ce que cette loi de crainte & de terreur lui commandoit, sans avoir aucun égard à son infirmité.

*Et cette loi a été donnée par les Anges, &c.* c'est-à-dire, que Dieu ne voulant point parler lui-même à son peuple, interposa des Anges pour la prononcer de sa part à Moïse, qui comparut pour le peuple : cette loi étoit plutôt de rigueur que de grace ; plutôt donnée pour punir les pechés, pour les faire connoître, & même par occasion pour en permettre l'augmentation & l'énormité, que pour en accorder la remission, & le pouvoir d'observer la justice qui y est prescrite.

✠. 20. *Or un mediateur n'est pas d'un seul; & il n'y a qu'un seul Dieu.*

*Or un mediateur n'est pas d'un seul, &c.* Le sens est : La marque visible de la contrarieté qui est entre Dieu & les hommes dans la publication de la loi, c'est que d'une part Moïse y fait la fonction de mediateur, puisqu'il ne faut point d'entremetteur entre ceux qui sont de même sentiment; & Dieu au-contraire d'autre part demeurant toujours invariable sans accorder aucune grace à ce peuple, mais plutôt exigeant de lui, à la rigueur, l'observation de sa loi, quoiqu'il en fût incapable, montre que la grace & la vraie justice ne devoit point être donnée par le ministere de la loi, mais qu'elle étoit reservée à la foi en J. C. qui en est l'auteur, & qui devoit être l'unique mediateur de la reconciliation des hommes avec Dieu.

✠. 21. *La loi donc est-elle contre les promesses de Dieu? Nullement: car si la loi qui a été donnée avoit pu donner la vie, on pourroit dire alors avec verité que la justice s'obtiendroit par la loi.*

*La loi donc est-elle contre les promesses de Dieu, &c.* Le sens est : Si la loi est telle que vous la venez de décrire, elle est donc contraire aux promesses de la grace, puisqu'il n'y a rien qui lui soit plus opposé que cette excessive rigueur, & que cette augmentation de pechés causée par la loi: ainsi elle anéantit, autant qu'il est en elle, la promesse de Dieu: ce qui est contraire à ce qui a été dit verset 17. Dieu a donc fait contre sa promesse, quand il a donné la loi.

*Nullement : car si la loi qui a été donnée avoit pu donner la vie, &c.* Par ces observations, il s'ensuivroit que la justice seroit donnée par la loi, & non

pas par la grace, puisque ce sont deux moyens incompatibles; & partant que la justice ne seroit plus l'effet de la promesse de Dieu, mais l'effet du propre mérite de l'homme, conduit par la seule lumiere de la loi; ce qui seroit directement opposé à la promesse de Dieu faite à Abraham, de justifier ses descendans par le moyen de la foi, & non par leurs propres mérites.

*Mais l'Ecriture a* comme *renfermé tous les hommes sous le peché, afin que ce que Dieu avoit promis fût donné par la foi de J. C. à ceux qui croiroient en lui.*

*Mais l'Ecriture*, c'est-à-dire, la loi écrite, *a* comme *renfermé tous les hommes sous le peché, &c.* C'est la réponse à la difficulté de l'objection du verset précédent: Quoique le propre effet de la loi soit de punir, de faire connoître, & d'augmenter le peché, tant s'en faut que cela ait alteré ou rendu nulle la promesse de grace; au contraire, c'est par-là même que Dieu a disposé les hommes à la recevoir: puisqu'il n'a permis qu'elle operât tous ces effets en l'homme, qu'afin de les faire recourir à la grace par la foi de J. C. voyant que la loi ne servoit qu'à les engager davantage dans le peché, & à les rendre de simples pecheurs qu'ils étoient, prévaricateurs, plus dignes de châtiment que s'ils n'avoient pas eu la loi: de sorte que bien loin qu'elle ait anéanti la promesse, elle n'a servi qu'à la mieux établir.

℣. 23. *Or avant que la foi fût venue nous étions sous la garde de la loi, qui nous tenoit renfermés, pour* nous disposer *à cette foi qui devoit être revelée* un jour.

*Or:* L'Apôtre continue de montrer que la loi, bien loin d'avoir tant soit peu préjudicié aux pro-

messes de grace, elle y a servi au contraire de disposition.

*Avant que la foi fût venue*, c'est-à-dire, sa manifestation, pour acquerir la justice que Dieu avoit promise à Abraham en pratiquant l'Evangile, qui a été reçu de toutes les nations; au-lieu que cette même foi ne l'étoit que d'un fort petit nombre dans l'ancien Testament.

*Nous étions sous la garde de la loi, &c.* c'est-à-dire, empêchés par sa severité de nous abandonner à tous les crimes connus aux autres nations profanes, & retenus, comme des écoliers à l'école, dans l'observance, au moins exterieure, de ses préceptes & de ses cérémonies, qui nous portoient toutes par leur institution à l'attente de J. C. & dont Dieu se servoit pour nous disposer à recevoir la foi en son nom, lorsqu'elle seroit révélée sous l'Evangile.

℣. 24. *Ainsi la loi nous a servi de conducteur pour nous mener, comme des enfans, à J. C. afin que nous fussions justifiés par la foi.*

*Ainsi la loi nous a servi de conducteur*, c'est-à-dire, nous a conduit à J. C. non par l'amour, qui est le propre des enfans avancés en âge, mais par la rigueur, par les promesses, & par des choses exterieures & sensibles, comme on fait aux petits enfans; ce qui étoit plus conforme à l'infirmité de l'Eglise, comme étant dans sa premiere enfance.

*Pour nous mener, comme des enfans, à J. C.* c'est-à-dire, comme une occasion dont Dieu s'est voulu servir pour plusieurs, qui ont cru par là en J. C. par le moyen de sa grace.

*Afin que nous fussions justifiés par la foi.* L'Apôtre entend parler principalement de ceux qui ont cru

en J.C. après la prédication de l'Evangile; mais il semble qu'il y comprend aussi ceux de l'ancien Testament qui appartenoient au nouveau, & qui se servoient des observations légales selon l'usage pour lequel Dieu les avoit instituées, qui étoit de porter les observateurs de la loi, par tous ces signes exterieurs, à la foi de J.C. puisqu'il ne faut point douter qu'ils ne fussent justifiés par la foi, comme les fideles du nouveau Testament.

℣. 25. *Mais la foi étant venue nous ne sommes plus sous un conducteur, comme des enfans.*

*Mais la foi étant venue, &c.* On pourroit objecter à l'Apôtre: Puisque la loi n'est pas contraire aux promesses & à la foi, pourquoi en exclure l'usage & la nécessité? Il répond, que comme ce n'étoit qu'un moyen de parvenir à la foi, il est inutile & même contre la raison, d'en conserver l'usage, après avoir obtenu le don de la foi.

℣. 26. *Puisque vous êtes tous enfans de Dieu par la foi en J.C.*

*Puisque vous êtes tous enfans de Dieu, &c.* Saint Paul fait voir, que par la foi les fideles deviennent de vrais enfans de Dieu.

℣. 27. *Car vous tous qui avez été baptisés en J.C. vous avez été revêtus de J.C.*

*Car.* Il montre encore, que par le baptême ils font profession de vivre comme J.C. & par conséquent d'être ses imitateurs, & enfans de Dieu par imitation, comme il l'est par nature; mais beaucoup plus, parce qu'ils y reçoivent son Esprit, qui est l'esprit d'adoption, qui nous donne la vraie qualité d'enfans de Dieu, & de cohéritiers de J.C. Voyez Rom. 8. 15. & nous fait un même corps avec lui.

*Vous tous, &c.* ſans aucune diſtinction de nation ; afin que les Juifs ne puſſent pas prétendre que cet avantage d'enfans avancés en âge ne regardoit qu'eux, qui avoient été, comme des petits enfans, ſous la conduite ſervile de la loi : & que les Gentils au moins devoient paſſer ſous ſa conduite pour parvenir à cet état, & qu'ils viſſent que Dieu eſt maître de ſa grace, puiſqu'il la communique à ceux-mêmes qui étoient les plus éloignés de l'obſervation de la loi.

℣. 28. *Il n'y a plus maintenant ni de Juif ni de Gentil, ni d'eſclave ni de libre, ni d'homme ni de femme ; mais vous n'êtes tous qu'un en J. C.*

*Il n'y a plus .... mais vous n'êtes tous*, par une même foi, *qu'un en J. C.* ayant tous été également revêtus de ſa vie, & de ſon Eſprit d'adoption par le baptême.

℣. 29. *Que ſi vous êtes à J. C. vous êtes donc la race d'Abraham, & les héritiers ſelon la promeſſe.*

*Que ſi vous êtes, &c.* Le ſens : Puis donc que vous êtes membres du corps myſtique de J. C. dont il eſt le chef, il s'enſuit manifeſtement que vous êtes cette *race d'Abraham* dont il eſt parlé dans l'Ecriture, & par conſéquent que vous n'avez pas beſoin de la marque de la Circonciſion pour être reçu au nombre de ſes enfans, ou pour participer enſuite à l'héritage de la grace & de la gloire qui lui a été promis, la foi en J. C. qui eſt le vrai chef de cette race benie, étant ſuffiſante pour vous y incorporer.

*Et les héritiers ſelon la promeſſe*, non ſelon la chair, comme les Juifs, pour hériter avec eux de la terre de Chanaan ; mais comme les enfans ſpirituels promis à Abraham pour être les imitateurs de ſa foi, & les héritiers de ſa juſtice. D'où il s'en-

ſuit encore, que vous devez renoncer à toutes les cérémonies exterieures & charnelles de ce peuple, & ne plus chercher l'héritage de la juſtice & du ſalut par la loi, puiſque ce ſeroit anéantir la promeſſe, qui n'eſt fondée que ſur la pure grace de Dieu, & non ſur le mérite de l'homme, ou ſur les œuvres de la loi.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *O Galates inſenſés, qui vous a enſorcelés pour vous rendre ainſi rebelles à la verité, &c.*

On ne voit point que ſaint Paul ait parlé ailleurs dans ſes lettres avec tant de force qu'il le fait ici contre les Galates; ce qui l'a porté à cela, c'eſt ſelon ſaint Chryſoſtome, l'énormité de leur crime, d'avoir abandonné la foi pour ſuivre la loi, mais *Præm. l. 2. in Ep. ad Galat.* ſaint Jerôme en apporte une autre raiſon, qui eſt que les Galates étoient étourdis, durs & indociles. En effet ces ſortes de gens doivent être traités durement pour les faire rentrer en eux-mêmes, & les ranger à leur devoir; c'eſt pour cela que notre ſaint Apôtre conſeille à Tite ſon diſciple d'en uſer de la *Tit. 1. 13.* ſorte avec les Cretois: *Reprenez-les fortement*, lui dit-il, *afin qu'ils conſervent la pureté de la foi.* D'où vient que Dieu dans l'ancien Teſtament a traité les Juifs avec tant de rigueur, ſi ce n'eſt à cauſe de leur opiniâtreté & de leur indocilité, que J. C. leur reproche en pluſieurs endroits de ſon Evangile, & ſaint Etienne auſſi par ces paroles *Act. 7. 51.* foudroyantes: *Têtes dures, hommes incirconcis de cœur & d'oreilles, vous êtes tels que vos peres ont été?* Mais comme le Sauveur qui reprenoit fortement les Juifs,

Juifs, ne laissoit pas de les aimer tendrement,
puisqu'étant sur la croix il a demandé leur pardon
à son Pere; *Mon Pere, pardonnez-leur; car ils ne* Luc. 23.
*sçavent ce qu'ils font :* De même aussi saint Etienne 34.
qui les avoit repris avec tant de vehemence, prioit
Dieu dans le temps même qu'ils l'accabloient à
coups de pierre, *qu'il ne leur imputat point ce peché.* Act. 7.
Ainsi la charité fait des plaies salutaires pour guerir 59.
les maux de ceux qu'elle aime, comme un medecin charitable fait des incisions profondes sur
son malade, sans se mettre en peine qu'il crie &
qu'il s'irrite contre lui, pourvû qu'il le guerisse.
Mais ces rudes reprimandes ne doivent être employées que contre ceux qui sont effrontés, imprudens & obstinés : Car, comme dit saint Gre- « Hom.
goire, « il n'y a que la rigueur de la reprimande qui 11. in
« puisse arrêter leur imprudence, & si on les traite « Ezech.
« doucement, la douceur même de cette correction
« les porte à commettre de plus grandes fautes. Ajoû-
« tez à cela, que si on ne leur fait une riprimande
« forte qui les touche vivement, ils ne connoîtront
« pas le mal qu'ils ont fait. Car souvent, ajoûte ce
« Pere, ceux qui sont effrontés ne s'apperçoivent
« point de leurs fautes, que quand on les reprend,
« & jugent que le mal qu'ils ont fait est plus ou moins
« grand, selon qu'ils voient que la reprimande qu'on
« leur fait est plus ou moins forte. Ainsi il faut pren-
« dre garde de traiter avec douceur ceux qui sont
« doux & honnêtes, & avec rigueur ceux qui sont
« durs & effrontés, selon la disposition où ils se
« trouvent.

℣. 2. jusqu'au 24. *Je ne veux sçavoir de vous qu'une seule chose. Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu le Saint-Esprit, ou par la foi que vous avez ouie? &c.*

Saint Paul, qui a dans cette lettre le même dessein que dans celle qu'il écrit aux Romains, qui est d'établir la necessité de la foi, & la grace de la loi nouvelle préferablement à l'ancienne, fait voir dans ce chapitre par cinq preuves differentes, que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi. Mais ce que l'Apôtre dit contre les Juifs, on peut le dire contre les Chrétiens, qui, par une devotion mal reglée, mettent en la place de la charité, qui est l'ame de la religion, des pratiques exterieures dans lesquelles ils mettent leur confiance.

Comme la foi qui nous attache à J. C. est toute divine, nous ne sçaurions y mêler rien d'humain sans la corrompre ; ainsi ceux qui abandonnent les commandemens de Dieu pour suivre les traditions humaines, meritent justement les reproches que *Marc. 7. 13.* Notre-Seigneur faisoit aux Pharisiens, de *rendre inutile le commandement de Dieu par des traditions qu'eux-mêmes avoient établies.* Il est vrai que J. C. a voulu mêler dans la religion des choses exterieures & sensibles, parce qu'étant composés de corps & d'ame, nous devons également honorer Dieu par l'une & par l'autre de ces deux parties de nous-mêmes, mais ces choses même exterieures & sensibles doivent être considerées d'une maniere spirituelle : *La chair*, dit J. C. *ne sert de rien, c'est l'esprit qui vivifie.* La loi des Juifs étoit toute charnelle, celle de l'Evangile est toute spirituelle, prenons donc garde qu'*après avoir commencé par l'esprit, nous ne finissions par la chair*, & qu'ayant été incorporés à J. C. dans le Baptême & revêtus de son Esprit, nous ne reprenions dans la suite les inclinations & les pratiques charnelles du vieil homme.

La premiere raison que saint Paul apporte pour convaincre les Galates, se tire de leur propre experience; que ce n'etoit point dans la circoncision, mais dans le Baptême, qu'ils avoient reçu le Saint-Esprit avec ses dons. v. 2.

Ne peut-on pas dire à peu-près la même chose à ceux qui s'appuient sur des pratiques superstitieuses, & sur des devotions purement arbitraires? Est-ce par ces moyens que Dieu veut sauver les hommes? Suffit-il de reciter de bouche quelques prieres reglées pour être agreable à Dieu, si elles ne sont faites par le mouvement de son Esprit? Suffit-il pour être sauvé d'avoir recours à l'intercession des Saints auprès de Dieu, si l'on n'a soin de vivre dans la pratique de ses commandemens? Quelle assurance a-t-on de mettre toute sa confiance en d'autres moyens que dans les merites de J. C. qui sont la source de la misericorde & des graces? Peut-on se tromper si imprudemment que de quitter les voies que Dieu a eu la bonté de nous reveler & de nous prescrire, pour suivre des routes écartées qui nous égarent? N'est-ce pas, comme dit le Prophete, *abandonner Dieu, qui est une source d'eau vive, & de creuser des citernes entr'ouvertes, des citernes qui ne peuvent retenir l'eau?* Que reste-t-il donc autre chose que de dire à ces sortes de personnes ce que notre saint Apôtre disoit aux Corinthiens: *Examinez-vous vous-mêmes pour reconnoître si vous êtes dans la foi? Eprouvez-vous vous-mêmes ..... si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus de ce que vous étiez:* NISI *fortè reprobi estis.* Jerem. 2. 13. 2 Cor. 13. 5.

La seconde preuve par laquelle saint Paul refute les Galates, c'est l'exemple d'Abraham qui a été justifié par la foi, & non par ses œuvres. Appli- v. 6.

quons encore cette consideration à la conduite de ceux, qui, comme les Galates, mettent leur confiance en leurs propres œuvres, ou en toute autre chose que dans les merites de J. C. & dans les regles qu'il nous a prescrites, & disons-leur avec
Heb. 13. 7. le même saint Paul : *Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu, & considerant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.* Ces conducteurs dont parle l'Apôtre, & qu'il propose pour modelles, sont les Apôtres & leurs successeurs, dont la plupart ont été martyrs : ces grands hommes dans toute leur conduite ont-ils pris d'autre guide que la parole de Dieu, qui a été pour eux & pour ceux qu'ils ont instruits, la lumiere qui les a conduits, & la force qui les a soutenu.

Les Pasteurs, dans toute la suite des siecles, & les Fondateurs d'Ordres, ont-ils prescrit à leurs disciples d'autres regles que celles que J. C. nous a données dans son Evangile ? Et comme ils ont mis toute leur confiance dans les merites & la Passion de notre Sauveur, & qu'ils n'ont rien ordonné à ceux qui suivent leurs regles qui ne soit fondé sur la verité de la loi de Dieu, ceux-ci se trompent, s'ils y ajoutent quelque pratique qui s'écarte de la pureté de la foi & de la sincerité de la doctrine de ces saints hommes. Imitons leur foi & leur patience, sans mettre en eux, dans leurs vertus ou leurs miracles, la confiance qui n'est due qu'à Dieu par J. C. notre Seigneur : *Maledictus qui confidit in homine.*

Jerem. 17. 5. La troisiéme raison que saint Paul employe pour convaincre les Galates, se tire de la malediction que la loi prononce contre ses prévaricateurs. La loi ancienne, qui ne donnoit par elle-même aucun

ſecours pour la pratique de ſes commandemens, ne laiſſoit pas de tenir pour maudits & execrables ceux qui manquoient à les obſerver ; ainſi les Galates étoient bien imprudens d'abandonner les voies du ſalut qu'il trouvoient dans l'Evangile pour recourir à des obſervances legales, défectueuſes & impuiſſantes, qui n'avoient aucune vertu de produire la vraie juſtice. N'eſt-ce pas ce que font encore au milieu du Chriſtianiſme pluſieurs perſonnes, qui ſans ſe mettre en peine de garder les commandemens de Dieu, obſervent exactement quelque pratique de pieté, qu'il ne demande pas d'eux ; & ainſi ils s'expoſent à la malediction que le Prophete prononce contre eux : *Ceux qui ſe détournent de vos Commandemens ſeront maudits :* MALEDICTI *qui declinant à mandatis tuis.* Pſ. 118. 21.

On ne doute point que le précepte d'aimer Dieu par-deſſus toutes choſes ne ſoit néceſſaire au ſalut ; il ſe trouve néanmoins des gens ſans nombre, qui, comme les Galates, s'attachent à des obſervations exterieures, & à des pratiques humaines, ſur leſquelles ils s'appuyent, ſans faire ce que Dieu ordonne, qui eſt de l'aimer, & de faire toutes ſes actions pour ſa gloire & par le motif de la charité, ſans laquelle tout ce qu'on peut faire ne ſert de rien ; & par-là ils s'attirent la malediction dont l'Apôtre les menace : *Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur J. C. qu'il ſoit anathême*, & retranché de l'Egliſe. 1. Cor. 16. 22.

Il en eſt de même de la quatriéme raiſon que ſaint Paul avance contre les Galates, qui eſt que *le juſte vit de la foi.* v. 11. Toutes les actions exterieures de vertu, telles qu'elles ſoient, ſont d'elles-mêmes ſteriles & inutiles pour le ſalut. La vie de l'ame ne peut ſe maintenir ni s'entretenir que par la demeure

de l'Esprit de Dieu en nous-mêmes, qui étant l'ame de notre ame produit les bonnes œuvres qui paroissent au-dehors, par une foi vive agissante par
Hebr. 11. 6. la charité ; c'est cette foi *sans laquelle il est impossible de plaire a Dieu.* Car comme la vie procede du cœur, parce que cette partie est le principe de la vie, & que c'est dans l'homme ce qui vit le premier & qui meurt le dernier ; *ainsi le juste vit de la foi*, parce que cette vertu est le principe & comme le cœur de la vie spirituelle ; & par conséquent toutes les bonnes œuvres qui ne viennent pas de ce principe, ne sont bonnes qu'en apparence & devant les hommes seulement ; mais non pas devant Dieu, à qui rien n'est agréable que ce qui se fait par le mouvement de son Esprit. Si donc nous voulons être
Hebr. 10. 22. sauvés, *approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincere, & avec une pleine foi, ayant le cœur purifié des souillures de la mauvaise conscience par une aspiration interieure du sang de J. C.* qui donne le prix & le merite à la foi & à toutes les autres vertus.

v. 16. Enfin l'Apôtre apporte une cinquiéme preuve, qui se tire de la promesse que Dieu a faite à Abraham & à sa posterité. Dieu leur a promis la justice & le salut, s'ils croyent en lui & s'ils lui obéissent, & non pas s'ils font sans la foi les œuvres de la loi. Ainsi il s'en faut tenir à ce que Dieu promet & à ce qu'il ordonne, sans mettre sa confiance sur aucun autre moyen auquel il n'ait point attaché sa grace. Dieu n'a point promis d'autre moyen d'obtenir la justice que par la foi ; or il a établi ce moyen par l'alliance qu'il fit avec Abraham, quand il lui promit que toutes les nations seroient benies en sa race, c'est-à-dire, par J. C. vrai fils d'Abraham. Sans la foi en J. C. on ne sçauroit avoir de part à

cette benediction, & par conséquent on ne ſçauroit obtenir la principale, qui eſt la vie de la grace. Il eſt vrai que Dieu avoit promis à Abraham & à ſa poſterité une terre fertile en toutes ſortes de biens, la victoire ſur leurs ennemis, & une grande proſperité dans cette vie; mais ce bonheur temporel n'étoit que la figure des biens ſpirituels de la grace, dont Dieu devoit combler les vrais Iſraelites, qui étoient marqués par la poſterité d'Iſaac, qui figuroit J. C. dans lequel toutes les nations ſeront benies. Uniſſons-nous avec une foi vive au corps de J. C. par la participation de ſon Eſprit, & renonçons volontiers à tous ces biens que les Juifs charnels recherchoient avec tant d'ardeur; &, ſelon l'avis de notre ſaint Apôtre, *demeurons fermes & inébranlables dans la profeſſion que nous avons faite d'eſperer ce qui nous a été promis, puiſque celui qui nous l'a promis eſt très-fiedele dans ſes promeſſes.* Hebr. 10. 23.

℣. 24. juſqu'à la fin. *Ainſi la loi nous a ſervi de conducteur pour nous mener comme des enfans à J. C. &c.*

Comment la loi eſt-elle inutile, ſi elle conduit à J.C. Il eſt vrai qu'on ne peut pas dire abſolument que la loi ſoit inutile, quoique ſi Dieu n'y joint ſa miſericorde, elle ne ſerve qu'à augmenter le peché; la connoiſſance que la loi en donne n'étant pas capable d'empêcher l'homme de le commettre. Mais parce qu'elle eſt ſemblable à un maître qui conduit un enfant à l'école par la crainte du châtiment, cet enfant ne laiſſant pas d'aller à l'école, quoiqu'il la haïſſe; de même auſſi les hommes, en s'accoutumant d'obſerver, quoiqu'à regret, les préceptes de la loi, profitent de cette connoiſſance, quand il plaît à Dieu de la leur faire aimer, en changeant

leur crainte en son amour, par lequel seul ils la peuvent accomplir veritablement : non que les œuvres de la loi puissent contribuer à nous faire obtenir la grace d'aimer Dieu, laquelle nous ne pouvons recevoir que par une misericorde toute gratuite : *Non ex operibus justitiæ, quæ fecimus nos, sed secundùm suam misericordiam salvos nos fecit;* (Tit. 3. 5.) mais il s'en sert, comme il fait quelquefois des plus grands pechés, dont il tire les plus grands biens, la loi ne pouvant que nous rendre pecheurs volontaires, à moins que Dieu ne nous change le cœur : c'est pourquoi il est quelquefois dangereux de donner la connoissance des verités divines aux personnes qu'on voit qui ne les aiment pas, étant nécessaire de les disposer à regler leur vie avant que de les instruire, de peur qu'ils n'en abusent ; ç'a été l'usage des saints Peres & de tous les sages Directeurs, qui ont suivi en cela l'avis que J. C. en a donné à ses Apôtres, *Ne donnez point les choses saintes aux chiens, & ne jettez point vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds.* (Matt. 7. 6.) Il faut prendre garde d'exposer ni la verité ni les saints mysteres au mépris des impies.



## CHAPITRE IV.

† Dim. dans l'Octave de Noel. Veille des Rois.

1. JE dis de plus : † Tant que l'heritier est encore enfant″, il n'est point different d'un serviteur″, quoiqu'il soit le maître de tout ;

1. DIco autem : Quanto tempore hæres parvulus est, nihil differt à servo cùm sit dominus omnium :

℣. 1. *lettr.* petit, en bas âge. Ibid. *autr.* esclave.

2. sed sub tutoribus & actoribus est, usque ad præfinitum tempus à patre.

2. mais est sous la puissance des tuteurs & des curateurs jusqu'au temps marqué par son pere.

3. Ita & nos cùm essemus parvuli, sub elementis mundi eramus servientes.

3. Ainsi lorsque nous étions encore enfans, nous étions assujettis ‖ aux premieres & plus grossieres instructions que Dieu a données au monde.

4. At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus filium suum, factum ex muliere, factum sub lege,

4. Mais lorsque les temps ‖ ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, & assujetti à la loi,

5. ut eos, qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus.

5. pour racheter ceux qui étoient sous la loi, & pour nous rendre enfans adoptifs ‖.

6. Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum filii sui in corda vestra, clamantem, Abba, Pater.

6. Et parce que vous êtes enfans, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : Mon Pere, mon Pere ‖.

7. Itaque jam non est servus, sed filius. Quòd si filius, & hæres per Deum.

7. *Aucun de vous* n'est donc point maintenant serviteur, mais enfant. Que s'il est enfant, il est aussi heritier de Dieu par Jesus-Christ ¶ ‖.

8. Sed tunc quidem ignorantes Deum, iis qui naturâ non sunt

8. Autrefois lorsque vous ne connoissiez point Dieu, vous étiez assujettis à ceux qui

℣. 3. *lettr.* sous les élemens du monde, on appelle les élemens, les lettres, ou les premieres notions des sciences qu'on apprend aux enfans, & l'Apôtre a encore mis ce mot dans le même sens aux Heb. 5. 12.

℣. 4. *expl.* ou l'héritier devoit entrer en possession de ses biens.

℣. 5. *lettr.* afin que nous reçussions l'adoption des enfans.

℣. 6. *lettr.* Abba, Pere.

℣. 7. lettr. *per Deum.*

n'étoient point veritablement″ dieux.

dii, serviebatis.

9. Mais après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de lui, comment vous tournez-vous vers ces observations legales, défectueuses & impuissantes ″ ausquelles vous voulez vous assujettir par une nouvelle servitude ?

9. Nunc autem cùm cognoveritis Deum, immò cogniti sitis à Deo, quomodo convertimini iterùm ad infirma & elementa, quibus denuò servire vultis.

10. Vous observez les jours & les mois, les saisons & les années :

10. Dies observatis, & menses, & tempora, & annos.

11. j'apprehende pour vous, que je n'aie peut-être travaillé en vain parmi vous.

11. Timeo vos, ne fortè sine causa laboraverim in vobis.

12. Soyez envers moi, comme je suis envers vous″. Je vous en prie, mes freres. Vous ne m'avez jamais offensé en aucune chose.

12. Estote sicut ego, quia & ego sicut vos ; fratres, obsecro vos : Nihil me læsistis.

13. Vous sçavez que lorsque je vous ai annoncé premierement l'Evangile, ç'a été parmi″ les persecutions *&* les afflictions de la chair,

13. Scitis autem, quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis jampridem, & tentationem vestram in carne mea,

14. & que vous ne m'avez point méprisé, ni rejetté″ à cause de ces épreuves que je souffrois

14. non sprevistis, neque respuistis : sed sicut Angelum Dei ex-

ỳ. 8. *lettr.* par leur nature.

ỳ. 9. *lettr.* élemens foibles & pauvres.

ỳ. 12. *lettr.* soyez comme moi, car je suis comme vous.

ỳ. 13. *lettr.* l'infirmité de la chair.

ỳ. 14. *lettr.* ni rejetté votre tentation dans ma chair, c'est-à-dire, vous ne m'avez point rejetté à cause de mes afflictions qui vous pouvoient être un sujet de tentation.

cepistis me, sicut Christum Jesum.

en ma chair: mais vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu, comme Jesus-Christ même.

15. Ubi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis, quia si fieri posset, oculos vestros eruissetis, & dedissetis mihi.

15. Où est donc le temps où vous vous estimiez si heureux″? Car je puis vous rendre ce témoignage, que vous étiez prêts alors, s'il eût été possible, de vous arracher les yeux, pour me les donner.

16. Ergo inimicus vobis factus sum; verum dicens vobis?

16. Suis-je donc devenu votre ennemi, parce que je vous ai dit la verité?

17. Æmulantur vos non benè: sed excludere vos volunt, ut illos æmulemini.

17. Ils s'attachent fortement à vous: mais ce n'est pas d'une bonne affection, puisqu'ils veulent vous separer de nous, afin que vous vous attachiez fortement à eux.

18. Bonum autem æmulamini in bono semper, & non tantùm cùm præsens sum apud vos,

18. Je veux que vous soyez zelés pour les gens de bien dans″ le bien, en tout temps, & non pas seulement quand je suis parmi vous,

19. Filioli mei, quos iterùm parturio, donec formetur Christus in vobis.

19. Mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jesus-Christ soit formé dans vous.

20. Vellem autem esse apud vos modò, &

20. Je voudrois maintenant être avec vous″ pour diversi-

℣. 15. *lettr.* votre béatitude.

℣. 18. *lettr.* il est bon d'avoir de la jalousie pour le bien en tout temps, & non seulement quand.

℣. 20. *lettr* & changer ma voix: car je suis dans l'inquietude pour vous.

fier mes paroles *selon vos besoins;* car je suis en peine comment je vous dois parler.

mutare vocem meam: quoniam confundor in vobis.

21. Dites-moi, je vous prie, vous qui voulez être sous la loi: N'entendez-vous point *ce que dit* la loi?

21. Dicite mihi, qui sub lege vultis esse: legem non legistis?

† 4 Dim. de Carême. Genes. 16. 15. Ibid. 21. 2.

22. Car † il est écrit, qu'Abraham a eu deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la *femme* libre.

22. Scriptum est enim quoniam Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, & unum de libera.

23. Mais celui qui naquit de la servante, naquit selon la chair; & celui qui naquit de le *femme* libre, naquit *en vertu* de la promesse *de Dieu* ‖.

23. Sed qui de ancilla, secundùm carnem natus est: qui autem de libera, per repromissionem.

24. Tout ceci est une allegorie: car ces deux femmes sont les deux alliances, dont la premiere qui a été établie sur le mont de Sina, & qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar.

24. Quæ sunt per allegoriam dicta: hæc enim sunt duo testamenta; unum quidem in monte Sina, in servitutem generans, quæ est Agar.

25. Car ‖ Sina est une montagne d'Arabie, qui représente la Jerusalem d'ici-bas, qui est esclave avec ses enfans:

25. Sina enim mons est in Arabiâ, qui conjunctus est ei, quæ nunc est Jerusalem, & servit cum filiis suis.

26. au-lieu que la Jerusalem d'en haut ‖ est *vraiment*

26. Illa autem, quæ sursùm est, Jerusalem,

℣. 23. *expl.* par miracle en vue de la promesse.
℣. 25. *Grec.* Agar est en figure la même que Sina.
℣. 26. *expl.* l'Eglise chrétienne.

libera est; quæ est mater nostra.

libre; & c'est elle qui est mere.

27. Scriptum est enim: Lætare, sterilis, quæ non paris: erumpe, & clama, quæ non parturis; quia multi filii desertæ, magis quàm ejus quæ habet virum.

27. Car il est écrit: Réjouissez-vous, sterile, qui n'enfantiez point: poussez des cris de joie, vous qui ne deveniez point mere; parce que celle qui étoit délaissée, a plus d'enfans que celle qui a un mari. *Isai. 54. 1.*

28. Nos autem, fratres, secundùm Isaac, promissionis filii sumus.

28. Nous sommes donc, mes freres, les enfans de la promesse, figurés dans Isaac ✝. *Rom. 9. 8.*

29. Sed quomodo tunc is, qui secundùm carnem natus fuerat, persequebatur eum, qui secundùm spiritum, ita & nunc.

29. Et comme alors celui qui étoit né selon la chair, persecutoit celui *qui étoit né* selon l'esprit, il en arrive de même encore aujourd'hui.

30. Sed quid dicit scriptura? Ejice ancillam, & filium ejus; non enim hæres erit filius ancillæ cum filio liberæ.

30. Mais que dit l'Ecriture? Chassez la servante & son fils; car le fils de la servante ne sera point heritier avec le fils de la *femme* libre. *Gen. 21. 10.*

31. Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ; quâ libertate Christus nos liberavit.

31. Or, mes freres, nous ne sommes point les enfans de la servante, mais de la *femme* libre: & c'est Jesus-Christ qui nous a acquis cette liberté ¶.

✝. 28. *lettr.* selon Isaac.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Je dis de plus : Tant que l'héritier est encore enfant, il n'est point different d'un serviteur, quoiqu'il soit le maitre de tout.*

*Je dis de plus : Tant que l'heritier est encore enfant*, c'est-à-dire, mineur, en bas âge, *il n'est point different d'un serviteur*, quant à l'usage de ses droits, dont il n'a ni la connoissance, ni le maniment ; & quant à la conduite de sa personne, qui est tenue dans une étroite sujettion. *Qui delicatè à pueritia nutrit servum suum, postea sentiet eum contumacem.*

*Quoiqu'il soit le maître de tout*, en qualité d'heritier de son pere, tout lui étant acquis par droit d'heritage.

℣. 2. *Mais il est sous la puissance des tuteurs & des curateurs, jusqu'au temps marqué par son pere.*

*Mais il est sous la puissance, &c.* c'est-à-dire, qu'il ne peut disposer de sa personne, ni de son bien, & qu'il est soumis en toute chose à ceux qui sont chargés de sa conduite.

*Jusqu'au temps marqué par son pere.* C'étoit l'ancienne coutume, que le pere avant sa mort, ou avant quelque grand voyage, marquoit les tuteurs, & le temps que devoit durer la tutelle. L'application que l'Apôtre en fait à Dieu est plus naturelle, en ne supposant pas la mort du pere. C'est une espece de similitude. Voyez Matth. 21. 33.

℣. 3. *Ainsi lorsque nous étions encore enfans, nous étions assujettis aux premieres & plus grossieres instructions que Dieu a données au monde.*

*Ainsi lorsque nous étions encore enfans*, c'est-à-dire, en bas âge, ou que le corps de l'Eglise étoit dans son commencement, ne contenant encore qu'une partie des fidelles, qui étoient sujets à de grandes erreurs & à de grandes foiblesses, manquant de la force & de la plenitude de l'Esprit de Dieu pour se conduire.

*Nous étions assujettis aux premieres & plus grossieres instructions;* c'est-à-dire, Dieu pour lors conduisoit exterieurement l'Eglise d'une maniere servile, & proportionnée à son infirmité & à son bas âge, l'assujettissant sous de très-grieves peines, à des observances terrestres & charnelles, comme aux victimes, purifications, &c. afin de la disposer par toutes ces observations, comme par de premiers élemens ou rudimens, à la connoissance & à l'attente de la plenitude des biens dont elle devoit jouir un jour sous le regne de J. C. n'y ayant rien dans toutes ces observations qui n'en fût la figure.

*Que Dieu a données au monde.* Let. *Sous les élemens du monde*, c'est-à-dire, sensibles & charnels, qui n'étoient que pour un temps connus aux Juifs & aux Payens, exprimés par le monde. *Non utique fornicatoribus hujus mundi, &c.*

℣. 4. *Mais lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, & assujetti à la loi.* 1. Cor. 10.

*Mais lorsque les temps ont été accomplis*, c'est-à-dire, la fin de la minorité de l'Eglise, dont le temps étoit préfix, & ordonné de Dieu, qui est ici comparé au pere, qui marque le temps que son fils doit demeurer mineur. Voyez 1. Cor. 10. 11.

*Dieu a envoyé son Fils*, égal à lui en toutes choses.

Voyez Philip. 2. 6. c'eſt-à-dire, que Dieu le Pere a voulu que ſon Fils, auparavant inconnu aux hommes, ſe rendît viſible à eux, en prenant la nature humaine, & en ſe faiſant homme, comme eux; parce qu'il étoit fort convenable, que le Fils naturel fût le chef des enfans adoptifs, & que ce fût lui-même qui fût le médiateur de cette adoption; afin qu'il fût le premier en toutes choſes. Voyez Rom. 8. 29. & Col. 1. 14. 15. 16.

*Formé d'une femme*, c'eſt-à-dire, de la ſainte Vierge, par la ſeule operation du Saint-Eſprit, quant à la nature humaine. Voyez Geneſ. 3. 15. Iſa. 7. 14. Mich. 5. 2. 3. Rom. 1. 3.

*Et aſſujetti à la loi*, par ſa propre volonté, & non par aucune obligation. *Filius hominis Dominus etiam ſabbati.*

℣. 5. *Pour racheter ceux qui étoient ſous la loi; & pour nous rendre ſes enfans adoptifs.*

*Pour racheter ceux qui étoient ſous la loi*, c'eſt-à-dire: La cauſe pour laquelle le Fils de Dieu s'eſt ſoumis lui-même à l'obſervance étroite de la loi, a été pour préſerver ſon Egliſe de toutes les tranſgreſſions de cette loi; & par le mérite de ſa parfaite obeiſſance, lui obtenir la grace de vivre ſaintement; & la délivrer de l'eſprit de crainte, & du joug peſant & inſuportable de la pratique des ceremonies & des obſervations legales.

*Et pour nous rendre enfans adoptifs*, c'eſt-à-dire, afin que nous reçuſſions, tant Juifs que Gentils, non ſeulement la qualité d'enfans adoptifs, que l'Egliſe poſſedoit déja pendant qu'elle étoit dans ſon enfance, par la foi en l'avenement de J. C. mais l'uſage & la libre jouiſſance de cette adoption, étant pleinement affranchis de la ſervitude de

de la loi, & étant rendus participans des biens & des graces propres au Nouveau Testament, & sur-tout de la charité.

℣. 6. *Et parce que vous êtes enfans, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : Mon Pere, mon Pere.*

*Et parce que vous êtes enfans*, c'est-à-dire, enfans par adoption. L'Apôtre explique en quoi consiste principalement le don d'adoption dont jouissent les fideles, & sur-tout les Galates, de qui il parle proprement dans ce verset.

*Dieu a envoyé dans vos cœurs, &c.* c'est-à-dire: Dieu vous ayant fait la grace de vous recevoir au nombre de ses enfans adoptifs, il a voulu que les dons spirituels, communiqués en abondance à son Fils naturel, vous fussent aussi accordés par son moyen; & que le Saint-Esprit qui procede du Fils aussi-bien que du Pere, résidât avec ses dons dans vos cœurs, pour vous inspirer un veritable amour, qui vous fît recourir à Dieu par la priere & dans une sainte confiance, comme à votre Pere.

℣. 7. Aucun de vous *n'est donc maintenant serviteur, mais enfant. Que s'il est enfant, il est aussi héritier de Dieu par J. C.*

Aucun de vous *n'est donc point maintenant serviteur, &c.* L'Apôtre après avoir montré que tous les Chrétiens, & sur-tout les Galates, ont reçu la dignité & tous les droits d'enfans de Dieu, il conclut de cette verité qu'ils ne sont plus dans l'état de servitude, comme étoit l'Eglise avant la venue de J. C. ni par conséquent obligés à l'observation de la loi, qui n'étoit propre qu'à cet état.

*Que s'il est enfant, il est aussi héritier, &c.* ayant la qualité d'enfant, & jouissant pleinement, comme

vous faites, du don de l'adoption ; ce qui vous donne part à l'héritage céleste, promis aux enfans spirituels d'Abraham par la foi que vous avez en J. C. & par l'union que vous avez avec lui en qualité de freres adoptés, puisqu'étant freres de J. C. vous êtes aussi ses cohéritiers, sans avoir besoin d'observer les céremonies légales.

℣. 8. *Autrefois, lorsque vous ne connoissiez point Dieu, vous étiez assujettis à ceux qui n'étoient point veritablement dieux.*

*Autrefois, &c.* c'est-à-dire, dans le temps que l'Eglise étoit encore dans sa minorité, & qu'elle étoit assujettie aux observances exterieures de la loi, & avant que J. C. fût venu pour le ministere de la rédemption ; vous, Galates, étiez dans une servitude bien plus honteuse & bien plus dure que les Juifs ; puisqu'étant dans l'ignorance du vrai Dieu, vous serviez à de fausses divinités ; ainsi vous êtes encore plus obligés qu'eux à reconnoître ce bienfait, & à n'en point abuser.

℣. 9. *Mais après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de lui, comment vous tournez-vous vers ces observations légales, défectueuses & impuissantes, ausquelles vous voulez vous assujettir par une nouvelle servitude?*

*Mais après que vous avez connu Dieu*, par la foi vive qu'il a produite en vous par le moyen de la prédication de l'Evangile, & par les effets miraculeux qu'il a operés parmi vous.

*Ou plutôt que vous avez été connus de lui, &c.* c'est-à-dire, approuvés & choisis de Dieu pour son peuple par sa pure grace, aussi-bien que les Juifs fideles. Il semble que l'Apôtre dise ceci pour faire connoître aux Galates qu'ils ne sont pas parvenus à

la connoissance de Dieu par leur industrie, ni par aucun mérite de leur part; mais que ç'a été par la pure bonté de Dieu, qui les a regardés le premier des yeux de sa misericorde, afin de les porter plus vivement à ne pas abuser de ce grand benefice. Voyez Exod. 33. 12. 17. Matth. 7. 27. Rom. 11. 2. & ailleurs.

*Comment vous tournez-vous vers ces observations legales ? &c.* qui n'ont jamais eu la vertu de produire la vraie justice, ni de conferer les richesses spirituelles du nouveau Testament, qui sont les divers dons du Saint-Esprit, & qui ne servent plus même à les figurer, comme dans l'ancien Testament, puisque la figure est inutile quand on possede la réalité. Or quand il dit que les Galates veulent retourner à ces élemens grossiers, ce n'est pas qu'ils eussent jamais pratiqué les cérémonies judaïques, mais parce qu'étant Payens ils en observoient plusieurs semblables, comme la difference des viandes, & des jours, les diverses purifications, & les sacrifices, & même en quelque maniere la Circoncision.

*Ausquelles vous voulez vous assujettir*, non pas de la même maniere, puisque ce n'est pas pour rendre aucun service aux idoles, comme vous faisiez autrefois; mais en vous assujettissant, comme des esclaves, à ces élemens grossiers & à ces cérémonies judaïques : ce qui est une espece d'idolatrie de s'y soumettre, & de les regarder comme nécessaires au salut.

*Par une nouvelle servitude*, c'est-à-dire, après y avoir renoncé, & professé une foi toute contraire. Voyez Philem. 3. 14. 16.

℣. 10. *Vous observez les jours & les mois, les saisons & les années.*

*Vous observez les jours & les mois, &c.* comme les Juifs, c'est-à-dire : Vous gardez religieusement les jours du Sabbat, des Nouvelles Lunes, des Tabernacles & des autres Fêtes. La septiéme année qu'on appelloit de Rémission, & les autres cérémonies judaiques, croyant obtenir la vraie justice par ces observations, comme par un moyen different de celui de la foi, & sans lequel la foi n'est pas suffisante pour le salut. D'où il est aisé de voir que ce passage ne fait rien contre l'observation des Fêtes; puisque les Chrétiens ne les célebrent que par l'esprit de foi, & n'attachent aucun effet particulier à un jour plus qu'à un autre; mais attribuent toute la grace qu'ils reçoivent de l'observation des Fêtes à la foi en J. C. qui est l'auteur de toute grace; quoique cette grace s'obtienne par l'intercession des Saints, & par l'honneur qui leur est rendu. Outre que l'observation des jours dont parle l'Apôtre étant purement figurative, & appartenant précisément à l'ancien Testament, c'étoit renverser l'ordre des choses que de les vouloir pratiquer après la venue de J. C. qui avoit accompli toutes les figures; & c'étoit en quelque maniere anéantir son avenement, & rétablir le judaïsme, comme le prétendoient en secret les faux-apôtres : ce qui n'a nul rapport avec l'observation des Fêtes chrétiennes, qui ne sont instituées que pour exciter les peuples (qui ne peuvent vaquer tous les jours aux louanges de Dieu) à le glorifier en certains jours par l'exemple des Saints qui leur sont proposés, & à impétrer par leur intercession la grace de le mieux servir. L'Apôtre ne parle pas de plusieurs autres observations qui étoient propres aux Juifs & aux Gentils, son dessein n'étant que de faire voir aux Galates que c'étoit re-

tourner à leur premiere pratique, que d'observer toutes ces differences de jours, de temps, de mois & d'années.

℣. 11. *J'apprehende pour vous, que je n'aie peut-être travaillé en vain parmi vous.*

*J'apprehende pour vous, &c.* L'Apôtre expose aux Galates le péril où ils se mettoient par le rétablissement des cérémonies légales, qui détruisoit en eux le Christianisme, & afin de les attirer à pénitence, & expier la faute qu'ils avoient commise, il les exhorte de lui obéir, & de retourner en leur premier état, puisque les œuvres de la loi sont incompatibles avec la foi.

℣. 12. *Soyez envers moi comme je suis envers vous, je vous en prie, mes freres : vous ne m'avez jamais offensé en aucune chose.*

*Soyez envers moi, &c.* c'est-à-dire, quoique je sois Juif de naissance, je ne laisse pas de prendre la même liberté que les Gentils de m'exempter des observations legales; à plus forte raison, vous Galates, qui n'avez jamais fait aucune profession de la loi, comme moi, & qui n'y avez point été obligés par aucun devoir, n'ayant fait profession que de l'Evangile qui en abroge l'usage, ne faites pas difficulté de m'imiter dans la liberté évangelique, & dans l'exemption de ces observations. *Autr.* Soyez, je vous prie, avec moi dans la même union d'esprit & de cœur, que je suis avec vous : aimez-moi autant que je vous aime. Voyez 2.Cor.6.12.13.

*Je vous en prie, &c.* c'est-à-dire, je pourrois user d'autorité sur vous, comme étant votre Apôtre legitime, en vous ordonnant de faire ce que je vous represente dans cette lettre ; mais j'aime mieux vous en prier, pour vous faire voir que ce n'est

point par d'autre motif que celui de votre salut ; & que ce n'est pas par chagrin de l'injure que je pourrois avoir reçue de vous en m'abandonnant pour vous attacher à de faux apôtres, puisque je n'en conserve aucun ressentiment.

℣. 13. *Vous sçavez que lorsque je vous ai annoncé premierement l'Evangile, ç'a été parmi les persecutions & les afflictions de la chair.*

*Vous sçavez*, &c. Le sens est : Vous ne pouvez pas supposer que j'aie aucune indisposition contre vous, puisque vous sçavez par vous-mêmes à combien de périls & de dangers je me suis exposé pour vous annoncer l'Evangile.

℣. 14. *Et que vous ne m'avez point méprisé ni rejetté à cause de ces épreuves que je souffrois en ma chair, mais vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu, comme J. C. même.*

*Et que vous ne m'avez point*, &c. c'est-à-dire, tant s'en faut que j'aie aucun sujet de me plaindre de votre part, au contraire je n'ai point oublié, que lorsque je commençai à vous prêcher l'Evangile, vous eûtes tant d'estime & d'amour pour moi, que nonobstant toutes les infirmités, persecutions & afflictions par lesquelles Dieu m'éprouva, bien loin de me mépriser & de me rejetter, me voyant en cet état.

*Vous m'avez reçu comme un Ange de Dieu*, &c. Voyez 2. Reg. 19. 27. Zacharie 12. 8. C'est une maniere de parler hebraïque, pour montrer qu'ils lui rendirent l'honneur qui se peut rendre à un homme envoyé de la part de Dieu, & qu'ils avoient honoré son apostolat venant de J. C. comme une participation de son autorité ; & pour marquer aussi qu'ils avoient rendu obéïssance à sa parole, comme

à celle de J. C. même. Voyez 1. Theſſ. 2. 13. 2. Pier. 3. 2.

ỳ. 15. *Où eſt donc le temps où vous vous eſtimiez ſi heureux? Car je puis vous rendre ce témoignage, que vous étiez prêts alors, s'il eût été poſſible, de vous arracher les yeux pour me les donner.*

*Où eſt donc le temps, &c.* c'eſt-à-dire: Quel ſujet aviez-vous pour lors de vous eſtimer heureux de m'avoir pour Apôtre & pour docteur, que vous n'ayez encore à préſent, puiſque je n'ai changé ni ma doctrine ni mon affection envers vous?

*Vous étiez prêts alors de vous arracher les yeux pour me les donner*, c'eſt-à-dire, vous n'aviez rien de ſi cher que vous ne m'euſſiez donné en reconnoiſſance, & il n'y auroit rien eu de ſi cruel que vous n'euſſiez enduré, plutôt que de perdre mon amitié, & que d'être privé de mon miniſtere.

ỳ. 16. *Suis-je donc devenu votre ennemi, parce que je vous ai dit la verité?*

*Suis-je donc devenu votre ennemi, &c.* en vous diſant la verité contre la doctrine des faux docteurs, & contre leurs mœurs profanes & charnelles? Comment ſe peut-il faire que je me ſois attiré votre inimitié, en vous prêchant la veritable doctrine, puiſqu'autrefois c'étoit pour cela même que vous me témoigniez tant d'amour? C'eſt une choſe inconcevable, & qui ne peut être attribuée qu'à votre inconſtance.

ỳ. 17. *Ils s'attachent fortement à vous; mais ce n'eſt pas d'une bonne affection, puiſqu'ils veulent vous ſéparer de nous, afin que vous vous attachiez fortement à eux.*

*Ils s'attachent fortement à vous, &c.* c'eſt-à-dire: Les faux apôtres témoignent un ſingulier amour pour vous, mais ce n'eſt qu'une ruſe dont ils ſe

servent pour couvrir l'impureté de leur cœur, afin de vous engager dans leur doctrine, & de vous captiver sous le joug des cérémonies légales.

*Puisqu'ils veulent vous séparer.* Lettr. *vous veulent exclure, &c.* c'est-à-dire, vous détourner de la foi de J. C. & vous séparer de la communion de vos vrais Pasteurs, afin que vous ne soyez plus attachés qu'à eux.

℣. 18. *Je veux que vous soyez zelés pour les gens de bien, dans le bien, en tout temps, & non pas seulement quand je suis parmi vous.*

*Je veux que vous soyez zelés pour les gens de bien, &c.* c'est-à-dire, je ne prétends point blâmer l'amour & le zele que vous témoignez pour vos legitimes Pasteurs, puisque c'est une chose juste; mais il faut le regler d'une maniere, qu'il ne domine point l'amour que vous devez avoir pour J. C. & la saine doctrine.

℣. 19. *Mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que J. C. soit formé dans vous.*

*Mes petits enfans.* L'Apôtre n'exprime pas seulement par ces mots, la tendresse qu'il a pour les Galates, mais encore l'état de petits enfans, où ils avoient été miserablement réduits par ces faux docteurs; en sorte qu'ils avoient besoin d'être instruits derechef des premiers élemens du Christianisme.

*Pour qui je sens de nouveau;* il fait entendre qu'il avoit déja souffert ces mêmes peines de la part des Payens & des Juifs, quand il convertit les Galates au Christianisme; *les douleurs de l'enfantement;* il entend parler des persécutions qu'il souffroit de la part des faux apôtres, & de sa continuelle sollicitude, pour empêcher qu'ils ne fissent plus de pro-

grès parmi les Galates, & pour trouver des moyens efficaces de les rétablir dans la pureté du Christianisme; & enfin de la tristesse qu'il avoit de les voir réduits à un si pitoyable état. *Mulier cùm parit tristitiam habet.* Joan. 16. 21.

*Jusqu'à ce que J. C. soit formé dans vous*, & que d'infirmes que vous êtes à présent, vous soyez devenus parfaits dans la foi chrétienne, comme vous étiez avant la venue de ces faux apôtres, & que la doctrine de J. C. étant entierement rétablie parmi vous, vous imitiez sa vie, en vivant purement & saintement comme lui.

*Je voudrois maintenant être avec vous pour diversifier mes paroles* selon vos besoins, *car je suis en peine comment je vous dois parler.*

*Je voudrois.....diversifier mes paroles.* Lettr. *changer ma voix*, selon vos besoins, c'est-à-dire, vous parler tantôt avec douceur, tantôt avec séverité, selon les divers sujets que j'en aurois, afin de me réjouir avec vous de votre changement, & de votre retour à la verité.

*Car je suis en peine comment je vous dois parler.* Lettr. *je suis dans l'inquietude pour vous*, n'ayant point de nouvelles de vous, je suis en grande perplexité touchant votre état présent, & touchant ce qui vous peut arriver de la part de ces faux docteurs, qui tâcheront de vous perdre pendant mon absence.

℣. 21. *Dites-moi, je vous prie, vous qui voulez être sous la loi; n'entendez-vous point* ce que dit *la loi?*

*Dites-moi, &c.* Vous qui avez tant de passion pour vous soumettre aux observances de la loi, apprenez de la loi-même, c'est-à-dire, des livres de Moïse, ce que vous devez faire; & vous verrez qu'en cela même vous faites contre la loi.

℣. 22. *Car il est écrit qu'Abaham eut deux fils, l'un de la servante, & l'autre de la* femme *libre.*

*Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, &c.* sens compter ceux qu'il eut de Cetura. Voyez Genes. 25.2. qui ne font rien au sujet, puisqu'ils n'étoient pas encore au monde, quand Agar & Sara, qui font le fondement de cette allegorie, enfanterent Ismaël & Isaac.

℣. 23. *Mais celui qui naquit de la servante, naquit selon la chair; & celui qui naquit de la* femme *libre, naquit en vertu de la promesse* de Dieu.

*Mais celui qui naquit de la servante, naquit selon la chair*, c'est-à-dire, selon l'ordre naturel, & sans aucun miracle, puisqu'Abraham & Agar n'étoient ni l'un ni l'autre hors d'âge d'engendrer, & d'avoir des enfans. C'est la figure des hommes charnels, qui ne sont pas régenerés par l'esprit de Dieu, & qui étant hors d'état de grace, s'efforcent en vain d'obtenir la justice & l'héritage promis aux enfans de Dieu, par leurs propres mérites & par les œuvres de la loi.

*Et celui qui naquit de la* femme *libre, naquit en vertu de la promesse* de Dieu, c'est-à-dire, par une pure grace & par un miracle contre l'ordre de la nature, puisqu'Abraham étoit hors d'âge de pouvoir engendrer, & que Sara non seulement étoit aussi hors d'âge de concevoir, mais qu'elle étoit encore naturellement stérile: ce qui représente les vrais fideles, qui ont tout leur être spirituel de la grace de Dieu, tant à l'égard de leur régeneration, qu'à l'égard de toute la suite de leur vie & de leurs actions, sans qu'ils s'appuyent en rien sur leur propre mérite.

℣. 24. *Tout ceci est une allegorie: car ces deux femmes sont les deux alliances, dont la premiere, qui a*

*été établie sur le mont de Sina, & qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar.*

*Tout ceci est une allegorie, car ces deux femmes sont les deux alliances*; c'est-à-dire, la loi de Moïse, & celle de J. C. elles sont nommées alliances, parce que dans toutes les deux il y intervient un pacte entre Dieu & l'homme; Dieu s'obligeant dans l'une & dans l'autre de donner la vie éternelle à l'homme, pourvu que l'homme de sa part observe sa loi; mais avec cette différence, que dans la premiere alliance il exige de l'homme l'observation de sa loi, sans s'engager à lui donner la grace de l'accomplissement, sans laquelle le pacte devenoit inutile & sans effet par la pure faute de l'homme: & dans la seconde au contraire, en exigeant l'observation de la loi il lui donne au même-temps la grace nécessaire pour l'observer; ce qui rend cette alliance ferme & éternelle. Cette différence fait que tous ceux qui sont sous la loi ancienne sont des esclaves, & ceux qui appartiennent à la nouvelle, sont les veritables enfans, par l'obéïssance amoureuse & filiale qu'ils rendent à Dieu, qui les a régenerés par son Esprit.

*Dont la premiere... qui n'engendre que des esclaves, &c.* parce qu'elle n'inspire à ses sectateurs que l'esprit de crainte, & non pas celui de charité propre aux veritables enfans de Dieu; d'où vient qu'elle ne les peut délivrer de la servitude du peché où ils sont déja par leur naissance; mais au contraire les y embarrasse plus qu'ils n'étoient auparavant, les faisant prévaricateurs, de simples pecheurs qu'ils étoient.

℣. 25. *Car Sina est une montagne d'Arabie, qui représente la Jerusalem d'ici-bas, qui est esclave avec ses enfans.*

*Car, &c.* Le Grec : *Agar*, est la même chose que *Sina*, *montagne d'Arabie* : ce qui convient avec celle qui est maintenant à Jerusalem, en ce qu'elle & ses enfans sont également en servitude, & dans l'esclavage, & pour faire voir plus clairement le rapport allegorique qu'il y a entre Agar & l'alliance au mont de Sina, c'est que Sina porte encore le nom d'Agar ; ses habitans, Agareniens, & sa principale ville, Agra, ou, Agara ; Dieu ayant permis que le nom d'Agar demeurât à la montagne, afin de conserver la mémoire de la convenance mystique qu'il y a entre elle & l'alliance de Sina : car comme Agar étoit la servante, & que toute sa posterité, qui sont les Ismaelites, étoient dans la servitude exterieure, privée de la terre promise, ainsi Jerusalem, & tous ceux qui font profession de la loi sont dans la servitude interieure du peché, accablés de son joug, & de la multitude de ses cérémonies & de ses observations.

℣. 26. *Au-lieu que la Jerusalem d'enhaut est* vraiment *libre ; & c'est elle qui est notre mere.*

*Au-lieu que la Jerusalem d'enhaut*, c'est-à-dire, la nouvelle alliance ; ou l'Evangile embrassé par l'Eglise, figuré par Sara, qui tire son origine du ciel, & qui a J. C. pour auteur, *est* vraiment *libre*, comme Sara, & affranchie de la servitude de la loi ; n'inspirant plus l'esprit de crainte, comme la premiere alliance, mais celui d'amour.

*Et c'est elle qui est notre mere ;* qui nous a tous engendrés à Dieu pour être ses enfans, & qui nous entretient & conserve dans cet état par le ministere de l'Eglise, qui est dépositaire de cette alliance.

℣. 27. *Car il est écrit : Réjouissez-vous, sterile,*

*qui n'enfantiez point : poussez des cris de joie, vous quine deveniez point mere ; parce que celle qui étoit délaissée a plus d'enfans que celle qui a un mari.*

*Car il est écrit, &c.* L'Apôtre montre par ce passage du Prophete que le privilege d'engendrer ce grand nombre d'enfans spirituels, étoit reservé à l'Eglise chrétienne, ou à la nouvelle alliance embrassée par l'Eglise. Il l'appelle *sterile*, parce que le temps de sa publication & de sa fecondité miraculeuse n'étoit pas encore venu, *qui n'enfantiez point, &c.* il suppose, que quoique cette alliance ait été long-temps sans paroître, & sans être publiée, elle ne laissoit pas d'être depuis le commencement du monde, puisqu'on ne pouvoit obtenir le salut que par elle ; c'est-à-dire, par la foi en J. C. Voyez Rom. 4. 11.

*Parce que celle qui étoit délaissée*, c'est-à-dire, cette alliance paroissoit exterieurement délaissée de Dieu, & qu'il ne s'en servoit pas pour remplir sa famille, comme il faisoit de la loi qui lui avoit engendré le peuple Juif, qui en étoit sectateur ; de même qu'Abraham n'habitoit pas avec Sara, mais seulement avec Agar, qui lui donna une grande posterité, figure des Juifs charnels.

*A plus d'enfans que celle qui a un mari ;* c'est-à-dire : Comme toutes les apparences exterieures sembloient marquer qu'Agar possedoit l'amitié d'Abraham, jusques-là même que Sara crut qu'il la préferoit à elle ; ainsi la premiere alliance sembloit être la bien aimée, ayant été favorisée si long-temps de la présence de Dieu, & d'une infinité de merveilles & de benedictions temporelles.

℣. 28. *Nous sommes donc, mes freres, les enfans de la promesse, figurés dans Isaac.*

*Nous sommes donc, &c.* Ce verset est proprement la suite des versets 22. & 23. L'Apôtre en fait l'application aux fidelles, & sur-tout aux Galates, en ce sens : Mes freres, nous sommes enfans de la promesse, comme Isaac, & partant nous n'appartenons pas à l'alliance de la loi, pour nous laisser obliger à son observation.

℣. 29. *Et comme alors celui qui étoit né selon la chair, persecutoit celui* qui étoit né *selon l'esprit, il en arrive de même encore aujourd'hui.*

*Et comme alors celui qui étoit né selon la chair*; c'est-à-dire, Ismael, figure des Juifs charnels, attachés à la seule loi, *persecutoit celui* qui étoit né *selon l'esprit*, se mocquant de sa pieté, & le voulant attirer à son impieté par son mauvais traitement, pour lui ravir le droit d'aînesse qu'il prétendoit, & qui appartenoit à Isaac, non seulement comme fils d'Abraham selon la nature, mais aussi selon la vraie race spirituelle, comme ayant été adopté & regeneré par la vertu du Saint-Esprit.

*Il en arrive de même encore aujourd'hui*, parce que les Juifs vous font les mêmes persecutions pour vous attirer à leur impieté, & pour vous priver ainsi du droit de l'heritage qui vous appartient en qualité d'enfans de la promesse.

℣. 30. *Mais que dit l'Ecriture? Chassez la servante & son fils; car le fils de la servante ne sera point heritier avec le fils de la* femme *libre.*

*Mais que dit l'Ecriture? &c.* Le sens est : Tout de même que Dieu voulut qu'Agar fût chassée de la maison d'Abraham avec son fils Ismael, & qu'il fût privé du droit d'heritier, parce qu'il n'étoit pas de sa vraie race spirituelle, comme Isaac, ainsi à présent il ne veut pas que l'ancienne loi, représen-

tée par Agar, ait rien de commun avec son Eglise, qui est sa maison, mais qu'elle en soit entierement bannie, sans conserver aucune de ses cérémonies; & que les Juifs charnels, figurés par Ismael, en soient entierement exclus, sans pouvoir prétendre aucune part à l'heritage de la grace & de la gloire, n'y ayant point d'autres heritiers que les fideles. L'Apôtre dit ceci aux Galates, afin qu'ils ne reçoivent pas le mêlange que vouloient introduire les faux docteurs de la loi avec la foi.

℣. 31. *Or, mes freres, nous ne sommes point les enfans de la servante, mais de la* femme *libre, & c'est J. C. qui nous a acquis cette liberté.*

*Or mes freres, &c.* Souvenez-vous que nous ne sommes point enfans de la servante, c'est-à-dire, de l'ancienne alliance, ou de la vieille loi, & partant que nous ne devons souffrir aucune societé, ni aucun mêlange de ses sectateurs avec nous.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 9. *JE dis de plus: Tant que l'heritier est encore enfant, il n'est point different d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout, &c.*

Pour convaincre les Galates de leur égarement, saint Paul leur fait voir la difference qui se trouva entre l'état de l'ancienne & celui de la nouvelle loi. Les Juifs qui avoient reçu une loi *impuissante & inutile qui ne conduisoit personne à une parfaite justice*, (Hebr. 7. 19.) étoient attachés comme des enfans aux choses basses & terrestres, & ne se conduisoient que par un esprit de servitude & de crainte. Ainsi Dieu, par une sage providence, s'accommodant à leur foiblesse &

à la disposition de leur esprit, leur donna une loi conforme à leur inclination & à leur besoin ; car d'un côté il leur promet la jouissance d'une grande prosperité, un pays fertile en toutes sortes de biens & de délices, une tranquillité heureuse, & tous les autres avantages de la vie présente, tels qu'en peuvent désirer ceux qui n'en esperent point d'autres. D'un autre côté cette loi étoit chargée de tant de préceptes, que ceux qui devoient l'observer sous peine d'être rigoureusement punis, n'avoient pas le loisir de penser à autre chose, & par ce moyen Dieu les détournoit de l'idolatrie à laquelle ils étoient portés avec grande inclination. C'étoit-là l'état de ce peuple charnel ; c'étoient des ames basses & serviles, qui vivoient sous cette loi de Moïse pleine de terreurs & de menaces, qui ne respiroient que les biens temporels qui leur avoient été promis, & qui ne gardoient les préceptes de leur loi que par le desir de les posséder, ou par la crainte de les perdre.

*Tit. 3. 4.* Mais *depuis que la bonté de Dieu notre Sauveur, & son amour pour les hommes a paru dans le monde*, en donnant un Rédempteur pour les sauver, il nous a donné une loi, dont la perfection & l'éminence l'emporte bien au-dessus de celle qui fut donnée à Moïse sur le mont de Sina. Cette premiere étoit écrite sur des tables de pierre, & frappoit seulement les yeux & les oreilles au dehors, mais ne pénetroit point jusqu'au cœur, & tout l'effet qu'elle produisoit c'étoit de frapper l'esprit par la terreur des châtimens, mais la loi de J. C. qui inspire l'amour de la justice, est écrite par le Saint-Esprit dans le fond du cœur & de la volonté, & nous fait agir par un amour libre & volontaire.

Dans

Dans l'état de la Synagogue & de l'ancien Testament Dieu avoit imposé aux Juifs plusieurs préceptes cérémoniaux, qui étoient rudes & difficiles à observer. Mais la loi de J. C. soulage au-lieu de charger, c'est un *joug qui est doux & un fardeau qui est leger*, tant à cause du peu de préceptes qu'il impose, & qui se réduisent au seul amour de Dieu & du prochain, qu'à cause de la grace de J. C. qui nous aide & nous fait agir. Dieu traitoit les Juifs en esclaves, parce qu'il les obligeoit de suivre ce qu'il leur ordonnoit, à force de menaces & de châtimens; mais il traite les Chrétiens en amis: *Je ne vous appellerai plus desormais serviteurs*, dit le Sauveur à ses Disciples, *mais mes amis*, parce qu'en nous commandant il nous offre & nous promet le secours de sa grace pour executer ce qu'il commande, & nous y invite par les doux attraits de son amour.

*Matth.* 11. 30.

*Joan.* 15. 15.

Il faut néanmoins considerer que comme tous les Juifs ne se trouvoient pas dans la même disposition, tous les Chrétiens ne sont pas aussi dans le même état. Il y avoit & dans la loi de nature, & sous la loi de Moïse, des hommes justes qui servoient Dieu avec une pieté sincere & affectueuse, *l'Ecriture leur ayant rendu un témoignage avantageux à cause de leur foi.* Il y en avoit d'autres qui observoient exactement les commandemens de la loi, mais ce n'étoit que par une crainte servile, de peur d'être punis, ou de ne pas recevoir de Dieu les biens que la loi promettoit; & c'est-là proprement cet état de crainte & de servitude de la loi ancienne, que saint Paul oppose à l'état de la nouvelle alliance. Enfin il y en avoit d'autres, qui, sans craindre d'être châtiés de Dieu en violant la loi, & sans esperer

*Hebr.* 11. 19.

d'en être récompensés en l'observant, s'abandonnoient à leurs dereglemens avec une licence impie & profane. Il y a de même dans l'état de la loi nouvelle trois sortes de Chrétiens que l'on peut comparer avec ces Juifs. Les premiers servent Dieu selon l'esprit de la loi nouvelle, non point par la crainte des peines, mais par l'amour de la justice; ils font ce que Dieu ordonne avec plaisir, parce qu'ils sont persuadés que ses commandemens sont très-justes & très-équitables.

La seconde espece de Chrétiens, sont ceux qui n'agissant, comme les Juifs, que par des sentimens bas & terrestres, ne servent Dieu que par la crainte des peines, ou par l'espérance de jouir en repos des biens de cette vie, & quand ils se trouvent à leur aise, disent avec les Pasteurs, dont parle Zacharie: *Beni soit le Seigneur, nous sommes devenus riches.* Zach. 11. 5.

La troisiéme sorte de Chrétiens, sont ceux qui faisant profession exterieure du Christianisme, vivent, comme faisoient les payens, sans craindre la colere de Dieu, & sans esperer le bonheur éternel qu'il prépare à ceux qui le servent avec un amour sincere, & *une charité qui naît d'un cœur pur.*

Ainsi il y a eu dans l'ancien Testament de veritables Chrétiens, parce qu'il y a eu des hommes justes attachés au service de Dieu par un amour sincere de sa justice, comme il y a des Juifs dans le nouveau; parce qu'il y a grand nombre de gens qui ne gardent point les commandemens de Dieu, ou s'ils les gardent, c'est par des motifs interessés. Mais le plus grand nombre est de ceux qui ne gardent pas même exterieurement les loix de Dieu, & qui ne méritent pas de passer pour bons Juifs. Comme

nous ne sçavons si nous sommes dignes d'amour ou de haine, nous devons bien prendre garde si nous n'agissons point par quelque interêt caché, que Dieu voit dans notre cœur, & qui est capable de nous exclure de l'héritage céleste : car nous ne pouvons y prétendre, si ce n'est par l'amour de Dieu qui domine dans notre cœur. *Nous autres Chrétiens,* dit saint Augustin, *nous devons agir tout autrement que les Juifs, & faire par un amour volontaire & dégagé de tout interêt, ce qui est ordonné par la loi :* NON *jubente lege, sed liberâ caritate.* Aug. de adult. conjug. c. 14.

℣. 9. jusqu'au 19. *Mais après que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de lui, comment vous tournez-vous vers ces observations légales? &c.*

Connoître Dieu, & être connu de Dieu, sont deux graces bien différentes, quoiquiqu'elles soient toutes deux du Saint-Esprit; car quoiqu'on connoisse Dieu par la foi, cette connoissance ne nous rend pas meilleurs, si Dieu ne nous reconnoît, y en ayant beaucoup au dernier jugement qui l'auront connu & qu'il rejettera néanmoins, & condamnera aux ténebres exterieures, en leur disant, *qu'il ne les a jamais connus :* NUNQUAM *novi vos, discedite à me.* Tous ceux, par conséquent, qui commettent quelque injustice, encore qu'ils connoissent Dieu, ne sont point connus de lui, leur connoissance ne leur sert qu'à les rendre doublement malheureux : comme il est dit dans l'Evangile, que le serviteur, qui ne sçachant pas la volonté du maître, commet quelque mal, est battu, mais que celui qui, après l'avoir connue, la méprise, est doublement puni; c'est pourquoi les connoissances sont fort dangereuses pour ceux qui n'ont pas la volonté de les sui- Matth. 7. 23.

vre, & les mettre en pratique, étant plus utile de ne point avoir la connoissance de notre devoir, si la bonne volonté ne l'emporte au-dessus.

Mais il faut encore joindre à ces deux graces que les Galátes avoient reçûes, de connoître Dieu, & d'en avoir été connus, une troisiéme, qui est la perseverance dans son devoir : la possession d'un grand bien qu'on vient à perdre par sa faute, afflige plus que si on ne l'avoit jamais eu principalement quand c'est pour des choses de néant qu'on l'a bien voulu perdre, comme les Galates vouloient faire, en s'assujettissant aux cérémonies de la loi, au-lieu de se contenter de la foi qu'ils avoient embrassée, laquelle seule les pouvoit rendre parfaits & heureux ; un tel changement qu'ils vouloient faire, bien loin de leur acquerir une plus grande perfection, les faisoit entierement déchoir de celle qu'ils possedoient par la foi en J. C. C'est ce qui arrive aussi à ceux qui ne se contentant pas du talent que Dieu leur a donné pour en faire l'usage qu'il demande d'eux, affectent d'avoir celui des autres, qui leur fait perdre le mérite qu'ils pouvoient acquerir en exerçant le leur.

℣. 19. jusqu'au 22. *Mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que J. C. soit formé dans vous, &c.*

S'il y a eu jamais un Pasteur qui ait été affamé & alteré du salut des ames, ç'a été sans doute notre grand Apôtre. Qui pourroit exprimer les travaux & les peines qu'il a supportées dans le cours de ses prédications pour engendrer des enfans spirituels, & enfanter les ames à Dieu dans la foi & la bonne vie ? En a-t-on vû un plus compatissant aux infirmités des foibles, plus severe & terrible dans les menaces qu'il faisoit aux pecheurs, plus doux & plus

charitable dans ses exhortations, plus humble dans l'exercice de sa puissance pastorale, plus élevé par un généreux mépris de toutes les choses temporelles, plus ferme dans la tolerance de toutes sortes d'adversités, & enfin plus foible en apparence, en ne s'attribuant point à lui-même ce qu'il avoit de force? Qui peut dire quelle étoit sa douleur pour ceux qui tomboient, sa crainte pour ceux qui étoient encore fermes, son ardeur pour avancer de plus en plus à la perfection, & l'apprehension qu'il avoit de déchoir & de se relâcher?

Saint Gregoire expliquant ces paroles de Job: *Les biches se courbent pour faire sortir leur faon, & elles le mettent au jour en jettant des cris & des hurlemens*, dit qu'elles marquent les Pasteurs des Eglises, & qu'ils sont représentés sous le nom de *biches*, & non pas de *cerfs*, parce que les vrais Pasteurs ne sont pas seulement peres par la vigueur de la discipline qu'ils exercent envers ceux qui leur sont soumis; mais ils sont aussi de bonnes meres par les entrailles d'affection qu'ils ont envers leurs enfans spirituels; par les travaux qu'ils souffrent pour les concevoir spirituellement; par les fatigues qu'ils ont à les porter pour Dieu dans le sein de la charité; & par la douleur encore plus grande qu'ils endurent à les enfanter. *Job. 39. 1. 2.*

Les saints Prédicateurs, dit ailleurs ce même Pere, poussent de grands cris, quand, en s'abaissant vers leurs disciples pour les prêcher, ils enfantent spirituellement leurs ames, les mettent au jour de la vraie lumiere, & ne les délivrent des supplices de l'éternité que par leurs douleurs & par leurs larmes. Ils sement maintenant des pleurs, pour recueillir un jour une moisson abondante de joie: ils *c. 11.*

font maintenant comme des biches qui enfantent dans la douleur, afin de devenir ensuite feconds en fruits spirituels. Et pour en choisir seulement un exemple entre plusieurs, dit ce grand Pape, je considere saint Paul comme une biche qui pousse des cris de douleur en faisant son faon, lorsqu'il dit : *Mes petits enfans, pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement: . . . . je voudrois maintenant être avec vous pour diversifier mes paroles selon vos besoins.* Il veut changer de voix, parce qu'en reformant ceux qu'il avoit déja enfantés par ses prédications, il les enfante de nouveau avec peine & avec douleur, en changeant en des cris aigus les paroles qu'il leur prêchoit. En effet, ajoûte ce Pere, quels ont dû être les cris de cette biche mysterieuse, qui après avoir souffert tant de peine à enfanter ces petits qu'elle avoit conçus depuis si long-temps, les vit après cela comme rentrer dans le sein de l'iniquité ? Considerons quelle a dû être sa douleur, & quel a été son travail, d'être obligée, après avoir mis au jour ce fruit qu'elle avoit conçu, de le faire revivre de nouveau de l'état de mort dans lequel il étoit tombé.

C'est ainsi que saint Gregoire parle de notre grand Apôtre, qu'il considere comme le modelle de tous les Pasteurs, qui doivent rendre compte à Dieu des ames qui leur sont confiées, & dont par consequent la perte ne leur doit pas être indifferente.

℣. 22. jusqu'au 29. *Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de sa servante, & l'autre de la* femme *libre, &c.*

C'est ici une nouvelle preuve par laquelle saint Paul montre que les Galates ne doivent pas s'attacher à la loi de Moïse ; puisque la loi elle-même

ordonnoit qu'on l'abandonnât, en représentant dans Agar & Sara, dans la servante & la maîtresse l'esprit de servitude marqué par Agar, & l'esprit de liberté désigné par Sara. On peut voir ci-dessus quelle étoit la difference de ces deux états de Juifs & de Chrétiens; nous verrons ici en quoi consiste cet esprit de servitude, qui fait le caractere de la loi ancienne, & l'esprit d'amour & de liberté, qui fait celui de la nouvelle.

On peut distinguer trois sortes de servitude opposées à trois especes de liberté; la première servitude est commune à tous les hommes, qui depuis la chûte de leur premier pere sont assujettis, comme toutes les autres créatures, *à la vanité*, c'est-à-dire, au déreglement de toute la nature, qui cause dans la vie présente une infinité de miseres, & l'expose continuellement à mille accidens. En effet, c'est un joug très-rude d'être assujetti aux choses temporelles & aux nécessités de la vie. Combien d'incommodités fâcheuses entraîne avec lui le corps qui se corrompt, & tombe de jour en jour en décadence? Il est appesanti de son propre poids, fatigué du travail, incommodé des injures de l'air, affligé de maladies, abattu de langueur par la faim & la soif, qui sont des maladies mortelles ausquelles il faut remedier au plutôt, Mais l'esprit est encore dans une condition bien plus fâcheuse: Car, comme dit le Sage, *le corps qui se corrompt appesantit l'ame, & cette demeure terrestre abat l'esprit dans la multiplicité des soins qui l'agitent.* Tant que l'ame est dans ce corps corruptible, elle devient comme terrestre, & les differentes nécessités de cette vie malheureuse la rendant comme esclave de ses sens, & étant accablée sous ce poids, elle se porte sans com-

*Sap. 9. 15.*

paraiſon plus aiſément vers les biens paſſagers qui ſont ſur la terre, que vers ce bien ſuprême qui eſt dans le ciel. Qui peut donc nier que ce ne ſoit là un état d'une rude ſervitude inévitable à tous les hommes ?

La ſeconde ſorte de ſervitude eſt celle du peché, qui les aſſervit, non ſeulement aux néceſſités fâcheuſes de la vie, mais encore à la domination tyrannique du diable ; *qui les tient captifs pour en faire ce qu'il*
2. Tim. 2. 26. *lui plaît :* car il agit ſur les méchans par des impreſſions tout autrement fortes que ne ſont celles par leſquelles il afflige les juſtes qui ne lui ſont point aſſujettis. Etrange & affreuſe ſervitude ! Mais ce qui eſt plus déplorable, c'eſt qu'elle eſt volontaire, & cette méchante volonté eſt en un ſens pire & plus pernicieuſe à notre égard que le diable même ; car ſi l'homme ne ſe rendoit point eſclave du peché, il ne ſeroit point eſclave du démon : en commettant le peché, il renonce à la loi de Dieu pour ſuivre les ſuggeſtions du malin eſprit à qui il ſe livre volontairement ; & comme celui qui ſe livre à ſon ennemi ſans combattre, devient ſon eſclave & a perdu ſa liberté ; de même auſſi celui qui s'aſſujettit à la tyrannie du démon en ſuivant ſes paſſions déréglées, en devient eſclave, & ne peut recouvrer ſa liberté que par le ſecours de J. C. car tant que la grace du Sauveur ne délivre point le pecheur de l'eſclavage du peché, il demeure, comme dit ſaint Pierre, *eſclave de celui qui l'a vaincu.*

La troiſiéme ſorte de ſervitude eſt celle de la loi, qui eſt proprement celle de ceux qui, comme les Juifs, en obſervent tous les préceptes & toutes les cérémonies, & qui ſont irréprochables devant les hommes, mais qui ne font profeſſion de cette regu-

larité que par un motif de crainte servile, & de prétention aux biens de ce monde ; c'est cette espece de servitude que saint Paul considere en cet endroit, & l'oppose à la liberté des enfans de Dieu qui agissent par amour : Car c'est en quoi consiste la loi évangélique que l'Apôtre appelle *la loi parfaite* & *la loi de liberté*, en ce qu'elle donne le Saint-Esprit, qui fait faire avec plaisir ce qui est ordonné par les préceptes ; car, comme dit saint Paul : *Où est l'esprit de Dieu, là est la liberté.* 2. Cor. 3. 17.

Or comme il y a trois sortes de servitude, on peut aussi distinguer trois sortes de liberté ou d'affranchissement de servitude ; pour ce qui regarde la premiere servitude, par laquelle nous sommes assujettis aux nécessités fâcheuses que le peché de notre premier pere nous a causées dans le corps & dans l'esprit, & qui nous sont communes avec tous les autres hommes, & même avec les autres créatures, nous n'en serons parfaitement délivrés qu'à notre mort & au jugement dernier ; car saint Paul nous apprend, *que toutes les créatures qui sont maintenant assujetties à la vanité, le sont avec espérance d'être délivrées de cet asservissement à la corruption, pour participer à la liberté de la gloire des enfans de Dieu. Nous sçavons*, dit ce saint Apôtre, *que jusqu'à maintenant toutes les créatures soupirent, & sont comme dans le travail de l'enfantement, & non seulement elles, mais nous encore, qui possédons les premices de l'esprit, nous soupirons & nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption divine, la rédemption & la délivrance de nos corps.* Ainsi quoique nous ayons dès ici-bas un commencement de liberté que nous avons reçu dans le Baptême, nous ne laissons pas de soupirer encore dans l'attente de cette délivrance par-

faite, où Dieu *essuiera les larmes de ses serviteurs, & il n'y aura plus ni gémissement ni aucune douleur.* C'est pour cela que les bons Chrétiens qui se voyent exposés à tant de contradictions souffrent la vie avec patience, & reçoivent la mort avec joie.

La seconde servitude, qui nous rend miserablement esclaves du peché, peut cesser en cette vie par la grace de J. C. *Malheureux que je suis*, dit notre Apôtre, *qui me délivrera de ce corps de mort*, sujet à la mort & aux afflictions du peché? *ce sera la grace de Dieu*, qui arrête la convoitise en cette vie, & l'étouffe dans l'autre: mais si la convoitise vit dans les plus grands Saints, elle ne regne que dans les pecheurs qui obéissent à ses désirs dereglés. Que faut-il qu'ils fassent pour en être dégagés? Saint

*Greg. Moral. in Job. liv. 10. ch. 12.* » Gregoire nous l'apprend par ces paroles: Pour être, » dit-il, parfaitement libre de cet état de servitude, » il n'y a qu'à ne rien desirer en ce monde: car l'on » porte le joug d'un dur esclavage, lorsque l'on sou» haite la prosperité, & qu'on craint l'adversité: mais » si l'on vient à secouer le joug de tous les desirs » temporels, alors on commence à jouir dès cette vie » d'une certaine liberté qui consiste à ne plus être » pressé du desir d'une félicité terrestre, ni de la » crainte de quelque malheur temporel. C'est du » joug de cette servitude, dont le Sauveur voyoit les » hommes du monde si oppressés, lorsqu'il leur dit

*Matth. 11. 20.* » dans son Evangile: *Venez à moi, vous tous qui êtes » fatigués, & qui êtes chargés, & je vous soulagerai; pre» nez mon joug sur vous, & apprenez de moi que je suis » doux & humble de cœur, & vous trouverez le repos de » vos ames.*

» C'est en effet un joug très-rude & très-dur, dit » ce Pere, d'ambitionner les avantages de la terre,

de vouloir retenir les biens qui s'écoulent, de ne «
s'appuyer que sur ce qui tombe, d'avoir une ar- «
dente passion pour les choses passageres, & de vou- «
loir bien en même-temps passer avec ce qui passe «
& s'écoule sans cesse. Il est donc vrai de dire, que «
celui-là est en liberté, qui ayant foulé aux pieds «
tous les desirs de la terre, & s'étant déchargé du «
fardeau de la convoitise des choses du monde, a «
mis son ame en un état de repos & d'assurance. «
Or les moyens de sortir de l'esclavage du peché pour acquerir *ce repos & cette assurance*, sont la priere, l'exercice des bonnes œuvres, & les travaux de la pénitence.

La troisiéme espece d'esclavage qui ne regarde pas tous les méchans, & tous ceux qui violent ouvertement la loi de Dieu, mais seulement ceux qui se conduisent par l'esprit de la loi ancienne, trouve sa délivrance dans l'esprit de charité qui leur manque : ils demeureront toujours esclaves, tant qu'ils craindront Dieu comme un maître redoutable, & ne l'aimeront point comme des enfans aiment leur pere. *Vous n'avez point reçu l'esprit de servitude*, dit Rom. 8. 15.
notre saint Apôtre, comme lorsque vous avez reçu la loi sur le mont Sinaï, *mais vous avez reçu l'esprit d'adoption des enfans, par lequel nous crions : Abba ; c'est-à-dire, mon pere.* Le caractere de la loi ancienne & de ceux qui suivent son esprit, c'est la crainte & la défiance ; celui de la loi nouvelle & des enfans de Dieu, c'est l'amour & la confiance ; c'est ce qui distingue la femme libre d'avec la servante ; les Chrétiens d'avec les Juifs, & ceux qui leur ressemblent. L'Esprit de Dieu doit être le principe de toutes nos actions, & nous n'avons point de meilleure marque pour reconnoître si nous sommes à

Dieu, que si dans toute notre conduite nous agis-
Rom. 8. 14. sons par son Esprit; *car tous ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu, sont enfans de Dieu.*

℣. 29. jusqu'à la fin. *Et comme alors celui qui étoit né selon la chair persécutoit celui* qui étoit né *selon l'Esprit, il en arrive de même encore aujourd'hui, &c.*

Saint Paul nous apprend ici une chose dont il
Gen. 21. 1. n'étoit point parlé dans toute l'Ecriture; sçavoir, qu'Ismael persécutoit Isaac: car l'Ecriture dit seulement que Sara ayant trouvé qu'Ismael se jouoit avec son fils Isaac, elle demanda à Abraham de chasser la mere & le fils; ce qui nous fait voir quel étoit ce jeu, & comment on le doit expliquer; de même que celui dont il est parlé dans l'histoire des Rois, qu'Abner proposa à Joab, que leurs
2. Reg. 2. 14. jeunes soldats jouassent ensemble: *Ludant pueri*, c'est-à-dire, qu'ils combattissent; car en effet l'offre d'Abner ayant été acceptée par Joab, & tous deux ayant choisi de leur armée des soldats pour se jouer, ils périrent tous dans ce jeu. Or la raison qu'Ismael avoit de persécuter Isaac, étoit qu'il voyoit qu'il seroit la cause pourquoi il ne posséderoit point l'héritage de son pere Abraham; ç'a été le même sujet qui a fait que les Juifs ont persecuté les Chrétiens; la jalousie qu'ils ont eu contre eux à cause des grandes benedictions qu'il leur faisoit, les préferant à eux, les a rendus irréconciliables. Cette guerre n'est pas seulement commune entre les Juifs & les Chrétiens, mais aussi entre les bons & les méchans; elle a commencé dès la naissance du monde, & continuera jusqu'à la fin des
2. Tim. 3. 12. siecles. *Tous ceux*, dit saint Paul, *qui veulent vivre avec pieté en J. C. seront persecutés.* Comme il y aura toujours des méchans dans le monde, les bons en

seront toujours persecutés. Abel dès le commencement fut tué par son frere, & tous les autres justes qui vivoient de la foi dans la loi ancienne, ont été traités de même; *les uns ont été cruellement tourmentés; les autres ont souffert les mocqueries & les fouets, les chaînes & les prisons. Ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été éprouvés* en toute maniere, *étant abandonnés, affligés, persecutés, eux dont le monde n'étoit pas digne*, parce qu'ils faisoient profession de vivre dans la vraie pieté. *Heb. 11. 35. 36. 37. 38.*

Il en est de même dans l'Eglise depuis la venue de J. C. lui-même qui *a été en butte à la contradiction des hommes, a souffert cette contradiction de la part des pecheurs* qui se sont élevés *contre lui*, comme le dit saint Paul; il a été dans tout le temps de sa prédication comme un but, contre lequel ses ennemis ont lancé tous les traits de leur fureur, *quasi signum ad sagittam*, jusqu'à ce qu'enfin ils l'ont fait crucifier. Les Apôtres & les premiers Chrétiens ont reçu les mêmes traitemens de la part des Juifs & des incrédules; & un nombre infini de Martyrs & de Confesseurs ont souffert avec un courage invincible les tourmens & la mort pour la veritable Religion, & pour la pureté de l'Evangile; & si l'on demande d'où vient que les bons sont maltraités par les méchans, le Sage nous en decouvre la cause, en faisant parler les méchans de la sorte : *Faisons tomber le juste dans nos pieges, parce qu'il nous est incommode, qu'il est contraire à notre maniere de vie, qu'il nous reproche le violement de la loi, & qu'il nous deshonore en décriant les fautes de notre conduite. Sa seule vue nous est insupportable, parce que sa vie n'est point semblable à celle des autres, & qu'il suit une conduite toute differente: il nous considere comme des gens* *Luc. 2. 34. Hebr. 12. 3. Thren. 3. 12. Sap. 2. 12.*

*qui ne s'occupent qu'a des niaiseries, & il s'abstient de notre maniere de vie comme d'une chose impure.* C'est-là ce qui est cause que les gens de bien de tout temps ont été à charge aux méchans; la difference de leurs sentimens & de leur vie ne permet pas qu'ils puissent jamais s'accorder ensemble; s'ils le font quelquefois, ce n'est qu'en apparence & pour des interêts humains, étant au fond du cœur irréconciliables. Ainsi les Galates avoient grand tort de vouloir accorder deux choses aussi opposées & inalliables qu'est la loi avec la foi, & les mettre en même rang, comme si l'enfant de la servante pouvoit subsister avec le fils de la femme libre, & avoit part à l'héritage avec lui.



## CHAPITRE V.

1. TEnez-vous-en là, & ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude″.

2. Car je vous dis, moi Paul,
Act. 15. 1. que si vous vous faites circoncire, Jesus-Christ ne vous servira de rien.

3. Et de plus, je déclare à tout homme qui se fera circoncire″, qu'il est obligé de garder toute la loi.

4. Vous qui voulez être ju-

1. STate, & nolite iterùm jugo servitutis contineri.

2. Ecce ego Paulus dico vobis: quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit.

3. Testificor autem rursùs omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est universæ legis faciendæ.

4. Evacuati estis à

℣. 1. *expl.* de la loi de Moïse.
℣. 3. *expl.* le croyant nécessaire pour le salut.

Christo, qui in lege justificamini, à gratia excidistis.

stifiés par la loi, vous n'avez plus de part à Jesus-Christ″, vous êtes déchus de la grace.

5. Nos enim spiritu ex fide, spem justitiæ expectamus.

5. Mais pour nous, c'est en vertu de la foi que nous esperons recevoir du Saint-Esprit la justice″.

6. Nam in Christo Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium : sed fides, quæ per charitatem operatur.

6. Car en Jesus-Christ ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien; mais la foi qui est animée de la charité″.

7. Currebatis benè : quis vos impedivit veritati non obedire ?

7. Vous courriez si bien″: qui vous a arrêtés pour vous empêcher d'obéir à la verité ?

8. Persuasio hæc non est ex eo qui vocat vos.

8. Ce sentiment dont vous vous êtes laissés persuader, ne vient pas de celui qui vous a appellés″.

9. Modicum fermentum totam massam corrumpit.

9. Un peu de levain aigrit toute la pâte. 1. Cor. 5. 6.

10. Ego confido in vobis in Domino, quòd nihil aliud sapietis : qui autem conturbat vos, portabit judicium, quicumque est ille.

10. J'espere de la bonté du Seigneur, que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentimens *que les miens;* mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il soit.

11. Ego autem, fratres, si circumcisionem adhuc prædico, quid

11. Et pour moi, mes freres, si je prêche encore la circoncision, pourquoi est-ce que

ŷ. 4. *expl.* car l'un est opposé à l'autre.

ŷ. 5. *lettr.* Nous attendons en esprit par la foi l'espérance de la justice; *la récompense de la justice, selon quelques-uns. Autr.* la justice par l'esprit de la foi.

ŷ. 6. *Autr.* agissante par la charité.

ŷ. 7. *expl.* dans la voie de Dieu.

ŷ. 8. *expl.* de Dieu.

je souffre tant de persécutions ? Le scandale de la croix est donc anéanti.

adhuc persecutionem patior ? Ergo evacuatum est scandalum crucis.

12. Plût à Dieu que ceux qui vous troublent ″, fussent non seulement circoncis, mais plus que circoncis ″.

12. Utinam & abscindantur qui vos conturbant.

13. Car vous êtes appellés, mes freres, à un état de liberté : ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair ; mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle.

13. Vos enim in libertatem vocati estis, fratres : tantùm ne libertatem in occasionem detis carnis, sed per charitatem Spiritûs servite invicem.

14. Car toute la loi est renfermée dans ce seul précepte :
Levit. 19. 18. Vous aimerez votre prochain
Matth. 22. 39. Rom. 13. 9. comme vous-même.

14. Omnis enim lex in uno sermone impletur : Diliges proximum tuum sicut teipsum.

15. Que si vous vous mordez & vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous consumiés les uns les autres.

15. Quòd si invicem mordetis, & comeditis, videte ne ab invicem consumamini.

16. Je vous le dis donc,
† 4. Dim. après la Pentec. † Conduisez-vous selon l'Esprit, & vous n'accomplirez
1. Petr. 2. 11. point ″ les désirs de la chair.

16. Dico autem : Spiritu ambulate, & desideria carnis non perficietis.

17. Car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit, & l'esprit en a de contraires à

17. Caro enim concupiscit adversùs spiritum, spiritus autem

℣. 12. *autr.* soit même retranchés du milieu de vous.
*Ibid.* selon quelques-uns, il parle de l'excommunication.
℣. 16. *Grec.* n'accomplissant point.

adversùs

adversùs carnem; hæc enim sibi invicem adversantur: ut non quæcumque vultis, illa faciatis.

ceux de la chair; & ils sont opposés l'un à l'autre: de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez.

18. Quòd si spiritu ducimini, non estis sub lege.

18. Que si vous êtes poussés par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi.

19. Manifesta sunt autem opera carnis: quæ sunt fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria,

19. Or il est aisé de connoître les œuvres de la chair//, qui sont la fornication //, l'impureté, l'impudicité, la dissolution,

20. idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ,

20. l'idolatrie, les empoisonnemens, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les héresies,

21. invidiæ, homicidia, ebrietates, comessationes, & his similia, quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur.

21. les envies, les meurtres, les ivrogneries, les débauches; & autres choses semblables, dont je vous déclare, comme je vous l'ai déja dit, que ceux qui commettent ces crimes, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

22. Fructus autem spiritûs est charitas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas,

22. Les fruits de l'esprit *au contraire*, sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la persévérance //,

23. mansuetudo, fides, modestia, conti-

23. la douceur, la foi, la modestie, la continence, la

℣. 19. *expl.* les œuvres où nous pousse la concupiscence.

Ibid. *Grec.* l'adultere.

℣. 22. *lettr.* la longanimité.

chasteté. Il n'y point de loi contre ceux qui vivent de la sorte.

nentia, castitas. Adversùs hujusmodi non est lex.

24. Or ceux qui sont à Jesus-Christ, ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs dereglés ¶.

24. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis & concupiscentiis.

† 25. Dimanche après la Pentec.

25. † Si nous vivons par l'Esprit, conduisons-nous ‖ aussi par l'Esprit.

25. Si spiritu vivimus, spiritu & ambulemus.

26. Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres, & étant envieux les uns des autres.

26. Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes.

℣. 25. *lettr.* marchons.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Tenez-vous-en là, & ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude.*

*Tenez-vous-en là.* C'est la conclusion de l'allegorie rapportée à la fin du chapitre précedent. Le sens : Puisque vous êtes enfans de la femme libre, tenez-vous-en à la part qui convient au fils & aux enfans libres à qui l'heritage appartient, & qui doivent jouir de l'effet des promesses.

*Et ne vous mettez point sous le joug d'une nouvelle servitude*, comme les Juifs, qui étoient par l'esprit de crainte sous le joug de la loi & de ses ceremonies ; de sorte qu'en se soumettant aux observations legales, c'étoit rentrer dans la servitude, comme ils étoient auparavant.

℣. 2. *Car je vous dis, moi Paul, que si vous vous faites circoncire, J. C. ne vous servira de rien.*

*Car je vous dis, moi Paul*, qui vous parle, qui suis Apôtre de J. C. & qui ne puis par consequent vous tromper, comme font ces faux apôtres & ces Juifs travestis; *que si vous vous faites circoncire*, croyant, comme les faux docteurs, que la Circoncision est necessaire au salut, & qu'elle fait une partie de la vraie justice :

*J. C. ne vous servira de rien*; parce qu'en cherchant d'être justifiés par la Circoncision, c'est rechercher la justice par les œuvres de la loi, c'est-à-dire, par les mérites propres; ce qui est entierement opposé à la justice de la foi en J. C. puisqu'elle est toute fondée sur sa grace, & nullement sur les propres mérites de l'homme; au contraire c'est-elle qui fait que l'homme produit de bonnes œuvres. Or cette menace de l'Apôtre regarde particulierement les Gentils.

℣. 3. *Et de plus, je déclare à tout homme qui se fera circoncire, qu'il est obligé de garder toute la loi.*

*Et de plus, je déclare à tout homme qui se fera circoncire*, par le principe de l'obligation d'observer la loi, & que la Religion de J. C. ne l'a point délivré, ni dispensé de s'assujettir à son joug : *qu'il est obligé de garder toute la loi*, puisque le précepte de la Circoncision n'oblige pas plus que les autres de la loi : & partant tout homme qui se croit obligé à la Circoncision en vertu de la loi, est obligé à tous les autres préceptes, tant qu'il est dans cette creance : outre que la Circoncision étant la propre marque du Judaïsme, c'est s'obliger à toute la loi, comme les Juifs, dès-lors qu'on se fait circoncire : de même que ceux qui prennent des lettres de naturalité,

s'obligent à toutes les loix du Royaume où ils sont naturalisés. Il en faut pourtant excepter ceux qui ne reçoivent la Circoncision, que pour éviter le scandale des foibles, puisqu'ils sont assez voir qu'ils ne la prenent pas comme une marque du Judaïsme, mais comme une chose purement indifferente & de nulle valeur, & qu'ils la tolerent plutôt qu'ils ne l'approuvent. L'Apôtre se sert de ce raisonnement contre les faux docteurs, parce qu'encore qu'ils fussent circoncis, ils ne gardoient pas eux-mêmes la loi, mais se contentoient d'en observer quelques préceptes les plus faciles, ne s'étant même fait circoncire que pour éviter la persecution des Juifs, & pour n'être pas recherchés en vertu des édits des Empereurs, qui défendoient la profession
Gal. 6. 12. de la Religion chrétienne. *Quicumque enim volunt placere in carne, hi cogunt vos circumcidi, tantùm ut crucis Christi persecutionem non patiantur.* Et en second lieu, pour avertir les Galates de l'obligation qu'ils s'imposoient en se faisant circoncire, qui étoit d'observer de point en point toute la loi de Moïse; ce qui leur étoit impossible, & par consequent attiroient visiblement sur eux-mêmes la malediction prononcée contre tous ceux qui font profession de la loi, qui n'en observent pas tous les préceptes.

℣. 4. *Vous qui voulez être justifiés par la loi; vous n'avez plus de part à J. C. vous êtes déchus de la grace.*

*Vous qui voulez être justifiés par la loi*, c'est-à-dire, qui considerez la loi comme necessaire pour obtenir la justice; *vous n'avez plus de part à J. C.* c'est-à-dire, vous ne devez plus attendre aucune influence de son esprit sur vous, puisque le moyen que vous recherchez pour être justifiés, est directement op-

posé à celui de la foi, qui est incompatible avec les œuvres de la loi, parce qu'elles ne sont fondées que sur le propre mérite.

*Vous êtes déchus de la grace* où vous étiez, quand vous vous êtes convertis, & hors d'esperance d'y être jamais rétablis, si vous ne changez de sentiment.

℣. 5. *Mais pour nous ; c'est en vertu de la foi que nous esperons recevoir du Saint-Esprit la justice.*

*Mais pour nous.* C'est la preuve du verset précedent. Le sens est : Il est bien visible que vous n'avez plus de part à J. C. & que vous êtes déchus de la grace ; puisque nous qui faisons profession de la pureté du Christianisme, nous avons une creance toute differente de celle de vos faux docteurs & de la vôtre ; car au-lieu de chercher notre justice dans l'observation de la loi, & des ceremonies exterieures & charnelles, nous n'attendons la récompense éternelle de notre justice, que par le moyen de la foi.

*C'est en vertu de la foi que nous esperons recevoir du Saint-Esprit la justice.* Let. *Les promesses de la justice*, c'est-à-dire, la beatitude éternelle, qui sera le fruit qu'attendent ceux en qui la foi de J.C. aura produit les œuvres de justice.

℣. 6. *Car en J.C. ni la Circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien ; mais la foi qui est animée de la charité.*

*Car en J. C. ni la Circoncision ni l'incirconcision ne servent de rien ;* c'est-à-dire : dans la Religion chrétienne, qui est toute interieure & spirituelle, ces marques & ces differences exterieures des circoncis & d'incirconcis ne sont de nulle consideration, & ne peuvent produire aucun effet utile. Saint Paul

joint ici la Circoncision & l'incirconcision, pour montrer qu'il n'y a plus de préference de l'une à l'autre.

*Mais la foi;* elle comprend aussi l'esperance en cet endroit: de sorte que le sens de l'Apôtre est, que dans le Christianisme il n'y a rien de plus considerable que ces vertus, & que tout s'y doit rapporter, comme à l'unique perfection de la Religion.

*Qui est animée de la charité*, c'est-à-dire, que sans la charité la foi est inutile & morte, & qu'elle ne nous unit à Dieu, & ne nous rend capables de la vraie justice & de la grace, que par la charité. C'est de cette foi que l'Apôtre dit que nous sommes justifiés, & non pas, comme le prétendent les heretiques, de la foi qui précede la charité; puisque cette foi ne peut entrer dans la justification, que comme un fondement éloigné, & non pas comme la cause formelle de la justification, rien ne nous pouvant unir à Dieu que la charité seule. Voyez Jac. 2. 17. 26. Jean. 15. 4. 5. Ce verset est la preuve du précedent.

℣. 7. ***Vous couriez si bien: qui vous a arrêtés pour vous empêcher d'obeir à la verité?***

*Vous couriez si bien*, c'est-à-dire: Vous alliez à grands pas dans le chemin de la vraie foi, & vers le but de votre vocation celeste. Voyez Phil. 3. 14. L'Apôtre se sert du mot de *courir*, pour montrer que la vie chrétienne est dans une action perpetuelle, & qu'il est besoin de s'y employer de toutes ses forces & avec grande vigilance. Voyez Rom. 9. 16. 1. Cor. 9. 24. 25. 26. 2. Tim. 4. 7. Hebr. 12. 1.

*Qui vous a arrêtés?* C'est-à-dire: Quelle raison nouvelle avez-vous eue de vous détourner de votre course? Ou quels sont les motifs de ces nouveaux

docteurs, qui tâchent de vous détourner de la doctrine que je vous avois annoncée: & que vous aviez embrassée avec tant de zele? Ce n'est pas par interrogation que l'Apôtre fait cette demande, puisqu'il n'ignore pas les auteurs de ce desordre; mais c'est plutôt par indignation contr'eux, comme s'ils ne valoient pas la peine d'être nommés; & pour faire voir tacitement aux Galates le tort qu'ils avoient, d'avoir plutôt écouté cette sorte de gens qui les séduisoient, que lui qui étoit leur Apôtre, & reconnu pour tel dans toute l'Eglise.

*Pour vous empêcher d'obeir à la verité*, comme vous faisiez auparavant, & d'acquiescer aux remontrances que je vous fais pour vous ramener à la verité que je vous ai prêchée, & que vous avez embrassée.

℣. 8. *Ce sentiment dont vous vous êtes laissé persuader, ne vient pas de celui qui vous a appellés.*

*Ce sentiment, &c.* que vous avez des cérémonies legales, dont on vous a fait voir la nécessité, *ne vient pas de celui qui vous a appellés* à la foi, puisque la foi & la loi sont incompatibles, & que Dieu seroit contraire à lui-même.

℣. 9. *Un peu de levain aigrit toute la pâte.*

*Un peu de levain, &c.* c'est-à-dire, de mauvaise doctrine, est capable de corrompre la foi du Chrétien, puisqu'elle est incompatible avec la moindre fausseté. Voyez Matth. 16. 12. & qu'une seule erreur est capable d'infecter dans la suite tous les bons sentimens. *Autr.* Un petit nombre d'heretiques est capable de pervertir toute l'Eglise. Ne souffrez donc pas davantage auprès de vous ces nouveaux docteurs, puisqu'en quelque petit nombre qu'ils se trouvent, ils sont capables de perdre

toute votre Eglise. Considerez le danger où vous vous mettez, en écoutant cette nouvelle doctrine des cérémonies legales : & rejettez la non seulement parce qu'elle est fausse en elle-même, mais parce qu'elle est capable de corrompre toute votre foi, & tout le reste de vos bons sentimens, par la fausseté. Voyez 1. Cor. 15. 33.

ỳ. 10. *J'espere de la bonté du Seigneur, que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentimens* que les miens ; *mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il soit.*

*J'espere de la bonté du Seigneur*, c'est-à-dire, de sa grace, *que vous n'aurez point d'autres sentimens*, touchant la liberté de l'Evangile, & que vous n'en aurez point d'opposés à ceux que je vous marque par cette lettre. *Autr.* J'espere qu'encore que quelques-uns de vous aient eu trop de credulité pour les sentimens de ces faux docteurs, le corps de votre Eglise demeurera ferme dans ceux que je lui ai enseignés touchant la liberté évangelique.

*Mais celui qui vous trouble en portera la peine*, c'est-à-dire : Les auteurs des troubles qui se sont excités parmi vous, ne laisseront pas d'en recevoir un rigoureux châtiment, puisqu'il n'a pas tenu à eux de vous pervertir entierement.

*Quel qu'il soit*, parce que Dieu n'a pas d'égard à la qualité des personnes. Voyez Gal. 2. 6. L'Apôtre use de cette expression, pour montrer qu'il ne veut pas nommer les auteurs de ces désordres, afin de leur donner plus d'occasion de revenir de leurs égaremens.

ỳ. 11. *Et pour moi, mes freres si je prêche encore la Circoncision, pourquoi est-ce que je souffre tant de persecutions ? Le scandale de la croix est donc aneanti.*

*Et pour moi, mes freres, si je prêche encore la Circoncision, &c.* c'est-à-dire : S'il m'est permis de prêcher encore la nécessité de la Circoncision & des cérémonies légales, j'ai grand tort de souffrir tant de persécutions, puisque je m'en puis délivrer aisément, en prêchant qu'elle est nécessaire. *Autr.* S'il étoit vrai, comme l'ont voulu vous persuader les auteurs de vos troubles, que je prêche encore la nécessité de la Circoncision & des cérémonies légales, pourquoi serois-je persécuté par les Juifs, comme apostat de la loi, & comme l'ennemi capital de leur Religion & de leurs cérémonies ? Voyez Act. 21. 21.

*Le scandale de la croix est donc anéanti.* C'est pour montrer que les Juifs ne le persécuteroient pas, s'il enseignoit la nécessité de la Circoncision, parce qu'il ôteroit par sa prédication l'unique obstacle qui empêchoit la plupart des Juifs de croire en J. C. crucifié, étant certain que ce qui les rebutoit davantage, étoit que le mystere de la croix abolissoit la nécessité de la loi de Moïse, & que J. C. avoit comme attaché cette loi à la croix avec lui pour l'y faire mourir. Voyez Coloss. 2. 14.

℣. 12. *Plût à Dieu que ceux qui vous troublent, fussent non seulement circoncis, mais plus que circoncis.*

*Plût à Dieu que ceux qui vous troublent, &c.* L'Apôtre fait ici une allusion de la Circoncision corporelle à la Circoncision spirituelle, c'est-à-dire, à la séparation qui se fait par le glaive de l'Eglise, lorsqu'elle retranche un de ses mauvais membres pour conserver la sainteté de son corps. Le sens est : Il seroit à souhaiter que ces faux docteurs, qui soutiennent si opiniâtrément la nécessité de la Circoncision, se séparassent en effet eux-mêmes de

l'Eglise, ou qu'ils en fussent retranchés par elle, de crainte que le levain de leur doctrine ne porte la corruption dans toutes les parties de l'Eglise. Ceci a rapport au verset 9. Il y a apparence que ceux dont parle saint Paul, étoient des principaux ministres de l'Eglise, puisqu'il n'ose pas lui-même procéder tout d'un coup à l'excommunication, bien qu'il le juge nécessaire; peut-être de crainte d'un plus grand schisme dans l'Eglise.

℣. 13. *Car vous êtes appellés, mes freres, à un état de liberté : ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair; mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle.*

*Car vous êtes appellés, mes freres.* C'est la raison du souhait que fait l'Apôtre au verset précédent, que ces faux docteurs soient séparés du corps de l'Eglise, afin qu'ils laissent les Galates dans la liberté & dans l'exemption des observations légales qui leur a été acquise & donnée par l'Evangile.

*A un état de liberté, &c.* c'est-à-dire, exempt du joug de la loi Mosaïque, qui est la crainte servile, & par conséquent de la servitude du peché, qui est inséparable de la crainte servile.

*Mais assujettissez-vous les uns aux autres,* c'est-à-dire. Quoique vous soyez libres par l'exemption de toutes ces observations légales, cette liberté ne vous dispense pas des devoirs de la charité : mais au contraire elle vous oblige d'autant plus de vous servir les uns les autres, en vous secourant charitablement dans tous les besoins, ne faisant pas même de difficulté de renoncer à l'usage de la liberté que l'Evangile vous donne pour ne point scandaliser les infirmes, & pour procurer leur sa-

lut. Voyez Rom. 14. 13. 1. Cor. 6. 12. & 8. 9.

*Par une charité ſpirituelle*, qui eſt votre unique loi ſous l'Evangile. L'Apôtre oppoſe ici la charité à la crainte ſervile de la loi ; comme s'il diſoit : Quoique vous ſoyez délivrés de la crainte ſervile de la loi, vous ne l'êtes pas du joug agréable de la charité.

℣. 14. *Car toute la loi eſt renfermée dans ce ſeul précepte : Vous aimerez votre prochain comme vous-même.*

*Car.* Le ſens eſt : Sous l'Evangile il n'y a point d'autre loi que la charité ; & il ſuffit d'accomplir ce ſeul précepte, pour accomplir *toute la loi*, ſans qu'il ſoit beſoin de pratiquer les obſervations légales pour y ſatisfaire. L'Apôtre dit ceci, pour montrer que les Chrétiens ſont appellés à un état de vraie liberté ; & pour confirmer l'exhortation qu'il vient de faire aux Galates, de ſe ſervir les uns les autres par la charité ; comme s'il leur diſoit : Qu'ils ſe doivent d'autant plus volontiers porter à cette vertu de charité, qu'en la pratiquant toute ſeule ils obſervent toute la loi. Voyez Rom. 13. 8. & 9. Puiſqu'on ne peut pas avoir la charité pour le prochain, qu'on ne l'ait premierement pour Dieu, qui doit être la fin derniere de l'amour du prochain.

*Eſt renfermée dans ce ſeul précepte*, c'eſt-à-dire, dans le précepte appellé *Parole*, à cauſe de ſa brieveté, de même que les dix préceptes de la loi ſe nomment *Decalogue*, pour la même raiſon. Il ſemble qu'il veuille tacitement oppoſer la loi Evangélique à la loi Moſaïque, & en faire comprendre la difference.

*Vous aimerez votre prochain.* Ce précepte ſous la loi & ſelon l'intelligence commune des obſervateurs de la lettre, ne s'étendoit que ſur les Juifs, &

ne s'obſervoit que par un motif charnel & par interêt : mais entendu ſelon l'eſprit de l'Evangile, & au ſens de l'Apôtre, il regardoit tous les hommes indifferemment, & s'obſervoit en vue de leur propre bien & pour Dieu, qui eſt la fin & le terme de cet amour, comme il en eſt le principe.

*Comme vous-même*, c'eſt-à dire, de la même maniere que vous vous aimez vous-même, en ſouhaitant & en procurant au prochain tous les avantages corporels & ſpirituels que vous deſireriez qu'il vous rendît, & avec le même empreſſement & le même zele que vous le feriez pour vous-même.

℣. 15. *Que ſi vous vous mordez & vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous conſumiez les uns les autres.*

*Que ſi vous vous mordez*, par des paroles contentieuſes & par des médiſances, au ſujet des cérémonies légales, que les uns approuvent, & que les autres rejettent. Voyez Rom. 14. 1. 1. Tim. 1. 4. & 6. 4. 5.

*Et vous dévorez les uns les autres*, en tâchant de vous nuire par des calomnies, & même par des actions.

*Prenez garde que vous ne vous conſumiez*, c'eſt-à-dire, que votre Egliſe & votre ſocieté ne vienne enfin à ſe ruiner par la diviſion, comme elle s'étoit établie par la charité ; & qu'enſuite chacun de vous en particulier n'en ſouffre la perte de ſon ſalut, puiſqu'il ne le peut obtenir ſans la charité.

*Les uns les autres*, non ſeulement ceux qui tiennent pour les cérémonies Judaïques, mais même ceux qui tiennent pour la liberté Evangélique ; parce qu'encore qu'ils ſoutiennent la bonne doctrine, ce n'eſt pas par les conteſtations qu'ils doivent la maintenir.

℣. 16. *Je vous le dis donc : conduisez-vous selon l'esprit, & vous n'accomplirez point les desirs de la chair.*

*Je vous le dis donc :* Ne vous attachez pas aux observations légales à la lettre de la loi de Moïse, & qui n'est capable que d'enflammer en vous la convoitise & le desir du peché. Voyez Rom. 7. 8.

Mais *conduisez-vous selon l'esprit.* C'est-à-dire : Reglez toutes vos actions & tous vos mouvemens par la conduite & par l'inspiration de l'Esprit de Dieu ; & gouvernez votre Eglise selon la forme qu'il en a lui-même prescrite dans l'Evangile.

*Et vous n'accomplirez point les desirs de la chair.* Tels que sont les pechés dont il fait mention au verset précédent, & ceux qu'il va exprimer dans les versets suivans. Il les appelle desirs de la chair, c'est-à-dire, mouvemens de la nature corrompue par le peché, qui s'appelle *chair* dans l'Ecriture.

℣. 17. *Car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit, & l'esprit en a de contraires à ceux de la chair, & ils sont opposés l'un à l'autre ; de sorte que vous ne faites pas les choses que vous voudriez.*

*Car la chair a des desirs contraires à ceux de l'esprit, &c.* L'Apôtre rend raison de ce qu'il a dit, qu'en se conduisant selon l'esprit on n'accomplit point les desirs de la chair; parce que la chair tend toujours vers les choses inferieures, c'est-à-dire, au bien particulier & délectable ; & l'esprit de Dieu au contraire, comme étant la souveraine raison, tend vers les choses honnêtes, justes & raisonnables ; & cette contrarieté telle qu'est celle du chaud & du froid, fait qu'ils se combattent, & tendent à la destruction l'un de l'autre.

*De sorte que vous ne faites pas*, c'est-à-dire, afin que vous n'accomplissiez pas les desirs déréglés que

la chair & la nature corrompue vous inſpire : ce qui fait voir que nous ne pouvons ſurmonter ces mouvemens que par la ſeule inſpiration du Saint-Eſprit, qui empêche l'effet & l'execution de ces mouvemens.

*Les choſes que vous voudriez*, non pas de propos déliberé, & d'une pleine volonté, mais d'une volonté foible & infirme, & ſelon les deſirs de la chair, dont les mouvemens ſont toujours volontaires, parce qu'ils ne ſont pas contraints, & qu'ils procedent de la liberté de notre nature. *Autr.* Le bien que vous ſouhaiteriez de faire n'ayant pas encore en vous une volonté aſſez fortifiée, aſſez efficace pour ſurmonter & vaincre les deſirs de la chair
Rom. 7. 19. contraires à ceux de l'eſprit. *Non enim quod volo bonum, hoc facio.*

℣. 18. *Que ſi vous êtes pouſſés par l'Eſprit, vous n'êtes point ſous la loi.*

*Que ſi vous êtes pouſſés par l'Eſprit*, & par conſequent enfans de Dieu, jouiſſant de vos droits comme des enfans raiſonnables, qui ne ſe conduiſent
Rom. 8. 14. plus par la crainte. *Quicumque enim ſpiritu Dei aguntur, ii ſunt filii Dei.*

*Vous n'êtes point ſous la loi*, c'eſt-à-dire, obligés aux cérémonies legales, qui commande, ſous de très-grieves peines, l'obſervation de ſes préceptes; non pas que les fideles ſoient diſpenſés d'obſerver les choſes qu'elle ordonne, mais ils le ſont volontairement & ſans contrainte, ce qui fait qu'ils ſont au deſſus de la loi, & qu'ils n'en ont nullement beſoin. L'Apôtre parle ici de la loi entant qu'elle comprend les menaces & les promeſſes de récompenſe, & non pas comme une ſimple regle de bien vivre, puiſqu'elle eſt éternelle & indiſpenſable.

℣. 19. *Or il eſt aiſé de connoître les œuvres de la chair, qui ſont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la diſſolution.*

*Or.* Ceci eſt dit pour confirmer que les fideles n'ont plus beſoin de la loi, & peut-être en même temps pour reprendre tacitement par occaſion les Galates de ce qu'ils tomboient dans pluſieurs de ces déſordres dont il fait mention, quoiqu'ils ſe montraſſent fort zelés pour la loi.

*Il eſt aiſé de connoître les œuvres de la chair*, c'eſt-à-dire, de la nature corrompue & de la convoitiſe, qui tire ſa premiere origine de la chair par la géneration, qui s'entretient par les ſens, & qui nous porte à l'amour des choſes ſenſibles : ſoit que ces œuvres s'accompliſſent par le miniſtere du corps ou par l'eſprit ſeul.

*Qui ſont la fornication.* Grec. *l'adultere, &c.* L'Apôtre comprend dans ce verſet & les deux ſuivans, entre les œuvres de la chair, non ſeulement les péchés exterieurs qui ſe font par l'entremiſe du corps & des ſens, mais encore les pechés interieurs & ſpirituels, c'eſt-à-dire, de penſées & de cœur.

℣. 20. *L'idolatrie, les empoiſonnemens, les inimitiés, les diſſenſions, les jalouſies, les animoſités, les querelles, les diviſions, les hereſies.*

℣. 21. *Les envies, les meurtres, les ivrogneries, les débauches, & autres choſes ſemblables, dont je vous déclare, comme je l'ai déja dit, que ceux qui commettent ces crimes ne ſeront point heritiers du royaume de Dieu.*

*L'idolatrie... Les envies, &c.* Ceci montre que les Galates ſe laiſſoient aller à ces vices, puiſque ſaint Paul a tant de ſoin de leur prédire le mal qui leur en arriveroit.

℣. 22. *Les fruits de l'eſprit,* au contraire, *ſont la*

*charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la perseverance.*

*Les fruits de l'esprit.* L'Apôtre n'a pas dit au verset 19. Les fruits de la chair, comme il dit ici les fruits de l'esprit; pour montrer par cette difference la stérilité des mauvaises œuvres, & la fécondité des bonnes, qui produisent enfin la vie éternelle.

*Selon la charité, la joie, la paix, &c.* c'est-à-dire, un esprit docile, tranquille, qui nous fait vivre en paix avec le prochain.

℣. 23. *La douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la sorte,*

*La douceur, &c.* L'idée de l'Apôtre est de montrer, comme il a déja fait, que les fideles n'ont pas besoin de loi, attendu que sans loi, l'Esprit de Dieu, qui les inspire & qui les éclaire, produit en eux toutes les vertus nécessaires pour rendre leur vie sainte & pieuse.

*Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la sorte,* c'est-à-dire, les personnes qui vivent de cette sorte n'ont pas besoin de loi pour reprimer leurs vices; & partant il ne faut point obliger les fideles à la nécessité d'observer celle de Moïse.

℣. 24. *Or ceux qui sont à J. C. ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs déréglés.*

*Or ceux qui sont à J. C. &c.* L'Apôtre fait voir comment la loi n'est pas nécessaire à ceux qui vivent de la maniere qu'il vient d'exprimer, parce qu'ils font eux-mêmes par la foi en J. C. plus que ne pourroit faire la loi; car au lieu que la loi en voulant reprimer la convoitise, ne l'a fait qu'augmenter, & ne peut au plus en empêcher que l'action
Rom. 7. 5. exterieure. *Passiones peccatorum quæ per legem erant, operabantur*

*operabantur in membris nostris.* Eux au contraire par la foi en J. C. crucifient leur chair, c'est-à-dire, mortifient tellement leur cupidité, qu'ils en repriment les violens efforts, signifiés par le mot de passions; & en empêchent les effets volontaires, signifiés par le mot de convoitise. Voyez Gal. 2. 19. 20. De sorte que la loi leur est entierement inutile.

ỽ. 25. *Si nous vivons par l'Esprit, conduisons-nous aussi par l'Esprit.*

*Si nous vivons par l'Esprit, &c.* c'est-à-dire : Si nous sommes véritablement régénérés de l'Esprit de Dieu, & si nous vivons d'une vie nouvelle & spirituelle, telle que je la viens de décrire, montrons-le par les effets; que nos actions exterieures soient le témoignage de notre interieur : & ainsi vivons exterieurement d'une maniere qui n'ait rien de charnel, soit dans le service que nous rendons à Dieu, n'y mêlant point les cérémonies légales; soit dans notre conversation ordinaire, faisant en sorte qu'il n'y ait rien de contraire à l'esprit du Christianisme.

ỽ. 26. *Ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres, & étant envieux les uns des autres.*

*Ne nous laissons, &c.* c'est-à-dire : Mais sur toutes choses évitons la vaine gloire qui nous porte à nous provoquer les uns les autres à la dispute, par le seul desir de l'emporter, & à nous chagriner de gayeté de cœur pour soutenir notre parti; ce qui excite en nous l'envie & la jalousie contre ceux qui par leur éloquence & par leur doctrine, l'emportent sur nous. L'Apôtre a égard aux contestations qui étoient pour lors frequentes entre les

Galates touchant la néceſſité des cérémonies judaiques.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 9. *Tenez-vous-en là, & ne vous mettez point ſous le joug d'une nouvelle ſervitude, &c.*

Depuis que le premier homme a abandonné le ſouverain bien qui faiſoit tout ſon bonheur, en ſe laiſſant perſuader de prendre, pour ſe rendre heureux, un moyen qui fût de ſon choix ; ſes deſcendans ſont devenus ſi foibles, qu'ils quittent ſouvent des avantages réels & ſolides, pour choiſir des biens apparens qui les flattent, mais qui les trompent & les ſéduiſent, ſemblables au chien de la fable, qui voyant dans l'eau l'ombre d'un morceau de chair qu'il tenoit à ſa gueule, quitta ce qu'il avoit de ſolide pour n'en prendre que la vaine apparence.

C'eſt à peu près ce qui arrivoit aux Galates, qui après avoir reçu l'Evangile, qui les mettoit dans une parfaite liberté, ſe remettoient ſous le joug d'une ſervitude qui leur faiſoit perdre tous les avantages que J.C. donne à ceux qu'il a racheté de la malediction de la loi : *Si vous vous faites circoncire*, leur dit l'Apôtre, *J. C. ne vous ſervira de rien.* Car celui qui a recours à la loi perd la grace, & ne peut faire ſon ſalut, ne pouvant éviter d'être puni du dernier ſupplice, tandis qu'il eſt attaché à la loi, & qu'il en croit l'obſervation néceſſaire pour être ſauvé.

N'eſt-ce pas là l'illuſion dans laquelle ſont un grand nombre de gens dans le Chriſtianiſme, qui

prétendant allier la vertu avec le vice, & placer l'arche avec Dagon, s'imaginent pouvoir ou effacer leurs pechés par quelques pratiques de pieté exterieures, ou en exerçant quelques œuvres de charité acquerir le droit de conserver dans l'habitude de leurs déréglemens & de leurs injustices? N'est-ce pas l'erreur de ceux qui ayant des biens mal acquis, croient être en sureté de conscience en faisant quelques aumônes d'une partie de ces mêmes biens, ou quelques presens aux Eglises ou aux Monasteres? Ou de ceux pareillement qui faisant part de leur bien aux pauvres, s'imaginent pouvoir vivre impunément dans le luxe, dans la bonne-chere, & dans la jouissance des autres plaisirs illicites? Vivre de la sorte, & tenir cette conduite, c'est, disent les Peres, donner son bien à Dieu, & son ame au diable.

Ne peut-on pas mettre de ce nombre ceux qui croient qu'il suffit de déclarer leurs pechés à un Prêtre pour en avoir la remission, sans en avoir de douleur sincere, & sans avoir regret d'avoir offensé la bonté de Dieu? Ou ceux qui mettant toute leur confiance dans des marques exterieures de pieté, croient éviter les peines éternelles dues à leurs crimes, pourvu qu'ils meurent dans un habit de quelque Ordre religieux, sans s'être mis en peine de garder les commandemens de Dieu? C'est néanmoins, comme dit saint Jean, *la marque par laquelle nous connoissons que nous sommes en lui*, & non point par des signes arbitraires qui n'ont par eux-mêmes aucune vertu, n'ayant point été ordonnés par J. C. ni par son Eglise. Ainsi pour assurer son salut, il faut garder avec soin le dépôt de la foi, & de la doctrine de l'Eglise, & s'en tenir là, en demeurant

1. ep. 2. 5.

1. *Tim.* 6. 20.

2. *Tim.* 3. 14. fermes dans les choses que nous avons apprises, & qui nous ont été confiées, selon l'avis que donne saint Paul à son disciple Timothée.

℣. 9. jusqu'au 13. *Un peu de levain aigrit toute la pâte, &c.*

Ce peu de levain étoient quelques faux docteurs en petit nombre, qui corrompoient la foi des Galates. Il y a peu de verités qui soient plus confirmées par la raison & l'experience que cette parole de saint Paul : Qu'il ne faut qu'un peu de mauvais levain pour gâter une grande masse de pâte ; c'est-à-dire, qu'une seule personne déréglée peut en corrompre une infinité d'autres, parce que les hommes par la corruption de leur nature sont disposés à recevoir toutes sortes de mauvaises impressions, au-lieu que pour faire le bien il faut qu'ils se fassent violence. C'est pourquoi on doit bien prendre garde d'admettre dans de bonnes compagnies quelqu'un dont on ne soit bien assuré qu'il n'ait au moins une bonne volonté. La faute d'un seul a été souvent la cause de la ruine d'un grand nombre d'autres qui n'avoient aucune part à cette faute, comme l'Ecriture nous l'apprend par l'exemple d'Achan, Dieu ayant permis que les ennemis des Israëlites les vainquissent & en fissent mourir plusieurs, parce qu'Achan, contre sa défense, avoit reservé quelque chose de la dépouille de la victoire que Dieu leur avoit fait remporter & qu'il leur avoit commandé de consumer par le feu. Combien de milliers d'hommes périrent-ils par le peché de David seul, qui voulut faire le dénombrement de son peuple ? *C'est moi qui ai peché, c'est moi qui suis le coupable,* dit ce Prince, *qu'ont fait ceux-ci qui ne sont que des brebis ?* Et si un seul homme juste peut être cause de la conservation

de beaucoup d'infideles avec qui il se trouve, comme S. Paul le fut de deux cent soixante-seize personnes, faut-il s'étonner qu'un méchant homme soit la cause de la perte d'un grand nombre de gens qui auroient pu se sauver sans lui ? L'incestueux de Corinthe, dont parle saint Paul, alloit infecter & gâter toute l'Eglise des Corinthiens par son exemple & sa conduite scandaleuse, si saint Paul n'avoit au-plutôt arrêté le cours de ce mal. *Arius n'étoit dans Alexandrie qu'une étincelle*, dit saint Jerôme, *mais parce qu'elle n'a pas été assez tôt éteinte, il s'en est fait un embrasement qui a désolé toute la terre : car la mauvaise doctrine, comme la gangrene dans le corps, gâte peu à peu ce qui est sain, & une seule bête galeuse infecte un troupeau tout entier.*

*Act. 27. 24.*

*1. Cor. 5. 6.*

Ainsi il est fort dangereux d'avoir avec les méchans une liaison étroite, & de s'unir d'amitié avec eux : *Sortez du milieu de ces personnes, séparez-vous d'eux*, dit notre saint Apôtre, au-moins par une conduite tout-à-fait opposée à la leur, si vous ne pouvez vous en séparer exterieurement & en effet. Les méchans nuisent aux bons en deux manieres, par leurs discours, & par leur mauvais exemple : *Ne vous y laissez pas tromper*, dit encore saint Paul, *les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs* ; & David dit que la bouche des pecheurs est un sepulcre ouvert, dont il ne sort que des puanteurs pour infecter les ames. Mais leur exemple n'est pas moins pernicieux que leurs paroles, pour attirer au mal. *Celui qui converse avec les sages, deviendra sage ; l'ami des insensés leur sera semblable.* Comme donc tôt ou tard la vengeance de Dieu surprendra les méchans, il est à craindre pour ceux qui se trouvent avec eux, d'être enveloppé dans leur ruine : c'est pourquoi il

*2. Cor. 6. 17.*

*1. Cor. 15. 33.*

*Psal. 5. 11.*

*Prov. 13. 20.*

Num. 16. 21. & Jerem. 5. 6. Apoc. 18. 4. faut leur dire avec le Prophete : *Retirez-vous d'avec eux, de-peur que vous n'ayez part à leurs pechés, & que vous ne soyez enveloppé dans leurs plaies.*

ỳ. 13. jusqu'au 16. *Car vous êtes appellés, mes freres, à un état de liberté ; ayez soin seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair, mais assujettissez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle, &c.*

La profession de l'Evangile de J.C. affranchit de la servitude de la loi & de celle du peché, laquelle est inséparable de la crainte servile, qui est le caractere de la loi de Moïse : car la liberté chrétienne consiste principalement dans la maniere d'observer la loi de Dieu, parce que c'est par amour & non par crainte que les Chrétiens y obéissent : & cet amour qui les assujettit à Dieu, les rend en quelque façon indépendant des créatures ; parce que c'est à Dieu même qu'ils obéissent quand ils rendent leurs devoirs aux créatures : cependant l'assujettissement à Dieu qui les affranchit de toute servitude, les rend dépendans de tous les hommes, à qui ils sont obligés de rendre tous les devoirs ausquels la justice & la charité les engagent selon l'ordre de Dieu, mais ils s'y assujettissent comme *étant libres*, reconnoissant qu'ils sont serviteurs de Dieu plutôt que des hommes. C'est aussi ce que nous
1. Petr. 2. 16. enseigne saint Pierre : *Etant libres*, dit ce saint Apôtre, *non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en serviteur de Dieu.* Ce fidele disciple avoit reçu cette doctrine de son Maître, qui instruisant ses disciples bien plus par son propre exemple que par ses
Matth. 20. 26. 27. discours, leur avoit appris, que *celui qui vouloit être le plus grand parmi eux, devoit être leur serviteur ;*

*& que celui qui voudroit être le premier parmi eux, devoit être leur esclave.* Ce n'est pas que J. C. ait prétendu détruire l'ordre que Dieu a établi, sans lequel ni l'Eglise, ni les Etats ne peuvent subsister; il faut qu'il y ait des gens qui gouvernent, & d'autres qui obéissent; mais il montre seulement en quelle disposition doivent être ceux qui ont reçu de Dieu le pouvoir & l'autorité pour la conduite des autres, qui est d'être les serviteurs de tous ceux qui leur sont soumis; car c'est à cette condition que Dieu les établit Superieurs: c'est pour cela que les successeurs de saint Pierre, qui ont la primauté dans l'Eglise, se qualifient du titre de *serviteur des serviteurs de Dieu.*

℣. 16. jusqu'au 24. *Je vous le dis donc: Conduisez-vous selon l'esprit, & vous n'accomplirez point les desirs de la chair, &c.*

L'homme étant créé à l'image & à la ressemblance de Dieu, il ne doit point avoir d'autre objet de ses pensées, de ses desirs, & de ses affections, que son Créateur dans l'usage même des créatures. C'est l'état dans lequel le premier homme avoit été formé; & s'il fût demeuré dans l'obéissance & la soumission qu'il devoit, son esprit eût été toujours élevé en Dieu par la contemplation des choses éternelles, & sa volonté dans une parfaite conformité avec celle de son souverain Seigneur; mais depuis que la nature a été déréglée par son peché, elle tourne son affection vers les créatures, & ne se plaît que dans la jouissance des biens sensibles; ceux mêmes qui sont régénérés par le Baptême, ont continuellement à combattre contre la convoitise & contre ses desirs qui sont opposés à l'esprit de Dieu. Ainsi il y a dans l'homme deux principes contrai-

res, qui le font agir & qui remuent toutes ses affe-ctions ; l'un le porte vers le ciel, & l'autre vers la terre ; l'Esprit le détache de l'amour des créatures pour l'unir de cœur & d'affection à son Créateur ; & la chair l'attache & le colle, pour ainsi dire, aux choses sensibles. L'esprit, qui est la source de la pureté & de l'innocence, lui inspire des desirs chastes & des pensées saintes & salutaires ; la chair, née du peché, & toute corrompue par sa propre origine, ne suggere que des pensées basses & terrestres, & des desirs illicites & déréglés. Ce combat dangereux où l'on est toujours à la veille de perdre la vie de l'ame, dure tout le temps de cette vie mortelle ; & l'on ne peut se soutenir contre cet ennemi domestique qui est en nous, & que nous portons toujours avec nous, que par le secours de la grace continuelle du Libe-
Rom. 7. 23. 24. 25. rateur : *Je voi*, dit saint Paul, *dans les membres de mon corps une loi qui combat contre la loi de mon esprit, & qui me rend captif sous la loi du peché, qui est dans les membres de mon corps. Malheureux homme que je suis! qui me delivrera de ce corps de mort ? Ce sera la grace de Dieu par J. C. notre Seigneur.*

Que si l'on considere avec attention en quel abîme de miseres se jettent ceux qui suivent les mouvemens de leur concupiscence, & s'y abandonnent sans combattre, on trouvera qu'il n'y a rien de plus affreux & de plus funeste que leur état. Le premier malheur qui arrive à l'ame qui est assujettie à cette loi de peché & de mort, c'est la perte de sa liberté, & cette perte la rend d'autant plus malheureuse, qu'elle aime ses chaînes & se plaît dans son esclavage. Si vous demandez de qui est esclave celui qui l'est de la sorte, on vous répondra qu'il l'est du plus cruel, du plus infame,

& du plus abominable de tous les tyrans, qui est le peché; & ce tyran est encore plus horrible & plus dangereux que le diable même, puisque cet irréconciliable ennemi de l'homme n'auroit aucun pouvoir sur lui, s'il ne le recevoit du peché, qui n'est autre chose que le desir dereglé, & l'attachement de la volonté à la créature: Car *quiconque*, dit saint Augustin, *veut se rendre heureux par la possession de quelque chose, s'en rend nécessairement esclave, soit qu'il le veuille, ou qu'il ne le veuille pas, car il la suit par tout où elle le mene.* Quelle plus rude captivité peut-on s'imaginer? Car si vous appellez captif celui qui est serré dans une prison, ou qui a les pieds dans les fers; ne voit-on pas que celui-là est plus dangereusement captif, qui a son ame engagée dans l'affection d'une chose qu'il aime avec une passion dereglée? Quiconque est en cet état, n'a rien de libre, mais il est esclave de ce qu'il aime de cette sorte, parce que son cœur se trouve où se trouve son affection. Saint Augustin déplorant le miserable état, & la dure servitude où il s'étoit trouvé avant sa conversion: *J'étois*, dit-il, *étroitement lié, non point par d'autres avec des chaînes de fer, mais par ma propre volonté aussi dure que le fer même. Le demon la tenoit en sa puissance, & en avoit fait une chaîne dont il m'avoit lié.* On ne conçoit pas d'abord combien puissante est cette servitude & cet engagement, parce qu'il est insensible; car à mesure que la passion va croissant, elle se forme en habitude, & cette habitude peu à peu devient une nécessité. Mais on commence à s'en appercevoir, lorsqu'on veut sortir de cet état pour entrer dans une nouvelle vie; c'est alors que l'ame sent le poids de la concupiscence, & l'extrême difficulté qu'elle a de la vaincre.

*Aug. de vera relig. c. 38.*

*August. confess. l. 8. c. 5.*

Que dire des autres effets de cette source corrompue, comme est l'aveuglement que la passion cause dans une ame assujettie à la créature? Car la perte du jugement est une autre plaie que la convoitise y fait. De là naissent encore les inquietudes & les peines d'esprit que souffrent ceux qui sont engagés dans des habitudes vicieuses, ou dans la poursuite des biens de ce monde; ajoutez à cela la laideur & la difformité d'une ame qui suit les mouvemens de sa passion, outre cela son impureté & sa saleté: Car, comme l'or devient impur, & diminue beaucoup de son prix, lorsqu'il y a quelque autre matiere mêlée parmi; de même lorsqu'une ame destinée pour jouir de Dieu, & qui ne doit aimer que lui seul, s'attache aux choses de la terre par l'affection de son cœur, elle en remporte une saleté qui la rend infame & sordide, de sorte qu'elle devient aux yeux de Dieu un objet d'horreur & d'abomination.

*August. l. 2. de serm. Domini c. 13.*

C'est de cette servitude si cruelle & si malheureuse que le Fils de Dieu nous est venu délivrer, & c'est à cause de cette liberté qu'il nous a acquise, qu'il porte le nom de Rédempteur du genre humain; c'est sans doute l'un des plus importans effets que le Saint-Esprit produise, parce qu'*où est l'Esprit du Seigneur, là est aussi la liberté;* c'est par elle que nous devenons enfans de Dieu, & que nous recevons l'esprit d'adoption, qui nous affranchit du joug de la loi & de la servitude du peché & de la mort.

*2. Cor. 3. 17.*

C'est donc avec grand sujet que saint Paul nous exhorte à regler toutes nos actions par la conduite de l'Esprit de Dieu, en suivant ses saintes instructions, & non point les desirs de notre convoitise,

& les mouvemens de la nature corrompue, qui s'appelle du nom de *chair* dans l'Ecriture.

Sur quoi on peut remarquer que l'Apôtre met au nombre des *œuvres de la chair*, les inimitiés, l'idolatrie, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les héréses, qui sont tous vices qui appartiennent à l'esprit, parce que l'Ecriture appelle *chair*, tout l'homme, depuis que par le premier peché il est devenu tout charnel; car si le premier homme eût voulu garder le commandement de son Seigneur, il fût devenu, dit saint Gregoire, tout spirituel, même dans sa chair; mais en pechant il est devenu tout charnel, même dans son esprit.

ỷ. 24. jusqu'à la fin. *Or ceux qui sont à J. C. ont crucifié leur chair avec ses passions & ses desirs dereglés, &c.*

Plusieurs s'imaginent que pour être Chrétien il suffit de garder l'exterieur de la religion, de se trouver à l'Office divin les jours des grandes fêtes & les Dimanches, de satisfaire exterieurement aux commandemens de Dieu & de l'Eglise, en pratiquant quelques exercices de dévotion; c'est se tromper lourdement que de croire qu'on s'en peut tenir là, si d'ailleurs on n'a soin de vivre dans une grande retenue & dans la mortification de ses sens & de tous les mouvemens de la concupiscence: car si avec cela on passe le temps dans l'oisiveté, dans les amusemens & les délices, on n'est point à J. C. *Matth.*
puisque pour y être, saint Paul nous apprend qu'il *16. 24.*
faut *crucifier sa chair avec ses passions & ses desirs dereglés*, c'est-à-dire qu'il ne faut plus avoir de sentiment ni d'affection pour la vie, ni pour les plaisirs des sens; c'est la regle que J. C. notre Seigneur nous

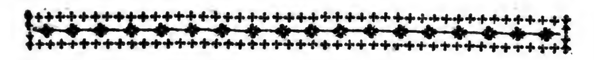
a prescrite dans son Evangile : *Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce a soi-même, qu'il se charge de sa croix, & qu'il me suive.* Qu'il n'ait pour soi-même non plus d'égard que s'il ne se connoissoit point lui-même, qu'il soit tout prêt de sacrifier sa vie pour le service de Dieu, en embrassant avec soumission tout ce qui peut mortifier le corps & l'esprit. Et comme la concupiscence nous livrera jusqu'à la mort une guerre intestine, il est nécessaire que la mortification soit continuelle, pour empêcher qu'elle ne regne en nous, parce que sa rébellion est continuelle : C'est ce qui fait dire à saint Augustin, que *toute la vie de l'homme chrétien, s'il vit selon l'Evangile, doit être une croix & un martyre perpetuel; & que durant tout le temps de cette vie qu'il passe dans les tentations & les tempêtes du siecle, il doit être comme pendu à cette croix : Celui qui aime sa vie, la perdra, dit le Fils Dieu : or on perd sa vie en deux manieres, ou en mourant comme martyr, ou en affligeant sa chair comme pénitent*, dit saint Bernard; *car c'est une espece de martyre que de mortifier les œuvres de la chair par l'esprit, avec ce fer spirituel, qui à la verité ne fait pas tant d'horreur que celui qui coupe les membres du corps, mais qui n'est pas moins fâcheux & pénible par sa durée.*

*August. serm. 32. de Sanctis.*

*Serm. 30. in Cant.*

Ainsi la mortification est un devoir indispensable du Christianisme, & nous devons donner à J. C. des preuves de notre fidélité, en souffrant avec lui, si nous voulons être glorifiés avec lui : *Si compatimur, ut & conglorificemur.*

*Rom. 8. 17.*



# CHAPITRE VI.

1. FRatres, & si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis, considerans teipsum, ne & tu tenteris.

1. MEs freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever ‖ dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant réflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi-bien que lui.

2. Alter alterius onera portate, & sic adimplebitis legem Christi.

2. Portez les fardeaux ‖ les uns des autres, & vous accomplirez ainsi la loi de Jesus-Christ.

3. Nam si quis existimat se aliquid esse, cùm nihil sit, ipse se seducit.

3. Car si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'il n'est rien.

4. Opus autem suum probet unusquisque, & sic in semetipso tantùm gloriam habebit, & non in altero.

4. Or que chacun examine *bien* ses propres actions, & alors il trouvera sa gloire *en ce qu'il verra de bon* dans lui-même, & non point *en se comparant* avec les autres.

5. Unusquisque enim onus suum portabit.

5. Car chacun portera son propre fardeau. 1. Cor. 3. 8.

6. Communicet autem is qui catechiza-

6. Que celui que l'on instruit dans les choses de la foi,

℣. 1. *lettr.* de l'instruire.
℣. 2. *expl.* les blesses, les pechés

assiste de ses biens en toute maniere celui qui l'instruit.

tur verbo, ei qui se catechizat, in omnibus bonis.

7. Ne vous trompez pas, on ne se mocque point de Dieu.

7. Nolite errare: Deus non irridetur.

8. L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé: car celui qui seme dans sa chair, recueillera de la chair la corruption & la mort; & celui qui seme dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle.

8. Quæ enim seminaverit homo, hæc & metet: quoniam qui seminat in carne sua, de carne & metet corruptionem: qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam.

2. Thess. 3. 13.

9. Ne nous lassons donc point de faire le bien; puisque si nous ne perdons point courage, nous en recueillerons ″ le fruit en son temps.

9. Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus non deficientes.

10. C'est pourquoi pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qu'une même foi a rendu, comme nous, domestiques du Seigneur ″ ¶.

10. Ergo dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maximè autem ad domesticos fidei.

11. Voyez quelle lettre je vous ai écrite de ma propre main.

11. Videte qualibus litteris scripsi vobis mea manu.

12. Tous ceux qui mettent leur gloire en des cérémonies charnelles ″, ne vous obligent à vous faire circoncire, qu'a-

12. Quicumque enim volunt placere in carne, hi cogunt vos circumcidi, tantùm ut crucis Christi persecu-

ỷ. 9. *autr.* puisque nous ne cesserons point d'en recueillir.

ỷ. 10. *lettr.* aux domestiques de la foi.

ỷ. 12. *autr.* ne cherchant qu'à se rendre agréables & complaisans.

tionem non patiantur.

fin de n'être point *eux-mêmes* persécutés pour la croix de Jesus-Christ.

13. Neque enim qui circumciduntur, legem custodiunt : sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra glorientur.

13. Car ceux mêmes qui se font circoncire, ne gardent point la loi ; mais ils veulent que vous receviez la Circoncision, afin qu'ils se glorifient en votre chair ″.

14. Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, & ego mundo.

14. Mais † pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur Jesus-Christ, par qui le monde est mort & crucifié pour moi, comme je suis mort & crucifié pour le monde.

† S. François.

15. In Christo enim Jesu : neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.

15. Car en Jesus-Christ la Circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision, mais l'être nouveau ″ que Dieu crée en nous.

16. Et quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos, & misericordia, & super Israel Dei.

16. Je souhaite la paix & la misericorde à tous ceux qui se conduiront selon cette regle, & à l'Israel de Dieu ″.

17. De cætero nemo mihi molestus sit ; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.

17. Au reste, que personne ne me cause de *nouvelles* peines ; car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jesus.

18. Gratia Domini

18. Que la grace de notre

℣. 13. Car c'est une marque de leur autorité sur vous.

℣. 15. *letr.* nouvelle créature.

℣. 16. *expl.* aux enfans de Dieu, qui sont les vrais Israelites.

Seigneur Jesus-Christ, mes freres, demeure avec votre esprit. Amen. ¶

nostri Jesu Christi, cum spiritu vestro, fratres. Amen.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Mes freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant reflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi-bien que lui.*

*Mes freres, si quelqu'un est tombé par surprise*, c'est-à-dire, inconsiderément & sans malice, *en quelque peché* de dissension & d'heresie, touchant la necessité de la loi; *vous autres qui êtes spirituels*, faites tout votre possible pour remettre sa conscience en bon état, & pour rétablir ce que le peché y a corrompu. Voyez Jac. 5. 14. 20.

*Ayez soin de le relever.* Let. *de l'instruire, dans un esprit de douceur, &c.* c'est-à-dire, de compassion, & de charité, le plaignant, & le prévenant par des manieres engageantes pour l'obliger à rentrer dans son devoir, & à reconnoître sa faute.

*Et craignant d'être tenté aussi-bien que lui*, c'est-à-dire, de succomber à la tentation, puisque sans la grace de Dieu qui vous soutient, vous n'avez rien de bon en vous qui vous en puisse empêcher, non plus que celui qui y est tombé.

℣. 2. *Portez les fardeaux les uns des autres; & vous accomplirez ainsi la loi de J. C.*

*Portez les fardeaux*, c'est-à-dire, supportez les defauts de vos freres, qui chargent leur conscience, & appesantissent leur ame en l'inclinant vers la créature;

créature ; & tâchez de les en décharger par toutes ſortes de moyens charitables.

*Les uns des autres.* C'eſt pour montrer que perſonne n'eſt exemt de défauts, non pas même les ſpirituels à qui il parle ; & qu'ainſi c'eſt une obligation reciproque de ſe ſupporter les uns les autres, fondée même dans la juſtice naturelle.

*Et vous accomplirez ainſi* par ce moyen *la loi de J. C.* qui eſt toute renfermée dans la charité vers le prochain, que J. C. nous a recommandé par ſa parole & par ſon exemple.

℣. 3. *Car ſi quelqu'un s'eſtime être quelque choſe, il ſe trompe lui-même, parce qu'il n'eſt rien.*

*Car.* L'Apôtre rend raiſon pourquoi on doit corriger ſon prochain avec douceur, ſans s'emporter par mépris, & par préſomption de ſoi-même, contre lui.

*Si quelqu'un s'eſtime être quelque choſe,* c'eſt-à-dire, avoir par lui-même quelque vertu & quelque ſainteté qui le diſtingue, *il ſe trompe, &c.* puiſqu'il n'a rien qu'il ne l'ait reçu par la grace ; ainſi il n'a aucun ſujet de s'élever au deſſus des autres, & de les traiter avec mépris.

℣. 4. *Or que chacun examine* bien *ſes propres actions, & alors il trouvera ſa gloire* en ce qu'il verra de bon *dans lui-même, & non point* en ſe comparant *avec les autres.*

*Or.* Suppoſé ce principe, que l'homme n'eſt rien, il faut donc *que chacun examine* bien *ſes propres actions,* c'eſt-à-dire, telles qu'elles ſont en elles-mêmes, ſelon la corruption de la nature ; & qu'il conſidere que les meilleures actions ſont gâtées & ſalies par des vues charnelles & terreſtres qui s'y mêlent, & par la concupiſcence qui en corrompt la pureté.

*Et alors il trouvera sa gloire*, &c. c'est-à-dire, il verra s'il aura sujet de mettre sa gloire en ce qu'il croyoit trouver de bon dans lui-même ; que s'il trouve en soi des actions qui méritent quelque louange, il lui sera permis de s'en rapporter toute la gloire, & non point à un autre. *Autr.* Qu'il considere si ce n'est pas moins par rapport au bien qui est en lui, que par la comparaison qu'il fait de lui avec un autre.

*Et non point* en se comparant *avec les autres*, c'est-à-dire : Il ne tirera point sa gloire de la comparaison de ses défauts avec ceux des autres ; & ne s'estimera pas homme de bien, parce qu'il ne commet pas les mêmes crimes que commettent ceux avec qui il se compare. Voyez Luc. 18. 11.

℣. 5. *Car chacun portera son propre fardeau.*

*Car chacun*, &c. L'Apôtre fait voir, qu'il ne faut pas tirer de gloire des vices & des pechés des autres ; parce que ce ne sera point par la comparaison de notre vie avec celle des autres, que Dieu nous jugera, mais par la seule consideration de nos actions en elles-mêmes ; & quoique nos pechés ne soient peut-être pas si énormes que ceux des autres, ils ne nous en seront pas moins imputés au jugement de Dieu, puisqu'il doit juger chacun selon ses actions propres : car comme un moindre fardeau ne devient pas plus leger à celui qui le porte, parce qu'un autre en porte un plus lourd ; de même celui qui aura des pechés moins énormes que d'autres au jugement de Dieu, ne sera pas plus déchargé de la peine due à son peché, que les autres qui en auront de plus énormes, & dignes d'une plus grande punition.

℣. 6. *Que celui que l'on instruit dans les choses de*

*la foi, assiste de ses biens en toute maniere celui qui l'instruit.*

Après que l'Apôtre a prescrit les devoirs des Pasteurs envers les fideles, il prescrit celui des fideles envers les Pasteurs.

*Que celui que l'on instruit dans les choses de la foi*, c'est-à-dire, des verités de l'Evangile, *assiste de ses biens, &c.* avec liberalité & de tout son pouvoir, *celui qui l'instruit*, non seulement dans ses necessités corporelles, mais aussi de tous les autres secours dont il pourront avoir besoin. L'Apôtre recommande ce devoir aux Galates, à cause de leur avarice, qui les portoit à suivre plutôt les faux docteurs, qui feignoient d'être fort desinteressés, pour les séduire plus aisément, que leurs legitimes Pasteurs, qui étant destitués de tout, avoient besoin d'être soutenus des biens & des liberalités des fideles. Voyez 1. Cor. 11. 12.

℣. 7. *Ne vous trompez pas, on ne se mocque point de Dieu.*

*Ne vous trompez pas*, par les faux prétextes que vous prenez pour vous dispenser de satisfaire à l'obligation de reconnoître & d'assister vos Pasteurs dans leurs besoins.

*On ne se mocque point de Dieu.* On peut bien imposer aux hommes par ces faux prétextes, parce qu'ils ne connoissent pas toujours la verité, ni le fond du cœur; mais non pas à Dieu, qui en a une parfaite connoissance.

℣. 8. *L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé: car celui qui seme dans la chair, recueillera de la chair la corruption & la mort; & celui qui seme dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle.*

*L'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé,*

c'est-à-dire, ne recevra au jugement de Dieu, que ce qu'il aura mérité par ses bonnes ou mauvaises actions; Dieu n'aura point d'égard à ses paroles, ni à tous ses vains prétextes, mais à ce qu'il aura fait effectivement de bien ou de mal, pour lui en rendre la récompense ou le châtiment.

*Car celui qui seme dans la chair*, c'est-à-dire, qui ne fait toutes ses actions que pour contenter sa chair, *recueillera de la chair la corruption & la mort*, c'est-à-dire, ne remportera de cette vie charnelle que la mort. L'Apôtre parle principalement contre ceux, qui au-lieu d'empoyer leurs biens & leurs facultés pour l'utilité du prochain, & sur-tout pour le soulagement de leurs Pasteurs, ne s'en servoient que pour se satisfaire eux-mêmes.

*Et celui qui seme dans l'esprit*, c'est-à-dire: Celui qui rapporte toutes ses actions à vivre selon les mouvemens & les maximes de l'Esprit de Dieu, negligeant ses propres interêts, & mortifiant ses appetits charnels, en les reglant par l'Esprit de Dieu, remportera pour récompense de cette vie toute spirituelle, une vie éternelle.

℣. 9. *Ne nous lassons donc point de faire le bien; puisque si nous ne perdons point courage, nous en recueillerons le fruit en son temps.*

*Ne nous lassons*, *&c.* L'Apôtre parle ainsi aux Galates, parce qu'ils ne s'étoient pas seulement relâchés pour la pureté de la foi. Voyez Gal. 3. 1. & 5. 7. mais même pour les actions de pieté & de charité, sur-tout à l'égard de leurs vrais Pasteurs.

*Nous en recueillerons le fruit en son temps*, c'est-à-dire, la vie éternelle au jour du jugement, où Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.

℣. 10. *C'estpourquoi pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais principalement à ceux qu'une même foi a rendu, comme nous, domestiques du Seigneur.*

*C'estpourquoi pendant que nous en avons le temps*, c'est-à-dire, pendant que Dieu nous laisse en cette vie, qui est le seul temps de mériter, par les occasions qu'il nous présente de bien faire, & par la grace qu'il nous en donne. Voyez Jean 9. 4. 11. 9. & 12. 15. Hebr. 3. 13.

*Faisons du bien à tous*, sans exception de qualité, de nation, ni de Religion, &c.

*Mais principalement à ceux, &c.* qui par la communion d'une même foi, sont dans l'Eglise, *comme nous, domestiques du Seigneur.* Let. *De la foi.* L'Apôtre entend non seulement tous les fideles, mais particulierement les Ministres de l'Evangile ausquels on doit faire du bien préferablement aux autres.

℣. 11. *Voyez quelle lettre je vous ai écrite de ma propre main.*

*Voyez, &c.* c'est-à-dire : Je vous écris tout le reste de cette lettre de ma propre main, contre mon ordinaire, n'ayant accoutumé que d'y souscrire, pour vous faire mieux connoître l'importance du sujet sur lequel je vous ai écrit, & l'obligation que vous avez de fuir la pernicieuse doctrine de vos faux apôtres.

℣. 12. *Tous ceux qui mettent leur gloire en des cérémonies charnelles, ne vous obligent à vous faire circoncire, qu'afin de n'être point* eux-mêmes *persecutés pour la croix de J. C.*

*Tous ceux, &c.* La marque & la preuve la plus convaincante de la fausse doctrine de vos nou-

veaux docteurs, est qu'ils n'ont pas d'autre but, en vous enseignant la necessité de la circoncision & des observances légales, que de se bien mettre auprès des Juifs, pour éviter par ce moyen les persecutions que souffrent tous ceux qui font profession de croire en J. C. crucifié, & de mettre toute leur confiance en la vertu de sa Passion. L'Apôtre dit ceci, parce que les Juifs ne persecutoient les Chrétiens, que parce qu'ils enseignoient que les observances Mosaïques n'étoient point necessaires, & que la seule foi en J. C. crucifié, étoit suffisante pour être sauvé.

℣. 13. *Car ceux mêmes qui se font circoncire, ne gardent point la loi; mais ils veulent que vous receviez la Circoncision, afin qu'ils se glorifient en votre chair.*

*Car ceux mêmes, &c.* Pour montrer qu'ils ne sont pas eux-mêmes si fort persuadés de ce qu'ils vous enseignent, ni si zelés pour la loi, & que ce qu'ils en font n'est que pour complaire aux Juifs; c'est qu'encore qu'ils soient circoncis, & obligés à toute la loi, selon leur doctrine, ils savent fort bien dans les occasions se dispenser des observances qu'ils prescrivent aux autres, sans en faire aucun scrupule. Voyez Matth. 23. 4.

*Afin qu'ils se glorifient en votre chair*, c'est-à-dire, de se vanter auprès des Juifs de vous avoir fait circoncire, & de vous avoir attirés à leur Religion : ce qui passoit parmi les Juifs pour une action fort méritoire & fort glorieuse. Voyez Matth. 23. 15.

℣. 14. *Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de notre Seigneur J. C. par qui le monde est mort & crucifié pour moi comme je suis mort & crucifié pour le monde.*

*Mais pour moi, &c.* Tant s'en faut que je veuille imiter ces faux docteurs, qui corrompent la doctrine de l'Evangile, pour ne souffrir pas la persecution de la croix vers. 12. & pour se glorifier de votre circoncision charnelle vers. 23. au contraire je mets toute ma gloire à souffrir toutes sortes de peines & de croix, à l'exemple de J. C. *Autr.* Vos faux docteurs se glorifient dans la circoncision de votre chair, comme si c'étoit quelque chose de grande vertu & de grande valeur devant Dieu; & moi tout au contraire je mets toute ma confiance en la croix & en la passion de J. C. dont le mérite est si efficace sur ma personne, que le monde avec toutes ses maximes, & ses plaisirs, est devenu comme mort pour moi, n'ayant plus aucun pouvoir d'agir sur moi, ni de me mouvoir, comme reciproquement j'ai perdu tout sentiment pour lui; & cette mort spirituelle est ce qu'il appelle, nouvelle creature.

*Par qui le monde est mort & crucifié pour moi*, c'est-à-dire, bien loin que je cherche à lui plaire, comme ces faux docteurs, au contraire, je méprise, ses maximes comme il méprise les miennes.

*Comme je suis mort & crucifié pour le monde.* L'Apôtre fonde cette expression, sur ce que les crucifiés étoient l'objet du mépris & de la malediction de tous ceux qui les voyoient. Voyez Matth. 27. 39.

*℣. 15. Car en J. C. la circoncision ne sert de rien, ni l'incirconcision; mais l'être nouveau que Dieu crée en nous.*

*Car en J. C. &c.* L'Apôtre fait voir qu'il ne faut pas se glorifier dans la circoncision, mais seulement dans la croix de J. C. Le sens: Je mets

toute ma gloire à porter la croix de J. C. & à l'imiter dans ses souffrances, & non pas dans la circoncision, comme ces faux docteurs; parce que les marques exterieures de circoncis & d'incirconcis ne sont d'aucune valeur devant Dieu.

*Mais l'être nouveau*, c'est-à-dire, la sainteté *que Dieu crée en nous* par le moyen des souffrances, & de l'opposition que nous avons avec la vie du monde. Voyez 2. Cor. 4. 16.

℣. 16. *Je souhaite la paix & la misericorde à tous ceux qui se conduiront selon cette regle, & à l'Israel de Dieu.*

*Je souhaite la paix & la misericorde à tous ceux, &c.* qui, selon la maxime établie au verset précedent, croient que la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien.

*Et à l'Israel de Dieu*, c'est-à-dire, aux enfans de Dieu, qui sont les vrais Israelites, sans en exclure les Gentils convertis, qui s'abstiennent entierement de pratiquer les cérémonies de la loi Mosaïque, ni même les Juifs fideles, qui en conservent encore quelques observances par foiblesse & par infirmité; pourvu toutefois, que suivant cette regle, ils n'y mettent pas leur confiance; & qu'ils ne les regardent pas comme nécessaires à salut, mais comme des choses indifferentes.

℣. 17. *Au reste, que personne ne me cause de* nouvelles *peines; car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jesus.*

*Au reste que personne ne me cause de* nouvelles *peines*, en contredisant à la doctrine que je vous enseigne, & que je vous prescris en cette lettre.

*Car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jesus;* c'est-à-dire, les marques qui me restent des blessures que j'ai reçues pour la défense

de la foi de J. C. font bien voir que j'ai été assez affligé de la part des infideles, sans que je le sois encore par les contradictions des fideles. *Autr.* Les marques des blessures que je porte sur mon corps, sont un témoignage certain que je suis entierement à J. C. & que je ne vous enseigne pas une doctrine qui lui soit contraire. L'Apôtre fait allusion à la coutume ancienne, d'imprimer certaines marques sur la peau des esclaves & des soldats, pour les reconnoître d'avec les autres. Ces marques s'appelloient *Stigmates.*

℣. 18. *Que la grace de notre Seigneur J. C. mes freres, demeure avec votre esprit. Amen.*

*Que la grace, &c.* Voyez le dernier verset de la Seconde aux Corinthiens.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *MEs freres, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres, qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, &c.*

Il est assez ordinaire à l'homme de se porter à reprendre les autres pour satisfaire sa vanité; mais il faut avoir bien de la vertu & de la discretion pour user comme il faut de la reprimande & de la correction. Il est vrai qu'il y a obligation à chacun des fideles d'édifier son frere & de le reprendre de ses fautes dans l'occasion, & il peche s'il y manque; mais il peche aussi s'il le fait mal, si c'est par sa faute qu'il soit incapable de le bien faire. Ainsi il faut observer en cela deux choses; principalement les fautes qu'on peut reprendre, & la maniere de les repren-

dre : pour ce qui regarde les fautes, il ne faut pas que le commun des Chrétiens s'imagine pouvoir reprendre ou corriger les fautes de ces gros pecheurs, qui demeurent opiniâtrément dans l'affe-
1. Joan. 4. 17. ction du peché : Car, comme il y a, dit S. Jean, des pechés qui ne vont pas à la mort, c'est-à-dire, que ce sont plutôt des pechés de foiblesse que de malice, & qu'il y en a qui vont à la mort, pour lesquels ce saint Apôtre n'exhorte pas de prier avec confiance d'en obtenir le pardon, cela étant reservé aux personnes élevées en sainteté, qui peuvent, comme Moïse, s'opposer à Dieu, & l'obliger d'en accorder la remission : ce sont aussi ces sortes de pechés qu'il n'y a que les Superieurs & les personnes qui ont autorité, qui les peuvent reprendre avec force ; mais les fautes dont parle saint Paul, sont les pechés d'ignorance ou de foiblesse, qui se trouvent dans ceux qui veulent de bonne foi s'en corriger ; ce sont là les fautes dont la correction regarde tous les Chrétiens.

Mais afin que cette correction soit utile, & qu'elle ne soit point préjudiciable, tant à celui qui la fait qu'à celui qui la reçoit, il faut garder beaucoup de regles & de mesures ; la principale est de reprendre, comme saint Paul nous l'ordonne, *avec un esprit de douceur* ; la dureté & la rigueur que l'on y emploie ordinairement, aigrit l'esprit de ceux qu'on reprend, & les rend bien moins susceptibles des avis qu'on leur donne. C'est ce que les Poëtes nous ont représenté par la contestation qu'ils ont feinte entre le vent de bise & le soleil, à qui feroit quitter le manteau d'un voyageur, l'un en usant de violence, l'autre en l'échauffant doucement. Et pour faire voir qu'il faut éloigner de la correction

l'aigreur, la colere, l'air impérieux, & les autres mouvemens humains qui indiſpoſent l'eſprit du prochain, c'eſt que nous devons lui rendre ce devoir par un eſprit de charité, comme l'Apôtre nous l'ordonne : *Portez les fardeaux les uns des autres.* Ces fardeaux ſont les foibleſſes & les défauts de nos freres, que la loi de J. C. nous commande de ſupporter, comme les membres d'un même corps ſe ſupportent les uns les autres. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Auguſtin, que nous ne devons jamais nous mêler de corriger, les fautes des autres qu'après nous être examinés nous-mêmes, & pouvoir répondre à Dieu en conſcience, que ce n'eſt que par un motif de charité que nous le faiſons : *Aimez*, dit ce ſaint Docteur, *& dites ce que vous voudrez, les reproches qui ſembleroient des injures, n'en ſont point :* DILIGE, *& dic quod voles* ; car ſi celui qui a commis la faute, a de la peine à ſe rendre, & qu'il ſoit neceſſaire de lui parler un peu fortement, il faut imiter les bons medecins qui ne ſe fâchent point contre les malades, mais qui combattent contre la maladie même pour la chaſſer ; ainſi l'on conſerve toujours à leur égard *l'eſprit de douceur.* *Auguſt. ad in Ep. Galat.*

Le même ſaint Auguſtin donne trois regles pour faire à ſon prochain la correction avec la précaution neceſſaire. La premiere, c'eſt de conſiderer ſi nous n'avons jamais commis la faute dont eſt coupable celui que nous voulons reprendre ; que ſi nous ne l'avons jamais commiſe, ſouvenons-nous que nous ſommes hommes, & que nous avons pu nous en rendre coupables. *Aug. in ſerm. D. in monte l. 2.*

La ſeconde eſt, que ſi nous avons commis la même faute, & que nous nous en ſoyons corrigés, il faut qu'en vûe de la fragilité commune, ce ſoit la

compassion, & non point la haine qui nous porte à faire la réprimande à notre frere, afin que, soit qu'il s'en corrige, ou ne s'en corrige pas, la simplicité de notre intention puisse nous justifier.

La troisieme est, que si nous nous trouvons dans la même faute où est celui que nous voulons reprendre, au-lieu de le reprendre, nous gemissions avec lui, & nous l'exhortions, non pas à suivre nos avis, mais à éviter ensemble le peché que nous avons commis.

Mor. l. 23. c. 9. Saint Gregoire le Grand dans ses Morales donne » à peu près les mêmes avis : Nous qui sommes, dit-» il, des hommes mortels & infirmes, lorsque nous » parlons de Dieu aux hommes, nous devons avant » toutes choses nous remettre devant les yeux quels » nous sommes, afin que nous apprenions par notre » propre foiblesse, de quelle maniere nous devons » nous comporter, pour instruire utilement ceux » d'entre nos freres qui sont aussi foibles. Représen-» tons-nous donc, ou que nous sommes tels que » plusieurs de ceux que nous reprenons, ou que nous » l'avons été autrefois, quoique par l'opération & la » grace de Dieu en nous, nous ne le sommes plus » maintenant, afin que nous agissions dans la corre-» ction des autres avec d'autant plus de retenue & » d'humilité, que nous nous reconnoissons plus ve-» ritablement nous-mêmes dans ceux que nous re-» prenons. Que si nous ne sommes point tels qu'ils » sont, ou si nous ne l'avons jamais été, nous devons, » de crainte que notre cœur ne s'enfle de présomption, » & que la considération de notre innocence ne nous » soit l'occasion d'une plus dangereuse chûte, nous » remettre devant les yeux ce que d'ailleurs il y peut » avoir de bien dans ceux que nous voulons corriger.

Et s'il ne s'y en trouve point, alors il faut avoir re- «
cours aux secrets jugemens de Dieu : parce qu'ainsi «
que nous avons reçu les graces que nous possedons, «
sans en avoir été dignes par aucuns mérites précé- «
dens, Dieu peut aussi verser dans leurs cœurs une «
telle abondance de graces, qu'encore qu'ils ne la re- «
çoivent qu'après nous, ils peuvent de beaucoup «
surpasser celles que nous avons reçues long-temps «
avant eux: Et en effet qui eût jamais cru que le jeune «
Saul qui gardoit les habits de ceux qui lapidoient «
le bienheureux Etienne, dût un jour surpasser par «
le mérite de l'Apostolat ce saint Martyr qui mou- «
roit pour la cause de J. C. C'est-là veritablement «
reconnoître qu'on n'est rien de soi-même, & qu'on «
se trompe, si on croit être quelque chose. «

℣. 6. jusqu'au 11. *Que celui que l'on instruit dans les choses de la foi, assiste de ses biens en toute maniere celui qui l'instruit, &c.*

Notre saint Apôtre exhorte ici les Galates à faire de bonnes œuvres, & à faire de leurs biens des usages qui puissent procurer leur salut, & mériter une ample récompense dans le ciel. Le premier usage auquel il veut qu'il les emploie, c'est à fournir à ceux qui les instruisent avec une liberalité abondante & sans reserve les choses qui leur sont nécessaires; car comme il n'y a point de bien comparable à la connoissance des verités qui regardent le salut éternel; il n'y a point aussi de récompense temporelle qui puisse égaler le mérite de ceux que Dieu envoie pour en instruire les hommes; ils n'attendent leur récompense que de Dieu seul, de qui les hommes attendent eux-mêmes leur salut : mais cela n'empêche pas que les peuples ne soient obligés d'avoir grand soin de leur subsistance, & qu'ils

ne croient leur être infiniment redevables. D'où
Philem. 19. vient que saint Paul écrivant à Philemon, lui dit qu'il se doit lui-même à lui, si ce n'est parce qu'en le convertissant à la foi de J. C. il lui avoit procuré un bien inestimable? Ainsi c'est avec grande raison
1. Tim. 5. 17. qu'il recommande à son cher disciple Timothée, qu'il ait bien soin que *les Prêtres qui travaillent à la prédication de la parole & à l'instruction des peuples*, trouvent une subsistance honnête & abondante, & soient assistés plus liberalement que les autres. On peut voir ce qui a été dit sur ce sujet, 1. Cor. 9.

Mais après les Prêtres, ceux dont l'Apôtre veut qu'on prenne plus de soin, ce sont les fideles, qu'une même foi a réunis dans l'Eglise sous la conduite aimable de Dieu, comme les enfans d'un même pere dans une famille. Nous devons aussi aimer & vouloir du bien à tous les autres hommes, parce que Dieu les a créés à son image comme nous, & qu'ils nous sont unis par les liens de la même nature : mais l'union que nous avons avec les vrais
1. Cor. 10. 17. fideles est incomparablement plus étroite : *Nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps, nous tous qui participons à un même pain.* Car comme un pain est composé de plusieurs grains de bled mêlés ensemble, & un corps composé de plusieurs membres ; de même tous les fideles unis par la charité & animés de l'esprit de Dieu, font un seul corps, & comme un seul pain, parce que ce pain vivant auquel nous participons tous, nous change en lui-même, & nous unit très-réellement à lui & les
1. Joan. 1. 3. uns aux autres par la charité, *qui est le lien de la perfection ;* & par ce moyen *nous entrons en societé*, dit saint Jean, *avec le Pere & avec son Fils J. C.*

Avec quelle affection devons-nous donc faire du

bien à ceux avec qui nous ſommes unis par J. C. avec les trois perſonnes de la ſainte Trinité ? L'exemple que notre ſaint Apôtre nous apporte nous fait voir qu'il ne ſuffit pas de faire le bien, mais qu'il le faut faire liberalement & avec affection, ſans s'affoiblir ; car de même que dans le ciel, où on recueillera les fruits que l'on aura ſemés en cette vie, ce ſera avec une ardeur inconcevable, qui procedera de la parfaite charité que l'on aura, ſans que jamais on s'en laſſe, il faut travailler ici à faire de bonnes œuvres avec le même courage, ſans ſe laiſſer jamais abattre ; car nous ne recueillerons point d'autres fruits dans le ciel que ceux que nous aurons ſemés par nos bonnes œuvres : ainſi il y a peu à eſperer pour ceux qui ſemeront peu, ou avec négligence, & il y a tout à craindre pour ceux qui n'auront rien ſemé que de mauvais. La ſemence & le fruit ſont de même eſpece. Celui qui dans cette vie veut gouter tous les plaiſirs de la chair, & qui s'abandonne à ſes convoitiſes, au-lieu d'emploier ſes biens en bonnes œuvres, recevra les fruits qu'il mérite : Et quels ſortes de fruits, dit S. Jean Chryſoſtome ? La peine, le ſupplice, le mépris, l'infamie, la corruption qui eſt inſéparable des plaiſirs des ſens & de la diſſolution. Les fruits de l'eſprit ſont bien différens ; vous avez fait des aumônes, vous aurez en récompenſe des tréſors celeſtes & une gloire éternelle ; vous avez gardé la chaſteté, les Anges vous en feliciteront, & le Seigneur vous donnera la couronne.

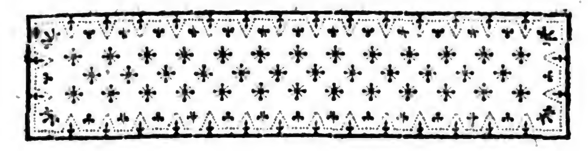
℣. 14. jusqu'à la fin. *Mais pour moi, à Dieu ne plaiſe que je me glorifie en autre choſe qu'en la croix de notre Seigneur J. C. par qui le monde eſt mort & crucifié pour moi, comme je ſuis mort & crucifié pour le monde, &c.*

Le Fils de Dieu, qui a le premier porté sa croix, y a laissé des bénédictions si efficaces, que cette croix, qui semble si pesante & si dure aux personnes du monde, se change toute en onction pour ceux qui la portent après lui. Les afflictions les plus dures leur semblent douces, parce qu'ils sçavent que, selon la promesse de J. C. elles seront bientôt changées en une joie que personne ne leur pourra ôter ; car quand ils considerent les avantages qu'ils retirent des afflictions qu'ils supportent dans un esprit de mortification & de penitence, & que ce moment de peines legeres produit le poids éternel d'une souveraine & incomparable gloire, ils ont de la confusion de donner si peu à J. C. après avoir tant reçu de lui ; & avouent qu'il n'y a point de proportion entre le mal qu'ils souffrent & le bonheur qui leur est promis. N'avons-nous donc pas grand sujet de nous glorifier avec le saint Apôtre dans la croix de J. C. & de nous faire honneur de ce qui paroît honteux au monde ? C'est une confusion dans le monde d'être pauvre & méprisé, mais c'est ce qui fait la gloire d'un vrai Chrétien ; & après que le Maître & le Seigneur du monde s'est humilié jusqu'à ce point que de se sacrifier pour notre salut sur une croix, n'est-ce pas une chose monstrueuse qu'un Chrétien en ait horreur & s'en scandalise ? J. C. a fait de ses souffrances une source abondante de graces & de mérites pour nous, si nous voulons y prendre part en souffrant avec lui les peines qu'il nous a destinées pour nous rendre conformes à lui ; n'est-ce pas une extrême folie de rejetter l'honneur qu'il nous fait de nous faire entrer en societé avec lui pour jouir de son bonheur éternel, en renonçant au monde & à ses convoitises ?

tiſes ? Il faut donc prier Dieu qu'il nous faſſe mourir au monde, & que le monde ſoit pareillement mort pour nous, afin que nous n'en déſirions aucune choſe, & que nous n'y ſoyons retenus par aucun engagement : Car il arrive ſouvent, dit ſaint « Mor. l. 5. c. 1.
« Gregoire, que quoiqu'un homme ne ſoit plus at-
« taché de cœur au monde, le monde ne laiſſe pas
« de le retenir encore par l'embarras de ſes occupa-
« tions ; & ainſi quoiqu'il ſoit déja mort pour le
« monde, le monde n'eſt pas encore mort pour lui ;
« car le monde le conſidere toujours comme vivant,
« puiſqu'il s'efforce de le détourner des choſes du
« ciel, pour l'occuper aux choſes terreſtres.

« C'eſt pour cela que ſaint Paul, qui avoit un par-
« fait mépris pour le monde, & qui ſe voyoit en
« tel état, que le monde n'avoit plus ſujet de le vou-
« loir attirer à lui, dit, après s'être mis en liberté par
« la rupture des liens du ſiecle : *Le monde eſt mort &*
« *crucifié pour moi, comme je ſuis mort & crucifié pour*
« *le monde.* Le monde étoit crucifié pour ce grand
« Apôtre, parce qu'étant mort dans ſon cœur, il n'en
« étoit plus aimé, & il s'étoit crucifié au monde, parce
« qu'il s'étoit étudié à paroître en tel état aux yeux du
« monde, que le monde le conſidérant comme mort,
« ne penſât plus à le rechercher. Comme donc il ne
« couroit plus après la gloire du monde, & que la
« gloire du monde ne l'alloit plus auſſi chercher, ce
« n'eſt pas ſans raiſon qu'il ſe glorifie de ce qu'il eſt
« crucifié pour le monde, & que le monde eſt cruci-
« fié pour lui.





# AVIS

## SUR L'EPISTRE DE S. PAUL AUX EPHESIENS.

SAINT Paul qui avoit demeuré longtemps à Ephese, ville Metropole de l'Asie Mineure, célebre par ses superstitions & son culte idolâtre, & où il avoit travaillé avec un zele infatigable à la conversion de ses habitans, ayant appris à Rome, où il étoit en prison, par Timothée son fidele disciple, qu'il avoit chargé en partant de la Macedoine, du soin de cette Eglise, que quelques faux docteurs & Juifs nouveaux convertis tâchoient d'y introduire des superstitions, & d'y soutenir la nécessité des observances légales, se résolut d'écrire cette lettre aux Ephesiens, pour les en détourner, & pour les affermir dans la doctrine qu'il leur avoit enseignée; & chargea Tychique de la leur

rendre, & de leur apprendre des nouvelles de sa captivité & du progrès de l'Evangile.

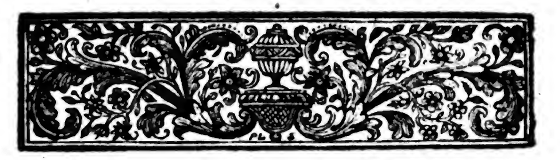
Dans les trois premiers Chapitres l'Apôtre loue la fidelité des Ephesiens & leur attachement à l'Evangile ; & pour leur en faire sentir tout l'avantage, & combien ils en étoient redevables à la misericorde de Dieu, il leur développe les mysteres les plus sublimes de la religion ; sçavoir, ceux de la vocation des Gentils, de la réunion des Juifs & des Gentils, sous un seul chef qui est J. C. la prédestination gratuite, la rédemption & la justification par la grace, & la foi en J. C. ce qu'il explique d'une maniere sublime, & avec des expressions si relevées que le sens en paroît obscur & l'intelligence difficile.

Le reste de cette Epître renferme en abregé toute la vie chrétienne, & après des exhortations générales sur les devoirs du Christianisme, il descend en particulier sur chacunes des conditions qui partagent les hommes ; il prescrit des regles aux maris & aux femmes, aux peres & aux enfans, aux maîtres & aux serviteurs, & il les exhorte à la pratique de ces regles par des motifs tout spirituels, & qui en relevent si fort le mérite & la sainteté, qu'il

eſt comme impoſſible de ne s'y pas ſoumettre.

Cette Lettre eſt écrite de Rome la 29. année de la Paſſion de J. C. & la 62. de l'Ere vulgaire.





# EPISTRE DE S. PAUL AUX EPHESIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

1. PAULUS Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, omnibus sanctis, qui sunt Ephesi, & fidelibus in Christo Jesu.

2. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

3. Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in cælestibus in Christo;

4. sicut elegit nos in

1. PAUL Apôtre de Jesus-Christ par la volonté de Dieu, à tous les saints & fideles en Jesus-Christ, qui sont à Ephese.

2. Que Dieu notre Pere, & le Seigneur Jesus-Christ vous donnent la grace & la paix.

3. Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, qui nous a comblés en Jesus-Christ de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour le ciel, 2. Cor. 1. 3. 1. Petr. 1. 3.

4. ainsi qu'il nous a élus en

lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté ॥, afin que nous fuſſions ſaints & irrépréhenſibles devant ſes yeux ;

5. nous ayant prédeſtinés par un pur effet de ſa bonne volonté, pour nous rendre ſes enfans adoptifs par Jeſus-Chriſt ;

6 afin que la louange & la gloire en ſoit donnée à ſa grace ॥, par laquelle il nous a rendus agréables *à ſes yeux* en ſon fils bien-aimé,

7. dans lequel nous trouvons la rédemption par ſon ſang, & la rémiſſion des pechés ſelon les richeſſes de ſa grace,

8. qu'il a repandue ſur nous avec abondance ॥, en nous rempliſſant d'intelligence & de ſageſſe ;

9. pour nous faire connoître ainſi le myſtere de ſa volonté fondé ſur ſa bienveillance, par laquelle il avoit réſolu en ſoi-même,

10. que les temps ordonnés par lui étant accomplis, il réu-

ipſo ante mundi conſtitutionem, ut eſſemus ſancti & immaculati in conſpectu ejus in charitate :

5. qui prædeſtinavit nos in adoptionem filiorum per Jeſum Chriſtum in ipſum, ſecundùm propoſitum voluntatis ſuæ ;

6. in laudem gloriæ gratiæ ſuæ, in qua gratificavit nos in dilecto Filio ſuo,

7. in quo habemus redemptionem per ſanguinem ejus, remiſſionem peccatorum, ſecundùm divitias gratiæ ejus,

8. quæ ſuperabundavit in nobis, in omni ſapientia & prudentia,

9. ut notam faceret nobis ſacramentum voluntatis ſuæ, ſecundùm beneplacitum ejus, quod propoſuit in eo.

10. in diſpenſatione plenitudinis tempo-

℣. 4. *lettr.* afin que nous fuſſions ſaints & irrépréhenſibles devant ſes yeux dans la charité.

℣. 6. *autr.* à la louange de la gloire de ſa grace.

℣. 8. *autr.* en abondance avec beaucoup de prudence & de ſageſſe, *rapportant cela à Dieu.*

rum, instaurare omnia in Christo, quæ in cælis, & quæ in terra sunt, in ipso.

11. In quo etiam & nos sorte vocati sumus, prædestinati secundùm propositum ejus, qui operatur omnia secundùm consilium voluntatis suæ;

12. ut simus in laudem gloriæ ejus nos, qui antè speravimus in Christo.

13. In quo & vos cùm audissetis verbum veritatis, (Evangelium salutis vestræ) in quo & credentes signati estis Spiritu promissionis sancto,

14. qui est pignus hæreditatis nostræ, in redemptionem acquisitionis, in laudem gloriæ ipsius,

15. Propterea & ego audiens fidem vestram, quæ est in Domino Jesu, & dilectionem in omnes sanctos,

niroit ″ tout ″ en Jesus-Christ comme dans le chef, tant ce qui est dans le ciel, que ce qui est dans la terre.

11. C'est aussi en lui que la vocation nous est échue comme par sort, ayant été predestinés par le decret de celui qui fait toutes choses selon le dessein & le conseil de sa volonté ;

12. afin que nous soyons la gloire ″, & le sujet des louanges de Jesus-Christ, nous qui avons les premiers esperé en lui.

13. Et c'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de vérité, l'Evangile de votre salut, & y avoir cru, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit saint qui avoit été promis,

14. lequel est le gage & les arrhes de notre héritage, jusqu'à la parfaite délivrance du peuple *que* Jesus-Christ *s'est* acquis pour la louange de sa gloire.

15. C'estpourquoi ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jesus, & votre amour envers tous les saints,

ỳ 10. *lettr.* répareroit. *Ibid.* les Juifs & les Gentils.

ỳ. 12. *autr.* à la louange de sa gloire, nous qui avons. &c.

16. je ne cesse point de rendre *à Dieu* des actions de graces pour vous, me ressouvenant de vous dans mes prieres ;

16. non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis :

17. afin que le Dieu de notre Seigneur Jesus-Christ, le Pere de gloire ǁ, vous donne l'Esprit de sagesse & de lumiere pour le connoître ;

17. ut Deus Domini nostri Jesu Christi Pater gloriæ, det vobis spiritum sapientiæ & revelationis, in agnitione ejus :

18. qu'il éclaire les yeux de votre cœur, pour vous faire sçavoir quelle est l'espérance à laquelle il vous a appellés, quelles sont les richesses & la gloire de l'héritage *qu'il destine* aux saints,

18. illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, & quæ divitiæ gloriæ hæreditatis ejus in sanctis,

19. & quelle est la grandeur suprême du pouvoir, qu'il
Infrà 4. 7. exerce en nous qui croyons, selon l'efficace de sa force & de sa puissance,

19. & quæ sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos, qui credimus secundùm operationem potentiæ virtutis ejus,

20. qu'il a fait paroître en la personne de Jesus-Christ, en le ressuscitant d'entre les morts, & le faisant asseoir à sa droite dans le ciel,

20. quam operatus est in Christo, suscitans illum à mortuis, & constituens ad dexteram suam in cælestibus,

21. au-dessus de toutes les Principautés & de toutes les Puissances, de toutes les Vertus, de toutes les Dominations, & de tous les titres qui peuvent être non seulement

21. suprà omnem Principatum, & Potestatem, & Virtutem, & Dominationem, & omne nomen, quod nominatur non solùm in hoc sæculo, sed

ŷ. 17. autr. le Dieu de gloire, Pere de notre Seigneur J. C. vous, &c. ou Dieu Pere glorieux.

etiam in futuro.

22. Et omnia subjecit sub pedibus ejus: & ipsum dedit caput super omnem Ecclesiam,

23. quæ est corpus ipsius, & plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.

dans le siecle présent, mais encore dans celui qui est à venir.

22. Il a mis toutes choses sous ses pieds, & il l'a donné pour chef à toute l'Eglise ", Ps. 8. 8.

23. qui est son corps, & dans laquelle celui qui accomplit tout en tous ", trouve l'accomplissement & l'intégrité de tous ses membres.

℣. 22. *Grec.* l'ayant établi sur tout, il l'a donné pour chef à l'Eglise.

℣. 23. *autr.* l'entier accomplissemet de celui qui accomplit tout en tous : *parce que J. C. qui est le chef de l'Eglise, ne sera entier que lorsque tous ses membres lui seront réunis.*

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. ***Paul Apôtre de J. C. par la volonté de Dieu, à tous les saints & fideles en J. C. qui sont à Ephese.***

*Paul Apôtre de J. C. par la volonté de Dieu*, c'est-à-dire, par sa pure grace, fondée non sur mes mérites, ni par l'autorité ou le ministere des hommes, mais par la seule volonté de Dieu qui m'a établi lui-même dans cette charge. Voyez 1. Cor. 1. & 2. Cor. 1. & ailleurs.

*A tous les saints*, c'est-à-dire, à tous les Chrétiens, qui portent le nom de saints, tant parce qu'ils ont été sanctifiés intérieurement par le sang de J. C. que parce qu'ils font une profession solemnelle de vivre saintement, & qu'ils ont dès à présent le droit d'être pleinement sanctifiés dans le ciel, en correspondant fidellement à la sainteté de leur vocation.

*Et fideles en J. C. qui sont à Ephese*, c'est-à-dire, non seulement ceux qui croyent en J. C. mais aussi ceux qui sont les plus fermes & les plus attachés à la foi, & qui y perseverent avec plus de constance
Apoc. 2. 10. & de fermeté. *Esto fidelis usque ad mortem, &c.*

℣. 2. *Que Dieu notre Pere, & le Seigneur J. C. vous donnent la grace & la paix.*

*Que Dieu notre Pere.* L'Apôtre attribue le même pouvoir à J. C. qu'à Dieu le Pere, pour faire voir l'égalité qu'il y a entre l'un & l'autre, & pour montrer que le Pere ne fait rien sans la coopération du
Jean. 5. 19. Fils. *Eadem similiter facit.*

*Et le Seigneur J. C. &c.* vous comblent de toutes sortes de faveurs & de benedictions exterieures & interieures en ce monde & en l'autre. Voyez l'explication Rom. 1. 7. 1. Cor. 1. 3. 2. Cor. 1. 12. & Gal. 1. 3.

℣. 3. *Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur J. C. qui nous a comblés en J. C. de toutes sortes de benedictions spirituelles pour le ciel.*

*Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur J. C.* Comme le but de l'Apôtre est de faire voir dans cette Epître les biens signalés que Dieu a répandus avec profusion sur les Chrétiens, il commence par la louange de Dieu & par l'action de graces. Voyez 2. Cor. 1.

*Qui nous a comblés en J. C.* c'est-à-dire, en considération de ses mérites, & par le moyen de la communication que nous avons avec lui par la foi; *de toutes sortes de benedictions spirituelles pour le ciel*, c'est-à-dire: Dieu ne nous a pas comblés de ses benedictions pour nous rendre heureux sur la terre, comme les anciens Israelites; mais pour nous faire jouir de la félicité éternelle dans le ciel. *Autr.* Le ciel ayant

été fermé aux hommes jusqu'à la venue de J. C. Dieu l'a ouvert après sa venue, pour leur en répandre toutes les graces & toutes les benedictions, tant exterieures, comme étoient les dons miraculeux des langues, d'interpretation des Ecritures, de prophetie, de guerison, &c. Voyez 1. Cor. 1. 5. 2. Cor. 8. 7. qu'interieures, telles que sont la grace sanctifiante, & les dons du Saint-Esprit qui l'accompagnent, mais sur-tout la promesse de la gloire céleste, qu'il destine à tous les élus.

℣. 4. *Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté, afin que nous fussions saints & irrépréhensibles devant ses yeux.*

*Ainsi qu'il nous a élus, &c.* c'est-à-dire, qu'il a répandu sur nous cette abondance de benedictions, afin d'exécuter le dessein qu'il a eu de toute éternité, de nous séparer du corps & de la masse des pecheurs, dont Adam est le chef, pour faire de nous un peuple saint & irrépréhensible, qui auroit J. C. pour son chef. Ce decret de Dieu est ce que nous appellons l'élection à la grace, qui nous a été donnée en J. C. avant tous les siecles : ce qui devoit exciter les Ephesiens à la reconnoissance d'un grand bienfait. Voyez 2. Tim. 1. 9.

*Par l'amour qu'il nous a porté*, sans aucune consideration de nos propres mérites, mais par un pur effet de son amour; *afin que nous fussions* dès ce monde, *saints & irrépréhensibles devant ses yeux*, c'est-à-dire, exempts de toutes sortes de crimes, par un détachement de tous pechés mortels, & sans affection aux veniels; car c'est là toute la sainteté que les fideles peuvent avoir en ce monde, jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement sanctifiés dans la gloire.

℣. 5. *Nous ayant prédestinés par un pur effet de sa*

*bonne volonté, pour nous rendre ses enfaus adoptifs par J. C.*

*Nous ayant prédestinés.* C'est la raison du verset précédent, pour laquelle Dieu nous a élus, & a eu dessein de faire de nous un peuple saint & irrépréhensible.

*Par un pur effet de sa bonne volonté*, sans qu'on puisse rendre d'autre raison de ce decret, sinon que ç'a été le bon plaisir de Dieu.

*Pour nous rendre ses enfans, &c.* c'est-à-dire, pour distinguer la filiation de J. C. qui le rend par nature consubstantiel & égal en tout à Dieu son Pere, de celle des autres prédestinés, qui n'ont été faits les heritiers de la gloire de Dieu, & les coheritiers & freres de J. C. que par adoption. Ce qui peut signifier, ou que Dieu nous a prédestinés en vûe des mérites, & en considération de J. C. ou que J. C. est la cause méritoire, non seulement de la grace & de la gloire de ses fideles, mais même de la prédestination à la grace & à la gloire; ou simplement, que nous jouirons de ce privilege d'enfans adoptifs par les mérites de J. C. & par l'union que nous aurons avec lui en qualité de chef; de même que les membres du corps jouissent de tous les avantages du chef, par l'union na-
Rom. 8. 29. turelle qu'ils ont avec lui. *Ut si ipse primogenitus in multis fratribus;* ou enfin en imitant J. C. & en se conformant à lui.

℣. 6. *Afin que la louange & la gloire en soit donnée à sa grace, par laquelle il nous a rendus agréables* à ses yeux *en son Fils bien-aimé.*

*Afin que la louange & la gloire en soit donné à sa grace*, c'est-à-dire, afin que tous les Anges & les hommes le louent, le glorifient éternellement,

ous avoir prédestinés pour être ses enfans ado-
s.

*ar laquelle il nous a rendus agreables* à ses yeux, c'est-à-dire, de pecheurs que nous étions auivant, il nous a rendu dignes de la gloire de C. en considération de ses mérites, & par le yen de l'union que nous avons avec lui par la & par la charité.

ỷ. 7. *Dans lequel nous trouvons la rédemption par sang, & la rémission des pechés, selon les richesses de grace.*

*Dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang.* est la preuve de l'explication de ce qu'il vient dire ci-dessus, *que Dieu nous a rendus agreables r J. C.* c'est-à-dire, nous sommes délivrés de servitude du diable, de la mort, & des peines l'enfer que nous avions méritées par le peché.

*Et la rémission des pechés.* L'Apôtre dit, que la demption consiste en la rémission de nos pechés, arce que par le peché nous devenons captifs du iable, de la mort, & de l'enfer; & par la remission, nous en sommes délivrés.

*Selon les richesses de sa grace*, c'est-à-dire, par l'abondance de la misericorde de Dieu, sans aucun mérite de notre part.

ỷ. 8. *Qu'il a répandue sur nous avec abondance, en nous remplissant d'intelligence & de sagesse,*

*Qu'il a répandue sur nous*, tant Juifs que Gentils, en nous sanctifiant, & nous communiquant *avec abondance* tant de graces.

*En nous remplissant d'intelligence*, pour la conduite de nos actions; *& de sagesse*, pour celle des autres.

ỷ. 9. *Pour nous faire connoître ainsi le mystere de sa*

*volonté fondé sur sa bienveillance, par laquelle il avoit resolu en soi-même.*

*Pour nous faire connoître ainsi le mystere de sa volonté,* c'est-à-dire, la liberté gratuite de son decret éternel à l'égard de ses élus & de ses prédestinés, qu'il avoit tenu caché jusqu'alors; *fondé sur sa bienveillance*, c'est-à-dire, sans aucun mérite de notre part, & sans que nous eussions donné aucun sujet de former ce dessein de l'œuvre de la rédemption, *par laquelle il avoit resolu en soi-même* de nous sauver. L'Apôtre explique en quoi consiste le mystere de la volonté de Dieu.

℣. 10. *Que les temps ordonnés par lui étant accomplis, il reuniroit tout en J. C. comme dans le chef, tant ce qui est dans le ciel, que ce qui est dans la terre.*

*Que les temps ordonnés par lui étant accomplis.* Voyez Gal 4. 4. *il reuniroit tout*, par la charité, pour ne composer qu'un corps mystique, qu'une Eglise, & qu'une même famille en J. C. *comme dans le chef*, c'est-à-dire, le centre, l'objet, & le principe de cette union.

*Tant ce qui est dans le ciel que ce qui est dans la terre,* c'est-à-dire, les Anges & les hommes, les Juifs & les Gentils, en rompant le mur de séparation qui étoit entre eux.

℣. 11. *C'est aussi en lui que la vocation nous est échue comme part sort, ayant été prédestinés par le decret de celui qui fait toutes choses selon le dessein & le conseil de sa volonté.*

*C'est aussi en lui*, c'est-à-dire, en consideration de sa personne & de ses mérites, par sa grace & par son intercession, *que la vocation nous est échue*, c'est-à-dire, le droit de posseder un jour la gloire céleste, qui est l'héritage des fideles, comme la

terre de Chanaan étoit l'héritage des Israelites. *Autr.* C'est en lui que nous sommes devenus l'héritage, c'est-à-dire, la portion que Dieu s'est choisie pour être son peuple bien-aimé. Voyez Deut. 32. 9. Isai 53. 12.

*Comme par sort.* Non pas que Dieu nous ait choisis temerairement & sans conseil pour nous donner cet héritage, lui qui ne fait rien qu'avec une pleine connoissance & une profonde sagesse; mais parce que de notre part nous n'avions pas mérité cette grace, & qu'il n'y avoit point en nous de sujet pour lequel il nous la dût accorder plutôt qu'au reste des hommes.

*Ayant été prédestinés, &c.* On ne peut pas rendre d'autre raison de cette préference dont Dieu a usé à notre égard, en nous faisant échoir cet héritage céleste, sinon qu'il nous avoit prédestinés gratuitement par son décret éternel à la grace & à la gloire; & qu'étant le souverain maître, & ne prenant conseil de personne que de lui-même dans ses actions, il l'a voulu ainsi, & que tel a été son plaisir.

℣. 12. *Afin que nous soyons la gloire, & le sujet des louanges de J. C. nous qui avons les premiers esperé en lui.*

*Afin que nous soyons la gloire, &c.* c'est-à-dire, Dieu nous a fait participans de cet héritage, afin que comme nous avons été les premiers de tous les hommes, qui avons attendu l'avenement de son Fils, qui nous étoit promis par la loi & par les Prophetes, nous lui servissions aussi les premiers de Ministres & de Prédicateurs pour établir sa religion; & qu'ainsi par notre ministere il fût adoré & respecté de tout le monde, où il étoit ignoré.

*Autr.* Dieu nous a prédestinés par sa pure grace, & sans consideration de nos mérites, pour nous donner sujet de le louer éternellement d'un si grand bienfait. Voyez Rom. 4. 23.

℣. 13. *Et c'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de verité, l'Evangile de votre salut, & y avoir cru, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit saint qui avoit été promis.*

*C'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de verité*, c'est-à-dire, qui n'est point mêlée de faussetés & de fables, comme la doctrine de vos Philosophes, ni d'ombres & de figures, comme la loi de Moïse: mais qui est toute veritable, comme ayant été revelée de Dieu même; n'étant, à proprement parler, que l'accomplissement des figures & des Propheties anciennes.

*L'Evangile de votre salut*, qui est l'unique moyen par lequel vous puissiez être sauvé. Voyez Rom. 1. 16. ou, dont l'observation vous doit conduire au salut.

*Et y avoir cru, vous avez été scellés du sceau de l'Esprit saint, &c.* c'est-à-dire, Dieu a répandu dans vos ames la grace sanctifiante, & les dons miraculeux de son Esprit, & par cette infusion il vous a comme imprimés de son caractere & de son sceau, pour marquer que vous êtes son vrai peuple, & vous faire reconnoître pour tels, & pour vous assurer par cette marque authentique & solemnelle, de la certitude & de l'immobilité de la promesse qu'il vous a faite de son héritage celeste. L'Apôtre oppose ici la marque interieure de l'Esprit de Dieu, à la marque exterieure de la Circoncision, qui faisoit reconnoître le peuple Juif d'avec les autres. *Autr.* Le sens: L'Esprit dont Dieu

Dieu vous a marqués comme de son sceau, n'est pas un esprit charnel, ni du monde, comme celui de vos Philosophes; mais c'est le Saint-Esprit même qu'il vous a donné par sa pure grace. *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est, &c.* 1. Cor. 2. 12.

*Qui avoit été promis.* Il dit ceci pour faire voir que les dons miraculeux dont il parle, ne doivent point passer pour suspects à cause de leur nouveauté; puisque la promesse en a été faite fort clairement depuis long-temps par les Prophetes, & depuis encore plus expressément par J. C. même. Or si Dieu étoit fidele à executer la promesse qu'il avoit faite, de donner son Esprit, il ne le seroit pas moins, à plus forte raison, à executer celle qu'il confirmoit si solemnellement, par l'infusion & par tant de dons miraculeux de ce même Esprit. Il n'y a point de marque plus certaine pour nous assurer de l'effet des dernieres promesses, que l'execution & l'accomplissement des premieres.

℣. 14. *Lequel est le gage & les arrhes de notre héritage, jusqu'à la parfaite délivrance du peuple* que J. C. s'est *acquis pour la louange de sa gloire.*

*Lequel est le gage & les arrhes de notre heritage.*

L'Apôtre veut dire, que comme les hommes donnent des arrhes en assurance de la somme principale qu'ils s'obligent de payer; de même Dieu nous a donné par avance sa grace & les dons de son Saint-Esprit, en assurance de la vie éternelle qu'il nous a promise, ce qui est déja une partie de notre beatitude future.

*Jusqu'à la parfaite délivrance, &c.* c'est-à-dire, jusqu'à ce que le peuple fidele soit entierement délivré du peché, & de toutes ses suites, par la

resurrection, & par la gloire qui la doit suivre ; & qui sera l'accomplissement entier des promesses de Dieu.

℣. 15. *C'est pourquoi ayant appris quelle est votre foi au Seigneur Jesus, & votre amour envers tous les saints.*

*C'est pourquoi, &c.* Je suis pleinement persuadé que l'héritage céleste vous est promis, aussi-bien qu'aux Juifs, & que Dieu sera très-fidele dans l'accomplissement de sa promesse, puisqu'il vous inspire la grace de pratiquer les vertus de foi & de charité, qui sont les moyens necessaires pour parvenir à la possession de cet héritage L'Apôtre comprend sous ces deux vertus toutes les vertus chrétiennes, tant celles qui regardent Dieu, que celles qui regardent le prochain.

*Et votre amour envers tous les saints*, c'est-à-dire, tous les Chrétiens indifferemment sans exception de personne ; ce qui est le propre de la charité.

℣. 16. *Je ne cesse point de rendre* à Dieu *des actions de graces pour vous, me ressouvenant de vous dans mes prieres.*

*Je ne cesse point de rendre* à Dieu *des actions de graces, &c.* toutes les fois que je prie, & il ne se passe point de jour que je ne le fasse très-souvent pour les biens que vous avez reçûs de Dieu, & pour vous en obtenir encore de nouveaux.

℣. 17. *Afin que le Dieu de notre Seigneur J. C. le Pere de gloire, vous donne l'Esprit de sagesse, & de lumiere pour le connoître.*

*Afin que le Dieu de notre Seigneur J. C.* c'est-à-dire, quant à son humanité ; car quant à sa nature divine, on ne peut dire que fort improprement, que le Pere soit son Dieu.

*Le Pere de gloire*, c'est-à-dire, qui en est l'auteur & le premier principe. *Autr.* Le Dieu de gloire, Pere de notre Seigneur J. C.

*Vous donne l'Esprit de sagesse* surnaturelle & céleste, qui est un don du Saint-Esprit. Voyez Act. 6. 3. 2. Cor. 1. 12. Jac. 1. 3.

*Et de lumiere pour le connoître* de plus en plus, non dans sa nature ni dans son essence, qui est incomprehensible; mais dans ses effets, tels que sont la gloire qu'il nous prépare, & les moyens admirables par lesquels il nous y conduit. Il semble qu'il y ait cette difference entre la sagesse & la lumiere dont parle l'Apôtre, que la sagesse s'acquert par le discours & par le raisonnement de l'esprit, aidé de la lumiere surnaturelle du Saint-Esprit; & qu'au contraire cette lumiere n'est qu'une pure, simple & claire proposition de l'objet qui est revelé de Dieu, par le moyen de laquelle l'homme connoît, non seulement avec certitude, mais même avec évidence les choses qui lui sont revelées. Voyez 1. Cor. 14. 6. 26.

℣. 18. *Qu'il éclaire les yeux de votre cœur, pour vous faire sçavoir quelle est l'esperance à laquelle il vous a appellés, quelle sont les richesses & la gloire de l'héritage* qu'il destine *aux saints.*

*Qu'il éclaire.* L'Apôtre explique en quoi consiste la connoissance de Dieu qu'il souhaite aux Ephesiens, & à laquelle on parvient, ou qu'on obtient par le don de sagesse & de revelation.

*Les yeux de votre cœur*, c'est-à-dire, les yeux de votre ame. Or les yeux de l'ame ne sont autres que l'entendement.

*Pour vous faire sçavoir quelle est l'esperance, &c.* c'est-à-dire, l'excellence de cette vie immortelle,

afin que vous puissiez reconnoître la misericorde dont Dieu a usé envers vous, & qu'ainsi vous évitiez l'ingratitude; & que de l'autre vous en conceviez une si grande estime & un si grand amour, que vous y aspiriez courageusement, & sans vous lasser pour toutes les difficultés qu'il faut essuyer pour y parvenir.

*Quelles sont les richesses de la gloire de l'héritage.* Tous ces mots sont pour exprimer, autant qu'il est possible, la magnificence & la gloire de la beatitude céleste; quoiqu'à vrai dire, il n'y ait point d'expression qui en puisse faire connoître l'excellence.

Qu'il destine *aux saints*, c'est-à-dire, de la gloire qu'il doit faire paroître dans le ciel, qui est le vrai sanctuaire. Voyez Hebr. 9. 8. 12. 24. & 13. 11.

℣. 19. *Et quelle est la grandeur suprême du pouvoir qu'il exerce en nous qui croyons, selon l'efficace de sa force & de sa puissance.*

*Et quelle est la grandeur suprême, &c.* c'est-à-dire, que Dieu vous fasse connoître combien grande est la force de son pouvoir, pour renouveller l'homme entier.

*Selon l'efficace de sa force & de sa puissance, &c.* c'est-à-dire, la grace dont Dieu se sert pour accomplir l'œuvre du salut de ses fideles, & les rendre participans de sa gloire, quelque obstacle & quelque difficulté qu'il y ait à surmonter, puisqu'il a si visiblement fait paroître sa puissance en ressuscitant & glorifiant J. C. qui est le chef & la cause exemplaire de leur résurrection glorieuse.

℣. 20. *Qu'il a fait paroître en la personne de J. C. en le ressuscitant d'entre les morts, & le faisant asseoir à sa droite dans le ciel.*

*Qu'il a fait paroître, &c.* L'Apôtre dit ceci, pour

montrer que si Dieu a élevé l'humanité de J.C. qui est notre chef, au plus haut degré de gloire dont une créature soit capable ; il ne sera pas moins puissant pour glorifier les membres, dont la gloire doit être inferieure à celle du chef.

℣. 21. *Au-dessus de toutes les Principautés & de toutes les Puissances, de toutes les Vertus, de toutes les Dominations, & de tous les titres qui peuvent être non seulement dans le siecle présent, mais encore dans celui qui est à venir.*

*Au-dessus de toutes les Principautés, &c.* c'est-à-dire, de tous les ordres des Anges, dont l'Apôtre nomme quelques-uns ; c'est à sçavoir ceux de la seconde hierarchie ; car, selon saint Denis, il y a trois hierarchies d'Anges distinguées chacune en trois ordres. Quelques-uns croyent que ces trois noms marquent en général quelque Puissance céleste de toutes les Dominations.

℣. 22. *Il a mis toutes choses sous ses pieds, & il l'a donné pour chef à toute l'Eglise.*

*Il a mis toutes choses sous ses pieds.* C'est l'application mystique du 6ᵉ. verset du Pseaume 8. Le sens : Dieu ne lui a pas seulement soumis, comme à Adam, les bœufs, les brebis, & le reste des animaux ; mais il lui a soumis les Anges mêmes. *Autr.* Dieu ne l'a pas seulement élevé au-dessus des Anges, mais il lui a soumis toutes les créatures, & lui a donné le pouvoir de s'assujettir tous ses ennemis, & de triompher enfin de la mort même : de sorte qu'il n'y a rien qui puisse lui résister, ni qui puisse s'opposer au dessein qu'il a de sauver ses élus, & de les rendre participans de l'héritage céleste. *Certus sum enim, quia neque mors, neque vita, neque Angeli, neque principatus, &c.* Rom. 8. 38.

*Et il l'a donné pour chef à toute l'Eglise.* Gr. *Pour chef sur toutes choses à l'Eglise;* c'est-à-dire : Il est bien le chef des Anges & de toutes les créatures, en-tant qu'il en est le Seigneur ; mais il est le chef de ses fideles d'une maniere toute singuliere, puisqu'il n'en est pas seulement le Seigneur pour les gouverner ; mais qu'outre cela il s'est revêtu de leur nature, pour ne faire avec eux qu'un même corps mystique, qui est Eglise, dont il est le chef, & à laquelle il communique en cette qualité la vie spirituelle, & la plenitude des graces qui sont nécessaires pour leur conservation, ce qu'il n'a pas fait en faveur des Anges, ni d'aucune autre créature. Or l'Apôtre s'arrête plus particulierement à faire voir, que J. C. est le chef des fideles, & qu'il ne fait qu'un même corps avec eux, pour faire voir que s'il a été glorifié, tous ses membres doivent participer à cette gloire : & qu'ainsi les Ephesiens, qui sont membres de son corps, ne doivent point douter qu'ils ne soient admis un jour dans la même gloire avec lui

℣. 23. *Qui est son corps, & dans laquelle celui qui acccomplit tout en tous, trouve l'accomplissement & l'intégrité de tous ses membres.*

*Qui est son corps*, c'est-à-dire, qui est le corps mystique de J. C.

*Et dans laquelle celui qui accomplit*, par sa vertu & sa toute-puissance, *tout* ce qu'il ordonne par son decret éternel, par rapport au bien & à l'utilité de cette Eglise & de ce corps mystique ; *en tous*, c'est-à-dire, en général & en particulier dans ses membres, en leur donnant les graces nécessaires aux fonctions ausquelles il les a destinés.

*Trouve l'accomplissement, &c.* c'est-à-dire, la per-

fection, le chef ne pouvant parvenir à une parfaite integrité, qu'il ne soit uni aux membres qui composent son corps, & que ses membres n'ayent en toute chose avec lui une correspondance entiere.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. 2. 3. *PAul......... Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur J. C. qui nous a comblés en J. C. de toutes sortes de benedictions spirituelles pour le ciel.*

Comme en Dieu, dire, c'est faire, aussi benir, c'est faire du bien, ainsi l'on ne doit point douter que tout le bien vient de Dieu, & que les hommes n'en reçoivent point dont il ne soit l'auteur. Les Juifs en étoient bien persuadés, & il n'y a rien de plus fréquent que les benedictions qu'ils demandoient à Dieu, que celles que Dieu leur promettoit, & celles qu'ils se souhaitoient les uns aux autres; mais toutes ces benedictions ne se terminoient qu'à la jouissance des biens de la vie présente, & ils ne reconnoissoient point ordinairement d'autre bonheur que la fécondité de leurs femmes & de leurs troupeaux, & la fertilité de leurs terres. Les biens propres aux Chrétiens sont tout spirituels, & Dieu ne leur promet dans cette vie pour mériter ceux qu'il leur destine dans l'autre, que des afflictions & des croix: *Vous pleurerez & vous gémirez* Joan. 16. 20. 33.
*vous autres*, dit J. C. à ses Disciples, *& le monde sera dans la joie; vous serez dans la tristesse, mais votre tristesse se changera en joie:* Et ailleurs: *Vous aurez des afflictions dans le monde; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* Cependant, si l'on considere ce

qui se passe dans le Christianisme, & quelles sont les benedictions que l'on demande à Dieu & que l'on se desire les uns aux autres, on ne trouvera point de difference entre la plupart des Chrétiens, & les Juifs: car enfin, que demande-t-on ordinairement à Dieu, que des biens temporels, que les commodités de la vie, & les moyens d'y subsister en repos? Quel est le but ordinaire des vœux & des neuvaines que l'on fait, est-ce pour demander à Dieu des lumieres pour se bien conduire dans son état? Est-ce pour obtenir de Dieu la grace de déraciner en nous quelque mauvaise habitude? Rien moins que cela. Ce ne sont point les benedictions du ciel que l'on demande principalement, ni cette rosée qui tempere l'ardeur des passions; mais la graisse de la terre, & la jouissance paisible des biens qu'elle fournit.

Mais il est aisé de voir ce que l'on desire pour soi par ce que l'on desire à ceux que l'on aime. Que souhaitons-nous à nos proches & à nos amis, qu'une bonne santé, une longue vie, & la prosperité des affaires? Tout va bien quand on se porte bien, & que l'on ne souffre rien qui incommode; ainsi on ne croit pas avoir tant de besoin de la grace & de la misericorde de Dieu, que les Apôtres & les premiers Chrétiens se souhaitoient réciproquement, comme font encore les bonnes ames qui craignent Dieu.

Dans l'ancien Testament, les enfans faisoient grand cas des benedictions qu'ils recevoient de leurs parens, sur-tout à la fin de leur vie, & Dieu accomplissoit ordinairement les vœux que les peres faisoient pour leurs enfans, comme nous voyons par l'exemple des Patriarches. Cette sainte prati-

que, qui n'eſt preſque plus en uſage qu'en quelques pays & dans quelques familles bien reglées, attireroit de grandes graces de Dieu, en reconnoiſſant ſon pouvoir & ſa majeſté dans l'autorité paternelle; mais la mauvaiſe honte, & les fauſſes délicateſſes que la corruption du ſiecle introduit, privent les hommes de grands avantages ſpirituels. Que ſi les enfans n'ont pas ſoin d'attirer ſur eux la benediction de Dieu par celle que leur ſouhaitent leurs parens, ils ont bien à craindre qu'ils ne leur donnent leur malediction; on en a vu dans tous les temps des effets funeſtes. Saint Auguſtin en rapporte quelques exemples arrivés de ſon temps, dont le récit doit faire trembler tous les enfans deſobéiſſans. *Aug. de civ. Dei.*

Evitons les maledictions que Dieu prononce dans ſes Ecritures contre ceux qui violent ſes commandemens, & ne nous expoſons point par notre deſobéiſſance aux peines éternelles, dont il menace ceux qui les encourent; prions-le qu'il nous rende participans des benedictions ſpirituelles que J. C. nous a méritées pour le ciel. Ne nous imaginons pas de trouver notre ſalut dans les benedictions exterieures que les Paſteurs nous donnent de la part de Dieu, ſi nous n'approchons des autels avec un cœur pur pour les recevoir: car comme la dévotion aiſée eſt aſſez du goût de ceux qui craignent les exercices de la pénitence, on court aux benedictions du Saint Sacrement, parce que cette pratique de pieté ne coûte rien. Mais qui ſont ceux qui reçoivent le fruit de ces benedictions ſacrées? Ce ne peut être ceux qui ont la haine de leur prochain dans le cœur; ceux qui ont le bien d'autrui ſans le reſtituer; ceux qui vivent dans la moleſſe, ou

dans les habitudes criminelles qu'ils ne veulent pas éviter ; toutes ces personnes attirent plutôt sur eux la malediction de Dieu dans cette cérémonie que sa benediction ; car il donne sa malediction à ceux
Ps. 138. 21. qui se détournent de ses préceptes : *Maledicti qui declinant à mandatis tuis.*

ꝟ. 4. 5. jusqu'au 16. *Ainsi qu'il nous a élus en lui avant la création du monde, par l'amour qu'il nous a porté... Nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté, &c.*

Eccli. 33. 7. *D'où vient qu'un jour*, dit l'Ecclésiastique, *est préferé à un autre jour, un temps à un temps, & une année à une année, puisqu'ils viennent tous d'un même soleil ? C'est le Seigneur qui les a distingués par son ordonnance ....... Il a élevé & consacré quelques-uns de ces jours, & il a mis les autres au rang des jours ordinaires. C'est ainsi que Dieu traite les hommes pris de la boue, & de la même terre d'où Adam a été formé. Le Seigneur a fait un discernement entre eux par la plenitude de sa sagesse, & il a distingué leurs voies les uns des autres. Il a élevé & beni quelques-uns d'entre les hommes, il les a sanctifiés, il les a unis & attachés à lui ; il en a maudit & humilié quelques autres, & les a laissé aller après la séparation qui en a été faite. Comme l'argile est dans la main du potier, qui la tourne & qui la forme à son gré, & comme il l'emploie à tous les usages qu'il lui plaît ; ainsi l'homme est dans la main de celui qui l'a créé, qui lui rendra selon l'équité de ses jugemens.*

Ce passage de l'Ecclesiastique, conforme à plusieurs autres de l'ancien & du nouveau Testament, fait voir la prédestination des élus, selon la doctrine que saint Augustin a empruntée de saint Paul. Nous en ferons ici un abregé tiré des ouvrages de ce Pere.

Il est constant que Dieu ne fait rien dans le temps qu'il n'ait prédestiné, & qu'il n'ait résolu dans l'éternité; & il le fait dans le temps, selon l'ordre de la prédestination éternelle. Si donc il en sauve quelques-uns parmi les hommes, ce sont ceux *qu'il a choisis en J. C. avant la création du monde par l'amour qu'il leur a porté;* car tout le genre humain s'étant perdu par le mérite du peché, qui *est entré dans le monde par un seul homme, & la mort par le peché;* Dieu pouvoit très-justement laisser tous les hommes dans cet état de damnation sans les en retirer; il n'a pourtant pas laissé tout le genre humain dans cette masse de perdition, comme parle ce saint Docteur, ni l'a délivré non plus tout entier: mais il en a tiré quelques-uns de cet état funeste, & il y en a laissé quelques autres.

*L. de dono perseuer. c. 17.* *L. de nat. & grat. c. 4.* *Rom. 5. 12.* *Ench. c. 33.* *Serm. 10. de verbis Apost.*

Ceux qui en ont été tirés, ne sont délivrés que par la grace & la misericorde de Dieu, & sont appellés des vases destinés à des usages honnêtes; ceux qui n'en sont point tirés, c'est par un juste jugement que Dieu les y a laissés, & sont appellés des vases de colere & d'ignominie.

*Oper. imperfect. c. 117.*

Ainsi, ce n'est que par l'élection & la prédestination de la grace de Dieu que les premiers sont délivrés? car comme il ne fait rien dans le tems qu'il ne l'ait destiné & résolu de toute éternité, il s'ensuit qu'il a prédestiné & choisi par un décret éternel, ceux qui sont tirés de cette masse de corruption, & qu'il les en a tirés par une bonté toute gratuite, & non point en vue d'aucuns mérites qu'il ait prévus.

*Cont. Julian. L. 5. c. 4. & alibi. L. de cor. & gr. c. 8*

Or ceux que Dieu délivre de la masse de corruption par la prédestination de sa grace de toute éternité, il les appelle dans le temps par une voca-

tion, qui est selon son décret éternel, & leur donne la persévérance finale dans la foi qui opere par la charité : pour ce qui est des autres, s'ils sont appellés, ou ils ne suivent pas l'appel & le choix de Dieu, ou s'ils le suivent, ils s'en retirent enfin, & sont abandonnés à eux-mêmes.

Si donc on demande pourquoi Dieu donne à quelques-uns la foi, la charité & la persévérance, & qu'aux autres il ne leur donne pas la foi, ni la charité, ou s'il donne la foi, il ne donne point la persévérance, on répondra très-veritablement que c'est parce que les uns sont séparés de la masse de perdition par la prédestination de la grace, & que les autres y sont laissés par un juste jugement de Dieu.

*L. de cor. & gr. c. 5.*

Il s'ensuit de là, que nul homme n'est séparé d'un autre dans l'affaire du salut, que parce qu'il a reçu cette grace de l'élection & de la prédestination divine, selon l'Apôtre qui dit : *Qui est-ce qui met de la difference entre vous ? Qu'avez-vous que vous n'ayez point reçu ?*

*Ibid.*

*Ep. 106.*

Ainsi, celui qui est délivré, a sujet d'en rendre graces à Dieu ; & celui qui ne l'est pas, n'a pas sujet de s'en plaindre ; parce qu'il n'y a point d'injustice en Dieu, & que les deux méritent également d'être abandonnés.

*L. oper. imperf.*

Ce sont-là les sentimens de saint Augustin sur la matiere de la prédestination & de la grace, ce grand Docteurs les a tirés de l'Ecriture, & sur tout de notre saint Apôtre, & a suivi en ce point ceux qui l'ont précédé ; & les Papes, les Conciles & les Peres qui l'ont suivi, les ont approuvées. On peut voir ce que nous avons rapporté sur ce sujet de saint Jean Chrysostome & de saint Gregoire le Grand, Rom. c. 9. Mais puisque Dieu nous a fait de si

grands biens, & nous a honorés d'un si grand amour, quels sentimens de reconnoissance ne devons-nous point lui en témoigner ? Notre vie ne sera jamais assez longue pour reconnoître les graces de Dieu, l'éternité seule y suffira ; mais la meilleure action de grace que nous lui pouvons rendre en ce monde, est de faire un saint usage de la grace, & d'en estimer le prix inestimable.

℣. 16. jusqu'à la fin. *Je ne cesse point de rendre* à Dieu *des actions de graces pour vous, me ressouvenant de vous dans mes prieres, afin que le Dieu de notre Seigneur J. C. le Pere de gloire, vous donne l'esprit de sagesse & de lumiere pour le connoître, qu'il éclaire les yeux de votre cœur, &c.*

Saint Paul souhaite que Dieu éclaire les yeux du cœur des Ephesiens, quoiqu'ils eussent déja reçu la foi ; mais comme la lumiere en est obscure, il a raison de prier Dieu qu'il l'augmente, non en la mettant en leur esprit, mais dans leur cœur : *Illuminatos oculos cordis vestri.* Cette lumiere du cœur, qu'on appelle la science des Saints, est particuliere aux vrais fideles, à qui non seulement Dieu donne la connoissance de ses mysteres & des verités de la religion, mais il leur en inspire aussi un amour sincere : car il est vrai que le Verbe qui est la veritable lumiere éclaire tous les hommes qui viennent en ce monde, & ce n'est point par celui dont on écoute la parole pour apprendre quelque chose, qu'on est éclairé & instruit, l'homme écoute celui qui parle, soit que ce soit un homme ou un Ange ; mais pour être persuadé que ce qu'il dit est veritable, il faut que l'esprit soit éclairé au dedans de cette lumiere qui demeure éternellement, & qui luit même dans les tenebres, puisque les Sages de l'antiquité n'ont pu apprendre les verités qu'ils ont connues,

que de celui qui eſt le maître veritable des Anges & des hommes : mais toutes ces connoiſſances quelque ſublimes qu'elles ſoient, demeurent ſteriles & infructueuſes , ſi Dieu de plus n'éclaire les cœurs par une operation ineffable de ſon Eſprit.

1. Joan. 2. 27. Saint Jean parlant de cette ſainte doctrine, l'appelle *une onction. Pour vous autres*, dit-il, *l'onction que vous avez reçue du Fils de Dieu demeure en vous, & vous n'avez pas beſoin que perſonne vous enſeigne :* » *mais cette même onction vous enſeigne toutes choſes.* Ce » ſaint Apôtre nous découvre un grand myſtere, dit » ſaint Auguſtin, & nous apprend une verité bien » importante à ſçavoir, qui eſt, que les paroles des » hommes peuvent bien nous frapper les oreilles du » corps, mais qu'il faut qu'il y ait un autre maître » qui nous inſtruiſe au-dedans. L'homme n'apprend » rien à l'homme, il a beau l'avertir, c'eſt inutile» ment qu'il le fait, quand il s'agit des verités du » ſalut ; ſi le Maître ne parle au-dedans, ce Maître » des cœurs qui a ſa chaire dans le ciel ; & c'eſt de-là » qu'il les inſtruit : *Cathedram habet in cœlo qui corda* » *docet* ; c'eſt pour cela qu'il nous dit dans ſon Evan-
Matth. 23. 8. » gile : *Vous n'avez qu'un Maître qui eſt le Chriſt.* Et en cette qualité il eſt dans le fond de notre ame, où il nous apprend à vivre, & nous montre la voie que nous devons tenir pour aller à lui, & nous la fait accomplir ; en ſorte que nous pouvons dire
Pſal. 93. 12. avec le Prophete : *Heureux eſt l'homme que vous avez vous-même inſtruit, Seigneur, & à qui vous avez enſeigné votre loi !*

Pourquoi ſaint Paul deſire-t-il que les Epheſiens ſoient éclairés interieurement d'une ſageſſe toute ſpirituelle, élevée au-deſſus de celle des hommes ? C'eſt pour pouvoir découvrir la grandeur & l'ex-

cellence de la gloire incomprehensible que Dieu destine aux Saints, & l'efficace de la force & de la puissance que Dieu exerce en nous pour nous faire embrasser la foi ; ces deux choses demandent une lumiere extraordinaire que tous les Sages du siecle n'ont point eue ; c'est ce que notre saint Apôtre nous déclare ailleurs, quand il dit : *Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment ; mais pour nous, Dieu nous l'a revelé par son Esprit.* Il faut donc une sagesse toute spirituelle pour connoître *les richesses & la gloire de l'heritage*, c'est-à-dire du bonheur éternel qui nous est préparé, & c'est manque de cette connoissance que la plupart des personnes s'attachent aux créatures qui les perdent, & oublient leur Createur qui les sauveroit, s'ils étoient sages, & qu'ils eussent de l'intelligence ; car quelque prudence que l'on ait, on ne l'est point qu'on ne soit *sage du cœur* : QUI *sapiens est corde, appellabitur prudens.*

*Isai 64. 1. Cor. 2. 9.*

*Prov. 16. 21.*

Or qui pourroit aussi comprendre, sans cette même Sagesse dont l'Apôtre desire que les Ephesiens ayent le cœur éclairé, la force & la puissance souveraine avec laquelle Dieu nous a tirés de la captivité du démon, & nous a fait passer de la mort du peché à la vie de la grace ? Le prophete Isaïe décrivant l'avenement du Fils de Dieu dans le monde, le représente comme un homme fort & robuste qui foule le raisin avec violence pour en faire sortir le vin ; ce qui marque l'effort qu'il a fait dans sa Passion pour détruire l'empire du démon, & la tyrannie du peché & de la mort ; & comme c'étoit une œuvre qui demandoit une force toute divine, il témoigne qu'il a été seul à combattre & à dom-

*Coloss. 1. 11.*

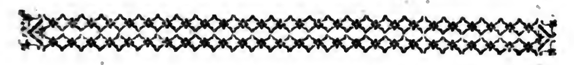
pter ses ennemis, sans le secours de qui que ce soit au monde; & que c'est par son bras seul qu'il a vaincu: *Torcular calcavi solus..... non fuit qui adjuvaret, salvavit mihi brachium meum:* En effet, quoique tout soit également facile à la toute-puissance divine, il est néanmoins bien plus admirable, &, pour ainsi dire, bien plus difficile de convertir les ames, & les faire renoncer aux choses qui leur plaisent, que de donner l'être aux créatures & de ressusciter les morts. J. C. dit, qu'au dernier jour tous les morts ressusciteront, & si promptement, que ceux qui vivront alors ne préviendront point ceux qui dormoient du sommeil de la mort, tout se fera en un clin d'œil: mais, dit saint Jean Chrysostome, il n'en est pas ainsi pour ce qui est d'embrasser la foi, Dieu nous ayant creés libres, il veut aussi que nous fassions le bien librement & sans contrainte; & c'est pour ce sujet que saint Paul se sert de ce mot de *la grandeur suprême du pouvoir que Dieu exerce envers nous qui croyons.*

Isa. 63. 3. 5.

Remercions donc Dieu de nous avoir donné part à des mysteres incompréhensibles, & qui ne peuvent être connus que de ceux qui ont reçu une grace extraordinaire du Saint-Esprit; & demandons-lui toujours avec le Roi Prophete: *Qu'il fasse éclater* la puissance de sa droite, & qu'il instruise notre cœur par la vraie sagesse. *Dexteram tuam sic notam fac, & eruditos corde in sapientia.* Adressons-nous à J. C. & disons-lui avec saint Bernard, *Quando cor meum visitas, tunc lucet ei veritas, mundi vilescit vanitas, & intus fervet charitas.*

Ps. 89. 12.

CHAP. II.



# CHAPITRE II.

1. ET vos, cùm esſetis mortui delictis & peccatis veſtris

1. C'Eſt lui qui vous a rendu la vie ‖, lorſque Col. 2. 13.
vous étiez morts par vos dereglemens & par vos pechés,

2. in quibus aliquando ambulaſtis ſecundùm ſæculum mundi hujus, ſecundùm principem poteſtatis aeris hujus, ſpiritûs, qui nunc operatur in filios diffidentiæ.

2. dans leſquels vous avez vecu ſelon la coutume de ce monde ‖, ſelon le prince des puiſſances de l'air, cet eſprit qui exerce maintenant ſon pouvoir ſur les incrédules *&* les rebelles ‖.

3. In quibus & nos omnes aliquando converſati ſumus in deſideriis carnis noſtræ, facientes voluntatem carnis & cogitationum, & eramus naturâ filii iræ, ſicut & cæteri:

3. Nous avons tous été auſſi autrefois dans les mêmes déſordres, *vivant* ſelon nos paſſions charnelles, nous abandonnant aux déſirs de la chair ‖ & de notre eſprit; & par la naiſſance naturelle nous étions enfans de colere auſſi-bien que les autres.

4. Deus autem, qui dives eſt in miſericordia, propter nimiam charitatem ſuam, quâ dilexit nos,

4. Mais Dieu, qui eſt riche en miſéricorde, pouſſé par l'amour extrême dont il nous a aimés,

5. & cùm eſſemus mortui peccatis, con-

5. lorſque nous étions morts par nos pechés, nous a rendu

ṽ. 1. Ce verbe eſt pris du 5. verſet & ſe ſous-entend ici.

ṽ. 2. *lettr.* le ſiecle de ce monde.
Ibid. *lettr.* enfans d'incrédulité. ou, de deſobéiſſance.

ṽ. 3. *lettr.* faiſant la volonté de la chair & des penſées.

la vie en Jesus-Christ, par la grace duquel vous êtes sauvés;

6. Et il nous a ressuscités avec lui, & nous a fait asseoir dans le ciel en Jesus-Christ,

7. pour faire éclater dans les siecles à venir les richesses surabondantes de sa grace par la bonté qu'il nous a témoignée en Jesus-Christ.

8. Car c'est par la grace que vous êtes sauvés *en vertu* de la foi; & cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu :

9. cela ne vient pas de nos œuvres, afin que nul ne s'en glorifie.

10. car nous sommes son ouvrage, étant créés en Jesus-Christ dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchassions.

11. C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils par votre origine ‖; & du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes;

vivificavit nos in Christo, cujus gratiâ estis salvati;

6. & conresuscitavit, & consedere fecit in cælestibus in Christo Jesu,

7. ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ, in bonitate super nos in Christo Jesu.

8. Gratiâ enim estis salvati per fidem; & hoc non ex vobis, Dei enim donum est:

9. Non ex operibus, ut ne quis glorietur:

10. ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus ut in illis ambulemus.

11. Propter quod memores estote, quòd aliquando vos gentes in carne, qui dicimini præputium ab ea quæ dicitur circumcisio in carne, manu facta,

℣. 11. *lettr.* dans la chair.

11. quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati à conversatione Israel, & hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, & sine Deo in hoc mundo.

12. vous n'aviez point alors de part à Jesus-Christ ‖; vous étiez entierement séparés de la societé d'Israel; vous étiez étrangers à l'égard des alliances contenues dans la promesse, vivant sans espérance & sans Dieu en ce monde.

13. Nunc autem in Christo Jesu, vos, qui aliquando eratis longè, facti estis prope in sanguine Christi.

13. Mais maintenant que *vous étes* en Jesus-Christ, vous qui étiez autrefois éloignés *de Dieu*, vous vous en êtes approchés en *vertu* du sang de Jesus-Christ.

14. Ipse enim est pax nostra, qui fecit utraque unum, & medium parietem maceriæ solvens, inimicitias in carne sua:

14. Car c'est lui qui est notre paix; qui des deux *peuples* n'en a fait qu'un; qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié *qui les divisoit*:

15. legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem;

15. & qui par sa doctrine a aboli la loi *chargée de tant* de préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux *peuples*, en mettant la paix *entr'eux*;

16. & reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso.

16. & que les *ayant réunis* tous deux en un seul corps, il les reconciliât avec Dieu par sa croix, y ayant détruit en soi-même leur inimitié.

17. Et veniens evangelizavit pacem vobis,

17. Ainsi il est venu annoncer la paix, tant à vous qui

℣. 12. *lettr.* Vous étiez sans le Christ.

étiez éloignés *de Dieu*, qu'*à* ceux qui en étoient proches ‖;

Rom. 5. 2. 18. parce que c'est par lui que nous avons accès les uns & les autres ‖ vers le Pere dans un même Esprit.

† S. Thomas Apôtre. 19. † Vous n'êtes donc plus des étrangers qui sont hors de leur pays & de leur maison; mais vous êtes citoyens de la mêmes cité que les saints, & domestiques *de la maison* de Dieu:

20. puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres & des Prophetes, *& unis* en Jesus-Christ, qui est lui-même la principale pierre de l'angle;

21. sur lequel tout l'édifice étant posé, s'éleve & s'accroît dans ses proportions *&* sa symétrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur.

22. Et vous-mêmes aussi, *ô Gentils*, vous entrez dans la structure de cet édifice, pour devenir la maison de Dieu par le *Saint*-Esprit ¶.

qui longè fuistis, & pacem iis, qui propè,

18. quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem.

19. Ergo jam non estis hospites, & advenæ; sed estis cives sanctorum, & domestici Dei:

20. superædificati super fundamentum Apostolorum, & Prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu,

21. in quo omnis ædificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino:

22. in quo & vos coædificamini in habitaculum Dei in Spiritu.

℣. 17. *i. e.* aux Juifs.

℣. 18. Juifs & Gentils.



## SENS LITTERAL.

℣. 1. *C'Eſt lui qui vous a rendu la vie, lorſque vous étiez morts par vos déreglemens & par vos pechés.*

*C'eſt lui, &c.* Ceci ſe rapporte aux verſets 19. & 20. Le ſens : Vous pouvez voir par votre propre expérience, combien eſt grand le pouvoir & la force de la grace de Dieu ſur vous, & que c'eſt vraiment une image de ce pouvoir & de cette vertu par laquelle il a reſſuſcité J. C. puiſqu'après ſa mort il vous a auſſi reſſuſcités ſpirituellement, lorſque vous étiez morts par vos pechés ; ce qui ne peut être qu'un effet de ſa toute-puiſſance, auſſi-bien que la réſurrection de J. C.

℣. 2. *Dans leſquels vous avez vécu ſelon la coutume de ce monde, ſelon le prince des puiſſances de l'air, cet eſprit qui exerce maintenant ſon pouvoir ſur les incrédules & les rebelles.*

*Dans leſquels vous avez vécu, &c.* L'Apôtre fait voir combien étoit grand le déreglement des Epheſiens avant leur converſion, afin de les rendre plus reconnoiſſans envers Dieu ; & ſur-tout pour leur faire voir combien la grace de Dieu a été efficace à leur égard.

*Selon le prince des puiſſances de l'air*, c'eſt-à-dire, en ſuivant les ſuggeſtions du diable, chef d'un nombre preſqu'infini de démons, qui ont été précipités avec lui du haut du ciel dans la plus baſſe région de l'air. Voyez Luc 10. 18. Apoc. 12. 8. 9. où ils ont pouvoir de demeurer juſqu'au jour du jugement, pour tenter les hommes. Voyez Matth. 8. 29.

*Cet esprit*. Ce mot se prend collectivement pour les esprits. L'Apôtre explique quelles sont ces puissances de l'air; *qui exerce maintenant son pouvoir sur les incrédules, &c.* Let. *sur les enfans d'incrédulité*, ou *de desobéissance*, non seulement en les tentant, & en leur suggerant le mal, comme ils font à tous les fideles, mais en les y précipitant, & les y portant avec efficace; en sorte qu'ils le commettent sans aucune retenue, & sans aucun empêchement; Dieu le permettant ainsi en punition de leur incrédulité & de leur rébellion volontaire à l'Evangile. Voyez Jean 8. 41. 44. jusqu'au jour du jugement, auquel tems ils seront tous renfermés dans l'enfer avec le reste des réprouvés, *in ignem æternum, qui paratus est diabolo, &c.* Matth. 25. 41.

℣. 3. *Nous avons tous été aussi autrefois dans les mêmes desordres*, vivant *selon nos passions charnelles, nous abandonnant aux desirs de la chair & de notre esprit; & par la naissance naturelle, nous étions enfans de colere aussi-bien que les autres.*

*Nous* autres Juifs convertis. Saint Paul dit ceci, pour faire voir aux Ephesiens que ce n'est point par mépris qu'il parle si desavantageusement de leur vie passées; mais seulement pour leur faire mieux comprendre la force & la vertu de la grace de Dieu.

*Avons tous été autrefois dans les mêmes desordres.* L'Apôtre n'avoit pas été dans ces mêmes desordres, comme il paroît par les actes 26. 5. & Philip. 3. 6. mais il se met ordinairement au nombre des autres, quand il parle des choses odieuses; comme s'il vouloit porter sur lui une partie de la peine, pour en décharger ses freres. *Sed ex parte ut non onerem vos.* 2. Cor. 2. 5.

Vivant *selon nos passions charnelles.* Il comprend

ſous ce mot, tous les mouvemens déreglés de la nature corrompue & de la convoitiſe. Voyez Rom. 8. 5. 6. & Col. 2. 18. *Manifeſta ſunt autem opera carnis, &c.* Gal. 5. 19.

*Nous abandonnant aux deſirs de la chair*, c'eſt-à-dire, aux inclinations purement charnelles, telles que ſont la fornication, l'ivrognerie, la gourmandiſe, & autres : *& de notre eſprit*, comme à l'orgueil, à l'envie, à l'idolatrie, & autres.

*Et par la naiſſance naturelle*, c'eſt-à-dire, par la condition de notre naiſſance, ou par notre nature corrompue par le peché dès notre conception, *nous étions enfans de colere ;* parce que nous étions nés dans le peché, qui nous rendoit les objets de la colere de Dieu, & dignes de la damnation éternelle. *Per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit.* Rom. 5. 12.

*Auſſi-bien que les autres*, c'eſt-à-dire, les Gentils. L'Apôtre ajoute ceci pour réprimer l'orgueil des Juifs, qui ſe préferoient aux Gentils, ſous prétexte qu'ils tiroient leur naiſſance d'Abraham & des ſaints Patriarches ; comme ſi cet extraction les eût rendu plus ſaints que le reſte des hommes, & comme s'ils n'avoient pas contracté le peché d'origine auſſi-bien que les autres.

℣. 4. *Mais Dieu, qui eſt riche en miſericorde, pouſſé par l'amour extrême dont il nous a aimés.*

*Mais Dieu, qui eſt riche en miſericorde*, c'eſt-à-dire, dont la bonté eſt infinie. Saint Paul oppoſe l'abondance de la miſericorde de Dieu, à la multitude des crimes des hommes, pour faire voir leur déplorable état, & pour montrer qu'ils n'en peuvent point ſortir ſans un excès inconcevable de la miſericorde de Dieu.

*Pouſſé par l'amour extrême, &c.* c'eſt-à-dire, que

cette misericorde n'a point d'autre fondement, que le pur amour de Dieu; puisqu'il n'y avoit rien en l'homme qui ne fût digne de sa colere. Voyez Rom. 5. 8. 1. Jean 4. 10.

℣. 5. *Lorsque nous étions morts par nos pechés, nous a rendu la vie en J. C. par la grace duquel vous êtes sauvés.*

*Lorsque, &c.* Il semble que l'Apôtre veuille opposer la mort spirituelle de l'ame, à la mort corporelle; comme s'il disoit : Pour faire voir combien la misericorde de Dieu a été grande envers vous, c'est qu'il ne vous a pas tirés de la mort du corps, mais de celle de l'ame, causée par nos pechés, qui est un mal incomparablement plus pernicieux que la mort du corps.

*Nous a rendu la vie en J. C.* c'est-à-dire, en vue de ses mérites, & par le moyen de la foi que nous avons en lui.

*Par la grace*, c'est-à-dire, en faveur & par le secours. Il ajoute ceci, pour faire voir que J. C. n'a point préferé les Juifs aux Gentils : *duquel*, ce mot ne se trouve point dans le Grec; il y a seulement : *Vous êtes sauvés par la grace :* mais comme il se trouve dans la Vulgate, & dans les Versions Arabes & Ethiopiques, c'est une marque qu'il doit être sous-entendu; ou peut-être même qu'il y étoit autrefois. *Vous êtes sauvés*, c'est-à-dire, vous a fait passer de l'état du peché à celui de la grace, qui vous donne le droit & l'assurance d'être éternellement sauvés, pourvu que vous y perseveriez.

℣. 6. *Et il nous a ressuscités avec lui, & nous a fait asseoir dans le ciel en J. C.*

*Et il nous a ressuscités, &c.* c'est-à-dire : Outre qu'il nous a rendu la vie spirituelle de l'ame, que

nous avions perdue par le peché, il nous a encore donné le droit & l'espérance certaine de ressusciter un jour après notre mort, *avec lui*, à son exemple, & en vertu de l'union que nous avons avec lui, qui est notre chef; n'étant pas juste que le chef ressuscite, & que les membres, qui composent son corps, demeurent dans la mort. Voyez Rom. 8. 24. 1. Cor. 12. 15. 20. 22.

*Et nous a fait asseoir dans le ciel en J. C.* c'est-à-dire, il nous a donné l'espérance certaine d'y être assis: & même nous y a déja fait asseoir en quelque maniere en la personne de J. C. puisqu'il s'est aussi revêtu de notre nature, & qu'en qualité de notre chef, il a pris par avance possession de la gloire pour nous, qui sommes les membres de son corps. Voyez Matth. 19. 28. & 20. 21. 2. Tim. 2. 12.

℣. 7. *Pour faire éclater dans les siecles à venir les richesses surabondantes de sa grace, par la bonté qu'il nous a témoignée en J. C.*

*Pour faire éclater dans les siecles à venir, &c.* Après avoir montré jusqu'ici la force de la grace sur les fideles, & comment Dieu s'étoit servi de la même vertu & du même pouvoir pour les sauver, dont il a usé pour ressusciter & glorifier J. C. l'Apôtre fait voir quelle est la fin que Dieu s'est proposée, lorsqu'il a usé de cette misericorde envers eux, & dit qu'il n'en a point eu d'autre que sa propre gloire, & de donner sujet aux hommes de tous les siecles suivans, jusqu'à la fin du monde, de le glorifier, & d'admirer combien il a été liberal de ses graces envers les fideles: ou bien, que Dieu a usé de cette misericorde sur les Juifs & sur les Ephesiens; afin de faire voir aux fideles des siecles futurs par cet exemple, combien il est misericordieux, & que personne ne doit desespérer de sa grace.

*Par la bonté qu'il nous a témoignée en J. C.* en nous rendant la vie spirituelle de l'ame, & en nous donnant le droit & l'espérance certaine de ressusciter un jour, & d'être assis dans le ciel avec lui. Voyez 1. Tim. 1. 16.

℣. 8. *Car c'est par la grace que vous êtes sauvés ;* en vertu *de la foi ; & cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu.*

*Car c'est par la grace*, & non par vos mérites, *que vous êtes sauvés*, c'est-à-dire, que vous avez été délivrés de la mort de l'ame, & que vous avez reçu le droit & l'espérance de la résurrection & de la gloire future. L'Apôtre prévient l'objection que pouvoient faire les Ephesiens contre la grace de Dieu, Que quoique cette grace fût grande, on ne pouvoit au moins leur ôter la gloire d'avoir reçu l'Evangile plutôt que les autres infideles ; ce qui seroit s'attribuer tacitement le mérite de leur conversion, & détruire & anéantir, sans y penser, la grace de Dieu.

En vertu *de la foi ;* car quoique ç'ait été par la grace, ce n'a pas été sans votre coopération, puisque vous n'avez été sauvés qu'en croyant volontairement à l'Evangile.

*Et cela ne vient pas de vous*, c'est-à-dire : La foi par laquelle vous avez cru, ne vient pas de votre propre mérite ; *puisque c'est un don de Dieu*, qui a formé en vous le desir & la volonté de croire, & qui a éclairé votre esprit de sa lumiere, pour le soumettre à la verité de l'Evangile.

℣. 9. *Cela ne vient pas de nos œuvres, afin que nul ne s'en glorifie.*

*Cela.* L'Apôtre ajoute ceci, parce que les Ephesiens pouvoient s'imaginer que Dieu les avoit pré-

ferés aux autres infideles, à cause de ce que leur vie étoit plus reglée que la leur, ou parce qu'ils n'étoient pas si dereglés : *ne vient pas de nos œuvres*, puisqu'elles étoient toutes mauvaises, & qu'elles étoient faites sans le principe de la foi, sans laquelle on ne sçauroit plaire à Dieu.

*Afin que nul ne s'en glorifie*, c'est-à-dire, ne s'attribue la gloire de son salut, comme s'il en étoit auteur par sa foi, ou par ses bonnes œuvres.

℣. 10. *Car nous sommes son ouvrage, étant créés en J. C. dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchassions.*

*Car nous sommes son ouvrage*, c'est-à-dire : C'est lui qui nous a fait par sa grace tout ce que nous sommes; c'est lui qui nous a régenerés, qui nous a justifiés, qui nous a sanctifiés ; de sorte que toute la gloire lui en est due, & non à nos propres œuvres.

*Etant créés en J. C. dans les bonnes œuvres.* Le sens est : Tant s'en faut que notre salut puisse être attribué à nos propres œuvres, au contraire nous n'avons été rendus capables de faire de bonnes œuvres; que par le moyen de notre salut même. Car non seulement Dieu nous a fait par sa grace tout ce que nous sommes par le don de régeneration & de sanctification ; mais il est encore l'auteur de toutes nos bonnes œuvres, puisqu'il les produit toutes en nous par le mérite de son Fils, comme par une espece de création.

*Que Dieu a préparées.* L'Apôtre ajoute ceci pour faire voir plus clairement aux Ephesiens, que Dieu est l'auteur de nos bonnes œuvres; parce qu'ils pouvoient s'imaginer que Dieu les produisoit bien en eux par sa grace, mais qu'il avoit en cela quelqu'égard à la cooperation future de leur volonté, qui

feroit moins rebelle que celle des autres infideles, pour obeïr à sa grace. C'est pourquoi pour prévenir cette idée, qui anéantir imperceptiblement la grace de Dieu, la faisant dépendre de l'homme ; il leur dit, que Dieu a préparé ces bonnes œuvres de toute éternité, qu'il n'y a point d'autre cause ni d'autre raison pourquoi il produit en nous ces bonnes œuvres, sinon sa prédestination, & la volonté absolue qu'il en a eue de toute éternité.

*Afin que nous y marchassions*, en cooperant à sa grace, & pratiquant fidellement toutes les vertus qu'elle nous inspire.

℣. 11. *C'est pourquoi souvenez-vous qu'étans Gentils par votre origine, & du nombre de ceux qu'on appelle incirconcis, pour les distinguer de ceux qu'on appelle circoncis selon la chair, à cause d'une circoncision faite par la main des hommes.*

*C'est pourquoi.* Pour vous convaincre de cette verité très-importante, que votre salut est un pur effet de la grace de Dieu, & que vous ne l'avez pas obtenu par vos propres œuvres ; *souvenez-vous* qu'avant votre conversion, vous étiez incapables d'en faire aucune qui fût méritoire du salut. *Autr.* Puisque vous n'êtes pas appellés à la foi par vos propres œuvres, ni par vos propres mérites, mais par la pure grace de Dieu ; prenez donc garde sur toutes choses de ne vous rien attribuer à vous-mêmes, & de ne vous élever pas avec orgueil au dessus des autres, & particulierement au dessus de ceux des Juifs qui n'ont pas reçu la même grace que vous. L'Apôtre leur fait cette exhortation, parce que c'étoit un vice fort commun parmi les Gentils de mépriser les Juifs, sous prétexte que Dieu avoit abandonné leur nation, pour les substituer à leur place.

Il y a apparence que ce vice regnoit parmi les Ephesiens, aussi-bien que parmi les Romains.

*Qu'étant Gentils par votre origine*, & par consequent idolâtres. D'autres traduisent, *étant Gentils en la chair*, c'est-à-dire, privés de la Circoncision, *& de ceux qu'on appelle incirconcis*, par mépris, *pour les distinguer* des Juifs *qu'on appelle circoncis selon la chair;* parce qu'ils portoient la marque exterieure de la Circoncision, qui étoit le Sacrement de leur alliance avec Dieu.

*A cause d'une circoncision faite par la main des hommes.* Il ajoute ce mot, pour distinguer cette Circoncision de la circoncision spirituelle du cœur dont Dieu est l'auteur, qui est commune aux Juifs & aux Gentils convertis.

℣. 12. *Vous n'aviez point alors de part à J. C. vous étiez entierement séparés de la societé d'Israel; vous étiez étrangers à l'égard des alliances contenues dans la promesse, vivant sans esperance & sans Dieu en ce monde.*

*Vous n'aviez point alors de part à J. C.* parce que la promesse n'en avoit été faite qu'aux Juifs. Voyez Rom. 9. 4. Le sens est: Vous n'aviez nulle esperance en lui, ni aucune communication avec lui, qui est la source de tous les biens spirituels.

*Vous étiez entierement séparés de la societé d'Israel*, c'est-à-dire, privés de tout droit de societé & de communion avec ce peuple, qui faisoit le corps de l'Eglise; & par consequent privés de toutes graces, puisque Dieu ne les communique que dans son Eglise.

*Vous étiez étrangers, &c.* c'est-à-dire: vous n'aviez nulle part à l'alliance de grace faite avec Abraham, & depuis réiterée tant de fois aux saints Patriarches. Les Juifs au contraire étoient les dépo-

sitaires de ces alliances, & elles étoient specialement faites en leur faveur; & plusieurs d'entr'eux y participoient par avance, par le moyen de leur foi au Messie futur.

*Vivans sans esperance* de la resurrection & de la vie éternelle. Les Juifs au contraire esperoient l'une & l'autre; *& sans Dieu*: car ou vous l'ignoriez. Voyez Gal. 4. 8. ou si vous ne l'ignoriez pas, vous ne lui rendiez pas l'honneur qui lui est dû, mais au contraire vous adoriez des idoles: *en ce monde*, c'est-à-dire, par tous les endroits du monde, c'est pour montrer que l'idolatrie étoit universelle parmi les Gentils, & que le culte du vrai Dieu ne se trouvoit que parmi les Juifs. Il dit tout ceci, pour reprimer l'orgueil des Ephesiens & des autres Gentils, qui s'élevoient avec présomption contre les Juifs.

℣, 13. *Mais maintenant que* vous êtes en J. C. *vous qui étiez autrefois éloignés* de Dieu, *vous vous en êtes approchés en* vertu *du sang de J. C.*

*Mais.* Après avoir humilié les Ephesiens par la description du miserable état où ils étoient avant leur conversion, pour les empêcher de s'élever contre les Juifs, l'Apôtre décrit au long les avantages de leur état présent, pour les porter à vivre avec eux dans l'union & dans la charité, sur-tout pour faire voir aux Juifs, qu'ils ne doivent plus mépriser les Gentils; *maintenant que* vous êtes *en J. C.* c'est-à-dire, unis à lui par la foi & par la charité.

*Vous qui étiez autrefois éloignés* de Dieu, c'est-à-dire, qui ne le connoissiez pas, *vous vous en êtes approchés en* vertu *du sang de J.C.* qui vous a reconciliés à Dieu par sa mort, & qui vous a réunis au corps des Juifs fideles, pour ne faire qu'une même

Eglise avec eux, & participer à l'alliance de sa grace, & à l'esperance de la resurrection & de la vie éternelle.

℣. 14. *Car c'est lui qui est notre paix ; qui des deux* peuples *n'en a fait qu'un ; qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié* qui les divisoit.

*Car c'est lui qui est notre paix, &c.* qui est venu mettre la paix entre les Juifs & les Gentils convertis, n'ayant fait qu'une même Eglise des deux peuples.

*Qui a rompu en sa chair*, c'est-à-dire, par sa mort, ou par l'oblation de son corps à la mort ; *la muraille de séparation*, qui étoit entre les Juifs & les Gentils. Il semble que l'Apôtre ait égard à la muraille de séparation qui étoit au temple de Salomon entre le parvis du peuple Juif & celui des Gentils.

*Cette inimitié* qui les divisoit, c'est-à-dire, l'inimitié qui étoit entre les Juifs & les Gentils, & qui séparoit ce deux peuples de toute societé & de toute communion spirituelle. J. C. a rompu cette muraille en ôtant le sujet de l'inimitié, c'est-à-dire, les observances légales, qui étoient cause que les Juifs regardoient les Gentils comme des profanes, parce qu'ils ne les observoient pas ; & que les Gentils au contraire regardoient les Juifs avec mépris, comme usant de cérémonies ridicules & contraires à celles de toutes les autres nations. Voyez Act. 10. 28. c'est ce qu'il au verset suivant.

℣. 15. *Et qui par sa doctrine a aboli la loi* chargée de tant *de préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux* peuples, *en mettant la paix* entr'eux.

*Et qui par sa doctrine* c'est-à-dire, par l'Evangile, *a aboli la loi* chargée de tant *de préceptes*, qui con-

siste en des choses, qui d'elles-mêmes ne sont ni bonnes ni mauvaises, mais indifferentes, & qui n'obligent que parce qu'elles sont commandées, au-lieu que les choses commandées par la loi Evangelique, sont d'elles-mêmes d'obligation avant le commandement de Dieu, comme étant fondées dans la justice naturelle. Voyez Col. 2. 14.

*Afin de former en soi-même, &c.* un nouveau corps d'Eglise de ces deux peuples, les unissant à soi comme leur chef au principe & au fondement de toute leur subsistance spirituelle. Il donne le nom d'homme seul à l'Eglise, pour montrer la parfaite union qu'il doit y avoir entre les divers peuples qui la composent. C'est en ce sens qu'il est dit, Act. 4. 32. Qu'il n'y avoit qu'un cœur & qu'une ame entre tous les fideles.

℣. 16. *Et que* les ayant réunis *tous deux en un seul corps, il les reconciliât avec Dieu par sa croix, y ayant détruit en soi-même leur inimitié.*

*Et que* les ayant réunis *tous deux en un seul corps.* C'est pour montrer que nous ne pouvons être admis à la grace de Dieu, sans être unis avec l'Eglise; & que n'y ayant qu'un seul chef de l'alliance de Dieu avec les hommes, qui est J. C. il ne rend participans de cette alliance, que les membres qui sont unis à son corps, qui est l'Eglise.

*Il les reconciliât avec Dieu* par le sacrifice de la croix.

*Y ayant détruit en soi-même*, par sa mort, *leur inimitié*, c'est-à-dire, le peché, qui en étoit la cause.

℣. 17. *Ainsi il est venu annoncer la paix, tant à vous, qui étiez éloignés* de Dieu, *qu'à ceux qui en étoient proches.*

*Ainsi*, ne s'étant pas contenté d'envoyer un Ange

ou

ou une ſimple créature, *il eſt venu* lui-même en ſa propre perſonne, revêtu de notre nature, *annoncer la paix*, & aſſurer tous les hommes indifferemment par la prédication de ſon Evangile, de leur réconciliation avec Dieu, moyennant la foi, la pénitence & l'obeiſſance à ſes commandemens. *Tant à vous*, Epheſiens, & à tous les Gentils, *qui étiez éloignés* de Dieu par l'idolatrie, *qu'à ceux qui en étoient proches*, c'eſt-à-dire, aux Juifs qui étoient le peuple de Dieu, & qui s'approchoient de lui par le culte qu'ils lui rendoient.

℣. 18. *Parce que c'eſt par lui que nous avons accès les uns & les autres vers le Pere dans un même Eſprit.*

*Parce que c'eſt par lui.* L'Apôtre montre, qu'en effet la paix a été faite entre Dieu & les hommes, ſelon que J. C. & ſes Apôtres l'ont publiée; puiſque Dieu admet indifferemment tous les peuples à ſon ſervice, & qu'il reçoit leurs prieres & leurs vœux.

*Que nous avons accès les uns & les autres vers le Pere dans un même eſprit*, c'eſt-à-dire, par le mouvement & l'inſpiration du Saint-Eſprit, qui eſt le même en tous les fideles, comme l'ame eſt la même dans tous les membres du corps, & qui unit tous les mêmes fideles entr'eux & avec Dieu. Ceux qui ont reçu cet Eſprit s'approchent de Dieu avec grande confiance, parce qu'ils ſont aſſurés d'être ſes enfans. Voyez Rom. 8. 15. Gal. 4. 6.

℣. 19. *Vous n'êtes donc plus des étrangers qui ſont hors de leur pays & de leur maiſon; mais vous êtes citoyens de la même cité que les ſaints & domeſtiques* de la maiſon *de Dieu.*

*Vous n'êtes donc plus étrangers, &c.* c'eſt-à-dire, vous n'êtes plus exclus de droit de bourgeoiſie, parmi le peuple de Dieu, comme vous l'étiez

avant votre conversion & pendant que vous étiez infideles.

*Mais vous êtes citoyens de la même cité*, qui est l'Eglise, & qui est comparée à une ville, parce qu'elle est conduite par des loix, *que les saints*, c'est-à-dire, que les justes, tant de l'ancien que du nouveau Testament qui sont les citoyens de cette sainte cité.

*Et domestiques* de la maison *de Dieu*. Voyez Gal. 6. 10. 1. Tim. 5. 8. en qualité de fils adoptifs.

℣. 20. *Puisque vous êtes édifiés sur le fondement des Apôtres & des Prophetes* & unis *en J. C. qui est lui-même la principale de l'angle.*

*Puisque vous êtes édifiés, &c.* c'est-à-dire, que votre foi étant appuyée sur la doctrine annoncée par les Apôtres, & prédite par les Prophetes, devient inébranlable.

Et unis *en J. C. &c.* qui est comparé à la pierre de l'angle, soit parce qu'il a reuni lui-même les Juifs & les Gentils auparavant divisés ; & qu'il les fait subsister par sa vertu & par sa grace dans la même communion de l'Eglise ; que parce qu'il est l'unique objet de toute la doctrine des Apôtres & des Prophetes, sur lequel s'arrête toute la foi des fideles.

℣. 21. *Sur lequel tout l'édifice étant posé s'éleve & s'accroit dans ses proportions* & *sa symmetrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur.*

*Sur lequel tout l'édifice*, c'est-à-dire : toute l'Eglise, composée de Juifs & de Gentils, *étant posé s'éleve & s'accroit*, se perfectionne & s'avance tous les jours de plus en plus par la multiplication des fideles, & par leur progrès dans la foi & dans la charité, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa derniere per-

fection dans le ciel, quand le nombre des prédestinés, qui sont les vraies pierres de cet édifice, sera accompli *dans ses proportions* & *sa symmetrie.* Le sens est : Comme dans un bâtiment les pierres sont unies avec proportion, en sorte que les unes sont plus proches, & les autres plus éloignées du fondement; les unes ont une figure, & les autres une autre : de même dans cet édifice spirituel de l'Eglise, les pierres vives qui la composent ne sont pas toutes dans un même ordre, ni dans un même degré; mais les unes approchent plus près du fondement, comme les Apôtres & leurs successeurs; les autres s'en éloignent davantage, comme les Prophetes, les Exorcistes, les Interpretes, &c. & tout le commun des Chrétiens, qui sont autant de pierres de differentes figures, c'est-à-dire, qui ont de differentes fonctions dans cet édifice, mais qui cependant subsistent toutes sur la pierre de l'angle, qui est J. C.

*Pour être un saint temple.* L'Eglise triomphante est proprement & par excellence le temple de Dieu, parce qu'elle seule lui rend un culte & un service qui lui est parfaitement agréable.

*Consacré au Seigneur*, c'est-à-dire, que cet édifice s'éleve & se perfectionne par la vertu de J. C. comme il est fondé sur J. C. De sorte que c'est lui qui en a toute la gloire, comme en étant l'auteur & le conservateur.

℣. 22. *Et vous-mêmes aussi*, ô Gentils, *vous entrez dans la structure de cet édifice, pour devenir la maison de Dieu par le* Saint-*Esprit.*

*Et vous-mêmes*, *&c.* L'Apôtre ajoute ceci, pour exciter davantage les Epheſiens à la reconnoiſſance d'un si grand bien, Dieu les ayant choisis & appel-

lés ( entre une infinité d'autres Gentils qu'il a abandonnés ) à la participation de cette grace. On peut traduire : *Sur lequel aussi vous êtes tous ensemble édifiés pour être le tabernacle de Dieu*, c'est-à-dire, son temple particulier comme tout le corps des fideles est le grand temple de Dieu. Voyez 1. Cor. 3. 16. 17. & 6. 19. 2. Cor. 6. 16.

*Par le Saint-Esprit*, c'est-à-dire, par sa grace. Il semble que l'Apôtre affecte de donner à ce temple spirituel de chaque fidele, un autre nom, pour montrer qu'il est inferieur en dignité & en perfection à ce temple universel de tous les Chrétiens & de tous les fideles ensemble, dont il a parlé au verset précédent : de même que le tabernacle Mosaïque étoit inferieur en dignité au temple de Salomon, en ce que le tabernacle étoit mobile & ambulatoire, & que le temple au contraire étoit stable & fixe. Ainsi la demeure que Dieu fait ici en chaque fidele, n'est pas absolument assurée ; elle n'est stable & fixe que dans l'Eglise, considerée dans son tout.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 11. *C'Est lui qui vous a rendu la vie lorsque vous étiez morts par vos déreglemens & par vos pechés, &c.*

Il y a deux sortes de morts; celle du corps, & celle de l'ame; la mort du corps se fait par la séparation de l'ame d'avec le corps; la mort de l'ame, c'est la séparation de l'ame d'avec Dieu; cette double mort n'est entrée dans le monde que par le peché : mais celle du corps n'est point à craindre pour ceux qui ne sont point morts dans l'ame par leurs déré-

glemens & par leurs pechés : *Mors peccatorum pessima est* ; cet état funeste est un abysme de maux, dont sont accablés même dans cette vie ceux qui vivent *selon l'esprit du monde, & selon le prince des puissances de l'air.* Peut-on rien concevoir de plus miserable qu'un homme, qui étant abandonné de Dieu, suit aveuglément tous les mouvemens de sa concupiscence ; & est esclave d'autant plus de maîtres, qu'il y a de vices & de passions qui le dominent.

*Ps. 33. 22.*

Nous ne pouvons mieux faire voir ce gouffre de mort, où sont plongés ceux que Dieu abandonne à eux-mêmes, que par la vive peinture que saint Paul fait des desordres où se sont portés les plus sages de l'antiquité payenne. *Dieu les a livrés à des passions honteuses ; & comme ils n'ont pas voulu reconnoître Dieu, aussi les a-t-il livrés à un sens dépravé, en sorte qu'ils ont fait des actions indignes de la raison. Ils ont été remplis de toute sorte d'injustice, de méchanceté, &c.* En effet, *ceux qui bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit*, dit l'Ange à Tobie, *le démon ayant pouvoir sur eux, ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison* ; c'est pour cela que Dieu se plaignant de la ville où il avoit établi son autel : *Vos enfans*, lui dit-il, *m'ont abandonné, ils sont devenus comme des chevaux qui courent & qui hennissent après les cavales.* Les passions infâmes & les autres dereglemens sont ordinairement la peine, ou, comme parle l'Apôtre, *la récompense* du mépris que les hommes font de leur Créateur ; punition certes infiniment redoutable, par laquelle un Dieu méprisé par des hommes ingrats s'éloigne d'eux interieurement, & *les abandonne aux desirs de leurs cœurs*, pour être esclaves du

*Rom. 1. 26. v. 28. & suiv.*

*Tob. 6. 17.*

*Jerem. 5. 7. 8.*

*Ps. 80. 13.*

1. Tim. 2. 26. démon qui les gouverne, les domine, les tyrannise comme il veut, & exerce son pouvoir en eux comme sur des animaux dont il est maître : *Operatur in eis tamquam in pecoribus suis*, dit saint Augustin. Et que produit-il par ce pouvoir, sinon ses mauvaises œuvres, & toutes les infamies ausquelles il se plaît ?

Combien est donc déplorable l'état d'une ame qui est dans l'habitude du peché sous la captivité du démon, & qui est veritablement morte aux yeux de Dieu ? Mais son sort est d'autant plus déplorable, qu'elle est elle-même insensible à son malheur, & qu'elle ne sent point les plaies mortelles dont elle est couverte; semblable à *cet homme endormi au milieu de la mer*, & comme un pilote assoupi qui a perdu le gouvernail, & qui peut dire : *Ils*
Prov. 23. 34. 35. & v. 35. *m'ont battu, mais je ne l'ai point senti; ils m'ont entraîné, mais je ne m'en suis point apperçu;* c'est ainsi que le Sage représente celui dont *les yeux regardent les étrangeres, & dont le cœur dit des paroles dereglées;* il est, par rapport à la vie spirituelle de l'ame, sans mouvement, & comme un cadavre infect, qui fait horreur à Dieu & à ses saints Anges.

Ambr. de Noe & Arca. *Nul ne meurt plus dangereusement & plus effectivement*, dit saint Ambroise, *que celui qui vit pour le peché;* NEMO *gravius moritur, quàm qui peccato vivit;* toutes les impressions que les objets font sur lui, sont autant de coups dont son ame est blessée; la vue qui lui fait connoître le peché, l'ouie qui lui donne entrée, meurent en lui; enfin, continue ce Pere, tous les sens, s'ils sont les ministres de l'iniquité, sont frappés de mort : *Omnis sensus moritur, si minister sit iniquitatis*. Mais quand il plaît à Dieu
Col. 1. 13. de *l'arracher de la puissance des ténebres*, & de le ressusciter par sa grace, son bonheur est si inestimable,

& le changement qui se fait en lui est si merveilleux, qu'on a peine à le comprendre. Qui pourroit croire que l'homme dût naître de nouveau, & reprendre un autre esprit & une autre sorte de vie, cesser d'être ce qu'il avoit été, & malgré la corruption de la nature & la force de la coutume, se revêtir d'un nouvel être & d'une autre condition, en sorte qu'encore que la substance & la figure du corps soit la même, l'homme interieur se trouve néanmoins entierement changé? Mais qui pourroit dire de combien de merveilles ce changement est suivi? *Dieu qui est riche en misericorde, poussé par l'amour extrême dont il nous a aimés*, ouvre pour nous les trésors de ses graces, & nous comble de biens inestimables pour cette vie & pour l'autre. Qui pourroit assez estimer cet amour & cette providence paternelle dont il favorise ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans? Elle surpasse infiniment toutes les tendresses & tous les soins les plus passionnés que les peres ont pour leurs enfans. Ajoutez à cela les lumieres spirituelles dont il éclaire leurs ames, pour comprendre les mysteres qu'il nous a révelés. Quel festin plus délicieux peut-on goûter que la joie & la douceur des consolations que Dieu répand dans leurs cœurs? *Seigneur*, s'écrie le Pro- *Ps.*
phete, *combien est grande l'abondance de votre douceur* 20.
*ineffable, que vous avez cachée & réservée pour ceux qui vous craignent!* Et ailleurs: *Mon ame se réjouira* *Ps. 34.*
*au Seigneur, & trouvera toute sa consolation dans son* 9.
*Sauveur; tous mes os*, c'est-à-dire, toutes les forces & les puissances de mon ame, *vous rendront gloire, en disant, Seigneur, qui vous est semblable?* La joie que ressent le juste animé de l'Esprit de Dieu, rejaillit & se répand sur le corps même, de telle sorte

que la chair, qui ne se plaît qu'aux choses agreables aux sens, est toute transportée de l'amour des choses spirituelles, & que tous les os du corps ravis de cette douceur merveilleuse, forcent les hommes à s'écrier: *Qui est semblable à vous, Seigneur?*

Que dire du repos & de la paix interieure dont jouissent les gens de bien, de la confiance qu'ils ont en la misericorde divine, & de cette vraie liberté qui les rend maîtres d'eux-mêmes, & calme tous les mouvemens de leurs esprits? Saint Paul n'a-t-il pas raison d'appeller tous ces grands avantages dont jouissent les enfans de Dieu, *les richesses surabondantes de la grace de Dieu?*

Que l'on compare avec ce bonheur inestimable l'état malheureux des méchans, qui sont esclaves de leurs passions & continuellement tourmentés par les inquietudes & les remords de leur conscience, & qui sont, comme dit le Prophete roi, assis *dans les ténebres & dans l'ombre de la mort, dans l'indigence de toutes choses, & chargés de fers.* Que nous marquent *ces ténebres, cette indigence, & ces fers*, si ce n'est la mort déplorable du pecheur, son aveuglement, & l'habitude criminelle qui le tient comme enchaîné? Comme donc nous ne sommes délivrés de cet abysme de miseres que par la pure misericorde de Dieu, qui avant tous les siecles *a préparé les bonnes œuvres dans lesquelles nous devons marcher*, pour arriver au bonheur éternel qu'il nous destine, quels sentimens de reconnoissance ne devons-nous point avoir pour des graces si singulieres & des faveurs si extraordinaires?

℣. 11. jusqu'à la fin. *C'est pourquoi souvenez-vous qu'étant Gentils ....... vous n'aviez point alors de part à J. C. Vous étiez étrangers à l'égard des alliances divines, &c.*

C'est une chose étonnante de voir jusqu'à quel point les Gentils se sont éloignés, & jusqu'à quels excès de desordres & de corruption ils se sont abandonnés, en vivant dans des tenebres épaisses sur la connoissance du vrai Dieu, & sur le culte qu'on doit lui rendre. Car des peuples entiers, qui *s'étoient* Sap. 1.2.
*égarés dans la voie de l'erreur, prenoient pour des dieux* 24.
*les plus méprisables d'entre les animaux, & vivoient comme des enfans sans raison; & n'ayant point reconnu* c.13.1.2.
*le Créateur par la considération de ses ouvrages, ils se sont imaginés que le feu, ou le vent, ou l'air le plus subtil, ou la multitude des étoiles, ou l'abysme des eaux, ou le soleil & la lune, étoient les dieux qui gouvernoient tout le monde.* Que si quelques-uns d'entr'eux ont été un peu plus éclairés, & ont compris par les biens visibles le souverain Seigneur qui les a créés, ils n'ont pas voulu profiter de cet avantage, pour reconnoître sa souveraineté; mais ils n'ont pas laissé d'adorer avec le commun du monde les idoles dont ils connoissoient la vanité.

Dieu n'étoit connu & adoré que dans la Judée, & ayant laissé tous les autres peuples dans une nuit profonde, il a donné aux Juifs *son alliance, sa loi,* Rom. 9.
*son culte, & ses promesses,* les ayant traités en cela avec un amour tout singulier, qu'il n'a fait paroître à l'égard d'aucun autre peuple; mais comme ils n'ont point observé la loi qu'il leur avoit donnée, ils se sont rendus plus criminels par le mépris qu'ils ont fait de la bonté particuliere qu'il a eue pour eux. Ainsi ces deux peuples, tant ceux qui étoient éloignés de Dieu, que ceux qui en étoient proches, avoient besoin d'être réconciliés avec Dieu; c'est ce que J. C. a fait avec une bonté qui surpasse toute pensée: Car enfin, que méritoient-ils les uns

& les autres par leurs crimes & leur desobéissance que la colere de Dieu & les supplices? Cependant ce divin Sauveur les a délivrés de cet abysme de miseres, en souffrant pour eux tous en la croix la peine qui leur étoit dûe. O bonté incompréhensible! Les Juifs & les Gentils étoient divisés entre eux par une inimitié qui paroissoit irréconciliable; non seulement il les a réconciliés ensemble, mais il a fait encore la paix entre Dieu & eux, & par sa mort il a fait mourir toutes les inimitiés, les a détruites, & les a exterminées.

Saint Paul qui s'adresse aux Ephesiens, qui avoient été idolâtres & très-éloignés de Dieu, s'adresse aussi à nous qui descendons de ces peuples que Dieu a laissé errer dans leurs voies; reconnoissons la bonté de notre divin Liberateur, qui a fléchi la colere de son Pere par sa mort, & qui nous a rendus ses amis par son Esprit. Considérons que si nous ne demeurons unis avec lui par une foi vive & une charité sincere, nous n'aurons point de part à cette paix heureuse, par laquelle nous avons trouvé accès auprès du Pere dans un même Esprit. Prenons garde de nous séparer nous-mêmes de ce corps mystique, dont il est le Chef, & de nous priver par notre faute du bonheur inestimable d'être citoyens de la Jerusalem céleste, & du nombre de ceux qui sont les pierres vivantes qui entrent dans la structure de cette maison spirituelle, dont J. C. est la pierre principale de l'angle, où se réunissent les deux murailles, & qui soutient les fondemens.



# CHAPITRE III.

1. HUjus rei gratiâ, ego Paulus vinctus Christi Jesu, pro vobis gentibus,

2. si tamen audistis dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis;

3. quoniam secundùm revelationem notum mihi factum est sacramentum, sicut suprà scripsi in brevi;

4. prout potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi,

5. quod aliis generationibus non est agnitum filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis Apostolis ejus, & Prophetis in Spiritu:

6. gentes esse cohæredes, & concorporales, & comparticipes

1. C'Est pour ce sujet que *j'ai reçu mon ministere*, moi Paul, qui suis prisonnier de Jesus-Christ pour vous autres Gentils;

2. car vous aurez appris sans doute de quelle maniere Dieu m'a donné la grace *de l'apostolat pour l'exercer* envers vous ‖;

3. m'ayant découvert par révelation ce secret & ce mystere, dont je vous ai déja écrit en peu de paroles;

4. où vous pouvez connoître par la lecture que vous en ferez, quelle est l'intelligence que j'ai du mystere du Christ,

5. qui n'a point été découvert aux enfans des hommes dans les autres temps, comme il est revelé maintenant par le Saint-Esprit à ses saints Apôtres, & aux Prophetes:

6. qui est, que les Gentils sont appellés au même héritage *que les Juifs* qu'ils sont;

℣. 2. *lettr.* l'économie de la grace de Dieu, qui m'a été donnée vers vous.

les membres du même corps, & qu'ils participent à la même promesse de Dieu en Jesus-Christ par l'Evangile,

promissionis ejus in Christo Jesu per Evangelium,

7. dont j'ai été fait le ministre par le don de la grace de
Suprà 1. 19. Dieu, qui m'a été conferée par l'efficace de sa puissance.

7. cujus factus sum minister, secundùm donum gratiæ Dei, quæ data est mihi secundùm operationem virtutis ejus.

1. Cor. 15. 9. 8. J'ai *donc* reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les saints ‖; cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incomprehensibles de Jesus-Christ,

8. Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc, in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi:

9. & d'éclairer tous les hommes, *en leur découvrant* combien est admirable l'œconomie du mystere caché dès le commencement des siecles en Dieu, qui a créé toutes choses ‖;

9. & illuminare omnes, quæ sit dispensatio sacramenti absconditi à sæculis in Deo, qui omnia creavit,

10. afin que les Principautés & les Puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse de Dieu *si merveilleuse* dans les ordres differens de sa conduite ‖;

10. ut innotescat principatibus & potestatibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei,

11. selon le dessein éternel qu'il a accompli par Jesus-Christ notre Seigneur;

11. secundùm præfinitionem sæculorum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro:

℣. 8. *i. e.* des Chrétiens, il a en vue la persecution qu'il avoit faite à l'Eglise.

℣. 9. *Gr.* par J. C.

℣. 10. *lett.* qui a tant de formes.

12. in quo habemus fiduciam, & accessum in confidentia per fidem ejus.

12. en qui nous avons par la foi en son nom ‖, la liberté & la confiance de nous approcher *de Dieu*.

13. Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra.

13. † C'est pourquoi je vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisque c'est-là votre gloire ‖. † 16. Dimanche après la Pentec.

14. Hujus rei gratiâ flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi,

14. C'est ce qui me porte à fléchir les genoux devant le Pere de notre Seigneur Jesus-Christ,

15. ex quo omnis paternitas in cælis & in terra nominatur,

15. qui est le principe & le chef de toute *cette grande* famille ‖ qui est dans le ciel & dans la terre;

16. ut det vobis secundùm divitias gloriæ suæ, virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorem hominem;

16. afin que selon les richesses de sa gloire ‖, il vous fortifie dans l'homme intérieur ‖ par son *Saint*-Esprit;

17. Christum habitare per fidem in cordibus vestris, in charitate radicati, & fundati,

17. qu'il fasse que Jesus-Christ habite par la foi dans vos cœurs, & qu'étant enracinés & fondés dans la charité,

18. ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit

18. vous puissiez comprendre avec tous les saints, quelle est la largeur, la longueur, la

℣. 12. *lettr.* en lui.
℣. 13. *lettr.* ce qui est votre gloire.
℣. 15. *Grec.* d'où est nommée toute famille. *lettr.* de qui est toute paternité.
℣. 16. *expl.* c'est ainsi qu'il appelle la grace.
Ibid *expl.* dans le fond de l'ame.

gloire céleste. Voyez Rom. 8. 17. Hebr. 11. 9. 1. Pier. 7.

*Qui sont les membres d'un même corps* mystique, qui est son Eglise. Voyez Ephes. 2. 16. *& qu'ils participent à la même promesse, &c.* c'est-à-dire, aux mêmes graces & aux mêmes dons du Saint-Esprit que Dieu avoit promis aux fideles par les Propheres, & par J. C. même, en vertu de l'union qu'ils ont avec lui, comme des membres unis à leur chef; *par l'Evangile,* qui est comme l'instrument dont Dieu se sert pour attirer les hommes à la foi, & pour les rendre participans de sa grace, de sa communion, & de la gloire céleste.

℣. 7. *Dont j'ai été fait le ministre par le don de la grace de Dieu, qui m'a été conferée par l'efficace de sa puissance.*

*Dont j'ai été fait le ministre, &c.* ayant été particulierement choisi pour annoncer l'Evangile aux Gentils, comme saint Pierre pour l'annoncer aux Juifs.

*Qui m'a été conferée par l'efficace de sa puissance,* c'est-à-dire, avec le don d'operer une infinité de miracles pour la conversion des ames. Voyez Rom. 15. 19. 2. Cor. 10. 4. 5. 6.

℣. 8. *J'ai* donc *reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les Saints, cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incomprehensibles de J. C.*

*J'ai* donc *reçu.* On ajoute ce mot pour faire la liaison de ce verset avec le premier à cause de la longueur de la parenthese.

*Moi qui suis le plus petit,* eu égard à mes propres mérites, & à ce que j'étois quand Dieu m'a appellé pour être ministre de son Evangile, lorsque j'en étois le plus cruel persecuteur. Voyez 1. Tim. 1. 13.

15. *d'entre tous les Saints*, c'est-à-dire, les Chrétiens. Voyez Ephes. 1. 1.

*Cette grace d'annoncer aux Gentils les richesses incomprehensibles de J. C.* c'est-à-dire, l'abondance de sa grace qu'il répand sur les hommes, mais sur tout la gloire éternelle qu'il leur promet, dont les richesses sont incomprehensibles; & les tresors de sagesse, de science & de grace qui sont renfermés en lui, pour les communiquer aux hommes avec abondance.

℣. 9. *Et d'éclairer tous les hommes* en leur découvrant *combien est admirable l'œconomie du mystere caché dès le commencement des siecles en Dieu, qui a créé toutes choses.*

*Et d'éclairer tous les hommes*, tant les Gentils que les Juifs, en leur découvrant *combien est admirable l'œconomie du mystere*, c'est-à-dire, la maniere admirable avec laquelle Dieu a operé le mystere de la redemption, & avec combien de sagesse & de liberalité il a ensuite communiqué & distribué ses graces aux hommes pour leur en appliquer le fruit.

*Caché dès le commencement des siecles en Dieu;* c'est-à-dire, que Dieu avoit tenu caché ce mystere à la plupart des hommes, & qu'il ne l'avoit même revelé que fort obscurément à quelques-uns de son peuple par le moyen des Patriarches & des Prophetes.

*Qui a créé toutes choses*, c'est-à-dire, qui a donné aux hommes un nouvel être, les faisant justes, de pecheurs qu'ils étoient, par la grace de J. C. & ayant par ce moyen renouvellé tout le monde, qui participoit à la corruption de l'homme en sa maniere.
Rom. 8. 21. *Quia liberabitur à servitute, &c.*

℣. 10. *Afin que les Principautés & les Puissances qui sont dans les cieux, connussent par l'Eglise la sagesse*

*de Dieu* si merveilleuse *dans les ordres differens de sa conduite.*

*Afin que.* Il faut rapporter ce verset aux dernieres paroles du précédent, *qui a créé toutes choses.* Voyez Rom. 8. 38. Ephes. 1. 21. Col. 1. 16. 1. Pierre 3. 22.

*Les Principautés, &c.* c'est-à-dire, non seulement les hommes, mais même les Anges, *connussent* pleinement & clairement; au-lieu que leur connoissance étoit autrefois obscure, comme celle des Prophetes : *par l'Eglise*, par ce renouvellement interieur que Dieu a fait de son Eglise, & par cette prodigieuse abondance de dons & de graces qu'il a versé sur elle, comme par une espece de nouvelle création; *la sagesse de Dieu*, si merveilleuse *dans les ordres differens de sa conduite*, c'est-à-dire, avec combien de sagesse Dieu a dispensé le mystere de la Rédemption, ne l'ayant pas operé tout à la fois, mais par divers degrés, en ayant comme tracé les premiers crayons dans la loi de nature, sans toutefois faire connoître aux hommes quel étoit son dessein; il leur en a cependant donné l'image & la figure dans la loi de Moïse, dont les observances représentoient, quoiqu'obscurément, tout ce mystere; il l'a ensuite revelé & promis par les Prophetes, sans en déclarer les circonstances particulieres; & l'ayant enfin pleinement accompli & fait connoître sur la fin des temps, en envoyant son propre Fils pour être le mediateur de cette Rédemption par son propre sang, & l'a fait annoncer à tous les hommes, afin qu'ils en fussent rendus participans. Les Anges qui voient maintenant par l'accomplissement de ce mystere la conduite admirable de Dieu sur son Eglise, sont ravis dans la contempla-

1. Petr. 1. 12. tion de cette souveraine sagesse. *In quem desiderant Angeli prospicere.*

Il semble que l'Apôtre fasse cette restriction contre les Philosophes d'Ephese, qui vouloient persuader aux Ephesiens d'aller à Dieu par le moyen des Anges, comme s'il disoit : Tant s'en faut que l'Eglise se doive servir des Anges, comme de ses médiateurs, pour approcher de Dieu & pour le connoître, au contraire l'Eglise a servi aux Anges pour connoître & admirer la sagesse de Dieu.

℣. 11. *Selon le dessein éternel qu'il a accompli par J. C. notre Seigneur.*

*Selon le dessein éternel.* Le sens : On ne peut point rendre d'autre raison de cette differente conduite de Dieu sur son Eglise, ni pourquoi il a differé si long-temps à en donner la connoissance, sinon qu'il l'a ainsi resolu de toute éternité.

*Qu'il a accompli par J. C. notre Seigneur*, c'est-à-dire, qu'il a résolu d'executer & d'accomplir par J. C. en achevant par son ministere l'œuvre de notre redemption, & faisant voir par l'accomplissement de ce mystere, combien est admirable la sagesse de sa conduite.

℣. 12. *En qui nous avons par la foi en son nom, la liberté & la confiance de nous approcher* de Dieu.

*En qui nous avons par la foi en son nom.* Let. *en lui* Il semble qu'il ajoute encore ceci pour les Philosophes & les heretiques Simoniens, qui enseignoient qu'on ne pouvoit s'approcher de Dieu que par les Anges : & il soutient ici au contraire, que c'est J. C. seul qui nous y peut introduire, comme notre unique médiateur. Ce qui n'est pas neanmoins contraire à l'intercession des Saints ni des Anges, puisque leur intercession est toute fondée sur celle de J.C.

& que nous ne les implorons pas comme nos médiateurs, mais seulement comme nos confreres, afin qu'ils joignent leurs prieres avec les nôtres.

℣. 13. *C'est pourquoi je vous prie de ne point perdre courage en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisque c'est là votre gloire.*

*C'est pourquoi*; puisque vous avez reçu tant de biens & tant de graces par mon ministere. Ceci se rapporte à tout ce qui est dit depuis le verset 8. inclusivement.

*Je vous prie de ne point perdre courage*, & de ne vous point ralentir de la fermeté de votre foi, ni de la ferveur de votre pieté, *en me voyant souffrir tant de maux pour vous*, à votre sujet. Voyez Ephes. 3. 1.

*Puisque c'est-là votre gloire*; c'est-à-dire : Tant s'en faut que vous deviez vous décourager à cause de mes souffrances; au contraire vous avez sujet de vous en glorifier, puisqu'elles ne servent qu'à confirmer plus autentiquement la verité de votre foi.

℣. 14. *C'est ce qui me porte à fléchir les genoux devant le Pere de notre Seigneur J. C.*

*C'est ce qui me porte, &c.* c'est-à-dire : Le desir que j'ai que vous ne tombiez point dans le relâchement, me porte à prier *le Pere de notre Seigneur J. C.* avec une humilité profonde pour vous.

℣. 15. *Qui est le principe & le chef de toute* cette grande *famille, qui est dans le ciel & dans la terre.*

*Qui est le principe & le chef de toute* cette grande *famille*; c'est-à-dire, l'auteur & le conducteur de toute l'Eglise, composée des Esprits Bienheureux, & des hommes qui sont encore sur la terre; car l'Eglise s'appelle la maison de Dieu : *Quæ domus sumus* Hebr. 3. 1.

1.Tim. 3. 15. 1.Joan. 3. 1. & alibi. nos. *Ut scias quomodo oporteat te in domo Dei, &c.* Et les fideles qui composent cette famille, s'appellent & sont en effet les enfans de Dieu par adoption. *Videte qualem, &c.* Or il semble que l'Apôtre fasse mention de ce nom & de cette qualité glorieuse de famille & d'enfans de Dieu, que possede l'Eglise & les fideles, pour faire voir aux Ephesiens qu'il va de l'honneur de Dieu même d'exaucer sa priere, puisqu'il prie pour sa propre famille & pour ses propres enfans qui portent son nom.

*Qui est dans le ciel & dans la terre.* Lett. D'où est nommée toute paternité, *ou* famille dans le ciel & sur la terre.

℣. 16. *Afin que selon les richesses de sa gloire, il vous fortifie dans l'homme interieur par son* saint *Esprit,*

*Afin que selon les richesses de sa gloire*, c'est-à-dire, par l'abondance de sa grace & de sa misericorde. Voyez Ephes. 1. 7.

Philip. 4. 19. *Il vous fortifie dans l'homme interieur, &c.* c'est-à-dire dans la partie superieure & raisonnable de l'ame qui est toute interieure, au-lieu que la partie inferieure & animale est toute exterieure, ne faisant ses operations que par les sens & les organes du corps. *Autr.* Dans l'ame & dans toutes ses facultés spirituelles: ce qui est proprement l'homme interieur; au lieu que par l'homme exterieur il faut entendre le corps consideré avec tous ses sens & les facultés animales. L'Apôtre demande à Dieu qu'il fortifie interieurement les Ephesiens contre le découragement qu'ils pourroient concevoir en le voyant souffrir, & qu'il leur donne par son saint Esprit la perfection de veritables Chrétiens, qui consiste à mortifier dans l'homme tous

ses sens, afin de ne point succomber au peché.

℣. 17. *Qu'il fasse que J.C. habite par la foi dans vos cœurs, & qu'étant enracinés & fondés dans la charité.*

*Qu'il fasse que J.C.* par sa grace *habite par la foi dans nos cœurs*, c'est-à-dire, demeure pour toujours dans votre ame par une foi vive & operante de la charité.

*Et qu'étant enracinés & fondés dans la charité*, c'est-à-dire, demeurant fermes & invariables dans l'amour de Dieu & du prochain.

℣. 18. *Vous puissiez comprendre avec tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur* de ce mystere.

*Vous puissiez*, après cette vie dans la beatitude éternelle, *comprendre*, c'est-à-dire, connoître parfaitement par votre propre experience, & par la jouissance que vous en aurez, *avec tous les Saints*, en la compagnie desquels vous serez.

*Quelle est la largeur.... & la profondeur* de ce mystere, dont j'ai parlé ci-dessus verset 8. c'est-à-dire, des richesses infinies dont J. C. fera part à ses élus dans la gloire céleste. *Autr.* De ce mystère de la vocation & de la prédestination, dont l'Apôtre veut faire concevoir l'incompréhensibilité par ces differentes dimensions; sa largeur, parce qu'il regarde & comprend tous les hommes; sa longueur, parce qu'il s'execute pendant la durée de tous les siecles; sa hauteur, parce qu'il vient de Dieu; & sa profondeur dans le discernement impénétrable que Dieu fait des élus & des réprouvés.

℣. 19. *Et connoître l'amour de J. C. envers nous, qui surpasse toute connoissance; afin que vous soyez remplis selon toute la plenitude de Dieu* même.

*Et connoître* clairement & à découvert *l'amour de J. C. envers nous*, qu'il n'est pas possible de concevoir, & *qui surpasse toute connoissance* humaine en cette vie.

*Afin que vous soyez remplis, &c.* Ceci se rapporte à tout ce qui a été dit depuis le verset 14. Le sens : Je demande toutes ces choses pour vous, afin que vous soyez tous remplis de Dieu en ce monde par la grace, & en l'autre par la gloire, qui est une
2. Petr. 1. 4 participation de la nature divine : *Divinæ consortes naturæ ;* qui nous le fait connoître, aimer, & pos-
1. Joan. 3. 2. seder tout entier & tel qu'il est : *Quoniam videbimus eum sicuti est.*

℣. 20. *Que celui qui par la puissance qui opere en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons & tout ce que nous pensons.*

*Que celui qui, &c.* par la force & la vertu de sa grace agit en nous, en convertissant notre cœur, & le déterminant vers le bien qu'il lui fait connoître & aimer, & qui opere en nous le vouloir & le faire, *peut faire infiniment plus, &c.* selon la
Rom. 14. 4. maniere de parler de l'Apôtre : *Potens est Deus statuere eum : Potens est autem Deus omnem gratiam, &c.*
2. Cor. 9. 8. Il veut montrer par cette expression, que tout ce qu'il a dit dans les chapitres précédens pour nous faire concevoir l'excellence des graces & des dons de Dieu sur son Eglise, est infiniment au-dessous de ce que Dieu opere dans les fideles ; & qu'il est impossible de l'exprimer par des paroles, ni de le concevoir par nos pensées.

℣. 21. *Soit glorifié dans l'Eglise, par J. C. dans la succession de tous les âges, & en tous les siecles. Amen.*

*Soit glorifié*, par toutes les graces ineffables qu'il a faites & la gloire qu'il a promise aux fideles après cette vie.

*Dans l'Eglise*, hors laquelle toutes nos louanges, ni aucune de nos actions ne peuvent être agréables à Dieu.

*Par J. C. &c.* Comme c'est par lui que Dieu nous communique toutes ses faveurs, c'est aussi par lui que nous en devons rendre nos actions de graces.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 13. *C'Est pour ce sujet que j'ai reçu mon ministere, moi Paul, &c.*

Le Sage dit que Dieu *regle toutes choses avec mesure, avec nombre, & avec poids, & que sa sagesse atteint avec force depuis une extremité jusqu'à l'autre, & dispose tout avec douceur :* C'est parce que, comme il est la sagesse, la justice, & la bonté même, il ne fait rien & ne permet rien qui ne soit juste, & reglé selon l'ordre de sa providence, par rapport à ses desseins & à la fin qu'il se propose. Dieu n'a rien créé au hazard, & dans tout l'univers il ne se trouve aucune créature qui ne soit faite pour quelque fonction, & dont toutes les parties dont elle est composée n'ayent rapport à la fin principale à laquelle elle est destinée; c'est ce qui est clair dans les animaux, les arbres, les plantes, & toutes les autres productions de la nature.

Sap. 11. 21. c. 8. 1.

Il en est de même dans l'ordre de la grace, comme Dieu *nous a élus avant la création du monde, nous ayant prédestinés par un pur effet de sa bonne volonté*, il conduit infailliblement ses élus jusqu'au point de la grace & de la gloire qu'il a reso-

Eph. 1. 4

Eph. 4. 7. lu de leur donner, *selon la mesure du don de J. C.*
Eph. 2. 10. *étant créés en lui dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées avant tous les siecles, afin qu'ils y marchassent,* dit notre saint Apôtre. C'est dans ce dessein qu'il s'est choisi depuis le commencement du monde des hommes pour executer ses volontés en faveur de son Eglise, qu'il a eu en vûe en créant toutes les parties de ce grand univers. Car comme ce divin Architecte a préparé les pierres animées qui doivent composer l'édifice de son Eglise, pour les placer aux endroits où elles doivent être, après les avoir taillées & polies ici-bas, par les souffrances; il s'est aussi préparé de tout temps des ouvriers pour travailler à cette grande œuvre, pour laquelle il a même envoyé son Fils au monde, Moïse & les Prophetes de l'ancien Testament en ont préparé les materiaux; J. C. a choisi ses Apôtres pour assembler ces pierres vivantes, & les poser chacune dans leur place. Mais parmi ces grands ouvriers, que l'Ecriture appelle les fondemens de cette ville sainte, le grand saint Paul est par
Act. 9. 15. excellence *un instrument que Dieu a choisi pour porter son nom devant les Gentils*, ayant été appellé extraordinairement pour être envoyé par tout le
Galat. 1. 15. monde, &, comme il le dit de lui-même, *choisi particulierement dès le ventre de sa mere* pour cela, c'est-à-dire, que Dieu, par un ordre exprès de sa providence, l'a tiré du nombre des autres hommes, & lui a donné dès le moment de sa conception les qualités de corps & d'esprit propres aux fonctions ausquelles il vouloit l'appliquer; & l'ayant élevé jusqu'au troisiéme ciel, l'a rempli de la connoissance des mysteres, dont il dit lui-même qu'il n'est ni possible, ni permis à un homme de parler en

cette vie. Et parce qu'il a été particulierement appellé pour travailler à la conversion de toutes les nations, on ne peut douter que ce ne soit dans ce ravissement que saint Paul a appris ce mystere caché, qui n'a point été connu des Anges, & que les prophetes & les Apôtres n'ont connu que d'une maniere obscure & imparfaite, que les Gentils devoient être appellés à la foi de J. C. pour former un même corps avec les Juifs ; car c'est proprement de cette vocation des Gentils qu'il a été le ministre ; c'est sa charge, c'est ce qui le distingue des autres Apôtres ; aussi voyons-nous que saint Pierre n'a été instruit de ce mystere que quand il lui fut ordonné d'aller trouver Corneille.

C'est ainsi que dans la suite des siecles il a donné à son Eglise des Pasteurs & des ministres pour la conduire, en distribuant à chacun d'eux des talens & des graces, *selon qu'il lui plaît ; afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur ministere, à l'édification du corps de J. C.* On peut dire que c'est l'affaire la plus importante qui soit dans le Christianisme, d'obtenir de Dieu de bons ouvriers apostoliques, pour travailler au salut des peuples ; c'est pourquoi l'Eglise, pour obéir à J. C. qui l'y exhorte, emploie le jeûne & la priere pour avoir de bons ministres ; parce que, comme dit saint Hilaire, leur mission doit être un effet de la priere de l'Eglise : *Per orationem ac precem hoc nobis à Deo munus effunditur.*

*Ephes. 4. 11.*

*Matth. 9. 38.*

Aussi Dieu, touché des prieres de son Eglise, ne se contente pas de lui donner des ouvriers communs & ordinaires pour la gouverner, il en suscite de temps en temps d'excellens & d'extraordinaires qui y rétablissent la discipline, & y font revivre la ver-

tu & les bonnes mœurs parmi les peuples ; comme on a vû dans ce dernier siecle saint Charles, qui par l'exemple de sa sainteté & de ses travaux apostoliques, a fait passer dans toute l'Eglise la reforme qu'il a faite dans son Diocese.

ỽ. 13. jusqu'à 18. *C'est pourquoi je vous prie de ne point perdre courage, en me voyant souffrir tant de maux pour vous, puisque c'est-là votre gloire, &c.*

On reconnoît à ces paroles les tendres entrailles de charité du grand Apôtre, qui nonobstant les rudes persecutions qu'il enduroit, étoit continuellement pressé d'une sainte sollicitude pour ses enfans spirituels ; & se sentant embrasé d'une violente affection pour eux, il craignoit toujours qu'ils ne s'affoiblissent dans leur foi. C'est ainsi qu'il s'en

1. Thess. 3. 1. 2.

explique en plusieurs endroits de ses lettres : *Nous vivons maintenant*, dit-il aux Thessaloniciens, *si vous demeurez fermes dans le Seigneur.* Et un peu auparavant : *Je vous ai envoyé Timothée notre frere & ministre de Dieu dans l'Evangile de J. C. afin qu'il vous fortifiât & vous exhortât à demeurer fermes dans votre foi, & que personne ne fût ébranlé pour les persecutions qui nous arrivent ; car vous sçavez que c'est à quoi nous sommes destinés.* Voilà comment il exhorte ses Disciples au milieu des tribulations ausquelles il est exposé, & comment il les fortifie contre les maux qu'il souffroit lui-même. Or c'est le grand amour qu'il leur portoit qui lui inspiroit ce cou-

Phil. 1. 8.

rage & ce sentiment : *Dieu m'est témoin, avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de J. C.* c'est ainsi qu'il parle aux Philippiens : c'est pourquoi il ressentoit d'autant moins de douleur dans ses tourmens, qu'il appréhendoit davantage pour ses enfans, que la vue des maux qu'il supportoit ne

lès ébranlât. Il se soucioit peu des plaies qu'il recevoit dans son corps, pendant qu'il craignoit que ses enfans n'en reçussent dans leurs cœurs, dit saint Gregoire, & en même-temps qu'il enduroit en sa chair beaucoup de maux avec patience, il travailloit à guérir dans ses enfans les maux de leurs cœurs par de tendres consolations. Considérons, ajoute ce saint Docteur, quelle devoit être sa charité, de craindre pour autrui au milieu de ses propres douleurs, de chercher le salut des enfans lorsqu'il étoit en danger de périr lui-même, & de prendre soin de maintenir la fermeté de l'ame de son prochain, pendant qu'il étoit réduit lui-même dans un état si abject & si méprisable.

Greg. mor. l. 3. c. 5.

Les mauvais Pasteurs & les mercenaires ne sentent point en eux ces entrailles de charité; c'est-là le caractere des bons Pasteurs, qui suivent l'exemple de J. C. & qui peuvent bien prendre pour modelle la conduite de notre grand Apôtre. Les autres au-contraire abandonnent le soin de leurs enfans spirituels, & cherchent les moyens de défendre leurs biens temporels, même par les procès & par la chicane. Ils voyent perir les ames qui ont été commises à leur conduite, & ils passent outre comme s'il n'en sçavoient rien: au-lieu que si on leur cause le moindre dommage temporel, leur cœur s'enflame aussi-tôt de colere, & l'indignation éclate dans leurs paroles. Desorte que supportant si facilement la perte des ames, & se portant à défendre leurs biens temporels avec tant de chaleur & d'emportement, il font assez connoître par le trouble de leur esprit ce qui leur est le plus cher.

℣. 18. jusqu'à la fin. *Afin qu'étant enracinés & fondés dans la charité, vous puissiez comprendre avec*

*tous les Saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur* de ce mystere, *&c.*

Quoique ce soient deux choses differentes que la racine & le fondement; on peut dire en quelque sorte que la racine d'un arbre lui sert de fondement, sans laquelle il tomberoit par terre, de même qu'une maison qui seroit sans fondement; la difference donc qui est entre la racine & le fondement, n'est qu'en ce que la racine est un fondement vivant qui ne fait pas seulement subsister l'arbre en le soutenant, mais encore le fait croître, ce que le fondement d'une maison ne peut faire : c'est-pourquoi saint Paul ne s'est pas contenté de dire, que nous devions être fondés en la charité, mais encore enracinés, parce qu'elle doit toujours augmenter & nous faire croître en vertu, nous servant en même-temps de fondement pour nous faire subsiter dans le bien; & de racine pour faire de bonnes œuvres toujours nouvelles : puisqu'elle ne peut demeurer sterile sans être morte, comme sont les racines quand elles n'ont plus la force de pousser des feuilles & de produire des fruits, pour marquer que nous devons avoir un soin continuel de travailler à notre édifice spirituel, lequel ne peut demeurer en un même état sans danger de n'être jamais achevé & de tomber. Un Chrétien qui ne se fortifie point, & qui demeure toujours dans sa foiblesse, est bien en danger de perdre le peu qu'il a de vie spirituelle : Qui n'avance point, recule; & qui recule, se seche & perit; comme un arbre secheroit bien-tôt s'il ne croissoit point. Il faut croître jusqu'à *pouvoir comprendre la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur* des mysteres que J. C. a operés pour notre salut; toute la vie d'un

Chrétien devroit être occupée à acquerir cette connoissance, & ne connoître pas seulement en général ce qu'il a fait pour nous, mais en particulier toutes les obligations que nous lui avons, puisque nous ne pouvons, sans ingratitude, manquer à ce devoir; cette connoissance néanmoins seroit sterile si elle s'arrêtoit seulement à considerer tous les effets de sa bonté; c'est pourquoi saint Paul ajoute ensuite, qu'il faut aussi *connoître l'amour de J. C. envers nous*, afin que cette connoissance produise notre amour envers lui, & cet amour une plus grande connoissance, comme aussi une plus grande reconnoissance, qui croît à proportion de l'amour que l'on a pour lui.

La vie du ciel se passera toute à considerer la grandeur de Dieu & sa bonté infinie, à le louer & à l'aimer : nous devons commencer ici à faire la même chose; car nous ne ferons dans l'éternité que ce que nous aurons commencé de faire en cette vie. Rien n'est plus grand que cette occupation, de connoître l'amour extrême de Dieu envers nous; ce souvenir nous sera avantageux, il nous touchera de componction, nous y trouverons un attrait pour faire le bien, incomparablement plus fort que dans le souvenir de l'enfer, dit saint Chrysostome.



## CHAPITRE IV.

1. OBsecro itaque vos ego vinctus in Domino, ut dignè ambuletis vocatione, quâ vocati estis,

1. † JE vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une maniere qui soit digne de l'état auquel vous avez été appellés,

† 7. Dim. après la Pentec. 1. Cor. 7. 17. Philip. 1. 16.

2. pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur, & la patience ″, vous supportant les uns & les autres avec charité,

Rom. 13. 17. 3. & travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.

4. *Vous n'êtes tous qu'*un corps & *qu'*un esprit ″ comme vous avez *tous* été apellés à une *même* espérance ;

5. *& qu'il n'*y a *qu'*un Seigneur, *qu'*une foi, & *qu'*un Bpatême ;

Mal. 2. 10. Rom. 12. 3. 2. Cor. 12. 11. 2. Cor. 12. 13. 6. *qu'*un Dieu Pere de tous, qui est au-dessus de tous, qui *étend sa providence* sur tous, & qui *réside* en nous tous ¶.

Veille de l'Ascension. S. Simeon & Jude. 7. Or † la grace ″ a été donnée à chacun de nous selon la mesure du don de Jesus-Christ.

Ps. 67. 19. 8. C'est pourquoi l'Ecriture dit, qu'étant monté en haut, il a mené captive une multitude de captifs ″, & a répandu ses dons sur les hommes.

9. Et pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce

2. cum omni humilitate, & mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in charitate,

3. solliciti servare unitatem spiritûs in vinculo pacis.

4. Unum corpus, & unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestræ.

5. Unus Dominus, una fides, unum baptisma.

6. Unus Deus & Pater omnium, qui est super omnes, & per omnia, & in omnibus nobis.

7. Unicuique autem nostrûm data est gratia secundùm mensuram donationis Christi.

8. Propter quod dicit : Ascendens in altum captivam duxit captivitatem, dedit dona hominibus.

9. Quòd autem ascendit, quid est, nisi

℣. 2. *autr.* faisant voir en toutes choses un humble sentiment de vous-même, une grande douceur & une longue patience.

℣. 4. *autr.* il n'y a entre vous tous qu'un corps, qu'il n'y ait aussi qu'un esprit.

℣. 7. *expl.* il parle de la grace du ministere.

℣. 8. *lettr.* la captivité.

quia

quia & descendit primùm in inferiores partes terræ ?

qu'il étoit descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre ″ ?

10. Qui descendit, ipse est & qui ascendit super omnes cælos, ut impleret omnia.

10. Celui qui est descendu, est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses ″.

11. Et ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios verò Evangelistas, alios autem pastores, & doctores :

11. Lui-même donc a donné *à son Eglise*, quelques-uns *pour être* Apôtres, d'autres *pour être* Prophetes, d'autres *pour être* Evangélistes, d'autres *pour être* Pasteurs, & Docteurs ; 1. *Cor.* 12. 28.

12. ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi,

12. afin qu'ils travaillent à la perfection des saints ″, aux fonctions de *leur* ministere, à l'édification du corps de Jesus-Christ,

13. donec occurramus omnes in unitatem fidei, & agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi :

13. jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une *même* foi, & d'une même connoissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'age & de la plénitude ″, selon laquelle Jesus-Christ doit être formé en nous ¶

14. ut jam non simus parvuli fluctuantes, & circumferamur omni

14. afin que nous ne soyons plus comme des enfans, comme des personnes flottantes,

℣. 9. *expl.* dans les enfers, pour en tirer les ames de nos peres.

℣. 10. *expl.* afin de remplir tout des marques de sa puissance, la terre qu'il a sanctifiée, les enfers qu'il a vaincus, le ciel dans lequel il regne.

℣. 12. *autr.* à l'assemblage des saints.

℣. 13. *lettr.* de la plenitude de J.C.

& qui se laissent emporter à tous les vents des opinions *humaines*, par la tromperie des hommes, & par l'adresse *qu'ils ont* à engager artificieusement dans l'erreur;

vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris;

15. mais que pratiquant la vérité, par ‖ la charité, nous croissions en toutes choses dans Jesus-Christ, qui est notre chef & notre tête:

15. veritatem autem facientes in charitate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus:

16. & c'est de lui que tout le corps ‖, dont les parties sont jointes & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux *&* toutes les liaisons qui portent l'esprit & la vie, l'accroissement *qu'il lui communique* par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi & s'édifie par la charité.

16. ex quo totum corpus compactum, & connexum per omnem juncturam subministrationis, secundùm operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate.

Rom. 1. 21. 17. Je vous avertis donc, & je vous en conjure par le Seigneur, de ne vivre plus comme les *autres* Gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées,

17. Hoc igitur dico, & testificor in Domino, ut jam non ambuletis, sicut & gentes ambulant in vanitate sensûs sui;

18. qui ont l'esprit plein de

18. tenebris obscu-

ỳ. 15. *lettr.* dans.

ỳ. 16. *lettr.* duquel tout le corps bien ajusté & assemblé, reçoit par toutes les jointures de la distribution l'accroissement du corps, selon l'operation efficace en la mesure de chaque membre, pour l'édification de lui-même en la charité.

ratum habentes intellectum, alienati à vita Dei, per ignorantiam quæ est in illis, propter cæcitatem cordis ipsorum;

19. qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ, in operationem immunditiæ omnis, in avaritiam.

20. Vos autem non ita didicistis Christum;

21. si tamen illum audistis, & in ipso edocti estis, sicut est veritas in Jesu,

22. deponere vos secundùm pristinam conversationem veterem hominem, qui corrumpitur secundùm desideria erroris;

23. renovamini autem spiritu mentis vestræ,

24. & induite novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitia & sancti-

tenebres, qui sont entierement éloignées de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement " de leur cœur;

19. qui ayant perdu tout remors " *&* tout sentiment, s'abandonne à la dissolution pour se plonger avec une ardeur insatiable " dans touttes sortes d'impuretés.

20. Mais pour vous, ce n'est pas ce que vous avez appris dans l'école de Jesus-Christ ";

21. puisque vous y avez entendu prêcher ", & y avez appris, selon la vérité de sa doctrine,

22. à dépouiller le vieil homme selon *lequel vous avez vêcu dans* votre premiere vie, qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions *Coloss. 3. 8.*

23. † à vous renouveller dans l'intérieur de votre ame", *Rom. 6. 6.* *† 19. Dimanche après la Pentec.*

24. Et à vous revêtir de l'homme nouveau, qui est créé selon Dieu dans une ju-

℣. 18. *autr.* l'endurcissement.
℣. 19. *lettr.* l'espoir.
Ibid. *autr.* comme à l'envie. *lettr.* en avarice.
℣. 20. *lettr.* Vous n'avez pas ainsi appris J. C.
℣. 21. *autr.* Si toutefois vous l'avez bien entendu.
℣. 23. *lettr.* dans l'esprit de votre entendement.

ſtice &, une ſainteté // véritable.

1. Pet. 2. 1. Zach. 8. 16. 25. C'eſt pourquoi en vous éloignant de tout menſonge, que chacun parle à ſon prochain dans la vérité, parce que nous ſommes membres les uns des autres.

Pſ. 4. 5. 26. *Si* vous vous mettez en colere, gardez-vous de pecher //. Que le ſoleil ne ſe couche point ſur votre colere.

Jac. 4. 7. 27. Ne donnez point de lieu & d'entrée au Diable //.

28. Que celui qui déroboit ne dérobe plus; mais qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque ouvrage bon & utile, pour avoir de quoi donner à ceux qui ſont dans l'indigence ¶.

29. Que nul mauvais diſcours ne ſorte de votre bouche; mais qu'il n'en ſorte que de bons // & de propres à nourrir // la foi, afin qu'ils inſpirent la pieté // à ceux qui les écoutent.

30. Et n'attriſtez pas l'Eſprit ſaint de Dieu, dont vous avez été marqués comme d'un

tate veritatis.

25. Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem, unuſquiſque cum proximo ſuo, quoniam ſumus invicem membra.

26. Iraſcimini, & nolite peccare. Sol non occidat ſuper iracundiam veſtram.

27. Nolite locum dare diabolo.

28. Qui furabatur, jam non furetur; magis autem laboret, operando manibus ſuis quod bonum eſt, ut habeat unde tribuat neceſſitatem patienti.

29. Omnis ſermo malus ex ore veſtro non procedat; ſed ſi quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

30. Et nolite contriſtare Spiritum ſanctum Dei, in quo ſignati eſtis

ỷ. 24. *lettr.* de verité, *pour* veritable. *hebr-*

ỷ. 26. *lettrl.* mettez-vous en colere & ne pechez hoint.

ỷ. 27. *expl.* par la haine qui ſuccederoit à la colere.

ỷ. 29. *On a ſuivi le Grec.*

Ibid. *lettr.* propres à édifier la foi.

Ibid. *lettr.* donnent grace, *ou* agréent, &c.

in diem redemptionis.

31. Omnis amaritudo, & ira, & indignatio, & clamor, & blasphemia tollatur à vobis, cum omni malitia.

32. Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem, sicut & Deus in Christo donavit vobis.

sceau pour le jour de la rédemption.

31. Que toute aigreur, tout emportement, toute colere, toute crierie, toute médisance, enfin que toute malice soit bannie d'entre vous.

32. Mais soyez bons les uns envers les autres, pleins de compassion & de tendresse, vous entre-pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné en Jesus-Christ. Coloss. 12. 13.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *JE vous conjure donc, moi qui suis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une maniere qui soit digne de l'état auquel vous avez été appellés.*

*Je vous conjure donc ..... de vous conduire d'une maniere, &c.* Le sens : Puisque Dieu vous a fait tant de graces, n'en soyez pas méconnoissans ; & puisqu'il vous a appellés à un état si saint & si parfait, faites en sorte de ne point faire d'actions qui soient contraires à la sainteté de votre état. L'Apôtre ne fait mention de ses chaînes, qu'afin de rendre son exhortation plus efficace auprès des Ephesiens & des autres Gentils, & leur faire connoître que c'étoit pour eux-mêmes qu'il étoit dans les fers.

℣. 2. *Pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur, & la patience, vous supportant les uns les autres avec charité.*

*Pratiquant en toutes choses l'humilité*, c'est-à-dire, une humilité entiere & parfaite, qui soit autant interieure qu'exterieure, sans déguisement & sans hypocrisie.

*La douceur & la patience*, ne vous choquant point, & ne vous emportant point pour de petites choses, comme font les esprits mal-faits, qui s'offensent de la moindre parole ou de la moindre action qui leur est contraire, agissant avec douceur, lors même que vous êtes notablement offensé, & voulant de bon cœur souffrir l'injure qui vous est faite, quelle qu'elle soit, pour l'amour de Dieu. Voyez Matth. 18. 28. 29. Gal. 5. 22. 1. Thess. 5. 14.

*Vous supportant les uns les autres avec charité*, qui fait que nous regardons les imperfections de notre prochain, comme si c'étoient les nôtres propres.

℣. 3. *Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.*

*Et travaillant avec soin.* C'est pour montrer l'importance de ce précepte, & pour faire voir qu'il est fort aisé de rompre cette unité, si nous ne sommes perpetuellement sur nos gardes, afin de ne rien faire & de ne rien dire qui y soit contraire.

*A conserver l'unité d'un même esprit*; c'est-à dire, qu'il y ait une si grande union parmi vous, que vous soyez tous d'un même sentiment & d'un même esprit.

*Par le lien de la paix*; c'est-à-dire, par le moyen de la paix, qui tient toutes les parties de ce corps unies; comme au contraire la discorde, l'envie, la jalousie, l'orgueil, &c. les divise, & les prive de cette union spirituelle, & de l'Esprit de Dieu qui les unit.

℣. 4. Vous n'êtes tous qu'*un corps &* qu'*un esprit*, *comme vous avez* tous *été appellés* à une même *espérance.*

Vous n'êtes tous qu'*un corps* mystique & spirituel, qui est l'Eglise. Il ne doit donc pas y avoir de division entre ses membres, ou entre vous, qui êtes les membres de ce corps; de même qu'il n'y en a point entre les membres d'un corps humain. Voyez 1. Cor. 12. 12.

*Et* qu'*un Esprit*, c'est-à-dire, l'Esprit de Dieu, qui anime & gouverne l'Eglise, comme l'esprit de l'homme anime son corps & gouverne tous ses membres: Puis donc que vous êtes gouvernés par le même Esprit, vous ne devez pas avoir des sentimens differens & contraires les uns aux autres; & que si vous en avez, ils ne peuvent procéder que de l'esprit humain, ou de l'esprit de satan, puisque le même Esprit de Dieu n'en peut pas inspirer de contraires.

*Comme vous avez* tous *été appellés à une* même *espérance;* c'est-à-dire, à la vie éternelle, qui est toute la même pour tous les fideles, quoiqu'ils la doivent posséder en differens degrés, selon les differens degrés de leurs mérites. Puis donc que vous n'avez tous qu'un même objet & une même fin, vous devez conspirer tous unanimement dans les mêmes moyens pour y parvenir.

℣. 5. Et qu'il n'y *a* qu'*un Seigneur*, qu'*une foi*, *&* qu'*un Baptême*.

Et qu'il n'y *a* qu'*un Seigneur*, qui est J. C. nous sommes donc obligés de nous unir ensemble pout le servir, & de faire en sorte que nos divisions ne privent pas ce souverain Maître des services que nous lui devons; de même que les querelles & les discordes des domestiques privent le maître d'une maison du service qu'il en doit attendre.

Qu'*une foi*, c'est-à-dire, qu'une même regle de

foi & un même Evangile, duquel nous faisons tous également profession. Faisons donc tous en sorte, qu'étant unis par la profession d'une même foi, nous ne soyons pas divisés de sentiment & d'affection; puisque ce seroit détruire par nos actions & par nos œuvres, la foi que nous professons par nos paroles.

*Et* qu'*un Baptême*, qui nous unit tous à J. C. & qui de nous tous ne fait que la même chose avec lui, & ôte par ce moyen toute la diversité qu'il y avoit auparavant entre nous; & tous les sujets de division qui naissent de cette diversité. Voyez Rom. 6. 3. & Gal. 3. 27. 28.

℣. 6. Qu'*un Dieu Pere de tous, qui est au-dessus de tous, qui* étend sa providence *sur tous, & qui* réside *en nous tous.*

Qu'*un Dieu* qui veut par conséquent que ses adorateurs le servent d'un même cœur & d'un même esprit. *Pere de tous:* d'où il s'ensuit que nous sommes tous freres, & qu'ainsi nous devons nous aimer tendrement, & vivre dans une parfaite union, comme ne faisant qu'une même famille.

*Qui est au-dessus de tous*, par l'empire qu'il a sur tous les hommes.

*Qui* étend sa providence *sur tous*, par le soin qu'il a de les conserver & de les gouverner.

*Et qui* réside *en nous tous*, par sa grace, par laquelle il demeure dans l'ame de chaque fidele. Puis donc que nous dépendons tous de Dieu en tout ce que nous sommes, nous n'avons rien qui nous doive élever au-dessus les uns des autres, rien qui nous doive faire mépriser nos freres; mais nous devons nous entr'aimer, comme étant tous dans la même dépendance.

℣. 7. *Or la grace a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de J. C.*

*Or la grace a été donnée.* Comme on pouvoit objecter à l'Apôtre, qu'il y a grande diversité de dons & de graces parmi les fideles, puisque les uns ont reçu le don de prophetie, les autres le don des langues, les autres le don de l'interpretation, &c. Ce qui semble pouvoir causer de la division & des contentions parmi eux, les uns se préferant aux autres, selon l'excellence des dons qu'ils ont reçus: il prévient cette objection, & dit qu'il est vrai qu'il y a diversité de graces, mais que c'est Dieu qui en est l'auteur, & qu'il les a données à chacun de nous gratuitement & de sa pure liberalité, sans même que nous y ayons en rien cooporé; & que la mesure de ses graces ne dépend pas de notre volonté, ni de nos mérites, mais de la seule volonté de J. C. qui les distribue à chacun des fideles comme il lui plaît; de sorte que personne n'a sujet de s'élever l'un contre l'autre, puisque personne n'a rien que ce qu'il a reçu: *Quid habes quod non accepisti, &c.* puisqu'il n'a rien reçu pour lui-même, mais pour l'utilité des autres: ce qui fait voir que cette diversité même des dons doit contribuer à la conservation de l'unité des fideles en un même corps, comme la diversité des fonctions de chaque membre contribue à la conservation de l'unité de tout le corps; au-lieu que sans cette diversité il n'y auroit pas de corps. Voyez Rom. 12. 3. 6. *Si totum* 1. Cor.
*corpus, oculus, &c.* 12. 17.

*A chacun de nous, &c.* Il ne veut pas dire que chaque fidele ait reçu quelques-uns de ces dons gratuits dont il parle, mais que chacun de ceux qui en ont reçu, les ont reçus de la pure grace de Dieu par J. C.

℣. 8. *C'est pourquoi l'Ecriture dit, qu'étant monté en haut, il a mené captive une multitude de captifs, & a répandu ses dons sur les hommes.*

*C'est pourquoi*; c'est-à-dire: C'est par cette distribution de graces & de dons que *l'Ecriture dit, qu'étant monté en haut*; c'est-à-dire, au ciel de la gloire, *il a mené*, par le moyen de ses Apôtres, *une multitude de captifs*, c'est-à-dire, de pecheurs & d'infideles convertis par leur prédication, & réduits par ce moyen à l'obeissance de J. C.

*Et a répandu, &c.* Le mot grec du Pseaume signifie recevoir, ce qui revient au même sens; parce que J. C. n'a point reçu ces dons de l'Esprit de Dieu pour les garder, mais pour les répandre sur les hommes: de sorte que les paroles du Pseaume doivent se traduire ainsi: Vous avez reçu des dons pour les répandre sur les hommes: *Accepisti dona in hominibus*, c'est-à-dire, *propter homines.*

℣. 9. *Et pourquoi est-il dit qu'il est monté, sinon parce qu'il étoit descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre?*

*Et pourquoi est-il dit qu'il est monté? &c.* L'Apôtre veut prouver par ce verset & le suivant, que ce passage du Pseaume ne se peut proprement entendre que de J. C. seul; voici comment il le prouve: On ne peut point dire que Dieu soit monté au ciel, qu'on ne suppose qu'il en soit descendu, puisque c'est le lieu perpetuel de sa demeure: Quand donc le Psalmiste dit en ce passage, que Dieu est monté au ciel, il faut qu'il suppose, qu'il en est descendu. Or est-il, que de toutes les trois Personnes de la Trinité il n'y a que la Seconde qui soit descendue par l'Incarnation; & par consequent, quand le Psalmiste dit, que Dieu étant monté en haut a répandu ses

dons sur les hommes, il entend proprement parler de la seconde Personne, c'est-à-dire, de J. C. Ainsi ce passage prouve manifestement, que la distribution des dons de Dieu se fait selon qu'il plaît à J. C. comme il a été dit verset 7.

*Dans les parties les plus basses de la terre*, c'est-à-dire, dans la terre, qui est la partie la plus basse du monde, par son Incarnation, & ensuite par sa mort, quand il est descendu aux enfers, qui sont au lieu le plus bas de la terre.

℣. 10. *Celui qui est descendu est le même qui est monté au dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.*

*Celui qui est descendu est le même, &c.* c'est-à-dire: Comme c'est J. C. & non pas une autre Personne de la Trinité, qui est descendu, c'est aussi par consequent lui-même qui est monté au ciel, & non pas une autre Personne. Ceci dépend du verset précedent.

*Afin de remplir* de ses dons & de ses graces tous les fideles, qui sont les membres de son corps mystique, *toutes choses*, c'est-à-dire, afin d'exercer par-tout le pouvoir qu'il a reçu de son Pere au ciel & dans la terre.

℣. 11. *Lui-même donc a donné* à son Eglise *quelques-uns* pour être *Apôtres*, *d'autres* pour être *Prophetes*, *d'autres* pour être *Evangelistes*, *d'autres* pour être *Pasteurs*, *&* *Docteurs*.

*Lui-même donc a donné* à son Eglise. C'est la suite du verset 7. interrompue par l'exposition mystique du passage du Pseaume 67. L'Apôtre explique plus clairement quelles sont les diverses graces que J. C. a répandues sur ses fideles; & quoiqu'il n'en fasse pas le dénombrement au long, mais seulement des

principales, il fait voir ensuite, que quoiqu'elles soient differentes, elles contribuent cependant toutes à une même fin, qui est à l'édification du corps de l'Eglise, & à l'union des fideles en une même foi. Il explique plus au long le nombre de ces dons Voyez 1. Cor. 12.

*Quelques-uns* pour être *Apôtres*. C'étoient les premiers chefs de l'Eglise, qui avoient reçu leur pouvoir immédiatement de J. C. avec la plenitude de l'Esprit de Dieu pour la conduire, & pour lui proposer de sa part toutes les choses qu'elle devoit croire & qu'elle devoit observer.

*D'autres* pour être *Prophetes*. Voyez 1. Cor. 11. 18.

*D'autres* pour être *Evangelistes*. C'étoient ceux à qui les Apôtres commettoient la prédication de l'Evangile. Il y en avoit plusieurs qui n'étoient que simples Diacres, comme saint Estienne. Voyez Act. 6. 8. & 8. 12. Les Evangelistes, par excellence, sont ceux qui ont écrit les Evangiles; mais, outre ceux-là, il y en avoit d'autres, à qui les Apôtres commettoient la prédication de l'Evangile, comme Tite, Timothée, Apollon, Silas, Marc, Luc. Voyez 2. Cor. 8. 18.

*D'autres* pour être *Pasteurs*, *& Docteurs*. Ce sont les ministres ordinaires de l'Eglise, c'est-à-dire, les Prêtres, qui ont la charge de paître le troupeau de J. C. par les Sacremens & par la parole de Dieu. L'Apôtre joint la qualité de Docteur à celle de Pasteur, parce que tous les Pasteurs, mais principalement les premiers, doivent exceller en science & en doctrine, pour pouvoir enseigner les fidéles, & disputer contre les infidéles & contre les héréti-
Tit. 1. 9. ques: *Ut potens sit exhortari in doctrina sana, & eos qui contradicunt, arguere.*

ỳ. 12. *Afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de* leur *ministere, à l'édification du corps de J. C.*

*Afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints*, les instruisant de plus en plus dans la foi, & dans la connoissance des choses divines & des mysteres du Christianisme. *Autr.* A l'accomplissement du nombre, & à l'union parfaite de tous les Saints en un même corps.

*Aux fonctions.* Ces paroles sont transposées hors de leur suite, & il faudroit lire, pour l'intelligence de ce verset : *Afin qu'ils travaillent aux fonctions de* leur *ministere, & à la perfection des Saints, &c.* L'Apôtre fait souvent de semblables transpositions.

*A l'édification du corps de J. C.* c'est-à-dire : Afin que par ce moyen toute l'Eglise, qui est le corps mystique de J. C. en soit édifiée tous les jours de plus en plus en foi, en grace, & en vertu.

ỳ. 13. *Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité d'une* même *foi, & d'une même connoissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge, & de la plenitude selon laquelle J. C. doit être formé en nous.*

*Jusqu'à ce que nous parvenions tous, &c.* c'est-à-dire, aussi-bien les fideles que les ministres. Les ministres ne doivent pas cesser d'exercer leurs fonctions à l'égard de chaque particulier, qu'ils ne les ayent rendus aussi parfaits qu'eux-mêmes, & qu'ils ne les voient exceller dans la foi & dans la connoissance des mysteres ; les fidéles ont toujours besoin d'être instruits, & les ministres sont obligés de les instruire.

*A l'état d'un homme parfait ;* c'est-à-dire, en un état auquel nous n'ayons plus besoin, comme des

enfans dans la religion, d'être nourris du lait de la doctrine, mais auquel nous soyons capables de nous nourrir nous-mêmes de la viande solide des mysteres les plus relevés du Christianisme, étant parvenus à la perfection de la science par dégrés; de même que les enfans parviennent à l'âge viril & d'homme parfait, après avoir passé par tous les dé-
1. Cor. 3. 1. grés de l'enfance & de la jeunesse. *Tanquam parvulis in Christo, &c. Et facti estis quibus lacte opus sit. Perfe-*
Hebr. 5. 12. 14. *ctorum autem est solidus cibus.*

*A la mesure de l'age, &c.* c'est-à-dire, que nous ayons acquis un tel dégré de perfection dans la science du Christianisme, que nous ne soyons plus ignorans d'aucun de ses mysteres, ni d'aucune de ses maximes, mais que nous soyons pleins de la connoissance de la Religion chrétienne; comme les gens du monde, qui ont atteint l'âge de maturité, le sont de leurs intrigues & de leurs affaires. Cette expression métaphorique fait encore voir qu'on ne parvient que par dégrés, & après un long temps & un long exercice, à la perfection de la science
Hebr. 5. 12. du Christianisme: *Etenim cùm deberetis magistri esse propter tempus, &c.*

℣. 14. *Afin que nous ne soyons plus comme des enfans, comme des personnes flottantes, & qui se laissent emporter à tous les vents des opinions* humaines, *par la tromperie des hommes, & par l'adresse* qu'ils ont *à engager artificieusement dans l'erreur.*

*Afin que nous ne soyons plus comme des enfans.* L'Apôtre fait voir plus clairement & plus pleinement en quoi consiste cet état d'homme parfait, & d'âge accompli, duquel il parle au verset précédent, par la comparaison qu'il en fait avec l'état de ceux qui n'y sont pas encore parvenus, qu'il appelle

des enfans : *Nolite pueri effici sensibus, sed malitiâ,&c.* Rom. 1.

*Comme des personnes flottantes, &c.* Il semble qu'il veuille tacitement marquer, que plusieurs d'entre les Ephesiens s'étoient laissés séduire, faute d'être bien instruits dans la Religion ; les uns par les Juifs; les autres par les Philosophes, qui étoient pour lors à Ephese ; & les autres par les hérétiques, tels qu'étoient les disciples de Simon le Magicien, qui étoient aussi dans cette ville. 1. Cor. 3. 1. Hebr. 5. 13.

℣. 15. *Mais que pratiquant la vérité par la charité, nous croissions en toutes choses dans J. C. qui est notre chef & notre tête.*

*Mais que pratiquant la vérité par la charité*, c'est-à-dire, ne nous contentant point de la simple spéculation de la vérité, mais la mettant en pratique par le moyen & par le motif de la charité, sans laquelle la connoissance de la vérité ne sert qu'à enfler l'homme d'orgueil & de présomption, *Scientia inflat.* 1. Cor. 8. 1.

*Nous croissions en toutes choses*, c'est-à-dire, nous avancions de plus en plus dans la connoissance & dans l'intelligence de tous les mystères, & de toutes les vérités chrétiennes, qui s'apprennent plutôt par la pratique que par l'étude ; *dans J. C. qui est notre chef & notre tête*, & qui en cette qualité communique à ses membres la vertu & la grace nécessaires pour prendre cet accroissement spirituel, comme il l'explique au verset suivant.

℣. 16. *Et c'est de lui que tout le corps, dont les parties sont jointes & unies ensemble avec une si juste proportion, reçoit par tous les vaisseaux & toutes les liaisons qui portent l'esprit & la vie, l'accroissement* qu'il lui communique *par l'efficace de son influence, selon la mesure qui est propre à chacun des membres, afin qu'il se forme ainsi & s'édifie par la charité.*

*Et c'est de lui que tout le corps.* L'Apôtre veut dire, que J. C. n'est pas seulement le chef & la tête du corps mystique de l'Eglise, mais qu'il en est même le cœur; & que comme le cœur communique le sang & tous les esprits à tous les membres & à toutes les parties les plus éloignées du corps, par le moyen des arteres & des veines; J. C. communique de même sa vertu & sa grace à tous les fidéles par le moyen des Pasteurs, & des autres ministres de l'Eglise.

*Dont les parties sont jointes & unies ensemble* par le lien de la charité, qui les unit très-étroitement, *avec une si juste proportion;* parce que comme chaque membre du corps humain est placé en son propre lieu, ainsi chaque fidéle a son dégré & sa fonction propre dans l'Eglise, avec subordination de l'un à l'autre, & sans confondre une fonction ni un ministere avec l'autre.

*Reçoit par tous les vaisseaux* & *toutes les liaisons, &c.* c'est-à-dire, par le moyen des différens ministres de l'Eglise, dont les uns sont Apôtres, les autres Prophetes, &c. comme il a dit au verset 11. qui sont comme autant de différens conduits par lesquels J.C. communique son Esprit à ses fidéles. Il les appelle des liaisons, parce que comme les veines & les arteres sont unies ensemble & avec tout le corps, ainsi il y a une parfaite liaison de tous les ministres de l'Eglise les uns avec les autres, & avec tout le reste des fidéles, & lorsque cette union ne s'y rencontre pas, la partie qui se divise en reçoit plus l'influence du cœur, qui est J. C. & ne la sçauroit plus communiquer aux autres.

*L'accroissement, &c.* spirituel, qui consiste dans la connoissance & dans la pratique de la vérité, que J.C.

J. C. communique par dégrés aux fidéles par le moyen des Pasteurs.

*Selon la mesure qui est propre à chacun des membres.* Il veut dire, que J. C. ne communique pas également ses graces ni ses lumieres à tous les fidéles par le moyen des Pasteurs; mais qu'il les leur communique à proportion de l'état où il les a mis, & selon le dégré de condition, de fonction, ou de sainteté où il les a élevés, & où il les veut élever : de même que les membres & les organes du corps ne reçoivent pas tous une égale nourriture, mais chacun à proportion de ce qui est nécessaire pour le subsistenter, & pour le conserver dans ses opérations.

*Afin qu'il se forme ainsi & s'édifie par la charité.* Le sens: Dieu ne communique aux fidéles sa grace & ses lumieres, que par le moyen des ministres, afin que le corps mystique de son Eglise soit édifié & formé par la charité mutuelle de ses membres; les uns communiquant charitablement par l'instruction les lumieres qu'ils ont reçues de Dieu; les autres les recevant avec soumission & reconnoissance : sans cette dépendance, le corps seroit divisé, & ne pourroit jamais parvenir à sa juste perfection.

℣. 17. *Je vous avertis donc, & je vous en conjure par le Seigneur, de ne vivre plus comme les* autres *Gentils, qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées.*

*Je vous avertis donc.* L'Apôtre reprend la continuation de l'exhortation qu'il avoit commencée au verset 1. & qu'il avoit interrompue jusqu'ici.

*Et je vous en conjure par le Seigneur*, c'est-à-dire, par l'amour que vous avez pour lui, de sa part, en son nom, & de son autorité. Voyez Ephes. 1. 11. Act. 20. 26. & Gal. 5. 23.

*De ne vivre plus comme les* autres *Gentils*, c'est-à-dire ceux d'entre les Gentils qui ne sont pas encore convertis, & *qui suivent dans leur conduite la vanité de leurs pensées*, c'est-à-dire, leurs faux raisonnemens, qui n'ont point d'autre fondement, d'autre objet, ni d'autre fruit, que l'erreur de la vanité. Il touche particulierement les Philosophes payens, qui étoient en grand nombre à Ephese. Voyez Rom. 1. 21. & suivans; & il s'attache particulierement à décrier leur conduite, parce qu'ils séduisoient plusieurs personnes dans Ephese, sous prétexte de vertu, leur promettant de les rendre sages & vertueux par les regles de la Philosophie humaine; & les détournant ainsi de suivre le Christianisme.

℣. 18. *Qui ont l'esprit plein de ténébres; qui sont entierement éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement de leur cœur.*

*Qui ont l'esprit plein de ténébres*, c'est-à-dire, d'ignorance & d'erreurs grossieres, appuyant & soutenant des maximes visiblement contraires à la loi de nature.

*Qui sont entierement éloignés de la vie de Dieu*, c'est-à-dire, qui menent une vie toute contraire à celle que Dieu prescrit par sa loi & par son Evangile, & qu'il inspire par l'esprit de régénération à ses fidéles.

*A cause de l'ignorance où ils sont*, c'est-à-dire, à cause des ténebres de leur entendement dont il vient de parler. Car l'Apôtre ne fait qu'expliquer plus clairement ce qu'il entend par ces ténébres.

*Et de l'aveuglement de leur cœur.* Cet éloignement prodigieux de la vie de Dieu, ne vient pas seulement de l'ignorance de leur esprit, mais principalement de l'endurcissement de leur cœur, & de l'obstination de leur volonté dans le mal qui est la princi-

pale cause de cette ignorance, étant entierement destituée de la grace & de l'Esprit de Dieu.

℣. 19. *Qui ayant perdu tout remors & tout sentiment, s'abandonnent à la dissolution pour se plonger avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'impuretés.*

*Qui ayant perdu tout remors & tout sentiment* de conscience, étant devenus insensibles aux péchés les plus énormes, après avoir entierement supprimé en eux-mêmes la crainte des jugemens de Dieu; ce qui est le comble de l'endurcissement.

*S'abandonnent à la dissolution.* Voyez 2. Cor. 12. 21. *pour se plonger avec une ardeur*, ou *cupidité*, ou *avarice;* ce qu'il dit, parce qu'ils prostituoient leur propre corps à prix d'argent; *insatiables dans toutes sortes d'impuretés*, même de celles qui sont contre nature.

℣. 20. *Mais pour vous, ce n'est pas ce que vous avez appris dans l'école de J. C.*

*Mais pour vous, &c.* vous n'avez pas appris ces maximes dans la doctrine de J. C. pour vous abandonner à des semblables desordres.

℣. 21. *Puisque vous y avez entendu prêcher, & y avez appris selon la vérité de sa doctrine.*

*Puisque vous y avez entendu prêcher, &c.* Le sens: Puisque ceux qui vous ont instruits, & vous ont prêché l'Evangile de J. C. vous l'ont proposé tel qu'il est, & tel qu'il a été prêché par J. C. même. Let. *Si toutefois vous l'avez bien entendu*, c'est-à-dire, si ceux qui vous ont instruits depuis mon départ, n'ont point alteré l'Evangile de J. C. Il dit ceci à cause des faux docteurs & des disciples de Simon le Magicien, qui sous prétexte de la liberté évangelique, prêchoient une liberté profane aux Ephesiens.

℣. 22. *A dépouiller le vieil homme selon* lequel vous

avez vêcu dans *votre premiere vie, qui se corrompt en suivant l'illusion de ses passions.*

*A dépouiller le vieil homme, &c.* de cette vie méchante & dépravée que vous meniez avant votre Baptême, qui étoit un effet du péché, & de la dépravation naturelle que nous avons contractée de notre premier pere Adam dès notre naissance. Voyez Rom. 6. dont la cupidité qui nous en est demeurée, même après le Baptême, est encore un reste que nous devons tâcher de combattre & de ruiner tous les jours, jusqu'à ce que nous en soyons entierement dépouillés.

*Qui se corrompt* tous les jours de plus en plus, *en suivant l'illusion de ses passions*, c'est-à-dire, ses passions trompeuses, qui sous la fausse apparence d'un bien passager, le précipitent dans un mal véritable & éternel. Voyez Rom. 7. 11. Hebr. 3. 13. Jacq. 1. 14.

℣. 23. *A vous renouveller dans l'intérieur de votre ame.*

*A vous renouveller*, par une vie nouvelle contraire à celle que vous meniez autrefois *dans l'intérieur de votre ame.* Lett. *dans l'esprit de votre ame.* L'Apôtre veut marquer par cette façon de parler, que la renovation de l'homme ne se fait en cette vie que dans la partie supérieure de l'ame; & que la cupidité demeure toujours dans la partie inférieure, qui ne sera entierement renouvellée qu'à la résurrection.

℣. 24. *Et à vous revêtir de l'homme nouveau qui est créé selon Dieu dans une justice & une sainteté véritable.*

*Et à vous revêtir de l'homme nouveau*, c'est-à-dire, de J.C. qui vous orne intérieurement de la justice & de la sainteté, qui rétablit dans l'homme l'image

de Dieu qu'il avoit reçue par la création, & qu'il avoit perdue par le péché ; & qui par ce moyen en font un homme nouveau, & tel qu'il est sorti des mains de Dieu ; tout différent de ce qu'il étoit, lorsqu'il vivoit de la vie du vieil homme, & qu'il suivoit les mouvemens de sa corruption & de sa cupidité. *Sed induimini Jesum Christum.* Rom 13. 14.

*Qui est créé selon Dieu dans une justice.* C'est l'innocence, par laquelle on s'abstient de tous les crimes : Ephes. 4. 24.
la sainteté comprend généralement la pratique de toutes les vertus, par lesquelles nous nous rendons agréables à Dieu, soit que ces vertus ayent Dieu ou le prochain pour objet.

*Et une sainteté véritable*, qui ne soit pas purement extérieure, comme celle des Juifs, qui n'étoit que la figure de celle des Chrétiens, & qui ne soit pas feinte, comme celle des hypocrites ; qui ne soit pas seulement pour un temps, comme celle des reprouvés ; mais qui soit intérieure, sincère & permanente jusqu'à la mort.

℣. 25. *C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres.*

*C'est pourquoi en vous éloignant de tout mensonge.* L'Apôtre explique en détail quelles sont les qualités du nouvel homme dont il vient de parler, & quelles sont les principales vertus qu'il doit pratiquer, & les vices qu'il doit éviter. Le sens : Puisque vous avez appris dans l'école de J. C. à vous dépouiller du vieil homme, & vous revêtir de l'homme nouveau, faites voir par vos actions, que vous avez profité de cette doctrine.

*Que chacun parle à son prochain dans la vérité*, c'est-à-dire, non-seulement aux fidéles, mais même

aux infidéles, qui sont notre prochain aussi bien que les fidéles.

*Parce que nous sommes les membres les uns des autres*, ou par la societé civile, qui ne peut aucunement subsister si ceux qui la composent se trompent les uns les autres, ou par la communion de la Religion, qui ne fait de tous les fidéles qu'un même corps, & les oblige par conséquent bien plus étroitement à ne se point tromper ni surprendre; puisque c'est se tromper soi-même, que de tromper le corps dont on est le membre; de même que les yeux qui voudroient priver les pieds de leur lumiere sur le bord d'un précipice, ne nuiroient pas plus aux pieds qu'à eux-mêmes, & à tout le reste du corps.

℣. 26. *Si vous vous mettez en colere, gardez-vous de pécher. Que le soleil ne se couche point sur votre colere.*

*Si vous vous mettez en colere, &c.* pour quelque offense, ou pour quelque tort qu'on vous ait fait, ce qui est assez difficile dans l'infirmité où nous sommes, n'en venez pas à la haine déliberée & volontaire, & moins encore jusqu'aux paroles & aux actions de vengeance.

*Que le soleil ne se couche point sur votre colere, &c.* Ce n'est pas qu'il permette de conserver la colere jusqu'au soleil couché; mais il veut montrer par cette expression, qu'il n'y faut pas persévérer, & que quand on y demeure plus d'un jour, le mal en devient plus incurable; comme il le fait voir dans le verset suivant.

℣. 27. *Ne donnez point de lieu & d'entrée au diable.*

*Ne donnez point*, en persévérant dans votre colere, *de lieu & d'entrée au diable* dans votre ame, par la haine volontaire & invéterée; car il s'en rendroit tout-à-fait le maître, voyant que vous en

avez banni la charité & le Saint-Esprit, qui en est l'auteur. *Invenit eam scopis mundatam, & assumit septem, &c.* Voyez Luc 22. 23. Jean 13. 27. Act. 5. 3. *Matth. 12. 44.*

℣. 28. *Que celui qui déroboit ne dérobe plus, mais qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque ouvrage bon & utile, pour avoir de quoi donner a ceux qui sont dans l'indigence.*

*Que celui..... mais qu'il s'occupe, &c.* L'Apôtre dit ceci, parce qu'il y a plusieurs ouvrages des mains qui sont inutiles & défendus au Chrétien, comme ceux qui ne regardent que la pure vanité, & dont on ne sçauroit user sans offenser Dieu. Il condamne aussi par ces paroles indirectement tous les gains deshonnêtes.

*Pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence*, c'est-à-dire, afin que non seulement il ait de quoi restituer, & de quoi vivre de son travail, mais qu'il en ait encore pour en donner aux pauvres; étant juste que celui qui a pris le bien d'autrui, non seulement restitue ce qu'il a pris injustement, mais même qu'il donne de son propre bien aux pauvres, en pénitence de ses larcins & de ses injustices. *Ecce dimidium bonorum meorum, &c.* Ce qui ne se peut pas faire sans mener une vie très-frugale, & sans se priver même du nécessaire; puisque les gains que l'on fait en travaillant à des ouvrages licites, sont ordinairement très-modiques, & ne vont gueres au-delà de ce qui est nécessaire pour la vie. *Luc. 19. 8.*

℣. 29. *Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche; mais qu'il n'en sorte que de bons & de propres à nourrir la foi, afin qu'ils inspirent la pieté à ceux qui les écoutent.*

*Que nul mauvais discours, &c.* d'autres traduisent

*deshonnêtes & sales. Mais qu'il n'en sorte que de bons ; &c.* Proportionnant vos discours à la capacité & aux nécessités spirituelles de vos auditeurs, en observant le temps & le lieu propre, & toutes les autres circonstances nécessaires.

*Afin qu'ils inspirent la pieté à ceux qui les écoutent*, c'est-à-dire, leur donne quelque bon mouvement & quelque nouvelle lumiere, ou quelqu'autre don de Dieu. On peut traduire simplement : *Afin qu'ils soient agréables à ceux qui l'écoutent*, & par ce moyen, qu'ils en soient édifiés.

℣. 30. *Et n'attristez pas l'Esprit saint de Dieu, dont vous avez été marqués comme d'un sceau pour le jour de la rédemption.*

*Et n'attristez pas l'Esprit saint de Dieu*, c'est-à-dire, ne l'offensez pas en résistant à ses inspirations ; ne lui donnez pas sujet d'abandonner votre ame, comme un lieu desagréable, & de vous priver par ce moyen de la joie spirituelle qu'il produit dans celles où il fait sa demeure. *Autr.* Ne détruisez pas l'ouvrage du Saint-Esprit dans l'ame de votre prochain, en le faisant tomber dans le peché par vos mauvais discours, ou en le dégoûtant des choses de Dieu, & lui ôtant ainsi la ferveur & la joie spirituelle que le Saint-Esprit a produite dans son ame.

*Dont vous avez été marqués comme d'un sceau, &c.* Voyez Ephes. 1. 13. 14.

℣. 31. *Que toute aigreur, tout emportement, toute colere, toute crierie, toute médisance ; enfin que toute malice soit bannie d'entre vous.*

*Que toute aigreur, &c.* Après avoir exhorté en général les Ephesiens à ne point attrister le Saint-Esprit, il les exhorte ensuite plus particulierement à fuir les pechés qui sont plus capables de l'attri-

ſter, comme l'aigreur, l'emportement, &c. qui ſont tous pechés qui bleſſent la charité, & par conſéquent qui attaquent directement le Saint-Eſprit, qui eſt la charité même & l'auteur de la charité dans nos ames.

℣. 32. *Mais ſoyez bons les uns envers les autres, pleins de compaſſion & de tendreſſe, vous entre-pardonnant mutuellement, comme Dieu auſſi vous a pardonné en J. C.*

*Mais ſoyez bons les uns envers les autres, &c.* Ne vous contentez pas de ne point offenſer votre prochain, & de ne lui vouloir point de mal; mais outre cela faites-lui du bien, & témoignez par toutes vos actions que vous l'aimez, & que vous êtes pleins de charité pour lui. Imitez en cela la bonté de Dieu, qui *vous a pardonné en J. C.* toutes les offenſes que vous avez commiſes contre lui. Voyez le verſet premier du chapitre ſuivant.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *JE vous conjure donc, moi qui ſuis dans les chaînes pour le Seigneur, de vous conduire d'une maniere qui ſoit digne de l'état auquel vous avez été appellés.*

Entre toutes les qualités que ſaint Paul pouvoit prendre pour rendre les Epheſiens plus attentifs à la priere qu'il leur fait de ne rien faire qui deshonore la dignité de leur vocation, il choiſit celle de *priſonnier pour J. C.* comme la plus efficace, & celle qu'il cheriſſoit le plus. En effet, rien n'eſt plus capable de perſuader ce qui peut édifier, que les maux que l'on ſouffre pour cela, les plaies que l'on

endure sont des voix plus éloquentes pour toucher, que ne peuvent être les plus beaux discours : cette voie n'est point suspecte, & l'hypocrisie ne va point jusqu'à s'attirer une persecution violente pour exciter à la vertu ; mais quand on aime avec ardeur ceux pour qui on souffre, les souffrances sont des délices, & l'on nage dans la joie au milieu de l'affliction :
2. Cor. 4. 7. *Je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances*, disoit notre saint Apôtre, sur-tout si c'est pour un objet qui le mérite infiniment, comme J. C. qui nous a aimés ; quelque miserables que nous soyons, jusqu'à souffrir la mort, & la mort de la croix pour nous. Qui sera donc surpris de voir des hommes pleins de zele pour leur Sauveur courir aux supplices pour lui témoigner leur amour ? Que si des sujets affectionnés à leur Prince se font honneur d'exposer leur vie pour son service, quoiqu'ils n'en puissent rien esperer après leur mort, que ne doivent point faire pour J. C. ceux qu'il a délivrés au prix de son sang d'un abysme de miseres, pour les faire regner avec lui dans le ciel ? N'est-ce pas un honneur & un bonheur incroyable, de pouvoir lui témoigner sa reconnoissance par des souffrances que lui-même rend douces & agréables par la joie & les consolations interieures dont il remplit le cœur de ceux qui les endurent ; de sorte qu'ils témoignent au milieu des tourmens, qu'ils n'ont jamais été à un festin plus délicieux : *Nunquam jucundiùs epulati sumus ?*

Mais écoutons saint Jean Chrysostome, qui emploie tout ce qu'il a d'éloquence pour relever la gloire que saint Paul s'est acquise par la qualité de prisonnier de J. C. : Il n'y a rien, dit ce Pere, de „ plus auguste, que d'être dans les chaînes, & d'a-

voir les mains liées pour le Seigneur : c'eſt quelque "
choſe de plus que d'être Apôtre ou Evangeliſte, un "
priſonnier de la ſorte aimeroit mieux être dans les "
chaînes pour J. C. que d'être heureux dans le ciel. "
Aimez J. C. & vous comprendrez ce que je dis ; "
vous connoîtrez la force & la vertu de ces chaînes, "
vous admirerez la grace que Dieu fait aux hommes "
d'être captifs & enchaînés pour ſon ſujet. C'eſt "
peut-être quelque choſe de plus que d'être à la "
droite de J. C. & d'être aſſis ſur l'un des douze "
trônes qui environnent le ſien. "

Je ne doute point, continue ce ſaint Docteur, "
qu'il n'y ait des impies & des libertins qui trouve- "
ront ridicule ce que je dis, que ce ſoit une gloire de "
ſouffrir de l'infamie, & une joie d'être outragé. "
Mais ceux qui ſçavent ce que c'eſt que d'aimer J. C. "
& ſoupirer vers lui, comprennent qu'il n'y a point "
de plus grand bonheur. Pour moi, je vous avoue "
que ſi l'on me donnoit le choix, ou du ciel, ou de "
cette chaîne, je n'héſiterois pas, & préfererois "
tout-d'un-coup cette chaîne au ciel. Si l'on m'offroit "
de me placer parmi les Puiſſances celeſtes, & au- "
près du trône de Dieu, ou d'être lié comme cet "
Apôtre, j'aimerois mieux être lié avec lui. Rien "
n'eſt plus heureux que ces chaînes. "

C'eſt ainſi que parle ce grand Docteur, tout transporté d'amour pour ſaint Paul enchaîné, & de zele pour J. C. & s'étend fort au long ſur cette matiere, ſans ſe laſſer d'en entretenir ſes auditeurs. Je ne puis me retenir, leur dit-il, les chaînes de ſaint Paul m'enlevent, je ne puis penſer au reſte.

℣. 2. *Je vous conjure..... de vous conduire d'une maniere qui ſoit digne de l'état auquel vous avez été appellés, pratiquant en toutes choſes l'humilité, &c.*

C'eſt avec raiſon que l'on conſidere dans le monde ceux qui ſont d'une naiſſance illuſtre, parce qu'on ſuppoſe qu'ils ont recu cette qualité honorable de la vertu de leurs ancêtres, pour avoir rendu au public quelques ſervices conſidérables; il faut avouer néanmoins, qu'en regardant cet avantage par rapport à la religion, il eſt dangereux & préjudiciable au ſalut. Les gens de qualité ſont engagés à vivre parmi le grand monde, dans le luxe & la pompe du ſiecle, & ſuivent ordinairement, pour maintenir leur rang, toutes les maximes auſquelles on a renoncé dans ſon Baptême.

Que la nobleſſe chrétienne eſt bien plus heureuſe & bien plus avantageuſe? Celle-là ne donne qu'un honneur ſtérile, qui dépend du caprice des hommes, une eſtime capable de corrompre l'eſprit & l'enfler de vanité; celle-ci procure aux ſiens une gloire ſolide, qui ne dépend point de l'eſtime des hommes, ni de la faveur des Princes; celle-là ne produit que des hommes ſujets à toutes les miſeres de la vie, qu'elle n'empêche pas d'être eſclaves de leurs paſſions & du démon; celle-ci n'affranchit pas ſeulement les ſiens du peché & de l'eſclavage du diable, mais les éleve à de glorieux titres, puiſqu'elle les fait enfans de Dieu, freres de J. C. ſes cohéritiers, ſes membres, ſon temple, les organes du Saint-Eſprit, des Rois & des Dieux par participation; enfin celle-là n'exempte point de la
Pſ. 40. 12. mort, & ceux qui n'avoient penſé qu'à *rendre leurs noms* immortels, *en les donnant à leurs terres*, feront comme les autres hommes expoſés à la pourriture dans cette terre, & mangés des vers; celle-ci au contraire rend immortels, & donne la jouiſſance d'un bonheur éternel, & d'une gloire qui ne finira jamais.

Admirons donc avec saint Augustin l'excellence de cette naissance spirituelle : *Vous êtes devenus*, dit-il aux nouveaux baptisés, *les membres de J. C. si vous pensez bien à ce que vous êtes devenus ; tous vos os rendront gloire à Dieu, en disant : Qui vous est semblable ! L'honneur que Dieu vous fait, est au-dessus de tout ce qu'on en peut dire ou penser :* Non *dignè cogitari potest illa dignatio ; deficit omnis sermo, sensusque.* Psal. 34. 10.

*Reconnoissez, donc, ô Chrétien, reconnoissez*, dit saint Leon, *l'éminence de votre rang, & prenez garde qu'après avoir été rendus participans de la nature divine, vous ne retombiez par une conduite indigne de votre naissance, dans la bassesse honteuse de votre premiere origine.* Serm. 1. de nativ. Domini.

Mais voyons maintenant comment saint Paul veut qu'un Chrétien se conduise pour répondre à l'excellence de l'état auquel il est appellé. Les gens de qualité ont grand soin de donner à leurs enfans une éducation qui les distingue du commun du peuple ; ils leur apprennent à garder leur rang, à maintenir leurs prérogatives, & à conserver la préference qu'ils doivent avoir au-dessus des autres ; c'est-là l'esprit de la Grandeur humaine : *Les Grands traitent avec empire, il n'en doit pas être de même parmi vous*, dit J. C. à ses Disciples, *mais que celui qui voudra être grand parmi vous, soit votre serviteur.* Matth. 20. 25. 26.

Le moyen donc le plus sûr pour vivre d'une maniere convenable à l'état du chrétien, qui doit imiter J. C. son Maître, c'est de *pratiquer en toutes choses l'humilité & la douceur : Apprenez de moi*, dit encore Notre-Seigneur, *que je suis doux & humble de cœur.* Ce n'est donc pas assez d'avoir l'humilité dans l'esprit, c'est-à-dire, être convaincu de sa

bassesse & de sa misere, & avouer en soi-même qu'on est digne de mépris; mais il faut souffrir volontiers d'être estimé tel par les autres: *Ama nesciri, ama contemni.* Lorsqu'on a dans le cœur cette humilité interieure, qui consiste dans l'amour de la pauvreté, de la bassesse & du mépris, il est aisé de *pratiquer* exterieurement *l'humilité en toutes choses.* Saint Basile, traitant de l'humilité, nous enseigne qu'il se doit trouver dans toutes les actions ordinaires de la vie d'un Chrétien, un caractere d'humilité. Si nous voulons, dit-il, bannir de notre cœur, cet orgueil si pernicieux, & y graver l'humilité qui nous est si nécessaire, la voie que nous devons prendre est de nous exercer en toutes choses à l'humiliation.... Pratiquez donc l'humilité dans tout votre exterieur, dans vos habits, dans votre marcher, dans le siege dont vous vous servirez, dans votre lit, dans votre logement, dans vos meubles; que tout cela ait un air de modestie; Enfin, que dans vos paroles, dans votre maniere de converser avec les hommes, il n'y ait rien qui ne respire l'éloignement du faste. C'est-là cette humilité uniforme en toutes choses que l'Apôtre nous recommande. Comme l'humilité est inséparable de la douceur, si l'on doit pratiquer, pour être vraiment Chrétien, l'humilité en toutes choses, il faut aussi que la douceur soit générale, & sans réserve; qu'elle n'excepte point certaines offenses & certaines injustices; il faut être humble & doux à l'égard de tous sans exception, soit amis, ou ennemis, soit pauvres, ou riches, si l'on veut être veritablement humble.

Imit. Ch.

℣. 3. jusqu'au 17. *Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix &c.*

Les fideles ont des causes si necessaires & des motifs si pressans de demeurer unis & d'entretenir la paix entr'eux, que ce devroit être une chose monstrueuse de voir un Chrétien dans la contestation & dans la discorde avec un autre homme. Car outre le commandement exprès & particulier que J. C. nous a fait dans l'Evangile de nous aimer les uns les autres; outre l'exemple qu'il nous en a donné lui-même, jusqu'à vouloir bien verser son sang pour nous; se pourroit-il faire que les membres qui composent un même corps animés du même esprit, dont la vie dépend de l'union & de la paix qu'ils conservent entr'eux; se pourroit-il faire, dis-je, qu'ils voulussent se détruire l'un l'autre, & étouffer dans eux-mêmes cet esprit de vie, qui ne peut subsister parmi les inimitiés & les discordes? Peut-on s'imaginer une plus grande liaison & un plus grand sujet d'être unis ensemble, que d'avoir le même Maître, le même Seigneur, le même Pere, les mêmes graces reçues dans le Baptême, les mêmes choses à croire & à faire, & le même bonheur à esperer? Que ne doit-on point endurer & souffrir plutôt que de rompre une union si intime & si nécessaire, & dont la rupture est si outrageuse à l'Esprit saint, qui en est le lien, & si pernicieuse à ceux qui arrachent à J. C. par leur séparation, les membres d'un corps dont il est le chef?

Notre saint Apôtre a donc grande raison d'exhorter de travailler avec soin, & de s'appliquer beaucoup à garder cette précieuse unité *par le lien de la paix*. C'est dans ce même esprit que le Prophete roi, & saint Pierre après lui, nous enseignent qu'il ne faut pas seulement desirer la paix &

l'union avec nos freres, mais qu'il la faut rechercher, & travailler pour l'acquerir : *Inquire pacem, & persequere eam.* Ce qui est conforme à ce que dit ailleurs notre saint Apôtre : *Tachez d'avoir la paix avec tout le monde,* selon l'original, *travaillez pour l'acquerir.*

Ps. 33. 15. 1. Petr. 3. 11. Hebr. 13. 14.

Ce lien incomparable qui nous unit entre nous, & qui en même temps nous unit à Dieu, doit être double, selon saint Paul, qui ne se contente pas que nous ayons entre nous simplement un esprit de paix, ou que nous nous entr'aimions d'un amour ordinaire, mais qui veut que nous n'ayons tous ensemble qu'une seule ame, étant plus étroitement liés que ne le sont les membres d'un même corps. La liaison de ces membres est admirable, dit S. Chrysostome ; elle est telle, que si un membre sort le moins du monde de sa place, il ne rentre plus dans le corps. Il ne suffit pas d'y être simplement uni, il faut y tenir sa place ; si vous en sortez, vous ne recevrez plus les esprits qui n'animent que les membres qu'ils trouvent dans le corps. Si de même nous ne sommes liés par la charité, nous n'avons point de part aux esprits qui descendent de J. C. notre chef. Si donc nous voulons recevoir l'esprit & la vie qui descend de J. C. notre tête ; tenons-nous étroitement unis ensemble ; soyons contens de la place que nous y tenons, sans ambitionner celles des autres, & tenons-nous heureux d'y avoir quelque rang que ce soit, pourvu que nous puissions y recevoir l'esprit & la vie selon la mesure qui nous est propre.

℣. 17. jusqu'à la fin. *Je vous avertis donc, & je vous conjure par le Seigneur, de ne vivre plus comme les* autres *nations qui suivent dans leur conduite la vanité* *de*

*de leurs pensées ; qui ont l'esprit plein de tenebres, &c.*

C'est sans doute un état bien déplorable que celui d'un pecheur abandonné à lui-même. Sa convoitise qui le pousse comme une bête brute, & le porte à la jouissance de ses desirs déreglés, répand dans son esprit des tenebres épaisses qui l'empêchent de voir les maux où il se précipite, l'habitude endurcit le cœur, & forme cette chaîne de fer qui tient la volonté attachée au peché ; de là vient le desespoir, l'insensibilité, & ce sens reprouvé qui fait prendre le bien pour le mal, & le mal pour le bien ; & enfin cet abandon entier à toutes sortes de dereglemens avec une licence effrenée.

C'étoit-là l'état des payens, & c'est encore celui de beaucoup de Chrétiens de nom, qui sont ensevelis dans cet abîme ; & il est bien à craindre que *l'ouverture du puits où ils sont tombés ne soit fermée sur* Psal. 68.
*eux*, à moins que J. C. par l'effet de sa grande mi- 16.
sericorde, ne fasse lever la pierre & ne crie à haute voix, & comme autrefois à Lazare : *Sortez dehors.* Joan. 11.
Quelle violence ne faut-il point faire pour sortir 43.
de cet abîme, & pour se dépouiller du vieil homme & se revêtir du nouveau ? Quel miracle de la grace ne faut-il point pour changer entierement l'interieur d'une ame corrompue, toute gangrenée & noircie de crimes, en *la renouvellant & la créant de nouveau dans une justice & une sainteté veritable ?*

Il y a sur tout trois grands obstacles qui empêchent le pecheur de se relever. 1. L'habitude & l'accoutumance au peché, il est lié & resserré par les chaînes de ses pechés. *Funibus peccatorum suorum* Prov. 5.
*constringitur.* 2. Les mêmes occasions d'y demeurer. 22.
3. La foiblesse de la nature affoiblie par l'accoutumance, qui est une seconde nature.

Mais il faut oppoſer à ces trois maladies trois remedes propres pour les guérir ; à l'habitude, le travail & l'application continuelle ; à l'occaſion prochaine, la fuite & l'éloignement du commerce de
2. Cor. 6. la vie des gens du ſiecle : *Sortez du milieu de ces per-*
17. *ſonnes, dit le Seigneur, & ſéparez-vous d'eux ;* & à la
foibleſſe de la nature, il faut oppoſer la priere, & ſe fortifier par la méditation de l'Ecriture & la frequentation des ſacremens.

Saint Jean Chryſoſtome, Serm. 4. ſur la ſeconde Epître aux Corinthiens, donne ſept ſortes de remedes efficaces pour guérir des maladies de l'ame, & recouvrer une ſanté parfaite.

Le 1. C'eſt le briſement du cœur & l'humilité in-
Pſ. 50. terieure. *Un eſprit briſé de douleurs, & un cœur contrit*
19. *& humilié, eſt un ſacrifice agréable à Dieu.*

1. Joan. Le 2. C'eſt la confeſſion ſincere des pechés. *Si*
1. 9. *nous confeſſons nos pechés*, dit ſaint Jean, *il eſt fidele &*
*juſte pour nous les remettre, & pour nous purifier de toute iniquité.*

Matth. Le 3. C'eſt l'oubli des injures. *Si vous pardonnez*
6. 14. *aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Pere*
*celeſte vous pardonnera auſſi les vôtres.*

Le 4. C'eſt l'action de graces dans les maux que
Iſa. 12. 1. l'on ſouffre. *Je vous rends graces, Seigneur, de ce que*
Tob. 11. *vous vous êtes mis en colere contre moi : Je vous benis,*
17. *Seigneur Dieu d'Iſrael, parce que vous m'avez chatié.*

Le 5. C'eſt l'aumône & la compaſſion pour le
Luc. 11. prochain. *Donnez l'aumône de ce que vous avez, &*
41. *toutes choſes vous ſeront pures : car l'aumône délivre de*
Tob. 12. *la mort, & c'eſt elle qui efface les pechés.*
9.

Le 6. C'eſt de proteger ceux que l'on opprime &
Prov. 24. à qui on fait injuſtice. *Tirez du péril ceux que l'on*
11. *mene à la mort : Arrachez d'entre les mains du calom-*
Jerem. 22. *niateur celui qui eſt opprimé par violence.*

Le 7. C'est la priere ardente & fervente. *La fervente priere du juste peut beaucoup.* Jac. 5. 16.

On peut dire que ceux qui pratiquent ces exercices d'une piété vraiment chrétienne sont renouvelés & ont dépouillé le vieil homme, & par cette justice ils s'établissent dans une veritable sainteté.

## CHAPITRE V.

1. Estote ergo imitatores Dei, sicut filii charissimi :

1. † Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfans bien-aimés ; † 3. Dim. de Carême.

2. & ambulate in dilectione, sicut & Christus dilexit nos, & tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo in odorem suavitatis.

2. & marchez ‖ dans l'amour *&* la charité, comme Jesus-Christ nous a aimés, & s'est livré *lui-même* pour nous, *en s'offrant* à Dieu comme une oblation & une victime d'agréable odeur. Joan. 13. 34 & 15. 12. 1. Joan. 4. 21.

3. Fornicatio autem, & omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos :

3. Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on n'en doit point ouir parler parmi des saints ‖ ; Col. 3. 5.

4. aut turpitudo, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet ; sed magis gratiarum actio.

4. qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, ni de folles, ni de boufonnes, ce qui ne convient pas à votre vocation ; mais plutôt des *paroles* d'actions de graces.

ŷ. 2. *autr.* vivez.
ŷ. 3. *letter.* que ni la fornication, &c. ne soit pas seulement nommée parmi vous, comme il est bienseant aux saints.

5. Car sçachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolatrie, ne sera héritier du royaume de Jesus-Christ & de Dieu.

5. Hoc enim scitote intelligentes, quòd omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi & Dei.

Matth. 24. 4. Marc. 13. 5. Luc. 21. 8. 2. Thess. 2. 3.

6. Que personne ne vous séduise par de vains discours; car c'est pour ces choses que la colere de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la verité //.

6. Nemo vos seducat inanibus verbis: propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiæ.

7. N'ayez donc rien de commun avec eux.

7. Nolite ergo effici participes eorum.

8. Car vous *n*'étiez autrefois *que* ténebres, mais maintenant vous êtes lumiere en notre Seigneur. Marchez // comme des enfans de lumiere.

8. Eratis enim aliquando tenebræ, nunc autem lux in Domino. Ut filii lucis ambulate.

9. Or le fruit // de la lumiere consiste en toute sorte de bonté, de justice, & de verité ¶.

9. Fructus enim lucis est in omni bonitate, & justitia, & veritate.

10. Recherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu;

10. Probantes quid sit beneplacitum Deo;

11. & ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténebres; mais au contraire condamnez-les:

11. & nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite:

12. car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.

12. quæ enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est & dicere.

13. Or tout ce qui mérite d'être repris, se découvre par

13. Omnia autem quæ arguuntur, à lu-

ỳ. 6. *lettr.* Vient sur les enfans de desobéissance.

ỳ. 8. *i. e.* éclairés par la foi.

ỳ. 9. autr. *Grec.* l'Esprit.

mine manifestantur : omne enim quod manifestatur, lumen est.

la lumiere ‖, n'y ayant que la lumiere qui découvre tout ‖.

14. Propter quod dicit : Surge qui dormis, & exurge à mortuis, & illuminabit te Christus.

14. C'est pourquoi il est dit : Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, & Jesus-Christ vous éclairera.

15. Videte itaque, fratres, quomodo cautè ambuletis : non quasi insipientes,

15. † Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection ; non comme des personnes imprudentes,

† 10. Dimanche après la Pentec. *Col.* 4. 5.

16. sed ut sapientes : redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.

16. mais comme des hommes sages : rachetant le temps ‖, parce que les jours sont mauvais.

17. Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.

17. Ne soyez donc pas indiscrets, mais sçachez discerner quelle est la volonté du Seigneur ‖.

*Rom.* 12. 2. 1. *Thess.* 4. 3.

18. Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria ; sed implemini Spiritu sancto,

18. Et ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions ; mais remplissez-vous du Saint-Esprit,

19. loquentes vobismetipsis in psalmis, & hymnis, & canticis spiritualibus, cantantes, & psallentes in cordibus vestris Domino,

19. vous entretenant de pseaumes, d'hymnes, & de cantiques spirituels, chantant & psalmodiant du fond de vos cœurs *à la gloire du* Seigneur,

ỳ. 13. *expl.* que votre vie donc soit pleine de lumiere, afin qu'elle découvre & qu'elle condamne les œuvres ténébreuses des autres.

Ibid. *lettr.* car tout ce qui est découvert est lumiere.

ỳ. 16. *expl.* ménageant le temps pour servir Dieu aux dépens de tout. *Aug.*

ỳ. 17. *expl.* pour s'y appliquer uniquement.

20. rendant graces en tout temps, & pour toutes choses à Dieu le Pere, au nom de notre Seigneur Jesus-Christ ;

20. gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi, Deo & Patri ;

21. & vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de Jesus-Christ ¶.

21. subjecti invicem in timore Christi.

Gen. 3. 16. Col. 3. 18. 1. Petr. 3. 1. 1. Cor. 11. 3.

22. Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur ;

22. Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino :

23. parce que le mari est le chef de la femme, comme Jesus-Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur ||.

23. quoniam vir caput est mulieris, sicut Christus caput est Ecclesiæ, ipse salvator corporis ejus.

24. Comme donc l'Eglise est soumise à *Jesus*-Christ, les femmes doivent aussi être soumises en tout à leurs maris.

24. Sed sicut Ecclesia subjecta est Christo, ita & mulieres viris suis in omnibus.

Cor. 3. 19.

25. Et vous, maris, aimez vos femmes, comme *Jesus-*Christ a aimé l'Eglise, & s'est livré lui-même *à la mort* pour elle ;

25. Viri, diligite uxores vestras, sicut & Christus dilexit Ecclesiam, & seipsum tradidit pro ea,

26. afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le Baptême de l'eau par la parole de vie :

26. ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquæ in verbo vitæ ;

27. Pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable ; mais étant

27. ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi,

✝ 23. *litt.* Lui étant le Sauveur de son corps. *Grec.* & lui est aussi Sauveur du corps.

sed ut sit sancta & immaculata.

sainte & irrépréhensible ".

28. Ita & viri debent diligere uxores suas ut corpora sua. Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit.

28. Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme, s'aime soi-même.

29. Nemo enim unquam carnem * suam odio habuit: sed nutrit & fovet eam, sicut & Christus Ecclesiam;

29. Car nul ne hait sa propre chair; mais il la nourrit & l'entretient, comme *Jesus*-Christ fait l'Eglise;

30. quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus & de ossibus ejus.

30. parce que nous sommes les membres de son corps, *formés* de sa chair & de ses os.

31. Propter hoc relinquet homo patrem, & matrem suam, & adhærebit uxori suæ: & erunt duo in carne una.

31. C'est pourquoi l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme "; & de deux *qu'ils étoient* ils deviendront une même chair.

*Gen.* 2. 24. *Matth.* 19. 5. *Marc* 10. 7. 1. *Cor.* 6 16.

32. Sacramentum hoc magnum est; ego autem dico in Christo & in Ecclesia.

32. Ce sacrement est grand; je dis en *Jesus*-Christ & en l'Eglise.

33. Verumtamen & vos singuli, unusquisque uxorem suam sicut seipsum diligat: uxor autem timeat virum suum.

33. Mais que chacun de vous aime aussi sa femme comme lui-même; & que la femme craigne & respecte son mari.

ỷ. 27. *letr.* afin qu'elle soit sainte, &c.

ỷ. 31. *expl.* quant à l'habitation & aux soins domestiques.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *SOyez donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfans bien-aimés.*

*Soyez donc les imitateurs de Dieu*; faisant bien à tout le monde, autant qu'il vous est possible, & sur-tout en pardonnant les injures que vous avez reçues. Voyez Matth. 5. 48.

*Comme ses enfans bien-aimés.* Les enfans doivent imiter les vertus de leur pere : mais ceux qui sont les bien-aimés de Dieu, tels que sont les Chrétiens, y sont encore bien plus étroitement obligés.

℣. 2. *Et marchez dans l'amour & la charité, comme J. C. nous a aimés, & s'est livré* lui-même *pour nous,* en s'offrant *à Dieu comme une oblation & une victime d'agréable odeur.*

*Et.* L'Apôtre ne dit pas simplement : Pratiquez la charité; mais : *Marchez dans l'amour & dans la charité;* pour montrer que toute la conversation, toute la vie, & toutes les actions du Chrétien doivent être remplies de charité. Car ce mot de *marcher* dans l'Ecriture, comprend toute la conversation, la vie, & les actions de l'homme.

*Comme J. C. nous a aimés.* Car il est bien juste qu'ayant eu une si grande charité pour nous, nous lui rendions le réciproque en la personne de ses membres, qui composent son corps mystique; & de tous les hommes, qui sont appellés indifferemment à la communion de ce corps; & que comme il a donné sa vie pour notre salut, nous soyons disposés à donner la nôtre pour le salut de tous les hommes, qui sont appellés à être les membres de son corps.

*Et s'est livré* lui-même *pour nous*, c'est-à-dire, volontairement ; ce qui fait voir encore plus clairement l'excès de sa charité, que s'il disoit simplement qu'il ait été livré pour nous.

En s'offrant *à Dieu comme une oblation & une victime.* Il veut marquer par ces deux mots, que J. C. ne s'est pas seulement offert à la croix pour notre salut ; mais qu'avant ce sacrifice sanglant, il s'étoit déja offert à son Pere d'une autre maniere, lui ayant consacré tout ce qu'il étoit & toutes ses actions dès le premier moment de sa vie.

*D'agréable odeur.* Cette façon de parler est empruntée des anciens sacrifices qui étoient agréés de Dieu ; comme si la fumée de ces sacrifices qui montoit vers le ciel, eût été jusqu'à Dieu, & qu'il en eût flairé agréablement la senteur. Voyez Genes. 6. 21. Exod. 18. 29. Levit. 9. 13. Il veut donc dire, que le sacrifice de J. C. a été très-agréable à son Pere, tant à cause de sa parfaite obéissance, & de la redemption des hommes, qui en étoit le fruit, qu'à cause principalement de la souveraine dignité de sa Personne.

℣. 3. *Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on n'en doit point ouir parler parmi des saints.*

*Qu'on n'entende pas seulement parler, &c.* c'est-à-dire : Ayez une si grande aversion de ces vices, que le seul nom même vous en fasse peur. *Autr.* Fuyez tous ces vices, & ayez horreur d'en entendre parler. Quelques-uns rapportent ces paroles : *Qu'on n'entende pas seulement parler*, non aux Ephesiens seuls, mais aussi aux infidéles, & même à toute sorte d'autres personnes. En ce sens : Ne donnez

pas sujet de parler de vous comme de fornicateurs, d'impurs, d'avares, &c. ni d'avoir le moindre soupçon contre vous, que vous soyez sujets à tous ces vices. Il dit ceci, parce que ces vices étoient communs dans Ephese, aussi-bien que les autres dont il parle ensuite.

*Ni d'avarice.* Quelques-uns entendent par ce mot *d'avarice*, un desir insatiable des voluptés charnelles. Voyez ci-dessus, ch. 4. v. 19. Cependant il semble au verset suivant que l'Apôtre donne un autre sens au mot d'avarice, en ajoutant : *Ce qui est une idolatrie ;* mais au fond, c'est toujours le même sens : car l'amour de la volupté & celui des richesses sont également une idolatrie : puisque l'impudique & l'avare font un Dieu de leur volupté & de leurs richesses.

*Comme on n'en doit point ouir parler parmi des saints.* Le sens : Ce degré de perfection est fort sublime, mais il n'est pourtant pas trop élevé pour vous, puisque vous faites profession d'être saints ; & qu'ainsi vous devez vous étudier à regler si bien toutes vos actions, qu'il n'y ait pas la moindre apparence de déreglement, ni qui puisse donner le moindre soupçon d'impureté dans votre conduite.

℣. 4. *Qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, ni de folles, ni de boufonnes, ce qui ne convient pas à votre vocation ; mais plutôt des* paroles *d'actions de graces.*

*Qu'on n'y entende point de paroles deshonnêtes, &c.* Un Chrétien doit faire profession d'une modestie singuliere dans toutes ses actions, & doit toujours regarder Dieu comme présent. *Modestia vestra nota sit, &c.* Philip. 4. 5.

*Mais plutôt des paroles d'actions de graces.* Ce qui

comprend toutes les parties des louanges qu'on doit rendre à Dieu, tant à cause de ce qu'il est en lui-même, qu'à cause des bienfaits que nous avons reçus de lui.

℣. 5. *Car sçachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avare, ce qui est une idolatrie, ne sera héritier du royaume de J. C. & de Dieu.*

*Car sçachez que ..... nul avare, ce qui est une idolatrie*, c'est-à-dire, n'en doutez nullement, quoiqu'on vous puisse dire de contraire; parce que l'avare fait sa derniere fin de l'argent, il y met toute son esperance, il employe tous ses soins pour l'acquerir & le conserver, il le regarde comme le seul & unique bien qui peut suffire à toutes choses, il le préfere à tout, n'osant pas même s'en servir dans ses besoins, ce qui est en quelque maniere en faire son Dieu. Voyez Philip. 3. 19. Ce qui peut aussi être dit en un sens, du desir insatiable des voluptés charnelles.

*Ne sera héritier du royaume de J.C. & de Dieu.* C'est pour montrer l'égalité qu'il y a entre le Pere & le Fils, puisque ce royaume appartient également à tous les deux. On pourroit traduire: *De J.C. qui est aussi Dieu*, ou *qui est Dieu.*

℣. 6. *Que personne ne vous séduise par de vains discours: car c'est pour ces choses que la colere de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la vérité.*

*Que personne ne vous séduise.* L'Apôtre entend parler des Philosophes Gnostiques, qui enseignoient que tous ces vices étoient permis; & des disciples de Simon le Magicien, qui enseignoient qu'il suffisoit d'avoir la foi pour être sauvé, que tout le reste étoit indifferent & permis par l'Evangile; & des libertins, qui sous prétexte que Dieu

est tout misericordieux, se persuadoient qu'il pardonneroit aisément ces fautes, & qu'il ne les puniroit pas si rigoureusement. Il taxe peut-être même les Juifs, qui enseignoient qu'un homme, quelque méchant qu'il fût d'ailleurs, ne pouvoit être damné, pourvu qu'il mourût dans la profession du Judaïsme.

*Par de vains discours*, c'est-à-dire, destitués de la vérité, & par conséquent sans solidité. Car y a-t-il rien de plus vain & de plus ridicule, que de vouloir contredire les principes les plus clairs de la lumiere & de la loi naturelle, qui enseigne à tous les hommes de vivre chastement & justement.

*Car c'est pour ces choses, &c.* c'est-à-dire, pour ces sortes de vices, d'impureté & d'avarice, que Dieu a accoutumé d'exercer publiquement sa vengeance, & de punir rigoureusement *les hommes rebelles à la vérité*, c'est-à-dire, à la loi de Dieu & à l'Evangile, comme il paroît par les histoires du déluge, de l'embrasement de Sodome, & de la destruction presque entiere de la tribu de Benjamin.

℣. 7. *N'ayez donc rien de commun avec eux.*

*N'ayez donc, &c.* c'est-à-dire: N'imitez pas les crimes de ces enfans de rebellion, craignant d'encourir la même punition qu'ils ont encourue.

℣. 8. *Car vous n'étiez autrefois* que *ténébres, mais maintenant vous êtes lumiere en notre Seigneur. Marchez comme des enfans de lumiere.*

*Car vous n'étiez autrefois* que *ténébres*, c'est-à-dire: Vous aviez autrefois quelque prétexte d'excuse dans vos crimes, à cause de l'ignorance où vous étiez; mais maintenant que vous êtes éclairés, & que vous êtes passés des ténébres de l'igno-
1. Pet. 2. 9. rance à la lumiere de la foi & de l'Evangile: *Qui*

*de tenebris vos vocavit in admirabile lumen ſuum*, vous ſeriez tout-à-fait inexcuſables, ſi vous commettiez encore ces actions, & ſi vous ne viviez ſelon les regles & les maximes de l'Evangile, dont vous faites profeſſion. *Autr.* Lorſque vous étiez enſevelis dans les ténébres de l'ignorance, vous ne produiſiez que des actions de ténébres & de péchés; maintenant donc que vous avez été transferés de cet état à la lumiere de la foi & de l'Evangile, vous ne devez plus produire que des actions de lumiere conformes aux maximes de l'Evangile. Voyez Rom. 6. 19. 20. 21. 22. & 7. 5. 6.

*Mais maintenant que vous êtes lumiere*, c'eſt-à-dire, interieurement éclairés de la foi & de l'Evangile, *en notre Seigneur*, par ſa grace, & par l'union que vous avez avec lui, qui eſt la ſouveraine lumiere; de même que les corps lumineux communiquent leur lumiere à ceux qui s'en approchent.

*Marchez*, c'eſt-à-dire, Vivez, conduiſez-vous dans vos actions *comme des enfans de lumiere.* Voyez 1. Theſſ. 5. 5. comme des hommes éclairés & pleins de la lumiere de la foi & de l'Evangile.

℣. 9. *Or le fruit de la lumiere conſiſte en toute ſorte de bonté, de juſtice & de vérité.*

*Or.* Pour marcher comme des enfans de lumiere, voici les vertus qu'il faut pratiquer. Quelques-uns entendent par la bonté, toutes les vertus qui nous regardent nous-mêmes; par la juſtice celles qui regardent le prochain; & par la vérité, celles qui regardent la religion & le culte de Dieu. D'autres mettent la bonté dans l'affection, la juſtice dans les œuvres, & la vérité dans les paroles.

*Le fruit de la lumiere conſiſte en toute ſorte de bonté, de juſtice, & de vérité.* L'Apôtre comprend ſous ces

trois vertus générales, toutes les vertus opposées aux vices qu'il a condamnés aux verſets 3. 4. 5. & dans le chapitre précedent : car celui qui aura de la bonté pour ſon prochain, & qui le traitera en toutes choſes avec juſtice & vérité, ne tombera dans aucun de ces vices. Voyez Galat. 5. 22.

℣. 10. *Recherchez avec ſoin ce qui eſt agréable à Dieu.*

*Recherchez, &c.* Let. *Eprouvez.* Examinez avec ſoin les actions que vous faites, pour voir ſi elles ſont conformes à la volonté de Dieu, contenue & ſignifiée dans ſa parole ; & ne vous laiſſez pas abuſer par les ſéducteurs. Voyez Prov. 10. 32. Rom. 12. 2.

℣. 11. *Et ne prenez point de part aux œuvres infructueuſes des ténébres, mais au contraire condamnez-les.*

*Et ne prenez point de part*, ſoit en les commettant vous-mêmes, ſoit en les approuvant, ſoit en les diſſimulant, *aux œuvres infructueuſes des ténébres*, qui ſe font en ſecret, tant elles ſont infâmes & honteuſes, & qui conduiſent aux ténébres éternelles, où on eſt privé pour jamais de la ſouveraine lumiere, qui eſt Dieu. *Autr.* Qui ne produiſent point d'autre fruit que celui de la mort éternelle.
Rom. 6. 23. *Stipendia enim peccati, mors.*

*Au contraire, condamnez-les*, non ſeulement par la pureté de votre vie, & par votre bon exemple, mais même par vos paroles, & par la lumiere de la parole de Dieu.

℣. 12. *Car la pudeur ne permet pas ſeulement de dire ceque ces perſonnes ſont en ſecret.*

*Car la pudeur ne permet pas ſeulement de dire, &c.* Le ſens : Ce n'eſt pas ſans ſujet que je vous exhorte à reprendre & à crier hautement contre ces

vices infâmes ; car ceux qui les commettent en sont venus à un tel excès, que la pudeur empêche même de le dire. Il ne faut donc pas se taire, ni les dissimuler davantage, de crainte que ces vices s'augmentant de plus en plus par votre tolerance & par votre dissimulation, Dieu ne vous les impute à vous-mêmes, & ne punisse séverement votre silence. La raison pourquoi l'Apôtre les appelle *œuvres de ténébres*, est parce que ceux qui les commettent les font en secret, & qu'elles sont si infâmes, que la pudeur ne permet pas même de les nommer.

℣. 13. *Or tout ce qui mérite d'être repris, se découvre par la lumiere ; n'y ayant que la lumiere qui découvre tout.*

*Or.* Vous ne devez pas manquer à ce devoir de la correction, puisqu'il produit toujours quelque bon effet, lorsque *tout ce qui mérite d'être repris se découvre*, on en fait voir l'infamie à tout le monde, & à ceux mêmes qui en sont infectés ; & par ce moyen on les met en état de changer de vie, & de retourner à Dieu par la pénitence ; ce qu'ils ne feront jamais, si on les laisse dans l'erreur & dans les ténébres sans les reprendre & sans les éclairer *par la lumiere* de la parole de Dieu, & par la doctrine de l'Evangile. Voyez 1. Cor. 14. 25.

*N'y ayant que la lumiere qui découvre tout*, c'est-à-dire, il n'y a point de vice ni de peché que la parole de Dieu ne fasse connoître pour tel qu'il est, quelque adresse qu'on ait à le couvrir, & quelques raisons qu'on apporte pour l'appuyer ou pour le déguiser ; & on ne sçauroit commettre de peché si secrettement, qu'elle ne convainque celui qui l'a commis de sa malice & de sa corruption. Voyez Hebr. 4. 13. & ailleurs.

℣. 14. *C'est pourquoi il est dit : Levez-vous, vous qui dormez, sortez d'entre les morts, & J. C. vous éclairera.*

*C'est pourquoi, &c.* Le sens : Comme le propre de la doctrine de l'Evangile est d'éclairer les hommes, de leur faire connoître leur misere & l'énormité de leurs crimes, & de les mettre en état d'en obtenir le pardon ; c'est pour cela que Dieu exhorte tous les infideles à sortir de leur infidélité, & à se soumettre à cet Evangile par le moyen de la foi ; afin qu'étant rendus participans de cette divine lumiere, ils puissent reconnoître leurs pechés, & en obtenir le pardon. Puis donc que Dieu appelle tous les hommes à cette lumiere, vous devez tâcher de votre part, de contribuer à les éclairer. Il ne veut pas dire, que ses paroles se trouvent tout de suite, ni de mot à mot dans l'Ecriture, mais selon le sens & en divers endroits. Voyez Isaie 60. 1. & 2.

℣. 15. *Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection ; non comme des personnes imprudentes.*

*Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection.* Le sens : Puisque vous êtes obligés de reprendre & de condamner les actions des infideles, ayez un grand soin de regler tellement toutes les vôtres, que vous n'en fassiez aucune qui soit contraire à vos paroles ; ce qui seroit perdre tout le fruit de vos répréhensions & de vos corrections.

*Non comme des personnes imprudentes.* N'imitez pas la conduite de ces personnes imprudentes, qui donnent des préceptes de bien vivre, & qui ne les observent pas ; & qui reprennent séverement les vices qu'ils commettent eux-mêmes.

℣. 16.

℣. 16. *Mais comme des hommes sages : rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais.*

*Mais comme des hommes sages*, c'est-à-dire : Suivez la conduite des hommes sages, qui ne donnent jamais de préceptes qu'ils ne les observent les premiers, & ne corrigent jamais les pechés des autres, qu'ils ne les ayent premierement corrigés en eux-mêmes. *Dicunt & non faciunt. Hypocrita, ejice primùm trabem, &c. Qui dicis : Non mœchandum, &c. Qui ergo alium doces, teipsum non doces, &c.* Il semble que l'Apôtre veuille parler ici des Philosophes d'Ephese, qui prenoient le nom de Sages, & qui au fond étoient de vrais fous, tant parce qu'ils enseignoient des choses vaines & ridicules, que parce qu'ils menoient une vie toute contraire aux préceptes qu'ils donnoient à leurs disciples. Matth. 23. 3. Rom. 2. 22.

*Rachetant le temps*, c'est-à-dire, ménageant l'occasion & le temps de servir Dieu aux dépens de toutes choses, *ou bien*, employant si bien notre temps au service de Dieu, que nous puissions mériter dans le peu de temps qui nous reste à vivre, la même récompense que ceux qui ont passé un long espace d'années à le servir. *Consummatus in brevi explevit tempora multa.* Comme un ouvrier, qui en feroit autant en une journée, que d'autres en huit, rachete en quelque maniere par cette journée l'obligation qu'il a de travailler pendant les huit jours. Sap. 4. 13.

*Parce que les jours sont mauvais*, c'est-à-dire, parce que l'état présent de l'Eglise est dur & fâcheux, à cause de la persécution qui nous met tous les jours à la veille de mourir, & de perdre ainsi tous les moyens & toutes les occasions qui nous restent encore de bien faire, & d'augmenter nos mérites.

Voyez Eccl. 11. 4. Joan. 9. 4. & 12. 35. Gal. 6. 10.

℣. 17. *Ne soyez donc pas indiscrets, mais sçachez discerner quelle est la volonté du Seigneur.*

*Ne soyez donc pas indiscrets, &c.* c'est-à-dire: Puis donc que vous êtes si étroitement obligés à ménager le temps, prenez garde de ne faire aucune de vos actions témerairement, & sans avoir consideré si elles sont bonnes ou mauvaises; mais appliquez-vous avec grand soin, avant que de les faire, à connoître si elles sont conformes à la volonté de Dieu.

℣. 18. *Et ne vous laissez point aller aux excès du vin, d'où naissent les dissolutions; mais remplissez-vous du Saint-Esprit.*

*Et ne vous laissez point aller aux excès du vin.* L'Apôtre comprend sous le nom de vin, toutes les liqueurs qui peuvent enivrer.

*D'où naissent les dissolutions.* Il entend parler de toute sorte de débauches & de désordres, mais particulierement de l'impureté, qui est le propre effet de la débauche de vin.

*Mais remplissez-vous du Saint-Esprit*, c'est-à-dire, de sa grace, par le moyen des bonnes œuvres, des saintes méditations, des Pseaumes & des Cantiques spirituels, qui vous rempliront de forces spirituelles, d'une sainte joie, d'une divine ardeur, de même que le vin réjouit, échauffe & fortifie ceux qui le boivent.

℣. 19. *Vous entretenant de Pseaumes, d'Hymnes & de Cantiques spirituels, chantant & psalmodiant du fond de vos cœurs à* la gloire du *Seigneur.*

*Vous entretenant*, non de chansons lascives, comme font les ivrognes, mais *de Pseaumes.* L'Apôtre entend parler des Pseaumes de David qui se

chantoient au temple, & se jouoient sur des instrumens. Les Chrétiens ont conservé cette même coutume, quoiqu'au commencement on ne se servît pas d'instrumens.

*D'Hymnes.* Les Hymnes sont differens des Pseaumes, en ce qu'ils ne contiennent purement que les louanges de Dieu, au lieu que les Pseaumes s'étendent sur toutes sortes de matieres & de discours spirituels.

*Et de Cantiques, &c.* Il semble qu'il y a cette difference entre les Hymnes & les Cantiques, que les Hymnes se font sur le champ, sur la matiere qui se présente à la louange de Dieu. Voyez Matth. 26. 30. Act. 16. 25. & les Cantiques au contraire sont étudiés & prémedités, & faits avec artifice. Voyez Exod. 15. 1. Deut. 31. 19. Jud. 5. 12. 1. Rois 22. 1. 3. Rois 4. 32.

℣. 20. *Rendons graces en tout temps, & pour toutes choses à Dieu le Pere, au nom de notre Seigneur J. C.*

*Rendons graces en tout temps;* puisqu'il n'y a pas un moment que nous ne recevions des bienfaits & des faveurs de Dieu: ce n'est pas que nous soyons obligés d'y penser actuellement à chaque moment, mais le plus souvent qu'il nous est possible: il suffit donc, lorsque nous ne le remercions pas actuellement, d'être dans une perpétuelle disposition à le remercier, & de ne faire jamais d'action contraire à la reconnoissance que nous lui devons.

*Et pour toutes choses*, même pour celles qui sont contraires à la nature, comme sont les adversités; puisque Dieu ne nous les envoye que pour notre plus grand bien.

*A Dieu le Pere*, comme au premier & souverain principe de tous les biens.

*Au nom de notre Seigneur J.C.* par ses mérites & par son intercession ; de même que nous les avons reçus par ses mérites & par son intercession. Voyez Eph. 3. 21.

℣. 21. *Et vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de J. C.*

*Et vous soumettant les uns aux autres ;* c'est-à-dire, non seulement les inférieurs à leurs supérieurs, selon l'ordre que Dieu a établi dans la nature, dans
Gal. 5. 13. la police & dans la religion ; *Sed per charitatem spiritûs servite invicem :* Mais même en certaine maniere les supérieurs à leurs inférieurs, en condescendant à leur infirmité, quand la charité le requiert, & n'exerçant point leur supériorité par em-
1. petr. 5. 3. pire : *Neque ut dominantes in cleris, &c. Non dominamur*
2. Cor. 1. 23. *fides vestra*, mais comme de simples ministres de leur salut : *Dei enim adjutores sumus. Omnia vestra*
1. Cor. 3. 9. *sunt, sive Paulus, sive Cephas, &c.*
ibid. 3. 22. *Dans la crainte de J. C.* c'est-à-dire, ne vous soumettant point par la crainte des châtimens temporels, mais pour l'amour de J. C. qui l'a ainsi commandé, & par la crainte de lui déplaire. *Autr.* Soumettez-vous les uns aux autres, mais que cette soumission ne soit point contraire à celle que vous devez à J. C. que sa crainte soit la regle de votre obéissance. L'Apôtre explique dans la suite quels sont les principaux devoirs de cette soumission.

℣. 22. *Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur.*

*Que les femmes soient soumises à leurs maris.* Cette soumission est fondée, 1. Sur la loi naturelle, qui veut que celui qui a plus de jugement & de conduite, gouverne celui qui en a moins. 2. Sur la loi positive, par laquelle Dieu soumet précisément

la femme à la puissance de l'homme, en punition de son peché. 3. Sur la loi de l'Evangile, qui a renouvellé cette obligation, & qui l'a rendue plus douce. 4. Sur l'ordre de la création; car la femme n'a pas été formée la premiere, mais l'homme; & l'homme n'a pas été formé de la femme, mais la femme de l'homme. Voyez 1. Cor. 11. 8. 1. Tim. 2. 3. Elle est aussi fondée sur le droit des gens.

*Comme au Seigneur;* c'est-à-dire, comme à J. C. même, puisqu'ils en portent l'image, & qu'ils le représentent, comme l'Apôtre l'explique dans la suite; non pas que cette soumission doive être universelle, & qu'elle s'étende sur les choses purement intérieures, comme celle qui est dûe à J. C. mais parce qu'elle n'a point d'autre fin ni d'autre objet que J. C. même, & qu'elle est accompagnée du même respect & de la même affection que celle qui se rend à J. C. même. Voyez 1. Cor. 11. 3.

℣. 23. *Parce que le mari est le chef de la femme, comme J. C. est le chef de l'Eglise, qui est son corps, dont il est aussi le Sauveur.*

*Parce que le mari est le chef de l'Eglise;* c'est-à-dire, a l'empire sur elle en qualité de chef, de même que la tête a l'empire sur tout le reste des membres du corps.

*Comme J.C. est le chef de l'Eglise.* L'Apôtre veut dire, que le mari, en cette qualité de chef de la femme, représente J.C. qui est le chef de son Eglise, & qu'il le représente d'une maniere toute singuliere, qui ne convient pas aux autres chefs politiques, comme il l'expliquera dans la suite; qu'ainsi la femme est d'autant plus obligée de lui

obéir, que l'autorité qu'il a sur elle est une image & une figure établie de Dieu, pour représenter l'autorité que J. C. a sur son Eglise.

*Qui est son Corps, dont il est aussi le Sauveur*, ayant acquis à l'Eglise, en mourant pour elle, le salut & la liberté dont elle jouit. *Autr.* Le mari ne représente pas seulement J. C. en qualité de simple chef, mais il le représente en qualité de Sauveur; car comme J. C. a procuré en toute sorte de manieres le salut de son Eglise, qui est son corps; le mari doit aussi procurer de tout son pouvoir le salut de sa femme, comme il l'expliquera au verset 25. L'Apôtre ajoute ceci, non seulement pour montrer l'obligation que la femme a d'obéir à son mari; mais aussi pour montrer celle que le mari a d'aimer sa femme.

℣. 24. *Comme donc l'Eglise est soumise à J. C. les femmes doivent aussi être soumises en tout à leurs maris.*

*Comme donc ...... les femmes doivent aussi être soumises, &c.* en tout ce qui est du devoir & de la discipline domestique, & en tout ce qui n'est pas contraire au service & à la loi de Dieu.

℣. 25. *Et vous, maris, aimez vos femmes, comme J. C. a aimé l'Eglise, & s'est livré lui-même* à la mort *pour elle.*

*Et vous, maris, aimez vos femmes.* Le sens: Comme la femme est obligée d'obéir à son mari, à cause de la qualité de chef & de Sauveur, par laquelle il représente J. C. & chef & Sauveur de son Eglise, le mari réciproquement est obligé d'aimer sa femme en cette même qualité, & d'imiter J. C. en son amour, comme la femme est obligée d'imiter l'Eglise dans son obéissance. Comme donc J. C. a aimé l'Eglise jusqu'à mourir pour son salut, le

mari est aussi obligé d'aimer sa femme, jusqu'à exposer sa vie pour elle & pour son salut.

*Comme J. C. a aimé l'Eglise, &c.* c'est-à-dire, non pas d'un amour charnel & profane, mais tout pur & chaste, comme celui de J. C. envers son Eglise.

℣. 26. *Afin de la sanctifier, aprés l'avoir purifiée dans le Baptême de l'eau par la parole de vie.*

*Afin de la sanctifier*, intérieurement, en lui donnant pour présent conjugal son Saint-Esprit & tous ses dons; de même qu'un mari orne sa femme extérieurement, & la pare des vêtemens les plus riches & les plus beaux qu'il lui est possible. L'Apôtre insinue tacitement aux maris, de n'avoir pas tant de soin de l'ornement extérieur de leurs femmes, que de la sanctification de leurs ames.

*Après l'avoir purifiée* de ses pechés, qui la rendoient désagréable aux yeux de Dieu; comme les souillures du visage rendent une femme désagréable aux yeux de son mari. C'est ainsi qu'un Chrétien, au lieu de s'attacher si fort à la netteté extérieure de sa femme, doit tâcher de corriger charitablement ses défauts & ses vices, afin de la disposer & de la former par ce moyen à la vertu & à la sainteté; *dans le Baptême de l'eau*, c'est-à-dire, dans le Sacrement de Baptême qui s'administre avec de l'eau qui en est la matiere, selon l'institution de J. C. Voyez Jean 3. 5. pour représenter que comme l'eau sert à purifier les ordures & les souillures du corps, le Baptême aussi purifie & nettoye les pechés, qui sont les souillures de l'ame.

*Par la parole de vie;* c'est-à-dire, par le moyen de la prédication de l'Evangile qui précede le Baptême. La prédication de l'Evangile est une parole de

vie, parce qu'elle dispose les adultes à la recevoir dans le Baptême; la forme du Baptême est aussi une parole de vie, parce que c'est l'instrument par lequel Dieu communique la vie spirituelle à l'ame du baptisé. Le mot de vie n'est pas dans le Grec.

℣. 27. *Pour la faire paroître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte & irrépréhensible.*

*Pour la faire paroître devant lui* dans le ciel, qui est proprement le lieu où l'Eglise doit paroître avec tout son éclat devant J. C. comme son epouse, lorsqu'elle le verra face à face, & où elle sera *pleine de gloire* en son corps & en son ame par la béatitude. Voyez Ps. 45. 13.

*N'ayant ni tache* de peché, même veniel, *ni ride* de vieillesse, mais ayant une vigueur toute entiere pour faire le bien: *Renovabitur ut aquilæ, &c.*

Ps. 101. 51 *Ni rien de semblable;* c'est-à-dire, n'étant pas seulement exemte de peché, mais de tout autre vice, comme de l'ignorance & de la convoitise, qui sont les sources du peché; de même qu'une épouse ne doit pas seulement être exemte de taches & de rides pour plaire à son époux, mais qu'elle ne doit être ni aveugle, ni boiteuse, ni bossue, &c.

*Mais étant sainte*, interieurement, *& irrépréhensible* dans ses actions exterieures. Or l'Apôtre fait toute cette description de la beauté spirituelle de l'Eglise, afin de porter les maris à rechercher plutôt dans leurs femmes la beauté & la perfection de l'ame, que la beauté & la grace du corps.

℣. 28. *Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps. Celui qui aime sa femme s'aime soi-même.*

*Ainsi.* Puisque J. C. a tant aimé son corps mysti-

que, qui eſt l'Egliſe; le mari, qui repreſente J. C. doit auſſi aimer ſa femme, puiſqu'elle eſt ſon propre corps; & comme J. C. a aimé l'Egliſe d'un amour chaſte & ſpirituel, ne regardant que ſon ſalut, auſſi le mari doit aimer ſa femme d'un amour pur, qui n'ait pour but que le ſalut de l'ame de ſa femme.

*Les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps*; c'eſt-à-dire, qu'ils la doivent aimer tendrement, avec la même affection qu'ils ont naturellement pour leur propre corps.

*Celui qui aime ſa femme s'aime ſoi-même*; parce que l'homme & la femme ne ſont qu'une même choſe par la ſocieté inſéparable du mariage, & par l'union de leurs corps. Voyez Geneſe 2. 24.

℣. 29. *Car nul ne hait ſa propre chair, mais il la nourrit & l'entretient, comme J. C. fait l'Egliſe.*

*Car.* C'eſt la raiſon de ce qu'il a dit au verſet précedent, que les maris doivent aimer leurs femmes comme étant leur propre corps. *Nul ne hait ſa propre chair*, lorſqu'il ſuit l'inclination de la nature & la conduite de la raiſon.

*Mais il la nourrit & l'entretient comme J. C. fait l'Egliſe*, en la nourriſſant de ſa parole & de ſon Eſprit, & la revêtant de vertus. Puis donc que J. C. en uſe ainſi envers ſon Egliſe, le mari qui en porte l'image en doit uſer de même envers ſa femme.

℣. 30. *Parce que nous ſommes les membres de ſon corps* formés *de ſa chair & de ſes os.*

*Parce que nous ſommes les membres de ſon corps*; c'eſt-à-dire, J. C. en uſe de cette ſorte envers l'Egliſe, parce que c'eſt le corps dont il eſt le chef, & que tous les fideles qui la compoſent en ſont les

membres ; car c'est au chef à pourvoir à la nourriture & à l'entretien de tout le corps.

Formés *de sa chair & de ses os.* Il veut dire que l'Eglise a été formée en vertu de la Passion de J. C. dont la chair & les os ont été attachés à la croix.

℣. 31. *C'est pourquoi l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme, & de deux* qu'ils étoient *ils deviendront une même chair.*

*C'est pourquoi, &c.* Puisque J. C. a tant d'amour pour son Eglise, l'homme qui en est l'image, doit avoir le même amour pour sa femme, & observer ponctuellement la loi de Dieu, qui l'oblige à abandonner la famille de son pere & de sa mere, & tout ce qu'il a de plus cher, pour vivre en une societé perpetuelle & indissoluble avec sa femme ; & pour ne faire plus, pour ainsi dire, qu'une même personne avec elle, étant unis au corps, d'affection & de societé.

℣. 32. *Ce Sacrement est grand, je dis en J. C. & en l'Eglise.*

*Ce Sacrement est grand, &c.* Cette conjonction si étroite de l'homme & de la femme commandée par la loi de Dieu, contient un grand mystere, non pas à la considerer en elle-même, mais à la considerer comme la figure de la conjonction spirituelle de J. C. & de son Eglise : c'est pourquoi l'on n'en doit point abuser.

℣. 33. *Mais que chacun de vous aime aussi sa femme comme lui-même, & que la femme craigne & respecte son mari.*

*Mais que chacun de vous, &c.* Le sens : Puisque ce mystere est si grand, les personnes mariées n'en doivent point abuser, ni le profaner par leur desunion ; c'est pourquoi le mari & la femme doivent

vivre dans une parfaite corcorde, le mari aimant tendrement sa femme, & la femme respectant sincerement son mari : que leur union soit si grande, qu'elle soit une véritable image & un parfait tableau de l'union de J. C. avec son Eglise.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 4. *Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfans bien-aimés, &c.*

Toute la perfection que peut acquerir une créature raisonnable consiste à pouvoir imiter son Créateur, & se rendre semblable à lui autant qu'elle en est capable ; car pour arriver à une plus grande perfection, il est avantageux de se proposer toujours le modéle le plus parfait ; c'est pourquoi Dieu dans ses Ecritures nous invite à imiter sa sainteté & ses autres perfections : *Soyez saint*, dit-il, *comme je suis saint moi-même ;* & J. C. dans son Evangile, nous exhorte à une aussi excellente imitation : *Soyez parfaits*, nous dit-il, *comme votre Pere céleste est parfait.* En effet, si nous avons l'honneur d'être appellés & d'être effectivement les enfans de Dieu, y a-t-il rien de plus juste & de plus naturel que des enfans imitent leur pere : Mais on dira peut-être : Comment est-il possible que la créature, qui n'est qu'un abysme de misere & un pur néant, puisse imiter Dieu le souverain Etre & le Tout puissant ? Oui sans doute, il étoit impossible de se rendre semblable à Dieu dans ses perfections, si Dieu ne nous avoit donné son Esprit saint pour habiter en nous, & nous faire vivre d'une vie divine pour produire un effet si admirable.

*Levit.* 11. 44. 19. 2.

*Matth.* 5. 48.

Dieu qu'il nous reconnoîtra pour ses véritables enfans.

Mais parce qu'on peut dire qu'il est difficile d'imiter Dieu qui est invisible, il a voulu se rendre visible dans son Fils, afin que nous puissions voir le modéle que nous avons à suivre; car le Fils de Dieu a eu pour nous une bonté si excessive, qu'il a voulu se revêtir de notre chair, afin qu'étant fait comme les autres hommes nous puissions voir celui que nous devons imiter; c'est ce qu'Isaïe avoit prédit plusieurs siécles auparavant: *Vos yeux*, disoit-il, *verront le maître qui vous enseignera, vos oreilles entendront sa parole lorsqu'il criera: c'est ici la voie, marchez dans le chemin, sans vous détourner ni à droit ni à gauche.* Isa 30. 20. & 21.

Qu'est-ce que J. C. notre maître nous a voulu enseigner, lui *qui a fait éclater son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs, il n'a pas laissé de mourir pour nous;* c'est, comme dit notre saint Apôtre, d'aimer nos freres jusqu'à mourir pour eux s'il est nécessaire pour leur salut, comme il s'est livré lui-même & s'est offert en sacrifice pour nous; car ce divin Sauveur est venu au monde principalement pour deux choses: Premierement, pour nous racheter par sa mort & par ses souffrances: En second lieu, pour nous donner un parfait modéle de toutes les vertus & nous porter par son exemple à les pratiquer. C'est ce qui fait dire à S. Augustin que la croix de J. C. n'est pas seulement le lit où il meurt; mais qu'elle est aussi la chaire d'où il nous enseigne ce que nous devons faire à son exemple. Car quoique toute sa vie ait été un parfait modéle de toutes les vertus, il semble néanmoins qu'il ait voulu les assembler dans sa Passion, Rom. 5. 8. & 9.

& les y faire paroître d'une maniere vive & éclatante. C'est-là où le Fils de Dieu a fait triompher cet amour excessif qu'il a eu pour les hommes en versant tout son sang pour les racheter, une goutte seule étant suffisante pour cela : *Poussé*, dit S. Paul, *par l'amour extrême dont il nous a aimés.* Peut-on s'imaginer une plus grande humilité, qu'un *Dieu s'anéantisse lui-même en prenant la forme & la nature d'un serviteur*, pour se soumettre à une mort très-honteuse, & à des souffrances très-cruelles ? Qui pourroit exprimer sa patience ? *Quand on l'a chargé d'injures*, dit S. Pierre, *il n'a point répondu par des injures ; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces*, &, comme prédit un Prophete, *il a présenté son visage comme une pierre très-dure*, pour marquer cette patience prodigieuse avec laquelle il a souffert les soufflets & les coups de poing sur le visage.

Eph 2. 4. Phil. 2. 7. 1. Petr. 2. 23. Isa 50. 7.

Sa douceur n'a-t-elle pas été aussi surprenante que son humilité & sa patience ? Pendant sa vie mortelle, il a tellement menagé les esprits de ceux qui l'outrageoient & le persecutoient, qu'il ne les a point rejettés tant qu'il a trouvé en eux quelque reste de bonne volonté : C'est ce que le Prophete avoit prédit, qu'*il ne briseroit point le roseau cassé & qu'il n'acheveroit point d'éteindre la méche qui fume encore.* Et à sa mort, comme le même Prophete avoit annoncé, *il a été mené à la mort comme une brebis qu'on va égorger, & il n'a point ouvert la bouche non plus qu'un agneau qui demeure muet devant celui qui le tond.*

Isa. 42. 3. Matth. 12. 20. Isa. 53. 7. Act. 8. 32.

Peut-on penser sans étonnement à cette soumission avec laquelle *il a obéi jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix ? Car quoiqu'il fût le Fils de Dieu*, dit S. Paul, *il a appris l'obéïssance par tout ce qu'il a souffert ; & étant entré dans la consommation de sa gloi-*

Hebr. 5. 8.

*re, il est devenu l'auteur du salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent.*

Soyons donc du nombre de ceux qui lui obéissent, en imitant toutes ses vertus, & en considérant son humilité, par laquelle il s'est soumis volontairement aux mépris & à l'opprobre : Remplissons-nous de mépris pour nous-mêmes : Souhaitons de tout notre cœur de ne recevoir jamais des hommes aucune marque d'estime & de préférence : Proposons-nous non seulement de souffrir avec soumission toute sorte d'affronts & d'injures, mais de les regarder même avec joie, comme une occasion de ressembler en quelque chose à J. C. Il faut de même, en considérant ses autres vertus, former la resolution de les pratiquer dans toutes les occasions qui se présentent, afin d'être vrais enfans de Dieu en nous rendant conformes à son Fils bien aimé, dans lequel & par lequel il aime tous ceux qui lui ressemblent.

℣. 4. & 5. *Qu'on n'entende point de paroles deshonnêtes, ni de folles, ni de boufonnes, &c.*

Etre Chrétien, & être saint, c'est la même chose, selon S. Paul : or y a-t-il rien de plus opposé à la sainteté du Christianisme, que d'avoir l'esprit & le cœur assez corrompu pour en faire exhaler un air contagieux, capable d'infecter les ames ? *Leur* *Psal. 5. 11.*
*gosier*, dit le Prophete, *est un sepulcre ouvert*, qui absorbe souvent tout vivans par des discours empoisonnés ceux qui les entendent. Un fidele qui a été sanctifié par la grace du Baptême, animé de l'Esprit de Dieu, nourri de la parole & du corps même de J. C. doit avoir le cœur si pur, qu'il ne respire rien que ce qui est honnête, que ce qui est d'édification & de bonne odeur ; que si le contraire

paroît en quelqu'un, c'est une marque qu'il a donné entrée dans son ame à l'esprit impur, qui remue sa langue, & lui fait proferer, pour perdre les ames, des paroles plus pernicieuses que ne sont les traits perçans des fleches les plus acerées.

Il en est de même des paroles folles & boufonnes : ceux qui s'y abandonnent, sont dans la dissolution : Cela n'est bon, dit S. Chrysostome, qu'à des comediens & à des boufons, dont l'infame métier est de divertir le peuple sur un théatre : c'est-là où on voit regner ces mots de plaisanterie, comme aussi dans les dissolutions & dans les divertissemens excessifs. Tel qu'est le cœur d'un chacun, telles sont ses paroles & ses actions ; & l'on peut dire, que quand une ame s'abandonne à ces plaisanteries, sa ruine est inévitable. L'harmonie sainte qui devoit regner dans elle, est dissipée ; son édifice intérieur est entr'ouvert, & sur le point de tomber, la crainte de Dieu & la pieté en est bannie, dit ce même Pere. Cependant ceux qui sont assez malheureux d'avoir ce talent funeste de railler avec esprit, se sçavent bon gré de leurs bonnes rencontres, & passent dans le monde pour gens de belle humeur. Et comme les bons mots, quoique peu honnêtes, s'appellent galanterie, si on les dit d'une maniere fine & agréable, de même aussi les plaisanteries qui divertissent aux dépens du prochain, ne semblent à la plûpart des gens que des jeux d'esprit innocens. L'estime qu'on avoit de la satyre dans le paganisme a passé dans le Christianisme ; & pourvu qu'on puisse donner un tour agréable & subtil à une pensée maligne, on compte pour rien d'ôter à un homme par un trait de plume son credit & sa réputation ; ce qui est toutefois une médisance horrible, un crime irréparable.

Puisque

Puisque nous sommes obligés de *faire notre salut* Phil. 2.
*avec crainte & tremblement*, & d'être toujours dans 12.
une gravité serieuse, & dans une sainte tristesse, pesons toutes nos paroles, & prenons garde qu'il ne nous en échappe qui puisse blesser la charité & troubler la paix des consciences.

℣. 6. jusqu'au 11. *Que personne ne vous séduise par de vains discours. Car c'est pour ces choses que la colere de Dieu tombe sur les hommes rebelles à la vérité, &c.*

L'homme est si foible, & sujet à l'illusion, quand il s'agit de son salut, que non seulement il se laisse séduire aisément, mais qu'il cherche même souvent des gens qui le trompent, & l'on n'en trouve que trop. Le monde de tout temps a été rempli de faux prophetes, parmi ceux-mêmes qui ont fait profession de rendre au vrai Dieu le culte qui lui est dû.

L'histoire de l'ancien Testament nous fournit une infinité de séducteurs contre un petit nombre de vrais Prophetes: ceux-là trompoient les Juifs, & les entretenoient dans leurs impietés, en ne leur
parlant que de *paix*; ceux-ci au contraire les re- Jerem.
prenoient de leurs déreglemens, & les menaçoient 6. 14.
des malheurs qui devoient tomber sur eux s'ils ne se convertissoient. Voyons ce que dit Jérémie;
*Helas, Seigneur, les Prophetes leur disent sans cesse:* c. 14. 13.
*Vous ne verrez point l'épée ni la guerre, mais le Seigneur*
*vous donnera dans ce lieu une véritable paix.* Et ailleurs: c. 33. 14.
*Ils ont fortifié les mains des méchans, pour empêcher que* 17. 20.
*les hommes ne se convertissent du déreglement de leur vie. Ils disent à ceux qui me blasphément: Vous aurez la paix; & à tous ceux qui marchent dans la corruption de leur cœur: Il ne vous arrivera point de mal. Mais qui d'entr'eux a assisté au conseil de Dieu? La fureur*

*du Seigneur ne se relachera point jusqu'à ce qu'elle exécute & qu'elle accomplisse toutes les pensées de son cœur. Vous comprendrez, enfin, quel aura été son dessein sur vous. Je n'envoyois point ces Prophetes, & ils couroient d'eux-mêmes; je ne leur parlois point, & ils prophetisoient de leur tete.*

c. 13. 2. Ezechiel ne se plaint-il pas aussi de ces faux *prophetes qui se méloient de prophetiser à Jérusalem, & qui avoient pour elle des visions de paix, lorsqu'il n'y avoit point de paix.... En tuant*, dit-il, *les ames qui n'étoient point mortes, & en promettant la vie à celles qui n'étoient point vivantes, & séduisant ainsi par leurs mensonges la crédulité inconsiderée de mon peuple.*

Qu'est-il besoin de rapporter les contradictions que les vrais Prophetes ont souffertes par cette foule d'imposteurs, qui se sont élevés dans toute la suite des siécles? Elie seul ne tenoit-il pas contre quatre cent cinquante faux prophetes? Michée de même n'étoit-il pas demeuré seul Prophete du Seigneur contre quatre cent qui lui resistoient? Tous ces séducteurs ne sont-ils pas péris malheureusement, & la colere de Dieu n'est-elle pas aussi tombée sur ceux qu'ils avoient abusé conformément aux prédictions des Prophetes envoyés de Dieu.

3. Reg. 18. 22.

Si nous passions au temps de la nouvelle alliance, depuis que J. C. a voulu *être en bute à la contradiction des hommes*. Ses ministres qui ont voulu suivre ses maximes, ont été, comme lui, contredits & contrariés par les faux docteurs.

Luc. 2. 34.

Or il y a quelques marques qui sont comme les fruits par lesquels on peut connoître ces faux prophetes, qui se conduisent comme ont fait dans tous les temps les séducteurs des ames. La 1. C'est qu'ils flattent les riches & les puissans dans le siécle,

& *se rendent leurs admirateurs pour* leurs intérêts. La 2. qui suit naturellement de celle-là, c'est qu'ils affoiblissent & relâchent en leur faveur les vérités de l'Evangile, & font le chemin qui conduit au ciel, large & spacieux. Ainsi, dit S. Jerôme, ceux qu'ils « conduisent trouvent souvent dans ces docteurs, « non de charitables médecins qui les traitent pour « les guérir, mais de cruels flateurs qui les amusent « par de vaines promesses, & qui leur représentant « sans cesse un Dieu bon & miséricordieux, ne les « rendent dignes à la fin, que de sa justice & de sa « colere. *Clementem prædicant Deum, magis illo supplicio & iracundiæ præparantes.* «

La 3. marque des faux prophetes & des imposteurs, c'est qu'ils persécutent autant qu'ils le peuvent les serviteurs de Dieu, & les fidéles ministres de J. C. Il est vrai que d'abord *ils viennent vêtus comme des brebis;* mais lorsqu'ils ont acquis du crédit & de l'autorité auprès des Grands, par leurs intrigues & par la faculté de leur direction, ils font bien-tôt paroître ce qu'ils sont *au-dedans.* Les bons Pasteurs au contraire & les vrais disciples de J. C. sont toujours *brebis* au-dehors & au-dedans, & le caractere particulier qui les distingue, c'est qu'ils sont toujours prêts de souffrir pour la défense de la vérité & de la justice, tous les maux qu'on leur suscite sans se revolter, ni former de partis pour se mettre en garde contre leurs persécuteurs. C'est ainsi que J. C. a instruit ses disciples: *Je vous envoie*, leur dit-il, *comme des brebis & des agneaux au milieu des loups.* En effet depuis que les docteurs de la loi & les Pharisiens, qui étoient les faux prophetes dans l'Eglise naissante, ont persécuté le Fils de Dieu jusqu'à le faire mourir en croix, & qu'ils ont

*Matth. 15.* *Matth. 10. 16. Luc. 10. 3.*

sollicité la mort de S. Jean-Baptiste, ils n'ont cessé de poursuivre à outrance les Apôtres & les autres disciples; de sorte que S. Paul qui étoit comme eux *dans son incrédulité un loup ravissant*, qui ravageoit le troupeau de J. C. *Lupus rapax manè comedet prædam;* est devenu, comme il le dit de lui-même & des autres disciples, *une brebis destinée à la boucherie:* ÆSTIMATI *sumus sicut oves occisionis.*

Rom. 8. 36.

Ç'a été aussi dans toute la suite des temps la conduite & le partage des vrais disciples de J. C. de tenir à grand honneur d'être persecutés pour sa cause, & de souffrir les mauvais traitemens en suivant les maximes de l'Evangile. Suivons leur exemple, imitons leur douceur, leur patience & leur courage; donnons-nous de garde des autres, qui *séduisant par des paroles artificieuses, trafiquent des ames pour satisfaire leur avarice; mais leur condamnation qui a été ordonnée dès long-temps s'avance à grand pas, la main qui les doit perdre n'est pas endormie.*

2. Petr. 2. 3.

℣. 11. jusqu'au 15. *Et ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des ténébres, mais au contraire condamnez-les.*

Notre saint Apôtre donne peu d'avis plus importans, & qui ayent plus d'étendue que celui-ci. Où voit-on des gens dans le monde qui ne commettent une infinité de fautes en prenant part aux passions & aux interêts les uns des autres dans le commerce de la vie? Il y a peu d'amitiés qui soient vraies, y en ayant peu de fondées sur la charité comme elles le doivent être, & cependant il n'y a presque point d'amis, si exacts observateurs de la loi de Dieu, qui n'entrent dans les vues de leurs amis, & qui ne relâchent quelque chose de la droiture des regles en leur faveur. L'affection naturelle qu'on a

pour ses parens n'engage-t-elle pas souvent à procurer leurs avantages temporels par des moyens que nous condamnerions dans les autres ? L'exemple de ceux avec qui nous vivons, ou que nous estimons ne nous porte-t-il pas ordinairement à les imiter dans leurs défauts mêmes, & à nous rendre semblables à eux en toutes choses ? Ceux qui sont soumis à d'autres peu reglés, ou qui leur sont obligés de quelque maniere que ce soit, sont comme forcés à faire une infinité de choses contre l'intérêt du prochain, & contre la justice. Qui pourroit représenter en combien de manieres on prend part aux péchés les uns des autres, quelque précaution que l'on prenne ? Ainsi S. Paul a grande raison de nous exhorter à *rechercher avec grand soin ce qui est agréable à Dieu*, sans nous arrêter à ce que les hommes demandent de nous.

Mais ce n'est pas assez de ne pas prendre part aux œuvres d'iniquité, & de n'y pas consentir, il faut les condamner & les corriger. Or il y a deux manieres de reprendre les fautes des autres, par ses paroles ou par son exemple. Il n'est pas toujours à propos de reprendre de paroles le mal que nous voyons ou que nous connoissons, cela regarde principalement les Superieurs, & ceux qui ont du crédit & de l'autorité ; mais il est toujours nécessaire de condamner le vice par le bon exemple, qui est une lumiere qui convainc les méchans, & leur représente d'une maniere insensible le tort qu'ils se font à eux-mêmes. Que si le devoir ou la charité engage à user de paroles rudes ou de châtiment, il est nécessaire que la correction se fasse en esprit de douceur. *Mes freres*, dit notre S. Apôtre, *si quelqu'un* Gal. 6. 1.
*est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui*

*etes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, faisant réflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi-bien que lui.* Ne soyons donc point d'accord avec les méchans, en approuvant ce qu'ils font, ne soyons point négligens en manquant à les reprendre, au moins par notre bonne conduite : Que si nous sommes obligés d'user de sévérité à leur égard, faisons-leur voir que c'est par une affection sincere pour leur salut. *Foris terribiliter persoAugust. serm. 18. de verb. D. c. 23. §. 6. net increpatio, intus lenitatis teneatur dilectio.*

℣. 15. jusqu'au 22. *Ayez donc soin, mes freres, de vous conduire avec une grande circonspection, non comme des personnes imprudentes, mais comme des hommes sages.*

La vie de l'homme, telle que nous l'avons reçue de notre premier pere, est un voyage qui se fait dans un chemin étroit & glissant, bordé de précipices; de sorte que chacun de nous a grand besoin Ps. 16. ℣. 5. de dire avec David : *Affermissez mes pas dans vos sentiers, afin que je ne sois point ébranlé en marchant.* PERFICE *gressus meos in semitis tuis, ut non moveantur vestigia mea.* C'est un voyage qui se fait dans un chemin, non seulement étroit & glissant, mais encore bordé d'ennemis irreconciliables, qui y tendent des piéges & des lacs pour surprendre & faire tomber; ainsi nous devons bien dire avec le même Ps. 139. ℣. 6. 7. Prophete : *Seigneur, préservez-moi de la main du pécheur, & délivrez-moi des hommes injustes, qui ne pensent qu'à me faire tomber, ils m'ont dressé des piéges en secret, & ils ont tendu des filets pour me surprendre : & ils ont mis près du chemin de quoi me faire tomber* : enfin, c'est un chemin où des aveugles marchent dans les ténébres. Disons donc encore avec le même Roi Ps. 17. ℣. 29. 30. Prophete ; *Eclairez, mon Dieu, mes ténébres, car*

*c'est par vous que je serai délivré de la tentation.* Ce doit être là le langage des justes dans cette vie mortelle si remplie de dangers de tous côtés ; pour ce qui est de ceux qui marchent dans la voie large & spacieuse, ils marchent au milieu des piéges & des précipices sans qu'ils s'en apperçoivent ; car l'homme ennemi, qui est le démon, ne dresse ses piéges que le long du chemin où marchent les justes, & non pas dedans, *juxta iter*, comme remarque S. Augustin. Ainsi pour ne point tomber dans les piéges du démon, il faut prendre garde de ne se point écarter de cette voie qui est la loi de Dieu & ses préceptes.

Avec quelle circonspection devons-nous donc nous conduire pour marcher sûrement dans cette voie qui conduit à la vie ; pour y réussir il faut deux choses. La 1re. c'est de reconnoître, qu'il n'y a que Dieu qui puisse nous soutenir parmi nos langueurs & nos foiblesses ; qui puisse nous délivrer de tant de maux, & qui puisse nous rendre victorieux de tant d'ennemis ; & que c'est en lui seul que nous pouvons trouver la force & la lumiere, que nous ne trouvons point en nous-mêmes, ni dans toutes les autres créatures.

La 2e. chose, c'est de bien examiner si ce qu'on entreprend est conforme à la volonté de Dieu, comme dit ici notre saint Apôtre, *intelligentes quæ sit voluntas Dei ;* & ailleurs, *ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, beneplacens & perfecta ;* car il ne suffit pas de croire qu'on a intention de bien faire, si ce qu'on fait n'est en effet selon la volonté de Dieu, c'est pourquoi il faut avoir une grande prudence & un grand discernement pour le connoître, ce qui oblige à être fort retenu & fort reservé pour connoître en chaque action particuliere les desseins

Rom. 12. 2.

que Dieu desire de nous. Or chacun est obligé d'avoir cette connoissance, ou par soi-même, ou par les autres, personne n'est excusé d'ignorer les choses
Luc 12. 48. de son devoir; l'Evangile nous apprend, que *le serviteur qui n'aura pas fait la volonté du Maître, quoiqu'il l'ait ignorée, ne laissera pas d'être battu.* C'est pourquoi il faut travailler à acquerir cette connoissance, sans laquelle on est exposé à toutes sortes de dangers, comme un aveugle qui marche sans guide.

L'unique moyen d'avoir cette connoissance, c'est de purifier son cœur de toutes les mauvaises affections qui y sont; car il est impossible de découvrir
Ephes. 1. 17. 18. ce que Dieu demande de nous, *s'il n'éclaire les yeux de notre cœur, & ne nous donne l'esprit de sagesse & de revelation pour le connoître*, ce qui ne se peut sans avoir le cœur dégagé de tout attachement mauvais.
Matth. 5. 8 *Beati mundo corde; heureux ceux qui ont le cœur pur.*

Mais il n'y a rien en quoi il faille plus garder de mesures & de circonspection que dans l'usage du temps; car comme entre tous les biens temporels que Dieu donne à l'homme pour mériter le ciel, il n'y en a point qui lui doive être plus précieux & plus cher, il n'y en a point aussi dont la perte lui doive être plus sensible; puisque c'est du bon ou du mauvais usage qu'il en fait, qu'il doit être éternellement heureux ou malheureux.

Il y a trois sortes de temps, le passé, le présent & l'avenir. Nous ne pouvons disposer ni du passé ni de l'avenir, mais seulement du présent, encore ne consiste-t-il que dans un moment qui court toujours, sans qu'on puisse l'arrêter. C'est néanmoins ce point que Dieu nous a donné pour mériter un bonheur éternel, pour reparer la perte du passé, & pour prévoir le bon usage qu'on peut

faire de l'avenir. Mais ce qui ne paroît pas possible, c'est de reparer ce temps que les auteurs appellent irréparable. *Fugit irreparabile tempus.* Cependant Dieu est si bon qu'il veut bien nous donner les moyens de le *racheter*, comme dit S. Paul. Or ce ne peut être que par une douleur sincere de l'avoir perdu, & d'avoir prodigué follement un bien d'un prix inestimable, avec lequel nous pouvions acquerir pour l'autre vie des richesses infinies. On peut juger de la grandeur de cette perte par l'estime qu'en font ceux pour qui elle est irréparable. Que ne voudroient-ils pas avoir donné pour avoir un petit espace de ce temps qu'ils ont tout perdu? Ne voudroient-ils pas en avoir acheté le bon usage qu'ils pouvoient en faire, de tout leur bien, & par toutes les peines qu'on peut souffrir dans la vie? Dans toute l'Ecriture on ne voit rien de plus terrible que la menace que l'Ange fait de la part de Dieu dans l'Apocalypse; *qu'il n'y auroit plus de temps.* *Apoc. 10. 6.*

Il s'agit donc de faire bon usage du temps présent, tandis que nous l'avons, nous pouvons le fixer, quelque fugitif qu'il soit, par de bonnes œuvres, dont le mérite soit éternel. Le temps est comme une eau qui coule, & celui qui le sçait menager & prendre à propos les occasions favorables d'en bien user, est semblable *à un arbre qui est planté proche le courant des eaux, lequel donnera son fruit dans son temps, & toutes les choses qu'il fera auront un heureux succès*, parce que toutes ses actions étant faites selon les regles de la loi éternelle, elles prennent un état immuable; & malgré la diversité de tous les évenemens qui partagent la vie présente remplie *de jours mauvais*, étant agréables à Dieu, elles sont écrites dans le livre de vie. Ainsi les néceffités fâcheuses, les incommodités

du corps, les importunités & les afflictions, les scandales & les mauvais exemples, qui font *les jours mauvais*, ne troublent point une personne, qui se tenant au présent, sans anticiper l'avenir, ni rappeller le passé, demeure ferme dans la pratique des bonnes œuvres qui la suivent après sa mort.

Saint Paul rapporte ensuite deux exemples contraires du bon ou du mauvais usage qu'on peut faire du temps; l'un de ceux qui étant engagés *dans les piéges du diable qui les tient captifs, pour en faire ce qu'il lui plaît*, ne pensent qu'à se divertir, *& disant en eux-mêmes*, comme le mauvais serviteur de l'Evangile : *Mon maître n'est pas prêt de venir ;* passent le temps *à manger, à boire & à s'enivrer :* l'autre de ceux qui étant remplis du Saint-Esprit, louent Dieu continuellement, & lui rendent graces en tout temps & en toutes choses.

2. Tim. 2. 26.

Luc. 12. 45.

℣. 22. jusqu'à la fin. *Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur.*

Il n'y a point parmi les hommes de liaison plus étroite que celle de la femme avec le mari dans l'établissement du mariage. Dieu a établi cette union dès le commencement du monde en déclarant que *l'homme quitteroit son pere & sa mere, pour s'attacher à sa femme, & qu'ils ne seroient tous deux qu'une même chair :* & J. C. dans son Evangile ajoute ces paroles : *De sorte qu'ils ne sont plus deux, mais une seule chair*, c'est-à-dire, que l'homme & la femme ne doivent plus être considérés que comme un même corps & une seule personne. Aussi dès le commencement la femme fut tirée de l'homme, & lui devint plus intime que si c'eût été sa fille, puisque c'étoit sa propre chair. Cette union si étroite qui se trouve dans le Sacrement de Mariage a été élevée par J. C. à un

Genes. 2. 24.

Matth. 19. 6.

si haut point qu'elle représente l'intime union de J. C. & de l'Eglise. C'est pour cela que S. Paul dit, que *ce Sacrement est grand dans J. C. & dans l'Eglise*, & ne craint point de faire un parallele entier de l'une & l'autre alliance. Ainsi il compare le mari à J. C. & la femme à l'Eglise, & il dit : Que le mari est le chef du même corps dont il fait partie avec sa femme, comme J. C. est le chef du corps qu'il compose avec l'Eglise. Combien sainte doit donc être cette societé de l'homme avec la femme, puisqu'elle est formée sur le modéle de l'alliance de J. C. & de l'Eglise ? Combien pure doit être l'affection qu'ils ont l'un pour l'autre, puisqu'elle doit imiter de si près l'amour chaste de l'Eglise pour son Epoux sacré, & celui de ce divin Epoux, qui a donné sa vie pour la rendre pure & sainte ?

Saint Paul pour entretenir une union parfaite dans le Mariage, suivant un modéle si relevé, demande dans les femmes une grande soumission pour leurs maris, & une grande tendresse dans les maris pour leurs femmes.

C'est une vérité incontestable, autorisée par toutes sortes de loix divines & humaines, que la femme doit être soumise à son mari, & lui obéir en tout ce qui ne va point contre l'ordre & la loi de Dieu. Il n'est pas possible de conserver la paix dans une famille sans subordination ; il est juste que le sexe le plus foible soit conduit & gouverné par le plus fort ; mais depuis que la premiere femme a engagé l'homme à violer le précepte que lui avoit donné son Créateur, elle a été assujettie à son Genes. 3. 16.
mari par l'ordre de Dieu, en punition de sa faute ; & la femme, sans de grandes raisons, ne peut prendre l'autorité de conduire, que le trou-

ble & la confusion ne soit dans la famille : car, comme dit l'Ecriture, *Si elle a la principale autorité, elle contredit toujours à son mari, & s'éleve contre lui.* Mais la soumission qu'elle lui doit rendre lui devient honorable & avantageuse par la grace du Sacrement, qui rend cette obéissance toute sainte & toute volontaire, telle qu'est celle de l'Eglise à l'égard de J. C. son Epoux. Voyez ce sujet traité sur la premiere Epître de saint Pierre, chap. 3.

*Eccli. 25. 30.*

Mais pour rendre ferme l'union des personnes mariées, si le devoir des femmes est d'obéir à leurs maris, le devoir des maris est d'avoir pour leurs femmes une affection tendre & sincere ; comme la soumission de la femme porte le mari à la douceur & à la condescendance pour elle ; l'affection du mari gagne l'amitié de la femme, & rend sa soumission plus cordiale. On ne se fait point une peine d'être soumis à une personne qui nous aime ; & le lien conjugal ne peut subsister sans ces devoirs reciproques.

## CHAPITRE VI.

1. VOus, enfans, obéissez à vos peres & à vos meres, en ce qui est selon le Seigneur‖ ; car cela est juste.

1. Filii, obedite parentibus vestris in Domino : Hoc enim justum est.

*Coloss. 3. 20. Exod. 20. 12. Deut. 5. 16. Eccli. 3. 9.*

2. Honorez votre pere & votre mere, (c'est le premier des commandemens auquel Dieu ait promis une récompense ; )

2. Honora patrem tuum, & matrem tuam ; quod est mandatum primum in promissione :

℣. 1. *lettr.* notre Seigneur, *i. e.* en ce que permet sa loi.

3. ut benè sit tibi, & sis longævus super terram.

3. afin que vous soyez heureux, & que vous viviez long-temps sur la terre. Matth. 15. 4. Marc. 7. 10.

4. Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros; sed educate illos in disciplina & correptione Domini.

4. Et vous, peres, n'irritez point vos enfans; mais ayez soin de les bien élever en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur.

5. Servi, obedite dominis carnalibus cum timore, & tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo:

5. Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte & avec respect ″, dans la simplicité de votre cœur, comme à *Jesus*-Christ même. Col. 3. 22. Tit. 2. 9. 1. Petr. 2. 18.

6. non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo;

6. Ne les servez pas seulement lorsqu'il ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes: mais faites de bon cœur la volonté de Dieu ″, comme étant serviteurs de *Jesus*-Christ;

7. cum bona voluntate servientes, sicut Domino, & non hominibus;

7. & servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur, & non les hommes ″;

8. scientes quoniam unusquisque, quodcunque fecerit bonum, hoc recipiet à Domino, sive servus, sive liber.

8. sçachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, soit qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre.

9. Et vos, Domini, eadem facite illis, re-

9. Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à

ỳ. 5. *lettr.* tremblement

ỳ. 6. *expl.* qui veut que vous soyez soumis à vos maîtres.

ỳ 7. *lettr.* comme le Seigneur, & non des hommes.

Deut. 10. 17. 2. Paral. 19. 7. Job. 34. 19. Sap. 6. 8. Eccli. 35. 15. Act. 10. 34. Rom. 2. 11. Coloss. 3. 25. 1. Petr. 1. 17.
† 1. Dim. après la Pentec.

vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse & avec menaces ″, sçachant que vous avez les uns & les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.

mittentes minas, scientes quia & illorum, & vester Dominus est in cælis : & personarum acceptio non est apud eum.

10. Enfin, † mes freres, fortifiez-vous dans le Seigneur, & en sa vertu toute-puissante ″.

10. De cætero, fratres, confortamini in Domino, & in potentia virtutis ejus.

11. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des embuches & des artifices du diable.

11. Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversùs insidias diaboli.

12. Car nous avons à combattre non contre *des hommes de* chair & *de* sang; mais contre les principautés, contre les princes du monde, c'est-à-dire, de ce siecle ténebreux ″, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

12. quoniam non est nobis colluctatio adversùs carnem & sanguinem, sed adversùs principes, & potestates, adversùs mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in cælestibus.

13. C'est pourquoi prenez toutes ces armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au jour mauvais ″ résister & demeurer fermes ″.

13. Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, & in omnibus perfecti stare.

14. Soyez donc fermes : que

14. State ergo : suc-

℣. 9. *lettr* omettant les menaces.
℣. 10. *lettr.* dans la puissance de sa vertu.
℣. 12. *lettr.* des ténebres de ce siecle.
℣. 13. *autr.* de la tentation.
Ibid. *autr.* n'ayant rien omis *pour vous défendre.* Lettr. *in omnibus perfecti*, c'est à-dire, *periculis omnibus*, comme il paroît par le Grec.

cincti lumbos vestros in veritate, & induti loricam justitiæ,

15. & calceati pedes in præparatione Evangelii pacis.

16. In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.

17. Et galeam salutis assumite; & gladium spiritûs, (quod est verbum Dei)

18. per omnem orationem & obsecrationem orantes omni tempore in spiritu: & in ipso vigilantes in omni instantia & obsecratione pro omnibus sanctis;

19. & pro me, ut detur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium Evangelii.

20. pro quo legatione fungor in catena: ita ut in ipso audeam prout oportet me loqui.

la verité soit la ceinture de vos reins, que la justice soit votre cuirasse:

15. que vos pieds ayent une chaussure ‖ qui vous dispose *à suivre* l'Evangile de paix..

16. Servez-vous sur-tout du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin *esprit*.

17. Prenez encore le casque ‖ du salut, & l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu ¶, *Isai. 59. 17. 1. Thess. 5. 8.*

18. invoquant Dieu en esprit & en tout temps, par toute sorte de supplications & de prieres, & vous employant avec une vigilance & une persévérance continuelle à prier pour tous les saints; *Coloss. 4. 2.*

19. & pour moi *aussi*, afin que Dieu m'ouvrant la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystere de l'Evangile, *Coloss. 4. 3. 2. Thess. 3. 1.*

20. dont j'exerce la légation & l'ambassade, même dans les chaînes; & que j'en parle ‖ avec la liberté & la hardiesse que je dois.

℣. 15. *expl.* il entend la ferveur & le zele.

℣. 17. L'esperance.

℣. 20. *autr.* & que je le publie par son Esprit.

*Ibid.* lettr. *in ipso*, en lui.

21. Quant à ce qui regarde l'état où je suis, & ce que je fais, Tychique *notre* cher frere, qui est un fidele ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses :

21. ut autem & vos sciatis quæ circa me sunt, quid agam, omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater, & fidelis minister in Domino :

22. & c'est pour cela même que je l'ai envoyé vers vous, afin que vous sçachiez ce qui se passe à notre égard ; & qu'il console vos cœurs.

22. quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis quæ circa nos sunt, & consoletur corda vestra.

23. Que Dieu le Pere & le Seigneur Jesus-Christ donne à nos freres la paix & la charité avec la foi.

23. Pax fratribus, & charitas cum fide, à Deo Patre, & Domino Jesu Christo.

24. Que la grace soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jesus-Christ, en se séparant de toute corruption. Amen.

24. Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Vous, enfans, obéïssez à vos peres & à vos meres, en ce qui est selon le Seigneur ; car cela est juste.*

*Vous, enfans, obéïssez, &c.* en ce qui est ordonné par la loi du Seigneur.

*Car cela est juste*, c'est-à-dire : Qu'y a-t-il de plus juste, que d'obéir à ceux dont Dieu s'est servi pour nous donner la vie.

℣. 2. *Honorez votre pere & votre mere, (c'est le premier des commandemens auquel Dieu ait promis une récompense.)*

Honorez

*Honorez votre pere & votre mere*, c'eſt-à-dire : Non ſeulement il eſt juſte que les enfans obéiſſent à leurs peres & à leurs meres, mais Dieu en a fait un commandement exprès, afin que perſonne ne puiſſe s'exempter de ce devoir par aucun prétexte ; ce qui pourroit arriver, s'il n'en avoit pas fait une expreſſe mention dans ſa loi. Or l'honneur que Dieu commande par ce précepte de rendre aux peres & aux meres, ne conſiſte pas ſeulement à leur obéir quand ils commandent quelque choſe, mais à les aimer, les reſpecter, & à leur rendre toute ſorte d'aſſiſtance corporelle & ſpirituelle ; & c'eſt auſſi ce que l'Apôtre recommande aux enfans, quand il les exhorte à obéir à leurs peres & à leurs meres ; car ce n'eſt point leur obéir, que de manquer pour eux de reſpect & d'amour, & de ne les pas aſſiſter dans leurs beſoins.

*C'eſt le premier des commandemens, &c.* L'Apôtre fait cette réflexion, pour faire voir plus clairement l'importance & l'avantage de ce précepte ſur tous les autres, puiſque Dieu l'a voulu diſtinguer par une promeſſe particuliere & ſpéciale à ceux qui l'obſerveront, n'en ayant fait en faveur de ceux qui obſerveront les autres, que de générales & de communes.

℣. 3. *Afin que vous ſoyez heureux, & que vous viviez long-temps ſur la terre.*

*Afin que.* Ce ſont les paroles de cette promeſſe ſpéciale. Le mot d'*afin que*, ne ſignifie pas qu'on doive obſerver ce précepte pour obtenir l'effet de cette promeſſe, mais ſeulement qu'on l'obtiendra aſſurément ſi on l'obſerve : *vous ſoyez heureux* en ce monde par la jouiſſance des biens temporels, & d'une longue vie. Ce n'eſt pas que Dieu accompliſſe toujours cette promeſſe à la lettre en faveur des

Chrétiens, comme il faisoit à l'égard des Juifs, puisqu'il ne laisse pas d'affliger quelquefois ceux qui observent ce précepte le plus religieusement, & de les retirer du monde dans la fleur de leur âge ; mais comme il ne les afflige que pour les rendre participans d'un plus grand bonheur, ils n'ont pas sujet de se plaindre, ni d'accuser Dieu d'infidélité.

*Et que vous viviez long-temps sur la terre*, c'est-à-dire, dans le pays de Chanaan, selon le sens de la promesse faite aux Juifs : mais dans la loi nouvelle, Dieu a changé la promesse des biens temporels, en celle des biens spirituels, & celle d'une longue vie, en celle d'une vie éternelle.

℣. 4. *Et vous, peres, n'irritez point vos enfans, mais ayez soin de les bien élever, en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur.*

*Et vous, peres, n'irritez point vos enfans*, en les maltraitant sans sujet.

*Mais ayez soin de les bien élever, &c.* de les instruire, & de les corriger sans passion, comme le Seigneur le commande, & comme il nous en a donné lui-même l'exemple dans son Evangile, & nous le donne encore tous les jours, en nous corrigeant avec charité & avec douceur.

℣. 5. *Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte & avec respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à J. C. même.*

*Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair*, c'est-à-dire, selon le monde, & selon les loix humaines, qui leur donnent pouvoir sur vos corps & sur votre vie ; ou à qui Dieu, qui est le souverain maître, a donné le pouvoir sur les corps & sur la vie.

*Avec crainte* de leur déplaire, *& avec respect.* Lett.

*tremblement*, faisant paroître cette crainte dans vos actions extérieures par le profond respect que vous leur devez rendre, *dans la simplicité de votre cœur*, sans dissimulation & sans fraude, avec sincerité, ne trouvant point à redire en vous-mêmes à ce qu'ils vous commandent, mais faisant même ce qui vous paroît déraisonnable, pourvu qu'il ne soit pas contraire à la loi de Dieu; enfin n'ayant point d'autre vue que celle de satisfaire à votre devoir, & de plaire à Dieu. Voyez 1. Paral. 29. 17. Sap. 1. 1. 2. Cor. 1. 12.

*Comme à J. C. même*, puisqu'ils en portent l'image par l'autorité légitime qu'ils ont sur vous, & puisque c'est J. C. qui vous a appellé à cet état, & qu'il veut y être servi par vous.

℣. 6. *Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais faites de bon cœur la volonté de Dieu, comme étant serviteur de J. C.*

*Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous*, n'ayant dans le cœur aucune affection pour ce qu'ils vous commandent; & ne vous souciant pas de leur desobéir, pourvu qu'ils ne s'en apperçoivent pas.

*Comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes*, c'est-à-dire, comme si vous n'aviez point d'autre vue en les servant, que de gagner leurs bonnes graces, & d'éviter leur disgrace & leurs mauvais traitemens, sans considerer votre devoir, & l'obligation que Dieu vous a imposée de les servir, qui est ce que le serviteur doit uniquement considerer pour plaire à Dieu.

*Mais faites de bon cœur*, sans contrainte, & sans considerer si vos maîtres vous regardent, ou s'ils ne vous regardent pas; *la volonté de Dieu*, c'est-à-dire,

la volonté de vos maîtres, la considerant comme celle de Dieu même, puisqu'il vous commande de leur obéir.

*Comme étant serviteur de J. C.* qui ne regardent en toutes choses que la volonté de Dieu, & qui ne font pas leurs actions pour plaire aux hommes, mais à Dieu seul : *Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* Gal. 1. 10.

*℣. 7. Et servez-les avec affection, regardant en eux le Seigneur, & non les hommes.*

*Et servez-les avec affection, &c.* Ne vous contentez pas de faire de bon cœur tout ce qu'ils vous commandent ; mais ayez pour eux & pour tout ce qui les regarde, une sincere affection, & faites de leur interêt le vôtre propre.

*Regardant en eux le Seigneur, & non les hommes,* c'est-à-dire, ne considérant pas les personnes ausquelles vous rendez service, qui souvent en sont très-indignes; mais considérant en eux le Seigneur, duquel ils ont l'autorité, & qui veut que vous leur obéissiez : ou bien, puisqu'en les servant, ce n'est pas tant à eux que vous rendez service, qu'au Seigneur, qui vous commande de les servir, & pour l'amour duquel vous leur obéissez.

*℣. 8. Sçachant que chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, soit qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre.*

*Sçachant que chacun recevra, &c.* c'est-à-dire : Sçachez que si vos maîtres ne vous récompensent pas des services que vous leur rendez, Dieu vous en recompensera lui-même ; car quoiqu'il y ait cette différence parmi les hommes entre les personnes libres & les esclaves, que les libres sont récompensés de leurs services, & que les esclaves au con-

traire, quelque travail qu'ils fassent pour leurs maîtres, demeurent sans récompense; Dieu n'en usera pas ainsi, puisqu'il récompensera indifféremment les uns & les autres, tant les esclaves que les libres, des services qu'ils lui auront rendus, sans avoir aucun égard à la différence des conditions, mais seulement à la qualité de leurs mérites. Voyez 1. Cor. 7. 22. & 12. 13. Gal. 3. 28. Col. 3. 11.

ỳ. 9. *Et vous, maitres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec rudesse* & *avec menaces, sçachant que vous avez les uns & les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.*

*Et vous, maîtres, témoignez de même de l'affection à vos serviteurs*, sur-tout quand ils font leur devoir. Voyez Eccli. 7. 22. rendez-leur tous les devoirs de bons maîtres, comme ils vous doivent rendre les devoirs de bons serviteurs.

*Ne les traitant point avec rudesse* & *avec menaces*, leur remettant & leur pardonnant les peines dont vous les avez menacés, quand ils se mettent à leur devoir; car autrement il les faut punir. Voyez Eccli. 33. 25. 26. & suivans.

*Sçachant que vous avez les uns & les autres un maître commun*, & qu'ainsi vous êtes serviteurs aussi bien qu'eux. Vous ne vous devez donc pas vous élever si fort au-dessus d'eux, ni les traiter comme si vous étiez d'une condition tout-à-fait inégale: *Nonne* Matth. 18. 33.
*oportuit & te misereri conservi tui.*

*Dans le ciel*, d'où il considere toutes vos actions, sans que vous puissiez lui en cacher aucune, ni vous dérober à ses yeux, comme vos serviteurs se dérobent quelquefois des vôtres.

*Qui n'a point d'égard à la condition des personnes*,

parce que tous les hommes sont égaux devant lui, & n'ont rien les uns par-dessus les autres, que ce qu'ils ont reçu de Dieu. Voyez Act. 10. 34. Rom. 2. 11. Gal. 2. 6. Col. 3. 25.

℣. 10. *Enfin, mes freres, fortifiez-vous dans le Seigneur, & en sa vertu toute-puissante.*

*Enfin, mes freres, fortifiez-vous* les uns les autres, ou, que chacun de vous se fortifie soi-même contre les tentations & les persécutions, *dans le Seigneur*, par la confiance au Seigneur, qui n'abandonne jamais ses fidéles dans leur besoin.

*Et en sa vertu toute-puissante*, c'est-à-dire par une ferme foi en sa toute-puissance, vous persuadant qu'il n'y a point de tentation, ni de péril duquel il ne vous puisse retirer.

℣. 11. *Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, pour pouvoir vous défendre des embuches & des artifices du diable.*

*Revêtez-vous*, c'est-à-dire, Ne vous contentez pas de vous confier simplement en Dieu, sans agir de votre part. L'Apôtre use de ce mot, pour faire voir la difference qu'il y a entre les armes materielles & les spirituelles; car le soldat se sert de plusieurs armes dont il n'est pas revêtu; mais le Chrétien ne sçauroit combattre, qu'il ne soit interieurement revêtu *de toutes les armes*, tant offensives que défensives, c'est-à-dire, de la grace, & de toutes les vertus chrétiennes, nécessaires pour combattre & pour se défendre contre le diable: *de Dieu*, parce que c'est Dieu qui nous revêt de ces armes, qui s'en sert pour nous rendre victorieux, & vaincre lui-même en nous & par nous.

*Pour pouvoir vous défendre* de telle maniere, que nous ne nous laissions point abattre, & que nous

remportions la victoire : *des embûches* & *des artifices du diable*, qui nous surprend lorsque nous n'y pensons pas, & nous séduit ordinairement sous quelque fausse apparence de bien, ou en nous persuadant que le peché qu'il nous inspire n'est pas considerable, ou que nous en obtiendrons aisément le pardon, &c. Le mot Grec μεθοδεία signifie également *embûche* & *artifice*.

℣. 12. *Car nous avons à combattre non contre* des hommes de *chair & de sang, mais contre les principautés, contre les princes du monde, c'est-à-dire, de ce siecle tenebreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air.*

*Car nous avons à combattre non contre* des hommes de *chair & de sang*, qui se peuvent vaincre à force d'armes materielles, comme étant foibles, fragiles & infirmes de leur nature.

*Mais contre les principautés.* L'Apôtre fait mention de tous ces divers degrés qui sont entre les démons, comme ils sont à proportion entre les Anges, pour exprimer avec plus de force combien grand est leur pouvoir à mal faire & à nuire aux hommes, s'ils ne se tiennent pas sur leurs gardes, & s'ils ne se défendent vigoureusement contre eux par le moyen des vertus de la grace de Dieu. Voyez Rom. 8. 38. 1. Cor. 15. 24. Col. 2. 15.

*Contre les princes du monde*, qui exercent leur pouvoir sur le monde, *c'est-à-dire, de ce siecle tenebreux.* Il veut dire que ce n'est pas generalement sur tout le monde que le diable exerce son pouvoir, mais seulement sur tout le monde inferieur & terrestre, qui à l'égard des cieux est plein de ténebres & d'obscurités : ou bien il entend les hommes plongés dans le peché, dans l'ignorance & dans la con-

fusion sur lesquels le diable exerce son pouvoir, les traitant comme des esclaves, & disposant de leur volonté selon son bon plaisir, pour les précipiter
Eph. 2. dans le peché. *Nunc operatur in filios diffidentiæ. Era-*
2. c. 5. 8. *tis enim aliquando tenebræ;* ce qu'il ne peut faire contre les enfans de lumiere, qui sont les fideles.

*Contre les esprits de malice*, qui ne pensent qu'à nous porter au mal, & à nous nuire, *répandus dans l'air.* Voyez Ephes. 2. 2.

℣. 13. *C'est pourquoi prenez toutes ces armes de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au jour mauvais résister & demeurer fermes.*

*C'est pourquoi ..... afin qu'étant munis de tout*, c'est-à-dire, des armes spirituelles des vertus, sans lesquelles il est impossible de remporter la victoire, lorsqu'on est grievement tenté.

*Vous puissiez au jour mauvais*, au jour de la tentation, *résister & demeurer fermes*, c'est-à-dire, victorieux, ou inébranlables par le moyen de la perseverance.

℣. 14. *Soyez donc fermes; que la verité soit la ceinture de vos reins; que la justice soit votre cuirasse.*

*Soyez donc fermes*, c'est-à-dire, présentez-vous donc au combat comme de vaillans soldats, qui ne fuient jamais.

*Que la verité*, ou la sincerité, qui est si opposée au diable pere du mensonge, *soit la ceinture de vos reins*, c'est-à-dire, vous fortifiant par elle contre ses tentations. La ceinture, selon la façon de parler de l'Ecriture, est la marque de la force, parce qu'elle sert à serrer l'homme & à le renforcer. Voyez Job 12. 21. Isa. 5. 27. & 22. 21. Dan. 5. 6.

*Que la justice soit votre cuirasse*, c'est-à-dire, vous mette à couvert des attaques du diable, par le

moyen d'une bonne conſcience, & de la ſainteté de vie, comme une forte cuiraſſe met à couvert des coups de ſon ennemi.

℣. 15. *Que vos pieds aient une chauſſure qui vous diſpoſe* à ſuivre *l'Evangile de paix.*

*Que vos pieds aient une chauſſure* de guerre. L'Apôtre n'entend point parler des ſouliés ou ſandales qui ne font point proprement partie de l'armement du ſoldat, mais des bottines, qui vont à mi-jambes. Par les pieds il entend les actions, & les affections du cœur. Voyez Jean 13. 10. Cette chauſſure eſt la dévotion & la ferveur qui nous fait ſuivre avec joie dans nos actions les maximes les plus pures de l'Evangile: *Viam mandatorum tuorum cucurri. Greſſus rectos facite pedibus veſtris.* Ce qui fait que le diable ne les peut corrompre, au lieu que la negligence & la tiedeur lui donnent priſe ſur nous & ſur nos actions.

*Pſ.* 118. 32. *Hebr.* 12. 13.

*Qui vous diſpoſe* à ſuivre *l'Evangile de paix*, c'eſt-à-dire, qui annonce la paix & la réconciliation de Dieu avec les hommes. Voyez Iſa. 52. 7. Rom. 10. 15. Il fait ici mention de la paix, pour faire voir que nous ne nous défendons contre la guerre ſpirituelle que nous livre le diable, que par le moyen de la paix, c'eſt-à-dire, par les vertus évangeliques; & que nous n'oppoſons pas guerre contre guerre, comme font les Rois du monde, mais que nous oppoſons la paix à la guerre pour remporter la victoire.

℣. 16. *Servez-vous ſur-tout du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin* eſprit.

*Servez-vous ſur-tout* dans toutes vos actions, *du bouclier de la foi.* L'Apôtre compare la foi à un bou-

clier, parce que comme le bouclier préſerve le ſoldat qui s'en ſert adroitement, de toutes les bleſſures de ſon ennemi ; ainſi le fidele qui ſçait ſe ſervir de la foi contre les tentations du diable, s'en garantit aiſément, parce qu'elle lui fait connoître par la lumiere celeſte le malheur où il s'engage en y ſuccombant, le bien dont il ſe prive, & la brieveté & la vanité du bien qu'elle lui propoſe ; au-lieu qu'en ne faiſant pas ces réflexions par le moyen de la foi, il ſe laiſſe vaincre & emporter à la tentation.

*Pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés*, en ſorte qu'ils ne nuiſent point ; de même qu'anciennement les ſoldats repouſſoient les plombs enflammés par les mouvemens des frondes, & leur faiſoient perdre leur force, comme s'ils les euſſent éteints avec de l'eau. Il entend parler generalement de toutes les tentations violentes, ſoit de la chair, ſoit de l'eſprit, qui ſont comme des dards enflammés par leſquels le diable s'efforce de nous brûler & de nous conſumer.

*Du malin* eſprit. Il le nomme *malin*, pour montrer qu'il nous prend au dépourvu, lorſque nous y penſons le moins ; & qu'ainſi nous avons beſoin d'être toujours ſur nos gardes dans toutes nos actions par le moyen de la foi.

℣. 17. *Prenez encore le caſque du ſalut, & l'épée ſpirituelle, qui eſt la parole de Dieu.*

*Prenez encore le caſque*, qui eſt l'eſperance *du ſalut*. Voyez 1. Theſſ. 5. 8. Comme le caſque ſert à préſerver la tête du ſoldat, ainſi l'eſperance du ſalut éternel tient notre eſprit, qui eſt la partie ſuperieure de l'ame, continuellement attentif au ciel, & le munit ainſi contre les tentations du diable, qui le

veut attirer sur la terre & le précipiter dans l'enfer, par l'amour des créatures.

*Et l'épée spirituelle qui est la parole de Dieu.* L'Apôtre appelle la parole de Dieu, une *épée spirituelle*, parce qu'elle nous fait penetrer par sa doctrine toutes les ruses du diable : *Non enim ignoramus* 2. Cor. 2.
*cogitationes ejus*, & nous met en état de le surmon- 11.
ter, en nous faisant discerner les affections profanes qu'il nous suggere, d'avec l'amour celeste que Dieu nous inspire ; ce qui seroit difficile à discerner, sans être fort éclairé par la parole de Dieu, parce qu'il se transforme souvent en Ange de lumiere, fait passer ses illusions pour des verités, & l'amour profane qu'il nous inspire, pour un amour surnaturel & celeste. Voyez Ps. 149. 6. 1. Cor. 10. 4. Hebr. 4. 12. Apoc. 1. 16. & 2. 12.

℣. 18. *Invoquant Dieu en esprit & en tout temps, par toutes sortes de supplications & de prieres, & vous employant avec une vigilance & une perseverance continuelle à prier pour tous les saints.*

*Invoquant Dieu en esprit*, c'est-à-dire, avec ferveur, *spiritu ferventes*, non seulement de bouche, Rom. 12.
mais du fond du cœur ; *en tout temps*, fort souvent, 11.
& dans tous les temps destinés à la priere, sans jamais en perdre la coutume dans toutes les occasions où nous avons plus besoin du secours de Dieu, & même à chaque moment, étant toujours disposés à prier, & ne faisant jamais rien qui ne nous porte & qui ne nous éleve à Dieu, & qui ne nous serve de nouvelle disposition à le prier. Voyez Luc 18. 1.

*Par toutes sortes de supplications*, pour obtenir ses faveurs & ses graces ; *& de prieres*, pour obtenir l'éloignement de tout ce qui peut vous nuire.

*Et vous employant* à invoquer Dieu en esprit,

*avec une vigilance & une perseverance continuelle*; parce que la paresse & la négligence de ceux qui prient les empêchent de rien obtenir de Dieu; *a prier pour tous les saints*, c'est-à-dire, les Chrétiens, appellés à être saints, puisque vous ne faites tous qu'un même corps, & que chaque membre doit s'interesser pour le salut de tous les autres. Voyez 1. Tim. 2. 11. Ainsi il n'y en a pas un, à quelque degré de sainteté qu'il soit élevé, qui n'ait besoin des prieres des autres pour y perseverer.

℣. 19. *Et pour moi* aussi, *afin que Dieu m'ouvrant la bouche me donne des paroles pour annoncer librement le mystere de l'Evangile.*

*Et pour moi* aussi, *afin que Dieu m'ouvrant la bouche*, me donnant une sainte hardiesse de parler, & me préservant de toute crainte, qui ferme ordinairement la bouche des lâches & des timides.

*Me donne des paroles*, afin que ce ne soit pas moi qui parle, mais Dieu qui parle en moi : *Dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini, &c.* & que par ce moyen ma parole soit efficace pour la conversion des cœurs. *Matth. 10. 19.*

*Pour annoncer librement le mystere de l'Evangile*, dont la doctrine est toute mysterieuse; c'est-à-dire, le faire connoître à ceux qui l'ignorent, & à qui il étoit auparavant caché; ce qui signifie plus que s'il disoit simplement *annoncer*; parce qu'on peut annoncer l'Evangile à ceux mêmes qui en ont déja connoissance : *Confitebor tibi Pater, &c.* *Ibid. 11. 25.*

℣. 20. *Dont j'exerce la légation* & *l'ambassade, même dans les chaînes; & que j'en parle avec la liberté & la hardiesse que je dois.*

*Dont j'exerce la légation, &c.* Le sens est : Quoique je sois enchaîné, & que je souffre de grandes

incommodités & de grandes difficultés, ayant toujours un soldat attaché avec moi pour me garder, & pour être témoin de mes actions, je ne laisse pas d'annoncer l'Evangile, selon la commission que j'en ai reçue de Dieu, qui m'a fait Apôtre des Gentils, & le principal instrument dont il se veut servir pour leur conversion. Il semble que l'Apôtre fait encore mention de ses chaînes aux Ephesiens, pour les exciter davantage à la compassion, & à prier pour lui, voyant que c'est pour la cause commune des Gentils, & par consequent pour eux-mêmes qu'il est en cet état. Voyez chap. 3. verset 1.

℣. 21. *Quant à ce qui regarde l'état où je suis, & ce que je fais; Tychique notre cher frere, qui est un fidele ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses.*

*Quant à ce qui regarde l'état où je suis*, c'est-à-dire, de mes affaires, & de la cause pour laquelle je suis dans les chaînes; & quant aux incommodités que j'y souffre.

*Et ce que je fais* pour l'avancement & la propagation de l'Evangile, & pour la défense de mon droit contre mes accusateurs.

*Tychique notre cher frere.* Saint Paul le nomme ainsi, pour montrer qu'il lui a communiqué toutes choses comme à son ami intime; *qui est un fidele ministre.* C'est pour montrer aux Ephesiens qu'ils doivent prendre confiance en lui, & recevoir ses exhortations; *du Seigneur, &c.* c'est-à-dire, de l'Evangile du Seigneur.

℣. 22. *Et c'est pour cela même que je l'ai envoyé vers vous, afin que vous sçachiez ce qui se passe à notre égard & qu'il console vos cœurs.*

*Et c'est pour cela même*, c'est-à-dire, parce qu'il est mon cher frere & fidele ministre de l'Evangile,

*que . . . vous sçachiez* de lui *ce qui se passe à notre égard*, comme d'un fidele dépositaire de tous mes secrets, & de celui qui prend plus de part à tout ce qui me concerne.

*Et qu'il console vos cœurs*, c'est-à-dire, afin qu'il exerce envers vous la fonction d'un fidele ministre, & qu'il ne se contente pas de vous dire mes afflictions ; ce qui seroit capable de vous abattre ; mais qu'au même temps il vous donne toutes les consolations nécessaires pour vous empêcher de tomber dans l'accablement.

℣. 23. *Que Dieu le Pere, & le Seigneur J. C. donne à nos freres la paix & la charité avec la foi.*

*Que Dieu notre Pere & le Seigneur J. C. donne à nos freres la paix*, c'est-à-dire, la concorde & l'unité fraternelle d'un même esprit. L'Apôtre recommande sur la fin de l'Epître la paix qu'il a déja tant recommandée au chapitre 4. v. 3. & suivans, pour montrer la necessité de cette vertu ; ou bien, par *la paix*, il leur souhaite simplement la benediction de Dieu, & toute sorte de prosperité.

*Et la charité avec la foi*, c'est-à-dire, que Dieu leur donne une foi qui ne soit pas sterile, comme celle des mauvais Chrétiens, ni infructueuse comme celle des disciples de Simon le Magicien, qui enseignoient qu'elle suffit pour le salut ; mais une foi opérante par la charité & les bonnes œuvres.

℣. 24. *Que la grace soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur J. C. en se séparant de toute corruption. Amen.*

*Que la grace soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur J. C.* c'est-à-dire, qu'elle y demeure éternellement, qu'elle s'augmente tous les jours en eux, & que Dieu les comble de toute sorte de benedictions.

*En se separant de toute corruption*, c'est-à-dire, que cet amour de J. C. même soit sans aucun mêlange d'amour propre, & sans aucun mêlange de peché, sur tout des pechés deshonnêtes. L'Apôtre a égard à la secte des Simoniens & des Gnostiques, qui faisoient bien profession d'aimer J. C. mais qui ne laissoient pas de commettre toutes sortes de pechés infames.

*Amen.* Voyez Rom. 16. & ailleurs.

---

## SENS SPIRITUEL.

ỳ. 1. jusqu'au 4. *Vous, enfans, obéissez à vos peres & à vos meres en ce qui est selon le Seigneur, car cela est juste, &c.*

Comme les peres & meres tiennent la place de Dieu même, & que Dieu s'est servi d'eux pour donner aux enfans la vie, l'entretien, l'éducation, en un mot, tout ce qu'ils ont & ce qu'ils sont; l'obligation la plus importante d'un enfant, après ce qu'il doit à Dieu, c'est de rendre à ses parens les devoirs qui leur sont dûs. Or ces devoirs, qui sont compris dans l'honneur que la loi divine nous ordonne de leur rendre, se reduisent à trois, qui sont: l'amour, le respect, & l'obéissance.

Toutes les loix divines & humaines nous avertissent assez qu'il faut aimer ses peres & meres, & c'est renoncer aux sentimens de la nature les plus pressans que d'en user autrement; ainsi nous sommes obligés de leur procurer, par un amour sincere & véritable, tous les biens spirituels & temporels qui sont en notre pouvoir. Ceux qui s'acquittent de ce devoir attirent sur eux les benedictions de

Dieu & l'estime des hommes ; & s'ils n'ont point d'autres motifs que de plaire à Dieu dans ces assistances qu'ils rendent à ceux qu'il leur a donné pour peres, Dieu les reconnoîtra pour ses enfans bien-aimés, & ne cessera d'avoir pour eux la tendresse & les entrailles du meilleur des peres. Mais les enfans qui abandonnent leurs parens à qui ils sont si redevables, seront maudits de Dieu, & attireront sur eux de terribles châtimens.

Le respect que les enfans doivent à leurs peres & meres consiste à leur rendre tout l'honneur & les déferences possibles, à ne les contredire en rien, & acquiescer autant qu'ils se peut à leur jugement ; à n'avoir pour eux aucun mépris, quelques defauts
Eccl. 3. 14. & suiv. qu'ils ayent de corps ou d'esprit ; *Mon fils*, dit le Sage, *soulagez votre pere dans sa vieillesse, & ne l'attristez point durant sa vie. Que si son esprit s'affoiblit, supportez-le, & ne le méprisez pas. Combien est infame celui qui abandonne son pere, & combien est maudit de Dieu celui qui aigrit l'esprit de sa mere.*

Le troisieme devoir des enfans à l'égard des peres & meres, c'est l'obéissance ; cette vertu, qui engage tous les inférieurs à rendre à leurs superieurs la soumission qu'ils leur doivent, est pour les enfans d'une obligation très-étroite à l'égard de
Eccli. 3. 8. leurs parens. *Celui qui craint le Seigneur honorera son pere & sa mere, & il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie.* En effet, la nature leur donne un certain droit de principauté, qui oblige les enfans à un grand assujettissement, tel qu'est celui des sujets à l'égard de leurs Seigneurs ; parce qu'ils sont dans l'impuissance de leur rendre ce qu'ils ont reçu d'eux. Mais comme le peché avoit effacé de l'esprit & de la mémoire des hommes

cette

cette impression naturelle, Dieu a retabli ce droit par son commandement, & promet de grandes récompenses à ceux qui rendent à leurs peres & à leurs meres l'honneur & la recompense qui leur est dûe ; au-lieu qu'il menace de grandes peines ceux qui les deshonorent : Car outre ce qui est dit dans le Levitique ; *Que celui qui aura maudit son pere ou sa mere sera puni de mort* ; la loi ordonne, que les enfans desobeissans seroient mis entre les mains de la Justice par leurs parens, pour être sans remission lapidés par les mains du peuple. Si maintenant la vengeance de Dieu n'éclate pas sur les méchans enfans dès cette vie d'une maniere aussi sensible, elle n'en sera que plus rigoureuse & plus terrible dans l'éternité. Exod. 21. 17. Deut. 21. 18. &c.

℣. 4. *Et vous peres, n'irritez point vos enfans ; mais ayez soin de les bien élever, en les corrigeant & les instruisant selon le Seigneur.*

Un des principaux devoirs des peres, est de corriger leurs enfans : *Qui est l'enfant*, dit saint Paul, *qui ne soit point châtié par son pere ?* Aussi Dieu, qui est un bon pere, *châtie ceux qu'il aime, & frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans.* Hebr. 12. 7. Prov. 3. 12. Mais comme l'amour que les peres ont pour leurs enfans n'est pas toujours bien reglé, & qu'ils agissent souvent par humeur ; ils traitent quelquefois leurs enfans avec tant de rigueur pour des fautes peu considerables, qu'ils aigrissent extrêmement leurs esprits. Il y en a aussi qui traitent toujours leurs enfans comme des esclaves, & ne leur parlent que d'une maniere fiere & effrayante ; cette conduite abbat l'esprit des enfans, & les déconcerte entierement ; ce qui les porte souvent à s'abandonner à un libertinage, dont ils ne reviennent pas aisément. D'au-

trés au-contraire, prenant le contrepied pour ne point uſer de ſeverité à l'égard de leurs enfans, les traitent avec une indulgence cruelle, qui les entretient dans une vie molle, oiſive & libertine. Il faut donc uſer de ſeverité, & corriger les enfans ſelon la qualité de leurs fautes, mais avec moderation, en leur faiſant connoître que c'eſt par affection pour eux & par motif de conſcience qu'on ſe porte à les châtier. Ainſi il y a deux écueils à éviter dans l'éducation des enfans; l'un, c'eſt de les irriter & de perdre leur affection par une trop grande ſeverité; l'autre, c'eſt de les laiſſer tellement à eux-mêmes, qu'on ſe repoſe ſur leur bonne foi, ſans les reprendre s'ils font des fautes, de-peur de leur cauſer du chagrin; cette tendreſſe eſt auſſi pernicieuſe, que la plus grande dureté.

✝. 5. juſqu'au 10. *Vous, ſerviteurs, obéiſſez à ceux qui ſont vos maîtres ſelon la chair, avec crainte & avec reſpect, dans la ſimplicité de votre cœur, comme à J. C. même, &c.*

Les Apôtres ne dédaignent pas de donner des avis aux ſerviteurs, qui étoient pour lors ordinairement des eſclaves, & font voir que leur ſalut ne leur étoit pas moins cher que celui des autres hommes, ſuivant en ce point la conduite de Dieu, qui n'a point d'égard à la qualité des perſonnes. Comme naturellement l'homme n'aime point d'être aſſujetti, & que ces ſortes de perſonnes ne ſouffroient qu'à regret l'état où ils ſe trouvoient, ils ne ſervoient leurs maîtres qu'avec toute la repugnance poſſible; le bien-heureux Apôtre les exhorte d'obéir avec une crainte reſpectueuſe qui les faſſe agir avec ſimplicité: cette diſpoſition eſt neceſſaire à tout Chrétien, car il n'y en a point qui n'ayent quelques ſuperieurs à qui ils doivent rendre leurs devoirs.

Car les vrais serviteurs de Dieu, tels que doivent être tous les Chrétiens, se conduisent à l'égard de ceux à qui ils sont soumis, d'une maniere bien differente de ceux qui servent des maîtres qui vivent selon le monde : ceux-ci se contentent de prendre garde si leurs maîtres les voyent, & ce n'est ordinairement qu'en leur présence qu'ils leur témoignent du respect, car en leur absence ils les méprisent & se mocquent d'eux ; au-lieu que les serviteurs qui craignent Dieu, & tous ceux qui se conduisent selon les regles de la vraie pieté, considerent que c'est à Dieu même à qui ils obéissent dans la personne de leurs superieurs, & ne font nulle attention si leurs maîtres les regardent, comme s'ils vouloient plaire aux hommes ; car comme c'est par l'ordre de J. C. que les serviteurs Chrétiens rendent service à un homme, ce n'est point tant à leurs maîtres qu'ils obéissent, qu'à J.C. même qui les y a assujettis, & de qui ils doivent attendre leurs récompenses.

La conduite des maîtres à l'égard de leurs serviteurs demande d'autant plus de circonspection, qu'elle paroît plus libre & moins contrainte. Ils s'imaginent que les fautes qu'ils commettent contre leurs serviteurs, sont legeres, parce que ce sont des serviteurs qu'ils offensent ; ils se trompent ; ils sont eux-mêmes serviteurs du même Maître, & ce souverain Maître ne connoît point les distinctions que le monde met entre les maîtres & les serviteurs : chacun sera mesuré à la même mesure dont il se sera servi envers les autres ; si le maître a usé de douceur & de bonté à l'égard de son serviteur, Dieu en usera de même à son égard ; s'il lui a pardonné ses fautes, Dieu lui pardonnera les siennes. Ce n'est pas que J. C. qui veut que tous les hommes se consi-

derent comme freres, soit venu pour rompre & renverser l'ordre de la societé humaine; mais il est venu pour l'affermir & le faire observer plus parfaitement, en unissant les cœurs par la charité: l'inégalité demeure entr'eux, mais il se fait néanmoins une espece d'égalité, lorsque les serviteurs & tous les autres inferieurs faisant avec affection ce qui est de leur devoir, les maîtres & les superieurs ont soin de les traiter comme freres, étant peut-être dans leur état plus agréables à Dieu qu'ils ne le sont eux-mêmes.

ỽ. 10 Jusqu'à la fin. *Enfin, mes freres, fortifiez-vous dans le Seigneur, & en sa vertu toute-puissante, &c.*

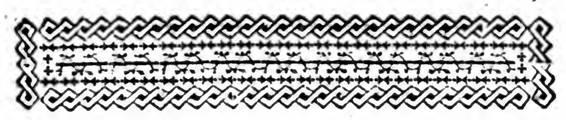
Notre bienheureux Apôtre, par ce discours, veut frapper les hommes de la crainte des démons, afin qu'ils se mettent en défense contre de si puissans ennemis; car il n'y a point d'ennemis visibles, ni de combats sensibles qui soient si à craindre. Si les hommes sont si foibles qu'ils ne peuvent souvent resister à un autre homme, combien moins pourront-ils se défendre contre des puissances qui conduisent ce monde, & qui font ce qu'ils veulent de ceux qui sont dans les tenebres? Il n'y a rien qui soit capable de leur resister dans le monde; ainsi il faut que les hommes cherchent ailleurs que dans eux-mêmes des forces pour resister à de tels ennemis, & recourent aux armes de Dieu, qui sont seules capables de les défendre; ces armes sont en grand nombre, & chacune meriteroit un explication particuliere: mais il suffit de sçavoir que nous en devons être couverts de toutes parts. La moindre partie qui n'en seroit pas couverte, nous exposeroit aux coups que le démon est toujours prêt de lancer contre nous, lui qui veille continuellement & fait
1. Pet. 5. 8. *la ronde autour de nous pour nous surprendre, & comme*

*un lion rugissant cherche qui il pourra devorer.* Si l'on étoit bien persuadé de cette vérité de foi, il seroit impossible qu'on ne se tînt continuellement sur ses gardes, & qu'on n'implorât l'assistance de Dieu en toutes rencontres, sans laquelle nous sommes sans cesse exposés à périr. Nous sommes assiegés de tous côtés d'autres ennemis, par lesquels ils nous parle & nous inspire ses sentimens & ses desirs; ces ennemis sont les hommes qui nous environnent, & les objets qui se présentent à nous; ainsi il faut ou perir, si nous ne nous défendons pas, ou resister, si nous voulons nous sauver. Ces moyens sont les armes que saint Paul nous présente, & dont tout fidele doit être revêtu: elles ne sont point exterieures, comme celles des soldats, mais toutes interieures; & le Chrétien regeneré dans les eaux du Baptême en est revêtu en naissant, & les a toujours toutes prêtes dans son cœur pour s'en servir dans l'occasion.

Les hommes ne se font pas toujours la guerre les uns aux autres, ils se lassent, & sont obligés de faire quelque treve pour respirer; mais il n'en est pas de même de la guerre que le démon nous fait; comme c'est un ennemi irreconciliable, il est aussi infatigable, étant spirituel. Ainsi nous devons être continuellement en défense contre lui, & être bien munis de toutes parts, comme dit notre saint Apôtre. Mais, helas! où sont ceux qui sont revêtus de ces armes, ou qui croyent devoir l'être pour resister à un si dangereux ennemi? Qu'il est rare de trouver de ces ames genereuses qui soient munies de cette ceinture spirituelle qui les fasse demeurer fermes dans la verité, pour combattre *le pere du mensonge* *Joan. 8. 44.*
*qui n'est pas demeuré dans la verité?* Qui se fassent un

plastron de l'amour de la justice, pour la maintenir constamment aux dépens de tout? Où voit-on cette foi courageuse qui serve de bouclier pour repousser tous les traits enflammés dont ce pernicieux ennemi tâche de nous percer? Enfin qui a toujours en main cette épée de la parole de Dieu pour le vaincre & le desarmer comme J. C. a fait dans le desert? La plupart des Chrétiens qui vivent dans les délices & dans la recherche des biens de la vie presente, n'ayant qu'une foi languissante, sans se mettre en peine de se nourrir de la parole de Dieu, sont semblables à des soldats qui s'exposeroient nuds & desarmés au milieu de leurs ennemis qui les perceroient de mille coups: C'est l'état où les gens du monde se trouvent ordinairement sans s'en appercevoir; ils ne voyent pas les dangers où ils sont, ni le grand nombre d'ennemis qui les environnent, & étant enivrés de leurs passions, ils ressemblent *à un homme endormi au milieu de la mer,*
Prov. 23. 34. *comme un pilote assoupi qui a perdu le gouvernail*, & peuvent dire plus véritablement que celui que le Sage fait parler: *Ils m'ont battu, mais je ne l'ai point senti; ils m'ont entraîné, mais je ne m'en suis point apperçu.*

Prenons-garde de tomber dans cette insensibilité funeste & si commune; réveillons notre foi qui nous fasse appercevoir les ennemis que nous avons à combattre, & nous excite à nous remettre en defense contr'eux; aimons la vérité & la justice; fortifions-nous contre les tentations par les maximes de l'Evangile & la lecture des livres saints; & sur-tout ayons recours *à Dieu en tout temps par toutes sortes de*
℣. 18. *supplications & de prieres*, nous tenant toujours en sa présence, pour être continuellement assistés de son divin secours.



# AVIS
## SUR L'EPISTRE DE S. PAUL AUX PHILIPPIENS.

LE ſujet de cette Lettre n'eſt proprement qu'une action de grace que l'Apôtre S. Paul rend aux Philippiens, peuples de la Macedoine, de la liberalité qu'ils avoient exercée envers lui ; auſſi eſt-elle pleine des marques de ſa tendreſſe, de ſa reconnoiſſance, & des témoignages de ſon zele pour leur ſalut. Cet Apôtre avoit travaillé avec beaucoup de fatigue à leur converſion, & avoit ſouffert dans Philippes même de cruelles perſécutions ; mais en même temps l'Evangile y avoit fait beaucoup de fruit & un progrès ſurprenant ; en ſorte que ces peuples avoient embraſſé la foi avec une ardeur extraordinaire, & donné dans toutes les occaſions des marques effectives de leur zele & de leur liberalité ; & l'Apôtre en avoit reſſenti lui-même pluſieurs fois des effets très-particuliers à

Thessalonique, & en dernier lieu à Rome, où il étoit captif, par les mains d'Epaphrodite, qu'ils lui avoient envoyé, pour le secourir dans ses besoins, & s'informer de ses nouvelles.

L'Apôtre pour les en remercier leur écrivit cette Lettre, qui ne leur fut pas renduë aussi-tôt qu'il l'eût désiré, parce qu'Epaphrodite qui en devoit être le porteur étoit tombé malade, & avoit été en danger de mourir.

Dans les premiers Chapitres saint Paul assure les Philippiens qu'il ne les oublie point devant Dieu, qu'il ne se ressouvient jamais d'eux qu'avec une extrême consolation, qu'il a bien de la joie d'apprendre qu'ils perseverent dans la doctrine qu'il leur avoit prêchée, qu'il a toute la réconnoissance qu'il doit à la part qu'ils ont prise à ses liens, qu'il prie Dieu sans cesse, afin que leur charité & leur justice croisse de plus en plus; ensuite il les console en leur apprenant que ses liens, bien loin de nuire au progrès de l'Evangile, l'avoient rendu célebre à la Cour même de l'Empereur. Il les loue de la fermeté avec laquelle ils ont souffert toutes sortes de persécutions de la part de leurs concitoyens & des faux freres. Il leur témoigne son zele pour leur salut,

& les assure qu'il est prêt à y sacrifier son repos & sa propre vie ; qu'il a un grand desir de les revoir pour les encourager par sa présence & par ses instructions. Il les avertit de ne pas se laisser séduire par les faux docteurs, qu'il qualifie de chiens & d'ennemis de la croix, parce qu'ils vouloient en anéantir le fruit par l'alliance des cérémonies légales ; il leur prouve que la circoncision exterieure de la chair n'est rien, & que c'est à celle de l'esprit que les Chrétiens sont appellés, que toute la perfection consiste à croire & à connoître J. C. & à espérer en sa résurrection.

Enfin dans les derniers Chapitres il leur donne diverses regles pour se conduire saintement, & se conserver purs & irrépréhensibles au milieu de la corruption du siecle : il les exhorte à fuir les disputes, à être assidus à la priere, à avoir une attention charitable sur les besoins de ceux qui annoncent l'Evangile ; il les excite à la patience & à l'humilité par l'exemple des humiliations de J. C. il dit qu'il leur envoie Timothée son fidele disciple, & il les prie de le bien recevoir : & finit cette Lettre en demandant à Dieu pour eux sa grace & sa paix, & le conjurant de les récompenser des secours considérables qu'ils lui avoient en-

voyés. Il les salue tous en son nom, & aussi aux noms des fideles qui étoient dans la maison de Cesar.

Cette Lettre est écrite de Rome, comme la précédente, la vingt-neuviéme année de la Passion de Jesus-Christ, la soixante-deuxiéme de l'Ere vulgaire.





# EPISTRE DE S. PAUL AUX PHILIPPIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

1. PAULUS & Timotheus, servi Christi, omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis, & diaconibus.

2. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

3. Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri:

4. semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis, cum gaudio deprecationem faciens,

1. PAUL & Timothée, serviteurs de Jesus-Christ, à tous les saints en Jesus-Christ, qui sont à Philippes, aux Evêques & aux Diacres.

2. Que Dieu notre Pere, & Jesus-Christ notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

3. Je rends graces à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous :

4. & je ne fais jamais de prieres, que je ne prie aussi pour vous tous, ressentant une grande joie,

5. de ce que vous avez reçu l'Evangile, ‖ & y avez persévéré depuis le premier jour jusqu'à maintenant :

5. super communicatione vestra in Evangelio Christi à prima die usque nunc :

† 22. Dimanche après la Pentec.

6. car † j'ai une ferme confiance, que celui qui a commencé le bien en vous ‖, ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour de Jesus-Christ.

6. Confidens hoc ipsum, quia qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu.

7. Et il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, comme ayant tous part à ma joie, par celle que vous avez prise à mes liens, à ma défense, & à l'affermissement de l'Evangile ‖.

7. Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis, eò quòd habeam vos in corde, & in vinculis meis, & in defensione, & confirmatione Evangelii, socios gaudii mei omnes vos esse.

8. Car Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de Jesus-Christ.

8. Testis enim mihi est Deus, quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.

9. Et ce que je lui demande est, que votre charité croisse de plus en plus en lumiere & en toute intelligence ;

9. Et hoc oro ut charitas vestra magis ac magis abundet in scientia & in omni sensu,

10. afin que vous sçachiez discerner ce qui est meilleur & plus utile ‖ ; que vous soyez purs & sinceres ‖ ; que vous

10. ut probetis potiora, ut sitis sinceri, & sine offensa in diem Christi,

℣. 5. *autr.* la liberalité que vous avez exercée pour favoriser la prédication de l'Evangile.

℣. 6. *autr.* ce saint ouvrage. *Expl.* qui vous a donné cet esprit de liberalité.

℣. 7. *autr. Grec.* dans mes liens & dans ma défense & dans l'affermissement de l'Evangile, comme ayant tous part à la grace que Dieu m'a faite *de souffrir pour lui.*

℣. 10. *autr.* le bien d'avec le mal. Ibid. *autr.* dans une foi sans mélange d'erreur.

marchiez jusqu'au jour de *Jesus*-Christ, sans que votre course soit interrompue par aucune chute ″:

11. repleti fructu justitiæ per Jesum Christum in gloriam & laudem Dei.

11. & que pour la gloire & la louange de Dieu, vous soyez remplis des fruits de justice par Jesus-Christ ¶.

12. Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii :

12. Or je veux bien que vous sçachiez, mes freres, que ce qui m'est arrivé a beaucoup servi au progrès de l'Evangile ;

13. ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni prætorio, & in cæteris omnibus ;

13. en sorte que mes liens sont devenus célebres dans toute la Cour de l'Empereur, & parmi tous les habitans de Rome ″ *à la gloire de Jesus*-Christ ;

14. & plures è fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantiùs auderent sine timore verbum Dei loqui.

14. & que plusieurs de nos freres en notre Seigneur se rassurant par mes liens, ont conçu une hardiesse nouvelle pour annoncer la parole de Dieu sans aucune crainte.

15. Quidam quidem & propter invidiam & contentionem, quidam autem & propter bonam voluntatem Christum prædicant.

15. Il est vrai que quelques-uns prêchent *Jesus*-Christ par *un esprit d'*envie ″ & *de* contention, & que les autres le font par une bonne volonté.

16. Quidam ex charitate, scientes quo-

16. Les uns prêchent *Jesus*-Christ par charité ″, sçachant

ỳ. 10. *autr.* sans être à scandale à personne.

ỳ. 13. *expl.* en voyant les fruits heureux de ma captivité.

ỳ. 15. *expl.* jaloux de ma réputation.

ỳ. 16. & 17. Ces deux versets sont transposés dans le Grec, le verset 17. suit le 15. & le verset 16. suit le 17.

que j'ai été établi pour la défense de l'Evangile,

17. & les autres le prêchent par un esprit de pique & de jalousie, avec une intention qui n'est pas pure, croyant me causer de l'affliction dans mes liens.

18. Mais qu'importe, pourvu que *Jesus*-Christ soit annoncé en quelque maniere que ce soit; soit par occasion, ou par un vrai zele ″; je m'en réjouis, & m'en réjouirai *toujours*.

19. Car je sçai que l'évenement m'en sera salutaire par vos prieres, & par l'infusion de l'esprit de Jesus-Christ,

20. selon la ferme espérance où je suis, que je ne recevrai point la confusion d'être trompé en rien de ce que j'attends ″; mais que parlant avec toute sorte de liberté, *Jesus*-Christ sera encore maintenant glorifié dans mon corps, comme il l'a toujours été, soit par ma vie, ou par ma mort.

21. Car *Jesus*-Christ est ma vie ″, & la mort m'est un gain.

niam in defensionem Evangelii positus sum.

17. Quidam autem ex contentione Christum annuntiant non sincerè, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

18. Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur; & in hoc gaudeo, sed & gaudebo.

19. Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem, per vestram orationem, & subministrationem Spiritûs Jesu Christi,

20. secundùm expectationem & spem meam, quia in nullo confundar; sed in omni fiducia sicut semper, & nunc magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem.

21. Mihi enim vivere Christus est, & mori lucrum.

℣. 18. *lettr.* verité.

℣. 20. *lettr.* l'attente continuelle & l'espérance où je suis que je ne serai en rien confondu.

℣. 21. *autr.* si je vis, je ne vis que pour J. C. & si je meurs, la mort m'est un gain.

22. Quòd si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, & quid eligam ignoro.

22. Que si je demeure plus long-temps dans ce corps mortel, je tirerai du fruit de mon travail; & ainsi je ne sçai que choisir.

23. Coarctor autem è duobus: desiderium habens dissolvi & esse cum Christo, multò magis melius:

23. Je me trouve pressé des deux côtés; car *d'une part* je désire d'être dégagé des liens du corps //, & d'être avec *Jesus*-Christ, ce qui est sans comparaison le meilleur;

24. permanere autem in carne, necessarium propter vos.

24. & *de l'autre*, il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie.

25. Et hoc confidens scio quia manebo, & permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum, & gaudium fidei;

25. C'est pourquoi j'ai une certaine confiance qui me persuade que je demeurerai encore avec vous tous, & que j'y demeurerai même assez long-temps pour votre avancement, & pour la joie de votre foi;

26. ut gratulatio vestra abundet in Christo Jesu in me, per meum adventum iterùm ad vos.

26. afin que lorsque je serai de nouveau présent parmi vous, // je trouve en vous un sujet de me glorifier de plus en plus en Jesus-Christ.

27. Tantùm dignè Evangelio Christi conversamini, ut sive cùm venero, & videro vos, sive absens audiam de vobis, quia statis in

27. Ayez soin seulement de vous conduire d'une maniere digne de l'Evangile de *Jesus*-Christ, afin que je voye moi-même étant présent parmi *Eph.4.1. Col.1.10. 1. Thess. 2.12.*

℣. 23. *autr. Grec.* de sortir de cette vie.

℣. 26. *autr.* vous ayez en moi un sujet de vous glorifier.

vous, ou que j'entende dire en étant absent, que vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant tous d'un même cœur pour la foi de l'Evangile;

uno spiritu unanimes collaborantes fidei Evangelii;

28. & que vous demeuriez intrepides parmi tous les efforts de vos adversaires, ce qui est pour eux // le sujet de leur perte, comme pour vous celui de votre salut: & cet avantage vous vient de Dieu;

28. & in nullo terreamini ab adversariis, quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis, & hoc à Deo:

29. car c'est une grace qu'il vous a faite, non seulement de ce que vous croyez en *Jesus-Christ*, mais encore de ce que vous souffrez pour lui,

29. quia vobis donatum est pro Christo, non solùm ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini,

30. vous trouvant dans les mêmes combats où vous m'avez vu, & où vous entendez dire que je suis encore maintenant.

30. idem certamen habentes, quale & vidistis in me, & nunc audistis de me.

℣. 28. *Grec.* la marque.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Paul & Timothée serviteurs de J. C. à tous les saints en J. C. qui sont à Philippes, aux Evêques & aux Diacres.*

*Paul & Timothée.* L'Apôtre fait mention de Timothée, parce qu'il étoit fort connu & estimé dans Philippes

Philippes, l'y ayant accompagné dans les deux voyages qu'il y avoit faits.

*Serviteurs de J. C.* Il ne se qualifie pas du nom d'Apôtre, comme en d'autres Epîtres, parce que cette qualité ne lui étoit pas contestée dans Philippes, où son apostolat avoit été pleinement autorisé par des miracles évidens.

*A tous les saints en J. C.* Voyez 1. Cor. 1. 2. Ephes. 1. 2. Col. 1. 2. *qui sont à Philippes*, ville de Macedoine.

*Aux Evêques*, c'est-à-dire, à tous les Prêtres, nommés Evêques. Voyez Act. 20. 17. 28. parce qu'ils veillent en qualité de Pasteurs sur le troupeau de J. C. quoique le nom d'Evêque ne fût donné par excellence qu'au principal d'entre les Pasteurs.

*Et aux Diacres*, c'est-à-dire, ceux qui sont employés à la distribution des aumônes de l'Eglise, & même au ministere de la prédication, & de la dispensation du Sacrement de l'Eucharistie.

Or il semble que saint Paul fait ici mention des Evêques & des Diacres, pour faire voir aux Philippiens l'union qu'ils doivent avoir avec leurs Pasteurs, & pour les détourner des faux-docteurs, qui enseignoient le Judaïsme dans cette ville, contre la défense expresse de ses vrais Pasteurs. Voyez Philip. 3. 2. 18.

℣. 2. *Que Dieu notre Pere, & J. C. notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.*

*Que Dieu, &c.* Voyez Rom. 1. 7. 1. Cor. 1. 3. 2. Cor. 1. 2. Gal. 1. 3. Ephes. 1. 2.

℣. 3. *Je rends graces à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous.*

*Je rends graces, &c.* Voyez Rom. 1. 8. 1. Cor. 1. 4. Ephes. 1. 16.

℣. 4. *Et je ne fais jamais de prieres, que je ne prie aussi pour vous, ressentant une grande joie.*

*Et je ne fais, &c.* L'Apôtre ajoute cette parenthese, pour faire voir plus clairement qu'il se souvenoit souvent des Philippiens, & qu'ainsi il rendoit souvent graces à Dieu pour eux.

*Ressentant une grande joie*, avec toute la tendresse que peut avoir un Pasteur, qui ne doit point avoir de plus grande joie, que d'apprendre que ses enfans marchent dans la vérité.

℣. 5. *De ce que vous avez reçu l'Evangile, & y avez perseveré depuis le premier jour jusqu'à maintenant.*

*De ce que vous avez reçu.* Grec. *De votre communion à l'Evangile, &c.* c'est-à-dire, non seulement de ce que vous avez reçu l'Evangile, & de ce que vous y avez perseveré, mais de la maniere toute sainte avec laquelle vous l'avez reçu & vous y perseverez. Voyez Col. 1. 5.

℣. 6. *Car j'ai une ferme confiance, que celui qui a commencé le bien en vous, ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour de J. C.*

*Car, &c.* Dieu *qui a commencé* par sa grace *le bien en vous*, c'est-à-dire, votre conversion, ou votre salut, *ne cessera*, par le don de la perséverance, *de le perfectionner*, par l'infusion continuelle de ses graces.

*Jusqu'au jour de J. C.* c'est-à-dire, jusqu'au jour de votre mort, auquel J. C. exercera son jugement particulier, & dont le jugement général, qui est appellé par excellence le jour de J. C. ne sera qu'une confirmation : ou bien, si on entend ici par le jour de J. C. le jugement général, il faut alors expliquer ce verset de toute l'Eglise en général, dont celle des Philippiens faisoit une partie ; car Dieu la per-

fectionne tous les jours de plus en plus, & il achevera pleinement son salut au dernier jugement, par la glorieuse resurrection.

℣. 7. *Et il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, comme ayant tous part à ma joie, par celle que vous avez prise à mes liens, à ma défense, & à l'affermissement de l'Evangile.*

*Et il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous*, sans exception ; *parce que je vous ai dans le cœur*, c'est-à-dire, l'amour & la charité que j'ai pour vous, ne me permet pas de faire d'autre jugement : *Charitas non cogitat malum, omnia credit, omnia sperat, &c.* 1. Cor. 13. 4. &c.

*Comme ayant tous part* : c'est la raison principale sur laquelle il fonde l'esperance du salut de Philippiens, & l'amour qu'il a pour eux : *à ma joie*, c'est-à-dire, à mes souffrances, que j'endure avec joie. Grec. *à ma grace*, à la grace de mes souffrances ; ce qui revient au même sens : *Sicut socii passionum estis, &c.* 2. Cor. 1. 7.

*Par celle que vous avez prise à mes liens, &c.* en défendant & soutenant, aussi-bien que moi, la vérité de l'Evangile. Voyez Philip. 1. 29. 30. *Autr.* Puisque vous compatissez à mes liens par votre charité, vous étant déclarés pour moi en tout ce que j'ai dit & ce que j'ai fait pour la défense & pour l'avancement de l'Evangile. Voyez Phil. 4. 14. Hebr. 10. 33.

℣. 8. *Car Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de J. C.*

*Car Dieu.* C'est la confirmation de ce qu'il dit au verset précedent, qu'il a les Philippiens dans le cœur ; *m'est témoin.* Voyez Rom. 2. 9. 2. Cor 1. 23.

1. Thes. 2. 5. 10. *avec quelle tendresse je vous aime*, *&c.* d'un amour véritablement chrétien, qui n'a que J. C. pour motif & pour objet. *Autr.* D'un amour pur, intime & cordial, tel qu'est celui de J. C. pour les fideles.

℣. 9. *Et ce que je lui demande, est que votre charité croisse de plus en plus en lumiere, & en toute intelligence.*

*Et ce que je lui demande est*, *&c.* que Dieu comble tous les jours cet amour que vous avez pour moi, de nouveaux dons.

*Et en toute intelligence*, c'est-à-dire, en pratique & en expérience, qui vous fasse juger sainement
Hebr. 5. 14. de toutes choses: *Eorum qui pro consuetudine*, *&c.*

℣. 10. *Afin que vous sçachiez discerner ce qui est meilleur & plus utile; que vous soyez purs & sinceres; que vous marchiez jusqu'au jour de J. C. sans que votre course soit interrompue par aucune chute.*

*Afin que vous sçachiez discerner*, *&c.* en chacune de vos actions le bien d'avec le mal; ce qui est moins, & ce qui est le plus parfait: c'est un don de Dieu tout singulier, qui manque fort souvent à ceux qui sont les plus éclairés dans la spéculation des mysteres.

*Que vous soyez purs & sinceres*, dans votre doctrine, & dans le motif de vos actions, ayant une droite intention.

*Que vous marchiez*, sans que le cours de votre vocation soit interrompu par aucune chute, & sans être occasion de chute & de scandale à personne par votre imprudence, ou par votre exemple. Voyez 1. Cor. 10. 32. Act. 24. 16.

*Jusqu'au jour de J. C.* Voyez Philip. 1. 6.

℣. 11. *Et que pour la gloire & la louange de Dieu, vous soyez remplis des fruits de justice par J. C.*

*Et que pour la gloire . . . . . vous soyez remplis des fruits de justice* ; c'est-à-dire, des bonnes œuvres, non de celles de la loi, qui ne sont pas des fruits ; mais de celles qui sont produites en nous *par J. C.* c'est-à-dire, par sa grace. L'Apôtre dit ceci contre les faux-docteurs, qui recommandoient aux Philippiens les œuvres de la loi, comme étant fort agréables à Dieu ; au lieu que selon sa doctrine, il n'y en a point d'autres que les chrétiennes qui soient pour sa gloire.

℣. 12. *Or je veux bien que vous sçachiez, mes freres, que ce qui m'est arrivé a beaucoup servi au progrès de l'Evangile.*

*Or je veux bien, &c.* L'Apôtre dit ceci pour les encourager à continuer de souffrir, aussi-bien que lui, pour l'Evangile, & à ne se point étonner de le voir tant souffrir.

℣. 13. *En sorte que mes liens sont devenus célebres dans toute la Cour de l'Empereur, & parmi tous les habitans de Rome à* la gloire de J. C.

*En sorte que mes liens sont devenus célebres* ; c'est-à-dire : On a sçu dans toute la Cour & dans la ville, que j'étois dans les liens, la cause pour laquelle j'y étois, la constance avec laquelle je souffrois, & les merveilles que j'y operois ; ce qui a réussi à la gloire de J. C. par la conversion d'un grand nombre de personnes, tant des domestiques de l'Empereur, que des autres habitans de Rome. Voyez ci-après chap. 4. v. 22. D'autres traduisent : *Mes liens sont devenus célebres en J. C.* ce qui est encore plus à la lettre. Le sens : On a sçu par-tout que j'étois dans les liens pour J. C. ce qui a donné à plusieurs l'occasion de s'enquerir de sa Religion & de se convertir.

*Dans toute la Cour de l'Empereur, &c.* Neron. Let. *Le Prétoire.* Voyez Philip. 4. 22. Ou bien, comme veulent quelques-uns, dans la forteresse Prétorienne, où étoit la garde de l'Empereur.

℣. 14. *Et que plusieurs de nos freres en notre Seigneur se rassurant par mes liens, ont conçu une hardiesse nouvelle pour annoncer la parole de Dieu sans aucune crainte.*

*Et que plusieurs de nos freres en notre Seigneur*, c'est-à dire, les Chrétiens, qui font tous profession de suivre la Relgion de J. C. & qui ont tous été regenerés par un même Esprit pour être les enfans d'un même Pere, qui est Dieu, & vivre en cette qualité unis par le lien de la charité.

*Se rassurant* contre la crainte de la persécution qu'ils appréhendoient, *par mes liens, &c.* c'est-à-dire, tant par l'exemple de ma patience, & de la force invincible avec laquelle je prêche l'Evangile au milieu des liens, que par les merveilles que j'y opere, & par la protection visible de Dieu sur ma personne dans les afflictions que j'y souffre.

℣. 15. *Il est vrai que quelques-uns prêchent J. C. par* un esprit d'*envie &* de *contention, & que les autres le font par une bonne volonté.*

*Il est vrai que quelques-uns* des freres en notre Seigneur, non de ceux qui se sont encouragés par l'exemple de mes liens ; mais d'autres Chrétiens, qui sont jaloux de la gloire de mon apostolat, *prêchent J. C. par* un esprit d'*envie*, ne pouvant supporter l'estime que tous les fideles ont pour moi ; *&* de *contention, &c.* n'aspirant qu'à m'abattre pour se rendre les chefs, & se faire considerer des fideles comme les premiers Apôtres, & les plus excellens Prédicateurs de l'Evangile.

℣. 16. *Les uns prêchent J. C. par charité, sçachant que j'ai été établi pour la défense de l'Evangile.*

*Les uns :* c'est la repetition & l'explication plus claire du verset précedent, *prêchent, &c.* c'est-à-dire, se joignent avec moi dans la prédication de l'Evangile parce qu'ils m'aiment, & qu'ils sçavent que je ne me suis pas ingeré moi-même dans la prédication de l'Evangile, mais que j'y ai été appellé de Dieu. *Autr.* Se joignent avec moi dans la prédication, sans aucun interêt particulier, mais par le seul motif de la charité qui les porte à me secourir ; parce qu'ils sçavent que Dieu m'ayant établi pour la défense de l'Evangile, je mérite d'être secouru, & qu'on ne me doit pas abandonner.

℣. 17. *Et les autres le prêchent par un esprit de pique & de jalousie, avec une intention qui n'est pas pure, croyant me causer de l'affliction dans mes liens.*

*Et les autres ...... croyant me causer de l'affliction dans mes liens*, c'est-à-dire, qu'en prêchant l'Evangile, ils s'acquerront l'estime des fideles, & qu'ils effaceront de leur esprit toute celle qu'ils ont pour moi, & qu'ainsi ils ajouteront une nouvelle affliction à celle de mes liens, m'ayant privé de la gloire qu'ils s'imaginent que je recherche, comme eux, dans la prédication de l'Evangile.

℣. 18. *Mais qu'importe, pourvu que J. C. soit annoncé en quelque maniere que ce soit ; soit par occasion, ou par un vrai zele ; je m'en réjouis, & je m'en rejouirai* toujours.

*Mais qu'importe?* Quel mal peut-il arriver de la mauvaise intention de ceux qui prêchent l'Evangile par pique & par jalousie ? Il faut suppléer : Il n'en peut arriver aucun.

*Pourvu que J. C. soit annoncé ;* c'est-à-dire, pourvu qu'on prêche la véritable doctrine de J. C. *de quelque maniere que ce soit*, quelque fin que l'on se propose en la prêchant.

*Soit par occasion, ou par un vrai zele ;* c'est-à-dire, soit qu'on prêche l'Evangile pour trouver occasion de me nuire & d'exercer sa passion contre moi ; soit qu'on le prêche par un vrai zele.

*Je m'en rejouis*, de ce que J. C. est annoncé ; tant s'en faut que je m'en attriste, & que ce me soit une nouvelle affliction, comme pensent mes adversaires.

*Et je m'en réjouirai* toujours ; c'est-à-dire : J'espere d'avoir un nouveau sujet de me réjouir ; quand je verrai le succès & le fruit de la prédication de mes adversaires, qui n'aura servi qu'à étendre de plus en plus la gloire de J. C. par la conversion des infideles.

℣. 19. *Car je sçai que l'évenement m'en sera salutaire par vos prieres, & par l'infusion de l'Esprit de J. C.*

*Car je sçai que l'évenement m'en sera salutaire ;* c'est-à-dire : Le dessein que mes adversaires ont de m'abattre & de m'affliger, en prêchant J. C. par esprit de pique & de jalousie, ne réussira pas comme ils prétendent, mais Dieu le fera réussir pour mon salut, en me fortifiant de plus en plus par
Rom. 8. 28. cette persecution. *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, &c.*

*Par vos prieres*, comme par un moyen ordonné de Dieu pour m'obtenir la grace de son Esprit, pour perseverer jusqu'à la fin.

*Et par infusion de l'Esprit de J. C.* Voyez Rom. 8. 9.

℣. 20. *Selon la ferme esperance où je suis, que je ne*

*recevrai point la confusion d'être trompé en rien de ce que j'attends ; mais que parlant avec toute sorte de liberté, J. C. sera encore maintenant glorifié dans mon corps, comme il l'a toujours été, soit par ma vie, ou par ma mort.*

*Selon la ferme esperance où je suis, &c.* que je n'aurai pas la confusion de me voir succomber à aucune adversité.

*Mais que parlant*, c'est-à-dire, prêchant & enseignant, *avec toute sorte de liberté*, sans rien craindre de tout ce qui pourra arriver.

*Jesus-Christ sera encore maintenant glorifié*, même dans cet état de captivité où je suis, où il semble que je devrois plus craindre, *dans mon corps*, c'est-à-dire, par mes souffrances corporelles, & non seulement par ma langue, en annonçant sa parole, comme font mes adversaires.

*Comme il a toujours été*, depuis ma conversion dans le temps où j'ai joui de ma liberté.

*Soit pour ma vie, &c.* c'est-à-dire, soit que je vive, ou que je meure, je supporterai courageusement toutes ses souffrances pour sa gloire & pour la défense de sa doctrine.

℣. 21. *Car J. C. est ma vie, & la mort m'est un gain.*

*Car, &c.* L'Apôtre rend raison de la disposition où il est de souffrir toutes choses, même la mort, pour la gloire de J. C. C'est-à-dire : Je suis d'autant plus disposé à donner ma vie pour la gloire de J. C. qu'en la perdant pour lui, je la trouve en lui ; en perdant la vie mortelle, j'y trouve la vie immortelle, de sorte qu'il y a plus à gagner qu'à perdre dans la mort.

℣. 22. *Que si je demeure plus long-temps dans ce corps mortel, je tirerai du fruit de mon travail ; & ainsi je ne sçai que choisir.*

*Que si je demeure, &c.* c'est-à-dire : si je considere mon propre bien, la mort m'est plus avantageuse que la vie ; il n'en est pas de même de celui de mes freres ; puisqu'en vivant plus long-temps, j'en convertirai & confirmerai plusieurs par mon ministere ; ce que je ne ferai pas si je viens à mourir ; & ainsi je ne sçai que choisir, étant balancé d'un côté du desir de mon salut, & de l'autre, du desir du salut de mes freres.

℣. 23. *Je me trouve pressé de deux côtés ; car* d'une part *je desire d'être dégagé des liens du corps, & d'être avec J.C. ce qui est sans comparaison le meilleur pour moi.*

*Je me trouve pressé des deux côtés,* c'est-à-dire : Je trouve un égal avantage des deux côtés, soit que je vive, ou que je meure ; ainsi je ne sçai ce qui me conviendroit davantage de choisir.

*Car* d'une part, c'est-à-dire, par rapport à mon avantage particulier, *je desire d'être dégagé des liens du corps,* comme d'une prison où je suis en captivité :
Ps. 141. 8. *Educ de custodia animam meam.* Gr. *de déloger*, comme d'un pays étranger, pour retourner en mon propre pays. Voyez 2. Cor. 5. 6. 8. 9. 2. Tim. 4. 6.

*Et d'être avec J.C.* c'est-à-dire, de partager avec lui la béatitude éternelle.

*Ce qui est sans comparaison le meilleur pour moi ;* parce qu'il ne peut y avoir rien de meilleur que la possession du souverain bien, qui est J.C. ou qui est de regner avec J.C.

℣. 24. *Et* de l'autre, *il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie.*

*Et* de l'autre ; c'est-à-dire, & par rapport à votre avancement, *il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie,* afin que vous soyez sou-

tenus par mes instructions & par mes exemples.

℣. 25. *C'est pourquoi j'ai une certaine confiance qui me persuade que je demeurerai encore avec vous tous, & que j'y demeurerai même assez long-temps pour votre avancement, & pour la joie de votre foi.*

*C'est pourquoi, &c.* Lett. *Je sçai avec confiance.* Le sens : Mais au milieu de l'incertitude où je suis de choisir ce qui m'est le plus avantageux, j'ai une espece d'assurance & de pressentiment, *que je demeurerai encore avec vous* en cette vie, & même que je vous verrai *tous, &c.* Il semble que l'Apôtre ajoute ce mot, pour faire voir qu'il esperoit de retourner bien-tôt à Philippes ; puisque s'il eût cru devoir demeurer long-temps sans y aller, il n'auroit pas dû s'assurer de les y voir tous. Autr. *Avec vous tous*, sans exception, aussi-bien avec les pauvres qu'avec les riches, les grands que les petits ; pour montrer qu'il les aime tous tendrement, & sans avoir égard à la condition des personnes.

*Et pour la joie de votre foi*, afin qu'elle soit accompagnée d'une plus grande joie en me voyant avec vous, & vous voyant soutenus, & fortifiés par mon ministere.

℣. 26. *Afin que lorsque je serai de nouveau présent parmi vous, je trouve en vous un sujet de me glorifier de plus en plus en J. C.*

*Afin que.... je trouve en vous un sujet de me glorifier.... en J. C.* c'est-à-dire, de me réjouir de l'abondance des graces que J. C. a mises en vous, de la profession sincere que vous faites du Christianisme, & de l'éclat de votre pieté. *Autr.* Afin que votre gloire augmente en J. C. par moi, c'est-à-dire, par mon ministere, étant fortifiés & soutenus par ma présence & par mes instructions.

℣. 27. *Ayez soin seulement de vous conduire d'une maniere digne de l'Evangile de J. C. afin que je voie moi-même, étant présent parmi vous, ou que j'entende dire, en étant absent, que vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant tous d'un même cœur pour la foi de l'Evangile.*

*Ayez seulement soin;* c'est-à-dire: Contentez-vous quant à présent *de vous conduire d'une maniere digne de l'Evangile de J. C.* c'est-à-dire, d'une maniere qui soit digne d'un Chrétien qui fait profession de l'Evangile. *Autr.* d'une maniere qui fasse honneur à l'Evangile, & qui le fasse estimer de tout le monde.

*Afin que je voie moi-même, étant présent parmi vous,* selon que je le desire & l'espere.

*Ou que j'entende dire, en étant absent;* ce qui pourra peut-être arriver contre mon espérance, Dieu en disposant autrement que je ne pense.

*Que vous demeurerez fermes dans un même esprit;* c'est-à-dire, ayant tous les mêmes sentimens pour la Religion. Voyez 1. Cor. 4. 21. ou par la vertu du Saint-Esprit, qui est l'auteur & le lien de l'union qui est entre les fidéles.

*Combattant tous* spirituellement par la pratique de toutes les vertus chrétiennes, contre les ennemis de l'Evangile, tels que sont les hérétiques & les infidéles. Voyez Jud. 3. *d'un même cœur*, vous entr'aimant mutuellement, & combattant tous d'un même courage, *pour la foi de l'Evangile*, c'est-à-dire, vous tenant fortement attachés à la foi de l'Evangile, qui vous doit servir d'armes contre ses ennemis: *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo, &c.* (Ephes. 6. 16.)
*Cui resistite fortes in fide.* (1. Petr. 5. 9.)

℣. 28. *Et que vous demeuriez intrépide parmi tous*

*les efforts de vos adversaires, ce qui est pour eux le sujet de leur perte, comme pour vous celui de votre salut; & cet avantage vous vient de Dieu.*

*Et que vous demeuriez intrepides parmi tous les efforts de vos adversaires*, c'est-à-dire, que vous demeuriez inébranlables dans la foi de J.C. que vous avez embrassée, & que ni les menaces, ni les persécutions ne vous ébranlent pas, & ne vous fassent pas perdre courage.

*Ce qui est pour eux, &c.* Le sens: Cette patience qui vous fait demeurer intrepides, & mépriser les menaces de vos adversaires, les doit convaincre que Dieu est pour vous, qu'il vous protege & vous soutient, & qu'ainsi il ne manquera pas de les punir sévérement; & elle doit produire en vous au contraire une espérance certaine qu'il couronnera enfin votre patience, en vous récompensant du salut éternel. Voyez 2. Thess. 1. 7.

*Et cet avantage*, de demeurer intrepides, & sans vous épouvanter des menaces & des persécutions de vos adversaires, *vous vient de Dieu*, & non pas de votre propre vertu.

℣. 29. *Car c'est une grace qu'il vous a faite, non seulement de ce que vous croyez en J.C. mais encore de ce que vous souffrez pour lui.*

*Car c'est une grace qu'il vous a faite, &c.* de faire profession de la foi chrétienne, & que vous en pratiquiez les vertus communes à tous les Chrétiens; car il semble que le mot de *croire*, comprend ici quelque chose de plus que la seule foi sans les œuvres.

*Mais encore de ce que vous souffrez pour lui*; c'est-à-dire: il vous a fait cette grace particuliere, en laquelle consiste l'excellence & la haute perfection

de la vie chrétienne, & qui n'est que pour les parfaits, de souffrir, & d'être persécuté pour son nom.

ỳ. 30. *Vous trouvant dans les mêmes combats où vous m'avez vu, & où vous entendez dire que je suis encore maintenant.*

*Vous trouvant dans les mêmes combats*; c'est-à-dire: Dieu ne vous fait pas seulement la grace de souffrir quelques legeres peines, mais de souffrir les mêmes persécutions que j'ai souffertes, & que je souffre encore; ce qui est glorieux pour vous, & une plus grande marque de l'amour qu'il a pour vous; *où vous m'avez vu* à Philippes. Voyez Act. 16. 19.

*Et où vous entendez dire que je suis encore maintenant.* L'Apôtre entend parler de sa prison & de ses liens; ce qui fait croire que quelques-uns des Philippiens avoient été emprisonnés & jettés dans les liens comme lui.

---

## SENS SPIRITUEL.

ỳ. 1. jusqu'au 6. PAul & Timothée, *serviteurs de J. C. &c.*

Ephes. 5. 25. 26. Après que J. C. *s'est livré à la mort pour son Eglise afin de la sanctifier*, il y a établi un ordre admirable pour la conduire, & lui a donné des Pasteurs, qui reçoivent de lui le pain spirituel qu'ils doivent distribuer aux fidéles, *afin qu'ils ne tombent point en défaillance en chemin*, mais qu'ils soient fortifiés de cette nourriture jusqu'à ce qu'ils arrivent à la montagne de Dieu. Mais où trouver maintenant *ce serviteur fidéle & prudent que son maître a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps la nourriture dont ils ont besoin?* Nul ne peut être tel qu'en

Marc. 8. 3.

3. Reg. 19. 8.

Matth. 24. 45.

imitant saint Paul : voyons comment il en use à l'égard des Philippiens.

Premierement il rend souvent graces à Dieu de ce qu'ils ont reçu l'Evangile ; c'est-à-dire, de ce qu'ils ont reçu la foi, qu'ils ont goûté la parole de Dieu, & qu'ils s'en nourrissent. Y a-t-il au monde quelque plus grand sujet de reconnoissance que celui-là ? On prend assez de soin de remercier Dieu de quelques bienfaits temporels extraordinaires, & on le fait même souvent d'une maniere éclatante; mais où voit-on qu'on rende graces à Dieu de la conversion des pécheurs, ou même des avantages spirituels qu'il fait à son Eglise ? Chaque Chrétien, en particulier, doit avoir grand soin d'attirer sur soi par la priere les graces qui lui sont nécessaires ; mais pour conserver les dons de Dieu, & les accroître, il doit les faire remonter à leur source par une humble reconnoissance ; & s'il y manque, il se prive par sa faute des bienfaits de Dieu, & en tarit la source par son ingratitude. Mais c'est sur-tout, le devoir des Pasteurs de rendre à Dieu des actions de graces dans les sacrifices qu'ils lui offrent, & d'exhorter les peuples à *publier les grandeurs de celui qui* 1. Petr.
*les appelle des ténébres à son admirable lumiere.* Notre 2. 9.
S. Apôtre ne dit pas seulement qu'il rend graces à Dieu du progrès que les Philippiens faisoient dans la pieté ; mais il ajoute qu'il se souvenoit toujours d'eux dans ses prieres.

L'action de graces & la priere sont inséparables, & si le Pasteur est obligé de remercier Dieu des graces que reçoivent ceux qui sont sous sa conduite, il est encore bien plus obligé de les obtenir de Dieu par ses prieres : car comme il y a trois vertus principales qui sont nécessaires à un Chrétien pour être

sauvé, la foi, l'espérance, & la charité; il y a aussi trois sortes de devoirs principaux dont le Pasteur doit s'acquitter à l'égard de ses ouailles; c'est de les paître & les nourrir par la parole, par l'exemple, & par la priere; mais la priere est à l'égard des deux autres devoirs ce qu'est la charité par rapport aux deux autres vertus : *Major autem his est oratio*, dit saint Bernard; la priere est la plus excellente de ces trois fonctions pastorales, parce que c'est un moyen général & efficace pour remplir tous les besoins de son emploi. De combien de soins & de difficultés un Pasteur qui s'applique à son devoir n'est-il point embarrassé dans la conduite de son troupeau? De combien d'ennemis au-dehors & au-dedans n'est-il point assiegé dans l'exercice de sa charge? Pourra-t-il donc resister à tant de maux, & prévenir tant de dangers, s'il n'a recours à la vertu toute-puissante de la priere qui arrête la colere de Dieu & attire sa miséricorde.

Ep. 201.

Saint Paul ne se contente pas de rendre à Dieu des graces continuelles, & de prier sans cesse pour les Philippiens; mais il marque qu'il le fait *avec grande joie*, pour instruire les Pasteurs d'en user de la sorte. Cette joie, qui est un effet sensible de la devotion, & un des plus excellens fruits du Saint-Esprit, est une grace qui ne s'acquiert que par la priere : *Car*, comme dit S. Bernard, *c'est dans la priere que l'on boit ce vin délicieux qui réjouit le cœur de l'homme*. Il est vrai que cette grace ne se trouve pas dans toute sorte de priere, il faut, pour en venir là, qu'elle soit fervente & attentive; car, comme l'embonpoint que donne la bonne nourriture cause la joie sensible & la gayeté dans le cœur, de même aussi la priere animée par la ferveur de la devotion cause

cause une joie spirituelle, que S. Thomas appelle la nourriture de l'ame & une douceur céleste. Le saint Prophete David, qui en avoit fait une heureuse expérience, exhorte tous les hommes à se procurer la jouissance de ce plaisir céleste : *Goûtez*, leur dit-il, *& voyez combien le Seigneur est doux.* C'est cette douceur qui fait que nous ne trouvons rien de difficile dans l'observation des commandemens de Dieu, & que nous souffrons non seulement avec patience, mais même avec plaisir toutes les persécutions & tous les tourmens du monde : *Vos délices, Seigneur*, dit S. Augustin, *& les contentemens que vous faites goûter à ceux qui vous aiment, sont grands; qu'ils ont rendu agréables à saint Estienne les pierres dont il fut lapidé, à saint Laurent les charbons dont il fut brûlé, & ils ont fait que les Apôtres se sont retirés pleins d'une sainte joie de l'assemblée de leurs juges, parce qu'ils avoient été trouvés dignes de souffrir des injures pour le nom de J. C.* Et notre grand Apôtre, tout embrasé de ce feu divin, & tout transporté dans la jouissance de ces délices spirituelles, ne dit-il pas *qu'il nageoit dans la joie au milieu de toutes ses afflictions :* SUPERABUNDO *gaudio in omni tribulatione nostra?* Imitons donc cet excellent modéle, comme lui-même a imité J. C. qui dans la vue de la joie qui lui étoit préparée, a souffert la croix; *Qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem.*

Psal. 33. 9.

Soliloq. c. 22.

2. Cor. 7. 4.

Hebr. 12. 2.

℣. 6. jusqu'au 9. *Car j'ai une ferme confiance que celui qui a commencé le bien en vous, ne cessera de le perfectionner jusqu'au jour de J. C.*

Il n'y a point de Chrétien qui puisse sans infidélité & sans ingratitude manquer de confiance en Dieu : mais elle est si nécessaire dans les Pasteurs, que celui qui en manqueroit renonceroit à son de-

voir & à sa religion; car comme il faut que le Pasteur entretienne avec Dieu un saint commerce pour annoncer aux peuples ce qu'il apprend de lui, & pour en obtenir les graces dont lui & les siens ont un besoin continuel; il faut aussi qu'il soit tellement uni & lié d'amitié & de familiarité avec son souverain Maître, qu'il puisse obtenir de lui par la priere tout ce qu'il lui demande: *orationis usu & experimento*, dit S. Gregoire, *obtinere à Domino quæ poposcerit, possit*, & comme parle un autre grand Evêque: *Ut qui servi Dei sumus, simus & amici*, conformément à ce que dit J. C. lui-même à ses Apôtres: *Je ne vous appellerai plus desormais serviteurs, mais mes amis.*

1. part. Pastor. c. 8.

Cypr.

Joan. 15. 15.

Mais enfin par quels dégrés peut-on arriver à une telle amitié & à une telle confiance; c'est sans doute par la fidélité que l'on garde dans l'exercice de sa charge, en n'oubliant rien de ce qu'on peut faire pour le salut des ames, & en ne s'attribuant rien, Dieu ne se fie qu'à ceux qui lui sont fidéles. Ainsi S. Paul a grande raison de dire: que *ce qui est à desirer dans les dispensateurs, est, qu'ils soient trouvés, fidéles;* c'est le témoignage que Dieu rend à Moïse & le sujet de la confiance que ce premier Pasteur de l'ancienne loi avoit en lui; *in omni domo mea fidelissimus est;* & c'est dans le même esprit que notre saint Apôtre nous la représente dans son Epître aux Hébreux: *Quant à Moïse*, dit-il, *il a été fidéle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur pour annoncer au peuple tout ce qu'il lui étoit ordonné de dire,* & que lui-même rend graces à Dieu de ce qu'*il l'a jugé fidéle, en l'établissant dans son ministere.*

1. Cor. 4. 2.

Hebr. 3. 5.

2. Tim. 1. 12.

La ferme confiance qu'un Pasteur doit avoir à l'imitation de l'Apôtre, sans désesperer jamais du

salut de ceux qu'il conduit, & sans cesser de prier pour eux, en quelque état qu'ils soient, vient de ce qu'il ne considere pas tant ce que nous pouvons, que ce que Dieu peut; il désespereroit lui-même étant chargé de leurs péchés, s'il ne mettoit toute sa confiance en Dieu, *qui peut achever l'ouvrage qu'il a commencé.* Il n'y a point d'espérance humaine qui ne dût succomber sous un tel poids; & comment celui qui ne peut se sauver lui-même nous sauvera-t-il au milieu de tant de périls, s'ils n'avoit recours à la volonté que Dieu a de nous sauver, qui est une raison très-puissante pour le soutenir.

La charité chrétienne doit embrasser tous les hommes sans en excepter aucun, mais on n'a pas sujet de présumer également de leur élection éternelle, on ne peut présumer de la confiance qu'on en doit avoir que par les marques de la bonne volonté que Dieu a fait paroître à l'égard des uns préférablement aux autres; c'en est une grande d'avoir été tiré des ténebres de l'infidélité; c'en est encore une plus grande de voir dans ceux qui en ont été retirés, une foi vive & une charité agissante; mais le préjugé le plus assuré de l'élection que Dieu fait d'une ame, c'est l'union qu'elle entretient avec son Pasteur pour le bien de l'Eglise, pour l'avancement du salut de ses freres, pour tous leurs besoins corporels & spirituels. Ce commerce de charité & cette correspondance que l'on a avec un Pasteur zélé, pour prendre part à tout le bien qui se peut faire, est un très-bon moyen d'*affermir sa vocation & son élection;* car qui sont ceux qui peuvent s'assurer *d'entrer au royaume éternel de notre Seigneur J. C.* si ce n'est ceux qui se rendant agréables à Dieu par leurs bonnes œuvres, s'unissent dans les exercices

de charité à leurs Pasteurs, qui les porte dans son cœur & les offre continuellement à Dieu dans ses prieres & ses sacrifices. Heureuses les ames qui s'attachent à Dieu par la liaison sainte qu'elles ont avec leurs fidéles Pasteurs? Malheureux, au contraire, sont ceux *qui se retirent des assemblées des fidéles*, & qui n'entretenant point la communion avec ceux que Dieu leur a envoyés pour les conduire à lui, veulent être, contre l'ordre qu'il a établi, dans un éloignement funeste, & une indépendance, qui sera cause de leur perte.

*Hebr. 10. 25.*

Saint Paul rend ce témoignage glorieux aux Philippiens, & répond en quelque sorte de leur salut éternel, à cause de l'affection sincere qu'ils lui avoient témoignée, & de tous les bons offices qu'ils lui avoient rendus: car quoiqu'absens ils prenoient part à ses travaux & à ses afflictions, & lui envoyant des personnes pour sçavoir de ses nouvelles, lui fournissoient de l'argent dans ses besoins, & ne manquoient à nul des devoirs de charité à son égard; ainsi ce saint Apôtre avoit grande raison de présumer beaucoup de leur élection éternelle, & pouvoit bien leur dire ce qu'il dit ailleurs aux Corinthiens, qu'ils étoient dans son cœur à la mort & à la vie; *in cordibus nostris estis ad commoriendum & ad convivendum.*

℣. 9. jusqu'au 12. *Et ce que je lui demande est, que votre charité croisse de plus en plus en lumiere, &c.*

Saint Paul qui aimoit tendrement les Philippiens, demande à Dieu pour eux qu'ils *croissent en sagesse & en intelligence;* & néanmoins dans l'Epître aux Corinthiens il paroît faire peu de cas de la science & des connoissances, & desire qu'ils recherchent de plus excellens dons du Saint-Esprit. Mais l'Apô-

tre n'eſt point contraire à lui-même ; il ne veut point de ſcience ſans charité, ſans laquelle *celui qui pénetreroit tous les myſteres, & qui auroit une parfaite ſcience de toutes choſes, ne ſeroit rien ;* il ne veut point auſſi de charité ſans ſcience, c'eſt ce qu'il condamne dans les Juifs à qui il *rendoit ce témoignage, qu'ils avoient en effet du zéle pour Dieu, mais que c'étoit un zéle qui n'étoit point ſelon la ſcience.* Lorſque la ſcience eſt toute ſeule, elle eſt très-préjudiciable, & ne ſert qu'à éblouir & à enfler ; *ſcientia inflat ;* mais quand elle eſt jointe à la charité, bien loin d'être nuiſible, elle ſert extremement à augmenter la vertu ; car la charité n'étant qu'un amour des biens éternels, plus elle en a la connoiſſance, plus elle ſe porte à les aimer ; ainſi la connoiſſance ſert beaucoup à faire croître la charité.

1 Cor. 13. 2.

Rom 10. 2.

Ce n'eſt pas néanmoins toute ſorte de ſcience & de connoiſſance qui produit ce bon effet, c'eſt préciſément celle qui fait diſcerner dans toutes les rencontres ce que Dieu demande de nous, & qui nous montre la voie la plus droite pour tendre à lui, en mépriſant toutes les autres ſciences, qui, quoique bonnes & utiles en elles-mêmes, ne conviennent point à chaque particulier. Cette prudence divine qui apprend à diſcerner le bonheur véritable d'avec celui qui eſt faux & imaginaire, & qui découvre les ſentiers qu'il faut tenir pour y parvenir, *eſt la ſcience des Saints*, dit le Sage, *Scientia Sanctorum prudentia.* Cette route n'eſt point la même en tous, ainſi il faut à chacun une lumiere qui lui faſſe diſcerner non ſeulement ce qui eſt bon en général, mais auſſi ce qui lui convient en particulier pour être ſauvé.

Mais il y a dans la vie tant de tentations à ſurmonter & tant de périls à éviter ; notre convoitiſe

même répand de si épaisses ténébres dans nos voies, qu'il est bien difficile, sans s'égarer ou se perdre, de trouver & de tenir la route qu'ils nous faut suivre. Notre saint Apôtre néanmoins nous en fournit un moyen sûr, c'est d'être *purs & sinceres;* ainsi pour acquerir ce discernement si utile, il est nécessaire de purifier son cœur de toutes les affections de ce monde; car pour lors notre voie sera lumineuse, & nous découvrirons aisément les piéges qu'on nous tend pour nous y surprendre. En effet la pureté du cœur dégagé de l'amour des créatures dissipe les ténébres de l'esprit, & *éclaire les yeux du cœur*, comme parle le même Apôtre, *illuminatos oculos cordis.* Alors cette lumiere intérieure, qui éclaire le cœur, c'est-à-dire la volonté, lui découvre où il faut asseoir tous ses pas, & la fait marcher par ces sentiers étroits que le Prophete Roi prie Dieu si souvent de lui découvrir : *Enseignez-moi*, dit-il, *vos sentiers*, SEMITAS *tuas edoce me;* & dans un autre endroit: *Faites-moi marcher parfaitement dans vos sentiers, afin que mes pas ne soient point ébranlés*: PERFICE *gressus meos in semitis tuis, ut non moveantur vestigia mea.* Ces sentiers étroits, que peu de gens trouvent, nous marquent les routes qu'un Chrétien doit tenir dans toute la conduite de sa vie, avec ce choix & ce discernement dont parle l'Apôtre, pour ne point suivre *ce chemin spacieux qui méne à la perdition.*

*Ephes. 1. 18.* — *Psal. 24. 4.* — *Psal. 16. 5.* — *Matth. 7. 13.*

℣. 12. jusqu'au 22. *Or je veux bien que vous sçachiez, mes freres, que ce qui m'est arrivé, a beaucoup servi au progrès de l'Evangile; en sorte que mes liens sont devenus, &c.*

Saint Paul nous fait voir ici deux choses bien extraordinaires; l'une, qui est l'effet de la toute-

puissance, & de la sagesse admirable de Dieu; l'autre, qui est l'effet de l'extrême malice du diable.

La premiere, c'est que les liens & l'emprisonnement de l'Apôtre ayent servi au progrès de l'Evangile, & que sa détention dans les chaînes y ait plus contribué que s'il avoit été libre. Les hommes ordinairement ne réussissent & n'avancent leurs desseins que par la prosperité de leurs affaires, & par l'estime qu'ils acquerent dans le monde; mais la conduite de Dieu est toute autre, comme il a choisi, pour publier ses ordres & prêcher sa parole par tout le monde, des hommes sans lettres & du commun du peuple, il a voulu aussi qu'ils réussissent par la persécution & les souffrances, en les envoyant comme des agneaux au milieu des loups. Ainsi les moyens par lesquels les tyrans & les persécuteurs ont tâché d'étouffer la Religion chrétienne, n'ont servi qu'à l'accroître & à l'affermir, & l'Eglise ne s'est maintenue que par le courage & la fermeté de ceux qu'on a fait mourir pour la ruiner. C'est aussi ce qui arrive ici, la constance & l'intrépidité de l'Apôtre dans ses chaînes inspiroit aux fidéles un nouveau courage pour défendre & soutenir la foi de J. C. qu'ils avoient reçue, & même pour la publier avec plus de hardiesse. Admirons donc la conduite de Dieu, qui fait servir à ses desseins les obstacles mêmes que les hommes y opposent.

La 2[e]. chose, qui est difficile à comprendre, & qui ne peut venir que d'une malice qu'on peut appeller véritablement diabolique, c'est qu'il se soit trouvé des ames si barbares & si impitoyables, qui voyant un Apôtre chargé de chaînes, ne pensoient qu'à redoubler ses peines, en prêchant avec éclat pour irriter de plus en plus les Puissances contre celui

qu'on regardoit comme le principal auteur de cette entreprise.

Il peut y avoir plusieurs mauvais motifs qui portent à s'engager au ministere de la parole ; on peut le faire par un esprit de jalousie, pour diminuer la réputation de ceux qui en acquerent par une prédication toute apostolique ; d'autres le peuvent faire par émulation & par un esprit de contention pour combattre les sentimens de leurs freres & blâmer leur conduite, les uns le font quelquefois par esprit de vanité & d'ambition, pour se distinguer & acquerir de la réputation qui leur procure quelque dignité dans l'Eglise ; d'autres enfin par un esprit mercenaire, se servent de ce ministere sacré, pour s'établir, ou pour vivre : car, comme dit un disciple de S. François de Paule ; *inediâ acuitur prædicandis studium :* mais il est bien étrange qu'il se soit trouvé des gens dans ces premiers temps de l'Eglise, qui se soient déterminés à annoncer la parole de Dieu, dans le dessein d'attirer sur un grand Apôtre un nouvel orage, qui acheve de le perdre.

Quoi qu'il en soit, comme Dieu tire toujours du mal qu'il permet un grand avantage pour ceux qu'il aime, & que tout contribue à leur bien, le saint Apôtre paroît d'autant plus ferme au milieu de tous les maux dont on l'afflige, qu'il en est plus attaqué ; on le met dans les chaînes, on le calomnie, on lui tend des piéges pour le faire mourir, rien de tout cela ne le touche, il s'en réjouit, & ne se met en peine que de procurer le progrès de l'Evangile, qu'il voit réussir & avancer par les moyens que ses ennemis emploient pour l'arrêter.

℣. 22. jusqu'au 29. *Que si je demeure plus long-temps dans ce corps mortel, je tirerai du fruit de mon travail, & ainsi je ne sçai que choisir, &c.*

Il n'y a point d'homme qui naturellement n'aime la vie présente & ne craigne la mort; mais il n'y a point de Chrétien qui, dans l'espérance d'une meilleure vie, ne doive mépriser la vie présente & desirer la mort, comme le moyen qui nous fait passer à notre bonheur. Comme néanmoins il y a deux sortes de Chrétiens, dont les uns sont parfaits, & les autres imparfaits; parmi ceux-ci il y en a plusieurs, qui n'ayant que peu de foi aiment encore les commodités de la vie, & n'en sortent qu'à regret; d'autres, qui n'ayant aussi que peu de goût pour les biens spirituels tiennent encore à la vie, & craignent la mort, en l'attendant néanmoins avec soumission aux ordres de Dieu: Mais les Chrétiens parfaits ne souffrent la vie qu'avec peine, & ne respirent que l'heure heureuse d'une mort qui leur ouvre l'entrée dans la jouissance d'un torrent de délices dont ils seront éternellement rassasiés: Ainsi l'avant-goût de ce bonheur, dont ils sont pénetrés, les fait soupirer après, comme le cerf soupire avec ardeur après les sources des eaux.

Il y a trois motifs qui causent dans les vrais Chrétiens cet ardent desir d'être dégagés des liens du corps; le premier, c'est l'assujettissement aux besoins de ce corps mortel & aux nécessités de la nature; car la faim, la soif, la lassitude, les maladies, & cette multitude de soins que nous rendons à cette chair corruptible pour soutenir la pésanteur de sa mutabilité & de ses miseres, sont les chaînes qui les tiennent comme liés, jusqu'à ce qu'ils soient déchargés du poids de cette mortalité qui les tient asservis contre leur gré à la corruption & au changement; de sorte que la vie présente doit plutôt être appellée une mort qu'une vie.

La seconde cause qui rend la mort l'objet des desirs d'une ame chrétienne, c'est la concupiscence, & ce combat continuel de la chair contre l'esprit; c'est cette loi de péché qui tient l'ame dans une servitude fâcheuse, qui faisoit soupirer l'Apôtre: *Malheureux que je suis,* disoit-il, *qui me délivrera de ce corps de mort?* N'est-ce pas en effet une peine bien fâcheuse aux plus justes de se voir troublés par les combats importuns que la chair leur livre? Car, quoiqu'ils surmontent généreusement tous ces combats, ce leur est néanmoins un joug insupportable de trouver sans cesse des ennemis à surmonter, en danger de se perdre, si on succombe à leurs attaques continuelles.

La troisiéme cause de cette sainte impatience, c'est le désir d'être avec J. C. & de jouir de cette gloire éternelle que Dieu a préparée à ses élus; toute la vie d'un bon Chrétien ne consiste que dans ce saint desir, & dans ces continuels soupirs vers le ciel. Nous en voyons les exemples dans les saintes
Ps. 83. 1. Ecritures de l'ancienne & de la nouvelle loi: *O Seigneur des vertus,* disoit le Prophete roi, *que vos de-*
Ps. 41. 3. *meures sont aimables! mon ame languit & se consume par l'extrême desir qu'elle a d'entrer dans le palais du Seigneur. Mon ame,* dit-il ailleurs, *brûle d'une soif ardente de jouir de Dieu;* & l'on voit ce sentiment répandu en plusieurs endroits de ses Pseaumes. Ne voit-on pas aussi que saint Paul témoigne ce même
R. 8. 23. empressement dans ses Epîtres? *Nous qui possedons les prémices de l'Esprit,* dit-il aux Romains, *nous soupirons & nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'effet de l'adoption divine, qui sera la redemption & la déli-*
Tit. 2. 12. *vrance de nos corps.* Et en écrivant à Tite: *Nous devons vivre dans le siécle présent avec tempérance, avec*

*justice, & avec pieté, étant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons, & de l'avenement glorieux du grand Dieu.*

C'est donc une maxime que Dieu nous a révelée dans ses Ecritures & un des premiers principes de notre Religion, que l'exemple des Saints nous a fait voir être facile & très-pratiquable ; de soupirer après l'autre vie ; & *de se hater*, pour ainsi dire, d'y arriver : *Properantes in adventum diei Domini*, comme 1. Pet. 3. 11.
parle S. Pierre ? Mais comme les saints, *soit qu'ils vivent, soit qu'ils meurent, appartiennent à J. C.* ils n'osent pas demander absolument l'accomplissement de cet ardent desir ; mais ils vivent dans une sainte indifférence de demeurer dans cette vie, s'il y va de l'interêt de leur Maître, ou d'en sortir, comme ils le souhaitent ; c'est la disposition où étoit notre saint Apôtre ; car quoiqu'il menât une vie pénible & laborieuse, qu'il fût exposé à une infinité de maux, & qu'il ne vît devant lui que des sujets de frayeur, il ne veut pas néanmoins encore jouir du repos & du bonheur qui lui est préparé : *Je me trouve pressé des deux côtés*, dit-il, *car d'une part, je desire d'être dégagé des liens du corps, & d'être avec J. C. ce qui est sans comparaison le meilleur pour moi ; & de l'autre, il est plus utile pour votre bien que je demeure encore en cette vie*, afin d'affermir de plus en plus dans la foi ceux que j'ai acquis à J. C. C'étoit l'état où se trouvoit en mourant le grand S. Martin, tout prêt de demeurer encore dans cette vie, & tout prêt de la quitter ; & ce doit être le sentiment intérieur de tous ceux qui aiment sincerement J. C. Quelle excuse peut-il rester à ceux qui cherchent en cette vie misérable leur établissement, & qui préférent leur repos à tout le reste ? S. Paul peut aller à J. C. & ne le veut pas : il Chrysost.

l'aime avec tant d'ardeur qu'il veut bien pour son amour demeurer au milieu des combats pour lui acquerir ou lui conserver des ames. Que dirons-nous à cela, & quelle excuse trouverons-nous à ce peu d'amour que nous avons pour J. C?

℣. 29. & 30. *Car c'est une grace qu'il vous a faite, non seulement de ce que vous croyez en J. C. mais encore de ce que vous souffrez pour lui, vous trouvant, &c.*

Si l'on consideroit bien quels avantages on tire des afflictions, bien loin de s'en plaindre, on avoueroit que c'est une faveur que Dieu ne fait qu'à ses bien-aimés, comme parle S. Paul après Salomon: *Prov. 3. 12.* *Car le Seigneur*, disent-ils, *châtie celui qu'il aime, & il frappe de verge tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans.* *Heb. 12. 6.* Si donc nous voulons sortir de l'état malheureux où nous a mis le péché, & être reçus au nombre des enfans de Dieu, il faut que nous haïssions nos péchés, que nous aimions que Dieu les châtie, & que nous reconnoissions l'honneur qu'il nous fait de nous donner part à ses souffrances, qui servent pour expier nos pechés, pour satisfaire à la justice de Dieu, pour purifier nos cœurs, nous avancer dans la voie de J. C. & nous mettre en état de recevoir ses récompenses.

Mais pour connoître la grandeur de ce bienfait, il faut entendre S. Jean Chrysostome qui en releve le mérite avec son éloquence ordinaire. *Serm. 4. sur l'Ep. aux Phil.* Cette grace » que Dieu fait de pouvoir souffrir quelque chose » pour J. C. est un don plus admirable que de ressus» citer les morts, & faire les plus grands miracles; » car dans ces miracles je suis redevable à Dieu des » dons qu'il me fait; mais dans ces souffrances, c'est » en quelque sorte Dieu lui-même qui m'est redeva» ble; non seulement donc il ne se faut pas affliger,

mais se réjouir même de souffrir, comme d'une « grace considérable. «

Non, mes freres, dit-il ailleurs, il n'y a point de « bonheur pareil à celui d'être maltraité pour J. C. « Je ne trouve pas S. Paul si heureux d'avoir été ravi « au ciel, que d'avoir été mis dans les chaînes, & je « ne suis dans ce sentiment que parce qu'il y étoit lui- « même; mais pour voir quelle gloire c'est à un ser- « viteur de J. C. d'être enchaîné pour son Maître, « écoutez ce qu'il dit: Vous êtes heureux; pourquoi? « Est-ce parce que vous ressuscitez les morts? Non. « Est-ce parce que vous guérissez des aveugles? Non. « Pourquoi donc, & quand serez-vous heureux? « Lorsque l'on vous deshonorera, lorsque l'on vous « outragera, lorsque l'on vous persécutera, & que « l'on dira faussement toute sorte de mal contre vous « à cause de moi. «

*Serm. 8. sur l'Epit. aux Ephes.*

Ainsi, mes freres, je le redis, c'est un grand « don, c'est une grande grace de souffrir pour J. C. « Je préfererois cela au pouvoir d'arrêter le soleil ou « la lune au milieu de sa course, ou d'ébranler les fon- « demens du monde. Je le préfererois à un empire « souverain sur les démons, qui sont moins confus « lorsque nous les chassons par la force de notre foi, « que lorsqu'ils nous voyent maltraités pour J. C. «

Qui s'étonnera donc que les souffrances soient si honorables, si l'on considere que J. C. n'a pas voulu choisir d'autre moyen que celui-là pour entrer dans sa gloire; & que Dieu n'a prédestiné ses élus que pour être conformes à son Fils? Ainsi la marque la plus assûrée de la prédestination à la gloire de J. C. c'est la conformité à ses souffrances & à ses humiliations; n'est-ce donc pas un grand honneur d'y être associé pour être les cohéritiers de son royaume?

Souvenons-nous donc qu'on ne peut avoir part à son
Rom. 8. 17. héritage, si on n'a part à ses souffrances? *Si tamen compatimur, ut & conglorificemur.*

# CHAPITRE II.

1. SI donc il y a quelque consolation en *Jesus*-Christ; s'il y a quelque douceur & quelque soulagement dans la charité; s'il y a quelque union dans la participation du même esprit; s'il y a quelque tendresse & quelque compassion *parmi nous* ‖,

1. SI qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritûs, si qua viscera miserationis,

2. rendez ma joie parfaite, vous tenant tous unis ensemble, n'ayant tous qu'une même ame, & que les mêmes sentimens;

2. implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eandem charitatem habentes, unanimes, idipsum sentientes,

3. en sorte que vous ne fassiez rien par un esprit de contention ou de vaine gloire; mais que chacun par humilité croye les autres au-dessus de soi.

3. nihil per contentionem, neque per inanem gloriam; sed in humilitate superiores sibi invicem arbitrantes.

4. Que chacun ait égard non à ses propres interêts ‖, mais à ceux des autres.

4. Non quæ sua sunt singuli considerantes, sed ea quæ aliorum.

† Dim. des Palmes. Invent. & Exaltation de la Croix.

5. † Soyez dans la même

5. Hoc enim sentite

ỷ. 1. *lettr.* quelques entrailles de compassion.
ỷ. 4. *expl.* seulement.

in vobis, quod & in Christo Jesu :

disposition & dans le même sentiment où a été Jesus-Christ,

6. qui cùm in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo;

6. qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu;

7. sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, & habitu inventus ut homo.

7. mais il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme & la nature de serviteur, en se rendant semblable aux hommes, & étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au-dehors.

8. Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.

8. Il s'est rabaissé lui-même, *Hebr.* 2.
se rendant obéissant jusqu'à la 7.
mort, & jusqu'à la mort de la croix.

9. Propter quod & Deus exaltavit illum, & donavit illi nomen quod est super omne nomen :

9. C'est pourquoi Dieu l'a élevé *par dessus toutes choses*, & lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom;

10. ut in nomine Jesu omne genu flectatur cælestium, terrestrium, & infernorum;

10. afin qu'au nom de Jesus *Isa* 45.
tout genou fléchisse dans le 24.
ciel, dans la terre, & dans les *Rom.* 14.
enfers; 11.

11. & omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.

11. & que toute langue confesse que ‖ le Seigneur Jesus-Christ est dans la gloire de Dieu *son* Pere ¶.

12. Itaque, charissimi mei, (sicut semper obedistis) non ut in

12. Ainsi, mes chers *freres*, comme vous avez toujours été obéissans, ayez soin, non

℣. 11. autr. *Grec.* que J. C. est le Seigneur de toutes choses pour la gloire de Dieu son Pere.

seulement lorsque je vous suis présent, mais encore plus lorsque j'en suis éloigné, d'opérer
1. Petr. votre salut avec crainte &
4. 9. tremblement.

præsentia mei tantùm, sed multò magis nunc in absentia mea, cum metu & tremore vestram salutem operamini.

13. Car c'est Dieu qui opere″ en vous le vouloir & le faire, selon qu'il lui plaît″.

13. Deus est enim qui operatur in vobis & velle, & perficere, pro bona voluntate.

14. Faites donc toutes choses sans murmures & sans disputes″,

14. Omnia autem facite sine murmurationibus, & hæsitationibus:

15. afin que vous soyez irrépréhensibles & sinceres, & qu'étant enfans de Dieu, vous soyez sans tache au milieu d'une nation dépravée & corrompue, parmi laquelle vous brillez, comme des astres dans le monde;

15. ut sitis sine querela, & simplices filii Dei, sine reprehensione, in medio nationis pravæ & perversæ, inter quos lucetis sicut luminaria in mundo:

16. portant en vous la parole de vie″, pour m'être un sujet de gloire au jour de *Jesus*-Christ, comme n'ayant pas couru en vain, ni travaillé en vain.

16. verbum vitæ continentes ad gloriam meam in die Christi, quia non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi.

17. Mais quand même je devrois répandre mon sang sur la victime & le sacrifice de votre foi″, je m'en réjouirois *en*

17. Sed & si immolor supra sacrificium, & obsequium fidei vestræ, gaudeo, & congratulor omnibus vo-

℣. 13. *Grec.* ἐνεργῶν produit efficacement, ou qui vous fait vouloir & qui vous fait faire.

*Ibid.* non selon nos mérites, mais par sa grace toute gratuite. *Men.*

℣. 14. *V.* hésitations.

℣. 16. *expl.* la foi vivifiante de l'Evangile.

℣. 17. *lettr.* je serois immolé sur le sacrifice & l'obéissance de votre foi.

bis;

bis :

18. idipſum autem & vos gaudete, & congratulamini mihi.

19. Spero autem in Domino Jeſu, Timotheum me citò mittere ad vos; ut & ego bono animo ſim, cognitis quæ circa vos ſunt.

20. Neminem enim habeo tam unanimem, qui ſincerâ affectione pro vobis ſollicitus ſit.

21. omnes enim quæ ſua ſunt quærunt, non quæ ſunt Jeſu Chriſti.

22. Experimentum autem ejus cognoſcite, quia ſicut patri filius, mecum ſervivit in Evangelio.

23. Hunc igitur ſpero me mittere ad vos, mox ut videro quæ circa me ſunt :

24. confido autem in Domino, quoniam & ipſe veniam ad vos citò.

25. Neceſſarium autem exiſtimavi, Epa-

*moi-même*, & je m'en conjouirois avec vous tous :

18. & vous devriez auſſi vous en réjouir, & vous en conjouir avec moi.

19. J'eſpere qu'avec la grace du Seigneur Jeſus, je vous envoierai bientôt Timothée, afin que je ſois auſſi conſolé apprenant de vos nouvelles ; *Act. 16. 1.*

20. n'ayant perſonne qui ſoit autant que lui uni avec moi d'eſprit & de cœur, ni qui ſe porte plus ſincerement à prendre ſoin de ce qui vous touche ;

21. car tous cherchent leurs propres interêts, & non ceux de Jeſus-Chriſt. *1. Cor. 13. 5.*

22. Or vous ſçavez déja l'épreuve que j'ai faite de lui, puiſqu'il a ſervi avec moi dans la prédication de l'Evangile ; comme un fils ſert à ſon pere.

23. J'eſpere donc vous l'envoyer auſſi-tôt que j'aurai mis ordre à ce qui me regarde :

24. & je me promets auſſi *de la bonté* du Seigneur ‖, que j'irai moi-même vous voir bien-tôt.

25. Cependant j'ai cru qu'il étoit néceſſaire de vous ren-

✝. 24 *lettr.* en notre Seigneur.

voyer mon frere Epaphrodite, qui est mon aide dans mon ministere, & mon compagnon dans mes combats, qui est votre Apôtre; & qui m'a servi dans mes besoins //;

26. parce qu'il désiroit de vous voir tous; & il étoit fort en peine de ce que vous aviez sçu sa maladie:

27. car il a été en effet malade jusqu'à la mort, mais Dieu a eu pitié de lui; & non seulement de lui, mais aussi de moi, afin que je n'eusse pas affliction sur affliction.

28. C'est pourquoi je me suis hâté de le renvoyer, pour vous donner la joie de le revoir, & pour me tirer moi-même de peine.

29. Recevez-le donc avec toute sorte de joie en *notre* Seigneur, & honorez de telles personnes;

30. car il s'est vu tout proche de la mort pour avoir voulu servir à l'œuvre de Jesus-Christ, exposant sa vie afin de suppléer par son assistance à celle que vous ne pouviez me rendre vous-mêmes.

phroditum fratrem, & cooperatorem, & commilitonem meum, vestrum autem Apostolum, & ministrum necessitatis meæ, mittere ad vos;

26. quoniam quidem omnis vos desiderabat; & mœstus erat, propterea quòd audieratis illum infirmatum:

27. nam & infirmatus est usque ad mortem, sed Deus misertus est ejus; non solùm autem ejus, verùm etiam & mei, ne tristitiam super tristitiam haberem.

28. Festinantiùs ergo misi illum, ut viso eo iterùm gaudeatis, & ego sine tristitia sim.

29. Excipite itaque illum cum omni gaudio in Domino, & ejusmodi cum honore habetote;

30. quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impleret id quod ex vobis deerat erga meum obsequium.

℣. 25. *autr.* que vous m'avez envoyé, pour me servir dans mes besoins.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *SI donc il y a quelque consolation en J. C. s'il y a quelque douceur & quelque soulagement dans la charité; s'il y a quelque union dans la participation du même esprit; s'il y quelque tendresse & quelque compassion* parmi nous.

*Si donc, &c.* L'Apôtre, pour exciter les Philippiens à demeurer unis entr'eux par les liens de la charité & par la conformité des mêmes sentimens, emploie tous les motifs les plus pressans pour les engager à lui donner cette joie, c'est à sçavoir, par la consolation qu'ils lui doivent donner en J. C. par les devoirs de la charité, qui les obligent à le soulager dans l'état de captivité où il est, par l'union, la compassion, & la part qu'ils doivent prendre à ses liens. Le sens est: Puisque vous sçavez que je suis dans les souffrances, & que ceux qui sont dans le corps mystique de J. C. sont obligés de se consoler l'un l'autre dans leurs afflictions, de se soulager par les devoirs reciproques de la charité, de se tenir unis dans un même esprit, & d'avoir les uns pour les autres de la tendresse & de la compassion: exercez tous ces devoirs en mon endroit, en me consolant par la pratique des vertus que je vous recommande en cette Epître.

℣. 2. *Rendez ma joie parfaite, vous tenant tous unis ensemble, n'ayant tous qu'une même ame, & que les mêmes sentimens.*

*Rendez ma joie parfaite*, c'est-à-dire: Comme vous avez commencé heureusement, & que vous avez continué jusqu'à présent de me réjouir par

l'obſervation de tous mes préceptes, rendez ma joie entiere par votre perſéverance dans l'obſervation de ceux que je vous preſcris ici. *Autr.* Faites en ſorte que la joie que j'ai déja conçue à cauſe de toutes les vertus que j'ai reconnues en vous juſqu'à préſent, ſoit accomplie par la pratique de celles que je vous ordonne ici.

*Vous tenant tous unis enſemble*, ſans vous contraindre ni contrarier les uns aux autres, mais chacun trouvant bon ce que fait ſon prochain, quand ce n'eſt pas contre la loi de Dieu.

*N'ayant tous qu'une même ame*, vous entr'aimant mutuellement, *& que les mêmes ſentimens*, touchant la doctrine & les mœurs, n'affectant point d'en avoir de particuliers.

℣. 3. *En ſorte que vous ne faſſiez rien par un eſprit de contention ou de vaine gloire; mais que chacun par humilité croie les autres au-deſſus de ſoi.*

*En ſorte que vous ne faſſiez rien par un eſprit de contention*, c'eſt-à-dire, de contradiction, *ou de vaine gloire*; ce qui eſt ordinairement la cauſe des contentions, parce qu'elle nous fait défendre nos intérêts avec opiniâtreté, & les préferer à ceux des autres.

*Mais que;* c'eſt le remede contre la vaine gloire, *chacun par humilité croie les autres au-deſſus de ſoi;* cette croyance conſiſte à ne ſe préferer à perſonne, quelque méchant qu'il paroiſſe extérieurement; parce que celui-là même qui paroît le plus méchant, eſt peut-être meilleur devant Dieu, que celui qui paroît homme de bien, & qui ſe préfere à lui; & s'il n'eſt pas meilleur, il eſt peut-être prédeſtiné; & celui qui paroît homme de bien, peut-être réprouvé: de ſorte que c'eſt une témérité de ſe préferer à qui que ce ſoit. Le moyen de pratiquer cette vertu, eſt

de ne considerer jamais en soi, quandon se compare aux autres, que ce qu'on a de soi-même, c'est-à-dire, le péché & le néant; & ne considerer dans les autres, que ce qu'ils ont de Dieu: ou si nous jettons les yeux sur le bien qui est en nous, considerer qu'il ne vient point de nous; & qu'ainsi ce ne nous est pas un sujet de nous élever par-dessus les autres, ni de nous ôter la pensée de notre néant.

℣. 4. *Que chacun ait égard non à ses propres interêts, mais à ceux des autres.*

*Que chacun ait égard non à ses propres interêts*, ce qui est un effet de l'amour-propre, qui rapporte tout à son bien particulier, & par consequent au vice.

*Mais à ceux des autres*; c'est-à-dire, qu'il préfere le bien de son prochain à sa propre satisfaction, la charité à la cupidité & à l'amour-propre.

℣. 5. *Soyez dans la même disposition & dans le même sentiment où a été J. C.*

*Soyez, &c.* L'Apôtre veut montrer l'obligation qu'il y a de pratiquer les vertus qu'il vient de recommander par l'exemple de J. C. c'est-à-dire, si J. C. a pratiqué ces vertus, à plus forte raison le devez-vous faire; & vous ne pouvez pas vous en dispenser, puisque vous êtes ses disciples.

℣. 6. *Qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu.*

*Qui ayant la forme & la nature de Dieu, n'a point cru, &c.* c'est-à-dire: J. C. sçavoit bien qu'étant Dieu il avoit droit de demeurer égal à son Pere, sans s'abaisser au-dessous de lui; & cependant il n'a pas laissé pour un temps, de renoncer à ce droit en quelque maniere, & de s'aneantir, &c. L'Apôtre

dit ceci, pour faire voir d'une part l'excellence de l'humilité de J. C. qui n'a point eu d'autre raison de s'humilier, que parce qu'il l'a voulu ; & pour montrer combien les hommes qui sont d'eux-mêmes pecheurs & miserables, & dignes par consequent de tout mépris, sont obligés de s'humilier après un tel exemple, en quelque degré d'honneur ou de perfection qu'ils puissent être.

℣. 7. *Mais il s'est aneanti lui-même en prenant la forme & la nature de serviteur, en se rendant semblable aux hommes, & étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au-dehors.*

*Mais il s'est aneanti lui-même*, c'est-à-dire : Il s'est volontairement comme réduit à rien, tout Dieu qu'il étoit, *en prenant la forme* & *la nature* de *serviteur*, en se faisant homme, dont la nature est servile à l'égard de Dieu, ayant même voulu, en prenant cette nature, se rendre sujet aux Puissances de la terre. Voyez Isa. 49. 7. Jean 10. 11. & se rendre comme le serviteur de tous les hommes par la condition abjecte qu'il a choisie, & par le ministere qu'il a exercé. Voyez Matth. 20. 28. Rom. 15. 3. 8.

*Et se rendant semblable aux hommes, &c.* c'est-à-dire, n'ayant pas seulement pris la nature des hommes mais s'étant chargé de toutes leurs miseres, excepté le peché. Voyez Hebr. 2. 17. & 4. 15.

*Et étant reconnu pour homme, &c.* comme s'il n'eût point été Dieu, & qu'il n'eût été qu'un simple
*Joan. 6. 42.* homme. *Nonne hic est Jesus filius Joseph*, & alibi.

℣. 8. *Il s'est rabaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la croix.*

*Il s'est rabaissé, &c.* dans toutes les actions de sa vie, sans s'élever de ce qu'il étoit Dieu égal à son

Pere. Voyez Jean 13. 12. 13. & son humilité a été si grande, qu'il n'a pas même résisté, quoiqu'il en eût le pouvoir, à ceux qui l'ont pris, condamné & mis à mort; mais au contraire qu'il s'y est volontairement soumis pour le salut des hommes; le tout pour accomplir la volonté de son Pere. *Quia descendi de cælo, &c.* *Joan. 6. 38.*

*Et jusqu'à la mort de la croix;* ce qui fait encore plus paroître son humilité & son obéissance, puisque c'étoit le supplice le plus infame & le plus douloureux de tous les supplices.

℣. 9. *C'est pourquoi Dieu l'a élevé* par-dessus toutes choses, *& lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom.*

*C'est pourquoi*, parce qu'il s'est abaissé, *Dieu l'a élevé*, selon la nature humaine, par-dessus toutes choses, c'est-à-dire au-dessus de toutes les créatures, l'ayant fait asseoir à sa droite. Voyez Hebr. 12. 2. en récompense de son humiliation.

*Et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom*, c'est-à-dire, une dignité qui surpasse, & qui est au-dessus de toutes celles des créatures, l'ayant établi le maître de tout le monde, & le chef de tous les Bienheureux.

℣. 10. *Afin qu'au nom de* JESUS *tout genou flechisse dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers.*

*Afin qu'au nom de* JESUS *tout genou fléchisse;* c'est-à-dire, que tout le monde l'adore & se soumette à lui, soit volontairement, soit par force; ce qui s'accomplira parfaitement au jour du jugement. *Omnes enim stabimus ante tribunal Christi, & quoniam mihi flectetur omne genu.* *Rom. 14. 10. 11.*

*Dans le ciel*, c'est-à-dire, les Bienheureux; *dans la terre*, les hommes qui sont encore vivans; *&*

*dans les enfers*, les hommes damnés, & les diables, dont le propre lieu est l'enfer. Voyez Luc 8. 3. 2. Pier. 2. 4. Jude 6. qui sont contraints dès-à-present même de reconnoître la gloire du Fils de Dieu, & de le reverer. Voyez Marc 5. 6.

℣. 11. *Et que toute langue confesse que le Seigneur J. C. est dans la gloire de Dieu* son *Pere.*

*Et que toute langue*, non seulement des hommes, mais même des Anges. Voyez 1. Cor. 13. 1. *confesse que le Seigneur J. C. est dans la gloire de Dieu son Pere.* Grec. *Que J. C. est le Seigneur* : le Seigneur de toutes choses, tant selon la nature humaine que selon la nature divine. Voyez Act. 2. 36. Apoc. 17. 14. & 19. 16.

*Est dans la gloire*, c'est-à-dire, est égal à son Pere en gloire & en majesté, & qu'il est Dieu comme lui. *Autr.* Grec. *A la gloire de Dieu le Pere*, c'est-à-dire : Cet honneur qui est rendu à J. C. en le reconnoissant pour le Seigneur de toutes choses, retourne à la gloire même de son Pere, de qui il a reçu cet avantage d'être le Seigneur de toutes choses.
Joan. 5. 23. *Qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem.*

℣. 12. *Ainsi, mes chers* freres, *comme vous avez toujours été obéissans, ayez soin, non seulement lorsque je vous suis present, mais encore plus lorsque j'en suis éloigné, d'operer votre salut avec crainte & tremblement.*

*Ainsi, mes chers* freres, puisque vous êtes obligés d'être dans la même disposition & dans le même sentiment où J. C. a été, & qu'il vous a donné dans sa vie & dans sa mort un si grand exemple d'humilité & d'obéissance. Voyez versets 5. 6. 7. 8. & qu'il vous a fait voir dans son exaltation quelle doit être la récompense de ceux qui pratiqueront

ces vertus ; versets 9. 10. 11. continuez de vous y exercer de plus en plus, afin que vous puissiez par ce moyen parvenir au salut éternel, comme J. C. notre souverain modelle est parvenu à la gloire en s'humiliant & en obéissant.

*Comme vous avez toujours été obéissans*, il seroit honteux de dégénérer après avoir bien commencé ; c'est une grande louange de les exciter à la vertu par leur propre exemple, & un moyen fort efficace pour les persuader.

*Ayez soin .... lorsque je vous suis present, mais encore plus lorsque j'en suis éloigné*, puisque vous avez d'autant plus besoin de redoubler votre ferveur interieure, que vous avez moins de secours exterieurs, de ma part, & que dans l'état d'affliction où je suis, j'ai plus besoin que jamais d'être consolé par votre bonne vie, qui seule peut être ma veritable consolation. *Quoniam nunc vivimus si vos statis in Domino.* 1. Thess. 3. 8.

*D'operer votre salut, &c.* de faire des œuvres qui en soient dignes, ou de le mériter, & de vous en rendre dignes par le moyen d'une obéissance exacte envers Dieu, accompagné d'une grande crainte de lui déplaire ; ce qui renferme tacitement l'obéissance envers les superieurs & envers le prochain.

℣. 13. *Car c'est Dieu qui opere en vous le vouloir & le faire, selon qu'il lui plaît.*

*Car.* La raison pour laquelle je vous exhorte tellement à l'obéissance envers Dieu, & à la crainte de lui déplaire, c'est que votre salut dépend entierement de lui, puisque c'est lui seul qui vous en inspire la volonté, & qui vous donne les moyens efficaces d'y parvenir sans y être obligé ; ce qui

vient de sa pure grace & de sa misericorde: de sorte qu'à moins de cooperer fidellement & humblement à sa grace, vous courez risque de vous en rendre indignes par votre négligence & par votre présomption, & d'être ainsi privés du salut éternel. On peut traduire : *Or c'est Dieu, &c.* & selon cette version le sens seroit : Quoique je vous exhorte à operer votre salut, vous ne devez pas pour cela croire que vous en soyez les auteurs, & qu'il ne dépende que de vous seuls; car c'est Dieu qui vous en a inspiré la premiere volonté par votre conversion, & qui vous en doit donner les moyens efficaces par sa grace, & par le don de perseverance.

℣. 14. *Faites donc toutes choses sans murmures & sans disputes.*

*Faites donc toutes choses sans murmures*, vous soumettant humblement aux ordres de la providence de Dieu sur vous, sans y trouver à redire, lors même que vous êtes maltraités par les infideles.

*Et sans disputes*, touchant les choses qui ne font rien à la pieté; parce que c'est une perte de temps, qui ne sert qu'à alterer la charité. *Autr.* Sans trouver à redire aux commandemens de vos superieurs; ou sans jamais contester contre les infideles.

℣. 15. *Afin que vous soyez irrépréhensibles & sinceres, & qu'étant enfans de Dieu, vous soyez sans tache au milieu d'une nation dépravée & corrompue, parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde.*

*Afin que vous soyez irrépréhensibles* devant les hommes, *& sinceres, &c.* devant Dieu. Voyez chap. 1. v. 10.

*Vous soyez sans tache*; car il n'y a rien de si glorieux, ni de plus digne des enfans de Dieu, que de conserver l'innocence au milieu des méchans. *Au*

*milieu d'une nation dépravée & corrompue*, c'est-à-dire, des Juifs & des Payens, qui étoient pour lors les uns & les autres dans un dernier degré de corruption & de déréglement. *Secundùm tempus pro impiis mortuus est.* Rom. 5. 8. 9.

*Parmi laquelle vous brillez, &c.* Voyez Matth. 5. 14. Ephes. 5. 8. 1. 1. Thess. 5. 5.

℣. 16. *Portant en vous la parole de vie, pour m'être un sujet de gloire au jour de J. C. comme n'ayant pas couru en vain ni travaillé en vain.*

*Portant en vous la parole de vie*, c'est-à-dire, portant en vous la lumiere spirituelle de la parole de Dieu pour éclairer les tenebres des infideles, comme les astres des cieux portent la lumiere sensible pour éclairer le monde materiel & corporel.

*Pour m'être*; ou ce qui me sera *un sujet de gloire*, ou de joie, *au jour de J. C.* c'est-à-dire, du jugement.

*Comme n'ayant pas couru en vain, &c.* Le sens: La peine que j'ai prise à vous prêcher l'Evangile n'a pas été vaine, puisqu'elle a fait un si grand fruit parmi vous. La prédication de l'Evangile est comparée à la course. Voyez Act. 20. 24. Gal. 2. 2. 2. Tim. 4. 7.

℣. 17. *Mais quand même je devrois répandre mon sang sur la victime & le sacrifice de votre foi, je m'en réjouirois* en moi-même, *& je m'en conjouirois avec vous tous.*

*Mais quand même.* Il semble que ce verset se doive rapporter au verset 26. du chap. 1. & qu'après la longue exhortation que l'Apôtre a faite aux Philippiens de demeurer fermes dans la foi, & de s'avancer de plus en plus dans la pieté, il reprenne son sujet pour le conclure en ce sens: Enfin il est vrai que j'ai quelque esperance de demeurer en vie, & de demeurer parmi vous; mais après tout, je ne laisserai pas de me réjouir si je viens à souffrir le

martyre, puisque ce seroit pour votre sujet & pour la défense de la verité que je vous ai prêchée, & vous-même avez sujet de vous en conjouir avec moi, puisque c'est le plus grand bien qui me puisse arriver. D'autres traduisent ces mots, ἀλλὰ εἰ καὶ, *C'est pourquoi quand même, &c.* C'est la suite du verset précédent. Le sens : Comme donc vous devez être au jour du jugement le sujet de la gloire de mon apostolat, il n'y a rien que je ne voulusse endurer pour vous confirmer dans la foi & dans la pieté, quand bien même je devrois souffrir le martyre pour ce sujet. C'est la suite la plus naturelle.

*Je devrois répandre mon sang.* Il veut dire, que comme dans les sacrifices de la loi on versoit du vin sur l'hostie. Voyez Jug. 9. 13. pour la rendre accomplie ; qu'ainsi il étoit prêt de verser son sang figuré par le vin. Voyez Matth. 26. 27. pour accomplir & pour confirmer la foi des Philippiens, après les avoir déja offerts à Dieu comme une hostie vivante dont il étoit le ministre. Voyez Rom. 15. 26. & 12. 1. Ephes. 5. 2.

*Je m'en réjouirois, &c.* comme du plus grand honneur & du plus grand bien qui me puisse arriver.

*Avec vous tous*, à cause du bien qui vous en reviendra, & de l'honneur que vous en recevrez aussi bien que moi, si je meurs pour votre sujet.

℣. 18. *Et vous devriez aussi vous en réjouir & vous en conjouir avec moi.*

*Et vous devriez aussi vous en réjouir, &c.* pour la même raison pour laquelle je m'en réjouis moi-même.

℣. 19. *J'espere qu'avec la grace du Seigneur* JESUS, *je vous envoyerai bien-tôt Timothée, afin que je sois aussi consolé apprenant de vos nouvelles.*

*J'espere qu'avec la grace du Seigneur* JESUS, *&c.*

L'Apôtre ajoûte encore ceci pour les maintenir dans leur devoir & pour les encourager à avancer de plus en plus dans la pieté, sçachant que Timothée les devoit bien-tôt visiter, & qu'il informeroit saint Paul de l'état de leur Eglise.

*Afin que je sois aussi consolé apprenant de vos nouvelles*, comme vous l'aurez été en apprenant des miennes; sur tout de votre avancement dans la pieté, qui est l'unique sujet de ma consolation.

℣. 20. *N'ayant personne qui soit autant que lui uni avec moi d'esprit & de cœur, ni qui se porte plus sincerement à prendre soin de ce qui vous touche.*

*N'ayant personne qui soit autant que lui uni avec moi d'esprit & de cœur*, c'est-à-dire, de conduite & d'amitié, ou qui entre mieux dans mes maximes & dans tous mes sentimens, *ni qui se porte plus sincerement*, sans interêt, *à prendre soin de ce qui vous touche*, de ce qui regarde votre salut, & la conduite de votre Eglise.

℣. 21. *Car tous cherchent leurs propres interêts, & non ceux de J. C.*

*Car tous*, c'est-à-dire, la plupart des hommes, & une grande partie des Ministres de l'Evangile, *cherchent* dans le service de J. C. dans la prédication & dans les fonctions de leur ministere, *leurs propres interêts*, les uns y mettant leur unique fin, les autres ne s'y employant point si purement qu'ils veuillent y renoncer entierement. Voyez 1. Cor. 10. 33.

*Et non ceux de J. C.* c'est-à-dire, & non la pure gloire de Dieu & le salut des ames, qui est l'unique interêt de J. C.

℣. 22. *Or vous sçavez déja l'épreuve que j'ai faite de lui, puisqu'il a servi avec moi dans la prédication de l'Evangile, comme un fils sert à son pere.*

*Or vous sçavez déja l'épreuve que j'ai faite de lui*, c'est-à-dire, vous le connoissez déja par experience, sans qu'il soit besoin que je m'étende davantage sur ses louanges ; ou, sçachez qu'il est à l'épreuve, *puisqu'il a servi avec moi, &c.* c'est-à-dire, puisqu'il ne m'a pas moins servi pour l'avancement de l'Evangile, que les bons enfans servent à leurs peres, comme vous l'avez vu pendant que j'étois à Philippes.

℣. 23. *J'espere donc vous l'envoyer aussi-tôt que j'aurai mis ordre à ce qui me regarde.*

*J'espere donc vous l'envoyer* ; car je ne sçaurois vous assurer positivement quand je vous l'envoierai, *aussi-tôt que j'aurai mis ordre à ce qui me regarde*, c'est-à-dire, aussi-tôt qu'il ne sera plus nécessaire aux fonctions apostoliques ausquels je l'emploie, ou que je n'aurai plus besoin de ses secours dans l'état de captivité où je suis.

℣. 24. *Et je me promets aussi* de la bonté *du Seigneur, que j'irai moi-même vous voir bien-tôt.*

*Je me promets, &c.* Voyez le verset 25. du 1. chapitre aux Philippiens.

℣. 25. *Cependant j'ai cru qu'il étoit necessaire de vous renvoyer mon frere Epaphrodite, qui est mon aide dans mon ministere, & mon compagnon dans mes combats, qui est votre Apôtre, & qui m'a servi dans mes besoins.*

*Cependant*, c'est-à-dire, en attendant que je vous envoie Timothée, *j'ai cru qu'il étoit nécessaire*, pour vous consoler & vous soutenir dans les bons sentimens où vous êtes, *de vous renvoyer mon frere Epaphrodite.* Quelques-uns tiennent que c'est le même qu'Epaphras, duquel il est parlé, Col. 1. 7. & 4. 12.

*Qui est mon aide dans mon ministere.* Il semble que

l'Apôtre dise toutes ces choses à la louange d'Epaphrodite, pour le rendre encore plus recommandable aux Philippiens, dont il étoit le Pasteur, & pour leur faire voir combien il les cherissoit, de leur renvoyer un homme qui leur étoit si nécessaire.

*Et mon compagnon dans mes combats*, c'est-à-dire, dans toutes mes persecutions, & dans tous les dangers où je suis exposé.

*Qui est votre Apôtre, &c.* Celui qui est destiné d'office, pour vous prêcher l'Evangile en toute votre province; ou bien, celui par lequel vous m'avez fait tenir vos charités, & que vous m'avez envoyé, pour me servir dans mes besoins. Voyez 1. Cor. 8. car le mot d'Apôtre signifie envoyé.

℣. 26. *Parce qu'il désiroit de vous voir tous; & il étoit fort en peine de ce que vous aviez sçu sa maladie.*

*Parce qu'il desiroit de vous voir tous, &c.* tant pour sçavoir l'état présent de votre Eglise, que pour vous faire sçavoir au vrai & par vous-même l'état de sa santé.

℣. 27. *Car il a été en effet malade jusqu'à la mort, mais Dieu a eu pitié de lui, & non seulement de lui, mais aussi de moi, afin que je n'eusse pas affliction sur affliction.*

*Car.... mais Dieu a eu pitié de lui, &c.* lui ayant conservé la vie & rendu la santé, afin d'augmenter ses merites par les services qu'il continuera de rendre à Dieu dans le ministere de l'Evangile: car autrement ce seroit plutôt une misericorde de Dieu sur Epaphrodite, de l'avoir appellé à lui, que de l'avoir conservé en vie.

*Afin que je n'eusse pas affliction sur affliction*, c'est-à-dire, afin qu'outre l'affliction que je souffre de ma-

captivité & de mes liens, je ne fusse pas encore plus affligé par sa mort.

ỷ. 28. *C'est pourquoi je me suis hâté de le renvoyer, pour vous donner la joie de le revoir, & pour me tirer moi-même de peine.*

*C'est pourquoi . . . . pour me tirer moi-même de peine*, c'est-à-dire, hors de l'inquietude où je suis moi-même à cause de votre peine, & de l'inquiétude où vous êtes pour lui.

ỷ. 29. *Recevez-le donc avec toute sorte de joie en* notre *Seigneur, & honorez de telles personnes.*

*Recevez-le donc avec toute sorte de joie, &c.* sainte & spirituelle, opposée à la mondaine & charnelle, & d'une affection vraiment chrétienne.

ỷ. 30. *Car il s'est vu tout proche de la mort, pour avoir voulu servir à l'œuvre de J. C. exposant sa vie afin de suppléer par son assistance à celle que vous pouviez me rendre vous-même.*

*Car il s'est vu tout proche de la mort.* C'est la raison & le motif dont se sert l'Apôtre, pour porter les Philippiens à recevoir Epaphrodite avec joie & avec honneur.

*Pour avoir voulu servir à l'œuvre de J. C.* En se rendant porteur de l'aumône & de la charité que J. C. vous a inspiré de faire, *exposant sa vie* courageusement & sans la ménager, à tous les dangers & les fatigues du chemin, depuis Philippes jusqu'à Rome, *afin de suppléer par son assistance à celle que vous ne pouviez me rendre vous-mêmes*, à cause de votre éloignement.

SENS

## SENS SPIRITUEL.

ỷ. 1. jusqu'au 5. *SI donc il y a quelque consolation en J. C. s'il y a quelque douceur & quelque soulagement dans la charité.... Rendez ma joie parfaite, &c.*

Il n'y a point de tendresse de pere ou de mere à l'égard de ses enfans qui soit comparable à celle d'un vrai Pasteur : comme donc il n'y a rien qui soit plus agreable aux parens que l'union & la concorde que leurs enfans entretiennent ensemble, c'est aussi le comble des desirs d'un bon Pasteur, de voir ceux qu'il conduit unis de sentimens & d'affection. En effet que peut-il souhaiter de plus que cela ? Il n'a presque plus rien à faire, s'il peut gagner sur eux de s'entr'aimer par une charité sincere ; je dis par une charité sincere, car toute autre concorde & toute autre amitié n'est qu'une fausse paix, qui ne subsiste qu'autant que dure l'interêt qui en est le lien ou la passion d'une volonté changeante.

Saint Paul nous marque ici les sources des divisions qui se trouvent entre les hommes, & qui rompent entre les Chrétiens la charité qui fait la vie de l'ame. La premiere, c'est l'attache à son propre sens & à son propre jugement ; l'homme qui est naturellement orgueilleux, est bien aise de faire recevoir aux autres ses opinions, & s'applaudit en lui-même quand il les voit approuvées de plusieurs; & à mesure qu'il a des qualités qui le relevent, il a aussi plus de peine à souffrir qu'on le contredise. Mais ceux qui sont les plus sujets à être attachés à leurs sentimens ; ce sont, ou ceux qui parlent bien

& facilement, & qui font approuver leurs avis par le tour qu'ils donnent à leurs discours, quoiqu'ils manquent souvent d'exactitude dans leur raisonnement; comme ils croyent avoir acquis une sorte d'empire sur l'esprit des autres, ils ne supportent pas aisément qu'on s'oppose à leurs sentimens; ou ceux qui ont l'imagination vive, & qui s'appliquent fortement à certains objets, sans considerer ce qui peut y être contraire; ces personnes veulent qu'on les croye sur leur parole, & ne souffrent point de contradiction; ou enfin les personnes riches, puissantes, ou qui ont quelque rang au-dessus des autres: *Sapiens sibi videtur vir dives*, toutes ces sortes de gens sont attachés à leur propre sens, & se choquent aisément si on s'oppose à leurs sentimens & à leurs opinions, c'est ce qui cause de grands troubles & beaucoup de dissension parmi les hommes: *Non recipit stultus verba prudentiæ, nisi ea dixeris quæ versantur in corde ejus.*

Prov. 18. 11.

Ibid. 18. 2.

Une seconde source de division c'est la vaine gloire & l'estime du monde; cette passion est une image trompeuse, qui nous represente tout autres que nous ne sommes, en faisant paroître au-dehors des vertus que nous n'avons pas, & en cachant les vices que nous avons. Ceux qui sont infectés de ce funeste poison des ames, font toutes leurs actions pour être vus des hommes, & exercent toutes sortes de vertus & de bonnes œuvres pour en être loués & estimés; quand ils s'apperçoivent qu'on en juge avantageusement, ils sentent en eux-mêmes de la complaisance; mais quand on désapprouve leur conduite, & qu'on ne fait point de cas de leurs vertus apparentes, ils s'en irritent & s'en choquent: & comme il y a peu de gens exempts de vanité, &

qui n'aiment à être loués & flattés, il y a aussi dans le monde une infinité de contradictions & de contestations qui tirent de-là leur origine : *Inter superbos semper jurgia sunt.* Prov. 13. 10.

Il y a encore une autre source feconde de divisions & de disputes, c'est l'esprit de domination & de préférence ; cette maudite inclination est si profondément gravée dans le cœur de l'homme depuis la chûte de notre premier pere, à qui le démon a fait croire qu'il seroit comme un Dieu indépendant de tout, qu'il n'y a point d'homme, en suivant cette pente naturelle, qui ne voulût voir à ses pieds tout le reste du monde : c'est sur ce principe que tous les Conquerans se sont rendus maîtres des Etats de tous les autres Princes quand ils ont été les plus forts. Mais ce ne sont pas seulement *les Princes parmi les nations qui les dominent*, cet esprit d'élevation se trouve dans tous les états & toutes les conditions où ceux qui dominent sont ordinairement ambitieux. Qu'y a-il donc qui puisse causer plus de division & de partage entre les esprits, que cette passion dominante, qui cherche à être indépendante, & à avoir les autres dans la soumission & l'assujettissement ? Quelle désolation ne produit-elle point dans le monde ? N'est-ce pas ce fleau de la colere de Dieu marqué dans l'Apocalypse par celui qui étant *armé d'une grande épée avoit le pouvoir d'enlever la paix de dessus la terre, & de faire que les hommes s'entretuassent ?* DATUM *est ei ut sumeret pacem de terra, & ut invicem se interficiant.* Math. 20. 26 Apoc. 6. 4.

Enfin, le quatriéme ennemi de la paix qui remplit encore le monde de divisions & de troubles, c'est l'esprit d'interêt ; ce tyran qu'on peut appeller le fils aîné de l'amour-propre, regne si absolument

sur l'esprit des hommes, qu'il y a peu de gens qui
Phil. 2. 21. soient exempts de son empire tyrannique : *Omnes quæ sua sunt quærunt.* De là vient cet empressement si grand qu'ont tous les hommes pour leurs propres affaires, & qu'ils sont si ardens dans les choses où il y va de leur interêt, si sensibles à la moindre perte de leurs biens temporels. Comment donc la cha-
1. Cor. 13. 5. rité, *qui ne cherche point ses propres interêts*, pourroit-elle subsister parmi les hommes si attachés à la terre ? On ne sçait que trop par expérience que c'est de là que viennent tant de querelles, de disputes & de procès.

Quels moyens y a-t-il donc d'arrêter un si grand déluge de maux qui viennent de ces sources empoisonnées ? C'est de suivre les deux avis importans que nous donne ici S. Paul : *Que chacun par humilité croye les autres au-dessus de soi, & qu'il n'ait pas seulement soin de ce qui le regarde, mais de ce qui regarde les autres.*

Si nous considérions bien ce que nous sommes de nous-mêmes, de purs néants infectés par le peché, nous reconnoîtrions que nous avons grand sujet de nous rabaisser au-dessous de tous les autres hommes, tels qu'ils soient. Il n'y en a point qui n'ait reçu de Dieu quelque don ou quelque talent, soit qu'il paroisse, ou qu'il nous soit caché ; en considérant donc dans les autres les bonnes qualités que Dieu y a mises, & dans nous nos défauts, tant ceux que nous connoissons, qu'une infinité d'autres que nous ne connoissons pas, c'est avec grande raison que *nous croyons les autres au-dessus de nous.* Ainsi,
Bern. Serm. 37. in Cant. *bien loin de vous préferer à personne*, dit saint Bernard, *je ne veux pas seulement que vous présumiez de vous égaler à qui que ce soit, mais je veux que vous vous esti-*

*miez le moindre & le dernier de tous.* Si cela étoit, le monde vivroit dans une paix profonde, & l'on feroit bien éloigné de préferer par entêtement ses sentimens à ceux des autres, & de s'élever au-dessus d'eux.

Ajoûtez à cela la pratique de cet autre avis de saint Paul, de prendre soin des interêts de son prochain comme des siens. Se pourroit-il rien ajoûter au bonheur de cette vie mortelle, où la charité qui y regneroit en feroit un paradis anticipé?

℣. 5. jusqu'au 12: *Soyez dans la même disposition & dans le même sentiment où a été J. C. &c.*

Comme J. C. est la verité même, & la regle sur laquelle nous devons former toute notre conduite, c'est avec grande raison que saint Paul le propose ordinairement comme le modelle des vertus que nous devons pratiquer, c'est ce qu'il fait ici, en exhortant les Philippiens à l'humilité. Mais la raison se perd, & l'esprit humain ne peut comprendre quel a été l'excès de cette vertu dans J. C. Il falloit sans doute que la plaie de notre orgueil fût bien grande, puisqu'elle ne pouvoit être guerie que par l'aneantissement d'un Dieu: Car c'est pour cela, « dit saint Gregoire, que le Fils unique de Dieu a « pris sur lui notre infirmité; c'est pour cela que l'in- « visible a voulu, non-seulement paroître visible, « mais abject & méprisable; c'est pour cela qu'il a « souffert toutes les injures, les mocqueries, les op- « probres & les tourmens de sa Passion, afin qu'un « Dieu humilié apprît à l'homme à ne pas être su- « perbe. Car comme l'orgueil du démon avoit été la « cause de notre perte, il a fallu que l'humilité d'un « Dieu fût l'instrument de notre redemption. Notre « ancien ennemi, qui avoit été fait grand entre toutes «

*Moral. l. 14. c. 14.*

„ les autres créatures, a voulu paroître élevé au-dessus de toutes; & notre Sauveur au-contraire, demeurant dans sa grandeur élevée au-dessus de tout, „ a daigné se rabaisser au milieu des êtres qu'il avoit „ créés.

Ainsi, plus J. C. s'est aneanti profondément lui-même, plus aussi devons-nous nous humilier non-seulement d'esprit, mais aussi de cœur, comme il nous l'a appris par son exemple. Car il y a cette difference entre l'humilité de J. C. & celle des autres hommes; que ceux-ci étant convaincus qu'ils ne sont rien, & ne peuvent rien d'eux mêmes, ils sont persuadés par la connoissance de ce qu'ils sont, qu'ils ne méritent que le mépris & la confusion; ainsi ils ont l'humilité de l'esprit, mais il n'ont point celle du cœur; parce que leur orgueil ne leur permet pas d'aimer le mépris. J. C. au-contraire n'avoit pas l'humilité de l'esprit, parce qu'il ne connoissoit rien en lui qui fût méprisable; mais il a eu l'humilité du cœur, parce qu'il a aimé le mépris & l'humiliation; c'est pourquoi l'Apôtre dit qu'il *s'est aneanti lui-même*, & que c'est *lui-même qui s'est humilié* par un sentiment libre & volontaire qui exclut la necessité. C'est ce que l'Apôtre demande de nous, quand il veut que *nous soyons dans les mêmes sentimens & les mêmes dispositions où a été J. C.* Car ce n'est pas assez, pour être vraiment humble, de se croire digne de mépris; mais il faut aussi être bien-aise d'être méprisé & deshonoré en toutes manieres, à l'exemple de J. C. & de passer pour scelerat & pour malfaicteur, quoiqu'on soit innocent & sans crimes; mais pour rendre notre humilité parfaite, nous devons comme lui soumettre à Dieu notre volonté toute entiere, en lui rapportant tout; & c'est le

moyen de détruire entierement l'orgueil : car il consiste à s'attribuer à soi-même le bien qu'on reçoit de Dieu, par un vol manifeste : on est donc parfaitement humble, quand on lui rapporte toutes choses & qu'on ne se reserve rien. Et comme J. C. n'a jamais eu en vûe que d'obéir à son Pere depuis le commencement de son être jusqu'à la mort, & la mort de la croix ; ce doit être aussi le modelle de notre humilité, & il faut que notre vie, pour être conforme à celle de J. C. soit une humiliation continuelle & un assujettissement perpetuel aux ordres de Dieu ; si cela est, nous avons sujet d'esperer que nôtre mort, à l'imitation de la sienne, nous conduira à la participation de la gloire qu'il s'est acquise par ses humiliations, non-seulement pour lui, mais encore pour tous ceux qui se rendent imitateurs de sa vie & de sa mort.

℣. 12. 13. *Ainsi, mes chers freres, comme vous avez toujours été obéïssans, ayez soin....... d'operer votre salut avec crainte & tremblement, &c.*

Travailler avec crainte & avec tremblement à son salut, c'est se porter avec grande affection à toutes les choses qui peuvent contribuer à nous le faire obtenir, & quoiqu'on s'y emploie de toutes ses forces, craindre toujours de n'avoir pas assez fait & souffert pour acquerir une chose d'un prix infini ; car tout ce qu'on peut faire ou souffrir *dans la vie présente n'a point de proportion avec cette gloire que Dieu doit un jour découvrir en nous.* *Rom. 8. 38. & 39.*

Or, qui peut exprimer combien de sujets nous avons de craindre ? Car premierement, quel sujet est-ce d'être dans un continuel tremblement, de ne sçavoir pas si nous sommes dignes d'amour ou de haine, & si nous nous conduisons d'une ma- *Eccl. 9. 1*

niere assez pure pour être dignes d'être aimés de Dieu ? Sçavons-nous avec certitude si c'est la charité ou la cupidité qui domine dans notre cœur ? Car il est bien difficile d'en penetrer les replis & de discerner le veritable mouvement qui le fait agir, il se mêle souvent une vanité secrete avec le desir que nous croyons avoir de ne plaire qu'à Dieu seul, & nous sommes si foibles, que nous ne connoissons pas nous-mêmes ce qui se passe en nous. De plus, qui peut s'assûrer que les pechés qu'il a commis après le Baptême lui sont remis, puisque l'Ecriture nous avertit de n'être pas sans crainte pour les pechés dont nous croyons avoir obtenu le pardon ? *De propitiato peccato noli esse sine metu.* Et quand bien même nous aurions long-temps vêcu dans la pratique de la pieté & des bonnes œuvres ; qui de nous peut s'assûrer de son salut, puisque le grand Apôtre saint Paul craint lui-même d'être réprouvé après avoir converti une infinité d'ames, & avoir travaillé plus que tous les autres ? Ainsi l'on peut dire avec saint Augustin : Malheur à la vie des hommes la plus louable si Dieu la juge sans misericorde, puisque lorsqu'il l'examinera avec rigueur, elle sera peut-être condamnée dans son jugement, par cela même que l'on s'imagine lui devoir être agreable. C'est pourquoi le Roi
Ps. 142. 2. Prophete dit à Dieu, *N'entrez point en jugement avec votre serviteur, parce que nul des vivans ne sera justifié*
Eccli. 9. 1. *devant vos yeux.* Et Salomon nous apprend qu'*il y a des hommes justes & sages, dont les œuvres sont entre les mains de Dieu, & que cependant l'homme ne sçait point s'il est digne d'amour ou de haine ; mais que toutes choses sont incertaines dans l'avenir* : Car, quoique nous fassions de bonnes œuvres, nous ignorons néanmoins quel jugement Dieu, dans son examen si severe fait de l'intention dans laquelle nous les pratiquons.

Mais cette incertitude, & la grandeur des obligations d'un Chrétien ne lui doit point ôter la confiance qu'il doit avoir en Dieu, de qui dépend uniquement notre salut, & *qui nous donne la bonne volonté & l'action selon son bon plaisir.* C'est à la verité un grand sujet de frayeur pour les méchans, mais pour les bons c'est un grand sujet de consolation; car pourvu qu'ils s'adressent à Dieu avec affection, l'absence même de leurs Pasteurs ne leur pourra nuire, toutes les autres assistances d'ailleurs ne pouvant contribuer à leur salut, si Dieu ne leur donne la bonne volonté de le servir, & ne les applique à des œuvres qui lui soient agréables.

℣ 14. jusqu'au 20. *Faites donc toutes choses sans murmures & sans disputes, &c.*

Le murmure est la marque d'une ame basse & servile; c'est, dit saint Chrysostome, le caractere des serviteurs qui sont méchans & fripons. Dieu a créé le monde comme une grande maison, où il a établi les hommes comme des serviteurs, à chacun desquels il a destiné un emploi, dont ils doivent rendre compte, suivant la parabole. Ainsi ceux qui se plaignent & qui murmurent, ou du poids de leur charge, ou des incommodités de l'état où Dieu les a mis, sont des ingrats, car le murmure est toujours accompagné d'ingratitude, & seront punis severement. Ne voit-on pas avec quelle rigueur Dieu a puni les Juifs de leurs murmures, quoiqu'ils fussent accablés d'afflictions, de peines & de fatigues? Quiconque murmure dans la persecution & les mauvais traitemens, accuse la justice de celui qui les lui envoie; ainsi l'homme s'estime plus sage que son Createur, lorsqu'il se plaint des fleaux dont il le châtie, & il se prefere à lui, puisqu'il blâme le

*Matth.* 25. 14. *& suiv.*

*Greg. Mor. l.* 5. *c.* 19.

jugement par lequel ſon Dieu l'afflige. Afin donc que l'homme n'ait pas la hardieſſe de reprendre le Juge même de ſon peché, il faut qu'il ſe le repréſente avec humilité comme l'Auteur de ſa nature; parce que celui qui de rien a formé l'homme d'une maniere merveilleuſe n'a garde de l'affliger avec injuſtice, après l'avoir fait. De plus, s'il conſidere la grandeur de Dieu, il apprendra à le craindre avec beaucoup d'humilité, ſans murmurer quand il le châtie, & connoîtra parfaitement en ſon ame le peu d'eſtime qu'il doit avoir pour tout ce qu'il fait à l'exterieur. Et en effet celui-là a tort de s'eſtimer juſte, qui ignore quelle eſt la regle de la ſouveraine juſtice.

Humilions-nous donc ſous la puiſſante main de Dieu, & ſupportons de ſa part tout ce qu'il lui plaira de nous impoſer de peines, de charges, & de châ-
Eccli. 2. 4. timens. *Acceptez de bon cœur tout ce qui vous arrivera, demeurez en paix dans votre douleur, & au temps de votre humiliation conſervez la patience*, c'eſt l'avis que donne le Saint-Eſprit dans l'Eccleſiaſtique : *Malheur à*
v. 16. *ceux qui ont perdu la patience* : *Væ his qui perdiderunt ſuſtinentiam.*

℣. 20. juſqu'à la fin. *N'ayant perſonne qui ſoit autant* que Timothée *uni avec moi d'eſprit & de cœur, ni qui ſe porte plus ſincerement à prendre ſoin de ce qui vous touche : car tous cherchent leurs propres interêts, & non ceux de J. C.*

Le caractere particulier d'un Prêtre & d'un Paſteur doit être le deſintereſſement; car depuis qu'il a proteſté, qu'il renonçoit à tout en prenant le Seigneur pour ſon partage, il s'eſt engagé d'imiter J.C. le bon Paſteur, & de donner non-ſeulement ſon bien, mais ſa vie même pour le ſalut de ſes brebis. Saint

Paul nous en donne ici un excellent exemple dans sa personne, lorsqu'il dit qu'il se réjouiroit de faire une effusion de son sang sur le sacrifice de la foi des Philippiens, pour les affermir dans la creance des verités qu'il leur avoit enseignées. Il propose l'exemple de son cher Timothée, qui ayant quitté tout jeune ses parens & son pays, s'étoit attaché à la suite de saint Paul dans la prédication de l'Evangile, & a merité l'approbation & l'estime de ce grand Apôtre, par son zele & le desintereſſement sincere qu'il a fait paroître dans le ministere Evangelique. Il nous donne encore l'exemple du saint homme Epaphrodite, qui ayant trouvé saint Paul dans un grand peril de sa vie, s'exposa pour lui avec une generosité vraiment chrétienne, jusqu'au danger même de la mort.

Plût à Dieu que les Apôtres eussent toujours des successeurs qui leur ressemblassent, & que ces successeurs eussent des disciples qui fussent semblables à ceux de saint Paul, on ne verroit point dans l'Eglise rechercher les dignités & les charges ecclesiastiques, pour se procurer du repos & des commodités dans un état destiné au travail, à la persecution & aux souffrances. Combien en effet, en voit-on de tels que décrit saint Gregoire, qui après avoir « fait profession d'une vie si sainte, abandonnent le « soin de leurs enfans spirituels, & cherchent les « moyens de défendre leurs biens temporels, même « par les procès & par la chicane: ils ne craignent « point de faire perir les ames par leurs mauvais exemples, & ils apprehendent de perdre des héritages « terrestres par leur négligence; ils scandalisent leurs « disciples, & leur cœur hypocrite n'en ressent aucune douleur; ils voient les ames qui ont été com- «

*Moral. l. 31. c. 6.*

» mises à leur conduite, tomber dans le gouffre de
» l'iniquité, & ils passent outre comme s'ils n'en sça-
» voient rien : au-lieu que si on leur cause le moindre
» dommage temporel, leur cœur s'enflamme aussi-tôt
» de colere, & leur indignation éclate dans leurs pa-
» roles ; ainsi ils font assez connoître par le trouble
» de leur esprit ce qui leur est le plus cher. L'on perd
» sans douleur ce que l'on possede sans amour.
» Or qui ne sçait pas, continue ce saint Docteur,
» que Dieu a fait les choses terrestres pour notre
» usage, mais que c'est pour lui-même qu'il a créé
» l'ame de l'homme. Il faut donc avouer que l'on
» s'aime plus que Dieu, lorsque négligeant les inte-
» rêts de Dieu, on ne prend soin que des siens pro-
» pres, & qu'en laissant perir les ames qui appartien-
» nent à Dieu, on craint de perdre les choses qui paf-
» sent avec le monde. Nous voulons posseder ici plu-
» sieurs choses, & cependant la verité nous crie à haute
Luc. 14. 27. voix dans son Evangile : *Quiconque ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon disciple ;* ainsi l'Apôtre saint Paul voulant porter ses disciples au mépris des biens exterieurs, afin qu'ils pussent conserver avec plus de soin les interieurs & spirituels, leur dit : *C'est déja un peché parmi vous de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort ? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous prenne votre bien ?* Si le commun des Chrétiens est obligé à ce détachement, à quel desinteressement ne sont point obligés les ministres de J. C.





# CHAPITRE III.

1. DE cætero, fratres mei, gaudete in Domino. Eadem vobis scribere mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.

2. Videte canes; videte malos operarios; videte concisionem.

3. Nos enim sumus circumcisio, qui spiritu servimus Deo, & gloriamur in Christo Jesu, & non in carne fiduciam habentes.

4. Quanquam ego habeam confidentiam & in carne; si quis alius videtur confidere in carne, ego magis,

5. circumcisus octavo die, ex genere Israel, de tribu Benjamin; Hebræus ex He-

1. AU reste, mes freres, réjouissez-vous en notre Seigneur. Il ne m'est pas pénible, & il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses //.

2. Gardez-vous des chiens, gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous des faux circoncis //.

3. Car c'est nous qui sommes les *vrais* circoncis, puisque nous servons Dieu en esprit, & que nous nous glorifions en Jesus-Christ, sans nous flatter d'aucun avantage charnel.

4. Ce n'est pas que je ne puisse prendre moi-même avantage de ce qui n'est que charnel; & si quelqu'un croit le pouvoir faire, je le puis encore plus *que lui*.

5. ayant été circoncis au huitiéme jour, étant de la race d'Israel, de la tribu de Benjamin, né Hebreu de peres He-

ỳ. 1. *expl.* que je vous ai déja prêchées.
ỳ. 4. *Grec.* dans la chair.

breux, pour ce qui est de *la maniere d'observer* la loi, ayant été Pharisien ;

Act. 23. 6.

6. pour ce qui est du zele *du Judaïsme*, en ayant eu jusqu'à persecuter l'Eglise ; & pour ce qui est de la justice de la loi, ayant mené une vie irréprochable.

† Un S. Confess. non Pontife.

7. Mais † ce que je considerois *alors* comme un gain & un avantage, m'a paru depuis, en *regardant Jesus*-Christ, un desavantage & une perte.

8. Je dis plus : Tout me semble une perte au prix de cette haute connoissance de Jesus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes choses, les regardant comme des ordures, afin que je gagne *Jesus*-Christ ;

9. que je sois trouvé en lui[y] n'ayant point une justice qui me soit propre, & qui me soit venue de la loi ; mais ayant celle qui naît de la foi en Jesus-Christ, cette justice qui vient de Dieu par la foi ;

10. & que je connoisse Jesus-Christ, avec la vertu de sa résurrection, & la partici-

bræis, secundùm legem Pharisæus ;

6. secundùm æmulationem persequens Ecclesiam Dei ; secundùm justitiam, quæ in lege est, conversatus sine querela.

7. Sed quæ mihi fuerunt lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimenta.

8. Verumtamen existimo omnia detrimentum esse, propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei ; propter quem omnia detrimentum feci, & arbitror ut stercora, ut Christum lucrifaciam ;

9. & inveniar in illo, non habens meam justitiam, quæ ex lege est, sed illam, quæ ex fide est Christi Jesu : quæ ex Deo est justitia in fide ;

10. ad cognoscendum illum, & virtutem resurrectionis ejus, & societatem passionum

ỳ. 9. *autr.* ayant en lui non une justice, &c. mais celle qui naît, &c.

illius, configuratus morti ejus;

pation de ses souffrances, étant rendu conforme à sa mort;

11. si quo modo occurram ad resurrectionem, quæ est ex mortuis:

11. pour tâcher enfin de parvenir à la *bienheureuse* résurrection des morts.

12. non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim; sequor autem, si quo modo comprehendam in quo & comprehensus sum à Christo Jesu.

12. Ce n'est pas que j'aye déja reçu *ce que j'espere*, ou que je sois déja parfait; mais je poursuis *ma course* pour tâcher d'atteindre où le Seigneur Jesus-Christ m'a destiné en me prenant ‖ ¶.

13. Fratres, ego me non arbitror comprehendisse. Unum autem, quæ quidem retrò sunt obliviscens, ad ea verò quæ sunt priora extendens meipsum,

13. Non, mes freres, je ne pense point avoir encore atteint où je tends. Mais tout ce que je fais maintenant, c'est qu'oubliant ce qui est derriere moi, & m'avançant vers ce qui est devant moi,

14. ad destinatum persequor, ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.

14. je cours incessamment vers le bout de la carriere pour remporter le prix de la felicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appellés par Jesus-Christ.

15. Quicumque ergo perfecti sumus, hoc sentiamus: & si quid aliter sapitis, & hoc vobis Deus revelabit.

15. Tout ce que nous sommes donc de parfaits, soyons dans le sentiment *que je vous ai dit*: & si vous en avez quelqu'un qui ne soit pas conforme *à la verité*, Dieu vous découvrira aussi ce que vous en devez croire.

¶. 12. *autr.* J. C. & pour le prendre comme il m'a pris.

16. Cependant, pour ce qui regarde les connoissances ausquelles nous sommes déja parvenus, ayons les mêmes sentimens, & demeurons dans la même regle.

16. Verumtamen ad quod pervenimus, ut idem sapiamus, & in eadem permaneamus regula.

† 13. Dimanche après la Pentec. S. Clement Pape & Martyr. Rom. 16. 17.

17. † Mes freres, rendez-vous mes imitateurs, & proposez-vous l'exemple de ceux qui se conduisent selon le modele que vous avez vu en nous.

17. Imitatores mei estote, fratres, & observate eos qui ita ambulant, sicut habetis formam nostram.

18. Car il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé, & dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent en ennemis de la croix de *Jesus*-Christ.

18. Multi enim ambulant, quos sæpè dicebam vobis (nunc autem & flens dico) inimicos crucis Christi,

Rom. 16. 18.

19. qui auront pour fin la damnation; qui font leur Dieu de leur ventre; qui mettent leur gloire dans leur propre honte; & qui *n*'ont de pensées *&* d'affections que pour la terre.

19. quorum finis interitus; quorum Deus venter est; & gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt.

20. Mais pour nous, nous vivons déja dans le ciel ‖, *comme en étant citoyens:* & c'est de là aussi que nous attendons le Sauveur notre Seigneur Jesus-Christ,

20. Nostra autem conversatio in cælis est: unde etiam Salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum,

21. qui transformera notre corps, tout vil *&* abject qu'il est, afin de le rendre conforme

21. qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ, se-

ỳ. 20. *lettr.* notre conversation dans le ciel.

cundùm

cundùm operationem, quâ etiam possit subjicere sibi omnia.

à son corps glorieux, par cette vertu efficace, par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.

---

## SENS LITTERAL.

ỽ. 1. *AU reste, mes freres, réjouissez-vous en notre Seigneur. Il ne m'est pas pénible, & il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses.*

*Au reste, mes freres.* Il semble que l'Apôtre ait voulu finir cette Epître; mais qu'ayant trouvé encore quelque temps de reste, il ait jugé à propos de la continuer, pour instruire les Philippiens sur la matiere des deux chapitres suivans.

*Réjouissez-vous en notre Seigneur*, en sa foi & en sa communion, d'une joie sainte & spirituelle.

*Il ne m'est pas pénible;* car l'amour que j'ai pour vous, & l'importance des choses que je vous écris, me rend facile; ce qui d'ailleurs me pourroit être pénible, selon la nature, qui ne se plaît pas à vous répeter les mêmes choses.

*Et il vous est avantageux*, de vous répeter souvent des choses de cette importance; car c'est le moyen de vous obliger à y faire plus de réflexion, & de vous les mieux imprimer dans l'esprit, pour ne les oublier jamais.

*Que je vous écrive les mêmes choses*, que je vous ai déja enseignées de bouche ou par lettres, ou que j'ai déja traitées amplement dans les lettres adressées aux autres Eglises.

ỽ. 2. *Gardez-vous des chiens, gardez-vous des mauvais ouvriers, gardez-vous des faux circoncis.*

*Gardez-vous des chiens*, c'est-à-dire, des hommes

impudens & avares. Voyez Isa. 56. 11. profanes, gourmands, cruels & médisans. Voyez 2. Rois 16. 9. Ps. 21. 17. & 58. 7. Apoc. 22. 15. L'Apôtre entend parler des faux docteurs, qui vouloient introduire le Judaïsme dans l'Eglise, & qui étoient infectés de tous ces vices; comme il se peut voir en divers endroits de ses Epîtres. Voyez 2. Cor. 11. 13. Gal. 6. 13. Philip. 3. 29. & ailleurs.

*Gardez-vous des mauvais ouvriers*, qui font semblant de prêcher l'Evangile, & qui cependant n'ont en vue que d'introduire le Judaïsme, ou d'établir leurs propres interêts sous prétexte de pieté. *Hujuscemodi Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri.* Rom. 16. 18.

*Gardez-vous des faux circoncis.* Let. *Du retranchement*, c'est-à-dire, de ceux qui se disent les circoncis, mais qui n'ont en effet que la marque exterieure de la Circoncision, qui n'est qu'un simple retranchement de chair; & qui n'ont pas la vraie circoncision du cœur: ou bien, qui se vantent & qui prennent par honneur le nom de circoncis, mais qui sont plutôt, par cette marque exterieure qu'ils veulent introduire, retranchés de Dieu, & les causes de la division des Eglises.

℣. 3. *Car c'est nous qui sommes les* vrais *circoncis, puisque nous servons Dieu en esprit, & que nous nous glorifions en J. C. sans nous flatter d'aucun avantage charnel.*

*Car c'est nous qui sommes les* vrais *circoncis*, qui avons la circoncision interieure du cœur. Voyez Rom. 2. 29. & 4. 11.

*Puisque nous servons Dieu en esprit*, c'est-à-dire, interieurement & spirituellement, ce qui est opposé au service purement exterieur & charnel des

Juifs ; *& que nous nous glorifions en J. C.* que nous mettons toute notre confiance en sa grace, sans la mettre, comme font les faux circoncis, dans la marque exterieure de la Circoncision, ni dans les autres observances charnelles, ni dans les qualités exterieures d'enfans d'Abraham peuple de Dieu, &c. qui sont toutes choses purement exterieures, qui ne rendent pas meilleurs devant Dieu. *Autr.* Sans mettre notre confiance dans nos propres œuvres faites sans la grace de Dieu, comme n'étant que des œuvres de la chair, c'est-à-dire, de l'homme charnel, & qui n'est pas régeneré. Voyez Rom. 4. 1. Gal. 3. 3. Col. 2. 19. Hebr. 9. 10.

℣. 4. *Ce n'est pas que je ne puisse prendre moi-même avantage de ce qui n'est que charnel ; & si quelqu'un croit le pouvoir faire, je le puis encore plus* que lui.

*Ce n'est pas, &c.* c'est-à-dire : On ne peut m'imputer que ce soit par jalousie que je méprise tous ces avantages exterieurs, comme font ceux qui méprisent dans les autres les avantages dont ils sont privés eux-mêmes ; ni que ce soit par ignorance, comme font ceux qui méprisent les choses qu'ils n'ont jamais vues ni possedées ; puisqu'il n'y a aucun de tous ces avantages dont je n'aye joui, & dont je ne jouisse encore : ce ne peut donc être que par esprit de verité, & par l'expérience que j'ai faite du peu de valeur de toutes ces choses.

*Et si quelqu'un* de mes adversaires & de ces faux docteurs, *croit le pouvoir faire*, c'est-à-dire, prétend se glorifier de ces avantages charnels, *je le puis encore plus* que lui, parce que ces faux docteurs ne sont pas vrais Juifs, mais seulement Proselytes ; & ainsi je suis plus croyable qu'eux sur ces matieres.

℣. 5. *Ayant été circoncis au huitiéme jour, étant de*

*la race d'Israel, de la tribu de Benjamin, né Hebreu de peres Hebreux, pour ce qui est de* la maniere d'observer *la loi, ayant été Pharisien.*

*Ayant été circoncis au huitiéme jour*, comme Isaac & ses descendans.

*Etant de la race d'Israel*, c'est-à-dire : Outre cet avantage d'avoir été circoncis au huitiéme jour, ce qui est commun aux Iduméens & aux Ismaélites, je suis du peuple d'Israel même, non par adoption, comme les Prosélytes, mais par naissance.

*De la tribu de Benjamin*, si considérable parmi le peuple de Dieu, étant sortie du bien aimé de Jacob, ayant reçu de si grandes bénedictions de ce Patriarche, & ensuite de Moïse; le premier Roi du peuple en ayant été choisi, étant toujours demeurée attachée au royaume de Juda, lorsque les dix tribus s'en diviserent par le schisme, & ayant enfin l'honneur d'avoir dans son enceinte la ville de Jérusalem, & le temple de Dieu.

*Né Hebreu de peres Hebreux, &c.* qui ne suis point né de Prosélyte, mais qui suis descendu d'Hebreux naturels de pere en fils sans aucune interruption, & sans aucun mêlange d'autre nation. Voyez Act. 22. 3. 2. Cor. 11. 22.

*Ayant été Pharisien*; c'étoit la secte la plus pure qui fût entre les Juifs, tant pour la profession de vie, que pour la créance.

℣. 6. *Pour ce qui est du zéle* du Judaïsme, *en ayant eu jusqu'à persécuter l'Eglise; & pour ce qui est de la justice de la loi, ayant mené une vie irréprochable.*

*Pour ce qui est du zele* du Judaïsme, dont il parle, Voyez Rom. 10. 2. qui s'attache uniquement à la loi, sans la grace.

*En ayant eu jusqu'à persécuter l'Eglise*, la consi-

dérant comme l'ennemie de la loi de Dieu.

*Et pour ce qui est de la justice de la loi*, c'est-à-dire, de cette justice extérieure, qui consiste dans l'observation des œuvres & des cérémonies commandées par la loi; car pour ce qui est de l'intérieure, qui consiste dans le pur amour de Dieu & dans l'abnegation de l'amour propre & de la convoitise, & de tous les vices intérieurs qui en procedent, il avoue lui-même qu'il n'en étoit jamais venu à cette perfection. *Et non omnes aliquando, &c.* Ephes. 2. 3.

*Ayant mené une vie irréprochable*, à l'égard des hommes, qui ne voient que l'extérieur des actions. Voyez Job. 1. 4.

℣. 7. *Mais ce que je considerois* alors *comme un gain & un avantage: m'a paru depuis, en regardant J. C. un desavantage & une perte.*

*Mais ce que je considerois* alors, c'est-à-dire, avant ma conversion, *comme un gain & un avantage*, fort utile pour mon salut, & d'un grand mérite devant Dieu, *m'a paru depuis, en regardant J. C.* comme l'unique source de toute justice, & l'unique cause de notre salut.

*Un desavantage & une perte*, c'est-à-dire: J'ai reconnu que non seulement il n'y avoit aucun avantage véritable pour le salut dans toutes ces prérogatives extérieures & charnelles, dont je viens de faire le dénombrement versets 5. & 6. mais même qu'elles m'y étoient préjudiciables, en ce qu'elles m'étoient une occasion d'orgueil & de présomption.

℣. 8. *Je dis plus, Tout me semble une perte, au prix de cette haute connoissance de J. C. mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes choses, les regardant comme des ordures, afin que je gagne J. C.*

*Je dis plus: Tout me semble une perte*, non seule-

ment les choses dont je viens de parler, mais généralement toutes sortes de biens temporels, honneur, plaisir, richesse, &c. *au prix de cette haute connoissance, &c.* que j'ai reçue de Dieu dans ma conversion, & dans laquelle je profite tous les jours.

*Pour l'amour duquel je me suis privé de toutes choses*, y ayant renoncé, selon le précepte de J. C. Voyez Matth. 16. 24.

*Les regardant comme des ordures*, n'en faisant aucun état, & ayant pour elles le dernier mépris.

*Afin que je gagne J. C.* c'est-à-dire, afin que par ce détachement & ce mépris de toutes choses, je puisse mériter sa grace, qu'il ne communique pleinement qu'à ceux qui renoncent à tout pour son amour.

℣. 9. *Que je sois trouvé en lui, n'ayant point une justice qui me soit propre, & qui me soit venue de la loi; mais ayant celle qui naît de la foi en J. C. cette justice qui vient de Dieu par la foi.*

*Que je sois trouvé en lui*, c'est-à-dire, attaché à Dieu, comme la branche de la vigne au sep. Voyez Jean 15. 2. 4. 5. 6. & comme le membre au corps.

*N'ayant point une justice qui me soit propre.* L'Apôtre explique ce que c'est qu'être & subsister en J. C.

*Et qui me soit venue de la loi*, c'est-à-dire, acquise par moi-même & par mes propres mérites, sans autre grace que la seule lumiere de la loi.

*Mais ayant celle qui naît de la foi en J. C.* c'est-à-dire, qui s'acquiert par le moyen de la foi en J. C. Or cette foi consiste principalement à reconnoître que nous sommes par le péché destitués de toute justice, & que nous ne pouvons y être rétablis que par ses mérites.

*Cette justice qui vient de Dieu.* Il ajoute ceci, pour montrer que ce n'est pas une justice qui nous soit

propre, comme celle de la loi, mais que c'eſt Dieu qui en eſt l'auteur, & qui la produit en nous.

*Par la foi*; ce que l'Apôtre ajoute, pour faire voir que quoique cette juſtice ne vienne pas de nous, & qu'elle ne ſoit pas notre propre juſtice, telle qu'eſt celle de la loi, nous ne laiſſons pas de cooperer avec Dieu par le moyen de la foi pour l'acquerir.

℣. 10. *Et que je connoiſſe J. C. avec la vertu de ſa réſurrection, & la participation de ſes ſouffrances, étant rendu conforme à ſa mort.*

*Et que je connoiſſe J. C.* Grec. *Pour le connoître.* Ce verſet dépend encore de ce qu'il a dit au verſet 7. qu'il a fait perte de toutes choſes pour J. C. c'eſt-à-dire, que je le connoiſſe tel qu'il eſt, Dieu & homme tout enſemble; avec tout le reſte des vérités du Chriſtianiſme, dont la connoiſſance ſurpaſſe toute autre connoiſſance humaine. *Non enim judicavi me* 1. Cor. 2.
*ſcire aliquid inter vos, niſi Jeſum Chriſtum, & hunc* Ibid. 1.
*crucifixum. Qui factus eſt nobis ſapientia à Deo, &c.* 30.

*Avec la vertu de ſa réſurrection*, c'eſt-à-dire, combien la puiſſance du Pere a paru dans la réſurrection de ſon Fils J. C. Voyez Epheſ. 1. 19. 20. combien cette reſurrection eſt glorieuſe pour J. C. même, puiſque c'eſt par elle qu'il a été déclaré Fils de Dieu; & combien elle eſt utile à tous les Chrétiens, puiſque c'eſt le fondement inébranlable de leur Religion. *Si autem Chriſtus non reſurrexit, inanis eſt &* 1. Cor.
*fides veſtra;* le modéle parfait de leur réſurrection 15. 14.
préſente du peché à la grace, & de leur réſurrection future de la mort à la vie. Voyez Rom. 6.

*Et la participation de ſes ſouffrances*, c'eſt-à-dire, que je connoiſſe combien il eſt néceſſaire & avantageux de ſouffrir avec J. C. & que c'eſt l'unique moyen d'être fait participans de ſa gloire. Voyez

Matth. 10. 38. & 16. 24. Marc. 8. 34. Luc. 9. 23.
Rom. 8. 17. 2. Tim. 2. 12. 1. Petr. 4. 13. *Si compatimur, &c. Si sustinebimus, & conregnabimus. Communicantes Christi passionibus gaudete.*

*Etant rendu conforme à sa mort*, de cette conformité dont il parle Rom. 6. 5. & suivans, qui consiste à mourir au peché & à toutes les affections vicieuses, & qui est une disposition nécessaire pour ressusciter avec J. C.

℣. 11. *Pour tâcher enfin de parvenir à la* bienheureuse *résurrection des morts.*

*Pour tâcher.* Ce verset dépend de tout ce qui a été dit depuis le verset 8 jusqu'ici. Le sens est : Je me suis privé de toutes choses pour J. C. afin de mériter sa grace, d'être justifié par la foi en ses mérites, & de le connoître tel qu'il est, &c. Mais la derniere fin que je me propose en tout cela, est de parvenir à la bienheureuse résurrection, pour être en état de glorifier Dieu éternellement. Autr. *Pour tâcher.* C'est pour montrer qu'il n'est pas encore assûré d'obtenir ce qu'il recherche, & qu'il est encore incertain de son salut. 1. Cor. 10. 12. ibid. 9 27. *Qui se existimat stare, videat ne cadat. Ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.*

*Enfin de parvenir*, à quelque prix que ce soit, & quelque peine qu'il me faille endurer, *à la* bienheureuse *résurrection des morts.* Le mot Grec dont s'est servi l'Apôtre, marque une parfaite & pleine résurrection, telle que sera celle des Bienheureux.

℣. 12. *Ce n'est pas que j'aie déja reçu* ce que j'espere, *ou que je sois déja parfait, mais je poursuis* ma course *pour tâcher d'atteindre où le Seigneur J. C. m'a destiné en me prenant.*

*Ce n'est pas, &c.* Quoique je sois mort au péché & au vice, pour me rendre conforme à la mort de J. C. verset 11. ne pensez point pour cela que j'en sois

encore tout à fait exempt, & que j'en aie remporté une pleine victoire, & que je sois arrivé au dernier comble de la perfection & de la sainteté; puisque c'est un état qui ne convient qu'aux Bienheureux, & qu'il n'y a point en ce monde de dégré de perfection si éminent, qui ne soit mêlé de foiblesse & d'imperfection.

*Mais je poursuis* ma course, c'est-à-dire, je m'y avance tous les jours de plus en plus. *Autr.* Je cours dans le chemin de la perfection, qui est comme une carriere où on s'exerce à la course, & où ceux qui courent le mieux obtiennent le prix de la course, pour tâcher d'atteindre comme par force & avec violence, *où le Seigneur J. C. m'a destiné* par sa pure miséricorde *en me prenant*, c'est-à-dire, en m'emportant moi-même comme par force, & me tirant comme par violence du misérable état où j'étois lorsque je persécutois l'Eglise de Dieu. Voyez Act. 9. 2. 4. pour me faire courir ensuite dans cette carriere, jusqu'à ce que j'aie obtenu le prix; de sorte que j'attribue le tout à la grace. On n'a pu conserver dans la version Françoise, l'allusion qui est dans le Grec entre ces mots, καταλαμβάνειν & καταλαμβάνεσθαι. Voyez Cant. 1. 3. Jean 6. 44. & 12. 32.

℣. 13. *Non, mes freres, je ne pense point avoir encore atteint où je tends. Mais tout ce que je fais maintenant, c'est qu'oubliant ce qui est derriere moi, & m'avançant vers ce qui est devant moi.*

*Non, mes freres, &c.* ne pensez pas que j'aie assez de vanité & de présomption pour me persuader, &c. Il use de cette répetition non seulement pour confirmer & pour inculquer davantage ce qu'il dit au verset précédent, mais pour faire connoître aux Philippiens, que si, tout Apôtre qu'il étoit, il n'é-

toit pas encore parvenu à la perfection, ils étoient bien plus obligés d'avoir ce sentiment d'eux-mêmes, & de reconnoître qu'ils étoient bien éloignés de l'état de la sainteté.

*Mais tout ce que je fais maintenant*, c'est-à-dire, Tant s'en faut que je m'imagine d'être arrivé à la perfection, au contraire voici l'unique chose à laquelle je m'applique. *Autr.* Mais voici le dégré de perfection où je suis arrivé.

*C'est qu'oubliant ce qui est derriere moi*, c'est-à-dire, le desir extrême que j'ai de m'avancer dans la carriere spirituelle de la perfection m'occupe de telle sorte, qu'il m'empêche non seulement de faire réflexion sur les saintes actions de ma vie passée, mais même qu'il me fait croire que tout ce que j'ai fait de bonnes œuvres jusqu'à présent n'est rien, en comparaison de ce qui me reste à faire pour arriver à la perfection, & pour remporter le prix de la vie éternelle.

*Et m'avançant vers ce qui est devant moi*, c'est-à-dire, vers le chemin qui me reste à faire pour arriver au bout de la carriere. Ce chemin sont les bonnes œuvres qui restent à faire pour parvenir à la perfection, & pour acquerir la vie éternelle, qui en est le prix.

℣. 14. *Je cours incessamment vers le bout de la carriere, pour remporter le prix de la félicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appellés par J. C.*

*Je cours incessamment vers le bout*; Grec. *vers le but*, mais comme il s'agit de course, l'Apôtre prend ici le but, pour le bout *de la carriere*: le bout signifie la perfection, *pour remporter le prix de la félicité du ciel*; il a égard à la coûtume de ceux qui présidoient aux courses publiques, qui étoient assis à un lieu

élevé, d'où ils faisoient appeller chaque coureur à son tour par les crieurs publics.

*A laquelle Dieu nous a appellés* du ciel par son Fils J. C. pour courir dans la carriere spirituelle du christianisme. *Par J. C.* par son ministere. D'autres rapportent ces mots, *Par J. C.* à ceux-ci : *Je cours incessamment, &c.* On peut aussi traduire *en J. C.* c'est-à-dire, étant uni à lui par la foi vive, comme le membre au chef; il veut dire que c'est plutôt J. C. qui court, que lui-même, & qu'il ne court que parce qu'il lui est attaché; de sorte que c'est à lui qu'en est due toute la gloire.

℣. 15. *Tout ce que nous sommes donc de parfaits, soyons dans le sentiment* que je vous ai dit : *& si vous en avez quelqu'un qui ne soit pas conforme* à la vérité, *Dieu vous découvrira aussi ce que vous en devez croire.*

*Tout ce que nous sommes donc de parfaits*, c'est-à-dire, d'éclairés & de versés dans la connoissance des choses spirituelles & des matieres de la religion.

*Soyons dans le sentiment*; puisqu'étant éclairés, comme nous sommes, nous ne serions nullement excusables, si nous avions des sentimens contraires à ceux que je vous ai dit dans tout ce Chapitre, tant sur le sujet des observations légales que sur le sujet de l'humilité & de la dévotion que nous devons avoir.

*Et si vous en avez quelqu'un.* L'Apôtre ne dit pas : Si nous en avons, mais si vous en avez, pour montrer qu'il n'entend point parler généralement de tous les Philippiens. Il veut donc dire : Si quelqu'un de vous est dans un sentiment contraire en quelques circonstances moins essentielles des choses que je vous ai marquées, par foiblesse ou par ignorance, se croit encore obligé à l'abstinence de certaines

viandes, à l'obſervation de certains jours, & de certaines cérémonies légales, ce qui eſt en ſoi contraire à ce que j'ai établi, de ne point mettre ſa confiance en la chair. *Alius autem credit ſe manducare, &c.* Pourvu que d'ailleurs il mette toute ſa confiance en J.C. & qu'il le reconnoiſſe pour l'unique rédempteur. *Autr.* Si quelqu'un attribuoit un peu trop à ſes bonnes œuvres, ce qui eſt contraire à ce que j'ai établi, faute d'être aſſez inſtruit, touchant l'infirmité de la volonté humaine, & de bien comprendre que c'eſt la grace de Dieu qui forme en nous tout ce qu'il y a de bien, quoiqu'au fond il lui attribue tout le bien qu'il fait: ou bien, s'il ſe croyoit parfait, ce qui ſeroit contraire au verſet 12.

Rom 14. 8.

*Qui ne ſoit pas conforme* aux ſentimens que je vous ai marqués, qui ſont la vérité toute pure & ſans aucun mélange d'erreurs.

*Dieu vous découvrira auſſi tout ce que vous en devez croire*, c'eſt-à-dire, qu'à meſure que vous croîtrez en lumiere & en vertu, vous connoîtrez que vous êtes dans un ſentiment moins conforme à la vérité que le mien, & qu'ainſi vous le devez quitter pour vous y conformer entierement. *Autr.* Dieu vous découvrira auſſi, c'eſt-à-dire, comme il vous a découvert l'erreur où vous étiez avant votre converſion, il vous découvrira encore celui où vous pouvez être à préſent, quoiqu'il ne ſoit pas ſi dommageable.

℣. 16. *Cependant, pour ce qui regarde les connoiſſances auſquelles nous ſommes déja parvenus, ayons les mêmes ſentimens, & demeurons dans la même regle.*

*Cependant, &c.* Quoiqu'il y ait entre nous quelque diverſité ſur les choſes moins principales & moins eſſentielles, prenons garde au moins ſur toutes choſes de ne nous point diviſer de ſentiment ſur celles

qui sont essentielles, & sur les principaux articles de la foi, dont nous avons tous une entiere connoissance en qualité de Chrétiens, & tenons-nous fermement unis dans l'observation de la discipline & des préceptes de l'Evangile, sans écouter les faux docteurs, qui s'efforcent de corrompre la vérité & la sincerité de votre foi, & la pureté de nos mœurs.

℣. 17. *Mes freres, rendez-vous mes imitateurs, & proposez-vous l'exemple de ceux qui se conduisent selon le modéle que vous avez vu en nous.*

*Mes freres, rendez-vous mes imitateurs, &c.* tant pour la doctrine que pour les mœurs: Prenez-garde de vous laisser surprendre à l'hypocrisie de ceux dont la conduite est toute différente de la mienne.

℣. 18. *Car il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé, & dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent en ennemis de la croix de J. C.*

*Car il y en a plusieurs, dont je vous ai souvent parlé;* de sorte que ce n'est pas d'aprésent que leur foi est corrompue. L'Apôtre dit ceci pour reprendre tacitement les Philippiens de ce qu'ils souffroient ces misérables depuis si long-temps parmi eux: car il y avoit bien dix ans qu'il étoit absent de leur Eglise, lorsqu'il écrivoit cette Epître.

*Et dont je vous parle encore avec larmes*, non par un esprit de vengeance ni d'aversion, mais au contraire, outré de douleur de les voir dans un si grand endurcissement, & de voir le ravage qu'ils font dans votre Eglise parmi les infirmes & les simples.

*Qui se conduisent en ennemis de la croix de J. C.* non pas qu'ils proferent des blasphêmes contre J. C. crucifié, comme font les Juifs; mais parce qu'ils rendent le fruit de sa Passion inutile, en voulant rétablir la nécessité du culte légal & des œuvres de la

loi, ne tenant pas que le mérite de sa Passion soit
Gal. 2. 21. Ibid. 5. 1. suffisant pour le salut : *Si enim per legem justitia, ergo gratis Christus mortuus est. Ergo evacuatum est scandalum crucis ;* & vivant d'une maniere toute contraire à sa croix, n'ayant pas d'autre soin ni d'autre vue en tout ce qu'ils font, que de procurer leur propre satisfaction, & d'éviter tout ce qu'il y a d'austere &
Gal. 6. 12. de fâcheux dans la vie chrétienne : *Tantùm ut crucis Christi persecutionem non patiantur.*

℣. 19. *Qui auront pour fin la damnation ; qui font leur Dieu de leur ventre ; qui mettent leur gloire dans leur propre honte ; & qui n'*ont *de pensée* & *d'affection* que *pour la terre.*

*Qui auront pour fin la damnation*, s'ils perséverent en cet état. Voyez Rom. 6. 21. 2. Cor. 11. 15. Gal. 6. 8.

*Qui font leur Dieu de leur ventre*, c'est à-dire, qui s'étudient à donner à leur corps toutes les satisfactions possibles.

*Qui mettent leur gloire dans leur propre honte*, c'est-à-dire, qui font gloire de ce qui leur devroit faire de la confusion, étant tous les jours dans les festins & dans les débauches ; ce qui les rend méprisables
Jud. 12. à tout le monde. *Hi sunt in epulis suis maculæ, convivantes sine timore ;* même de commettre toutes autres sortes de crimes ; ou, enfin, selon l'exposition de quelques Peres, ils mettent toute leur gloire en ce qu'il y a de plus honteux dans leur corps, c'est-à-dire, dans la Circoncision, faisant trophée en toute occasion de ce qu'ils sont circoncis.

*Et qui n'ont de pensées & d'affections que sur la terre*, c'est-à-dire, pour les plaintes, les richesses & les honneurs & même pour le culte légal, qui est purement extérieur & terrestre.

℣. 20. *Mais pour nous, nous vivons déja dans le ciel,* comme en étant citoyens: *& c'est de là aussi que nous attendons le Sauveur notre Seigneur J. C.*

*Mais pour nous, nous vivons déja dans le ciel, &c.* Nous y sommes d'esprit & d'affection, & nous menons une vie toute spirituelle & céleste, ne nous considérant dans la terre que comme des pelerins & des voyageurs, aspirant continuellement après notre véritable patrie qui est le ciel. Voyez Gen. 47. 9. Heb. 11. 9. 10. 13. 14. 15. c. 12. 22. & 13. 14.

*Et c'est de là aussi que nous attendons le Sauveur notre Seigneur J.C.* Il n'est pas étrange que nous aspirions vers le ciel, puisque c'est de là que doit venir notre rédemption & notre parfaite délivrance: *Respicite & levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra.* Luc. 21. 28. *Autr.* Comme nous menons une vie toute céleste & contraire à cette vie charnelle, qui n'aura pour fin que la damnation éternelle; nous attendons aussi avec une entiere confiance, que J. C. descendra du ciel pour nous sauver pleinement à la fin du monde, & pour nous faire jouir d'une gloire éternelle.

℣. 21. *Qui transformera notre corps, tout vil & abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, par cette vertu efficace par laquelle il peut s'assujettir toutes choses.*

*Qui transformera notre corps,* non pas en changeant la substance ni la figure, mais le rendant impassible, lumineux, agile & pénétrable; de sorte que comme la vie de ces hommes charnels est toute terrestre & animale, non seulement selon le corps, mais selon l'ame; notre vie au contraire sera toute spirituelle, non seulement selon l'ame, mais même selon le corps, étant juste que comme leur ame

s'étant assujettie au corps, est devenue toute corporelle, & notre corps aussi s'étant assujetti à l'esprit, devienne en sa maniere tout spirituel.

*Tout vil & abject qu'il est*, non seulement par la condition de sa nature corruptible & mortelle, ce qui est même commun au corps des méchans, mais sur tout par l'état où il est reduit de souffrir en cette vie pour J. C. ce qui est particulier aux corps des fidéles; & ce qui est la cause de leur gloire future; comme si l'Apôtre disoit: Nos corps sont à présent dans la souffrance, pendant que vous faites jouir les vôtres de tous les plaisirs sensibles; mais quelques maux qu'ils souffrent présentement, cela n'empêchera pas que Dieu ne les ressuscite, & qu'il ne les glorifie un jour en récompense de ce qu'ils auront souffert.

*Afin de le rendre conforme à son corps glorieux*, comme il a été en ce monde conforme à son corps mortel, en compatissant à toutes ses afflictions. *Si tamen compatimur, &c. & alibi.* *Rom. 8. 17.*

*Par cette vertu efficace par laquelle, &c.* Il ne faut nullement douter que J. C. ne puisse rendre nos corps glorieux, puisqu'il est tout puissant, & qu'il a un souverain domaine sur toutes choses, même sur la mort & sur la corruption, pour faire que nos corps ne soient plus sujets à l'une ni à l'autre. Voyez 1. Cor. 15. 26. *2. Tim. 2. 12.*

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 18. AU *reste, mes freres, réjouissez-vous en notre Seigneur*.......
*Car c'est-nous qui sommes les vrais circoncis, &c.*

La

La circoncision, pour être véritable, doit être spirituelle; celle qui est seulement charnelle n'étant qu'une figure du retranchement de nos inclinations dereglées: c'est pourquoi les Juifs, qui faisoient consister leur circoncision dans le seul retranchement d'une partie de leur chair, ne pouvoient pas se glorifier d'être de véritables circoncis; car c'est l'esprit qui purifie la chair, & non point notre chair qui a le pouvoir de purifier notre esprit. Toutes les actions extérieures de sainteté qu'on sçauroit faire, sont charnelles, si elles ne procedent du mouvement du Saint-Esprit; pour en faire donc qui soient agréables à Dieu, il ne faut suivre ni les mouvemens de notre chair, ni ceux de notre esprit, l'un & l'autre ont été corrompus depuis le péché: ainsi toute la vertu du Chrétien consiste dans le retranchement continuel des desirs dereglés que la corruption de notre nature excite sans cesse dans nous, pour nous soumettre entierement à la conduite du Saint-Esprit: Il n'y a point de véritable circoncision que celle-là, que nous recevons par la foi, & non point par la loi seulement. Ainsi S. Paul a grande raison de se glorifier en J. C. sans prendre avantage de ce qui n'est qu'en la chair.

En effet, si nous considerons bien à quoi aboutissent tous les avantages & les commodités de la vie présente, on conviendra avec S. Paul que ce sont des piéges dont le démon se sert pour nous perdre, & que nous devrions les mépriser & les rejetter comme des ordures, si nous avions soin de notre salut.

Quel est l'effet ordinaire des hommes dans ceux qui les recherchent, & souvent même dans ceux

qui les acceptent sans les rechercher ? N'est-ce pas de s'oublier soi-même, & d'étouffer dans le cœur tous les sentimens de l'humilité chrétienne, & en se voyant élevé au-dessus des autres, en concevoir de la complaisance & de la vanité, qui conduisent insensiblement à l'oubli de Dieu même ?

Qu'est-ce que produit la vigueur du corps & la beauté qui se trouve rarement avec la pureté, sinon l'attachement au monde & à la jouissance des plaisirs de la vie ? Que revient-il de l'abondance des biens que l'on recherche avec tant d'avidité, sinon de se plonger dans l'excès du vin & des viandes, de s'abysmer dans des plaisirs honteux, & de se laisser aller en proie à des passions qui tyrannisent cruellement ? Voilà où se termine, dit S. Jean Chrysostome, tout l'avantage de nos richesses, puisque nous ne voulons pas en retirer d'autres plus glorieux. Ces biens peuvent-ils sauver de la mort, ou délivrer des maladies ? Peuvent-ils empêcher de tomber dans la langueur de la vieillesse ? N'aimons donc point les richesses comme une chose qui seroit bonne, puisqu'elles perdent ceux qui ne veillent pas assez sur eux-mêmes ; servons-nous des biens selon les regles que Dieu nous donne, soit dans la force du corps, soit dans l'abondance des richesses, soit des autres avantages.

℣. 10. & 11. *Et que je connoisse J. C. avec la vertu de sa résurrection, & la participation de ses souffrances, étant rendu conforme à sa mort, &c.*

L'Apôtre dit de ceux qui ne participent point aux afflictions & aux souffrances de J. C. que ce sont
Hebr. 12. 8. *des bâtards, & non point des vrais enfans de Dieu.* Chaque Chrétien doit faire paroître dans toute sa vie l'image de la mort de J. C. sans qu'il en puisse être

dispensé en aucune maniere ; ainsi nous devenons ses freres en marchant sur ses pas dans la même voie qu'il a tracée. O privilége incompréhensible, ô dignité inconcevable des souffrances, s'écrie S. Chrysostome : Il nous a fait non seulement Chrétiens, mais, pour ainsi dire, des Jesus-Christs, & une même chose avec lui, pour nous apprendre d'une maniere plus sensible, qu'il faut nécessairement que n'étant qu'un corps & un esprit avec lui, notre vie soit vraiment semblable à la sienne.

Nous participons à sa Passion & à sa mort, quand nous attachons notre vieil homme à la croix, c'est-à-dire, à ce qui peut mortifier nos sens, notre chair & notre propre esprit. Or cette mortification consiste proprement en trois choses ; dans la pauvreté, le mépris, & les douleurs ; car ces trois choses sont directement opposées à notre amour propre, qui ne cherche qu'à se satisfaire dans l'abondance & dans la jouissance des honneurs & des plaisirs : Et pour consommer ce sacrifice & achever de détruire le vieil homme, il faut que nous considérions toutes les créatures comme envoyées de Dieu pour nous crucifier, c'est-à-dire, pour nous contrarier & nous contredire, & enfin pour nous faire souffrir la pauvreté, le mépris & les douleurs.

Mais ce n'est pas assez de participer aux souffrances de J. C. nous devons aussi participer *à la vertu de sa Résurrection ;* ce qui se fait quand l'homme nouveau prend la place du vieil homme qui est crucifié avec J. C. il est mort afin que nous mourussions au péché ; il est ressuscité afin que nous vêcussions d'une vie immortelle, pour lui être conformes dans sa mort & dans sa résurrection, ausquelles il nous fait participer, en imprimant dans nos cœurs les caracteres de ces mysteres.

℣. 12. jusqu'au 17. *Ce n'est pas que j'aie déja reçu* ce que j'espere, *ou que je sois déja parfait; mais je poursuis* ma course, *pour tacher d'atteindre où le Seigneur J. C. m'a destiné en me prenant, &c.*

L'obligation de tendre à la perfection est si essentielle à un Chrétien, que c'est renoncer à son salut que de ne point travailler à avancer toujours pour y parvenir. Nous sommes dans cette vie comme dans un voyage, où, selon le langage de l'Ecriture, nous devons toujours marcher pour arriver à notre patrie : c'est ce que Dieu déclare à Abraham, lorsqu'il l'établit le pere de tous les fidéles : *Marchez*, lui dit-il, *en ma présence, & soyez parfait* : AMBULA *coram me, & esto perfectus.* Ce n'est pas qu'ici-bas on puisse arriver à la perfection, c'est l'état de l'autre vie ; mais la perfection de cette vie consiste à faire de perpetuels efforts pour y atteindre, & s'y avancer incessamment sans se lasser jamais : ainsi, travailler à acquerir la perfection, c'est être parfait ; s'arrêter sans vouloir avancer, c'est en déchoir : *Qu'aucun des fidéles*, dit S. Prosper, *quelque avancement qu'il ait fait dans la pieté, ne dise : C'est assez ; car s'il le dit, il s'arrête & demeure en chemin au milieu de sa course, & ainsi il ne persévérera pas jusqu'à la fin.*

Saint Paul nous fournit par son exemple deux excellens moyens pour arriver à la perfection, telle qu'on peut l'acquerir en cette vie ; le premier, c'est d'oublier tout le bien qu'on a fait par le passé, & ne penser qu'à ce qui nous manque pour atteindre au but. Rien n'anéantit tant nos bonnes œuvres, & ne dissipe tant nos mérites, dit S. Chrysostome, que le souvenir que nous en avons ; car ce souvenir produit deux maux ; d'un côté, il nous rend lâches pour le bien, & de l'autre il nous jette dans l'orgueil. Si

*Serm 12. in Ep. ad Philip.*

S. Paul reconnoît qu'il n'a pas encore atteint où il tend, s'il n'eſt point encore aſſûré d'obtenir le bonheur auquel il aſpire ; y a-t-il un homme au monde qui puiſſe croire avoir atteint le bout de ſa courſe, & n'être pas obligé d'avancer de plus en plus pour y parvenir ? Celui qui ſe croit parfait, & penſe que rien ne lui manque pour la vertu, ceſſera bien-tôt d'avancer, comme s'il étoit déja au bout de la carriere ; celui au contraire qui croit n'être pas encore au bout, ne diſcontinue point ſa courſe ; c'eſt la penſée où nous devons être, quelques bonnes œuvres que nous ayons faites. Oublions donc le bien que nous avons fait, laiſſons tout cela derriere nous; celui qui court dans une cariere, ne conſidere point ce qu'il a déja fait de chemin, mais ce qui lui en reſte : de même ne regardons point ce que nous avons déja de vertu, mais ce qui nous manque encore.

Le ſecond moyen que l'Apôtre nous donne *pour remporter le prix de la félicité du ciel*, c'eſt de s'y porter avec ardeur ſans diſcontinuer ſa courſe, comme il a fait lui-même. J. C. dit dans ſon Evangile que *ceux qui ſont affamés & alterés de la juſtice ſont heureux, parce qu'ils ſeront raſſaſiés*, cette faim & cette ſoif qu'il nous recommande ſi fort, n'eſt autre choſe qu'un ardent deſir de ſe ſanctifier de plus en plus ; car il ne ſuffit pas de vouloir être juſtes, mais il faut que nous ayons tant d'ardeur & d'empreſſement pour la vertu & pour la perfection, que nous en ſoyons tourmentés comme d'une faim & d'une ſoif violente, en ſorte que nous puiſſions nous écrier avec le Prophete : *Comme le cerf ſoupire avec ardeur après les ſources des eaux, ainſi mon ame ſoupire après vous, mon Dieu.* Jamais le vrai Chrétien ne croit Bern' ep. 24.
avoir atteint le but, dit S. Bernard, il a toujours «

„ faim & soif de la justice, en sorte que s'il vivoit
„ toujours, il s'efforceroit toujours de devenir plus
„ juste qu'il n'est, & employeroit toutes ses forces à
„ s'avancer de bien en mieux; car ce n'est pas seule-
„ ment pour un an, & pour un certain temps qu'il
„ s'est voué & consacré au service de Dieu, mais
„ pour toute sa vie & jusques à l'éternité.

Il est si important d'être vivement touché de ce desir, que c'est de-là que dépend tout notre avancement spirituel, & l'unique moyen qui nous peut faire acquerir la perfection. Saint Augustin a jugé cette disposition si nécessaire à tous les Chrétiens, qu'il a déclaré que, selon les paroles de J. C. nul ne devoit prétendre d'être rassasié dans le ciel de la plenitude de la Justice, si en ce monde il n'avoit une faim & une soif continuelle qui le portât à s'avancer toujours de plus en plus vers la perfection: *Hæc est nunc nostra justitia quâ currimus, esurientes & sitientes ad perfectionem plenitudinemque justitiæ, ubi eâ posteà saturemur.*

*August. l. de perf. just. c. 8.*

Il ne s'agit donc que de vouloir avancer, & de le vouloir fortement; il y a des gens qui ont de bonnes intentions, mais ils ne se font point de violence pour les mettre à exécution; ce sont ces paresseux dont parle le Sage, qui *veulent & ne veulent point*: ils ressemblent à ceux qui en songe s'imaginent faire de grandes actions, & qui hors de là sont aussi lâches qu'auparavant; on peut encore les comparer à des soldats en peinture, qui ont toujours l'épée levée sur la tête de l'ennemi, & qui ne déchargent jamais le coup; on les compare aussi à des femmes en travail d'enfant, & qui ne peuvent accoucher, comme parlent les Prophetes. Ainsi il faut que nos desirs pour la perfection soient ardens,

*Prov. 13. 4.*

*Isai. 34. 3.*

qu'ils soient efficaces & perséverans, il faut enfin qu'ils soient tels que nous ayons un soin continuel de plaire à Dieu de plus en plus, selon les paroles du Prophete Michée : *Indicabo tibi, ô homo, quid sit bonum, & quid Dominus requirat à te, utique facere judicium, & diligere misericordiam, & sollicitum ambulare cum Deo tuo.* Mich. 6. 8.

℣. 17. jusqu'à la fin. *Mes freres, rendez-vous mes imitateurs, & proposez-vous l'exemple de ceux qui se conduisent selon le modele que vous avez vu en nous.*

Notre saint Apôtre, qui avoit un zéle ardent pour le salut des ames, & qui avoit le cœur percé de douleur d'en voir tant périr par leurs dereglemens, donne un moyen sûr pour ne se point laisser entraîner par le mauvais exemple de ceux qui vivent mal, c'est de se proposer pour modéles à imiter les Pasteurs bien reglés, & ceux qui se conduisent selon les instructions qu'ils en reçoivent : Et l'on peut en cela considerer de quelle conséquence il est à un ministre de J. C. de vivre de telle sorte, que ceux qu'il a à conduire, n'ayent qu'à le voir marcher & suivre ses traces; car il ne suffit pas à un Pasteur d'instruire les peuples de vive voix, il les faut enseigner par son propre exemple; si cela n'est, il détruit infiniment plus par sa mauvaise conduite, qu'il n'édifie par ses exhortations; ce qu'on voit pratiquer fait sur l'esprit une impression bien plus vive & plus forte que ce qu'on entend dire, & l'intruction du mauvais exemple est bien plus efficace pour porter au mal, que celle de la parole qui porte au bien.

En effet, le mauvais exemple est le moyen le plus ordinaire dont le diable se sert pour précipiter dans l'enfer une infinité d'ames. On se porte aisé-

ment à imiter ce qu'on voit pratiquer, & comme on a naturellement de l'attrait pour ce qui flatte les ſens, il ne faut pas s'étonner ſi on ſuit aveuglément le mal qu'on voit faire; le monde eſt plein de ces ſortes d'aveugles qui ſe ſuivent les uns les autres, & qui tombent les uns après les autres dans le précipice; c'eſt l'état déplorable où les enfans d'Adam s'engagent malheureuſement; état funeſte dont S. Paul ne peut parler qu'en pleurant; *Flens dico.*

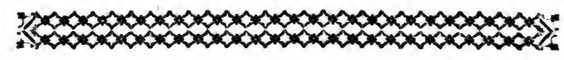
Que s'il les appelle *ennemis de la croix de J.C. qui font leur Dieu de leur ventre, & qui mettent leur gloire dans leur propre honte;* cet état n'en eſt pas moins commun pour cela, car que ſont autre choſe ceux *qui n'ont de penſées & d'affection que pour la terre*, que des *ennemis de la croix de J.C*? Et il eſt rare de voir des gens qui ne cherchent dans la vie que leur repos, leur aiſe & leurs commodités, qui ne ſongent qu'à s'établir ſur la terre par la poſſeſſion des biens & des honneurs qu'ils pourſuivent avec ardeur; qui ſe croient heureux quand ils ſont riches, accommodés & eſtimés du monde? Ces perſonnes dont le nombre eſt infini, ſont néanmoins *ennemis de la croix de J.C.* puiſqu'ils ne renoncent point à eux-mêmes, & qu'ils ne portent point leur croix comme J.C. l'ordonne dans ſon Evangile, & qu'ils ont une extrême averſion pour la pauvreté, le mépris & la douleur.

Peut-on douter auſſi que ceux qui ſe plaiſent dans la bonne chere, & dans les délices, & qui donnent à leur corps toutes les ſatisfactions qu'ils peuvent, ne faſſent *leur Dieu de leur ventre*, puiſque chacun fait ſon Dieu de ce qu'il aime le plus? On n'adore Dieu que par l'amour; *Non colitur Deus niſi amando:* ainſi ceux qui aiment paſſionnément &

préferablement à toute autre chose quelque créature, en sont les adorateurs & les idolâtres. Toutes ces personnes mettent leur gloire dans ce qui devroit faire le sujet de leur confusion, parce qu'on se glorifie ordinairement de ce qu'on aime. Or n'est-il pas honteux d'estimer ce que Dieu méprise, & de donner toute son affection à une vile créature, comme si on vouloit le piquer de jalousie en adorant un autre Dieu que lui. On s'applaudit d'être riches, & de vivre à son aise dans l'abondance de toutes choses; cependant J. C. donne sa malédi- *Luc.* 6.
ction aux riches qui ont leur consolation dans ce 24.
monde. On se fait un honneur de se bien traiter, de faire bonne chere, & de se bien divertir; nous voyons néanmoins que le Sauveur dit: *Malheur à* *Ibid.* 25.
*vous qui êtes rassasiés; malheur à vous qui riez maintenant.* On se croit heureux d'être estimé des hommes, & l'on en tire une complaisance agréable; & toutefois le Fils de Dieu déclare que *ce qui est* *Luc.* 16.
*grand aux yeux des hommes est en abomination devant* 15.
*Dieu*, & prononce encore: *Malheur à ceux de qui tous les hommes disent du bien;* c'est une marque qu'ils ne sont point serviteurs de J. C. puisqu'ils sont si agréables aux hommes.

Demandons à S. Paul en quoi il met sa gloire &
sa complaisance: *Nous nous glorifions*, dit-il, *dans* *Rom.* 5.
*l'espérance de la gloire des enfans de Dieu, & non seule-* 2. 3.
*ment dans cette espérance, mais nous nous glorifions encore dans l'affliction;* & ailleurs: *Je prendrai plaisir à* 2.*Cor.* 12.
*me glorifier dans mes foiblesses, afin que la puissance de* 9. 10.
*J. C. habite dans moi; & ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses, dans les outrages, dans les nécessités où je me trouve reduit, dans les persécutions, dans les afflictions pressantes que je souffre pour J. C.* Ce

sont-là les choses dans lesquelles les Saints mettent leur gloire & leur joie, afin de se rendre conformes à leur Sauveur & leur Seigneur, étant assurés que les maux de cette vie & les opprobres leur procureront une joie éternelle & une gloire infinie, au lieu que les biens fragiles & les plaisirs de peu de durée, dans lesquels le monde se plaît & se glorifie, se terminent à une damnation éternelle : les uns seront tourmentés, parce qu'ils ont reçu leurs biens pendant leur vie, & les autres consolés, parce qu'ils n'y ont eu que des maux.



## CHAPITRE IV.

1. C'Est pourquoi, mes très-chers freres, qui êtes ma joie & ma couronne, continuez, mes bien-aimés, & demeurez fermes dans le Seigneur.

2. Je conjure Evodie, & je conjure Syntyche de s'unir dans les mêmes sentimens en *notre* Seigneur.

3. Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidele compagnon *de mes travaux*, d'assister celles qui ont travaillé avec moi dans *l'établissement de* l'Evangile, avec Clement, & les autres qui m'ont aidé dans mon ministere, dont les noms sont écrits au livre de vie ¶.

1. ITaque, fratres mei carissimi & desideratissimi, gaudium meum, & corona mea, sic state in Domino, carissimi.

2. Evodiam rogo, & Syntichen deprecor, idipsum sapere in Domino.

3. Etiam rogo & te, germane compar, adjuva illas, quæ mecum laboraverunt in Evangelio cum Clemente, & cæteris adjutoribus meis, quorum nomina sunt in libro vitæ.

4. Gaudete in Domino semper : iterùm dico, gaudete.

4 † Réjouissez-vous sans cesse en *notre* Seigneur : je le dis encore une fois, réjouissez-vous. † 3. Dim. de l'Av.

5. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus ; Dominus propè est.

5. Que votre modestie ‖ soit connue de tous les hommes ; le Seigneur est proche.

6. Nihil soliciti sitis ; sed in omni oratione, & obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestræ innotescant apud Deum :

6. Ne vous inquietez de rien : mais en quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications & des prieres accompagnées d'actions de graces :

7. & pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra, & intelligentias vestras in Christo Jesu.

7. & que la paix ‖ de Dieu, qui surpasse toutes pensées ‖, garde vos cœurs & vos esprits en Jesus-Christ ¶.

8. De cætero, fratres, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabile, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus ; si qua laus disciplinæ, hæc cogitate.

8. Enfin, mes freres, que tout ce qui est véritable *&* sincere, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint ‖, tout ce qui vous peut rendre aimables, tout ce qui est d'édification *&* de bonne odeur, tout ce qui est vertueux, & tout ce qui est louable dans le reglement des mœurs, soit l'entretien de vos pensées.

ỳ. 5. *autr.* modération & votre douceur.

ỳ. 7. *Grec.* la paix . . . . . gardera, &c.

Ibid. *autr.* tout sentiment.

ỳ. 8. *Grec.* pur.

9. Pratiquez ce que vous avez appris & reçu de moi, ce que vous avez oui dire de moi, & ce que vous avez vu en moi; & le Dieu de paix sera avec vous.

9. Quæ & didicistis, & accepistis, & audistis, & vidistis in me, hæc agite; & Deus pacis erit vobiscum.

10. Au reste j'ai reçu une grande joie en *notre* Seigneur, de ce qu'enfin vous avez renouvellé les sentimens que vous aviez pour moi, non que vous ne les eussiez toujours *dans le cœur*, mais vous n'aviez pas d'occasion de les faire paroître.

10. Gavisus sum autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando refloruistis pro me sentire, sicut & sentiebatis; occupati autem eratis.

11. Ce n'est pas la vue de mon besoin qui me fait parler de la sorte; car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve.

11. Non quasi propter penuriam dico: ego enim didici, in quibus sum, sufficiens esse.

12. Je sçai vivre pauvrement ‖; je sçai vivre dans l'abondance. Ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout, au bon traitement & à la faim, à l'abondance & à l'indigence.

12. Scio & humiliari, scio & abundare, (ubique & in omnibus institutus sum) & satiari, & esurire; & abundare, & penuriam pati.

13. Je puis tout en celui qui me fortifie ‖.

13. Omnia possum in eo, qui me confortat.

14. Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à l'affliction où je suis.

14. Verumtamen benè fecistis, communicantes tribulationi meæ.

15. Or vous sçavez, *mes*

15. Scitis autem &

ỳ. 12. *lettr.* être humilié.
ỳ. 13. *Grec.* en J. C. *expl.* par la grace de J. C.

vos Philippenses, quòd in principio Evangelii, quando profectus sum à Macedonia, nulla mihi Ecclesia communicavit in ratione dati & accepti, nisi vos soli,

*freres* de Philippes, qu'après avoir commencé à vous prêcher l'Evangile, ayant depuis quitté la Macedoine, nulle autre Eglise ne m'a fait part de ses biens", & que je n'ai rien reçu que de vous seuls.

16. quia & Thessalonicam semel & bis in usum mihi misistis.

16. Qui m'avez envoyé deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins.

17. Non quia quæro datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.

17. Ce n'est pas que je desire vos dons, mais je desire le fruit *que vous en tirez*, qui augmentera le compte *que Dieu tient* de vos bonnes œuvres.

18. Habeo autem omnia, & abundo: repletus sum, acceptis ab Epaphrodito quæ misistis, odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo.

18. Or j'ai maintenant tout ce que vous m'avez envoyé, & je suis dans l'abondance. Je suis rempli de vos biens que j'ai reçus d'Epaphrodite, *comme* une *oblation d'*excellente odeur, comme une hostie que Dieu accepte volontiers, & qui lui est agréable. *Rom. 12. 1.*

19. Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundùm divitias suas, in gloria in Christo Jesu.

19. Je souhaite que mon Dieu, selon les richesses de sa bonté, remplisse tous vos besoins, & vous donne encore sa gloire par Jesus-Christ.

20. Deo autem & Patri nostro gloria in sæcula sæculorum. Amen.

20. Gloire soit à Dieu notre Pere dans tous les siecles des siecles. Amen.

℣. 15. *lettr.* n'a communiqué avec moi en ce qui est de donner & de recevoir.

21. Saluez *de ma part* tous les saints en Jesus-Christ.

21. Salutate omnem sanctum in Christo Jesu.

22. Les freres qui sont avec moi vous saluent. Tous les saints vous saluent; mais principalement ceux qui sont dans la maison de Cesar.

22. Salutant vos, qui mecum sunt, fratres. Salutant vos omnes sancti; maximé autem qui de Cæsaris domo sunt.

23. La grace de notre Seigneur Jesus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *C'Est pourquoi, mes très-chers freres, qui êtes ma joie & ma couronne, continuez, mes bien-aimés, & demeurez fermes dans le Seigneur.*

*C'est pourquoi.* Les vrais fidéles doivent attendre une récompense telle que je la viens de décrire.

*Mes très-chers freres*, que j'aime si tendrement, & que je desire si fort de voir.

*Qui êtes ma joie*, qui m'êtes un sujet de joie, me souvenant de votre foi & de votre pieté, & qui êtes mon unique consolation au milieu de mes travaux; *& ma couronne*, *&c.* c'est-à-dire, tout l'ornement de mon apostolat, puisque j'ai l'honneur d'avoir planté la foi de votre Eglise, & que c'est par mon ministere qu'elle y fait tant de progrès. *Autr.* Qui serez un jour le sujet de la récompense

2. Tim. 4. 8. & de la couronne de gloire que j'attends. *Corona justitiæ, quam reddet, &c.* & alibi.

*Et demeurez fermes dans le Seigneur*, c'est-à-dire, dans la pureté de sa foi & de sa doctrine, étant unis à lui par la charité moyennant sa grace.

℣. 2. *Je conjure Evodie, & je conjure Syntyche, de s'unir dans les mêmes sentimens en* notre *Seigneur.*

*Je conjure Evodie, & je conjure Syntyche.* C'étoient de saintes veuves, appellées Diaconisses, parce qu'elles avoient la charge de l'instruction des femmes & des filles dans l'Eglise. Voyez Canon 12 du quatriéme Concile de Carthage an. 398. L'Apôtre nomme du nom de Diaconisse, Phebé. Voyez Rom 16. 1. & S. Epiphane, héresie 79. Cette coutume fut introduite dans les Eglises de Grece, où les hommes n'avoient pas un si libre accès auprès des femmes, que dans la Judée, où elles étoient plus simples, plus sinceres & plus chastes.

*De s'unir, &c.* c'est-à-dire, de ne pas continuer dans la mesintelligence; mais de se reconcilier; & de n'avoir dorénavant qu'un même sentiment, tant pour ce qui regarde la conduite, que pour ce qui concerne les vérités de la Religion chrétienne; ou bien simplement, de se reconcilier, & de vivre dans la concorde & dans l'union pour l'amour de J. C. & dans un amour vraiment chrétien, qui n'ait que J. C. seul pour fondement & pour motif.

℣. 3. *Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidéle compagnon* de mes travaux, *d'assister celles qui ont travaillé avec moi dans* l'établissement de *l'Evangile, avec Clement, & les autres qui m'ont aidé dans mon ministere, dont les noms sont écrits au livre de vie.*

*Je vous prie aussi, vous qui avez été le fidele compagnon* de mes travaux. Cette apostrophe s'adresse à Epaphrodite même, Evêque des Philippiens, qui étoit le porteur de cette Epître, & qui en devoit faire lecture en présence de toute l'Eglise.

*D'assister*, dans tous leurs besoins corporels & spirituels, soit par vous-même, soit par les autres

ministres inférieurs, *celles qui ont travaillé avec moi, &c.* pendant que j'étois à Philippes. Voyez Act. 16. 12. &c. comme ayant souffert beaucoup d'afflictions & surmonté beaucoup de résistances de la part des Juifs & des infideles, aussi-bien que moi. L'Apôtre ajoute ceci pour relever davantage le merite de ces femmes, dont la science & la pieté s'étoient trouvées si grandes; qu'on leur commit le soin d'instruire en particulier les femmes de Philippes en la Religion.

*Avec Clement, &c.* c'est-à-dire, comme Clement & les autres Prêtres de l'Eglise de Philippes, qui prirent le soin d'instruire publiquement les hommes & les femmes. On croit ordinairement, que c'est ce Clément qui succéda à saint Pierre dans le saint Siege de Rome, après saint Lin & saint Clet.

*Dont les noms sont écrits au livre de vie*, c'est-à-dire, qui sont du nombre de ceux que Dieu a prédestinés à la vie éternelle.

℣. 4. *Réjouissez-vous sans cesse en* notre *Seigneur, je le dis encore une fois, réjouissez-vous.*

*Réjouissez-vous sans cesse*, c'est-à-dire: Ne vous laissez jamais abattre de tristesse, pour quelque sujet d'affliction que vous ayez; mais maintenez-vous toujours dans cette sainte joie que l'esprit de Dieu produit dans les cœurs de ses fideles *en* notre *Seigneur.* Voyez Philip. 3. 1.

*Je le dis encore une fois: Réjouissez-vous.* L'Apôtre use de cette répétition, pour marque de sa grande affection pour les Philippiens.

℣. 5. *Que votre modestie soit connue de tous les hommes; le Seigneur est proche.*

*Que votre modestie; &c.* c'est-à-dire, Comportez-vous dans la conversation & dans toutes vos actions,

avec

avec tant de modération & de douceur envers tous les hommes, & sur-tout envers les payens, qu'ils soient convaincus de votre vertu par leur propre experience; afin qu'ils soient excités à glorifier Dieu, & à se convertir par votre bon exemple. *Glorificent Patrem vestrum qui in cælis est: conversationem vestram inter gentes habentes bonam, &c.* Matth. 5. 16. 1 Pet. 2. 12.

*Le Seigneur est proche*, c'est-à-dire, il est au milieu de vous pour juger de vos actions; craignez donc de ne rien faire qui lui déplaise: ou bien, il doit venir bien-tôt en son jugement, tenez-vous donc sur vos gardes, afin de n'être pas surpris. C'est la raison de l'exhortation que l'Apôtre fait, de se comporter modestement avec tous les hommes. *Autr.* Le Seigneur est proche de vous par sa protection, & par le soin continuel qu'il en a; ainsi n'ayez donc aucune inquietude, ni aucun soin. *Propè est Dominus omnibus invocantibus eum, &c. Non te deseram, neque derelinquam.* Ps. 144. 18. Hebr. 13. 5.

℣. 6. *Ne vous inquietez de rien, mais en quelque état que vous soyez, présentez à Dieu vos demandes par des supplications & des prieres accompagnées d'actions de graces.*

*Ne vous inquietez de rien* pour les choses de cette vie; mais au-lieu de vous embarrasser l'esprit de soins superflus, contentez-vous de recourir à Dieu dans tous vos besoins, vous tenant assurés, ou qu'il ne vous refusera point les choses nécessaires à la vie, ou qu'il vous délivrera de toutes les miseres qui l'accompagnent par une heureuse mort.

*Mais... présentez à Dieu vos demandes par des supplications & des prieres*, & non point par des mouvemens d'impatience, de tristesse, ou de desespoir, comme font les personnes charnelles, qui ne s'a-

dressent à Dieu dans leurs afflictions que pour se plaindre de lui ; mais en le priant avec un esprit tranquille plein de confiance, d'humilité & de résignation. Voyez Ephes. 6. 18. *Accompagnées d'actions de graces* ; car le moyen le plus efficace pour obtenir de Dieu ce que nous lui demandons, est de le remercier pour les faveurs que nous en avons déja reçues. Voyez 1. Cor. 14. 16. Ephes. 5. 4.

℣. 7. *Et que la paix de Dieu qui surpasse toutes pensées, garde vos cœurs & vos esprits en J. C.*

*Et que la paix de Dieu.* Cette paix & cette tranquillité interieure que Dieu produit dans les cœurs des vrais fideles.

*Qui surpasse toutes pensées*, dont le bonheur est au-delà de tout ce qu'on en peut penser.

*Garde vos cœurs*, c'est-à-dire, vous serve comme d'une sure garde pour empêcher que l'inquiétude & les pechés qui la suivent ne s'emparent de votre affection & de votre volonté.

*Et vos esprits* ; préserve vos esprits des fausses raisons que le diable, le monde & la chair vous pourroient suggerer, pour vous faire tomber dans la défiance & dans l'inquietude.

*En J. C.* en vous tenant attachés à J. C. comme à l'unique objet de tous vos soins, & de votre bonheur. D'autres traduisent, selon le Grec : *Et la paix de Dieu ... gardera vos cœurs, &c.* Si vous recourez à Dieu dans tous vos besoins par des prieres & des supplications, sans vous inquieter pour les choses de ce monde. Voyez 1. Pier. 1. 5.

℣. 8. *Enfin, mes freres, que tout ce qui est veritable & sincere, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui vous peut rendre aimables, tout ce qui est d'édification & de bonne odeur, tout*

*ce qui est vertueux & tout ce qui est louable dans le reglement des mœurs, soit l'entretien de vos pensées.*

*Enfin, mes freres, &c.* Appliquez uniquement votre esprit & vos pensées à vous rendre parfaits ; mais appliquez-vous sur-tout à l'amour de la sincerité & de la verité.

*Tout ce qui est honnête, &c.* plein de gravité.

*Tout ce qui est saint, &c.* Grec. *pur*, c'est-à-dire, éloigné de toute apparence d'impureté.

*Tout ce qui est vertueux, &c.* Lettr. *S'il y a quelque vertu*, c'est-à-dire, s'il paroît parmi vous quelque exemple de vertu, ou quelque action digne de louange, considerez-la pour l'imiter.

*Soit l'entretien de vos pensées*, c'est-à-dire, occupez-vous uniquement à penser à ces choses, afin de les mettre en pratique, puisque toute autre pensée est indigne d'un Chrétien. Voyez Rom. 2. 3.

℣. 9. *Pratiquez ce que vous avez appris & reçu de moi, ce que vous avez oui dire de moi, & ce que vous avez vu en moi; & le Dieu de paix sera avec vous.*

*Pratiquez ce que vous avez appris*; lorsque je vous ai donné les premieres instructions du Christianisme. *Et reçu de moi;* quand je vous ai déclaré & confié les plus importantes verités, & les mysteres les plus secrets. *Ce que vous avez oui dire de moi* dans les conversations familieres & ailleurs par ceux qui connoissoient ma conduite.

*Et ce que vous avez vu en moi*, c'est-à-dire, les exemples & les pratiques des vertus que vous y avez remarquées.

*Et le Dieu de paix*, qui aime la paix, & qui la donne à ses fideles. Voyez Rom. 16. 20. 1. Cor. 14. 33. 2. Cor. 13. 11. 1. Thess. 5. 23. Hebr. 13. 20. *Sera avec vous*; vous fera jouir d'une paix profonde,

& de cette tranquillité ineffable qui n'est connue qu'à ceux qui pratiquent tout de bon les vertus chrétiennes.

℣. 10. *Au reste j'ai reçu une grande joie en* notre *Seigneur, de ce qu'enfin vous avez renouvellé les sentimens que vous aviez pour moi ; non que vous ne les eussiez toujours* dans le cœur, *mais vous n'aviez pas d'occasion de les faire paroître.*

*Au reste j'ai une grande joie.* L'Apôtre se contente par tout ailleurs de dire qu'il a de la joie, mais en cet endroit il dit qu'il a une grande joie, pour faire connoître que son affection envers les Philippiens,& sa reconnoissance est plus que commune & ordinaire.

*En* notre *Seigneur*, c'est-à-dire, d'une joie toute spirituelle, qui n'est pas fondée sur l'interêt, mais sur le pur amour de Dieu & de l'Evangile, dont la prédication & l'établissement est avancé par les liberalités & par le bon exemple des Philippiens. Voyez 2. Cor. 9. 12.

*De ce qu'enfin.* Cette expression sert à faire connoître aux Philippiens la grande estime qu'il fait de leur charité, & marque qu'il y avoit déja du temps qu'il s'y attendoit.

*Vous avez renouvellé, &c.* c'est-à-dire, fait paroître tout de nouveau avec éclat, & à l'édification de toute l'Eglise. *Lettr.* Fait refleurir, c'est une maniere de parler métaphorique prise des fleurs des arbres, qui sont belles à la vue, & d'une bonne odeur. Le mot Grec signifie aussi *reverdir* ; ce qui revient à peu près à la même signification.

*Mais vous n'aviez pas d'occasion de les faire paroître*, parce qu'il n'y avoit encore personne dans votre Eglise que vous puissiez m'envoyer commodément.

℣. 11. *Ce n'eſt pas la vue de mon beſoin qui me fait parler de la ſorte ; car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve.*

*Ce n'eſt pas, &c.* Le ſens : Ce qui me fait parler de la ſorte n'eſt pas que j'aie beſoin d'aucune choſe.

*Car j'ai appris* de Dieu, & par un long exercice *à me contenter de l'état où je me trouve*, ou *des choſes que je trouve*, quelles qu'elles ſoient, & pour peu qu'il y en ait.

℣. 12. *Je ſçai vivre pauvrement, je ſçai vivre dans l'abondance. Ayant éprouvé de tout, je ſuis fait à tout, au bon traitement & à la faim, à l'abondance & à l'indigence.*

*Je ſçai vivre pauvrement, &c.* Je ſçai ſupporter la vie pauvre & abjecte avec patience ſans tomber dans l'abattement, & je ſçai uſer de l'abondance avec modération & ſans m'élever. *Autr.* Je ſçai pratiquer les vertus convenables à l'un ou à l'autre de ces deux differens états ; la patience dans la vie pauvre, & la modération dans l'abondance.

*Ayant éprouvé de tout* ; c'eſt-à-dire, de toutes ſortes de choſes fâcheuſes, ou agréables.

*Je ſuis fait.* Le Grec. *J'ai été initié*, c'eſt-à-dire : J'ai été inſtruit ; c'eſt un terme pris des payens, qui ſignifie l'inſtruction que l'on donne des myſteres ſacrés, & l'Apôtre ſe ſert de ce mot, pour montrer que cette maniere de vie à laquelle il s'eſt formé, eſt un myſtere tout particulier dont Dieu l'a inſtruit.

*A tout :* Le Grec ; ἐν παντὶ καὶ ἐν πᾶσι, en tout & par tout. On pourroit traduire : *Je ſuis entierement fait au bon traitement & à la faim, &c.*

*Au bon traitement*, c'eſt-à-dire, à ne prendre que le néceſſaire, lors même que j'ai du ſuperflu ; *& à la faim, &c.* Je ſuis fait non ſeulement à me paſſer

de peu dans l'indigence, mais même à souffrir la faim avec patience.

℣. 13. *Je puis tout en celui qui me fortifie.*

*Je puis tout*, non seulement ce que je viens de dire au sujet de la nécessité & de l'abondance; mais outre cela je me sens assez fort pour souffrir toute sorte de maux, & la mort même, *en celui*: Gr. *en J. C.* c'est-à-dire, par sa grace, *qui me fortifie*, & sans laquelle je ne puis rien. L'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir qu'il n'attribue rien de tout ce qu'il vient de dire à ses propres forces, & qu'il ne prétend pas qu'on lui en donne la gloire, mais à Dieu seul, qui en est l'auteur.

℣. 14. *Vous avez bien fait neanmoins de prendre part à l'affliction où je suis.*

*Vous avez bien fait, &c.* Quoique je vous aye dit toutes ces choses, & que je vous aye témoigné que je suis entierement détaché de la vue de mon interêt, je ne laisse pas de vous être fort obligé, de ce que vous avez montré par la charité que vous m'avez faite, que vous compatissiez à mon affliction, & que vous étiez sensiblement touchés de mes miseres. *Autr.* Quoique je sois accoutumé à souffrir toutes choses, vous n'avez pas laissé de votre part de satisfaire à votre devoir, en m'assistant de vos charités dans l'affliction où je suis, & votre charité pour cela n'en est pas moins agréable à Dieu.

℣. 15. *Or vous sçavez*, mes freres *de Philippes, qu'après avoir commencé à vous prêcher l'Evangile, ayant depuis quitté la Macedoine, nulle autre Eglise ne m'a fait part de ses biens, & que je n'ai rien reçu que de vous seul.*

*Or vous sçavez, &c.* c'est-à-dire: Mais ce n'est pas d'à-présent, ou d'aujourd'hui seulement, que

vous vous mettez en peine de pourvoir à mes besoins, vous avez commencé à me rendre cet office dès le premier établissement de l'Evangile parmi vous, puisque vous êtes les seuls de toute la Macedoine de qui j'aye tiré pour lors quelque assistance dans mes nécessités ; vous en êtes vous-mêmes les témoins, & qu'aucune autre Eglise que la vôtre ne se mit en peine de me secourir ; de sorte que l'assistance que je reçois de vous à présent m'est d'autant plus agréable, que je ne la puis considérer que comme une suite & un effet de cette ancienne affection que vous avez toujours eue pour moi.

*Nulle autre Eglise que la vôtre ne m'a fait part de ses biens, &c.* c'est-à-dire, ne me fit aucun bien qui pût entrer dans le compte que je tiens pour présenter à Dieu en faveur de mes bienfaiteurs, des largesses des biens temporels qui me sont faits en reconnoissance des biens spirituels qu'ils ont reçus par mon ministere : *Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus?* 1. Cor. 9. 11.

℣. 16. *Qui m'avez envoyé deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins.*

*Qui m'avez envoyé deux fois à Thessalonique* ville capitale de la Macedoine, qui étant fort opulente & fort riche, en comparaison de la vôtre, elle n'avoit pas moins d'obligation que vous de subvenir à mes nécessités, puisque j'étois leur Apôtre aussi-bien que le vôtre.

*De quoi satisfaire à mes besoins*, non seulement aux personnes, mais même aux charités que j'étois obligé de faire aux pauvres.

℣. 17. *Ce n'est pas que je desire vos dons, mais je desire le fruit* que vous en tirez, *qui augmentera le compte* que Dieu tient *de vos bonnes œuvres.*

*Ce n'est pas, &c.* Le sens : Ce n'est pas pour vous porter à me faire de nouveaux présens que je loue votre liberalité; mais c'est pour vous exciter à l'exercer envers les autres, & à augmenter de plus en plus vos merites.

℣. 18. *Or j'ai maintenant tout ce que vous m'avez envoyé, & je suis dans l'abondance. Je suis rempli de vos biens que j'ai reçus d'Epaphrodite,* comme *une* oblation d'*excellente odeur, comme une hostie que Dieu accepte volontiers, & qui lui est agréable.*

*Or j'ai maintenant tout, &c.* L'Apôtre veut dire qu'Epaphrodite s'est fidellement acquitté de sa commission.

*Et je suis dans l'abondance, &c.* c'est-à-dire, j'en ai plus que je n'en desire. *Autr.* J'en ai au-delà de la suffisance, περισσεύω, *redundo.*

*Comme une* oblation d'*excellente odeur, &c.* comme une action très-agréable à Dieu. Il fait allusion aux sacrifices anciens, que l'Ecriture appelle souvent *d'excellente odeur*, pour montrer que Dieu les approuvoit, & qu'il les avoit pour agréables. Voyez Genes. 8. 21. Exod. 29. 18. Rom. 12. 1. Eph. 5. 2.

℣. 19. *Je souhaite que mon Dieu, selon les richesses de sa bonté, remplisse tous vos besoins, & vous donne encore sa gloire par J. C.*

*Je souhaite que mon Dieu, &c.* qui a pris un soin particulier de moi, en vous inspirant de me faire part de vos biens.

*Remplisse tous vos besoins*, en récompense de votre charité, comme vous avez rempli les miens; en sorte que votre liberalité ne soit pas cause que vous manquiez du nécessaire : *Potens est autem Deus omnem gratiam*, &c.

*Et vous donne encore sa gloire par J. C.* qui est le

dispensateur de tous les biens que Dieu répand sur les hommes, & la beatitude éternelle dont il jouit.

℣. 20. *Gloire soit à Dieu notre Pere dans tous les siecles des siecles. Amen.*

*Gloire soit à Dieu, &c.* c'est-à-dire, qu'il soit loué éternellement de ses créatures.

*Amen.* Je le souhaite de tout mon cœur. Ainsi soit-il. Voyez Rom. 11. 36. & 16. 27. Eph. 3. 21.

℣. 21. *Saluez* de ma part *tous les saints en J. C.*

*Saluez* de ma part *tous les saints*, c'est-à-dire, tous les Chrétiens, qui sont membres de J. C. & qui ont été sanctifiés par sa grace; *ou*, saluez-les *en J. C.* c'est-à-dire, d'une affection spirituelle & toute chrétienne.

℣. 22. *Les freres qui sont avec moi vous saluent: Tous les saints vous saluent, mais principalement ceux qui sont dans la maison de Cesar.*

*Les freres ...... tous les saints*, c'est-à-dire, les Chrétiens qui sont à Rome, *vous saluent.* Voyez Philip. 1. 1. Ephes. 1. 1. & ailleurs.

*Mais principalement ceux qui sont dans la maison de Cesar*, où il s'en étoit converti quelques-uns. Voyez Phil. 1. 23.

℣. 23. *La grace de notre Seigneur J. C. soit avec votre esprit. Amen.*

*La grace, &c.* C'est le salut ordinaire avec lequel l'Apôtre finit la plupart de ses Lettres. Voyez 1. Cor. 16. 24. 2. Cor. 13. 13.



## SENS SPIRITUEL.

℣. 4. jusqu'au 12. *REjouissez-vous sans cesse en* Notre *Seigneur, je le dis encore une fois : Réjouissez-vous, &c.*

Saint Paul ne se contente pas de dire que l'on soit toujours dans la joie, il le repete deux fois de suite, afin de nous faire voir combien cela est necessaire. Le fondement de la joie chrétienne, c'est l'esperance des biens éternels, cette joie n'est point troublée par les afflictions de la vie présente, qui sont même à un Chrétien des dons de Dieu, & de grandes marques de son amour pour nous; c'est pourquoi J. C. declare que *ceux qui pleurent* & qui souffrent dans cette vie, *sont heureux*, parce qu'ils seront comblés d'une joie qui ne finira point. Ainsi notre grand Apôtre a grande raison de nous exhor-
Rom. 12. 12. ter à *nous réjouir dans notre esperance*; celui qui est sans la joie que donne cette vive esperance, demeure dans la lâcheté & la negligence de son salut, & n'ayant point la force de résister aux tentations de cette vie, il est semblable aux infideles dont parle
Ephes. 4. 19. l'Apôtre, *qui ayant perdu toute esperance s'abandonnent à la dissolution.* Car il est impossible que ceux qui n'ont point de goût pour les biens éternels, ne s'abandonnent à leurs passions pour y trouver leur joie; nul ne pouvant vivre sans amour, & par consequent sans joie. Ainsi toute la force d'un Chrétien consiste dans la joie que lui donne l'esperance de la possession des biens du ciel; c'est par ce moyen qu'il est en état de resister à toutes les attaques des ennemis de son salut, soit qu'ils le tentent par l'es-

perance des biens, soit par la crainte des maux de cette vie; car s'il n'a point cette joie, que saint Paul met entre les premiers fruits du Saint-Esprit : *Fructus Spiritus est, caritas, gaudium, pax*; il se laissera emporter dans la prosperité à la folle joie qui conduit à la perdition : *Prosperitas stultorum perdet illos*; ou dans l'adversité il tombera dans la tristesse du siecle qui cause la mort : *Sæculi tristitia mortem operatur.* Soyons plutôt tristes de cette tristesse bienheureuse qui est la mere de la joie, & rejettons cette joie malheureuse qui n'enfante que la tristesse, afin d'entrer dans la joie du Seigneur que personne ne pourra nous ravir.

*Galat. 5. 22.* *Prov. 1. 32.* *2. Cor. 7. 10.*

℣. 12. jusqu'au 17. *Je sçai vivre pauvrement; je sçai vivre dans l'abondance; Ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout, &c.*

Il y a très-peu de personnes qui puissent dire, comme saint Paul, qu'ils sçavent vivre dans la pauvreté comme dans l'abondance, ne se laissant point abattre dans l'affliction, & ne s'élevant point dans la prosperité : mais quoique l'un & l'autre soit difficile, c'est néanmoins une science qu'il faut apprendre, si nous voulons être sauvés; saint Paul en étoit parfaitement bien instruit. Celui qui ne se décourage point dans la disette, qui ne laisse pas de rendre graces à Dieu en cet état, sans désirer les biens temporels, celui-là *sçait supporter l'abaissement*, c'est-à-dire, le manquement des choses nécessaires à la vie; celui qui ne s'éleve point dans la possession des biens qu'il a reçus, & ne les emploie point pour entretenir sa vanité; qui ne les possede pas seul, mais étant touché de compassion en fait part aux indigens, *il sçait vivre dans l'abondance;* celui qui ne fait point d'excès dans le boire

*Greg. hom. 19. in Ezech.*

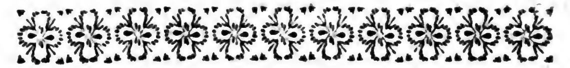
& le manger, qui ne prend point les alimens pour contenter sa convoitise, mais pour réparer ses forces, & ne donne pas plus à son corps que la nécessité ne le demande, *il sçait quel usage il faut faire du bon traitement;* celui, enfin, qui supporte sans murmurer le manquement de nourriture, & qui dans sa nécessité ne fait rien qui engage sa conscience pour avoir de quoi vivre, *il sçait comment on doit user de la faim.*

Apprenons donc à user comme il faut de l'abondance des choses, sans avoir en soi-même de la complaisance d'avoir chez soi ce qui manque à d'autres, en possedant comme en propre un bien qui doit être commun : car plusieurs ne souhaitent avoir plus qu'il ne leur faut, que pour avoir sujet de s'élever au-dessus de ceux qui en manquent : ces sortes de gens n'ont pas encore appris comment il faut supporter l'abondance. Apprenons aussi à supporter l'indigence, sans rechercher avec empressement & sollicitude ce qui nous manque, & ne croyons point heureux ceux que nous voyons accablés de bien, puisqu'il ne faut pas se charger de grande provision dans un petit voyage; on marche plus aisément, & on arrive bien plutôt dans sa patrie, quand on n'a point de fardeau à porter dans le chemin. Apprenons encore à bien user du bon traitement, sans donner à la gourmandise ce qu'il faut accorder à la necessité; car il arrive souvent qu'en satisfaisant au besoin du corps, le plaisir se glisse insensiblement, & nous porte à user des viandes avec excès; il faut donc prendre garde de ne donner au corps qu'autant de nourriture qu'il lui en faut, pour être en état de servir à faire de bonnes œuvres. Enfin, apprenons à supporter la faim, & que notre necessité

présente nous plaise à cause de l'abondance des biens dont nous serons rassasiés dans l'autre vie. *Vous êtes heureux vous qui avez faim maintenant, parce que vous serez rassasiés.* Luc. 6. 21.

℣. 17. jusqu'à la fin. *Ce n'est pas que je desire vos dons, mais je desire le fruit* que vous en tirez, *qui augmentera le compte* que Dieu tient *de vos bonnes œuvres, &c.*

Les Prédicateurs & les autres ministres de J. C. ne doivent pas faire leurs fonctions pour être nourris, mais ils doivent être nourris parce qu'ils les font, afin qu'ils puissent subsister en travaillant. Aussi les veritables Prédicateurs ne se donnent pas à ce divin exercice, dans l'intention d'en retirer de quoi vivre; mais ils reçoivent les choses necessaires à la vie à cause qu'ils prêchent; & lorsque leurs auditeurs ont soin de ne les pas laisser manquer de ces choses necessaires, ils s'en réjouissent; non de l'avantage qu'ils reçoivent de ces liberalités temporelles; mais de la récompense qu'en recevront un jour dans le ciel ceux qui les leur font; car le don n'est qu'une chose temporelle, mais le fruit de ce don c'est la récompense éternelle qu'on en recevra. Comme donc ce grand Apôtre, en donnant occasion aux Philippiens de faire une bonne œuvre, ne cherchoit qu'à augmenter le compte que Dieu tiendroit de toutes leurs bonnes actions, il leur témoigne qu'il recherche moins leur don que le fruit qu'ils en retirent; c'est pourquoi il dit ensuite: *Je suis dans l'abondance.* Greg. Mor. l. 19. c. 7.



# AVIS
## SUR L'EPISTRE DE S. PAUL AUX COLOSSIENS.

EPaphras, natif de Colosses ville de la Phrygie, partie de l'Asie mineure, dont il avoit converti les peuples à la foi de J. C. étant venu à Rome trouver saint Paul dans ses liens, lui apprit le progrès que l'Evangile avoit fait parmi eux, & en même temps l'appréhension où il étoit, que d'un côté quelques Juifs mal convertis ne les engageassent d'allier les cérémonies & les observances légales avec la Religion de J. C. & de l'autre, que quelques Philosophes Platoniciens ne les détournassent du culte de J. C. pour les attacher à celui des Anges & à des superstitions payennes; & ainsi engagea cet Apôtre, quoiqu'il n'eût jamais vu les Colossiens, de leur écrire cette Lettre, qui leur fut rendue par Tychique, la 29e. année de la Passion de J. C. & la 62e. de l'Ere vulgaire.

Dans les deux premiers Chapitres l'Apôtre felicite les Colossiens de la fidelité & de l'at-

tachement qu'ils avoient à l'Evangile ; il les assure qu'il prie Dieu sans cesse pour eux, afin qu'ils perseverent & qu'ils correspondent parfaitement à la sainteté de leur vocation. Et pour les prévenir contre les erreurs de ces faux docteurs qui leur enseignoient un culte superstitieux envers les Anges, & qui vouloient allier le Judaïsme avec la foi, il leur représente J. C. comme étant au-dessus de toutes les créatures & des Anges mêmes, comme en tout semblable à Dieu son Pere ; & comme lui Dieu & créateur de toutes choses ; comme chef de l'Eglise, de qui découlent toutes les graces ; comme victorieux des démons ; comme remettant les pechés : Enfin, comme le seul essentiel Mediateur entre Dieu & les hommes, qui tient lieu de toutes choses, & qui a aboli & anéanti en sa mort le joug & la servitude de la loi : D'où saint Paul tire ces conséquences, que la circoncision exterieure de la chair, que le discernement des viandes & des jours ne sont plus que des ombres & des figures ; & qu'ainsi elles sont à présent vaines & inutiles, & qu'on ne peut avoir accès auprès de Dieu que par J. C. son Fils, & que toute la Religion consiste à le connoître & à croire en lui.

Dans les deux derniers Chapitres il les invite à mourir comme J. C. non seulement

aux cérémonies de la loi & aux traditions des hommes, mais encore au vieil homme, c'est-à-dire, aux déreglemens de leur vie passée, à ressusciter aussi comme J. C. pour ne vivre plus que d'une vie céleste, & à se revêtir de l'homme nouveau, c'est-à-dire, de l'Esprit de J. C. & des vertus évangeliques.

Enfin il leur donne des avis généraux pour se conduire chrétiennement dans les differens états où ils se trouvent, & en particulier sur les devoirs des maris & des femmes, des peres & des enfans, des maîtres & des serviteurs.

Il finit cette Lettre en leur disant; Qu'il leur envoye Tychique & Onesime, pour leur donner de ses nouvelles, & s'informer des leurs. Il les salue au nom d'Aristarque & de plusieurs autres disciples, les prie à son tour de saluer de sa part les Eglises de Laodicée & de Hierapolis, & en particulier Nymphas & ceux de sa maison; il les charge d'avertir Archippe de s'acquitter avec soin de son ministere, leur recommande de faire part de cette Lettre à l'Eglise de Laodicée, & de lire aussi eux-mêmes celle des Laodicéens, & leur dit, Que ces recommandations sont écrites & signées de sa propre main.

EPISTRE



# EPISTRE DE S. PAUL AUX COLOSSIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

1. PAULUS Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, & Timotheus frater:

2. eis, qui sunt Colossis, sanctis, & fidelibus fratribus in Christo Jesu.

3. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo. Gratias agimus Deo, & Patri Domini nostsi Jesu Christi, semper pro vobis orantes,

4. audientes fidem vestram in Christo Je-

1. PAUL, par la volonté de Dieu, Apôtre de Jesus-Christ, & Timothée son frere,

2. aux saints & fideles freres en Jesus-Christ, qui sont à Colosses.

3. Que Dieu notre Pere & Jesus-Christ notre Seigneur vous donnent la grace & la paix. Nous rendons graces à Dieu, Pere de notre Seigneur Jesus-Christ, & nous le prions sans cesse pour vous,

4. depuis que nous avons appris quelle est votre foi en

Jesus-Christ, & votre charité envers tous les saints,

5. dans l'espérance *des biens* qui vous sont réservés dans le ciel, & dont vous avez déja pareçu la connoissance par la parole de la verité de l'Evangile,

6. qui est parvenu jusqu'à vous, comme il est aussi répandu dans tout le monde, où il fructifie & croît ainsi qu'il a fait parmi vous, depuis le jour que vous avez entendu & connu la grace de Dieu selon la verité,

7. comme vous en avez été instruits par notre cher Epaphras, qui est notre compagnon dans le service *de Dieu*, & un fidele ministre de Jesus-Christ pour le bien de vos ames ″,

8. & de qui nous avons appris aussi votre charité toute spirituelle″.

9. C'est pourquoi depuis le temps que nous avons sçu ces choses, † nous ne cessons point de prier pour vous, & de demander *à Dieu* qu'il vous remplisse de la connoissance de sa volonté, en *vous donnant*

† Dernier Dimanche après la Pentec.

su, & dilectionem quam habetis in sanctos omnes,

5. propter quem, quæ reposita est vobis in cælis; quam audistis in verbo veritatis Evangelii,

6. quod pervenit ad vos, sicut & in universo mundo est, & fructificat, & crescit, sicut in vobis, ex ea die quâ audistis, & cognovistis gratiam Dei in veritate,

7. sicut didicistis ab Epaphra charissimo, conservo nostro, qui est fidelis pro vobis minister Christi Jesu,

8. qui etiam manifestavit nobis dilectionem vestram in spiritu.

9. Ideò & nos ex qua die audivimus non cessamus pro vobis orantes, & postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia & intellectu spiritali;

℣. 7. *lettr.* pour vous.
℣. 8. *autr.* la charité que le Saint-Esprit forme en vous.

toute la sagesse & toute l'intelligence spirituelle;

10. ut ambuletis dignè Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, & crescentes in scientia Dei:

10. afin que vous vous conduisiez d'une maniere digne de Dieu; tâchant de lui plaire en toutes choses, portant les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & croissant en la connoissance de Dieu:

11. in omni virtute confortati secundùm potentiam claritatis ejus, in omni patientia & longanimitate cum gaudio,

11. que vous soyez en tout remplis de force par la puissance de sa gloire, pour avoir en toutes rencontres une patience & une douceur perseverante// accompagnée de joie.

12. gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine;

12. rendant graces à Dieu le Pere, qui en nous éclairant de sa lumiere, nous a rendus dignes d'avoir part au sort *&* à l'héritage des saints;

13. qui eripuit nos de potestate tenebrarum, & transtulit in regnum Filii dilectionis suæ;

13. qui nous a arachés de la puissance des ténebres//, & nous a fait passer dans le royaume de son Fils bien aimé//.

14. in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissiónem peccatorum:

14. par le sang duquel nous avons été rachetés, & avons reçu la rémission de nos pechés// ¶:

15. qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ:

15. qui est l'image du Dieu invisible, & qui est né avant toutes les créatures//:

℣. 11. *lettr.* longanimité.
℣. 13. *expl.* des démons.
Ibid. *lettr.* du Fils de son amour
℣ 14. *lettr.* en qui nous avons la rédemption par son sang, *i. e.* la rémission de nos pechés.
℣. 15. *lettr.* le premier-né de toutes les créatures.

Joan. 1. 3. 16. car // tout a été créé par lui // dans le ciel & dans la terre, les choses visibles & les invisibles, soit les Thrônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances, tout a été créé par lui, & pour lui.

17. Il est avant tous, & toutes choses subsistent en lui.

18. Il est le chef & la tête du corps de l'Eglise. Il est *comme* les premices //, & le premier-né d'entre les morts, afin qu'il soit le premier // en tout; 1. Cor. 15. 20. Apoc. 1. 5.

19. parce qu'il a plu *au Pere* que toute plenitude résidât en lui,

20. & de réconcilier toutes choses par lui & en lui-même, ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix; tant ce qui est en la terre, que ce qui est au ciel.

21. Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés *de Dieu*, & votre esprit abandonné à des œuvres criminelles vous rendoit ses ennemis :

22. mais maintenant *Jesus-Christ* vous a réconciliés par sa

16. quoniam in ipso condita sunt universa in cælis, & in terra, visibilia, & invisibilia, sive Throni, sive Dominationes, sive Principatus, sive Potestates, omnia per ipsum, & in ipso creata sunt.

17. Et ipse est ante omnes, & omnia in ipso constant.

18. Et ipse est caput corporis Ecclesiæ. Qui est principium, primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatum tenens;

19. quia in ipso complacuit, omnem plenitudinem inhabitare,

20. & per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in terris, sive quæ in cælis sunt.

21. Et vos cum essetis aliquando alienati, & inimici sensu in operibus malis :

22. nunc autem reconciliavit in corpore

ỳ. 16. *autr.* car tout a été construit, &c.
*Ibid.* lett. en lui.

ỳ. 18. *autr.* le principe.
Ibid. *autr.* qu'il eût la primauté.

carnis ejus per mortem exhibere vos sanctos, & immaculatos, & irreprehensibiles coram ipso :

mort dans son corps mortel″, pour vous rendre saints, purs, & irrépréhensibles devant lui :

23. si tamen permaneris in fide fundati, & stabiles, & immobiles à spe Evangelii, quod audistis, quod prædicatum est in universa creatura, quæ sub cælo est, cujus factus sum ego Paulus minister.

23. si toutefois vous demeurez fondés & affermis dans la foi, & inébranlables dans l'espérance″ que vous donne l'Evangile, qu'on vous a annoncé, qui a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel, & dont j'ai été établi ministre.

24. Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, & adimpleo ea quæ desunt passionum Christi, in carne mea, pro corpore ejus, quod est Ecclesia.

24. Moi Paul, qui me réjouis maintenant dans les maux que je souffre pour vous, & qui accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à *Jesus-Christ*″ *en souffrant* moi-même pour son corps qui est l'Eglise,

25. cujus factus sum ego minister secundùm dispensationem Dei : quæ data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei.

25. de laquelle j'ai été établi ministre selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous, afin que je m'acquitte pleinement *du ministere* de la parole de Dieu″,

26. mysterium quod absconditum fuit à sæculis, & generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus ;

26. *vous prêchant* le mystere qui a été caché dans tous les siecles & tous les âges, & qui maintenant a été découvert à ses saints ;

ỳ. 22. *lettr.* le corps de sa chair.

ỳ. 23. *expl.* il parle de l'espérance de la gloire éternelle.

ỳ. 24. *lettr.* des souffrances de Jesus-Christ.

ỳ 12. *lettr.* que je remplisse la parole de Dieu.

27. ausquels Dieu a voulu faire connoître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystere dans les Gentils, qui n'est autre chose que *Jesus*-Christ reçu de vous, & *devenu* l'espérance de votre gloire.

27. quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ,

28. C'est lui que nous prêchons, avertissant tous les hommes, & les instruisant tous dans toute la sagesse, afin que nous les rendions tout autant que nous pourrons parfaits en Jesus-Christ.

28. quem nos annuntiamus, corripientes omnem hominem, & docentes omnem hominem, in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu:

29. C'est aussi la fin que je me propose dans mes travaux, combattant par l'efficace de sa vertu, qui agit puissamment dans moi.

29. in quo & laboro, certando secundùm operationem ejus, quam operatur in me in virtute.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Paul, par la volonté de Dieu, Apôtre de J. C. & Timothée son frere.*

*Paul, par la volonté de Dieu, &c.* Voyez Gal. 1. 1, & Ephes. 1. 1.

*Et Timothée son frere*, dans la Religion chrétienne, qui rend tous les Chrétiens freres par la participation à une même foi; ou, dans le ministere de l'Evangile, qui étoit commun à S. Paul & à Timothée, quoiqu'il y eût de la subordination à l'égard du pouvoir. L'Apôtre fait ici mention de Timothée; ou, parce qu'il étoit en grande estime parmi

les Colossiens, ayant prêché l'Evangile dans l'Asie mineure, & peut-être même dans Colosses; ou bien, parce qu'il se servoit de lui pour écrire cette Lettre.

℣. 2. *Aux saints & fidéles freres en J.C. qui sont à Colosses.*

*Aux saints.... qui sont à Colosses.* Cette ville étoit voisine de celle de Laodicée & de Hierapolis, située dans la Phrygie, partie de l'Asie mineure.

℣. 3. *Que Dieu notre Pere & J. C. notre Seigneur vous donnent la grace & la paix. Nous rendons graces à Dieu, Pere de notre Seigneur J. C. & nous le prions sans cesse pour vous.*

*Que Dieu notre Pere & J.C. notre Seigneur.* L'Apôtre marque ici l'égalité qu'il y a entre le Pere & J.C. son Fils. Ces mots: *Et J. C. notre Seigneur*, ne sont pas dans tous les exemplaires Grecs, ni dans la version Syriaque; mais ils étoient sans doute dans celui sur lequel l'auteur de la Vulgate a fait sa traduction.

*Vous donnent la grace & la paix, &c.* Voyez Ephes. 1. 2.

*Et nous le prions sans cesse pour vous.* Voyez Ephes. 1. 16.

℣. 4. *Depuis que nous avons appris quelle est votre foi en J.C. & votre charité envers tous les saints.*

*Depuis que nous avons appris, &c.* Voyez Ephes. 1. 15. Tant s'en faut qu'on doive cesser de prier quand on a obtenu la conversion des pecheurs, au contraire on est obligé de redoubler ses prieres pour eux, afin que Dieu leur confirme & leur augmente ses graces.

℣. 5. *Dans l'espérance* des biens *qui vous sont reservés dans le ciel, & dont vous avez déja reçu la con-*

*noissance par la parole de la vérité de l'Evangile.*

*Dans l'espérance* des biens *qui vous sont reservés dans le ciel*, dont la possession vous est assûrée en vertu de la prédestination de Dieu. Ceci fait voir clairement, que la certitude de la prédestination ne doit pas empêcher les fidéles d'agir, & de faire toutes les actions nécessaires pour obtenir le salut, qui en est l'effet; ce qui est d'autant plus vrai, qu'il n'y a personne en particulier qui soit assûré, sans une revelation spéciale, d'être du nombre des prédesti-
1. Petr. 1. 4. nés. *Conservatam in cœlis in vobis, &c.*

*Et dont vous avez déja reçu la connoissance*, étant Catéchumenes; mais que vous comprendrez encore mieux dans la suite du temps.

*Par la parole de la vérité*, c'est-à-dire, la parole très-véritable de l'Evangile. Voyez Ephes. 1. 13. L'Apôtre dit ceci, pour les assûrer encore davantage dans l'espérance de leur salut; comme s'il disoit: Ce ne sont pas des hommes qui vous ont fait cette promesse, qui peuvent tromper, ou changer de dessein; mais c'est Dieu même, qui ne peut mentir, ni changer, qui vous l'a faite par son Evangile.

℣. 6. *Qui est parvenu jusqu'à vous; comme il est aussi répandu dans tout le monde, où il fructifie & croît ainsi qu'il a fait parmi vous, depuis le jour que vous avez entendu & connu la grace de Dieu selon la vérité.*

*Qui est parvenu jusqu'à vous*, lorsqu'il n'y avoit nulle apparence que vous le dûssiez recevoir, puisque vous menez une vie toute contraire à ces maximes; ce qui doit être une preuve visible de sa vertu toute divine, & de l'estime que vous en devez faire.

*Comme il est aussi répandu dans tout le monde*, c'est-à-dire: Mais vous n'êtes pas les seuls convertis par la prédication de l'Evangile; il a étendu sa vertu

par tout le monde, par la converſion d'un nombre preſque infini d'infidéles de toutes ſortes de nations. Ce qui vous fait voir encore mieux qu'il n'y a rien que de divin & de miraculeux dans cet Evangile, puiſqu'il fait tant de progrés contre toute ſorte d'apparence, & en ſi peu de temps. Tenez-vous y donc fermement attachés.

*Où il fructifie*, dans les cœurs de ceux qui ſont convertis, les rendant tous les jours plus ſaints & plus zélés dans l'exercice de la foi & de la charité, & de toutes les vertus chrétiennes.

*Et croît* par le nombre prodigieux d'infidéles qui ſe convertiſſent tous les jours, & qui ſe joignent à l'Egliſe par la foi.

*Ainſi qu'il a fait parmi vous.* L'Apôtre uſe de cette congratulation, pour les encourager à demeurer fermes dans la profeſſion de l'Evangile.

*Depuis le jour que vous avez entendu*, quand vous avez reçu les rudimens du Chriſtianiſme: *& connu*, par la prédication qu'on vous a faite enſuite de toutes les vérités chrétiennes. *Autr.* Que vous avez cru & connu, c'eſt-à-dire, compris avec plus d'étendue & de lumiere par l'intelligence que vous en avez eue enſuite de la foi, qui recherche toujours l'intelligence des myſteres. *Si non credideritis.* *Iſai. 7. 9.*
Vulg. *Non permanebitis.* Sept. *Non intellegetis.*

*La grace de Dieu*, c'eſt-à-dire, le myſtere de la vocation des Gentils, & la faveur que Dieu leur a faite de les appeller, ſans aucun mérite de leur part, dans ſon Egliſe, pour y être rendus participans de la grace & de l'héritage céleſte.

*Selon la vérité*, c'eſt-à-dire, ſans aucun mêlange de fauſſe doctrine. Il les exhorte tacitement à ne point écouter les faux docteurs, qui oſeront leur

enseigner une doctrine différente de celle qu'ils ont reçue de leurs premiers Pasteurs, ne pouvant être que fausse, puisque celle-là étoit véritable. Voyez Gal. 2. 8. Mais sur tout, il leur insinue de se garder des erreurs des Gnostiques, qui sous prétexte de la grace évangélique, enseignoient une liberté profa-
Jud. 4. ne. *Gratiam Dei transferentes in luxuriam*; & de celles des Juifs, qui vouloient joindre la nécessité des observations légales avec la Religion chrétienne & la grace de J. C. & qui par ce moyen en corrompoient la vérité.

℣. 7. *Comme vous en avez été instruits par notre cher Epaphras, qui est notre compagnon dans le service* de Dieu, *& un fidéle ministre de J. C. pour le bien de vos ames.*

*Comme vous en avez été instruits*, c'est-à-dire, que l'Evangile est répandu par tout le monde, & qu'il y fructifie, aussi bien que parmi vous. L'Apôtre dit ceci, & tout ce qui suit, pour leur rendre recommandable l'autorité d'Epaphras.

*Qui est notre compagnon dans le service* de Dieu, c'est-à-dire, dans la prédication de l'Evangile. Vous devez donc vous fier à lui comme à moi-même, & l'écouter comme moi-même, & le regarder aussi-bien que moi, comme entierement consacré à votre service.

*Et un fidéle ministre de J. C. pour le bien de vos ames.* Soumettez-vous donc à sa doctrine, & suivez exactement ses préceptes. Lett. *Pour vous*, pour le salut de vos ames; ou plutôt, destiné spécialement pour votre Eglise, où je l'ai envoyé pour y faire cette fonction: de sorte que vous êtes obligés de le considerer pour votre Pasteur, & vous soumettre à lui en toutes choses.

℣. 8. *Et de qui nous avons appris aussi votre charité toute spirituelle.*

*Et de qui nous avons appris.* L'Apôtre dit ceci, pour leur faire concevoir plus d'amour pour Epaphras, qui avoit tant d'estime pour leur vertu.

*Aussi.* Cette particule se rapporte à ce qui est dit au verset précédent, Que les Colossiens avoient appris d'Epaphras que l'Evangile étoit répandu par tout le monde; comme s'il disoit: J'ai appris de lui l'état de l'Eglise de Colosses, comme vous avez appris de lui l'état de toute l'Eglise.

*Votre charité toute spirituelle*, c'est-à-dire, dégagée de tout motif & de tout intérêt humain.

℣. 9. *C'est pourquoi depuis le temps que nous avons sçu ces choses, nous ne cessons point de prier pour vous, & de demander* à Dieu *qu'il vous remplisse de la connoissance de sa volonté, en* vous donnant *toute la sagesse & toute l'intelligence spirituelle.*

*C'est pourquoi.... nous ne cessons point de prier pour vous.* Ce n'est pas qu'avant ce temps l'Apôtre ne priât pour les Colossiens, mais il ne demandoit pas pour eux des choses si parfaites, & des dons si élevés; il se contentoit de demander les vertus proportionnées au commencement de leur conversion.

*Et de demander* à Dieu. Il explique quelle est la matiere & le sujet des prieres qu'il fait pour les Colossiens. C'est toute la différence qu'il y a ici entre prier & demander.

*Qu'il vous remplisse;* car vous ignorez encore beaucoup de choses nécessaires pour parvenir à la perfection que Dieu demande de vous: *de la connoissance de sa volonté*, qui manque quelquefois aux personnes les plus saintes & les plus éclairées, qui péchent souvent par erreur & par ignorance, faute

de sçavoir ce que Dieu demande d'eux en certaines rencontres, prenant même pour bon & licite ce qui est défendu par la loi, & n'en pénétrent pas toutes les circonstances; ce qui les fait tomber dans le péché, sans le vouloir & sans le connoître; il faut une grace toute particuliere pour se préserver de ces sortes de péchés, & la demander à Dieu par des prieres ferventes & continuelles.

En vous donnant *toute la sagesse*, c'est-à-dire, la connoissance spéculative de toutes les vertus Chrétiennes, & de tous les mysteres les plus sublimes de l'Evangile & de la Religion. *Et toute l'intelligence*, c'est-à-dire, la pénétration & la connoissance des maximes & des vérités morales de l'Evangile, qui ne procédent pas tant de la spéculation que de l'action. Voyez Ephes. 1. 18. & de la pratique, qui se rencontre quelquefois dans ceux qui n'ont pas la haute spéculation des mysteres; & c'est proprement la science des Saints. *Spirituelle*, c'est-à-dire, qui ne s'acquiert pas par l'industrie humaine, mais par le don & la grace spéciale du S. Esprit; & qui ne nous rend point prudens & habiles à discerner & à juger des choses terrestres & charnelles, comme la prudence de la chair; mais qui nous rend capables de comprendre les choses spirituelles, & de discerner ce qui est agréable à Dieu d'avec ce qui ne l'est
1. Cor. 2. 14. 15. pas. *Animalis homo non percepit, &c. spiritualis autem judicat omnia.*

℣. 10. *Afin que vous vous conduisiez d'une maniere digne de Dieu, tâchant de lui plaire en toutes choses, portant les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, & croissant en la connoissance de Dieu.*

*Afin que vous vous conduisiez* dans toutes vos actions *d'une maniere digne de Dieu*, c'est-à-dire, que vous

ne fassiez rien d'indigne de la profession que vous faites de servir Dieu ; mais qu'au contraire vous vous comportiez en toutes vos actions comme des personnes qui sont entierement consacrées à son service.

*Tâchant de lui plaire.* L'Apôtre explique quelles sont les vertus, par lesquelles le fidéle se peut conduire d'une maniere digne de Dieu.

*En toutes choses, &c.* en toutes vos actions, tâchant de n'en faire aucune qui ne soit selon sa volonté & pour son amour. *Ut probetis quæ sit voluntas Dei bonas & beneplacens, &c.* Rom. 12. 2.

*Et croissant en la connoissance de Dieu*, c'est-à-dire, de toutes les choses divines, & qui regardent la pieté & la Religion.

℣. 11. *Que vous soyez en tout remplis de force par la puissance de sa gloire, pour avoir en toutes rencontres une patience & une douceur perseverante accompagnée de joie.*

*Que vous soyez en tout remplis de force*, sans laquelle nous ne pouvons rien, n'étant de nous-mêmes que fragilité & que foiblesse. Voyez 2. Col. 3. 5. *Par la puissance* glorieuse, ou plutôt sa toute-puissance, dont les effets sont toujours glorieux & illustres ; *de sa gloire*, c'est-à-dire, de la majesté de Dieu même ; comme par le nom de Majesté nous entendons le Roi.

*Pour avoir en toutes rencontres patience*, pour souffrir les persécutions de vos ennemis ; *& une douceur perséverante*, dans vos souffrances, pour tâcher de les gagner à Dieu par votre exemple, & ne desesperant point de leur correction & de leur salut. *Accompagnée de joie*, de ce que vous souffrez & de ce que vous êtes parsécutés ; ce qui est le propre des

2. Cor. 13. 5. Chrétiens. *Quoniam sicut per Christum abundant passiones, ita & per Christum abundat consolatio nostra.*

℣. 12. *Rendant graces à Dieu le Pere, qui en nous éclairant de sa lumiere, nous a rendus dignes d'avoir part au sort & a l'héritage des Saints.*

*Rendant graces à Dieu le Pere*, comme au premier principe, & à l'origine de tous les biens.

*Qui en nous eclairant de sa lumiere.* D'autres traduisent : *Qui nous a rendus dignes d'avoir part au sort & à l'héritage des Saints en la lumiere, &c.* c'est-à-dire, des Chrétiens qui sont éclairés de la lumiere céleste. Il dit ceci, pour distinguer l'état de l'Evangile d'avec celui de la loi, qui étoit toute dans les ombres; au lieu que l'Evangile nous donne la réalité, la vérité & l'accomplissement des choses; c'est pourquoi cet état s'appelle plenitude des temps, en divers endroits de l'Ecriture.

*Nous a rendus dignes*, c'est-à-dire, nous en a donné le droit, en nous adoptant pour ses enfans; & nous en a rendus capables, en nous faisant faire toutes les actions qu'il nous a prescrites pour l'obtenir : ce qui n'empêche pas qu'il ne nous ait prédestinés par sa pure grace, afin *d'avoir part au sort & à l'héritage des Saints*, c'est-à-dire, à la grace du Sauveur, qui nous en rend dignes, & nous la fait mériter. *In quo etiam & nos sorte vocati sumus.*

Eph. 1. 11. ℣. 13. *Qui nous a arrachés de la puissance des ténébres, & nous a fait passer dans le royaume de son Fils bien-aimé.*

*Qui nous a arrachés* avec violence *de la puissance des ténébres*, c'est-à-dire, du diable, qui a été privé

Isai. 14. 12. de toute lumiere céleste par son péché. *Quomodo cecidisti de cælo Lucifer, qui manè oriebaris.* Et qui est l'auteur & le chef des ténébres spirituelles, de l'igno-

rance, de la cupidité & de tous les péchés, des désordres & des malheurs qui en procédent. *Nunc operatur in filios diffidentiæ.* Eph. 2. 2.

*Et nous a fait passer de la captivité*, où nous étions sous la puissance du diable, *dans le royaume de son Fils bien-aimé*; c'est-à-dire, dans l'Eglise, qui est le regne de son Fils; parce qu'il regne sur elle en ce monde, en justice & en charité, par sa grace & par son Esprit; & en l'autre par la gloire. L'Apôtre oppose ici le regne de J. C. à la puissance du diable; ou bien, il veut dire, que de captifs que nous étions sous la puissance du diable, il nous a élevés à la participation du regne de J. C. par le droit qu'il nous a donné de regner un jour avec lui dans la gloire. *Ut edatis & bibatis super mensam meam in regno meo. Sustinebimus & conregnabimus*, & alibi. Luc. 22. 30. 2. Tim. 2. 12.

℣. 14. *Par le sang duquel nous avons été rachetés, & avons reçu la remission de nos péchés.*

*Par le sang duquel, &c.* Voyez Ephes. 1. 7.

℣. 15. *Qui est l'image du Dieu invisible, & qui est né avant toutes les créatures.*

*Qui est.* L'Apôtre décrit l'excellence de la Personne & de la dignité de J. C. pour faire voir qu'elle est la cause fondamentale du mérite infini de son sang, pour racheter les hommes, & pour leur obtenir la rémission de leurs péchés; comme s'il disoit: Il ne faut pas s'étonner si nous trouvons en lui la rédemption & la remission de nos pechés, puisqu'il est *l'image du Dieu invisible;* non seulement intérieure, parce qu'il contient en soi toutes les perfections de son Pere, & qu'il est Dieu comme lui; mais même extérieure, parce que le Pere qui est invisible aux hommes, se fait connoître à eux par la sainteté, par la doctrine & par les miracles de son Fils. *Qui* Hebr. 1. 3.

Joan. 14. 9. *cùm sit splendor, &c. Philippe, qui videt me, videt & Patrem.*

*Et qui est né avant toutes les créatures*, c'est-à-dire, & qui a été engendré de son Pere avant la production de toutes les créatures. Voyez Jean 1. 3. d'où vient que selon la nature humaine même, il est élevé en dignité & en prérogatives au-dessus de tous les hommes.

℣. 16. *Car tout a été créé par lui dans le ciel & dans la terre, les choses visibles & les invisibles, soit les Trônes, soit les Dominations, soit les Principautés, soit les Puissances, tout a été créé par lui & pour lui.*

*Car tout a été créé.* C'est la preuve de ce que l'Apôtre vient de dire, que J. C. est le premier né de toutes les créatures; comme s'il disoit: Puisque toutes choses ont été créées par lui, il est donc avant toutes choses, & élevé par dessus toutes choses.

*Par lui, &c.* non comme par un simple instrument, suivant l'erreur des Ariens, mais comme par une cause principale, conjointe & égale au Pere, qui est le premier principe de la création.

*Les choses visibles & les invisibles* aux yeux du corps, c'est-à-dire, les craintes spirituelles, desquelles il parle ensuite.

*Soit les Trônes, &c.* Voyez Rom. 8. 38. Eph. 1. 21.

*Et pour lui*, c'est-à-dire, pour lui être assujetti comme au souverain Maître & Seigneur, & pour lui être rapporté comme à la derniere fin de toutes choses.

℣. 17. *Il est avant tous, & toutes choses subsistent en lui.*

*Il est avant tous*, c'est-à-dire, il a son être propre & personnel distingué de son Pere de toute éternité; ce qui est contre l'erreur des Sabelliens, qui n'admettoient

mettoient pas de distinction réelle & personnelle entre les personnes de la Trinité : ou bien, il veut marquer par ce mot d'*être*, qui ne convient proprement qu'à Dieu. Voyez Exod. 3. 14. qu'il est vraiment Dieu comme son Pere, de toute éternité, & qu'il n'y a aucune différence de nature & de substance entre le Pere & le Fils.

*Et toutes choses subsistent en lui.* Le mot Grec συνέστηκε, signifie *subsistent ensemble*, c'est-à-dire, sont conservées en leur être, & dans la liaison qu'elles ont ensemble par sa vertu & par sa puissance, étant comme le fondement qui les soutient pour les empêcher de retomber dans le néant, & comme le lieu qui les unit pour en empêcher la dissolution, & pour les tenir dans la proportion qu'elles doivent avoir pour composer cet univers, *Portansque omnia verbo virtutis suæ, &c.* Hebr. 3.

℣. 18. *Il est le chef* & *la tête du corps de l'Eglise. Il est* comme *les prémices & le premier-né d'entre les morts, afin qu'il soit le premier en tout.*

*Il est le chef, &c.* L'Apôtre expose en quoi consiste cette qualité de chef de l'Eglise. Voyez Ephes. 1. 22. 4. 15. & 5. 23.

*Il est* comme *les prémices.* Lett. *Le principe*, c'est-à-dire, l'origine de son être & de sa vie spirituelle, l'ayant formée par son sang, & lui entretenant la vie spirituelle par sa grace.

*Et le premier-né d'entre les morts*, c'est-à-dire, étant le premier de tous les fidéles qui soit ressuscité pour ne plus mourir, & étant la cause exemplaire & méritoire de leur résurrection & de leur immortalité. Et comme les prémices offertes à Dieu sanctifient toute la masse d'où elles sont tirées, ainsi J. C. étant ressuscité à une vie immortelle, il a san-

ctifié tous ses membres pour ressusciter comme lui. Il est donc le chef du corps de l'Eglise, non seulement parce qu'il est le principe de sa vie spirituelle, mais parce qu'il est la cause exemplaire & méritoire de sa résurrection & de son immortalité, qui est la récompense, la perfection & la consommation de cette vie spirituelle.

*Afin qu'il soit le premier en tout*, non seulement dans l'ordre de la création, comme il a été montré dans les versets précédens, mais dans l'ordre de la rédemption & de la grace, comme il le montre dans ce verset.

℣. 19. *Parce qu'il a plu* au Pere *que toute plenitude résidât en lui.*

*Parce qu'il a plu* au Pere, sans autre raison que celle de son bon plaisir, & sans aucun mérite de la part de J.C. comme homme.

*Que toute plenitude residat en lui*, c'est-à-dire, que non seulement il eût par nature, & en vertu de la génération éternelle, toute la vertu de produire & de conserver le monde dans son être; mais qu'outre cela il possedât par grace, en qualité de médiateur, en un souverain dégré & pour toujours, la vertu de sanctifier & de perfectionner son Eglise, tant dans cette vie présente par sa grace, que dans la future par la résurrection & par l'immortalité.

℣. 20. *Et de reconcilier toutes choses par lui & en lui-même, ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix, tant ce qui est en la terre que ce qui est au ciel.*

*Et de reconcilier toutes choses par lui*, en qualité de chef; car c'est au chef à procurer la réunion de ses membres divisés; *& en lui-même*, comme chef duquel nous sommes le corps. Voyez Ephes. 1. 10.

*Autr.* Pour soi-même, c'est-à-dire, afin qu'étant ainsi reconciliés, ils conspirassent tous d'un même esprit à le servir; au lieu, qu'il n'étoit auparavant servi que par les Anges.

*Ayant pacifié par le sang qu'il a répandu sur la croix;* c'est-à-dire: Dieu le Pere a fait cette paix & cette reconciliation, en livrant lui-même son Fils à la mort, en accordant aux hommes par le mérite de cette mort la rémission de leurs péchés, & étant ainsi l'unique cause de la division & de la séparation qui étoit entre les Anges & eux. Voyez Isaïe 5. 3. Act. 2. 23.

*Tant ce qui est en la terre, &c.* Voyez Eph. 1. 10.

℣. 21. *Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés* de Dieu, *& votre esprit abandonné à des œuvres criminelles vous rendoit ses ennemis.*

*Vous étiez vous-mêmes autrefois éloignés* de Dieu, c'est-à-dire, rejettés du peuple de Dieu. *Alienati à conversatione Israel.* *Autr.* comme des étrangers & ennemis déclarés de Dieu. Ephes. 2. 12.

*Et votre esprit abandonné, &c.* ne commettant pas seulement le mal par ignorance; mais par malice & de propos déliberé, & n'ayant pour but que de mal faire dans toutes vos actions. Voyez Gen. 6. 5. & 8. 21.

℣. 22. *Mais maintenant J. C. vous a reconciliés par sa mort dans son corps mortel, pour vous rendre saints, purs, & irrepréhensibles devant lui.*

*Mais maintenant J. C. vous a reconciliés* avec lui-même, vous ayant fait ses amis, d'ennemis que vous étiez. Cela se peut entendre du Pere éternel. Voyez 2. Cor. 5. 18. 19.

*Par sa mort*, qui a été la perfection & la consommation du sacrifice, & la cause méritoire de

notre réconciliation. Voyez Rom. 5. 10.

*Dans son corps;* par l'oblation de son corps à la croix; *mortel*, c'est-à-dire, infirme, passible. Voyez Hebr. 5. 7. Ce qui est opposé d'une part au corps phantastique que Marcion attribuoit à J. C. & de l'autre au corps spirituel & glorifié de J. C. après sa Resurrection. Voyez 1. Cor. 15. 43. 44. & 53. 54.

*Pour vous rendre, &c.* c'est-à-dire, pour vous faire paroître devant lui dans la gloire céleste, comme ses épouses spirituelles, pour le voir à découvert:
1. Joan. *Videbimus eum sicuti est. Tunc autem facie ad faciem.*
3. 2.
1. Cor. ℣. 23. *Si toutefois vous demeurez fondés & affermis*
13. 12. *dans la foi, & inébranlables dans l'espérance que vous donne l'Evangile qu'on vous a annoncé, qui a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel, & dont j'ai été établi ministre.*

*Si toutefois vous demeurez*, jusqu'à la fin; car il ne suffit pas, pour être sauvé, d'avoir bien commencé:
Matth. *Qui autem perseveraverit, &c.*
10. 22. *Fondés.* Voyez Matth. 7. 25. Luc. 6. 48. Eph. 3. 17. & 1. Pier. 5. 10. & *affermis*, ne vous laissant pas
Ephes. 4. aller à tout vent de doctrine: *Ut jam non simus par-*
14. *vuli, &c. dans la foi*, qui est le fondement du salut:
Hebr. 11. *Credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, &c.*
6.
Ibid. 6. 1. *Non rursum jacientes fundamentum pœnitentiæ ab operi-*
Ibid. 11. *bus mortuis & fidei ad Deum. Est autem fides, &c.*
1.

*Et inebranlables.* Voyez Hebr. 10. 23. & 3. 6. sans qu'aucune affliction ni persécution vous la puisse faire perdre; *dans l'espérance que vous donne l'Evangile qu'on vous a annoncé:* L'Apôtre ajoute ceci, pour les confirmer dans la doctrine qu'ils avoient reçue d'Epaphras. Le sens: Cet Evangile que vous avez oui d'Epaphras, n'est pas une doctrine particuliere, & de son invention, comme vos

faux docteurs tâchent de vous le persuader ; mais c'est l'Evangile de toute l'Eglise, &c. C'est celui-là même qui a été prêché dans tout le monde par les Apôtres, & que je prêche moi-même ; demeurez-y donc fermement attachés, puisqu'il n'y a pas de différence entre son Evangile & le nôtre.

*Qui a été prêché à toutes les créatures.* Ce n'est pas que l'Evangile eût encore été prêché absolument par tous les pays du monde en ce temps-là ; mais, ou c'est une hyperbole qui signifie qu'il étoit déja prêché presque par toute la terre habitable & connue ; ou bien, il se sert, à la façon des Prophetes, du passé pour l'avenir, pour montrer que cet Evangile sera prêché par tout le monde avant la fin des siécles. Voyez Matth. 26. 13.

*A toutes les créatures, &c.* c'est-à-dire, à tous les peuples indifferemment, & à toutes les nations. Voyez ci-devant verset 6.

℣. 24. *Moi Paul qui me réjouis maintenant dans les maux que je souffre pour vous, & qui accomplis dans ma chair ce qui reste à souffrir à J.C.* en souffrant *moi-même pour son corps, qui est l'Eglise.*

*Moi Paul ;* pour qui vous avez tant d'estime & de créance.

*Qui me réjouis maintenant dans les maux que je souffre pour vous.* Et ainsi vous ne devez pas vous abattre ni vous décourager pour me voir souffrir, ni diminuer en rien la ferveur & la fermeté de votre foi. Voyez Eph. 3. 13. mais au contraire vous vous en devez réjouir aussi-bien que moi, puisque c'est pour votre bien. Voyez Philip. 2. 17. Ceci se rapporte au verset précédent, où il les exhorte à demeurer fermes dans la foi & dans l'espérance des promesses de l'Evangile.

*Pour vous*, c'est-à-dire, à cause de la prédication de l'Evangile que j'annonce aux Gentils, du nombre desquels vous êtes.

*Et qui accomplis dans ma chair*, c'est-à-dire, en mon corps, qui est à présent chargé de chaînes & affligé de diverses incommodités, *ce qui reste à souffrir à J. C.* c'est-à-dire : Quoique J. C. ait beaucoup souffert pour le salut de son Eglise, il lui reste encore à souffrir beaucoup de choses en la personne de ses ministres pour son établissement ; de sorte qu'en souffrant, comme je fais, pour la prédication de l'Evangile, j'accomplis autant qu'il est en moi & pour ma portion, ce qui lui reste à souffrir ; & je fais en cela la fonction de J. C. même, qui repute les souffrances de ses ministres pour les siennes propres. Vous ne devez donc pas vous affliger de mes souffrances, puisqu'elles sont si utiles & si glorieuses. *Autr.* J. C. ayant souffert comme Chef du corps mystique de l'Eglise, il lui reste encore à souffrir en chacun des membres de son corps, afin qu'il y ait une parfaite conformité entre le chef & le corps : de sorte qu'en souffrant, comme je fais, dans l'établissement de l'Evangile en qualité de membre de ce corps mystique, j'accomplis, autant qu'il est en moi, le reste de ses souffrances, & je contribue de ma part à rendre tout le corps de l'Eglise conforme à son Chef, qui est J. C. Saint Paul marque aussi peut-être par-là ce qu'un Ancien a dit depuis en d'autres termes : Que le sang des Martyrs est une semence de Chrétiens.

En souffrant *moi-même pour son corps, qui est l'Eglise.* Voyez Eph. 1. 23.

℣. 25. *De laquelle j'ai été établi ministre, selon la charge que Dieu m'a donnée pour l'exercer envers vous,*

*afin que je m'acquite pleinement* du miniſtere *de la parole de Dieu.*

*De laquelle j'ai été établi miniſtre ;* ce qui m'oblige d'autant plus à ſouffrir pour elle : *Omnia ſuſtineo propter electos.* 2. Tim. 2. 10.

*Selon la charge, &c.* c'eſt-à-dire : Je ne me ſuis pas ingeré de moi-même dans ce miniſtere ; c'eſt Dieu qui m'en a imposé la charge, en me faiſant l'Apôtre des Gentils en général.

*Afin que je m'acquitte, &c.* c'eſt-à-dire, que je rempliſſe la parole de Dieu. Voyez Rom. 16. 25. 26.

℣. 26. Vous prêchant *le myſtere qui a été caché dans tous les ſiécles & tous les âges, & qui maintenant a été découvert à ſes ſaints.*

Vous prêchant *le myſtere qui a été caché dans tous les ſiécles, &c.* non ſeulement aux Gentils qui vivoient dans une profonde ignorance du vrai culte de Dieu, mais même au commun des Juifs, qui n'avoient aucune connoiſſance diſtincte des myſteres de l'Evangile, & dont le culte ne conſiſtoit qu'en des cérémonies charnelles, qui n'étoient que des figures groſſieres du culte ſpirituel de cette nouvelle loi. L'Apôtre dit tout ceci, & ce qui ſuit, à la louange de l'Evangile, pour maintenir les Coloſſiens dans la fermeté de la foi, & pour leur faire voir combien il avoit ſujet de ſe réjouir des ſouffrances qu'il enduroit pour ſon miniſtere.

*Et qui maintenant a été découvert à ſes ſaints*, c'eſt-à-dire, à ceux qui ont embraſſé la foi, qui ont été ſanctifiés par le Baptême, & inſtruits de la doctrine de J. C.

℣. 27. *Auſquels Dieu a voulu faire connoître quelles ſont les richeſſes de la gloire de ce myſtere dans les Gentils, qui n'eſt autre choſe que J. C. reçu de vous, &* devenu *l'eſpérance de votre gloire.*

*Ausquels Dieu a voulu faire connoître*, par une pure grace, & de son seul bon plaisir, sans qu'on puisse rendre d'autre raison pourquoi il a préféré les hommes des derniers siécles à ceux des premiers, que sa seule volonté; *quelles sont les richesses de la gloire de ce mystere dans les Gentils*, c'est-à-dire, lesquelles richesses ne sont autre chose, que J. C. prêché parmi vous, reçu de vous, & regnant en vous, dans lequel résident tous les trésors de la sagesse de Dieu, & la plénitude de la grace pour la communiquer aux fidéles.

*Qui n'est autre chose que J. C. &c.* que vous avez reçu par la foi, & qui regne en vous par sa grace.

*Et* devenu *l'espérance de votre gloire*, c'est à-dire, la cause méritoire, ou le gage assuré de la gloire future que vous esperez.

℣. 28. *C'est lui que nous prêchons, avertissant tous les hommes, & les instruisant tous dans toute la sagesse; afin que nous les rendions tout autant que nous pourrons parfaits en J. C.*

Matth. 10. 27.

*C'est lui que nous prêchons*, publiquement, ouvertement, & non plus en figure & en mystere, comme il étoit prêché aux Juifs: *Prædicate super tecta.*

*Avertissant* de sortir des ténebres de l'ignorance & du peché, *tous les hommes*, ne faisant plus comme autrefois, d'exception de nation, lorsque la Religion étoit renfermée dans la seule nation des Juifs.

*Et les instruisant dans toute la sagesse*, ne tenant plus les mysteres du Christianisme cachés, comme faisoient les Prophetes, mais les déclarant nettement à tous les hommes indifféremment, & leur en donnant une pleine connoissance.

*Afin que nous les rendions, &c.* c'est-à-dire, présentions à Dieu comme une hostie vivante. *Ut fiat oblatio gentium, &c.*

*Parfaits en J. C.* c'eſt-à-dire, parfaitement inſtruits en ce qui regarde la foi & la connoiſſance de J. C.

℣. 29. *C'eſt auſſi la fin que je me propoſe dans mes travaux, combattant par l'efficace de ſa vertu, qui agit puiſſamment en moi.*

*C'eſt auſſi la fin que je me propoſe*, pour avancer la prédication de l'Evangile, & préſenter à Dieu tous les hommes parfaits en J. C.

*Dans mes travaux*, avec peine & difficulté, ſelon la force du verbe grec κοπιάω, *combattant* contre le diable & le monde, qui me livrent des perſécutions violentes, *par l'efficace de ſa vertu*, & non par mes propres forces, qui ſuccomberoient dans cette perſécution; *qui agit puiſſamment en moi*, c'eſt-à-dire, qui me fait réſiſter courageuſement à toutes les perſécutions, & en demeurer victorieux. Voyez 2. Cor. 10. 3. Philip. 1. 20. 2. Tim. 4. 7. Hebr. 10. 32.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 3. juſqu'au 9. *NOus rendons graces à Dieu, Pere de notre Seigneur J. C. & nous le prions ſans ceſſe pour vous, &c.*

S. Paul s'adreſſe à Dieu le Pere pour le remercier des graces qu'il a faites aux Coloſſiens, avant de lui en demander de nouvelles pour eux; parce que ſi on ne reconnoît premierement les bienfaits qu'on a reçus de lui, on ſe rend indigne d'en recevoir d'autres: c'eſt pourquoi toutes nos prieres doivent commencer par la reconnoiſſance de ſes graces; car ſi nous en avous le reſſentiment tel que nous devons l'avoir, il ne manquera point de les augmenter, au-

lieu que c'eſt en tarir la ſource que de n'avoir point ſoin de les reconnoître.

℣. 9. juſqu'au 13. *C'eſt pourquoi depuis le temps que nous avons ſçu ces choſes, nous ne ceſſons point de prier pour vous, &c.*

Après que notre ſaint Apôtre a rendu graces à Dieu des biens ſpirituels dont il avoit enrichi les Coloſſiens, il lui demande pour eux les vertus qui leur étoient néceſſaires pour les rendre parfaits Chrétiens & dignes d'avoir part à l'héritage des Saints. Pour cet effet il demande ſur-tout deux choſes: la premiere, qu'ils ſoient remplis de la connoiſſance de la volonté de Dieu; la deuxiéme, qu'ils ſoient remplis de force pour mettre en pratique cette connoiſſance.

Il n'eſt pas aiſé de connoître la volonté de Dieu pour faire *ce qui eſt bon, ce qui eſt agréable à ſes yeux & ce qui eſt parfait;* comme S. Paul dit ailleurs, il ne ſuffit pas de connoître ce que Dieu a preſcrit dans ſes écritures, & de ſçavoir le décalogue où nous apprenons tout ce que nous devons pratiquer & éviter; ce n'eſt pas aſſez d'être inſtruit de toutes les maximes excellentes que J. C. nous a enſeignées dans ſon Evangile, chacun en particulier, ſelon ſes inclinations, rétreſſit ou élargit les Commandemens de Dieu, & les ſaintes inſtructions de notre Sauveur. Les payens mêmes connoiſſoient par la lumiere naturelle, & pratiquoient la plupart des choſes que Dieu a ordonnées dans la loi écrite. Les Juifs *connoiſſoient la volonté de Dieu* plus particulierement, en ayant été inſtruits par une loi qu'il leur a écrite lui-même; mais ni les uns ni les autres ne connoiſſoient point la volonté de Dieu parfaitement, & n'en étoient point *remplis*, comme un

*Rom 12. 2.*

*Rom. 2. 18.*

Chrétien le doit être, *avec toute la ſageſſe & l'intelligence ſpirituelle.* Car, comme dit ſaint Thomas, il y a deux ſortes de ſageſſe; l'une qui n'eſt que dans l'eſprit, & ſelon la connoiſſance ſeulement; l'autre, qui n'eſt pas ſeulement lumineuſe, mais auſſi affective, & qui ſe trouve avec l'inclination du cœur, *ſecundùm inclinationem*; c'eſt ce qu'on appelle la ſcience des Saints: ainſi on peut *pénétrer tous les myſteres, & avoir une parfaite ſcience de toutes choſes,* ſans connoître comme il faut la volonté de Dieu. Pour la connoître de la maniere que ſaint Paul le deſire, il faut l'aimer, la goûter & s'en nourrir, comme J. C. le dit de lui-même; *ma nourriture eſt de faire la volonté de celui qui m'a envoyé*, c'eſt-à-dire, ſes ordres & ſes commandemens; & comme le Fils de Dieu ne faiſoit rien & ne diſoit rien que ce qui lui étoit preſcrit par ſon Pere, *à meipſo facio nihil, ſed ſicut docuit me pater, hæc loquor;* auſſi le Chrétien rempli de cette ſageſſe ſpirituelle ſçait ce qu'il doit dire, & ce qu'il doit faire dans toutes les occaſions, & évite une infinité de fautes qui échappent à ceux qui n'ont point reçu cette intelligence: *Le ſentier des juſtes eſt comme une lumiere brillante*, dit le Sage, *mais la voie des méchans eſt pleine de ténebres; ils ne ſçavent où ils tombent.*

1. part. qu. 1.

1. Cor. 13. 2.

Joan. 4. 34.

Joan. 8. 28.

Prov. 4. 18. 19.

Demandons donc *au Pere de gloire qu'il nous donne l'eſprit de ſageſſe & de révélation pour le connoître, & qu'il éclaire les yeux de notre cœur;* car ſi nous n'avons que l'eſprit éclairé, nous pourrons bien inſtruire les autres; mais nous ne nous inſtruirons pas nous-mêmes, & nous marcherons dans les ténebres. Voyez Eph. 1. 16.

Ephеſ. 1. 17.

La deuxiéme choſe, que ſaint Paul demande à Dieu pour les Coloſſiens, c'eſt qu'il *les rempliſſe de*

*force pour avoir en toutes rencontres une patience & une douceur persévérante.* L'homme de lui-même n'est que foiblesse, & ne peut non plus résister par lui-même aux attaques de ses ennemis spirituels, qu'un enfant pourroit s'opposer à un géant. Comment donc pouvoir demeurer fermes contre la violence de toutes les tentations, & souffrir avec une insensibilité sainte tous les troubles & les traverses qui nous arrivent? Cela ne se peut faire sans un puissant secours de la grace de Dieu, & sans être fortifié de ces armes spirituelles dont parle l'Apôtre dans
c. 6. 10. l'Epître aux Ephesiens. Mais pour supporter tous les maux de la vie présente *avec une patience & une douceur persévérante*, il faut sur-tout être armé du bouclier de la foi; car quand un Chrétien qui souffre des outrages, des pertes de biens, & des douleurs du corps, éleve les yeux de son ame à la considération de la jouissance bienheureuse du bonheur éternel, ce qu'il souffre lui paroît très-peu de chose en comparaison de la récompense qui l'attend; & ainsi ces peines qui seroient insupportables si on n'y regardoit que la douleur qu'elles causent, deviennent legeres par la vue du prix qui les suit; c'est ainsi que saint Paul se surmontant lui-même par l'effort de son courage, compte pour rien toutes les peines & les afflictions qui l'assiegeoient de
Rom. 8. 18. toutes parts: *Quand je considere*, dit-il, *les souffrances de la vie présente, je trouve qu'elles ne sont point considérables au prix de cette gloire qui doit un jour briller en nous.*

C'est l'effet d'une foi vive & animée, de regarder tous les maux de cette vie, quelque longs qu'ils paroissent, comme courts & legers par rapport à la gloire éternelle qui en est la récompense; c'est delà

que vient cette fermeté d'ame qui fait persévérer jusqu'à la mort avec une patience insurmontable : car c'est à cette condition que J. C. promet la récompense, comme il le déclare à l'Ange de Smyrne, *soyez fidele jusqu'à la mort, & je vous donnerai la couronne de vie.* Si donc l'on a vu tant de Martyrs qui ont souffert avec joie les plus cruels tourmens, c'est qu'ils étoient remplis de cette force divine que la foi donne, qui leur faisoient *envisager la récompense, ne voulant point racheter leur vie présente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection : Courons donc par la patience dans cette carriere qui nous est ouverte, jettant les yeux sur Jesus comme sur l'auteur & le consommateur de la foi, qui au-lieu de la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir, a souffert la croix en méprisant la honte & l'ignominie, & il est maintenant assis à la droite du trône de Dieu, afin que nous ne nous découragions point, & que nous ne tombions point dans l'abattement.*

Apoc. 2. 10.

Hebr. 11. 26 35.

c. 12. 1. 2. 3.

Un second moyen d'être rempli de force pour emporter courageusement tout ce qu'il peut y avoir de peine & de douleur, c'est une grande défiance de nous-mêmes & une grande confiance en Dieu.

Comme nous sommes d'autant plus vils & méprisables devant Dieu que nous nous estimons considérables, aussi sommes-nous d'autant plus foibles que nous nous croyons plus forts, & comme nous sommes au-contraire d'autant plus considerables devant Dieu que nous nous estimons plus méprisables à nos yeux ; nous sommes aussi d'autant plus forts devant Dieu que nous nous croyons plus foibles & moins capables de nous-mêmes de resister aux tentations. Dieu est tout-puissant, & remplit de force ceux qui ont soin de recourir à son assis-

tance divine dans leurs besoins, pourvu qu'ils réconnoissent leur impuissance ; car il veut avoir toute la gloire de la force qu'il donne, sans qu'on s'en puisse rien attribuer : *Ma puissance*, dit-il dans saint Paul, *éclate davantage dans la foiblesse*, lorsque ceux en qui Dieu fait paroître les effets de sa grace, sont dans la foiblesse & l'infirmité ; c'est alors que son pouvoir éclate davantage, afin que toute la gloire lui en soit attribuée. C'est dans ce dessein que pour établir son Eglise il a choisi ce qu'il y avoit de plus foible pour lui assujettir ce qu'il y avoit de plus fort & de plus considérable dans le monde : ainsi pour obtenir de Dieu la force qui nous est nécessaire pour vivre chrétiennement, nous devons reconnoître notre néant, & dire avec le Prophete roi : Je remets entre vos mains toute ma force : *Fortitudinem meam ad te custodiam*, parce que c'est vous qui me protegez par votre puissance, & qui me prévenez par votre grace. La force du Chrétien consiste à vaincre la chair, à contredire sa volonté propre, à mortifier ses désirs dereglés, à mépriser les charmes de la prosperité, & à se dépouiller absolument de la crainte des maux de la terre. Or nul n'a cette force de lui-même ; mais elle lui vient de Dieu, *selon l'efficace de sa force & de sa puissance ;* comme dit saint Paul, *& par la puissance de sa gloire ;* c'est pourquoi Dieu dit par son Prophete : *Je mettrai mon esprit au milieu de vous ; je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes, que vous garderez mes ordonnances, & que vous les pratiquerez.* Prions-le donc que pour nous remplir de force, *il nous applique à toute bonne œuvre, afin que nous fassions sa volonté, lui-même faisant en nous ce qui lui est agréable par Jesus-Christ.*

*1. Cor. 12. 9.* *Ephes. 1. 20.* *Coloss. 1. 11.* *Ezech. 36. 27.* *Hebr. 13. 21.*

℣. 13. 14. *Qui nous a arrachés de la puissance des ténebres, &c.* Voyez cet endroit expliqué sur l'Epître aux Ephesiens, c. 1. 19.

℣. 15. jusqu'au 22. *Qui est l'image du Dieu invisible, & qui est né avant toutes les créatures, &c.*

Les Colossiens séduits par des faux docteurs, croyoient que c'étoit par l'entremise des Anges que les hommes avoient accès auprès de Dieu, & qu'il falloit les adorer comme nos médiateurs auprès de sa souveraine Majesté; mais saint Paul pour réfuter cette erreur impié, fait voir l'excellence & la dignité de J.C. au-dessus des Anges, & montre que comme c'est lui seul qui a réconcilié les hommes avec Dieu, il est aussi notre seul médiateur & la source de toutes les graces que nous recevons.

Dieu ayant donné à l'homme la liberté de la volonté, afin qu'il se portât à la vie en conservant les bonnes graces de son Créateur, il s'est lui-même volontairement engagé dans une mort funeste, par une desobéïssance à Dieu très-injurieuse. Un si grand peché ne pouvoit être expié sans un sacrifice, mais quel sacrifice pouvoit avoir la vertu d'absoudre les hommes & de les réconcilier avec la souveraine Majesté si outrageusement offensée? On ne peut pas dire que des bêtes immolées eussent été capables de produire un effet si extraordinaire, il falloit une hostie raisonnable & spirituelle qui fût sacrifiée pour un pécheur doué de raison; mais où trouver parmi les hommes une victime qui fût exempte de peché; car ils y étoient tous assujettis? Ce ne pouvoit pas être non plus par le ministere des Anges que Dieu pouvoit être appaisé; comme ce sont des créatures, il n'y auroit point eu de proportion entre la satisfaction qu'ils auroient pu faire, & l'offense

qui avoit été faite à Dieu ; il étoit nécessaire que ce fût par le Créateur même que la créature fût délivrée. Ainsi la sagesse de Dieu qui étoit avec le Pere avant tous les siécles, se devoit incarner dans la fin des siécles ; & au lieu d'envoyer sur la terre des saints Anges, il devoit venir lui-même d'une maniere visible pour racheter les hommes, & s'étant fait homme pour l'amour d'eux, il a pris leur nature sans prendre leur pché, en sorte que pouvant mourir par son humanité, il pût purifier le peché par son innocence & par sa justice. C'est par cet anéantissement prodigieux qu'il a été élevé à une souveraine grandeur, afin *qu'au nom de Jesus tout genou fléchisse dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers:* & celui qui par sa nature étoit au-dessus des Trônes, des Dominations, des Principautés, & des Puissances, tout ayant été créé par lui & pour lui, est devenu par le mérite de sa Passion le souverain Seigneur de tout ce qui est dans le ciel & dans la terre. Ce n'est donc point dans les Anges qu'il faut mettre sa confiance, mais dans celui qui a été avant toutes choses, & en qui toutes choses subsistent.

Philip. 2. 10.

℣. 22. 23. *Mais maintenant J. C. vous a reconciliés par sa mort dans son corps mortel, pour vous rendre saints, purs, & irrepréhensibles devant lui : Si toutefois vous demeurez fondés & affermis, &c.*

Il semble que saint Paul par ce raisonnement veuille dire qu'il ne suffit pas d'avoir reçu la foi & l'espérance dans un certain dégré, si on n'en a assez pour demeurer fermes au milieu des tentations qui nous attaquent vivement ; car c'est une marque que la foi étoit sans racine, comme il est dit dans l'Evangile, où il est parlé de la semence, qui ayant poussé, sécha, parce qu'elle n'avoit pas de profondeur ;

Matth. 13. 5. Luc. 8. 6.

deur ; ainsi ceux qui ont de la bonne volonté & qui font des bonnes œuvres ; mais qui ne demeurent pas fermes dans la tentation, font voir que le fond de leur cœur n'étoit pas changé, & que l'amour du monde est toujours demeuré plus fort que celui de Dieu. C'est pourquoi J. C. qui juge selon la vérité & non selon les apparences, dira à ceux-ci en son dernier jugement, qu'il ne les a jamais connus, *numquam novi vos ;* quoiqu'ils aient fait plusieurs bonnes œuvres, parce qu'elles ne procedoient point d'un amour véritable qu'ils eussent pour lui ; il faut donc que l'amour que l'on a pour Dieu soit plus fort que celui qu'on a pour le monde, pour briser la dureté du cœur, & demeurer fermes & inébranlables dans la foi & l'amour de la vérité ; la force chrétienne n'est autre chose, dit S. Augustin, qu'*un amour qui ne craint rien, & que nulle douleur, ni nulle incommodité ne peut faire perir.*

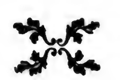
*Matth. 7. 23.*

*L. de mor. Eccl. c. 17.*

℣. 26. jusqu'à la fin. *Vous prêchant le mystere qui a été caché jusqu'à cette heure, & qui maintenant a été decouvert à ses Saints, &c.*

Entre un nombre infini de bienfaits dont Dieu nous a favorisé, il n'y en a point de comparable à celui par lequel *il nous a arrachés de la puissance des ténébres pour nous transferer dans le Royaume de son Fils bien aimé ;* cette grace est si singuliere, qu'il n'y a ni parole ni pensée qui puisse l'exprimer ou la comprendre comme il faut ; c'est à la vérité un grand bienfait de Dieu de nous avoir créés & formés, & de nous avoir donné une ame raisonnable capable de le connoître & de l'aimer : mais à quoi nous eût servi d'avoir reçu l'être & la vie, si nous n'avions été rachetés pour vivre heureux éternellement : Ce grand dessein de reconcilier l'homme avec Dieu

pour le faire regner avec lui a été caché pendant plusieurs siécles depuis le commencement du monde ; & un nombre inombrable d'hommes ensevelis dans les ténébres, sont péris dans leur incrédulité. Qui pourroit comprendre la grandeur de ce bienfait, d'être du nombre de ceux ausquels Dieu a fait connoître les richesses de la grace dont il nous a prévenu? Quelle reconnoissance ne devons-nous point avoir pour une faveur si inestimable? Si un grand Prince avoit dans ses prisons un grand nombre de criminels condamnés à une mort cruelle & ignominieuse, & que pour en sauver quelques-uns il vint lui-même pour endurer le supplice auquel ils auroient été condamnés; ceux qui seroient délivrés pourroient ils jamais reconnoître une bonté si extraordinaire? C'est l'état où nous nous sommes trouvés, & ce que le Fils de Dieu a fait pour nous en tirer. Ce souverain Seigneur si grand & si infini en majesté, sans qu'il eût aucun besoin de nous, est descendu jusqu'au dernier rabaissement, s'est revêtu de notre chair mortelle, a pris sur soi toutes nos dettes; & pour nous en acquitter, a souffert les plus horribles tourmens que l'on puisse jamais souffrir. C'est-là, dit saint Chysostome, ce mystere caché dont parle saint Paul; mystere qui passe toutes les pensées & toute l'attente des hommes, *qui n'est autre chose que J. C. reçu de vous, & devenu l'espérance de votre gloire.*





# CHAPITRE II.

1. Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis, & pro iis qui sunt Laodiciæ, & quicumque non viderunt faciem meam in carne:

2. ut consolentur corda ipsorum, instructi in charitate, & in omnes divitias plenitudinis intellectûs, in agnitionem mysterii Dei Patris, & Christi Jesu:

3. in quo sunt omnes thesauri sapientiæ & scientiæ absconditi.

4. Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.

5. Nam etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum, gaudens, & videns ordinem vestrum, & firmamentum ejus, quæ in

1. Car je suis bien aise que vous sçachiez combien est grande l'affection & le soin" que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, & même pour tous ceux qui ne me connoissent point de visage, & ne m'ont jamais vu :

2. afin que leurs cœurs soient consolés, & qu'étant unis ensemble" par la charité, ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence pour connoître le mystere de Dieu le Pere & de J. C.

3. en qui tous les trésors de la sagesse & de la science sont renfermés".

4. Or je dis ceci afin que personne ne vous trompe par des discours subtils & élevés":

5. car quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit, voyant avec joie l'ordre qui se garde parmi vous, & la soli- 1 Cor. 5. 3.

ỳ. 1. *Grec.* le combat & la peine d'esprit.

ỳ. 2. *lettr.* instructi. *c'est-à-dire*, constructi, compacti, comme il paroît par le Grec. *autr.* fermes & assûrés.

ỳ. 3. *autr.* cachés.

ỳ. 4. *lettr.* sublimes.

dité de votre foi en *Jesus*-Christ.

6. Continuez donc à vivre en Jesus-Christ notre Seigneur, selon l'instruction que vous en avez reçue;

7. étant attachés à lui comme à votre racine//, & édifiés // sur lui comme sur votre fondement, vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, & croissant de plus en plus en Jesus-Christ // par de continuelles actions de graces.

8. Prenez garde que personne ne vous surprenne // par la Philosophie, & par des raisonnemens vains & trompeurs, selon les traditions des hommes, selon les principes d'une science mondaine //, & non selon *Jesus*-Christ.

9. Car toute la plenitude de la divinité habite en lui corporellement//.

10. Et c'est en lui que vous en êtes remplis, lui qui est le chef de toutes Principautés & de toutes Puissances:

Christo est, fidei vestræ.

6. Sicut ergo accepistis Jesum Christum Dominum, in ipso ambulate,

7. radicati, & superædificati in ipso, & confirmati fide, sicut & didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione.

8. Videte ne quis vos decipiat per philosophiam, & inanem fallaciam, secundùm traditionem hominum, secundùm elementa mundi, & non secundùm Christum.

9. Quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.

10. Et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus, & potestatis:

ỷ. 7. *lettr.* enracinés en lui.
Ibid. *autr.* bâtis.
Ibid. *lettr.* en lui, c'est-à-dire, en J. C. *Grec.* en elle, en sous-entendant la foi.
ỷ. 8. *Grec.* ne ravisse votre foi, &c.
Ibid. *lettr.* selon les élemens du monde.
ỷ. 9. *expl.* substanciellement, non en figure, ni seulement par une inhabitation de graces.

11. in quo & circumcisi estis circumcisione non manu facta in expoliatione corporis carnis, sed in circumcisione Christi;

11. comme c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme, mais qui consiste dans le dépouillement du corps des pechés″, que produit la concupiscence charnelle″, c'est-à-dire, de la circoncision de *Jesus*-Christ;

12. consepulti ei in baptismo, in quo & resurrexistis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum à mortuis.

12. ayant été ensevelis avec lui par le baptême, dans lequel vous avez aussi été ressuscités par la foi que vous avez eue″, que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts par l'efficace de sa puissance.

13. Et vos, cùm mortui essetis in delictis, & præputio carnis vestræ, convivificavit cum illo, donans vobis omnia delicta:

13. Car lorsque vous étiez dans la mort de vos pechés & dans l'incirconcision de votre chair″, Jesus-Christ vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos pechés. *Ephes. 2. 1.*

14. delens quod adversùs nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, & ipsum tulit de medio, affigens illud cruci:

14. Il a effacé″ la cédule″ qui nous étoit contraire; il a entierement aboli le decret de notre condamnation en l'attachant à sa croix:

15. & expolians prin-

15. & ayant desarmé les

℣. 11. *lettr.* corps de la chair.

Ibid. On a suivi le Grec dans ce verset.

℣. 12. *lettr.* par la foi de l'operation de Dieu qui l'a ressuscité, &c.

℣. 13. *expl.* dans le dereglement d'une ame charnelle & incirconcise.

℣. 14. *expl.* par sa doctrine.

Ibid. *expl.* la loi de Moïse, qui nous rendoit redevables à la justi-

principautés & les puissances ‖, il les a menées hautement en triomphe à la face de tout le monde, après les avoir vaincues par sa croix.

cipatus, & potestates; traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso.

16. Que personne donc ne vous condamne pour le manger & pour le boire, ou sur le sujet des jours de fêtes, des nouvelles lunes, & des jours de sabbat;

16. Nemo ergo vos judicet in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum;

17. puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devoient arriver, & que *Jesus*-Christ en est le corps *& la verité.*

17. quæ sunt umbra futurorum: corpus autem Christi.

Matth. 24. 4. 18. Que nul ne vous ravisse le prix de votre course, en affectant de paroître humble par un culte *superstitieux* des Anges, se mêlant de parler des choses qu'il ne sçait point, étant enflé par les vaines imaginations d'un esprit humain *&* charnel ‖,

18. Nemo vos seducat, volens in humilitate, & religione Angelorum, quæ non vidit ambulans, frustrà inflatus sensu carnis suæ,

19. & ne demeurant ‖ pas attaché à celui qui est la tête *&* le chef, duquel tout le corps recevant l'influence par les vaisseaux qui en joignent & lient toutes les parties, s'en-

19. & non tenens caput, ex quo totum corpus, per nexus & conjunctiones subministratum & constructum, crescit in augmentum

de Dieu. Voyez Ephes. 2. 15.
℣. 15. *expl.* les démons.
℣. 18. *lettr.* Et étant en vain enflé du sens de sa chair.
℣. 19. *autr.* au lieu de demeurer, &c.

Dei.

tretient & s'augmente par l'accroissement que Dieu lui donne".

20. Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis hujus mundi: quid adhuc tanquam viventes in mundo decernitis?

21. Si donc vous êtes morts avec *Jesus*-Christ à ces premieres & plus grossieres instructions du monde", comment vous laissez-vous imposer des loix, comme si vous viviez dans ce *premier état du* monde;

21. Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis:

21. Ne mangez pas, *vous dit-on, d'une telle chose*, ne goûtez pas *de ceci*, ne touchez pas *à cela*:

22. quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundùm præcepta & doctrinas hominum,

22. cependant ce sont des choses qui périssent toutes par l'usage", & en quoi vous ne suivez que des maximes & des ordonnances humaines.

23. quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ in superstitione, & humilitate, & non ad parcendum corpori, non in honore aliquo ad saturitatem carnis.

23. quoiqu'elles ayent quelque apparence de sagesse dans une superstition & une humilité *affectée*, dans le rigoureux traitement qu'on fait au corps, & dans le peu de soin qu'on prend de rassasier la chair".

℣. 19. *lettr.* croît d'un accroissement de Dieu.

℣. 20. *lettr.* aux élemens du monde.

℣. 22. *autr.* qui sont des ordonnances, dont l'observation méne à la mort.

℣. 23. *autr.* qui pourroient être raisonnablement & sagement pratiquées, si on le faisoit volontairement avec humilité, pour mortifier le corps & ne point flater la chair en la rassasiant avec excè.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *CAr je suis bien-aise que vous sçachiez combien est grande l'affection* & *le soin que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, & même pour tous ceux qui ne me connoissent point de visage, & ne m'ont jamais vu.*

*Car.....combien est grande l'affection & le soin, &c.* Grec. *Le combat & la peine d'esprit.* Ce que l'Apôtre dit à l'occasion du dernier verset du chapitre précedent, où il parle de ses combats pour la prédication de l'Evangile ; comme s'il disoit : Je vous parle ainsi afin que vous sçachiez, &c. Car il n'entend pas seulement parler des persécutions qu'il recevoit des tyrans pour la prédication de l'Evangile; mais aussi des contestations & des disputes qu'il avoit contre les Juifs & contre les faux docteurs, touchant la nécessité des observations légales qu'ils vouloient introduire dans l'Eglise, comme il paroît par la suite de l'Epître.

*Pour ceux qui sont à Laodicée.* Cette ville étoit voisine de celle de Colosses; & S. Paul n'avoit pas moins d'affection pour les Laodicéens, que pour les Colossiens, & prétendoit que cette lettre leur seroit commune.

*Et même pour tous ceux qui me connoissent, &c.* c'est-à-dire, pour qui je n'ai pas moins d'affection, que pour ceux ausquels j'ai annoncé en personne l'Evangile.

℣. 2. *Afin que leurs cœurs soient consolés, & qu'étant unis ensemble par la charité, ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence pour connoître le*

*mystere de Dieu le Pere & de J. C.*

*Afin que leurs cœurs*, sçachant l'affection & le soin que j'ai pour eux, & voyant les travaux & les peines que je souffre à leur sujet; *soient consolés*, c'est-à-dire, animés & encouragés à perseverer dans la foi, nonobstant toutes les persécutions des tyrans, & les ruses des hérétiques.

*Et qu'étant unis ensemble par la charité*, c'est-à-dire, dans la communion de l'Eglise, & dans l'amour de vos freres; ce qui est ici opposé à l'esprit de schisme, qui est la cause ordinaire de l'hérésie.

*Et qu'ils soient remplis de toutes les richesses, &c.* c'est-à-dire, de la foi de l'Evangile, qui renferme en soi la pleine connoissance de tout ce qu'il y a de plus sublime dans le monde. *Autr.* La connoissance du mystere de la Rédemption, & de toutes ses parties & ses circonstances. L'Apôtre appelle ce mystere : *Le mystere de Dieu le Pere*, parce qu'il en étoit l'auteur & le premier principe; *& de J. C.* parce que c'est lui qui l'a exécuté, & qui l'a déclaré aux hommes; le Pere l'ayant tenu caché depuis le commencement du monde jusqu'à la venue de J. C. Voyez Ephes. 3. 4.

℣. 3. *En qui tous les trésors de la sagesse & de la science sont renfermés.*

*En qui tous les trésors, &c.* c'est-à-dire, en J. C. Quelques nouveaux Interpretes les rapportent au mystere de la Rédemption, dans lequel consiste toute la sagesse & la souveraine science de l'homme; toutes les autres n'étant que vanité en comparaison de celle-là, & qu'ignorance sans celle-là. *Aut.* Nous trouvons en J. C. tous les trésors de la vraie sagesse & de la vraie science du salut, sans les chercher ailleurs par le ministere des Anges, & par la Philoso-

phie humaine, comme font les Gnostiques & les Simoniens; ou dans la science de la loi, comme les purs Juifs.

℣. 4. *Or je dis ceci, afin que personne ne vous trompe par des discours subtils & élevés.*

*Or je dis ceci, afin que personne ne vous trompe, &c.* vous persuadant de quitter la sainteté de la foi en J. C. pour vous attacher à des moyens de salut inventés par la sagesse humaine; puisqu'il n'y a point de sagesse salutaire hors de lui.

℣. 5. *Car quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit, voyant avec joie l'ordre qui se garde parmi vous, & la solidité de votre foi en J. C.*

*Car.* Ce qui me porte à vous parler ainsi, c'est l'amour que j'ai pour vous, & la joie que j'ai de voir l'état fleurissant de votre Eglise; appréhendant que ces faux docteurs n'en troublent l'ordre & la tranquilité.

*Quoique je sois absent de corps;* ce qui est aux personnes du monde un sujet & une occasion de rallentir, ou de perdre peu à peu leur amitié.

*Je suis néanmoins avec vous en esprit*, c'est-à-dire; de pensée, de soin, & d'affection, étant plus avec vous qu'avec moi-même; ce qui vous est bien plus avantageux que ma présence corporelle.

*Voyant avec joie l'ordre qui se garde, &c.* L'Apôtre les exhorte adroitement par cette louange, à persévérer dans la subordination à leurs Supérieurs, & dans la foi de J. C.

℣. 6. *Continuez donc à vivre en J. C. notre Seigneur, selon l'instruction que vous en avez reçue.*

*Continuez, &c.* c'est-à-dire: Persévérez en la doctrine de J. C. & vivez selon ses maximes; en sorte que vos mœurs soient conformes à la foi que vous professez.

*Selon l'instruction que vous en avez reçue*, par le ministere d'Epaphras.

℣. 7. *Etant attachés à lui comme à votre racine, & édifiés sur lui comme sur votre fondement, vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, & croissant de plus en plus en J. C. par de continuelles actions de graces.*

*Etant attachés à lui comme à votre racine*, hors de laquelle vous ne pouvez porter aucun fruit. *Ego sum vitis vera, vos palmites, &c.* *Autr.* Etant attachés à J. C. comme la racine d'un bon arbre a de coutume d'être attachée à la terre, ou de tenir fortement dans la terre où il est planté. Ainsi J. C. ne seroit pas ici comparé à la racine, mais à la terre où est plantée la racine. *Jerem. 15. 5.*

*Et édifiés sur lui comme sur votre fondement.* Voyez 1. Cor. 3. 11.

*Vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée*, ne la laissant point corrompre ni alterer par la fausse doctrine des Philosophes & des hérétiques.

*Et croissant de plus en plus en J. C. par de continuelles actions de graces;* puisqu'il n'y a pas de plus puissant moyen pour attirer de nouveaux bienfaits de Dieu sur nous, que de le reconnoître & le remercier pour ceux que nous en avons déja reçus. D'autres traduisent: *Avec actions de graces*, reconnoissant humblement que c'est Dieu seul qui est l'auteur de votre foi & de votre fermeté dans la foi. *Dei enim donum est, &c.* *Ephes. 2. 8.*

℣. 8. *Prenez-garde que personne ne vous surprenne par la philosophie, & par des raisonnemens vains & trompeurs, selon les traditions des hommes, selon les principes d'une science mondaine, & non selon J. C.*

*Prenez garde que personne*, soit Juif, soit Simonien, soit Gnostique ou hérétique; car l'Apôtre

entend parler des uns & des autres.

*Ne vous surprenne*. Gr. *Ne vous ravisse*. C'est une métaphore prise des loups ou des larrons, qui ravissent les brebis du troupeau. Voyez Jean 10. 1. 8. 10. vous faisant quitter la pureté de la foi de J. C. pour vous embarasser dans le culte superstitieux des Anges, ou dans les cérémonies Judaïques.

*Par la Philosophie*, non pas telle qu'elle est en elle-même, puisqu'on en peut faire un bon usage, mais de la philosophie des Grecs, dont se servoient les Gnostiques & les Juifs mêmes, qui étoit remplie d'erreurs, sur-tout en ce qui regardoit le culte de Dieu, & les moyens de s'approcher de lui. C'est pourquoi il explique ensuite de quelle philosophie il entend parler.

*Et par des raisonnemens vains & trompeurs*, tâchant par leurs subtilités de vous persuader de prendre des Anges, au lieu de J. C. pour médiateurs auprès de Dieu; ou de vous attacher encore à des observations légales, comme à des moyens de salut.

*Selon les traditions des hommes*, c'est-à-dire, lesquels raisonnemens ne sont qu'humains, n'étant appuyés sur aucune revelation de Dieu. Il parle spécialement du culte superstitieux des Anges que les Gnostiques enseignoient, inventé par Pythagore; & des observations & cérémonies inventées par les Pharisiens, & ajoutées aux cérémonies de la loi de Moïse.

*Selon les principes d'une science, mondaine*, c'est-à-dire, qui ne sont appuyés que sur les principes de la sagesse humaine, qui sont ordinairement opposés à ceux de la Religion; ou sur le culte cérémoniel de Moïse, qui n'avoit été donné aux hommes que comme un rudiment & un alphabet pour se dispo-

ſer à recevoir la foi de J. C. *Sub elementis mundi :* de ſorte que la foi en J. C. étant établie, l'uſage des cérémonies doit être aboli. *Gal.* 4. 3.

*Et non ſelon J. C.* c'eſt-à-dire, contraire à ſa doctrine, quoique ces faux docteurs faſſent ſemblant d'être Chrétiens.

℣. 9. *Car toute la plenitude de la divinité habite en lui corporellement.*

*Car.* L'Apôtre rend raiſon de l'exhortation du verſet précédent. Le ſens, Ne permettez pas que ces faux docteurs vous ſéparent de J. C. pour vous attacher au culte ſuperſtitieux des Anges, ni aux obſervations légales, comme à des moyens de ſalut, car c'eſt en lui, & non pas dans les Anges, ni dans les cérémonies Judaïques, que réſide toute la plenitude des graces de Dieu. Il ne les faut donc pas chercher ailleurs qu'en lui.

*Toute la plenitude de la divinité*, c'eſt-à-dire, non ſeulement des graces, mais même de la nature de Dieu, qui eſt la ſource de toutes les graces. Or c'eſt une choſe fort ridicule, de négliger la ſource pour s'attacher aux ruiſſeaux.

*Habite en lui corporellement*, & non pas en figure, comme dans le ſanctuaire Judaïque; mais réellement & ſubſtanciellement; non par une ſimple réſidence de grace, comme dans les Anges, mais eſſentiellement, & par l'union ſubſtancielle de la nature humaine à la nature divine en la Perſonne du Verbe : & enfin, non-ſeulement dans ſon ame, comme dans les juſtes, mais même dans ſon corps, qui eſt uni, auſſi-bien que ſon ame, à la nature divine en la Perſonne du Verbe.

℣. 10. *Et c'eſt en lui que vous en êtes remplis, lui qui eſt le chef de toutes Principautés & de toutes Puiſſances.*

*Et c'est en lui*, & non pas dans les Anges, *que vous en êtes remplis*, c'est-à-dire, de graces: car la plenitude des graces habite en lui; comme il dit au verset précédent.

*Lui qui est le chef, &c.* c'est-à-dire: Puisque vous êtes remplis par le chef même, c'est donc une chose indigne que vous vous adressiez aux inférieurs, au mépris & au préjudice du chef, pour les obtenir, comme font les hérétiques.

℣. 11. *Comme c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme, mais qui consiste dans le dépouillement du corps des péchés, que produit la concupiscence charnelle; c'est-à-dire, de la circoncision de J. C.*

*Comme c'est en lui que vous avez été circoncis, &c.* L'Apôtre parle ici contre les observations Judaïques, que les faux docteurs tâchoient d'introduire parmi les fidéles, dont la principale & le fondement de toutes étoit la Circoncision. Le sens est: Vous avez reçu par la grace de J. C. la circoncision spirituelle de vos ames par le don de la régénération; & ainsi la Circoncision charnelle qui n'est qu'une figure de la spirituelle, vous est entierement inutile; puisque la figure ne sert plus de rien, quand on possede la réalité; non plus que l'ombre, quand on possede le corps, l'image, quand on possede la chose représentée.

*Mais qui consiste dans le dépouillement du corps*, non extérieur & visible, dont la Circoncision ôtoit une petite partie; mais du corps intérieur & invisible *des péchés, &c.* c'est-à-dire, de tous les vices & de toute la dépravation naturelle & habituelle qui étoit en nous.

*C'est-à-dire, de la circoncision de J. C.* au Baptême,

ſubſtitué par J. C. en la place de la Circonciſion, & par lequel il opere lui-même la véritable circonciſion de nos ames, comme il l'explique enſuite. Or en donnant au Baptême le nom de Circonciſion de J. C. il exclut tacitement la Circonciſion Moſaïque, & fait voir qu'elle n'eſt pas pour les Chrétiens, mais ſeulement pour les Juifs.

℣. 12. *Ayant été enſevelis avec lui par le Baptême, dans lequel vous avez auſſi été reſſuſcités par la foi que vous avez eue, que Dieu l'a reſſuſcité d'entre les morts par l'efficace de ſa puiſſance.*

*Ayant été enſevelis avec lui par le Baptême*, c'eſt-à-dire : Cette circonciſion ſpirituelle, & ce dépouillement du corps des péchés s'eſt faite, lorſque vous avez été plongés & comme enſevelis dans l'eau du Baptême ; car comme le ſépulcre eſt un ſigne certain de la mort de celui qui eſt enſeveli, auſſi l'immerſion du corps en l'eau du Baptême, ſelon l'ancienne coutume de baptiſer, eſt un ſigne certain & efficace de la mort ſpirituelle du vieil homme, ou de la mort de l'homme au peché ; & cette mort eſt le dépouillement du corps des pechés.

*Dans lequel* Baptême *vous avez auſſi été reſſuſcités* ſpirituellement, pour vivre d'une vie toute divine, & ſemblable à celle de J. C. Ainſi vous ne devez plus vous arrêter aux obſervations légales, qui ſont toutes terreſtres & materielles, & qui ont été abolies par J. C. *Si conſurrexiſtis cum Chriſto, &c.* ce qui Col. 3. 1. fait voir la perfection de la circonciſion ſpirituelle, qui ne dépouille pas ſeulement l'homme du corps du péché ; mais qui le fait vivre enſuite de la vie de la grace, ſubſtituant, pour ainſi dire, un nouveau corps de juſtice & de grace, à celui du péché ; au lieu que la Circonciſion légale ſe contente d'être à

l'homme une particule de son corps, & le laisse tel qu'il est & dans son imperfection.

*Par la foi que vous avez eue*, & non par les œuvres de la loi. Il seroit donc fort absurde, qu'ayant reçu la vie de la grace par la foi, vous voulussiez en obtenir la conservation & la perfection par la loi. *Ut*
Gal. 3. 3. *cùm spiritu cœperitis, nunc carne consummemini.*

*Que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts par l'efficace de sa puissance*, c'est-à-dire, ayant cru que Dieu l'avoit ressuscité des morts, & qu'il étoit tout puissant pour vous ressusciter spirituellement de vos pechés, à l'exemple & par le mérite de la résurrection de son Fils.

℣. 13. *Car lorsque vous étiez dans la mort de vos pechés & dans l'incirconcision de votre chair, J. C. vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos pechés.*

*Car,&c.* Après avoir dit dans le verset précédent, que les fidéles sont ressuscités avec J. C. par le Baptême, l'Apôtre explique plus clairement ensuite en quoi consiste, & comment s'est faite cette résurrection spirituelle des Colossiens.

*Et dans l'incirconcision de votre chair*, c'est-à-dire, non seulement dans la mort de vos pechés; ce qui nous étoit commun avec vous: *Eramus autem & nos*
Ephes. 2. 3. *naturâ filii iræ; & alibi:* mais même dans le paganisme & dans l'infidélité, signifiée par le prépuce &
Act. 11. 4. l'incirconcision. *Quare introisti ad viros præputium habentes; & alibi:* ou bien, si on entend le mot d'incirconcision à la lettre, l'Apôtre voudroit marquer, que J. C. n'a point laissé de ressusciter spirituellement les Colossiens, quoiqu'ils ne fussent point circoncis; & qu'ainsi, puisqu'ils ont reçu la vie de J. C. sans la Circoncision, ils ne doivent nullement croire qu'elle soit nécessaire pour le salut, comme

comme le prétendoient les faux docteurs.

*Jesus-Christ vous a fait revivre avec lui*, de la vie de la grace, qui est la résurrection, dont il parle au verset précédent.

*Vous pardonnant tous vos péchés* par le Baptême, qui a effacé en vous & le peché originel, & les pechés actuels que vous aviez commis auparavant que vous eussiez embrassé la foi.

✝. 14. *Il a effacé la cédule qui nous étoit contraire, il a entierement aboli le décret de notre condamnation, en l'attachant à sa croix.*

L'Apôtre explique comment cette rémission des pechés s'est faite à l'égard des Juifs.

*Il a effacé la cédule*, c'est-à-dire, remis gratuitement l'obligation que nous avions contractée avec lui, d'observer toutes les ordonnances de la loi de Moïse, nous ayant délivré de la peine de mort que nous avions méritée & encourue pour les avoir violées contre notre promesse.

*Qui nous étoit contraire*, c'est-à-dire, dont la charge nous étoit insupportable, parce qu'elle nous engageoit à l'observation de toute la loi; ce qui étoit au-dessus de nos forces, & nous précipitoit ainsi dans la mort par la prévarication.

*Il a entierement aboli le décret de notre condamnation*, c'est-à-dire, non seulement il a effacé la cédule, mais il l'a abolie & déchirée. *Autr.* Non seulement il nous a déchargé de l'obligation d'observer la loi cérémonielle, & de toutes les peines que nous avions encourues par la transgression, mais il l'a entierement abolie, en sorte qu'elle n'a plus aucune vertu, & qu'elle n'est plus d'aucun usage, & que non seulement il n'y a pas de peché à ne la pas observer, mais qu'il y a même du peché à la vouloir

observer : car quoique dans les commencemens de l'Eglise on souffroit, par condescendance à l'infirmité des Juifs fidéles, l'observation des cérémonies légales ; pourvu qu'ils n'y missent pas leur confiance, & qu'ils ne leur attribuassent aucune vertu ; cette condescendance n'a pas duré long-temps, & on n'en usoit que par une dispense spéciale de Dieu limitée à ces premiers temps ; & depuis, l'observation en est devenue mortelle.

*En l'attachant à la croix*, l'ayant, pour ainsi dire, clou avec lui, c'est-à-dire, cassé & anéanti par sa mort. Il a égard à l'usage de certains pays, où l'on cloue les édits publics pour marquer qu'ils sont revoqués.

℣. 15. *Et ayant desarmé les principautés & les puissances, il les a menées hautement en triomphe à la face de tout le monde, après les avoir vaincues par sa croix.*

*Et ayant desarmé les principautés, &c.* c'est-à-dire, ayant ravi au diable l'injuste proie de tant d'ames qu'il tenoit sous sa tyrannie, & ôté le pouvoir de leur nuire à l'avenir, & l'ayant privé honteusement de l'honneur qui lui étoit rendu dans tout le monde, comme à Dieu même, par l'idolatrie.

*Il les a menés hautement en triomphe à la face de tout le monde.* Il a égard à la coutume des vainqueurs, qui menoient leurs captifs devant tout le peuple, pour marque de leur triomphe & de leur victoire. L'Apôtre veut dire, que J. C. n'a pas triomphé du diable en cachette, mais publiquement ; non en un seul lieu, mais généralement par tout, ayant fait prêcher & recevoir son Evangile dans tout le monde.

*Après les avoir vaincues par sa croix.* Lett. *Par lui-même*, c'est-à-dire, ayant remporté toute cette signalée victoire contre le diable, non en combat-

tant, mais en souffrant à la croix; ce qui rend sa victoire bien plus illustre & toute divine. *Autr.* Ayant remporté cette victoire, non par le secours & l'assistance d'autres personnes, comme font tous les autres vainqueurs, mais l'ayant remportée par lui seul contre tous les démons. Vulg. *In semetipso.* L'Apôtre fait mention de cette victoire de J. C. sur les démons, pour faire voir qu'en abolissant le culte legal, il a aussi aboli le culte idolatrique; & qu'ainsi les fidéles ne doivent plus aucunement s'attacher aux observations cérémonielles & légales des Juifs, ni aux Payennes, telles qu'étoient celles que les Gnostiques observoient & vouloient faire observer aux fidéles, leur prescrivant des jeûnes & des abstinences de certaines viandes & de certains breuvages, aussi-bien que les Juifs. C'est pourquoi il ajoute ensuite:

℣. 16. *Que personne donc ne vous condamne pour le manger & pour le boire, ou sur le sujet des jours de Fêtes, des Nouvelles Lunes, & des jours de Sabbat.*

*Que personne donc ne vous condamne*, c'est-à-dire: Ne permettez pas qu'aucun Juif ou hérétique prenne la liberté de vous condamner *pour le manger*, voulant vous obliger à vous abstenir de certaines viandes; comme étant immondes; *& pour le boire*, vous interdisant l'abstinence du vin, ou pour un temps, comme les Phariſiens, ou pour toujours, comme les Gnostiques, à l'exemple des Pythagoriciens, dont plusieurs observoient toutes ces pratiques.

*Ou sur le sujet des jours de Fêtes.* Tout ce qui suit ne regarde que les Juifs, qui vouloient que les fidéles observassent, aussi-bien qu'eux, tous ces jours de Fêtes annuelles, comme de Pâques, de la Pentecôte, des Tabernacles, &c.

*Des Nouvelles Lunes*, *&c.* C'étoit le premier jour du mois, qui étoit très célébre parmi les Juifs, mais auquel cependant on n'étoit pas obligé de s'abstenir du travail, il suffisoit d'offrir le sacrifice ordonné par la loi en ce jour, comme un jour de Fête & de Sabbat.

℣. 17. *Puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui doivent arriver*, *& que J. C. en est le corps* & la vérité.

*Puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre*, *&c.* c'est-à-dire, n'ont été dans l'institution qu'une figure grossiere des mysteres de la Religion Chrétienne. Voyez Hebr. 10. 1.

*Et que J. C. en est le corps* & la vérité, c'est-à-dire, nous avons en J. C. & dans son Evangile l'accomplissement de tous les mysteres, & de toutes les choses représentées par ces ombres de la vieille loi : nous ne devons donc plus nous y attacher, puisque l'ombre est inutile, quand on posséde le corps ; & l'image quand on posséde la vérité.

℣. 18. *Que nul ne vous ravisse le prix de votre course, en affectant de paroître humble par un culte* superstitieux *des Anges*, *se mêlant de parler des choses qu'il ne sçait point*, *étant enflé par les vaines imaginations d'un esprit humain & charnel.*

*Que nul.* Ce verset est une suite de ce qu'il a dit, que J. C. avoit triomphé des Principautés & des Puissances. Le sens est : Puisque J. C. a détruit par sa mort le culte idolatrique qu'on rendoit aux démons, prenez garde de ne pas retomber dans cette même idolatrie, sous prétexte du culte de tous les Anges, que les Gnostiques veulent introduire parmi vous. *Ne vous ravisse.* Lett. *ne vous séduise*, c'est-à-dire, ne vous fasse perdre la récompense de la vie

éternelle qui vous est promise, si vous perseverez dans la foi. *Le prix de votre course*, c'est-à dire, la liberté que J.C. vous a donnée & acquise.

*En affectant de paroître humble par le culte* superstitieux *des Anges*, c'est-à-dire, tâchant de vous persuader que c'est une action d'humilité de ne se pas adresser immédiatement à Dieu, mais qu'il faut s'adresser aux Anges comme à nos uniques médiateurs, pour obtenir ses graces & la remission de nos péchés; ce qui est les élever au-dessus même de J.C. & par conséquent une idolatrie manifeste.

*Se mêlant de parler des choses qu'il ne sçait point*, & d'établir des nouvelles doctrines touchant le culte des Anges, & touchant les dégrés d'honneur qu'on leur doit rendre; & sans en avoir rien vu de prescrit dans la loi de Dieu, ni dans l'Evangile, ni dans la pratique de l'Eglise, qui sont les regles uniques du culte véritable qu'on doit rendre à Dieu.

*Etant enflé par les imaginations*, *&c.* c'est-à-dire, que cette entreprise temeraire ne procede que de sa présomption, & de l'estime qu'il fait de ses imaginations & de son propre jugement, qui lui fait croire qu'il est capable de pénetrer dans les choses les plus secrettes, & qu'il n'y a rien au-dessus de lui. *Autr.* Cette spéculation curieuse des choses si élevées remplit ces superbes de complaisance pour eux-mêmes; mais c'est en vain, car elle ne procede que de l'esprit humain & charnel, qui est incapable de pénétrer dans toutes ces choses.

℣. 19. *Et ne demeurant pas attaché à celui qui est la tête & le chef, duquel tout le corps recevant l'influence par les vaisseaux qui en joignent & lient toutes les parties, s'entretient & s'augmente par l'accroissement que Dieu lui donne.*

*Et ne demeurant pas attaché à celui qui est la tête & le chef* de l'Eglise, & par conséquent celui par lequel elle doit présenter ses vœux & ses desirs à Dieu, de même que les membres du corps ne demandent ce qui leur est nécessaire que par la tête: c'est pour montrer qu'il est l'unique médiateur, & que d'en vouloir établir plusieurs, c'est faire de l'Eglise un corps monstrueux à plusieurs têtes. Voyez Eph. 4. 15. 16.

*Duquel* seul, & non pas des Anges, *tout le corps recevant l'influence.* L'Apôtre ne veut pas dire qu'il n'y ait aucune partie de ce corps qui ne reçoive l'accroissement de J. C. mais qu'il n'y en a aucune qui le puisse recevoir; & qui le reçoive en effet par J. C. & que tous ceux qui s'en séparent sont privés de cet accroissement; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait en ce corps plusieurs membres privés de la vie spirituelle de la grace, & même de la foi, comme plusieurs hypocrites: de sorte que ceux-là se séparent du corps de l'Eglise, qui se privent volontairement de l'influence de ce chef pour la recevoir des Anges. Tout ceci est ajouté contre les Gnostiques, qui méprisoient la parole de Dieu prêchée dans l'Eglise, l'usage de ses Sacremens, & l'union des fidéles, qu'ils regardoient comme des ignorans & grossiers; pour s'entretenir de leurs vaines spéculations, s'imaginant par-là attirer les graces de Dieu par le ministere des Anges, ou des démons.

*Par les vaisseaux qui en joignent & lient.* Grec: *ramassent & serrent toutes les parties*, c'est-à-dire, par le moyen des ministres Ecclésiastiques, qui sont comme les nerfs & les veines par lesquels J. C. communique l'influence de son Esprit aux membres de son Eglise, & par lesquels il les entretient dans l'union.

Ceci eſt encore ajouté contre les Gnoſtiques, qui tâchoient de ſéparer les fidéles de leurs Paſteurs légitimes, ſous prétexte de leur donner les Anges pour maîtres : c'eſt pourquoi l'Apôtre les avertit de demeurer attachés à leurs Paſteurs, & qu'à moins de cela ils ne peuvent recevoir l'influence ſpirituelle de leur chef, qui eſt J. C. ni demeurer dans la communion de ſon corps.

*S'entretient & s'augmente par l'accroiſſement* ſpirituel, qui conſiſte dans le progrès continuel que font les fidéles dans les vertus chrétiennes, ſur tout dans la charité, *que Dieu lui donne ;* c'eſt-à-dire, dont Dieu le Pere eſt le premier principe, & qu'il communique aux fidéles par ſon Saint-Eſprit, moyennant leur union à J. C. qui eſt leur che f.

℣. 20. *Si donc vous étes morts avec J. C. à ces premieres & plus groſſieres inſtructions du monde, comment vous laiſſez-vous impoſer des loix, comme ſi vous viviez dans ce* premier état du *monde ?*

L'Apôtre a enſeigné ci-deſſus verſets 14. & 15 que J. C. avoit par ſa mort aboli toute la loi cérémonielle & toutes les obſervations du culte idolatrique, & que perſonne n'avoit droit de forcer les fidéles à les obſerver ; puiſque J. C. les en avoit délivrés. Voyez verſets 16. & 17. maintenant il en tire cette conſéquence.

*Si donc vous étes morts avec J. C. &c.* c'eſt-à-dire : Puiſque vous avez été délivrés de l'obligation d'obſerver toutes ces cérémonies par la mort de J. C. en mourant ſpirituellement avec lui dans le Baptême, & participant ainſi à tous les avantages de ſa mort ; comment ſouffrez-vous qu'on vous y oblige encore Voyez Gal. 4. 4.

*Comment vous laiſſez-vous impoſer* par les faux

docteurs, soit Gnostiques, soit Juifs; *des loix*, touchant ces observations extérieures, qu'il explique ensuite.

*Comme si vous viviez dans* ce premier état du *monde*, c'est-à-dire, comme si vous n'étiez pas morts spirituellement à toutes ces observations avec J. C. & que vous vécussiez encore comme les Juifs, ou comme les Payens, d'une vie charnelle & mondaine, occupés à des observances terrestres & profanes; au lieu que vous êtes appellés à vivre d'une vie toute spirituelle & céleste. Voyez Phil. 3. 30.

℣. 21. *Ne mangez pas*, vous dit-on, d'une telle chose, *ne goutez pas* de ceci, *ne touchez pas* à cela.

*Ne mangez pas, &c.* disent les Juifs & les Gnostiques, de la viande d'une bête morte, parce qu'elle est immonde selon la loi.

*Ne goûtez pas, &c.* c'est-à-dire: Non seulement ne maniez pas, & ne mangez pas de ce qui est immonde, mais même n'y touchez pas.

℣. 22. *Cependant ce sont des choses qui périssent toutes par l'usage, & en quoi vous ne suivez que des maximes & des ordonnances humaines.*

*Cependant ce sont des choses, &c.* c'est-à-dire: Les viandes interdites par les Philosophes & par les Chrétiens Judaïsans, étant digerées dans l'estomac, ne peuvent ni nuire, ni être utiles pour le salut de l'ame; car étant corruptibles, elles n'ont d'elles-mêmes aucunes vertus de souiller ni de purifier l'homme: de sorte qu'on ne les sçauroit défendre, comme mauvaises d'elles-mêmes, ni même comme immondes par la loi, puisqu'elle est entierement abrogée. Voyez Matth. 15. 17. Quelques-uns traduisent: *qui sont destinées à périr par l'usage*, c'est-à-dire, à être mangées, & non pas à sanctifier,

ni à souiller l'ame du fidéle : *Quos Deus creavit ad* 1. Tim.
*percipiendum, &c. Quia omnis creatura Dei bona est,* 4. 5. 4.
*&c.* D'autres traduisent : *Cependant toutes ces ordonnances ménent à la mort, quand on les observe, n'étant que des loix & des opinions humaines.*

℣. 23. *Quoiqu'elles ayent quelque apparence de sagesse dans une superstition & une humilité* affectée *dans le rigoureux traitement qu'on fait au corps, & dans le peu de soin qu'on prend de rassasier sa chair.*

*Quoiqu'elles ayent quelque apparence de sagesse*, c'est-à-dire, de pieté solide & véritable, *dans une superstition & une humilité* affectée. L'Apôtre entend parler du culte des Anges, que les Gnostiques vouloient introduire, sous prétexte d'humilité ; en quoi ils paroissoient fort pieux.

*Dans le rigoureux traitement, &c.* Il entend parler des abstinences superstitieuses des Juifs, & de celles des Gnostiques, & des Philosophes Pythagoriciens.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *CAr je suis bien aise que vous sçachiez combien est grande l'affection & le soin que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, & même pour tous ceux qui ne me connoissent point de visage, & ne m'ont jamais vu, &c.*

Ce n'est pas sans raison que saint Chrysostome dit que le cœur de Paul étoit plus vaste que tout le monde, & qu'il renfermoit tous les habitans de la terre ; car la charité dont il étoit embrasé, le faisoit Gregor.
passer d'un lieu en un autre ; & ce feu céleste qui lui Moral.
remplissoit le cœur, le poussoit incessamment de l. 30. c. 7.

province en province pour attirer des cœurs à la foi. Il respiroit le salut non seulement de ceux qui le connoissoient, mais aussi de *ceux qui ne le connoissoient point, & ne l'avoient jamais vu.* Il étoit bien loin
Rom. 1. 10. des Romains quand il leur écrivit : *Je demande continuellement à Dieu dans mes prieres, que, si c'est sa volonté, il m'ouvre enfin quelque voie favorable pour aller vers vous ; car j'ai grand desir de vous voir.* Etant rete-
2. Cor. 13. 1. nu à Ephese, il écrivit aux Corinthiens : *Voici la troisiéme fois que je me prépare pour vous aller voir.* Et
Galat. 4. 20. de ce même lieu il écrivit aussi aux Galates : *Je voudrois maintenant être avec vous, pour diversifier mes paroles selon vos besoins.* Il envoye aussi ses disciples où il ne peut aller lui-même : *J'espere qu'avec la grace du Seigneur Jesus*, dit-il aux Philippiens, *je vous envoierai bien-tôt Timothée, afin que je sois consolé apprenant de vos nouvelles.* Enfin, s'il est retenu de corps en quelque lieu, l'impatience de ses saints desirs le pousse ailleurs en esprit. La tendresse de son amour paternel le rend présent par-tout, étant effectivement présent à ceux avec lesquels il conversoit, sans être absent de ceux avec qui il n'étoit pas ; *Car*
Coloss. 2. 5. *quoique je sois absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit ;* c'est ainsi qu'il parle écrivant aux Colossiens.

Que veut dire qu'il se partage avec inquietude en tant de lieux, sinon qu'il est pressé par l'ardeur d'une même charité pour tous. La charité, qui d'ordinaire unit les choses qui sont divisées, oblige le cœur si uni de saint Paul de se diviser vers tant de différens objets ; & le réunit d'autant plus étroitement dans une ardente affection pour Dieu seul, qu'il le porte à se répandre plus largement par ses saints desirs. Ainsi ce grand Apôtre voudroit en prê-

chant pouvoir dire toutes choſes tout à la fois, & en aimant voir tout enſemble tous les fidéles. Il voudroit en demeurant en un corps mortel vivre pour tous, & en ſortant de ce même corps, profiter à tous par le ſacrifice de la foi.

Que les miniſtres de J. C. chaſſent donc la pareſſe de leurs cœurs, continue ſaint Gregoire, & *ibid.*
qu'ils n'ayent jamais de repos, tant qu'ils ne trouvent point leur nourriture; c'eſt-à-dire, la converſion des ames, & que s'embraſant de deſir pour l'utilité des autres, ils courent ſans ceſſe pour chercher à ſatisfaire l'ardeur de leur faim ſpirituelle.

℣. 2. juſqu'au 8. *Afin que leurs cœurs ſoient conſolés, & qu'étant unis enſemble par la charité, ils ſoient remplis de toutes les richeſſes d'une parfaite intelligence, &c.*

Le ſaint Apôtre montre ici quelle étoit ſa vue dans le ſoin qu'il prenoit pour ceux qu'il inſtruiſoit: c'étoit premierement, *afin que leurs cœurs fuſſent conſolés*, c'eſt-à-dire, que parmi les afflictions & les mauvais traitemens qu'ils enduroient, ils conſervaſſent cette paix intérieure qui ſurpaſſe toute penſée, & qu'ils trouvaſſent même de la joie dans les maux qu'on leur faiſoit; le plus grand ſujet de conſolation qu'on puiſſe avoir dans cette vie, c'eſt de ſouffrir pour J. C. c'eſt-à-dire, pour la juſtice & la vérité: *Car*, comme S. Paul nous l'enſeigne lui- 2. *Cor.* 1.
même, *à meſure que les ſouffrances de J. C. s'accroiſſent* 5.
*& ſe multiplient en nous, nos conſolations s'accroiſſent & ſe multiplient par J. C.* Ainſi David diſoit: *Vos* *Pſal.* 93.
*conſolations ont rempli mon ame de joie, à proportion des* 19.
*douleurs qui ont accablé mon cœur. Malheur à vous, ri-* *Luc.* 6.
*ches, parce que vous avez votre conſolation dans ce mon-* 24. 25.
*de; malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous ſerez reduits aux pleurs & aux larmes:* Au contraire

Matth. 5. 6. Luc. 6. 21. J. C. appelle heureux ceux qui répandent des larmes pour leurs pechés, & par compassion pour ceux qui se perdent. O heureuse, ô sainte tristesse! s'écrie S. Jean Chrysostome; ô tristesse préférable à toutes les joies du monde? Je soutiens, dit-il, que ces larmes sont pleines d'une joie inconcevable, & qu'une tristesse si sainte est une source de mille consolations; la joie du monde est une folie passagere, dont le cœur n'est pas vraiment consolé à cause des remords de conscience qui l'accompagnent; mais le cœur d'un homme juste, où réside le Saint-Esprit, est dans un festin continuel de joie & de consolation, même au milieu des afflictions.

La seconde chose que l'Apôtre desiroit à ses disciples c'est qu'*ils fussent unis ensemble par le lien de la charité*; comme cette union est essentielle au Chrétien, S. Paul la recommande avec grand soin dans toutes ses Epîtres:

Rom. 15. 5. *Que le Dieu de patience & de consolation*, dit-il aux Romains, *vous fasse la grace d'être toujours unis de sentiment & d'affection les uns avec les autres,*

c. 12. 5. *selon l'Esprit de J. C. Car quoique nous soyons plusieurs, nous ne sommes tous neanmoins qu'un seul*

1. Cor. 12. 12. & suiv. Eph. 4. 3. 4. Phil. 2. 2. &c. *corps en J. C. & nous sommes tous reciproquement les membres les uns des autres:* (Il dit la même chose aux Corinthiens & à tous ceux à qui il écrit.) La liaison de ses membres, comme l'Apôtre le marque, est très-étroite; il ne suffit pas d'être uni au corps, il faut y tenir sa place; J. C. le chef répand l'esprit & la vie sur les membres qui se trouvent dans leur place; si nous ne sommes liés par la charité, nous n'avons point de part à l'esprit & à la vie qui descend de J. C. notre chef. Tenons-nous donc étroitement unis ensemble, & *travaillons avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.*

Le troisiéme sujet du desir de saint Paul, c'est que ceux qu'il instruisoit fussent remplis d'une parfaite intelligence des mysteres ; on n'en est point parfaitement instruit qu'on ne le soit par la charité, *instructi in charitate :* Cet esprit d'intelligence dont Dieu remplit les siens, ne consiste pas dans une simple spéculation, mais dans la pratique & l'exercice des bonnes œuvres qui soient l'effet d'une foi vive & animée ; il faut que le cœur soit éclairé plutôt que l'esprit, & l'on n'entre point dans la vérité que par la charité : *Non intratur in veritatem nisi per charitatem.* Voyez ce sujet expliqué ci-dessus sur le verset 9. du chap. 1.

℣. 8. jusqu'au 11. *Prenez garde que personne ne vous surprenne par la philosophie & par des raisonnemens, &c.*

Le nom de philosophie a été en si grande vénération dans toute l'antiquité payenne, qu'il n'y a rien qui ait reçu des Ecrivains plus d'éloges & de louanges. En effet, s'il y a quelque chose d'estimable dans le monde, c'est sur tout la recherche de la vérité, & l'étude des regles qui servent à la conduite de la vie : Mais quelque soin que tous les Philosophes anciens ayent pris de s'instruire & de s'éclaircir pour découvrir la verité ; quelque profession qu'ils fissent de la connoître & de l'enseigner à leurs disciples, ils n'ont point connu quelle étoit la voie qui conduisoit à Dieu, & qui pouvoit rendre l'homme heureux. Il est vrai qu'il y en a eu quelques uns parmi eux, comme Platon & quelques autres, qui s'élevant au-dessus de toutes les créatures, ont reconnu qu'il falloit mettre en Dieu le souverain bien de l'homme, & que son bonheur consistoit à l'aimer & à s'attacher

à lui; ils n'ont pas néanmoins servi Dieu comme il faut, & ont rendu à d'autres choses les honneurs divins qui ne sont dûs qu'à lui seul; ils n'ont pas même vêcu moralement bien & en honnêtes gens; mais ils ont été esclaves de leurs passions; de sorte que leur vie ne s'accordoit nullement avec leurs discours; &, comme dit un Ancien, il les faut considerer comme ces médecins, qui ont des boëtes qui portent pour titres des remedes & renferment des poisons. Et quoique les Platoniciens ayent eu entre tous les autres des sentimens plus élevés, & qui approchoient de plus près des regles de la vie chrétienne; comme néanmoins leur doctrine étoit encore pleine d'erreurs, elle a été la source de la plupart des hérésies qui ont troublé l'Eglise, & c'est eux principalement qu'on peut appeller avec Tertullien, *les patriarches des hérétiques.* Une marque certaine que tous les Philosophes anciens ont été dans l'erreur, c'est la diversité de leurs sectes, & la difference des opinions en une même matiere, sur tout en celle qui fait le bonheur de l'homme, qu'on ne peut ignorer sans se perdre; il n'y a qu'une vérité, la fausseté & le mensonge se partagent en plusieurs branches: *Sicut una veritas*, dit Lactance, *ita unam esse ac simplicem sapientiam, necesse est; nam illa terrena, quoniam falsa est, varia & multiplex, sibique tota contraria est.* C'est donc avec grande raison que S. Paul avertit les Colossiens de prendre garde de se laisser surprendre par les vains raisonnemens de la philosophie; ce qu'il entend principalement de celle des Platoniciens qui enseignoient que le monde avoit été créé par les Anges, & qu'ils étoient les médiateurs des hommes auprès de Dieu.

*l. 2. de falsa sap. c. 15.*

Ce n'eſt pas que la philoſophie en elle-même ne ſoit un don de Dieu excellent, qui peut ſervir à former l'eſprit & regler les mœurs; mais elle doit être elle-même reglée par l'autorité des Ecritures que Dieu nous a revelées, & ne doit rien avancer qui ne s'y accorde, manque de cette divine lumiere les Philoſophes payens ne marchoient qu'à tatons, & ne pouvoient éviter de tomber en une infinité d'erreurs. *Nous ne comprenons que difficilement ce qui ſe paſſe ſur la terre*, dit le Sage, *& nous ne diſcernons qu'avec peine ce qui eſt devant nos yeux. Mais qui pourra découvrir ce qui ſe paſſe dans le ciel? Et qui pourra connoître votre penſée, ſi vous ne donnez vous-même la Sageſſe, & ſi vous n'envoyez vous-même votre Eſprit ſaint du plus haut des cieux, afin qu'il redreſſe les ſentiers de ceux qui ſont ſur la terre, & que les hommes apprennent ce qui vous eſt agréable?* La Philoſophie parmi les Chrétiens, étant éclairée de la lumiere de la foi, eſt bien plus épurée; cependant parce que chacun ſe donne la liberté de débiter les imaginations de ſon eſprit, on la remplit ſouvent de queſtions inutiles & de fades ſubtilités; ainſi faute d'être bien traitée, & de la rendre plus chrétienne, la jeuneſſe qui y étudie, perd beaucoup de temps qu'elle pourroit bien mieux employer. C'eſt un deſordre que le ſçavant & pieux Louis de Grenade déplore dans ſon Traité de l'Oraiſon. La ſageſſe du monde enfle « le cœur de vanité, dit ce grand homme; celle de « Dieu l'enflamme par ſon amour; elle ne rend pas « les hommes ſuperbes & cauſeurs, mais humbles & « amis des larmes & du ſilence. Si donc, lorſque « Dieu m'enſeigne lui-même par ſa parole, je me « détourne de lui pour avoir recours à des maîtres du « ſiécle & de la terre, ne fais-je pas une injure à ce «

*Sap. 9. 16. &*

„ divin Maître ? Ne méprisai-je pas sa doctrine, lorsque je la considere moins que celle des hommes que je preferé à la sienne ? Si le nombre des personnes qui tombent dans cette erreur, n'étoit pas si grand, il y auroit moins de sujet de s'en plaindre. Combien le monde a-t-il aujourd'hui d'étudians, pendant que J. C. a si peu de vrais disciples ? On dit qu'au détroit de Magellan d'ordinaire de trois vaisseaux il s'en perd un : mais dans ce détroit dont nous parlons, à peine de cent y en a-t-il un de sauvé. La raison qu'en apporte ce saint homme, c'est que durant plusieurs années qu'on applique les jeunes gens aux lettres humaines ou à la philosophie, ils n'entendent pas le nom ni une seule parole de J. C. & ne trouvent point d'autre pâture que des argumens & des sophismes.

℣. 11. jusqu'au 16. *Comme c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme, &c.*

Saint Paul avertit ici les Colossiens de cette maxime importante pour toute l'Eglise, Que tout ce que Dieu ordonnoit aux Juifs doit s'executer par les Chrétiens d'une maniere spirituelle. Ainsi la circoncision, qui étoit le signe de l'alliance que Dieu fit avec Abraham, nous representoit le Baptême par lequel Dieu fait une alliance divine avec son Eglise. L'Apôtre, écrivant aux Romains, explique lui-même ce que c'est que cette circoncision spirituelle dont celle des Juifs étoit la figure. *Le* Rom. 2. 28. *vrai Juif*, dit-il, *n'est pas celui qui l'est au-dehors, & la véritable circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, & qui n'est qu'exterieure : mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement ; & la circoncision veritable est celle du cœur, qui se fait par l'esprit, & non selon la lettre.*

Cette

Cette circoncision interieure & spirituelle consiste dans le retranchement des vices & des desirs déreglés, ce qui se fait premierement dans le Baptême par l'operation du Saint-Esprit, qui efface de notre ame toutes les taches que la laideur du peché y avoit imprimées, & y détruisant le vieil homme nous rend de nouvelles creatures, & des hommes nouveaux qui se conduisent d'une maniere toute nouvelle; car, comme dit le même Apôtre, *nous avons été ensevelis avec J. C. par le Baptême pour mourir au peché, afin que comme il est ressuscité d'entre les morts, nous marchions aussi dans une nouvelle vie;* il dit la même chose aux Colossiens : *Ayant été ensevelis avec lui par le Baptême, & étant aussi ressuscités avec lui par la foi que vous avez eue en l'operation puissante de Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts*; Et leur dit ensuite, que *lorsqu'ils étoient dans la mort de leurs pechés, & dans l'incirconcision de leur chair, J. C. les a fait revivre avec lui;* ainsi la circoncision n'a pas été seulement la figure du Baptême, mais aussi celle de la resurrection spirituelle, par laquelle nous devons représenter celle de J. C. Car comme sa mortalité a été retranchée dans sa Resurrection, il nous a appris à retrancher toute notre concupiscence, en menant une vie nouvelle, vraiment chrétienne & exemte des souillures du peché, selon la pensée de saint Ambroise dans le Sermon qu'il a fait sur la circoncision de J. C. Ce retranchement des vices & de la concupiscence se fait par la circoncision du cœur, de l'esprit, des oreilles, & des levres; on trouvera tout ceci expliqué sur la Genese chapitre 17. dans le Sens spirituel.

Rom. 6. 4.

c. 2. 12.

℣ 16. jusqu'à la fin. *Que personne donc ne vous condamne pour le manger, & pour le boire, ou sur le sujet*

*des jours de Fêtes, des Nouvelles Lunes, &c.*

Après que saint Paul a fait voir aux Colossiens, que J. C. a remporté un triomphe éclatant sur le démon, & que par sa mort qu'il a soufferte sur la croix, il les a déchargés de l'obligation de garder la loi, il montre qu'il étoit ridicule de s'attacher à ces ceremonies legales, lorsque la verité qui étoit marquée par les figures, est accomplie & rendue présente par J. C. & dans J. C même. La loi avec tous les sacrifices n'avoient point la vertu d'effacer les pechés, ni de rendre heureux pour l'éternité; il en est de même de toutes les pratiques de piété, qui n'ont point J. C. pour fondement, & qui ne se rapportent point à lui : *Car il n'y a point de salut par aucun autre*; l'usage de toutes ces choses est de soi-même indifferent, mais il devient mauvais, si l'on s'y attache comme à une chose qui peut faire notre bonheur. Nous devons demeurer attachés à celui qui est le Chef du corps de l'Eglise, duquel découle l'esprit de vie dans tous les membres de ce même corps; celui qui s'en écarte pour trouver ailleurs son salut, se trompe, & se livre à une mort certaine, s'il met sa confiance en autre chose: Ce qui paroît de meilleur dans le monde n'est bon que quand on en use selon l'ordre que Dieu nous a prescrit dans sa loi; nous devons même être disposés à faire le contraire si c'étoit sa volonté, il veut être obéi de la maniere qu'il l'ordonne; les moindres choses faites dans cet esprit sont agréables à Dieu, qui condamne par son Prophete les actions même de religion, où se trouve la volonté de l'homme : *In die jejunii vestri invenitur voluntas vestra*, & approuve l'honneur qu'on lui rend, en ne suivant point ses inclinations, en ne faisant point sa pro-

*Act. 4. 12.* *Is. 58. 3.*

pre volonté : *Si glorificaveris eum dum non facis vias* v. 13.
*tuas, & non invenitur voluntas tua.*

# CHAPITRE III.

† Samedi saint.

1. Igitur, si consurrexistis cum Christo, quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens :

1. † Si donc vous êtes ressuscités avec Jesus-Christ ‖, recherchez ce qui est dans le ciel, où Jesus-Christ est assis à la droite de Dieu ;

2. quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram ;

2. *n'*ayez *de* goût *que* pour les choses du ciel, & non pour celles de la terre ;

3. mortui enim estis, & vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.

3. car vous êtes morts ‖, & votre vie est cachée en Dieu avec Jesus-Christ.

4. Cùm Christus apparuerit, vita vestra, tunc & vos apparebitis cum ipso in gloria.

4. Lorsque Jesus-Christ, qui est votre vie, viendra à paroître, vous paroîtrez aussi avec lui dans la gloire ¶.

5. Mortificate ergo membra vestra, quæ sunt super terram ; fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam, & avaritiam, quæ est simulacrorum servitus;

5. Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre, qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais désirs, & l'avarice qui est une idolatrie ; Ephes. 5. 3.

6. propter quæ venit ira Dei super filios in-

6. puisque ce sont ces *excès* qui font tomber la colere de

℣. 1. *expl.* par le Baptême.
℣. 3. *expl.* aux choses terrestres & mondaines.

Dieu sur les hommes rebelles à la vérité *.

credulitatis :

7. Et vous avez vous-mêmes commis autrefois *ces actions criminelles*, lorsque vous viviez dans ces desordres.

7. in quibus & vos ambulastis aliquando, cùm viveretis in illis.

*Rom. 6. 4. Ephes. 4. 22. Heb. 12. 1. 1. Petr. 2. 1. & 4. 2.*

8. Mais maintenant quittez aussi vous-mêmes tous ces pechés, la colere, l'aigreur, la malice, la médisance. Que les paroles deshonnêtes soient bannies de votre bouche.

8. Nunc autem deponite & vos omnia, iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro.

9. N'usez point de mensonges les uns envers les autres : dépouillez le vieil homme avec ses œuvres.

9. Nolite mentiri invicem, expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis,

10. Revêtez-vous du nouveau, qui se renouvelle pour

*Gen. 1. 26.*

connoître *Dieu* selon l'image de celui qui l'a créé *;

10. & induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem, secundùm imaginem ejus qui creavit illum ;

11. où il n'y a difference ni de Gentil & de Juif, ni de circoncis & d'incirconcis, ni de barbare & de Scythe, ni d'esclave & de libre ; mais où Jesus-Christ est * tout en tous.

11. ubi non est Gentilis, & Judæus, circumcisio, & præputium, Barbarus, & Scytha, servus, & liber ; sed omnia, & in omnibus Christus.

† 5. Dim. après les Rois.

12. † Revêtez-vous donc comme des élus de Dieu, saints & bien aimés, de tendresse & d'entrailles de misé-

12. Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti, & dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, mo-

℣. 6 *lettr.* sur les enfans de désobéissance.

℣. 10. *autr.* par la connoissance de Dieu.

destiam, patientiam,

13. supportantes invicem, & donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam, sicut & Dominus donavit vobis, ita & vos.

14. Super omnia autem hæc, charitatem habere, quod est vinculum perfectionis.

15. Et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua & vocati estis in uno corpore; & grati estote.

16. Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia docentes & commonentes vosmetipsos, in psalmis, hymnis, & canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo.

17. Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes

ricorde, de bonté, d'humilité, de modestie ", de patience,

13. vous supportant les uns les autres, chacun remettant à son frere tous les sujets de plainte qu'il pourroit avoir contre lui, & vous entrepardonnant, comme le Seigneur vous a pardonné.

14. Mais sur tout revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection.

15. Faites regner dans vos cœurs la paix de Jesus-Christ, à laquelle vous avez été appellés, comme *ne faisant tous qu'*un corps; & soyez-en reconnoissans.

16. Que la parole de Jesus-Christ demeure en vous avec plenitude, & vous comble de sagesse. Instruisez-vous & exhortez-vous les uns les autres par des pseaumes, des hymnes, & des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification " les louanges du Seigneur.

17. Quoique vous fassiez, ou en parlant, ou agissant, faites tout au nom de Jesus-Christ, rendant graces par 1. Cor. 10. 31.

℣. 12. *Grec.* douceur.
℣. 16. *lettr.* en grace, ou par un mouvement de grace.

lui à Dieu le Pere ¶.

Deo & Patri per ipsum.

Ephes. 5. 22. 1. Petr. 3. 1.

18. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est bien raisonnable, en ce qui est selon le Seigneur //.

18. Mulieres, subditæ estote viris, sicut oportet, in Domino.

19. Maris, aimez vos femmes, & ne les traitez point avec rigueur *&* avec rudesse.

19. Viri, diligite uxores vestras, & nolite amari esse ad illas.

Ephes. 6. 1.

20. Enfans, obéissez en tout à vos péres & à vos meres; car cela est agréable au Seigneur.

20. Filii, obedite parentibus per omnia: hoc enim placitum est in Domino.

Ephes. 6. 4.

21. Peres, n'irritez point vos enfans, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement.

21. Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant.

Tit. 2. 9. 1. Petr. 18.

22. Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais avec simplicité de cœur & crainte de Dieu.

22. Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.

23. Faites de bon cœur tout ce que vous ferez, comme le faisant pour le Seigneur, & non pour les hommes,

23. Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, & non hominibus,

24. sçachant que c'est du Seigneur que vous recevrez l'héritage *du ciel* pour recompense: C'est le Seigneur Jesus-

24. scientes quòd à Domino accipietis retributionem hereditatis; Domino Christo

† 18. *lettr.* en notre Seigneur. *autr.* selon que l'ordonne le Seigneur.

servite.

Christ que vous devez servir ‖.

25. Qui enim injuriam facit, recipiet id quod iniquè gessit: & non est personarum acceptio apud Deum.

25. Mais celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice; & Dieu n'a point d'égard à la condition des personnes. *Rom. 2. 6.*

ỷ. 24 *lett.* servez le Seigneur Jesus-Christ.

---

## SENS SPIRITUEL.

ỷ. 1. *SI donc vous êtes ressuscités avec J. C. recherchez ce qui est dans le ciel, où J. C. est assis à la droite de Dieu.*

*Si donc vous êtes ressuscités avec J. C.* L'Apôtre, après avoir dit dans le chapitre précedent, que les fideles étant morts avec J. C. par le Baptême, ils étoient déchargés de l'obligation d'observer les cérémonies legales, & qu'ils ne devoient pas souffrir qu'on leur imposât d'autres préceptes que ceux de l'Evangile, ou conformes à la doctrine de l'Evangile; il conclut, que puisqu'après être morts par le Baptême, ils sont ressuscités spirituellement avec J. C. dans le même Sacrement, ils ne se doivent pas contenter d'avoir renoncé aux observations Judaïques, & à celles des Gnostiques, mais qu'ils doivent vivre d'une vie toute céleste & conforme à la vie de J. C ressuscité.

*Recherchez ce qui est dans le ciel*, c'est-à-dire, les choses spirituelles & célestes, opposées aux charnelles & terrestres telles que sont les cérémonies legales, & tous les vices charnels.

*Où J. C. est assis à la droite de Dieu son Pere;* ainsi vous êtes obligés de l'y chercher & de l'y suivre, puisque les membres ne se doivent point séparer de leur chef. Voyez Rom. 8. 33. Ephes. 1. 20.

℣. 2. N'*ayez* de *goût* que *pour les choses du ciel, & non pour celles de la terre.*

N'*ayez* de *gout*, &c. c'est-à-dire: Ne vous contentez pas de desirer & de rechercher les choses célestes, mais mettez-y toute votre affection; & détachez vous entierement des terrestres, non seulement des pechés, mais même des cérémonies legales.

℣. 3. *Car vous êtes morts, & votre vie est cachée en Dieu avec J. C.*

*Car vous êtes morts*, c'est-à-dire: Vous ne devez point avoir d'affection pour ces choses, puisque par le Baptême vous y avez renoncé; & qu'au-lieu de cette vie exterieure & charnelle que vous meniez auparavant, vous en menez une toute spirituelle & divine, qui consiste dans les actes interieurs des vertus chrétiennes dont Dieu seul est

Rom. 2. 28. l'auteur, & qui ne sont connues que de lui. *Non autem qui manifesto Judæus est, sed qui absconditus cordis homo.* Car cette vie est toute opposée à celle du peché & de la loi, qui est toute exterieure & terrestre.

*Et votre vie est cachée en Dieu avec J. C.* c'est-à-dire, par l'union que vous avez par la foi avec J. C. ou bien, à l'exemple de J. C. dont la vie est aussi toute spirituelle, cachée en Dieu, & inconnue aux hommes. Vous devez donc imiter sa vie en quittant le peché, & en quittant toutes les observations legales & superstitieuses.

℣. 4. *Lorsque J. C. qui est votre vie, viendra à*

*paroître, vous paroîtrez aussi avec lui dans la gloire.*

*Lorsque J.C.* Le sens : La vie que vous menez à présent est toute cachée aux yeux des hommes, mais il n'en sera pas toujours de même ; car comme vous imitez en ce monde la vie cachée de J. C. vous le suivrez aussi dans sa gloire, & vous paroîtrez un jour, aussi-bien que lui, revêtus de gloire devant tout le monde. Il faut donc avoir patience jusqu'à ce temps-là, & perseverer jusqu'à la fin dans ce genre de vie.

*Qui est notre vie, &c.* c'est-à-dire, auquel vous conformez votre vie, ou qui est le principe de votre vie.

℣. 5. *Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais desirs & l'avarice qui est une idolatrie.*

*Faites donc mourir.* Le sens : Puisque vous êtes morts au peché par le Baptême. (Voyez ci-dessus ch. 2. v. 12.) & que vous êtes ressuscités à une nouvelle vie attendant la possession de la vie celeste & glorieuse ; ch. 3. v. 4. au-lieu de vous attacher au culte superstitieux, & aux abstinences des Juifs & des Gnostiques, appliquez-vous à la mortification de vos corps, afin que l'homme exterieur & charnel ne revive plus en vous.

*Les membres*, c'est-à-dire, tous les divers desirs & les affections du peché, qui sont comme les membres & les parties, dont la masse compose ce qui s'appelle le corps du peché. Voyez Rom. *6. 6.* comme le corps de l'homme est composé de divers membres.

*De l'homme terrestre, &c.* c'est-à-dire, les desirs qui se portent vers la terre & vers les creatures, &

qui nous empêchent ainsi d'avoir notre pensée & notre affection aux choses céleftes *Corpus quod corrumpitur aggravat animam.* Autr. Vos membres qui font fur la terre ; ou, vos defirs charnels.

Sap. 9. 15.

*La fornication, &c.* Saint Paul a égard à la vie débordée des Gnoftiques, qui fe contentoient d'obferver quelques pratiques exterieures d'abftinence de viandes, mais qui enfeignoient à leurs difciples que cette vie licencieufe étoit permife par l'Evangile. C'eft pourquoi l'Apôtre munit ici les fideles contre ce mauvais exemple, & contre cette pernicieufe doctrine. Voyez Ephef. 5. 3.

*Et l'avarice qui eft une idolatrie.* Voyez Ephef 5. 5.

℣. 6. *Puifque ce font ces* excès *qui font tomber la colere de Dieu fur les hommes rebelles à la verité.*

*Puifque, &c.* Voyez Ephef. 5. 6.

℣. 7. *Et vous avez vous-mêmes commis autrefois* ces actions criminelles, *lorfque vous viviez dans ces defordres.*

*Et vous avez vous-mêmes commis autrefois, &c.* Voyez Ephef. 5. 8.

*Lorfque vous viviez dans ces defordres*, c'eft-à-dire, lorfque vous y étiez attachés d'affection & par habitude, & que vous y mettiez tout votre plaifir : ou bien, lorfque vous viviez parmi les profanes. Les Coloffiens avoient été incrédules, & il y en avoit encore plufieurs qui avoient refifté à l'Evangile.

℣. 8. *Mais maintenant quittez auffi vous-mêmes tous ces pechés, la colere, l'aigreur, la malice, la médifance. Que les paroles deshonnêtes foient bannies de votre bouche.*

*Mais maintenant, &c.* Le fens : Autrefois vous vous abandonniez aux paffions honteufes, maintenant au-contraire ne vous contentez pas d'y renon-

cer, en vivant d'une vie chaste & honnête, & ne souffrez pas même en vous les autres vices, qui ne paroissent pas si abominables aux hommes; & comme vous vous êtes entierement abandonnés à l'iniquité, consacrez-vous aussi sans reserve au service de Dieu, ne souffrant rien en vous qui lui puisse déplaire. Voyez Rom. 6. 19. 20. & 7. 5. 1. Pier. 4.

*La colere, &c.* Voyez Ephes. 4. 26. 31.

*La médisance* ou le blasphême contre Dieu. Voyez Ephes. 4. 31.

*Que les paroles deshonnêtes, &c.* Voyez Ephes. 5.4.

℣. 9. *N'usez point de mensonges les uns envers les autres: dépouillez le vieil-homme avec ses œuvres.*

*N'usez point de mensonges, &c.* Voyez Ephes. 4. 25.

*Dépouillez le vieil-homme avec ses œuvres*, c'est-à-dire: Ne quittez pas seulement les vices & les pechés ausquels vous vous abandonniez autrefois, mais défaites-vous même peu-à-peu de tous les mauvais desirs, & des affections dereglées qui sont encore en vous après votre conversion, quoiqu'involontaires, & qui sont des effets de votre premier dereglement. Le sens: Puisque par le Baptême vous avez été purifiés de tous vos pechés & de tous vos vices, & que vous y avez entierement renoncé pour l'avenir; ou, puisque vous avez été purifiés du peché originel, & de tous les autres pechés qui en procedent: car le peché originel est proprement le vieil-homme, c'est-à-dire, la dépravation naturelle que nous tirons du premier homme, & tous les autres pechés qui en sont des effets.

℣. 10. *Revêtez-vous du nouveau, qui se renouvelle, pour connoître* Dieu *selon l'image de celui qui l'a créé.*

*Revêtez-vous du nouveau*, c'est-à-dire: Avancez

tous les jours dans les vertus chrétiennes, ou : *Vous étant revêtus*. Les mœurs sont les vêtemens de l'ame. Voyez Col. 2. 11.

*Qui se renouvelle pour connoître* Dieu. L'Apôtre ajoûte ceci, pour faire connoître aux Colossiens qu'ils n'avoient pas atteint l'état de perfection, & qu'ils devoient jusqu'à la mort s'avancer dans les vertus chrétiennes. Voyez 2. Cor. 4. 16. il veut dire que l'homme nouveau n'est pas encore dans sa derniere perfection en ce monde, parce qu'il lui reste toujours quelque chose de sa dépravation naturelle à combatre, mais qu'il se renouvelle & se perfectionne tous les jours par le moyen & selon la mesure de la connoissance surnaturelle, & la pratique des choses divines, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à une sainteté parfaite, & rétabli par ce moyen dans l'image de Dieu, qui avoit été effacée par le peché ; ce qui n'arrivera qu'en l'autre monde, quand nous lui serons semblables. *Similes ei erimus.* (1. Joan. 3. 2.)

*Selon l'image de celui qui l'a créé*, c'est-à-dire, qui a créé cet homme nouveau pour la seconde fois, comme il l'avoit créé au commencement du monde avant sa chûte. L'Apôtre veut dire que Dieu en est l'auteur, & que ce n'est point l'homme : & qu'ainsi il ne s'en doit point glorifier *In operibus bonis, quæ creavit Deus ut in illis ambulemus.* (Ephes. 2. 10.)

℣. 11. *Où il n'y a difference ni de Gentil & de Juif, ni de circoncis & d'incirconcis, ni de Barbare & de Scythe, ni d'esclave & de libre, mais J. C. est tout en tous.*

*Où il n'y a* dans cette nouvelle création, *difference ni de Gentil & de Juif.* Toutes ces distinctions de nation, de profession, de qualité, de naissance, &c. ne peuvent nuire à personne, Dieu n'y ayant aucun

égard dans la communication de sa grace & dans la renovation de l'homme; mais à J. C. seul, qui est la source meritoire de tout le bien, & du salut de tous les fideles sans exception *Qui factus est no-* 1. Cor.
*bis*, *&c.* de sorte que ces distinctions de nation & 1. 30.
de Religion, ne sont d'aucune consideration dans cet état de l'homme nouveau, ou dans cette nouvelle création; mais J. C. est toute la perfection & l'unique bien des fideles, sans qu'il se puisse glorifier d'autre qualité que de celle de Chrétien; & il reside en chacun d'eux avec la plénitude de tous ses biens, aussi-bien dans le Juif que dans le Gentil, dans le circoncis que dans l'incirconcis, de sorte qu'ils n'ont les uns ni les autres aucun sujet de se mépriser, ni de se porter envie pour toutes leurs qualités extérieures; puisqu'ils sont tous par cette habitation & cette residence de J. C. en eux, d'une égale condition devant Dieu. Voyez Gal. 6. 17. & 3. 28. L'Apôtre dit tout ceci, pour les porter à vivre dans l'union mutuelle, & à n'avoir point d'aigreur ni d'envie les uns contre les autres.

*Ni de circoncis & d'incirconcis, ni de Barbare & de Scythe, &c.* c'est-à-dire, que Dieu n'a point d'égard à la difference exterieure de Religion; ni aux mœurs & à l'éducation plus ou moins barbare & grossiere, ni à la naissance.

*Mais où J. C. est tout en tous*, c'est-à-dire, qu'il est toute chose, qu'il réunit en lui toutes les nations, les professions & les conditions indifferemment, & ne fait de toute cette diversité qu'un même corps mystique dont il est le chef; de sorte qu'on ne peut pas dire qu'il soit plus Juif que Gentil, plus circoncis qu'incirconcis, plus esclave que libre, &c. ce qui fait qu'il se communique indifferem-

avec la plenitude de toutes ses graces à tous les fideles, sans avoir égard à toutes ces differences exterieures, comme le chef est en tous les membres, & leur communique à tous son influence indifferemment, à proportion du besoin de chacun.

℣. 12. *Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints & bien-aimés, de tendresse & d'entrailles de misericorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience.*

*Revêtez vous donc.* L'Apôtre explique plus clairement ce que c'est que se revêtir de l'homme nouveau. Le sens : Puisque dans cet état de l'homme nouveau, toutes ces differences de nation, de profession, &c. qui étoient autrefois la cause de la division des hommes, n'est plus d'aucune consideration devant Dieu; & que tous les fideles sont reunis en J. C. & J. C. en chacun de ses fideles; menez une vie conforme à cet état, étant pleins de charité les uns pour les autres.

*Comme des élus de Dieu, saints & bien-aimés*, c'est-à-dire, puisque Dieu vous a élus de toute éternité, qu'ensuite il vous a sanctifiés au Baptême, & que depuis il vous a comblés de tant de graces en témoignage de son amour; que ne devez-vous pas faire en reconnoissance de tant de biens? Et vous ayant traités si favorablement, ne devez-vous
1. Joan. 4. 11. pas en user de même envers vos freres? *Charissimi, si sic Deus dilexit nos, &c.*

*De tendresse & d'entrailles de misericorde*, pour vous laisser toucher de la misere ou de l'affliction de vos freres; & pour compatir à leurs peines, & les assister dans leurs besoins. *De bonté, d'humilité, de modestie*, pour ne point vous élever de votre prospérité. *De patience*, pour supporter les maux & les peines qui vous affligent. Grec. *de douceur, de longanimité.*

℣. 13. *Vous supportant les uns les autres, chacun remettant a son frere tous les sujets de plainte qu'il pourroit avoir contre lui, & vous entre-pardonnant, comme le Seigneur vous a pardonné.*

*Vous supportant les uns les autres* dans vos infirmités. Voyez Gal. 6. 2. Ephes. 4. 2.

*Chacun remettant, &c.* Voyez Ephes. 4. 32.

*Et vous entre-pardonnant, comme le Seigneur:* Grec ajoute: *J. C. vous a pardonné*, c'est-à-dire, en vue & par les mérites de J. C.

℣. 14. *Mais sur tout revêtez-vous de la charité qui est le lien de la perfection.*

*Mais sur tout revêtez-vous de la charité*, c'est-à-dire, d'un amour pur pour votre prochain, qui n'ait point d'autre motif que l'amour de Dieu.

*Qui est le lien de la perfection.* Le sens: Tous les devoirs que je vous recommande d'exercer les uns envers les autres ne vous peuvent unir parfaitement ensemble sans la charité, parce que c'est elle seule qui unit les cœurs en Dieu, hors duquel toutes les autres liaisons sont imparfaites, fragiles & inconstantes; de sorte que toutes ces vertus vous seroient inutiles sans la charité. *Autr.* Qui contient éminemment tous les devoirs de la vie chrétienne, tant à l'égard de Dieu qu'à l'égard du prochain.

℣. 1. *Faites regner dans vos cœurs la paix de J. C. à laquelle vous avez été appellés, comme* ne faisant tous qu'*un corps; & soyez-en reconnoissans.*

*Faites regner dans vos cœurs la paix de J. C.* Le sens: Que la tranquillité d'esprit, & l'amour de la concorde que J. C. commande & donne à ses fideles, modere & gouverne toutes vos affections & toutes vos actions; ensorte que vous ne fassiez jamais rien interieurement ni exterieurement qui y

ſoit contraire. D'autres traduiſent, ſelon le Grec : *Que la paix de J. C. juge dans vos cœurs*, c'eſt-à-dire : S'il arrive quelque ſujet de conteſtation parmi vous, que l'amour de la paix vous ſerve de juge ; en ſorte que vous ayez plus d'égard à la conſervation de la paix, qu'à la conſervation de votre propre interêt.

*A laquelle vous avez été appellés, comme* ne faiſant tous qu'*un corps*. Voyez 1. Cor. 7. 15. C'eſt la raiſon pour laquelle ils doivent procurer la paix, c'eſt-à-dire, puiſque c'eſt le but de votre vocation, n'ayant été appellés que pour vivre dans l'union au corps myſtique de l'Egliſe. Voyez Epheſ. 4. 4.

*Et ſoyez-en reconnoiſſans* envers Dieu & envers les hommes, des biens que vous avez reçus : ce qui ſert auſſi à entretenir l'union & la paix. Grec. *Civils & agreables les uns envers les autres.*

℣. 16. *Que la parole de J. C. demeure en vous avec plénitude, & vous comble de ſageſſe. Intruiſez-vous & exhortez-vous les uns les autres par des Pſeaumes, des Hymnes & des Cantiques ſpirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur.*

*Que la parole de J. C. demeure en vous*, c'eſt-à-dire, que la doctrine de l'Evangile demeure pour toujours au fonds de vos cœurs & dans votre Egliſe ; qu'elle ſoit le ſujet de vos entretiens ordinaires.

*Avec plénitude*, c'eſt-à-dire, qu'elle n'y ſoit pas ſterile, mais qu'elle y produiſe les fruits abondans des bonnes œuvres, ou bien, ne vous contentez pas de la ſçavoir ſuperficiellement & en general, mais ſoyez inſtruits de toutes les verités qui regardent votre état & votre condition.

*Et vous comble de ſageſſe*, c'eſt à-dire, que non ſeulement cette parole produiſe en vous les fruits des bonnes œuvres, mais ſoyez-en tellement inſtruits,

struits, que vous en penetriez les mystéres les plus sublimes & les plus élevés, autant que la condition de cette vie mortelle le peut permettre.

*Instruisez-vous & exhortez-vous les uns les autres par des Pseaumes & des Hymnes.* Voyez Ephes. 5. 19. L'Apôtre parle ici principalement des pseaumes, hymnes & cantiques qui se composoient sur le champ par les fideles dans les commencemens de l'Eglise, pour l'édification des assistans, par un mouvement particulier du Saint-Esprit, qui leur inspiroit les verités & les mouvemens propres, pour s'instruire & pour se porter les uns les autres à la pieté. *Unusquisque vestrûm psalmum habet.* 1. Cor. 14. 26.

*Et des Cantiques spirituels*, c'est-à-dire, inspirés à celui qui chante par le mouvement du S. Esprit, dont la maniere est toute spirituelle, & propre à élever l'esprit à Dieu; ou bien il parle des Pseaumes & des Cantiques qu'ils chantoient dans leurs festins spirituels, ou dans leurs assemblées.

*Chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur*, c'est-à-dire, avec attention & d'une voix sainte & agréable, propre à émouvoir & à porter ceux qui écoutent & celui qui chante à la pieté. Voyez Luc 2. 52. Act. 2. 47. Ephes. 4. 29. Col. 4. 5. ou, par un mouvement de grace, pour montrer que tous ces Pseaumes & Cantiques étoient l'effet d'un mouvement de grace spéciale: ou, avec joie spirituelle.

℣. 17. *Quoique vous fassiez, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur J. C. rendant graces par lui à Dieu le Pere.*

*Quoique vous fassiez.... faites tout au nom du Seigneur J. C.* c'est-à-dire, pour sa gloire, & avec l'invocation de son nom actuellement ou virtuellement.

*Rendant graces pour lui a Dieu le Pere*, c'est-à-dire, offrant vos actions de graces à Dieu par son entremise; comme c'est par lui que Dieu vous a communiqué les biens.

℣. 18. *Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est bien raisonnable, en ce qui est selon le Seigneur.*

*Femmes, soyez soumises, &c.* Voyez Ephes. 5. 22. 23.

*Selon le Seigneur*, c'est-à-dire, en ce qui est juste & selon la loi.

℣. 19. *Maris, aimez vos femmes, & ne les traitez point avec rigueur & avec rudesse.*

*Maris, aimez vos femmes.* Voyez Ephes. 5. 25.

*Et ne les traitez point, &c.* c'est-à-dire, ne vous contentez pas de les aimer interieurement, mais que cet amour paroisse au-dehors, ne les traitant pas avec aigreur & rudesse.

℣. 20. *Enfans, obeissez en tout à vos peres & à vos meres; car cela est agréable au Seigneur.*

*Enfans, obeissez en tout* ce qui est selon Dieu, *à vos peres & à vos meres, &c.* Voyez Ephes. 6. 1.

℣. 21. *Peres, n'irritez point vos enfans, de peur qu'ils ne tombent dans l'abattement.*

*Peres.* L'Apôtre ne parle pas aux meres, parce que d'ordinaire elles excédent plutôt en douceur qu'en rudesse à l'égard de leurs enfans. *N'irritez point vos enfans.* Voyez Ephes. 6. 4. en les maltraitant sans sujet, en les punissant avec excès pour de legeres fautes, sans avoir égard à l'infirmité de leur âge.

*De peur qu'ils ne tombent dans l'abattement*; & qu'ainsi ils ne perdent le courage qui leur est nécessaire pour s'avancer dans la vertu, & qu'ils ne s'endurcissent à la correction & ne deviennent stupides.

℣. 22. *Serviteurs, obéïssez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne pensiez qu'à plaire aux hommes; mais avec simplicité de cœur & crainte de Dieu.*

*Serviteurs, obéïssez en tout, &c.* Voyez ci-dessus verset 20.

*Selon la chair.* Voyez Ephes. 6. 5.

*Mais avec simplicité de cœur & crainte de Dieu*, c'est-à-dire: Quoique vous ne craigniez pas vos maîtres parce qu'ils ne vous regardent pas, apprehendez Dieu qui vous regarde, & qui sçaura bien punir votre infidelité, quelque cachée qu'elle soit.

℣. 23. *Faites de bon cœur tout ce que vous ferez, comme le faisant pour le Seigneur, & non pour les hommes.*

*Faites de bon cœur tout ce que vous ferez, &c.* Voyez Ephes. 6. 6.

℣. 24. *Sçachant que c'est du Seigneur que vous recevrez l'heritage* du ciel *pour récompense; c'est le Seigneur J. C. que vous devez servir.*

*Sçachant que c'est du Seigneur que vous recevrez l'heritage* du ciel *pour récompense*, promis aux enfans de Dieu, du nombre desquels vous êtes en qualité de fideles, nonobstant votre condition servile, qui vous rend incapables devant les hommes du droit de participer à l'heritage de vos maîtres.

*C'est le Seigneur J. C. que vous devez servir.* Ne vous étonnez pas si les services que vous rendez à vos maîtres doivent être si richement & si liberalement récompensés; car celui à qui vous rendez ces services en la personne de vos maîtres, est J. C. même qui ne fait pas de difference, comme

vos maîtres selon la chair, entre ses enfans & ses serviteurs dans la récompense, mais qui regarde tous ceux qui le servent comme ses enfans, ou plutôt comme ses freres & ses coheritiers, & les rend ainsi indifferemment participans de l'heritage
Rom. 8. 14. celeste. *Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.*

℣. 25. *Mais celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice ; & Dieu n'a point d'égard à la condition des personnes.*

*Mais celui, &c.* Le sens : Comme Dieu récompense également les maîtres & les serviteurs, sans avoir égard à leur condition ; mais seulement à leurs mérites, il punira aussi indifferemment les uns & les autres, aussi-bien le maître qui aura traité injustement son serviteur, que le serviteur qui aura servi son maître avec infidelité ; & ne pardonnera pas plutôt au mauvais maître, qu'au mauvais serviteur.

*Et Dieu n'a point d'égard, &c.* c'est-à-dire, il ne pardonnera pas plutôt à l'iniquité & à l'injustice du maître qu'à celle du serviteur. Voyez Rom. 2. 11. Ephes. 6. 9. 1. Pier. 1. 17.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 12. *SI donc vous êtes ressuscités avec J. C. recherchez ce qui est dans le ciel, où J. C. est assis à la droite de Dieu, &c.*

C'est une conséquence nécessaire, que si nous sommes ressuscités avec J. C. nous devons le suivre par le mépris & le détachement de toutes les créatures ; car comme dans sa Resurrection il s'est dé-

pouillé de tout ce qui tenoit de la mortalité, pour devenir (selon la pensée de saint Ambroise & de saint Augustin,) tout Dieu, *totus Deus*, c'est-à-dire, immortel de tout point, il faut aussi, que pour le suivre nous soyons tellement dégagés de l'amour du monde & des choses visibles, que toutes nos pensées soient dans le ciel; c'est ce que le Sauveur nous marque par ces paroles: *Si quelqu'un me sert, qu'il me suive, & où je suis, là sera mon serviteur. Lorsque j'entends*, dit saint Augustin, *mon Sauveur parler de la sorte, je me sens tout pénétré de mepris pour le monde; toute la vapeur de cette vie, quelque longue qu'elle puisse être, ne me paroît rien, & l'amour dont je suis épris pour les biens éternels, me fait regarder toutes les choses temporelles comme viles & méprisables.* En effet, *quel cœur ces paroles n'enlevent-elles point pour suivre Jesus-Christ? Où peut-on être bien sans lui, ou quand est-ce qu'on peut être mal avec lui? Quel plus grand honneur pourroit recevoir le fils adoptif que d'être où est le fils unique? non pas pour être égal au Pere quant à la divinité, mais pour lui être associé dans l'éternité.*

*Ambr. l. de fide surrect.*
*August. in expos. Epist. ad Galat.*
*Joan. 12. 26.*
*August. tract. 2. in Joan.*

Or combien faut-il avoir le cœur pur & dégagé pour être avec J. C. & participer avec lui au même royaume? Saint Paul dans ses Epîtres appelle être Chrétien, être en J. C. Que veut dire un homme en J. C. dit saint Ambroise, un homme Chrétien, qui est tout en J. C. car comme par l'unité & la plénitude de la divinité le Pere est tout dans le Fils, & le Fils dans le Pere; aussi par l'amour & la veritable pieté l'homme est tout en J. C. car celui *qui est uni au Seigneur, est un même esprit avec lui.* Or pour être en cet état, & pour être digne de voir J. C. & de demeurer éternellement avec lui, il

*In Ps. 1*

faut mourir à nous-mêmes, & que ce soit J. C. qui vive en nous. Cette vie est cachée aux yeux du monde, qui regarde comme morts ceux qui vivent dans la penitence & dans la mortification, parce qu'ils ont perdu tout sentiment & toute affection pour le monde & pour les choses temporelles; mais ils vivent interieurement d'une vie toute divine, qui est celle de J. C. même, laquelle paroîtra avec éclat lorsque J. C. paroîtra lui-même dans sa gloire. *Ils ressemblent*, dit saint Augustin, *aux arbres que la rigueur de l'hyver a dépouillés de toutes leurs feuilles; vous diriez qu'ils n'ont point de vie; mais ils la conservent dans leurs racines sous les neiges & les glaces, pour revivre au printemps.* Ainsi puisque c'est l'Esprit de Dieu qui les fait vivre & qui les fait agir, ils sont dans un état d'élevation qui surpasse les plus parfaites créatures, en ce que l'amour de Dieu s'étant rendu maître de leurs cœurs & de leurs puissances, les fait vivre de la vie de Dieu même par l'union qu'ils ont à J. C. de sorte qu'ils peuvent dire avec l'Apôtre : Je vis, ou plutôt ce n'est plus moi qui vis, mais c'est J. C. qui vit en moi.

*Galat. 2. 20.*

Mais quelle apparence, dira-t-on, que l'homme né de la terre, & composé d'une chair fragile & terrestre, puisse en ce monde vivre en Dieu & de la vie de Dieu comme J. C. qui dans l'état de sa Resurrection est glorieux & immortel; l'homme, dis-je, qui traîne une vie miserable, & qui est chargé d'une chair qui appesantit son ame, & ne lui permet pas d'élever ses pensées ni ses desirs vers » les choses éternelles. Saint Gregoire qui se fait cette » difficulté, y répond de la sorte : Le Sauveur, dit-il, » qui s'est abaissé pour l'amour de nous au-dessous

*Moral. l. 27. c. 7.*

des Anges, nous a fait devenir égaux à eux par la « vertu de cet abaiſſement inconcevable. Il nous a « enſeigné en mourant, de ne craindre plus la mort; « en reſſuſcitant, d'avoir confiance que nous revi- « vrons; & en montant au ciel, de nous glorifier « dans l'eſperance de poſſeder un jour l'heritage de « la céleſte patrie, puiſque les membres doivent ſe « réjouir dans la vue de ſuivre leur chef en ce lieu « bienheureux auquel il eſt monté le premier; car « il eſt ſans doute, que tous ceux qui comme nous « ſont nés dans la foi, ſont les membres qui forment « ſon corps, duquel par une conduite admirable de « miſericorde, il a bien voulu être la tête. Et ainſi ſi « nous en excluons la multitude des réprouvés, il ne « fait avec nous qu'une ſeule & même perſonne. « Etant donc maintenant devenus une ſeule perſon- « ne avec lui, il s'en retourne ſeul avec nous tous « au même lieu dont il eſt venu ici ſeul en lui-même; « & quoiqu'il ſoit toujours demeuré dans le ciel, il y monte encore tous les jours; d'autant que celui qui par ſa divinité eſt élevé au-deſſus de tout, nous attire encore tous les jours au ciel, comme une partie de ſoi-même par la liaiſon intime de l'humanité qui nous eſt commune avec lui. Que ſi pour jouir de ce bonheur nous devons être morts à nous-mêmes & à toutes nos paſſions, vivons comme ſi effectivement nous étions morts. Un homme mort n'eſt touché ni des attraits de la volupté, ni de l'éclat des honneurs; qu'on le loue ou qu'on le mépriſe; qu'on le careſſe ou qu'on l'outrage, il eſt inſenſible à toutes ces choſes; il ne ſe met point en peine ni de maiſons magnifiques, ni de vêtemens précieux: il n'offenſe perſonne, & ne commet point de péchés qui offenſent Dieu. C'eſt à peu près l'é-

tat où doivent être ceux qui *étant morts au péché ne*
Rom. 6. 11. *vivent plus que pour Dieu en J. C. notre Seigneur* : Car comme celui qui est mort, dit S. Prosper, ne peut faire ni souffrir ces choses, de même aussi ceux qui vivent pour Dieu & crucifient leur chair avec ses vices & de ses convoitises, ne vivent nullement pour le peché & pour les désirs dereglés : *Sicut carne mortuus, nec facere potest ista nec pati ; ita & his & talibus vitiis omninò non vivunt, qui viventes Deo carnem suam cum vitiis & concupiscentiis crucifigunt.*

℣. 12. jusqu'au 15. *Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints & bien aimés, de tendresse & d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, &c.*

Comme l'amour du prochain est l'accomplisse-
Rom. 13. 10. ment de toute la loi; *plenitudo legis dilectio* ; S. Paul le recommande ici avec toute l'application possible; il veut premierement qu'on soit revêtus & comme tout couverts des vertus qui servent le plus à exercer cet amour envers le prochain : en second lieu, il veut qu'on l'exerce avec *une tendresse compatissante*, non seulement à l'extérieur & superficiellement, mais du fonds du cœur & intérieurement : il veut enfin une sincerité inalterable, ce qui se fait par la charité; car on peut faire beaucoup de bonnes œuvres à l'égard du prochain sans être touché de sa misere; un homme peut être doux, affable, moderé & patient, sans avoir aucun sentiment de compassion; il peut avoir des entrailles de misericorde par le mouvement d'une compassion toute humaine, sans être animée de la charité. C'est la charité qui lie, qui conserve & qui anime toutes les vertus; & sans elle il n'y a point d'amitié stable & solide parmi les hommes. L'amour propre qui se regarde lui-même en tout, & qui ne cherche que ses intérêts ;

rend naturellement tous les hommes ennemis les uns des autres, & leur donne, selon l'expression de l'Ecriture, *des entrailles cruelles* les uns pour les autres; s'ils s'accordent entr'eux, ce n'est que par des motifs d'intérêt ou de plaisir, ou tout au plus par le sentiment d'une affection naturelle, ou d'une honnêteté toute humaine; mais toutes ces considérations se dissipent bien-tôt, s'il arrive quelque sujet de mécontentement, & ne sont pas capables d'entretenir une union parfaite, & qui ne soit point sujette au changement, n'y ayant que l'amour de Dieu seul, lequel est immuable & éternel, qui puisse lier les hommes d'une amitié si étroite & si sincere, qu'ils ne soient exposés à quantité de ruptures, parce qu'ils sont sujets à changer de disposition, selon leurs caprices ou leurs intérêts, ce qui n'arrive point si le fondement de leur amitié est en Dieu; c'est pourquoi la charité est appellée le lien de la perfection; parce que c'est proprement elle qui lie & affermit de telle sorte en nous tout le bien que nous faisons, qu'il y demeure & ne périt point.

*Prov. 12. 10.*

Ceux donc qui désirent qu'on les aime pour eux-mêmes ont grand tort; car par ce moyen ils ne pourroient être véritablement aimés, ou du moins s'assûrer long-temps la conservation de l'amitié qu'on l'on porteroit, au lieu que si on les aimoit en Dieu, rien au monde ne pourroit alterer cette amitié, pourvu que l'amour qu'on a pour Dieu soit le plus fort, & que toute autre considération cede à celle-là; car il peut bien arriver que des personnes s'aiment chrétiennement, & que leur amitié sera plus fondée sur le rapport des humeurs; de sorte que s'il vient à changer, comme ce n'étoit pas principalement sur l'amour de Dieu que leur

amitié étoit établie, elle ne pourra pas subsister. Ainsi, à moins que Dieu ne soit le principal fondement de l'amitié que nous portons à quelqu'un, elle n'est jamais parfaite.

℣. 15. *Faites regner dans vos cœurs la paix de J. C. à laquelle vous avez été appellés*, *comme* ne faisant tous qu'*un corps*, *&c.*

La paix en général, selon S. Augustin, n'est autre chose qu'un ordre qui établit le repos & la tranquilité; *tranquillitas ordinis.* Cet ordre se trouve dans les Etats lorsque ceux qui commandent prennent grand soin de leurs sujets, rendent la justice, punissent les méchans, récompensent les bons, & pourvoient aux besoins & à la sûreté des particuliers; & que les sujets reciproquement exécutent les ordres du Prince, & les loix de l'Etat. Il en est de même des Communautés & des familles, la paix s'y trouve, quand ceux qui les gouvernent ont d'un côté la rigueur, & la force nécessaire pour y maintenir l'ordre; & de l'autre la douceur & la condescendance pour faire agréer les reglemens qu'on y fait; & que ceux qui obéissent le font de bon cœur, & sont entr'eux dans une parfaite intelligence.

Mais quelqu'ordre que ce soit que l'on garde dans une societé d'hommes, quand on y supposeroit les reglemens & les maximes de la republique de Platon, ou de l'Eutopie du Chancelier Morus, l'homme est trop foible pour conserver long-temps la paix, s'il n'est fortifié d'une grace intérieure qui le rende maître de tous les mouvemens de son cœur, sans quoi on peut bien garder pour quelque temps une paix politique & extérieure, qui ne dure qu'autant de temps qu'on se trouve lié par les mêmes intérêts; mais on ne verra jamais regner parmi les hommes

*la paix de J. C.* qui ſurpaſſe tout ſentiment humain ; parce que c'eſt un don de Dieu ſi relevé & ſi fort au-deſſus de la nature, que l'homme ne ſçauroit comprendre de ſoi-même, comment il ſe peut faire qu'un cœur de chair ſoit en repos & en tranquilité au milieu des orages & des tempêtes du monde. Cette paix heureuſe renfermée dans le cœur de l'homme a trois rapports differens, l'un avec le prochain, l'autre avec Dieu, & l'autre avec ſoi-même: nous gardons la paix avec le prochain, quand nous avons toujours pour lui un fond de bonté & de douceur, que nous ſommes toujours prêts de lui faire du bien, quelque mal qu'il nous faſſe, & que nous travaillons à *vivre en paix avec lui, ſi cela ſe peut & autant qu'il eſt en nous*, en prévenant toutes les occaſions qui pourroient la troubler : c'eſt ce que ſaint Pierre, après le Pſalmiſte appelle, *rechercher* ou *pourſuivre la paix*. Nous ſommes en paix avec Dieu, quand après avoir été juſtifiés & reconciliés avec lui, nous ne pechons plus, & que nous conſervons le don précieux de ſa grace & de ſon amitié ; car le plus grand de tous les maux que le peché cauſe en nos ames, c'eſt de les mettre dans la haine de Dieu, qui étant la bonté même, a pour la malice une haine proportionnée à ſa bonté. Ce mal, qui eſt le plus grand de tous les maux du monde, eſt l'origine de tous les autres; comme au contraire l'amour que Dieu a pour nous eſt le plus grand de tous les biens & la ſource de tous les autres. Quel bien eſt comparable à ce haut degré d'honneur, *d'être appellés enfans de Dieu & de l'être en effet*, étant aimés de lui comme ſes enfans ? En troiſiéme lieu, nous ſommes en paix avec nous-mêmes, lorſque nous reſiſtons aux deſirs déreglés de la convoitiſe qui ſe révolte contre l'eſprit &

Rom. 12. 18.

1. Pier. 3. 11. Pſ. 33. 15.

1. Joan. 3. 1.

la volonté ; & que par la force de la grace de Dieu nous tenons en bride toutes nos passions. Ainsi le cœur de l'homme fortifié de ce puissant secours demeure ferme contre les assauts de la concupiscence, comme un rocher battu de la tempête au milieu de la mer. Comme donc les gens de bien ne mettent leur espérance qu'en Dieu seul, qu'ils trouvent leur avantage à s'attacher à lui, rien ne peut les troubler jusqu'au point de leur faire perdre leur paix & leur repos intérieur ; ainsi c'est d'eux que le Prophete roi
*Ps. 118. 165.* a dit : Que *ceux qui aiment la loi de Dieu jouissent d'une profonde paix, & qu'il n'y a point pour eux de scandale.* Ce n'est pas que ceux qui aiment la loi de Dieu ne puissent être attaqués par de violentes persécutions & differentes tentations ; mais c'est qu'au milieu des troubles & des afflictions ils conservent cette bienheureuse paix du cœur qui les soutient dans toutes les rencontres fâcheuses, qui sont pour les autres des sujets de chute & des sources de scandale ; c'est ainsi qu'elle regne dans le cœur, comme S. Paul l'or-
*Rom. 14. 19.* donne. Si cela est, *nous nous appliquerons à rechercher*
*2. Cor. 13. 11.* *ce qui peut entretenir la paix parmi nous, nous vivrons en paix ; & le Dieu d'amour & de paix sera avec nous.*

℣. 16. *Que la parole de J. C. demeure en vous avec plenitude, & vous comble de sagesse, &c.*

C'est un aveuglement ordinaire dans le monde de s'appliquer à toute autre chose qu'à ce qui regarde le salut éternel. S'il s'agit de quelque intérêt temporel, on ne manque point de rechercher avec grand soin tous les moyens de se le procurer : mais quoiqu'il soit très-nécessaire de s'instruire de ses devoirs par la lecture de l'Ecriture sainte pour être sauvé, plusieurs négligent de le faire, plusieurs ne le font qu'en passant, sans qu'elle produise les fruits qu'elle est capable de produire dans les ames.

Or voici les fruits que l'Ecriture produit en ceux qui la lisent avec une telle application qu'elle *demeure en eux avec plenitude.*

1. Elle éclaire l'entendement & dissipe les ténébres que la concupiscence y répand. *Votre parole*, dit le Roi prophete, *est une lampe qui éclaire mes pieds, & une lumiere qui me fait voir les sentiers où je dois marcher; & le précepte du Seigneur est tout rempli de lumiere, & il éclaire les yeux.* Plus cette lumiere rend l'ame pure par la pratique de ses ordonnances, plus elle la rend éclairée. Nous sommes environnés d'ennemis qui nous tendent des piéges, & nous vivons dans la nuit obscûre d'un siécle corrompu. Qui doute que nous ne devions tomber dans ces piéges, si nous ne les découvrons par le secours de cette divine lumiere pour les éviter.

Ps. 118. 105.

Ps. 18. 9.

2. Elle instruit de tous les devoirs dans la conduite de la vie; c'est-là, que si nous avons quelque chose à apprendre, où nous devons avoir recours; il y a des préceptes pour tous les états de la vie, & pour toutes sortes de personnes de tout âge & de tout sexe: S'il faut corriger, s'il faut reprendre, s'il faut exhorter ou consoler, s'il nous manque quelque chose que nous devions acquerir, c'est dans l'Ecriture que nous trouvons tout; c'est ce que S. Paul dit à Timothée: *Toute Ecriture qui est inspirée de Dieu, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, & pour conduire à la pieté & à la justice.* C'est pourquoi S. Augustin dit: » Que tout ce qu'on apprend ailleurs, » s'il est utile, se trouve dans les livres saints; s'il est » inutile, il y est condamné. Et après y avoir trouvé « tout ce qu'on apprend ailleurs de bon, on y trouvera « encore plus abondamment ce qui ne se trouve « point ailleurs que dans la merveilleuse humilité de « ces Ecritures.

2. Tim. 3. 16.

Aug. l. 2. de doct. Christ.

Ps. 18. 8. 3. Elle nettoie & purifie le cœur ; car comme *la loi du Seigneur est souverainement pure*, elle rend purs & chastes ceux qui la pratiquent & se rendent familiers avec elle ; c'est ce que saint Jacques nous fait entendre, lorsqu'il nous dit : Que pour effacer les

c. 1. 24. taches de notre ame, nous ne devons pas faire comme un homme qui ne se regarde qu'en passant dans un miroir, sans y remarquer les taches de son visage. L'Ecriture est le miroir de notre ame, qui nous représente tels que nous sommes, nous devons nous y regarder avec attention, pour y considerer nos défauts & toutes nos souillures afin de

Ibid. 25. les nettoyer ; car, comme dit ce saint Apôtre : *Celui qui considere exactement la loi parfaite, & qui s'y rend attentif*, & permanserit in ea, *trouvera son bonheur dans son action.* Or quel peut être ce bonheur, sinon la correction de ses mœurs & la pureté de son cœur, qui le rendra capable de voir Dieu. *Heureux ceux*

Matth. 5. 8. *qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.*

4. Elle est la nourriture de nos ames, & une nourriture proportionnée à la portée de chacun en particulier : elle est, comme dit S. Paul, le lait qui nourrit les enfans, & la viande solide qui nourrit

Serm. 56. de temp. ceux qui sont plus forts. *Et comme la faim & le manquement de nourriture rend notre corps sec & attenué*, dit S. Augustin, *ainsi l'ame qui néglige de se fortifier par le pain de la parole de Dieu, devient foible & aride, & n'est propre à aucune bonne œuvre.... Si on ne donne de nourriture qu'au seul corps, & que l'ame ne soit point nourrie de la parole de Dieu, c'est rassasier l'esclave & laisser la*

In Ps. 118. *maîtresse languir de faim. L'Ecriture*, dit aussi S. Ambroise, *nous doit être un festin continuel*, & *qui se nourrit tous les jours de l'Ecriture, n'a plus faim de tout le reste : Mais*, continue ce Pere, *on ne la doit pas lire en*

*courant, lors même que nous n'avons plus le livre entre les mains, nous devons faire comme ceux d'entre les animaux qui ruminent ; tirer de même du fond de notre mémoire cette pâture spirituelle pour la ruminer.*

Enfin, *l'Ecriture*, pour me servir des paroles de S. Basile, *nous a été donnée par le Saint-Esprit, afin qu'étant comme un magasin rempli de toutes sortes de remedes pour la guerison de nos ames, chacun y en pût trouver de propres pour ses maladies particulieres.* Præfat. in Psalmos.

Mais pour en recueillir ces fruits excellens il faut la lire avec les dispositions qui sont nécessaires pour en profiter. S. Augustin en demande six, qui sont autant de degrés pour parvenir à cette sagesse, dont sont comblés ceux *en qui la parole de J. C. demeure avec plenitude.* l. de doct. Sac. c. 7.

La premiere disposition pour lire avec fruit les saintes Lettres, c'est *la crainte de Dieu*, qui fait renoncer aux desirs déreglés & à la volonté propre, pour connoître celle de Dieu.

La seconde, est *la pieté* qui rend l'esprit souple & docile pour croire que ce que dit & ce qu'ordonne l'Ecriture est plus vrai & meilleur que ce qu'on pense & qu'on desire, quoiqu'on ait de la repugnance à y acquiescer.

La troisiéme disposition, est *la science*, par laquelle on se connoît encore bien engagé dans l'amour du siécle, & combien on est éloigné de l'amour de Dieu & du prochain au point que l'Ecriture l'ordonne.

La quatriéme, est un grand amour de la justice, & de la vérité, qui est un grand moyen d'avancer dans l'intelligence des livres divins.

Le cinquiéme degré, est une grande affection pour le service du prochain, jusqu'à aimer ses ennemis ; *cùm pervenerit usque ad inimici dilectionem, ascendit in sextum gradum.*

Ce sixiéme degré de perfection que l'on acquiert par la lecture même de l'Ecriture, c'est *la pureté de cœur*, & cette humble simplicité qui fait tellement aimer la vérité, qu'il n'y a rien qui en puisse détourner, ni pour plaire aux hommes, ni pour éviter aucune incommodité; c'est par ces degrés que l'on parvient à la sagesse, & qu'on en jouit paisiblement. *Talis ascendit ad sapientiam quâ pacatus tranquillusque perfruitur.*

℣. 17. *Quoique vous fassiez, ou en parlant ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur, &c.*

Saint Paul ordonne la même chose presque en mêmes termes dans l'Epître aux Corinthiens. *Soit que vous mangiez, soit que vous beuviez, & quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.* Les Théologiens concluent de ces passages & de quelques autres, que nous sommes obligés de rapporter à Dieu toutes nos actions: ce qui s'entend des actions faites avec déliberation & avec jugement: les Chrétiens éclairés de la lumiere de la foi ne peuvent raisonnablement disconvenir de cette vérité, puisque des payens éclairés seulement de la lumiere naturelle l'ont reconnue, & sur tout les Platoniciens qui, selon S. Augustin, ont le plus approché de la vérité du Christianisme, ont dit: Que Dieu seul, qui est le souverain bien, est la derniere fin à laquelle doivent être rapportées toutes les actions humaines, & concluent de là que *le Philosophe est celui qui aime Dieu*, & que comme la fin de la Philosophie, est d'être heureux, celui qui aime Dieu est heureux en jouissant de Dieu.

1. Cor. 10. 31.

Arist. l. 1. Mor. c. 1. Cicer. l. 2. de fin.

Aug. de civit. Dei l. 8. c. 9.

Quoi donc un Chrétien comblé d'un nombre infini de bienfaits ne se croira-t-il pas obligé à la même gratitude envers Dieu que des infidéles? Le bienfait de la création, quand il n'y en auroit point d'autre, n'oblige-

n'oblige-t-il pas la créature de se donner toute entiere à son Créateur de qui elle a tout reçu ?

Le soin que Dieu prend de nous conserver après nous avoir créés, est-il un moindre engagement de lui rapporter toutes nos actions ? Non certes ; la création ne s'est faite qu'une fois, & la conservation se fait à tous momens ; car c'est nous créer incessamment que de nous conserver incessamment : ne faut-il donc pas consacrer à Dieu toutes nos actions & toutes nos paroles, puisque nous ne pouvons ni subsister ni respirer sans lui, *in quo vivimus, movemur & sumus ?* Act. 17. 28.

Si l'on ajoute le bienfait inestimable de la rédemption, qui s'est faite par l'effusion du sang de son Fils unique ; la grace de la justification de nos ames, par laquelle le souverain bienfait de la Redemption nous est appliqué ; & par-dessus tant de rares bienfaits celui de la prédestination. Qui peut douter que nous ne soyons obligés de rendre à Dieu ce que nous lui devons par tant de titres, & de *l'aimer de tout notre cœur, de toute notre ame & de tout notre esprit ?* Matth. 22. 37. Ce précepte, qui ramasse & renferme toutes nos affections, ne souffre point que le moindre petit ruisseau en sorte & s'en écarte, *nullum à se rivulum extra se duci patitur, cujus derivatione minuatur.* Aug. l. 1. de doct. christ. c. 22. Ainsi nous nous sommes obligés de rapporter à Dieu tous les mouvemens de notre cœur, toutes les pensées de notre esprit, & toutes les actions de notre vie ; & il y a sujet de s'étonner que contre le sentiment de S. Augustin, de S. Thomas, & de la plus saine partie des Théologiens, on ait osé avancer que ces exhortations de S. Paul ne sont que des conseils & non des préceptes qui obligent en conscience. Ceux qui contestent cette vérité si claire n'ont jamais compris la

dépendance dans laquelle est l'homme à l'égard de Dieu ; & comme dit un Théologien célébre, ils ne raisonnent pas conséquemment en matiere de Theologie ; car si Dieu est notre derniere fin, si nous n'avons rien que nous n'ayons reçu de lui, si nous dépendons de lui en tout, que peut-on en conclure autre chose que nous ne devons rien faire que pour lui obéir & faire sa volonté ?

℣. 18. jusqu'à la fin. *Femmes, soyez soumises à vos maris, &c.*

Comme l'Epître aux Colossiens a de grands rapports avec celle aux Ephesiens ; & que S. Paul y donne les mêmes avis qu'en celle-ci aux femmes, aux maris, aux enfans, aux peres, aux serviteurs & aux maîtres : on peut voir sur la même Epître l'explication qu'on a donnée sur ces endroits, Eph. 5. 22. ch. 6. & suiv.

## CHAPITRE IV.

1. VOus, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité & la justice demandent de vous, sçachant que vous avez, aussi-bien qu'eux, un maître *qui est* dans le ciel.

1. Domini quod justum est & æquum, servis præstate, scientes quòd & vos Dominum habetis in cælo.

Luc. 18. 5. 1. Thess. 5. 17. Ephes. 6. 18. 2. Thess. 3. 1. Col. 4. 3.

2. Perseverez & veillez dans la priere, en l'accompagnant d'actions de graces.

2. Orationi instate, vigilantes in ea in gratiarum actione :

3. Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour *prêcher* sa parole, & pour annoncer le mystere de J. C. pour lequel je suis dans les liens ?

3. orantes simul & pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi (propter quod etiam vinctus sum).

4. ut manifestem illud, ita ut oportet me loqui.

4. & que je le découvre aux hommes en la maniere que je le dois découvrir.

5. In sapientia ambulate ad eos qui foris sunt, tempus redimentes.

5. Conduisez-vous avec sagesse envers ceux qui sont hors *de l'Eglise*[†], en rachetant le temps. Eph. 5. 15.

6. Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos uniquique respondere.

6. Que votre entretien étant toujours accompagné d'une douceur édifiante[‡] soit assaisonnée du sel *de la discretion*, en sorte que vous sçachiez comment vous devez répondre à chaque personne.

7. Quæ circa me sunt, omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater, & fidelis minister & conservus in Domino:

7. Mon cher frere Tychique, fidéle ministre du Seigneur, & mon compagnon dans le service que je lui rends, vous apprendra tout ce qui regarde l'état où je suis:

8. quem misi ad vos ad hoc ipsum, ut cognoscat quæ circa vos sunt, & consoletur corda vestra,

8. & je vous l'ai envoyé exprès, afin qu'il apprenne l'état où vous êtes vous-mêmes, & qu'il console vos cœurs.

9. cum Onesimo charissimo, & fideli fratre, qui ex vobis est. Omnia quæ hîc aguntur, nota facient vobis.

9. J'envoie aussi Onesime, mon cher & fidéle frere, qui est de votre pays. Vous sçaurez par eux tout ce qui se passe ici.

10. Salutat vos Aristarchus concaptivus meus, & Marcus consobrinus Barnabæ, de

10. Aristarque qui est prisonnier avec moi, vous salue, aussi-bien que Marc cousin de Barnabé, sur le sujet duquel

† 5. *expl.* envers les infidéles.
‡ 6. *lett.* étant toujours avec grace.

on vous a écrit : s'il vient chez vous, recevez-le bien.

11. Jesus aussi, appellé le Juste, *vous salue*. Ils sont du nombre des fidéles circoncis ‖. Ce sont les seuls qui travaillent maintenant avec moi, pour *annoncer* le royaume de Dieu, & qui ont été ma consolation.

12. Epaphras, qui est de votre ville, vous salue. C'est un serviteur de J. C. qui combat sans cesse pour vous dans ses prieres, afin que vous demeuriez fermes & parfaits, & que vous accomplissiez pleinement ‖ tout ce que Dieu demande de vous.

13. Car je puis bien lui rendre ce témoignage, qu'il a un grand zele pour vous, & pour ceux de Laodicée & d'Hierapolis.

2. *Tim.* 4. 11. 14. Luc medecin, notre cher frere, & Demas vous saluent.

15. Saluez de ma part *nos* freres de Laodicée, & Nymphas, & l'Eglise qui est dans sa maison.

16. Et lorsque cette lettre aura été lue parmi vous, ayez soin qu'elle soit lue aussi dans

quo accepistis mandata : si venerit ad vos, excipite illum :

11. & Jesus, qui dicitur Justus : qui sunt ex circumcisione, hi soli sunt adjutores mei in regno Dei, qui mihi fuerunt solatio.

12. Salutat vos Epaphras, qui ex vobis est, servus Christi Jesu, semper sollicitus pro vobis in orationibus, ut stetis perfecti, & pleni in omni voluntate Dei.

13. Testimonium enim illi perhibeo, quòd habet multum laborem pro vobis, & pro iis qui sunt Laodiciæ, & qui Hierapoli.

14. Salutat vos Lucas medicus charissimus, & Demas.

15. Salutate fratres, qui sunt Laodiciæ, & Nympham, & quæ in domo ejus est, Ecclesiam.

16. Et cùm lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut & in

ỳ. 11. *lett.* ils sont de la circoncision.
ỳ. *autr.* remplis en toutes choses de la volonté de Dieu.

Laodicensium Ecclesia legatur: & eam, quæ Laodicensium est, vos legatis.

l'Eglise de Laodicée, & qu'on vous lise de même celle des Laodicéens.

17. Et dicite Archippo: Vide ministerium, quod accepisti in Domino, ut illud impleas.

17. Dites à Archippe *ce mot de ma part*: Considerez bien le ministere que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous les devoirs.

18. Salutatio, meâ manu Pauli. Memores estote vinculorum meorum. Gratia vobiscum. Amen.

18. Voici // la salutation que j'ajoute ici, moi Paul, de ma propre main: Souvenez-vous de mes liens. La grace soit avec vous. Amen.

℣. 18. *autr.* Je vous salue ici de ma propre main, &c.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité & la justice demandent de vous, sçachant que vous avez, aussi-bien qu'eux, un maître qui est dans le ciel.*

*Vous, maîtres, rendez à vos serviteurs ce que l'équité.* Voyez Eph. 6. 9. leur donnant le vivre, le vêtir, & même la liberté après vous avoir servi long-temps: *& la justice, &c.* Grec. *égalité*, les traitant avec douceur & bénignité, comme vous voudriez vous-mêmes être traités si vous étiez en leur place, ne leur donnant point de sujet d'envie & de jalousie, en les preferant injustement les uns aux autres.

*Sçachant, &c.* qu'à l'égard de Dieu vous êtes tous de même condition, puisque vous êtes, aussi-bien qu'eux, ses serviteurs, ou que vous êtes tous compagnons dans le service de Dieu, & qu'il sçaura

bien vous punir, si vous êtes injustes & inhumains envers eux.

*Un maître* qui est *dans le ciel :* quoique vous n'en ayez point sur la terre, vous en avez un dans le ciel qui vous voit & qui est bien plus puissant pour se venger de vos injustices, que tous les maîtres de la terre.

*ỷ. 2. Perseverez & veillez dans la priere, en l'accompagnant d'actions de graces.*

*Perseverez & veillez dans la priere, &c.* car il n'y a point de moyen plus efficace pour attirer de nouveaux bienfaits de Dieu, que de lui en rendre graces, & d'être reconnoissans de ceux que nous avons déja reçûs. L'ingratitude tarit la source de ses graces.

*ỷ. 3. Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une entrée pour* prêcher *sa parole, & pour annoncer le mystere de J. C. pour lequel je suis dans les liens.*

*Priez aussi pour nous*, & pour les autres Apôtres & ministres de l'Evangile qui sont en liberté; *afin que Dieu nous ouvre une entrée pour* prêcher *sa parole*, c'est à-dire, dispose les hommes à recevoir la prédication de l'Evangile, & leur donne un cœur docile pour s'y soumettre.

*Et pour annoncer le mystere de J. C.* c'est-à-dire l'Evangile, qui contient toutes les parties du mystere de la Redemption, & qui a été tenu caché aux hommes depuis le commencement du monde ; ou plutôt, le mystere de l'Incarnation & de la Redemption des hommes.

*Pour lequel je suis dans les liens.* Il semble que l'Apôtre ajoute ceci pour rendre plus efficace, par la compassion de ses liens, la demande qu'il leur fait de leurs prieres, & pour leur faire voir qu'en l'état où il est, destitué de tout secours humain,

& privé de liberté, il lui est impossible de prêcher comme il faut l'Evangile, sans une assistance extraordinaire des prieres des fidéles.

℣. 4. *Et que je le découvre aux hommes en la maniere que je le dois découvrir.*

*Et que je le découvre aux hommes, &c.* avec toute la force & la prudence, & avec le succès qu'il est juste qu'ait la prédication de l'Evangile. Voyez Ephes. 6. 20.

℣. 5. *Conduisez-vous avec sagesse envers ceux qui sont hors de* l'Eglise, *en rachetant le temps.*

*Conduisez-vous avec sagesse*, ne leur donnant point de scandale, ni aucun sujet de vous haïr ou de vous persécuter; mais tâchant plutôt de les gagner à Dieu par votre sage conduite.

*Envers ceux qui sont hors* de l'Eglise. L'Apôtre ne parle pas ici des hérétiques, mais des infidéles qui n'ont jamais été dans l'Eglise, & sur qui l'Eglise n'a aucun droit.

*En rachetant le temps*, c'est-à-dire: Evitez le peril, & tâchez de gagner le temps, comme font ceux qui ne sont pas les plus forts. Voyez Eph. 5. 16.

℣. 6. *Que votre entretien étant toujours accompagné d'une douceur édifiante soit assaisonné du sel* de la discretion, *en sorte que vous sçachiez comment vous devez répondre à chaque personne.*

*Que votre entretien, &c.* Il semble que l'Apôtre veuille principalement parler de la manierede converser avec les infidéles.

*Soit assaisonné du sel* de la discretion, ne leur disant que les choses nécessaires, de peur de les rebuter.

*En sorte que vous sçachiez comment vous devez répondre à chaque personne*, étant interrogé par eux des choses de la foi.

℣. 7. *Mon cher frere Tychique, fidéle ministre du Seigneur, & mon compagnon dans le service que je lui rends, vous apprendra tout ce qui regarde l'état où je suis.*

*Mon cher frere.* Tous les Chrétiens qui sont conduits par le Saint-Esprit, & qui sont enfans de Dieu, sont freres entr'eux: *Omnes vos fratres estis*; mais Tychique, par la liaison étroite qu'il avoit avec saint Paul, étoit son cher frere d'une maniere plus particuliere.

*Matth. 23. 8.*

*Tychique, fidéle ministre du Seigneur.* Ce fidéle disciple travailloit à l'avancement de l'Evangile, non seulement en le publiant, mais aussi en portant aux fidéles les lettres de S. Paul, comme il a fait celle-ci aux Colossiens, & celle aux Ephesiens; & en allant où S. Paul l'envoyoit, selon les besoins des Eglises. Voyez Act. 20. 4. 2. Tim. 4. 12. Tit. 3. 12.

*Et mon compagnon, &c.* Ceux qui travaillent au même dessein, quoiqu'avec subordination, peuvent être appellés compagnons, principalement s'ils sont serviteurs du même maître, comme saint Paul & Tychique l'étoient dans le ministere de la prédication de l'Evangile.

*Vous apprendra tout ce qui regarde l'état où je suis*, c'est-à-dire, les souffrances de ma prison, le progrès de l'Evangile, & les entreprises des ennemis du nom Chrétien.

℣. 8. *Et je vous l'ai envoyé exprès, afin qu'il apprenne l'état où vous êtes vous-mêmes, & qu'il console vos cœurs.*

*Et je vous l'ai envoyé exprès.* C'étoit lui-même qui devoit leur porter cette lettre. Voyez Eph. 6. 21. 22.

*Afin qu'il apprenne l'état où vous êtes vous-mêmes.* L'Apôtre étoit en peine pour les Colossiens, & craignoit fort que les faux-apôtres Judaïsans, & les dis-

ciples de Simon ne corrompissent la sincérité de leur foi.

*Et qu'il console vos cœurs.* Les Colossiens étoient affligés de l'état où se trouvoit S. Paul dans les chaînes, & du trouble que leur causoient les faux-apôtres, ainsi ils avoient besoin de consolation. Le mot Grec signifie aussi *exhorter, encourager.*

℣. 9. *J'envoie aussi Onesime mon cher & fidele frere, qui est de votre pays. Vous sçaurez par eux tout ce qui se passe ici.*

*J'envoie aussi Onesime*, esclave de Philemon, qui s'étant enfui, vint à Rome trouver S. Paul : il l'appelle *son cher & fidele frere*, parce qu'il l'avoit converti à la foi de J. C, & l'aimoit comme son enfant. Voyez Philem. 10.

*Qui est de votre pays*, né à Colosses ; ainsi vous devez le recevoir comme un des vôtres.

*Vous sçaurez par eux, &c.* non seulement ce qui regarde ma personne, mais aussi l'état où est l'Eglise dans Rome, & le succès de la foi, qui avoit penetré jusques dans le palais de l'Empereur. V. Ph. 4. 22.

℣. 10. *Aristarque qui est prisonnier avec moi, vous salue, aussi-bien que Marc cousin de Barnabé, sur le sujet duquel on vous a écrit : s'il vient chez vous, recevez-le bien.*

*Aristarque.* Ce disciple étoit de Thessalonique en Macedoine, qui ayant accompagné S. Paul à Ephese, fut maltraité dans la sedition que Demetrius y excita, & fut entraîné dans la place publique pour y être comdamné.

*Qui est prisonnier avec moi*, ayant encore suivi saint Paul lorsqu'il passa de Grece en Asie pour venir à Jerusalem, & l'accompagna aussi dans son voyage de Rome, où il fut prisonnier avec lui.

*Vous salue, aussi-bien que Marc, cousin de Barnabé.* Voyez Act 19. 29. 20. 4. & 27. 2.

*Sur le sujet duquel on vous a écrit*, c'est-à-dire, de la part duquel Barnabé vous avez reçu des lettres de recommandation en faveur de Marc son cousin.

*S'il vient chez vous, recevez-le bien.* L'Apôtre joint sa recommandation à celle de Barnabé, pour montrer qu'ils sont en parfaite intelligence, & qu'il ne reste plus aucun ressentiment de cette petite dissension qui arriva entr'eux au sujet de Marc. Voyez Act. 15. 39.

℣. 11. *Jesus aussi, appellé le Juste*, vous salue. *Ils sont du nombre des fideles circoncis. Ce sont les seuls qui travaillent maintenant avec moi pour* avancer *le royaume de Dieu, & qui ont été ma consolation.*

*Jesus aussi, appellé le Juste*, vous salue, *&c.* On l'appelloit le Juste, pour le distinguer de plusieurs autres qui portoient ce même nom de Jesus.

*Ce sont les seuls*, d'entre les Juifs; car il y en avoit plusieurs autres d'entre les Gentils, comme Epaphras, Luc, Demas. Voyez v. 12. 13. 14. & d'autres qu'il ne nomme pas ici; & il n'y a pas même d'apparence qu'il faille entendre le mot de seuls à la rigueur, mais seulement qu'entre les Juifs qui travailloient avec lui à la prédication de l'Evangile, c'étoit les plus fervens & les plus zelés.

*Qui travaillent avec moi;* car il y en avoit beaucoup qui prêchoient l'Evangile, mais par envie & par jalousie contre l'Apôtre. Voyez Philip. 1. 15. C'est pourquoi il ajoûte: *Qui ont été ma consolation*, pour les distinguer de ceux qui prêchoient pour le contrarier, & pour augmenter ses afflictions, en décriant son ministere parmi les fideles,

*Pour* avancer *le royaume de Dieu, &c.* c'est-à-dire,

l'Evangile, par lequel Dieu regne dans ses fideles, les rassemble dans le corps de son Eglise, & les rend capables de recevoir la recompense du royaume celeste.

℣. 12. *Epaphras, qui est de votre ville, vous salue. C'est un serviteur de J. C. qui combat sans cesse pour vous dans ses prieres, afin que vous demeuriez fermes & parfaits, & que vous accomplissiez pleinement tout ce que Dieu demande de vous.*

*Epaphras, qui est de votre ville*, ou de votre pays, *vous salue.* Il ne paroît point par cette façon de parler, qu'il fût leur Evêque.

*C'est un serviteur de J. C. qui combat, &c.* c'est-à-dire, qui prie avec ferveur & avec affection; ce qui est une espece de combat spirituel contre Dieu; par lequel on attire de lui sa benediction comme par une sainte violence. Voyez le combat de Jacob, Genes. 32.

*Afin que vous demeuriez fermes & parfaits.* Voyez Matth. 5. 48. 1. Cor. 14. 20. Hebr. 5. 14.

℣. 13. *Car je puis bien lui rendre ce témoignage, qu'il a un grand zele pour vous, & pour ceux de Laodicée & d'Hierapolis.*

*Car je puis bien lui rendre ce témoignage.* Voyez Colossf. 1. 7. Philem. 23.

*Qu'il a un grand zele pour vous.* On croit qu'Epaphras étoit Evêque de Colosses, si ce n'étoit qu'Archippe le fût. S. Paul le rend recommandable aux Colossiens par son zele pour eux, en leur absence. Il ajoute, qu'il étoit de même affectionné *pour ceux de Laodicée & d'Hierapolis*, qui étoient des villes voisines de Colosses, dont Epaphras prenoit soin.

℣. 14. *Luc medecin, notre cher frere, & Demas vous saluent.*

*Luc medecin;* c'eſt S. Luc l'Evangeliſte, qui faiſoit profeſſion de la medecine. S. Paul l'ayant trouvé à Philippes en Macedoine, le prit avec lui pour l'accompagner dans tous ſes voyages. Il lui donne le nom de *notre cher frere;* ce qui en un ſeul mot renfermoit un grand éloge, dit S. Chryſoſtome, puiſque c'étoit une grande gloire d'être cheri ſi tendrement de S. Paul; mais il ne le loue pas autant qu'il auroit pu faire, parce que s'étoit Epaphras dont il s'agiſſoit ici principalement, qu'il vouloit relever davantage. Voyez 2. Tim. 4. 11. Philem. 24.

*Et Demas, vous ſaluent.* Ce diſciple, qui eſt ici avec S. Paul dans ſa premiere priſon, le quitta enſuite, s'étant laiſſé emporter à l'amour du ſiecle, comme l'Apôtre le témoigne. Voyez 2. Tim. 4. 9.

℣. 15. *Saluez de ma part* nos *freres de Laodicée, & Nymphas, & l'Egliſe qui eſt dans ſa maiſon.*

*Saluez de ma part* nos *freres de Laodicée.* L'Apôtre ſalue les fidéles des villes voiſines, pour entretenir entr'eux tous une amitié chrétienne.

*Et Nymphas, & l'Egliſe qui eſt dans ſa maiſon,* c'eſt-à-dire, ſa famille, qui étoit comme une petite Egliſe ſous ſa conduite, reglée & gouvernée avec beaucoup d'ordre & de pieté, comme il eſt dit de la maiſon d'Aquilas & de Priſcille. Voyez Rom. 16. 5. 1. Cor. 16. 19.

℣. 16. *Et lorſque cette lettre aura été lue parmi vous, ayez ſoin qu'elle ſoit lue auſſi dans l'Egliſe de Laodicée, & qu'on vous liſe de même celle des Laodicéens.*

*Et lorſque cette lettre aura été lue parmi vous, &c.* c'eſt-à-dire, celle qui eſt écrite aux Coloſſiens, qui eſt la même que celle aux Laodicéens, ſelon l'opinion la plus ancienne; ou bien, c'eſt une autre qui a été perdue, comme l'a été celle dont il fait men-

tion : *Scripsi vobis in epistola* : si ce n'est qu'il parle de quelqu'Epître que les Laodicéens lui avoient écrite, qui étoit pleine de vérités chrétiennes, & de sentimens de pieté, dont la lecture par conséquent devoit être très-utile aux Colossiens, qui étoient leurs voisins. *1. Cor. 5. 9. Philipp. 3. 1.*

℣. 17. *Dites à Archippe* ce mot de ma part : *Considerez bien le ministere que vous avez reçu du Seigneur, afin d'en remplir tous les devoirs.*

*Dites à Archippe, &c.* Il étoit pour lors le Pasteur des Colossiens en l'absence d'Epaphras, & commis par lui.

℣. 18. *Voici la salutation que j'ajoute ici, moi Paul, de ma propre main ; Souvenez-vous de mes liens. La grace soit avec vous. Amen.*

*Voici la salutation que j'ajoute ici, moi Paul, de ma propre main.* Toute cette Epître étoit écrite d'une autre main, excepté ces paroles & les suivantes. Voyez 1. Cor. 16. 21. 2. Thess. 3. 17.

*Souvenez-vous de mes liens*, afin d'imiter ma constance, de me fortifier par vos prieres dans mes travaux, & de me rendre l'amour que vous me devez pour tant de peines que je souffre pour vous.

*La grace.* D'autres exemplaires ajoutent, *de notre Seigneur J. C.* ce qui est ici sous-entendu, *soit avec vous. Amen.* Voyez 2. Cor. 13. 13. Galat. 6. 18.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. *PErseverez & veillez dans la priere, &c.* On peut voir l'explication de ces paroles sur l'Epître premiere de S. Pierre, ch. 4. v. 7.

℣. 3. 4. *Priez aussi pour nous, afin que Dieu nous*

*ouvre une entrée pour prêcher sa parole, &c.*

O humilité admirable de saint Paul ! Il ne croit pas seulement qu'il ne pouvoit rien de lui-même sans recevoir une continuelle assistance de Dieu, mais qu'il avoit encore besoin du secours des prieres des moindres fidéles pour s'acquitter de son ministere, quoiqu'il s'en fût toujours fidélement acquitté auparavant, & qu'il continuât de le faire, témoignant par-là qu'il étoit au-dessous de tous les fidéles, & il en étoit véritablement persuadé au fond de son cœur, sans quoi il ne l'auroit jamais dit ; cela étant, combien davantage tous ceux qui n'approchent point des vertus d'un si grand Saint, sont-ils obligés de se rabaisser au-dessous de tous les hommes. Ce qui ne consiste point en paroles, les plus douces & les plus humiliantes n'étant pas toujours les plus humbles, mais seulement celles qui procedent du fond du cœur, comme étoient celles du grand Apôtre, qui se croyoit le plus grand pecheur qui fût au monde.

Considerons un peu pourquoi il demande les prieres des fideles, est-ce pour être délivré de ses chaînes, ou pour aucun autre interêt qui le regarde ? Nullement ; c'est afin que la parole de Dieu se repande de plus en plus, pour gagner à Dieu un plus grand nombre d'ames; c'étoit pour cela qu'il parcouroit tout le monde, qu'il entreprenoit tant de peines & tant de fatigues, & qu'il se soumettoit à tous & à toutes sortes de personnes : *Omnium me servum feci ut plures lucrifacerem.* (1. Cor. 9. 19.) Les ministres de J.C. peuvent-ils regarder leurs interêts, en voyant un si bel exemple de desinteressement dans ce grand Apôtre, qui s'élevera contre eux au jugement de Dieu, si ils ne l'imitent ? Dieu nous fasse la grace d'être assez

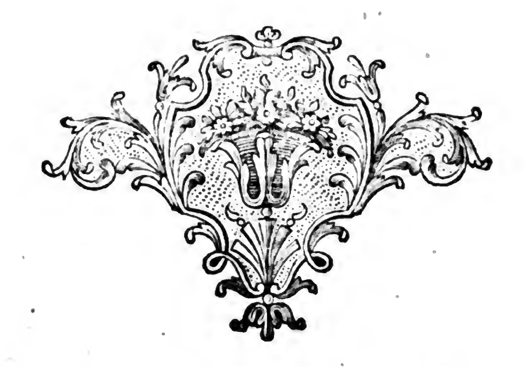
détachés pour être *dignes de comparoître avec confiance devant le Fils de l'homme.* Luc. 21. 36.

ỳ. 5. jusqu'à la fin. *Conduisez-vous avec sagesse envers ceux qui sont hors de l'Eglise, &c.*

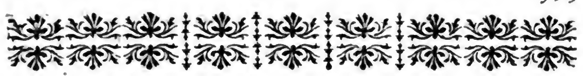
Les Apôtres donnoient souvent avis aux fidéles, de ne point choquer les infidéles par leur mauvaise conduite, ou par leurs manieres trops libres & peu civiles; car outre que les fidéles ne suivoient pas en cela les maximes & les regles de la profession sainte qu'ils avoient embrassée, en s'attirant des inimitiés & des querelles, ils faisoient encore un grand préjudice à l'Eglise, en faisant concevoir aux payens de nouvelles aversions du Christianisme, & plus d'éloignement d'embrasser la religion de J. C. c'est pour cela que l'Eglise a condamné ceux qui brisoient les idoles, (quoique quelques Saints l'ayent fait contre la regle commune) pour ne point augmenter l'aversion des payens, desirant plutôt qu'on les gagnât par une sage conduite & le bon exemple; car c'est se tromper que de croire que la générosité chrétienne consiste dans une intrépidité de courage qui fasse mépriser toutes sortes de considérations, pourvu que l'action qu'on a dessein de faire soit bonne d'elle-même; les meilleures deviennent mauvaises si elles ne sont faites avec beaucoup de prudence & de sagesse; c'est pourquoi notre saint Apôtre donne aussi cet avis aux Ephesiens: *Ayez soin de vous conduire avec grande circonspection, non comme des personnes imprudentes, mais comme des hommes sages.* Le même Apôtre, écrivant à Tite, l'avertit d'être fort circonspect dans ses paroles, afin que les ennemis du nom chrétien n'eussent aucun sujet de dire du mal d'eux: c'est ce qu'il recommande encore ici aux Colossiens; *Que votre*

Ephes. 5. 15. 1. Petr. 2. 12. 15. — c. 5. 15. — Tit. 2. 8.

*entretien étant toujours accompagné d'une douceur édifiante, soit assaisonné du sel de la discretion;* sur quoi S. Jean Chrysostome donne ces avis important: « Que votre entretien n'ait rien ni de trop austere, « ni de trop dur, n'ait rien aussi ni de trop mol, ni de » trop lâche, qu'il ait quelque chose qui affermisse, » & quelque chose qui adoucisse; il faut par tout » garder une juste mesure. N'ayez donc rien de triste » ni de trop severe en parlant; de peur de vous rendre » pénible; n'ayez rien aussi de trop libre, de peur de » vous rendre méprisable: il faut en tout n'avoir » qu'une seule vue, qui est d'édifier tout le monde.



AVIS



# AVIS

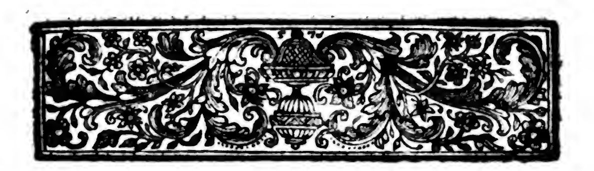
## SUR LA I. EPISTRE DE S. PAUL AUX THESSALONICIENS.

L'Apôtre ſaint Paul ayant appris à Corinthe, par le retour de ſon diſciple Timothée qu'il avoit envoyé d'Athenes à Theſſalonique, metropole de la Macedoine; que les Theſſaloniciens perſeveroient avec fidelité dans la doctrine qu'il leur avoit enſeignée, malgré les perſecutions qu'ils avoient ſouffertes de la part des Gentils & de leurs concitoyens, ſe crut obligé de leur en témoigner ſa joie par cette Lettre, par laquelle il les aſſure de ſa tendre amitié, & des vœux qu'il faiſoit ſans ceſſe à Dieu pour eux, afin qu'il lui plût d'augmenter leur foi & leur fermeté. Et pour fortifier leur zele & les encourager plus efficacement à la perſeverance, il les fait reſſouvenir des dons miraculeux dont Dieu avoit honoré ſon miniſtere & leur converſion. Il dit qu'après avoir imité la fermeté & la foi des fideles de la Judée, ils étoient eux-mêmes devenus célebres, non ſeulement dans la Macedoine & dans l'Achaïe, mais encore dans tous les lieux où la foi ſe trouvoit répandue, & qu'on les propoſoit par-tout comme de parfaits modeles. En ſuite, pour les porter à la patience, il leur propoſe tout ce qu'il avoit ſouffert de peines & de travaux à Philippes, à Berée, & à Theſſalonique, ce qu'il leur avoit enſeigné lui-même, touchant ce qu'ils avoient à ſouffrir de la part des Juifs, qui après avoir

fait mourir J. C. ne travailloient qu'à anéantir sa doctrine, & à persecuter ses disciples. Il les invite par son exemple à s'acquitter des devoirs de leur vocation, en leur représentant la fidelité qu'il a gardée dans son ministere ; son détachement de tout interêt temporel ; comment, travaillant jour & nuit, il a tâché de n'être à charge à personne : Enfin l'amour qu'il a pour eux, le desir ardent qu'il a de les aller voir, pour les consoler, malgré les obstacles que le démon y avoit apporté jusqu'alors. C'est ce que renferment sommairement les trois premiers Chapitres.

Dans les deux derniers l'Apôtre leur donne des instructions & des avis pour vivre saintement, & se conduire parmi les Gentils avec sagesse & avec prudence ; & en particulier il leur recommande de s'abstenir de la fornication, de ne faire tort en rien à personne, à s'occuper du travail, à perseverer dans l'union & dans la priere, & les exhorte à ne s'affliger pas comme les Gentils d'une maniere profane, de la mort de leurs proches ; mais à s'en consoler par l'esperance de leur résurrection, dont celle de J. C. étoit l'assurance & le gage : Enfin, il les avertit de se tenir toujours prêts & de veiller sans cesse par l'incertitude du jour de l'avenement de J. C. qui viendra les surprendre comme un voleur de nuit. Il finit en se recommandant aux prieres des fideles, & en les invitant de faire part de la lecture de cette Lettre à tous leurs freres en J. C.

Dans l'ordre des temps cette Lettre est la premiere des Epîtres que nous avons de cet Apôtre, & elle est écrite de Corinthe, la 19e année de la Passion de J. C. & la 52e de l'Ere vulgaire.



# I. EPISTRE DE S. PAUL AUX THESSALONICIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

1. PAulus, & Silvanus, & Timotheus, Ecclesiæ Thessalonicensium, in Deo Patre, & Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis, & pax. Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris, sine intermissione,

3. memores operis fidei vestræ, & laboris, & charitatis, & susti-

1. PAul, Silvain ", & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique, *qui est* en Dieu le Pere, & en Jesus-Christ notre Seigneur : que la grace & la paix vous soient données.

2. † Nous rendons sans cesse graces à Dieu pour vous tous ", nous souvenant continuellement de vous dans nos prieres ; — 16. Dim. après les Rois.

3. & nous représentant devant Dieu qui est notre Pere, les œuvres de votre foi, les

℣. 1. *expl.* C'est le même que saint Luc appelle Silas.
℣. 2. *expl.* pour les bienfaits que vous avez reçu de lui.

Pp ij

travaux de votre charité, & la fermeté de l'esperance que vous avez en notre Seigneur Jesus-Christ :

4. car nous sçavons, mes freres cheris de Dieu, quelle a été votre élection ;

5. la prédication que nous vous avons faite de l'Evangile, n'ayant pas été seulement en parole, mais ayant été accompagnée de miracles, *de la vertu* du Saint-Esprit, & d'une pleine abondance de ses dons. Et vous sçavez aussi de quelle maniere j'ai agi parmi vous pour votre salut.

6. Ainsi vous êtes devenus nos imitateurs, & *les imitateurs* du Seigneur, ayant reçu la parole parmi de grandes afflictions avec la joie du Saint-Esprit ;

7. de sorte que vous avez servi de modele à tous ceux qui ont embrassé la foi dans la Macedoine & dans l'Achaïe.

8. Car non seulement vous êtes cause que la parole du Seigneur s'est répandue avec éclat dans la Macedoine & dans l'Achaïe, mais même la foi que vous avez en Dieu est

nentiæ spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum & Patrem nostrum,

4. scientes, fratres, dilecti à Deo, electionem vestram ;

5. quia Evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantùm, sed & in virtute, & in Spiritu sancto, & in plenitudine multa, sicut scitis quales fuerimus in vobis propter vos.

8. Et vos imitatores nostri facti estis, & Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritûs sancti :

7. ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macenonia, & in Achaia.

8. A vobis enim diffamatus est sermo Domini, non solùm in Macedonia, & in Achaia, sed & in omni loco fides vestra, quæ est ad Deum, profecta

eſt, ita ut non ſit nobis neceſſe quidquam loqui.

devenue ſi célebre par-tout, qu'il n'eſt point néceſſaire que nous *en* parlions;

9. Ipſi enim de nobis annunciant qualem introitum habuerimus ad vos: & quomodo converſi eſtis ad Deum à ſimulacris, ſervire Deo vivo, & vero,

9. puiſque tout le monde nous raconte à nous-mêmes, quel a été le ſuccès de notre arrivée parmi vous,& comme ayant quitté les idoles, vous vous êtes convertis à Dieu, pour ſervir le Dieu vivant & véritable,

10. & expectare Filium ejus de cœlis (quem ſuſcitavit ex mortuis) Jeſum, qui eripuit nos ab ira ventura.

10. & pour attendre du ciel ſon Fils Jeſus qu'il a reſſuſcité d'entre les morts, & qui nous a délivrés de la colere à venir ¶.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Paul, Silvain, & Timothée, à l'Egliſe de Theſſalonique*, qui eſt *en Dieu le Pere, & en J. C. notre Seigneur: que la grace & la paix vous ſoient données.*

*Paul, Silvain, & Timothée.* Ce Silvain eſt le même que Silas, dont il eſt ſi ſouvent parlé dans les Actes. Saint Paul écrit au nom de Timothée & de Silvain, auſſi-bien qu'en ſon propre nom, parce qu'ils étoient fort connus à Theſſalonique.

*A l'Egliſe de Theſſalonique.* L'Apôtre comprend ſous ce mot, tant les Superieurs, que les inferieurs de cette Egliſe. Cette ville étoit la Metropolitaine de la Macedoine.

Qui eſt *en Dieu le Pere, & en J.C. notre Seigneur,*

c'est-à-dire, qui tient son être & sa vocation de Dieu le Pere, & de J. C. notre Seigneur, & qui persevere dans son culte & dans sa loi.

*Que la grace & la paix vous soient données.* Voyez l'explication en plusieurs endroits.

℣. 2. *Nous rendons sans cesse graces à Dieu pour vous tous, nous souvenant continuellement de vous dans nous prieres.*

*Nous rendons sans cesse graces à Dieu*, c'est-à-dire, fort souvent & sans discontinuer, le plus qu'il nous est possible, & avec toute l'assiduité que nous pouvons; *pour vous tous*, depuis le premier jusqu'au dernier de votre Eglise, vous aimant tous en notre Seigneur, sans exception.

*Nous souvenant continuellement de vous dans nos prieres.* L'Apôtre expose de quelle maniere il rend sans cesse graces à Dieu pour les Thessaloniciens, c'est-à-dire, toutes les fois qu'il s'applique à la priere. Voyez les expositions de ces manieres de parler sur les salutations de la plupart des Epîtres.

℣. 3. *Et nous représentant devant Dieu, qui est notre Pere, les œuvres de la foi, les travaux de votre charité, & la fermeté de l'esperance que vous avez en notre Seigneur J. C.*

*Et nous représentant devant Dieu*, qui nous est présent dans la priere d'une maniere toute particuliere, par l'attention extraordinaire que nous avons à lui.

*Qui est notre Pere*, par tant de titres, selon l'esprit & selon le corps, selon la grace & selon la nature.

*Les œuvres de votre foi*, c'est-à-dire, d'une foi agissante, qui se fait connoître à nous par vos œuvres,

*Les travaux de votre charité*, que vous avez souffert, & que vous souffrez encore pour exercer la charité envers le prochain, par toutes sortes d'actions pénibles, lorsqu'il s'agit de le secourir ; ou, à cause de l'amour que vous avez pour Dieu & pour le vrai culte de sa Religion.

*Et la fermeté de l'esperance que vous avez*, malgré toutes les violences que vos persecuteurs vous font souffrir pour vous obliger à renoncer à la foi, *en notre Seigneur J. C.* c'est-à-dire, dans l'accomplissement des promesses du salut qu'il vous a faites par ses ministres, lorsque vous avez ambrassé sa Religion.

℣. 4. *Car nous sçavons, mes freres cheris de Dieu, quelle a été votre élection.*

*Car nous sçavons* par notre experience & par ce que nous en avons vu de nos propres yeux.

*Mes freres cheris de Dieu*, d'une maniere toute extraordinaire & particuliere, & pour qui je ne puis m'empêcher d'avoir une tendresse de frere.

*Quelle a été votre élection* à la foi, c'est-à-dire, quelles ont été les graces singulieres, & les circonstances qui ont accompagné votre conversion.

℣. 5. *La prédication que nous vous avons faite de l'Evangile, n'ayant pas été seulement en parole, mais ayant été accompagnée de miracles*, de la vertu *du Saint-Esprit, & d'une pleine abondance de ses dons. Et vous sçavez aussi de quelle maniere j'ai agi parmi vous pour votre salut.*

*La prédication que nous vous avons faite de l'Evangile*, lorsque nous avons commencé à vous le prêcher.

*N'ayant pas été seulement en parole*, pour vous exposer les mysteres de l'Evangile, & pour vous

convaincre de sa verité par des raisons solides & évidentes.

*Mais ayant été accompagnée de miracles*, de la vertu *du Saint-Esprit*, qui sont les preuves les plus augustes & les plus convaincantes que l'on puisse jamais apporter.

*D'une pleine abondance de ses dons*, c'est-à-dire, que Dieu avoit répandu visiblement sur les Thessaloniciens, par le ministere de l'Apôtre, & en confirmation de la doctrine qu'il leur annonçoit, le don des langues & des autres dons du Saint-Esprit.

*Et vous sçavez aussi de quelle maniere j'ai agi parmi vous* dans toutes mes actions, afin que ma vie correspondît entierement aux merveilles & à la majesté de l'Evangile que je vous annonce, & qu'elle ne servît pas moins à vous persuader, que les miracles que vous voyez operer devant vos yeux.

*Pour votre salut*, qui a été l'unique fin qui m'a fait agir & qui m'a porté à m'acquitter si fidellement auprès de vous de toutes les fonctions de mon ministere.

℣. 6. *Ainsi vous êtes devenus nos imitateurs, &* les imitateurs *du Seigneur, ayant reçu la parole parmi de grandes afflictions avec la joie du Saint-Esprit.*

*Ainsi*, par le soin que j'ai eu de vous édifier & de vous donner bon exemple, *vous êtes devenus nos imitateurs*, non seulement à l'égard de la foi en J. C. que vous pouviez avoir par le moyen des miracles & de notre prédication, mais même à l'égard de tout le reste des vertus chrétiennes, que vous n'auriez pu acquerir dans le degré que vous les avez, sans nous les avoir vu sensiblement pratiquer.

*Et* les imitateurs *du Seigneur*; comme s'il disoit;

Ou plutôt les imitateurs du Seigneur, qui est le modele sur lequel nous formons toutes nos actions, & celui que nous vous avons proposé à imiter.

*Ayant reçu la parole* de l'Evangile, c'est-à-dire, y ayant obéi, & l'ayant professé publiquement, *parmi de grandes afflictions*, de la part des Juifs; ce qui fait voir la solidité de votre foi & de votre pieté, qui est inébranlable.

*Avec la joie du Saint-Esprit*, c'est-à-dire, avec cette joie qui est un don du Saint-Esprit; ce qui est la marque d'un courage heroïque & invincible. L'Apôtre ne dit pas simplement: *Avec joie*, mais, *avec la joie du Saint-Esprit;* parce que celle qui n'est pas du Saint-Esprit, ne se trouve que dans la prosperité, & est incontinent bannie par l'affliction.

℣. 7. *De sorte que vous avez servi de modele à tous ceux qui ont embrassé la foi dans la Macedoine & dans l'Achaïe.*

*De sorte que vous avez servi de modele* de vertu & de sainteté, non seulement à vos concitoyens & à vos proches voisins, ce qui est assez naturel, mais même *à tous ceux qui ont embrassé la foi dans la Macedoine & dans l'Achaïe;* ce qui est la marque d'une vertu insigne, puisque sa réputation ne peut être renfermée dans un lieu ni dans un pays, & qu'elle a de toutes parts des admirateurs & des imitateurs.

℣. 8. *Car non seulement vous êtes cause que la parole du Seigneur s'est répandue avec éclat dans la Macedoine & dans l'Achaïe; mais même la foi que vous avez en Dieu est devenue si celebre par tout, qu'il n'est point nécessaire que nous en parlions.*

*Car non seulement;* c'est la preuve du verset précedent, *vous êtes cause*, par votre exemple, *que la*

*parole du Seigneur s'est répandue avec éclat dans la Macedoine & dans l'Achaïe*, ces provinces ayant appris quelle étoit la probité de vos mœurs & la sainteté de votre vie, & s'étant facilement persuadés que l'Evangile dont vous faisiez profession devoit être quelque chose de grand & de sublime, puisqu'il vous inspiroit une maniere de vie si digne d'admiration.

*Mais même la foi*, vive & operante par la charité, *que vous avez en Dieu*, en croyant en lui & à son Fils J. C. *est devenue si celebre par tout*, c'est-à-dire, par toutes les Eglises, *qu'il n'est point nécessaire que nous en parlions* à personne pour la lui recommander, & pour l'exciter à vous imiter.

℣. 9. *Puisque tout le monde nous raconte à nous-mêmes, quel a été le succès de notre arrivée parmi vous, & comme ayant quitté les idoles, vous vous êtes convertis à Dieu, pour servir le Dieu vivant & véritable.*

*Puisque tout le monde.* Lettr. *Puisqu'eux-mêmes*, c'est-à-dire, ceux de tous les lieux où la réputation de votre foi s'est divulguée, que nous rencontrons dans nos voyages.

*Nous raconte à nous-mêmes*, pour nous en congratuler, & pour augmenter notre joie, *quel a été le succès de notre arrivée parmi vous*, depuis que j'en suis sorti. L'Apôtre ne veut pas dire qu'on lui racontât à lui-même ce qui s'étoit passé devant lui pendant qu'il étoit à Thessalonique, comme il le sembleroit par la seule lecture de la lettre. Le sens: Comment d'un si petit nombre de Juifs convertis à la foi par ma prédication, il s'est formé une Eglise aussi nombreuse que la vôtre.

*Et comme ayant quitté les idoles*, c'est-à-dire, le culte des idoles, où vous étiez engagés par votre

naiſſance, par votre éducation, & par l'exemple & l'autorité de toutes les perſonnes à qui vous étiez liés de ſocieté & d'amitié.

*Vous vous êtes* ſincerement *convertis à Dieu*, c'eſt-à-dire, à ſon véritable culte, qui ne ſe trouve que dans la foi chrétienne, ſans craindre les périls & les perſecutions; l'experience des autres ne vous permettant point d'en douter.

*Pour ſervir*, & non ſeulement pour croire, *le Dieu vivant*, qui poſſede, & qui eſt lui-même la vie immortelle & incorruptible.

*Et véritable*, puiſqu'il eſt la ſouveraine Vérité ſubſiſtante par elle-même; au-lieu qu'auparavant vous ſerviez au bois & à la pierre, qui n'ont point de vie, & à d'autres créatures mortelles, leſquelles quoique vivantes, ne vivent que de la vie qu'elles tiennent de lui, & ne ſont par conſequent que des divinités fauſſes & imaginaires.

℣. 10. *Et pour attendre du ciel ſon Fils* JESUS *qu'il a reſſuſcité d'entre les morts, & qui nous a délivrés de la colere à venir.*

*Et pour attendre*, c'eſt-à-dire, pour vous mettre en état, en ſervant ainſi Dieu, qui ne manque jamais de récompenſer liberalement ceux qui le ſervent avec fidelité, d'attendre avec une ferme eſperance, *du ciel*, qui eſt le lieu de ſa gloire, *ſon Fils* JESUS, qui en doit deſcendre un jour en triomphe & plein de gloire, pour rendre ſes fideles participans de ſon ſouverain bonheur.

*Qu'il a reſſuſcité d'entre les morts*, pour vivre d'une vie immortelle avec tous les fideles, qui ſont les membres du corps dont il eſt le chef, les membres ne pouvant pas vivre d'une autre vie que de celle de la tête, qui en eſt le principe.

*Et qui nous a délivrés*, c'est-à-dire, mérité la grace d'être délivrés, & nous en a donné le droit, ne nous restant plus que la possession actuelle de cette délivrance, qui ne nous peut manquer en perseverant, par sa grace, dans le service que nous lui rendons.

*De la colere à venir*, c'est-à-dire, de la peine éternelle à laquelle Dieu condamnera les pecheurs par une juste punition de leurs crimes & de leur rebellion.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *NOus rendons sans cesse graces à Dieu pour vous tous, nous souvenant continuellement de vous dans nos prieres, &c.*

2. Cor. 11. 20. Il est assez surprenant que saint Paul, qui étoit, comme il le dit lui-même, accablé d'une foule d'affaires, & qui prenoit soin de toutes les Eglises, se souvînt continuellement des Thessaloniciens dans ses prieres, & rendît sans cesse graces à Dieu pour eux tous : c'est un effet de la grande application de l'Apôtre, & du zele ardent qu'il avoit pour le salut des peuples qu'il convertissoit à la foi de J. C. car il marque à peu près les mêmes sentimens pour les Romains, les Corinthiens, & les Philippiens dans les Epîtres qu'il leur écrit.

Mais si l'on considere ce qu'il dit ici des Thessaloniciens, il semble qu'il avoit une obligation particuliere d'être dans cette disposition à leur égard : ils avoient une foi, non stérile & imparfaite, comme elle est ordinairement dans la plupart des fideles; mais une foi vive & animée, une foi ope-

tante & pleine de bonnes œuvres : Car c'eſt par les « œuvres que l'on témoigne ſa foi, dit ſaint Jean « Chryſoſtome, ce n'eſt point en diſant que l'on croit, « c'eſt par des actions affectives, c'eſt par la ferveur « dans la pieté, par ſon zele pour Dieu, par l'ar- « deur d'un eſprit embraſé de ſon amour. Ils avoient « une charité, non pas une charité foible & languiſſante qui ſuccombe à la moindre réſiſtance & à quelque legere épreuve; mais une charité active & laborieuſe, qui eſt toute occupée du ſoin de rendre ſervice au prochain, de ce qui regarde la gloire de Dieu & le ſalut des ames; qui ſe roidit dans les occaſions contre la violence, quand il s'agit de proteger l'innocence, & de reſiſter aux paſſions injuſtes : une telle charité eſt toujours accompagnée de grands travaux; elle eſt toujours prête *de combattre juſqu'à la mort pour la juſtice*, comme ont fait tous ceux *que nous appellons bienheureux de ce qu'ils ont tant ſouffert* : ECCE *beatificamus eos qui ſuſtinuerunt*. Eccli. 4. 33. Jacob. 5. 11.

L'Apôtre ajoute à ces qualités éminentes la fermeté de l'eſperance que les Theſſaloniciens avoient en J. C. il ne ſe pouvoit pas faire qu'une foi ſi vive & une charité ſi ardente ne produiſît une eſperance auſſi ferme qu'étoit celle-là. C'eſt cette eſperance des biens éternels qui produit auſſi reciproquement une entiere reſignation à la volonté de Dieu, & un détachement parfait des biens de ce monde. Les Theſſaloniciens, qui, pour conſerver leur foi, avoient ſouffert le pillage de leurs biens, faiſoient aſſez voir qu'ils y étoient peu attachés. Ainſi l'Apôtre n'avoit-il pas grande raiſon de cherir ce peuple & de le porer continuellemeut dans ſon cœur, de l'offrir à Dieu dans ſes prieres, c. 2. 14.

& de le remercier des graces singulieres qu'il lui avoit faites.

℣. 6. jusqu'au 9. *Ainsi vous êtes devenus nos imitateurs & les imitateurs du Seigneur, ayant reçu la parole parmi de grandes afflictions avec la joie du Saint-Esprit.*

Il n'y a point d'Eglise que saint Paul ait plus louée que celle des Thessaloniciens ; car après avoir fort relevé leur foi, leur esperance & leur charité, il dit qu'ils sont devenus *ses imitateurs, & même les imitateurs de J. C.* en écrivant aux Corinthiens & aux Philippiens, il se contente de les exhorter d'être *ses imitateurs comme il l'étoit de J. C.* ici, en parlant aux Thessaloniciens, il assure qu'ils le sont devenus de lui-même & de J. C.

1. Cor. 11. 1. Philip. 3. 17.

Mais l'Apôtre encherit encore sur ces louanges, quand il dit qu'*ils avoient reçu la parole de l'Evangile parmi de grandes afflictions avec la joie du Saint-Esprit ;* car c'est les louer d'avoir été parfaits dès le commencement de leur conversion ; ce qui se rencontre même fort rarement dans ceux qui sont le plus avancés dans la pieté ; la vertu chrétienne n'est point capable d'aller plus loin que de ressentir de la joie dans les plus grands maux, cela ne se pouvant faire que par une foi éminente qui éleve l'esprit au-dessus des sens, de telle sorte que les maux les plus sensibles passent pour de véritables biens, comme en effet tous ceux qu'on souffre pour Dieu sont tels: mais pour arriver à ce point de vertu il faut être parfait. Or c'est une merveille aussi extraordinaire de ce que les Thessaloniciens sont tout d'un coup parvenus à ce degré de perfection, que si une personne au moment de sa naissance sortoit du ventre de sa mere en un état d'homme par-

fait; il n'y avoit que la plenitude du Saint-Esprit qui fût capable de faire un semblable miracle, il ne faut pas douter qu'ils ne l'eussent reçue dès le commencement de leur conversion; on doit s'estimer heureux, si on en peut recevoir quelque partie après avoir travaillé toute sa vie pour l'acquerir.

Quel éloge, s'écrie saint Chrysostome, quelle « louange! Les disciples en un moment sont deve- « nus des Docteurs, & se sont élevés au même point « de vertu que saint Paul même: Comment, dit ce « Pere? *En recevant la parole parmi de grandes affli-* « *ctions avec la joie du Saint-Esprit.* C'est proprement « dans cette joie que consiste la plus éminente ver- « tu: ce n'est le propre que de ceux qui se sont déja « comme élevés au-dessus de notre nature, & qui « ont rendu leur corps insensible à tout ce qui peut « l'affliger. Le Saint-Esprit tire du fond de l'affliction « & de la tristesse une joie qui ne se peut exprimer; « & comme autrefois il versa la rosée sur les enfans « de la fournaise, il répand de même sur ceux qui « souffrent pour J. C. une joie celeste au milieu de « leurs afflictions. «

℣. 9. & 10. *Puisque.... & comme ayant quitté les idoles vous vous êtes convertis à Dieu, pour servir le Dieu vivant & véritable, & pour attendre du ciel son Fils* JESUS, *&c.*

La conversion des Thessaloniciens est un beau modele de toutes les vraies conversions. Il est vrai que toutes les conversions à Dieu ne se font pas comme celle-là tout d'un coup sans de grands efforts; mais pour être véritables, elles doivent avoir ces trois conditions. 1. On doit renoncer aux idoles & les quitter; ces idoles sont les pechés qui se commettent par l'attachement de quelque

creature que ce soit; il n'est pas nécessaire pour être idolâtre de se prosterner devant une idole & de lui offrir de l'encens, il suffit pour être coupable du crime d'idolâtrie, d'aimer quelque chose pour elle-même, d'y mettre sa confiance & son plaisir.

La seconde chose qui est nécessaire pour se bien convertir après avoir quitté ses pechés, c'est *de servir le Dieu vivant & véritable ;* ce service consiste dans une parfaite soumission à la volonté de ce souverain Seigneur, en ne faisant rien que ce qu'on sçait qui lui est agréable, quand la chose d'elle-même ne nous plairoit pas, & nous couteroit de la peine, & en lui rendant un culte religieux, reglé de la maniere qu'il l'a prescrit par ses Ecritures & par la décision des regles de son Eglise.

Après qu'on s'est ainsi acquitté de ces deux devoirs, le troisiéme semble plus aisé; car qu'y a-t-il de plus facile à ceux qui n'aiment rien au monde, que d'attendre l'avenement de celui qui doit faire leur bonheur? Neanmoins cette attente est pénible, par la vigilance exacte qu'il faut garder dans toutes ses actions pour se préparer à cette venue du souverain Juge; pour ceux même qui sont plus avancés dans la piété & qui aiment Dieu ardemment, cette attente est fâcheuse, par la sainte impatience qu'ils ont de s'unir à leur Createur, & d'être avec J. C. leur Sauveur; mais leur soumission à la volonté de Dieu modere cette impatience; car quoiqu'ils desirent passionnément la venue de J. C. ils l'attendent neanmoins sans inquietude; parce qu'ils suivent la volonté de Dieu avec plus de satisfaction, qu'ils ne desirent se joindre à lui pour en jouir éternellement.

# CHAPITRE II.

1. NAm ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit :

1. CAr vous n'ignorez pas vous-mêmes, mes freres, que notre arrivée vers vous n'a pas été vaine & sans fruit ‖ ;

2. sed ante passi, & contumeliis affecti (sicut scitis) in Philippis, fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos Evangelium Dei in multa sollicitudine.

2. mais après avoir *beaucoup* souffert auparavant, comme vous sçavez, & avoir été traités avec outrage dans Philippes ‖, nous ne laissâmes pas en † nous confiant en Dieu, de vous prêcher hardiment l'Evangile de Dieu parmi beaucoup de peines & de sollicitudes. *Act. 16. 19.*

† S. Denis I. Ev. de Paris & pendant l'octave.

3. Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo,

3. Car nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur ou d'impureté, & nous n'avons point eu dessein de vous tromper ‖.

4. sed sicut probati sumus à Deo ut crederetur nobis Evangelium, ita loquimur ; non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra.

4. Mais comme Dieu nous a choisis pour nous confier son Evangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs.

ỷ. 1. *autr.* exempte de peines.
ỷ. 2. *expl.* ils y furent battus de verges par ordre du Magistrat.
ỷ. 3. *expl.* en tirant de vous quelque argent.

5. Car nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie ‖, comme vous le sçavez : & nous n'avons point fait de notre ministere un commerce d'avarice ; Dieu en est témoin.

6. Et nous n'avons point non plus recherché la gloire des hommes, soit de votre part ou d'aucune autre.

7. Nous pouvions comme Apôtres de Jesus-Christ, vous charger *de notre subsistance ;* mais nous nous sommes conduits parmi vous avec une douceur d'enfans ‖, comme une nourrice qui a soin de ses enfans.

8. Ainsi dans l'affection que nous ressentons pour vous, nous aurions souhaité de vous donner, non seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant étoit grand l'amour que nous vous portions.

9. Car vous n'avez pas oublié, mes freres, quelle peine & quelle fatigue nous avons soufferte, & que nous vous avons prêché l'Evangile de
Act. 10. Dieu en travaillant ‖ jour &

5. Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis : neque in occasione avaritiæ : Deus testis est :

6. nec quærentes ab hominibus gloriam, neque à vobis, neque ab aliis.

7. Cùm possemus vobis oneri esse ut Christi Apostoli : sed facti sumus parvuli in medio vestrûm, tamquam si nutrix foveat filios suos.

8. Ita desiderantes vos cupidè volebamus tradere vobis non solùm Evangelium Dei, sed etiam animas nostras : quoniam charissimi nobis facti estis.

9. Memores enim estis, fratres, laboris nostri & fatigationis : nocte ac die operantes, ne quem vestrûm gravaremus, prædicavimus in vobis Evange-

3. 5. 1. Cor. 4. 12.

ỳ. 5. *expl.* pour gagner votre amitié.
ỳ. 7. *Grec.* simplement, avec toute sorte de douceur.
ỳ. 9. Il parle du travail des mains.

lium Dei.

10. Vos testes estis, & Deus, quam sanctè, & justè, & sine querela, vobis, qui credidistis, fuimus:

11. sicut scitis, qualiter unumquemque vestrûm (sicut pater filios suos)

12. deprecantes vos & consolantes, testificati sumus, ut ambularetis dignè Deo, qui vocavit vos in suum regnum & gloriam.

13. Ideò & nos gratias agimus Deo sine intermissione: quoniam cùm accepissetis à nobis verbum auditûs Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed (sicut est verè) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis.

14. Vos enim imita-

nuit, pour n'être à charge à aucun de vous. 1. Thess. 3. 8.

10. Vous êtes témoins vous-mêmes, & Dieu l'est aussi, combien la maniere dont je me suis conduit envers vous qui avez embrassé la foi, a été sainte, juste, & irreprochable.

11. Et vous sçavez que j'ai agi envers chacun de vous comme un pere envers ses enfans,

12. vous exhortant, vous consolant ‖, & vous conjurant de vous conduire d'une maniere digne de Dieu, qui vous a appellés à son royaume & à sa gloire.

13. C'est pourquoi aussi nous rendons à Dieu de continuelles actions de graces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainsi qu'elle l'est véritablement, la parole de Dieu, qui agit efficacement en vous, qui êtes fideles ¶.

14. Car, mes freres, vous

℣. 12. *expl.* dans les persecutions que la foi leur avoit attirées, & qu'elle pouvoit leur attirer encore.

êtes devenus les imitateurs des Eglises de Dieu, qui ont embrassé la foi de Jesus-Christ dans la Judée, ayant souffert les mêmes persécutions de la part de vos concitoyens, que ces Eglises ont souffertes de la part des Juifs;

15. qui ont tué même le Seigneur Jesus, & ses Prophetes, qui nous ont persecuté; qui ne plaisent point à Dieu; & qui sont ennemis de tous les hommes;

16. qui nous empêchent d'annoncer aux Gentils la parole qui les doit sauver : pour combler toujours ainsi la mesure de leurs pechés. Car la colere de Dieu [a] est tombée sur eux, *& y demeurera* jusqu'à la fin.

17. Aussi, mes freres, ayant été pour un peu de temps séparé de vous, de corps, non de cœur, nous avons desiré avec d'autant plus d'ardeur & d'empressement de vous revoir.

18. C'est pourquoi nous avons voulu vous aller trou-

tores facti estis, fratres, Ecclesiarum Dei, quæ sunt in Judæa in Christo Jesu : quia eadem passi estis & vos à contribulibus vestris, sicut & ipsi à Judæis :

15. qui & Dominum occiderunt Jesum, & Prophetas, & nos persecuti sunt, & Deo non placent, & omnibus hominibus adversantur;

16. prohibentes nos gentibus loqui ut salvæ fiant, ut impleant peccata sua semper : pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.

17. Nos autem, fratres, desolati à vobis ad tempus horæ, aspectu, non corde, abundantiùs festinavimus faciem vestram videre cum multo desiderio :

18. quoniam voluimus venire ad vos : ego

℣. 16. *expl.* la punition dûe à leurs pechés. *autr.* de la ruine de Jerusalem qui étoit proche, *ou* des Juifs reprouvés & abandonnés de Dieu, *ou* de la nation judaïque qui sera abandonnée jusqu'à la fin du monde, auquel temps ils se convertiront.

quidem Paulus, & semel, & iterùm, sed impedivit nos satanas.

ver. Et moi Paul, j'en ai eu le dessein plus d'une fois, mais satan nous a empêchés [a].

19. Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus?

19. Et certes quelle est notre esperance, notre joie, & la couronne de notre gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant notre Seigneur Jesus-Christ, pour le jour de son avenement?

20. vos enim estis gloria nostra & gaudium.

20. Car vous êtes notre gloire & notre joie.

℣. 18. *expl.* par le moyen des Juifs qui s'opposent au progrès de l'Evangile.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *CAr vous n'ignorez pas vous-mêmes, mes freres, que notre arrivée vers vous n'a pas été vaine & sans fruit.*

*Car.* Ce n'est pas sans grande raison que vous vous êtes ainsi convertis, & que notre arrivée parmi vous a eu un si grand succès dans la suite du temps, après les marques certaines que nous vous avons données de la verité de notre doctrine, par la sainteté & par la pureté avec laquelle nous avons agi dans notre ministere; puisque cette preuve est plus convainquante à des esprits éclairés, & beaucoup plus grande que celle des prodiges & de miracles.

*Vous n'ignorez pas vous-mêmes, mes freres*, comme ayant été des témoins oculaires de toutes nos actions & de tout notre procedé. L'Apôtre va dire

tout ce qui suit, pour les confirmer de plus en plus dans la foi au milieu des persecutions qu'ils souffroient.

*Que notre arrivée vers vous*, losque votre Eglise commençoit encore à peine de s'établir, *n'a pas été vaine & sans fruit*, comme elle auroit été, si notre ministere n'avoit consisté qu'à prêcher & à dire des paroles.

℣. 2. *Mais après avoir* beaucoup *souffert auparavant, comme vous sçavez, & avoir été traités avec outrages dans Philippes, nous ne laissâmes pas, en nous confiant en Dieu, de vous prêcher hardiment l'Evangile de Dieu parmi beaucoup de peines & de sollicitudes.*

*Mais après avoir* beaucoup *souffert auparavant* que d'arriver parmi vous, pour vous annoncer l'Evangile, *comme vous sçavez*, puisque vous étiez alors assez proche du lieu où j'étois.

*Et avoir été traité avec outrage*, c'est-à-dire, à coups de verges. Voyez Act. 16. 12. *dans Philippes*, qui étoit assez proche de Thessalonique, pour faire sçavoir aux Thessaloniciens tout le détail de cette histoire.

*Nous ne laissâmes pas en nous confiant en Dieu*, qui fortifie les foibles, & qui les remplit de force & de courage au milieu des plus grandes persecutions; *de vous prêcher hardiment*, sans que la persecution de Philippes, ni la crainte d'en souffrir de plus grandes, eût aucunement rallenti notre courage, *l'Evangile de Dieu*; dont J. C. est l'auteur & la fin, *parmi beaucoup de peines & de sollicitudes*, à cause des combats que nous avions à soutenir contre les Juifs & les autres infideles, qui s'opposoient à notre prédication en toute sorte de manie-

re, & par les paroles, & par les effets. Ce courage intrepide de ſaint Paul au milieu des plus violentes perſecutions, étoit une conviction ſenſible & palpable aux Theſſaloniciens, qui en étoient les témoins oculaires, & qui ſçavoient d'ailleurs la probité & la grande ſageſſe de cet Apôtre, que ce qu'il enſeignoit de l'Evangile, & ce qu'il aſſuroit avoir vu de ſes propres yeux, comme d'avoir vu J. C. reſſuſcité avec toutes les circonſtances de ſes apparitions, ne pouvoit nullement être ſuſpect de fauſſeté, l'impoſture n'étant nullement compatible avec ces vertus, qui étoient ſi éminentes & ſi éclatantes dans ſa perſonne.

℣. 3. *Car nous ne vous avons point prêché une doctrine d'erreur ou d'impureté, & nous n'avons point eu deſſein de vous tromper.*

*Car nous ne vous avons point prêché.* Lettr. *Notre exhortation n'a point été.* C'eſt une autre raiſon, qui fait voir la cauſe du ſuccès de ſon miniſtere parmi les Theſſaloniciens.

*Une doctrine d'erreur*, c'eſt-à-dire, d'un deſir de vous ſéduire, ni de vous porter à l'erreur, comme vous en êtes convaincus vous-mêmes. Il ſemble qu'il parle principalement des erreurs touchant les mœurs, qui ſont la matiere ordinaire des exhortations.

*Ou d'impureté*, c'eſt-à-dire, de quelque affection impure, telle qu'eſt l'eſperance du gain, ou de quelqu'autre interêt ou ſatisfaction temporelle; puiſque notre déſintereſſement à l'égard de toutes ces choſes vous eſt très-connu, par la maniere ſi dégagée & ſi auſtere dont nous avons vécu parmi vous.

*Et nous n'avons point eu deſſein de vous tromper*

sous le masque d'une fausse pieté, pour nous rendre considerables devant vous, & pour acquerir par la flatterie vos bonnes graces & votre crédit : toutes ces choses sont de votre connoissance, & n'ont pas besoin que je vous en prouve la vérité.

℣. 4. *Mais comme Dieu nous a choisi pour nous confier son Evangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs.*

*Mais comme Dieu nous a choisis pour nous confier son Evangile*, c'est-à-dire, nous a rendus capables de prêcher son Evangile, après nous avoir lui-même donné par sa grace les dons nécessaires pour nous en acquitter fidellement.

*Nous parlons aussi*, pour correspondre à cette grace insigne que Dieu nous a faite de nous confier la prédication de son Evangile, & de nous avoir remplis des dons nécessaires pour l'annoncer comme il faut, & avec toute la fidelité qu'il demande de nous.

*Non pour plaire aux hommes* du siecle, dont les mœurs & les inclinations corrompues sont toutes opposées aux maximes de l'Evangile ; ce qui seroit trahir notre ministere, & frustrer le dessein de celui qui nous en a confié la prédication.

*Mais à Dieu*, proposant nettement & sans ambiguité les vérités de son Evangile, comme il nous l'ordonne, sans autre vûe que celle de lui plaire, sçachant bien que quelque déguisement que nous puissions apporter pour couvrir l'intention que nous aurions de plaire aux hommes nous ne la pourrions jamais cacher à Dieu, qui penetre le fond de nos cœurs.

*Qui voit le fond de nos cœurs*, c'est-à-dire, qui est le témoin de la pureté de nos intentions, &

qu'il nous suffit d'avoir pour approbateur de nos actions, quoiqu'elles ne plaisent pas aux hommes.

℣. 5. *Car nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie, comme vous le sçavez; & nous n'avons point fait de notre ministere un commerce d'avarice, Dieu en est témoin.*

*Car nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie*, ni dans nos discours publics, ni dans nos conversations particulieres. C'est la preuve du verset précedent.

*Comme vous le sçavez* par vous-mêmes, à qui nous n'avons jamais rien dit qui pût tant soit peu vous entretenir dans vos inclinations vicieuses, ou qui pût vous déguiser l'énormité des pechés où vous étiez portés par la corruption de votre nature.

*Et nous n'avons point fait de notre ministere un commerce d'avarice*, c'est-à-dire: Nous n'avons point usé de notre ministere pour satisfaire à notre avarice, comme font ceux qui déguisent la pureté de l'Evangile pour ne point déplaire à leurs auditeurs, dans l'esperance d'en tirer de l'utilité.

*Dieu en est témoin.* C'est un jurement en une matiere importante & nécessaire, n'y ayant que Dieu seul qui connoisse les cœurs, & qui puisse servir de témoin de la pureté de l'intention, & du désinteressement du cœur.

℣. 6. *Et nous n'avons point non plus recherché la gloire des hommes, soit de votre part, ou d'aucun autre.*

*Et nous n'avons point non plus recherché la gloire des hommes* dans les fonctions de notre ministere; ce qui est encore plus extraordinaire & plus admirable, que de mépriser l'interêt & le bien, puisque la seule gloire est capable d'inspirer le mépris du

gain, & que le seul amour de Dieu peut supprimer la passion de la gloire, qui est née avec nous, & qui est l'amour de nous-mêmes & de notre propre excellence.

*Soit de votre part*, sçachant bien que l'estime des hommes n'ajoûte rien à notre mérite; qu'elle est vaine & mal fondée, puisqu'elle ne juge jamais de l'intention, qui est seule estimable dans une action; qu'elle est injuste, puisqu'elle rapporte à l'homme la gloire qui n'est due qu'à Dieu.

*Ou d'aucun autre*, c'est-à-dire, de qui que ce soit; ce qui est extremement rare, puisque ceux mêmes qui ne recherchent pas l'applaudissement public, & l'estime generale des hommes, ne sont pas toujours à l'épreuve de l'estime que leurs amis particuliers ont pour eux.

℣. 7. *Nous pouvions comme Apôtres de J. C. vous charger* de notre subsistance; *mais nous nous sommes conduits parmi vous avec une douceur d'enfans, comme une nourrice qui a soin de ses enfans.*

*Nous pouvions comme Apôtres, &c.* puisque J.C. même a accordé ce droit à tous ceux qui prêchent l'Evangile, & à ceux mêmes qui sont inferieurs aux Apôtres, & dont les fonctions ne sont ni si relevées, ni si pénibles. Saint Paul donne ici par honneur à Timothée & à Silas le nom d'Apôtres.

*Mais*, au-lieu d'user d'un droit si légitime, *nous nous sommes conduits parmi vous avec une douceur d'enfans*; en renonçant à notre droit, pour vous épargner la dépense. Vulg. *Comme des enfans*, qui ne songent pas à conserver, ni user de leurs droits, *comme une nourrice qui a soin de ses enfans*, & qui est dans une continuelle apprehension qu'il ne leur arrive le moindre mal; ce que l'Apôtre imi-

toit parfaitement à l'égard des Thessaloniciens, n'exigeant rien d'eux pour sa subsistance ; de peur que leur étant tant-soit-peu à charge, cela ne les rebutât de l'Evangile, ou ne diminuât l'ardeur qu'ils avoient pour l'observation de ses maximes.

℣. 8. *Ainsi dans l'affection que nous ressentons pour vous, nous aurions souhaité de vous donner non seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu ; mais aussi notre propre vie, tant étoit grand l'amour que nous vous portions.*

*Ainsi dans l'affection que nous ressentons pour vous*, qui étoit aussi passionné en sa maniere, que l'affection des nourrices pour leurs enfans.

*Nous aurions souhaité* avec ardeur *de vous donner non seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu*, sans vous être à charge, comme nous avons fait : *mais aussi notre propre vie*, si cela eût été nécessaire pour vous conserver dans la pureté de la foi.

*Tant étoit grand l'amour que nous vous portions*, c'est-à-dire, que nous avions pour votre salut, que nous préferions à notre propre vie.

℣. 9. *Car vous n'avez pas oublié, mes freres, quelle peine & quelle fatigue nous avons soufferte, & comme nous vous avons prêché l'Evangile de Dieu en travaillant jour & nuit, pour n'être à charge à aucun de vous.*

*Car vous n'avez pas oublié, mes freres.* L'Apôtre continue toujours à faire voir les causes du succès de son ministere, & à confirmer par même moyen les Thessaloniciens dans la foi.

*Quelle peine & quelle fatigue nous avons soufferte* parmi vous dans les fonctions de notre ministere ; ce qu'il explique ensuite.

*Et comme nous vous avons prêché l'Evangile de Dieu*



*en travaillant jour & nuit*, pour notre subsistance ; de sorte qu'en passant ainsi continuellement d'un travail à l'autre, de la prédication de l'Evangile, à un exercice manuel très-penible, nous n'avions jamais de repos ; & toute notre vie n'étoit qu'un travail & une peine continuelle d'esprit & de corps.

*Pour n'être à charge à aucun de vous*, non pas même à ceux qui auroient pu fournir à quelque partie de notre subsistance.

℣. 10. *Vous êtes témoins vous-mêmes, & Dieu l'est aussi ; combien la maniere dont je me suis conduit envers vous qui avez embrassé la foi, a été sainte, juste, & irréprochable.*

*Vous êtes témoins vous-mêmes*, sans qu'il me soit nécessaire de vous en dire davantage.

*Et Dieu*, qui penetre bien mieux que les hommes dans le fond des cœurs, pour juger de la pureté de leurs actions, *l'est aussi*. C'est encore un jurement que l'Apôtre jugeoit très-important pour fortifier les Thessaloniciens dans la foi.

*Combien la maniere dont je me suis conduit, &c.* soit avant, soit après votre conversion, *a été sainte* en ce qui regardoit la pieté & le culte de Dieu.

*Juste*, pour m'acquitter de tous mes devoirs envers le prochain.

*Et irreprochable*, pour ne donner sujet à aucun particulier de se plaindre de notre mauvaise conduite.

℣. 11. *Et vous sçavez que j'ai agi envers chacun de vous comme un pere envers ses enfans.*

*Et vous sçavez que j'ai agi, &c.* Comme un vrai pere qui s'acquitte ; selon Dieu, du devoir de pere envers ses enfans, au-lieu de suivre la pente de

ſa tendreſſe naturelle, qui le porte à leur ſouffrir tout.

℣. 12. *Vous exhortant, vous conſolant, & vous conjurant de vous conduire d'une maniere digne de Dieu, qui vous a appellés à ſon royaume & à ſa gloire.*

*Vous exhortant* à faire votre devoir.

*Vous conſolant* dans vos foibleſſes, dans vos afflictions & dans vos tentations.

*Et vous conjurant de vous conduire d'une maniere digne de Dieu*, c'eſt-à-dire, qui réponde ou qui ſoit conforme à la profeſſion que vous faites de ſervir Dieu.

*Qui vous a appellés*, par votre vocation au Chriſtianiſme, *à ſon royaume* éternel *& à ſa gloire*, c'eſt-à-dire, à la poſſeſſion de ſa propre gloire; ce qui vous oblige étroitement à lui rapporter toutes vos actions, & à n'en faire aucune qui ſoit contraire à l'honneur que vous lui devez.

℣. 13. *C'eſt pourquoi auſſi nous rendons à Dieu de continuelles actions de graces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchons, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme étant, ainſi qu'elle l'eſt veritablement, la parole de Dieu, qui agit efficacement en vous qui êtes fideles.*

*C'eſt pourquoi auſſi nous rendons à Dieu de continuelles actions de graces*, de ce que juſqu'à préſent vous vous êtes pleinement acquittés de ce devoir.

*De ce qu'ayant entendu la parole de Dieu, &c.* tant avant qu'après votre converſion, *vous l'avez reçue* dans vos cœurs par la foi.

*Non comme la parole des hommes*, qui eſt ſujette à l'erreur, ou qui peuvent ſe tromper, quelque habiles & éclairés qu'ils puiſſent être.

*Mais comme étant, ainſi qu'elle l'eſt veritablement,*

comme toutes les circonſtances merveilleuſes qui ont accompagné notre prédication, vous en ont pleinement convaincus, *La parole de Dieu*, qui eſt exempte de fauſſeté, de tout ſoupçon, & d'erreur, ce qui vous l'a fait embraſſer avec fermeté & ſans aucune crainte d'être trompés.

*Qui agit efficacement*, par la production des bonnes œuvres, qui ſont la marque & la ſuite néceſſaire de la foi vive, & ſans leſquelles la foi eſt morte.

*En vous qui êtes fideles*, ce qui vous eſt une nouvelle conviction de la verité de cette parole, & une marque ſenſible qu'elle eſt toute divine; puiſqu'elle produit des effets qui ſont ſi fort au-deſſus de la nature, & de tout ce que peuvent produire les diſcours des hommes, qui ne ſont pas éclairés de ſon Eſprit.

℣. 14. *Car, mes freres, vous êtes devenus les imitateurs des Egliſes de Dieu, qui ont embraſſé la foi de J. C. dans la Judée, ayant ſouffert les mêmes perſecutions de la part de vos concitoyens, que ces Egliſes ont ſouffertes de la part des Juifs.*

*Car, mes freres.* L'Apôtre fait voir quels ont été les effets que la parole de Dieu a produits dans les Theſſaloniciens.

*Vous êtes devenus*, par le moyen de cette parole que vous avez reçue avec tant de foi & de ſoumiſſion, *les imitateurs des Egliſes de Dieu, qui ont embraſſé la foi de J. C. dans la Judée*, c'eſt-à-dire, non ſeulement des Egliſes de Dieu, qui ſont dans tout le monde, mais même de celles de la Judée, qui étoient les plus parfaites, comme ayant été formées par les Apôtres, & même par J. C. lorſqu'il étoit ſur la terre; ce que l'Apôtre dit ici, parce que

les premiers qui avoient composé l'Eglise de Thessalonique, étoient des Juifs, qui s'étoient refugiés en cette ville à cause de la persecution.

*Ayant souffert les mêmes persecutions, &c.* comme les moqueries, les exils, la perte des biens, les prisons, &c. *Nam rapinam bonorum vestrorum, &c.* Hebr. 10. 34.

℣. 15. *Qui ont tué même le Seigneur* JESUS, *& ses Prophetes; qui nous ont persecutés; qui ne plaisent point à Dieu; & qui sont ennemis de tous les hommes.*

*Qui ont tué.* L'Apôtre ajoute ceci par une espece de parenthese, qui est assez naturelle à son sujet, afin de rendre plus odieuse la perfidie des Juifs infideles, qui étoient en grand nombre à Thessalonique pour trafiquer, cette ville ayant toujours été un lieu de grand commerce pour eux, *même le Seigneur* JESUS, tout juste & innocent qu'il étoit; de sorte qu'il n'est pas fort étrange s'ils nous persecutent nous-mêmes qui sommes ses disciples.

*Et ses Prophetes*, long-temps avant J. C. parce qu'ils leur prédisoient sa venue; ce qui fait voir combien leur malice est inveterée, & ce qui fait voir la haine & l'opposition mortelle qu'ils ont toujours eue pour sa doctrine & pour son Evangile.

*Qui nous ont persecutés*, à l'excès en une infinité d'occasions, & qui continuent tous les jours de le faire, comme étant les chefs du troupeau de J. C. qu'ils veulent exterminer.

*Qui ne plaisent point à Dieu*, c'est-à-dire, qui sont ses ennemis, & les objets de son aversion, ayant commis le plus déteſtable de tous les crimes, en ôtant la vie à son Fils, & l'ayant traité comme le plus abominable de tous les hommes.

*Et qui sont ennemis de tous les hommes*, dont ils empêchent, autant qu'il est en eux, le salut, en

s'efforçant d'anéantir la Religion de J. C. qui est l'unique cause du salut de tous les hommes, & sans laquelle ils demeurent dans l'aveuglement, dans le peché, & dans la damnation : c'est pourquoi il ajoute :

℣. 16. *Qui nous empêchent d'annoncer aux Gentils la parole qui les doit sauver, pour combler toujours ainsi la mesure de leurs pechés. Car la colere de Dieu est tombée sur eux :* & y demeurera *jusqu'à la fin.*

*Qui nous empêchent*, autant qu'il est en eux, & par un esprit de jalousie & d'inimitié qu'ils ont de tout temps contre tous ceux qui ne sont pas de leur nation; *d'annoncer aux Gentils*, c'est-à-dire, à toutes les nations du monde, excepté les Juifs, *la parole qui les doit sauver*, qu'ils ne veulent pas recevoir eux-mêmes, étant en cela, pour ainsi dire, comme les chiens, qui empêchent les autres animaux de manger les fruits ou les grains qui les peuvent nourrir, quoiqu'ils n'en usent pas eux-mêmes pour leur nourriture.

*Pour combler toujours ainsi la mesure de leurs pechés*, puisqu'ils n'en sçauroient commettre de plus énormes.

*Car la colere de Dieu*, c'est-à-dire, son juste jugement; *est tombée sur eux*, & y demeurera *jusqu'à la fin*, les ayant abandonnés à l'incrédulité, & étant tout prêt de ruiner & de détruire Jerusalem, & de disperser leur nation jusqu'à la fin du monde.

℣. 17. *Aussi, mes freres, ayant été pour un peu de temps separé de vous, de corps, non de cœur, nous avons desiré avec d'autant plus d'ardeur & d'empressement de vous revoir.*

L'Apôtre reprend la suite du discours interrompu depuis le verset 15.

*Aussi*,

*Aussi, mes freres*, comme nous avons appris l'heureux état de votre Eglise, dont la sainteté est si exemplaire; *ayant été pour un peu de temps*; car notre dessein n'étoit pas de vous quitter entierement, jugeant que nous étions encore nécessaires à votre Eglise; *separé de vous, de corps*, par la distance des lieux, *non de cœur*; puisque la charité l'unit si étroitement au vôtre, quelque éloignés que nous soyons les uns des autres par la distance des lieux.

*Nous avons desiré..... de vous revoir*, pour nous consoler réciproquement avec vous de la grace extraordinaire que Dieu a repandu sur vous, & pour recueillir ainsi le fruit de vos travaux, voyant de nos propres yeux le succès qu'ils ont eu parmi vous.

℣. 18. *C'est pourquoi nous avons voulu vous aller trouver: Et moi Paul, j'en ai eu le dessein plus d'une fois, mais satan nous a empêchés.*

*C'est pourquoi nous avons voulu vous aller trouver*, Silas, Timothée & moi.

*Et moi Paul*, en mon particulier, *j'en ai eu le dessein plus d'une fois*, dans l'impatience où j'étois d'être si long-temps éloigné de vous.

*Mais satan nous a empêchés*, nous ayant procuré des occasions de disputes contre les infideles, & sur-tout contre les Epicuriens & les Stoïciens qui sont à Athenes, où est présentement le lieu de notre sejour.

℣. 19. *Et certes, quelle est notre esperance, notre joie, & la couronne de notre gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant notre Seigneur J. C. pour le jour de son avenement.*

*Et certes.* L'Apôtre rend raison de l'ardent desir qu'il avoit de les voir.

*Quelle est notre esperance*, c'est-à-dire, le sujet de notre esperance en la misericorde de Dieu au jour du jugement, & en la grace que nous attendons de lui en ce jour.

*Notre joie*, c'est-à-dire, la matiere de la joie que nous attendons de recevoir, lorsque nous comparoîtrons avec vous devant le tribunal de J. C.

*Et la couronne de notre gloire?* c'est-à-dire, l'ornement de gloire, dont nous serons parés devant lui, comme au jour le plus solemnel de tous les jours. Qu'est-ce qui nous rendra agreables aux yeux de J. C. en ce jour où chacun paroîtra revêtu de ses mérites ou de ses démérites?

*N'est-ce pas vous qui l'êtes?* c'est-à-dire, qui me tenez & qui me tiendrez lieu de toutes choses *devant notre Seigneur J. C.* de qui j'attends toute ma récompense, *pour le jour de son avenement* glorieux, auquel il viendra pour juger les hommes selon leurs œuvres. L'Apôtre ne veut dire autre chose par toutes ses expressions tendres & amoureuses, sinon que les Thessaloniciens, aussi-bien que ceux des autres Eglises où il a prêché, seront en quelque maniere la cause de son salut, en ce que la fidelité qu'il aura eue dans le ministere de l'Evangile qu'il leur aura prêché, en sera la cause méritoire.

℣. 20. *Car vous êtes notre gloire & notre joie.*

*Car vous êtes, &c.* Je ne crains pas de vous donner ces titres d'honneur, parce que je sçai que vous en êtes dignes, & que vous les méritez, & que je ne dis rien qui ne soit effectivement vrai.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 5. *CAr vous n'ignorez pas vous-mêmes, mes freres, que notre arrivée vers vous n'a pas été vaine & sans fruit, mais après avoir* beaucoup *souffert auparavant, &c.*

Les peines & les souffrances que notre grand Apôtre enduroit dans la prédication de l'Evangile, ne le rebutoient point, mais au-contraire elles relevoient son courage; car comme il se croyoit honoré de porter sur son corps des marques imprimées ausquelles on pouvoit reconnoître qu'il appartenoit à J. C. crucifié, les outrages qu'on lui faisoit redoubloient ses forces; ainsi les coups & les plaies qu'il souffrit dans la ville de Philippes, n'empêcherent point qu'il n'allât aussi-tôt continuer son ministere à Thessalonique, qui étoit la ville capitale du pays, où il fit plus de fruit qu'il n'en avoit fait dans une autre Eglise. N'étoit-ce pas aussi la disposition des autres Apôtres, qui ayant été maltraités par les Magistrats de Jerusalem, *s'en retournoient tout remplis de joie de ce qu'ils avoient été jugés dignes de souffrir quelque ignominie pour le nom de J. C. Mais*, comme ajoute saint Luc, *ils ne cessoient point tous les jours d'enseigner & d'annoncer J. C. dans le temple & dans les maisons, quoiqu'on leur eût expressément défendu de le faire.*

*Gal.* 6. 17.

*Act.* 5. 41. 42.

Ces exemples font voir que les ministres de J. C. ne doivent point appréhender dans l'exercice de leurs fonctions les plus grandes oppositions des hommes, qui ne servent qu'à avancer les desseins de Dieu, pourvû qu'on suive son ordre : c'est pour-

quoi il n'y a qu'à lui demeurer fideles, & continuer avec une fermeté pastorale le ministere dont on est chargé, Dieu fera réussir tout pour sa gloire & à l'avantage de ses ministres.

*ỽ. 5. 6. Car nous n'avons usé d'aucune parole de flatterie... & nous n'avons point fait de notre ministere un commerce d'avarice, &c.*

C'étoit sans doute bien à regret que notre saint Apôtre parloit de la sorte aux Thessaloniciens; mais il y étoit obligé à cause des faux apôtres, qui tâchoient d'attirer à eux l'affection de ceux que saint Paul avoient convertis, ainsi il releve la sainteté de sa vie au-dessus de celle de ces imposteurs : Et en cela ce saint Docteur n'a eu d'autre vue, que de se faire connoître véritablement tel qu'il étoit; afin qu'en comparaison de lui, les paroles & la vie de ces faux docteurs ne parussent dignes que de mépris : Car on sçait que c'est le propre des Saints de cacher tout le bien qu'ils font, pour ne pas tomber dans le vice de la vaine gloire; mais il arrive quelquefois des occasions où les Saints sont comme forcés de raconter eux-mêmes devant les hommes leurs bonnes actions, & sont obligés de faire connoître leur vertu, afin d'avoir plus d'autorité dans l'esprit de leurs disciples, & de pouvoir ainsi procurer leur conversion, en s'élevant par ce moyen au-dessus de ceux qui peuvent les corrompre.

Saint Paul marque ici dans les faux docteurs de son temps trois grands vices qui se trouvent dans
2. Cor. *les ouvriers trompeurs* de tous les temps : Le pre-
11. 13. mier, c'est la complaisance & la flatterie; le second, c'est l'interêt & l'amour du gain; le troisiéme, c'est la vaine gloire & l'ambition. Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur ce sujet; plût à Dieu

que les vices des faux apôtres, contre lesquels saint Paul avoit à combattre, n'eussent point passé jusqu'à nous : Mais il y a encore des gens qui *par des paroles douces & flatteuses seduisent les ames simples, & qui se rendent admirateurs des personnes pour leurs interêts;* & quoiqu'on ne puisse pas dire, à la lettre, ce que dit notre saint Apôtre : Que *tous cherchent leurs propres interêts, & non ceux de J.C.* on peut dire néanmoins, dans son sens, que la plupart de ceux qui travaillent au ministere sacré, travaillent plus pour leurs interêts particuliers, que pour le salut des peuples. Combien y en a-t-il maintenant qui *ne cherchent point la gloire de celui qui les a envoyés, mais la leur propre,* & qui font d'un ministere d'humilité le sujet de leur ambition?

*Rom. 16. 18.* *Jude 16.* *Phil. 2. 21.* *Joan. 7. 18.*

℣. 7. jusqu'au 14. *Nous nous sommes conduits parmi vous avec une douceur d'enfans, comme une nourrice qui a soin de ses enfans, &c.*

On ne peut gueres donner d'idée plus juste d'un bon Pasteur, que de le comparer à une nourrice pleine de tendresse pour ses enfans, comme fait ici saint Paul. Le devoir d'une nourrice est de veiller continuellement pour conserver un enfant, qui ne peut ni veiller, ni se défendre par lui-même, ni connoître le peril où il seroit : il est sujet à un grand nombre de nécessités, ausquelles il faut remedier ; il est sujet à un grand nombre de maladies & d'accidens, dont il le faut préserver : il ne dit point ses maux, il ne demande pas même son lait : il faut qu'une nourrice s'avise de tout, & le prévienne en tout. Quoiqu'il crie, & qu'il soit de méchante humeur, elle ne se fâche jamais contre lui, elle le porte, elle le caresse, elle interrompt son repos pour le secourir dans ses besoins, & elle est

toujours prête de l'assister ; enfin c'est sa seule affaire, & elle abandonne tout le reste, afin de ne l'abandonner jamais, & qu'il ne manque de rien : outre cela une nourrice ne demande rien à son enfant ; elle ne prétend point d'en être louée, elle ne cherche point de lui plaire, mais de le nourrir & de le voir croître.

Cette description du devoir d'une nourrice nous représente bien celui d'un Pasteur, & nous montre quelle doit être sa vigilance & son desinteressement à l'égard des ames qui ont été confiées à sa garde & à ses soins. Ainsi il ne faut pas s'étonner si saint Paul, qui aimoit tendrement ceux qu'il conduisoit à Dieu, se compare lui-même à une nourrice : *Tanquam si nutrix foveat filios suos.* Or une nourrice ne peut bien s'acquitter de sa charge, si elle ne regarde les enfans qu'elle nourrit comme ses propres enfans ; aussi l'Apôtre ne se contente-t-il pas de dire qu'il les nourrit, comme remarque saint Augustin, mais qu'il les nourrit avec le même soin & la même affection que si c'étoient ses propres enfans selon la nature : En effet, c'étoient ses propres enfans, parce qu'il les avoit engendrés en J. C. ce qui étoit incomparablement plus que de les avoir engendrés au monde : *Et nutricem se dicit quia alebat, & filios suos quia ipse pepererat.* (Aug. in Psal. 49.)

Ce caractere de nourrice, par rapport au devoir des Pasteurs, paroît bien encore dans la poule de l'Evangile, à laquelle *le bon Pasteur* par excellence a bien voulu se comparer : *Quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas :* (Matth. 23. 37.) Il n'y a point d'animal qui fasse paroître plus de tendresse pour ses petits, que la poule ; cette mere affectionnée se néglige elle-même entierement quand elle les

éleve, & eſt même toute languiſſante d'amour pour eux, elle leur cherche à manger, elle les échauffe ſous ſes aîles; & ſi quelquefois étant réduite à l'étroit, elle eſt obligée de marcher ſur quelqu'un de ſes pouſſins, elle ſe retient le plus qu'elle peut: *Non toto pedis pondere calcat*, dit ſaint Auguſtin. C'eſt-là l'image des bons Paſteurs qui prennent de leurs ouailles tout le ſoin avec toute la tendreſſe qu'ils peuvent; & s'ils ſont obligés de les choquer, & de les reprendre pour les corriger, c'eſt toujours avec une grande moderation, & il faut qu'il paroiſſe toujours que les reprimandes que l'on fait viennent de l'affection qu'on a pour eux. Que ſi ce doit être là la diſpoſition des Paſteurs qui ont ſoin de s'acquitter de leur devoir, que dirons-nous de la conduite de la plus grande partie de ceux qui ſont chargés du ſalut des peuples? Eſt-ce avec cette vigilance & avec cette tendreſſe qu'ils y travaillent? S'ils ne le font pas, Dieu leur en fera rendre un compte très-rigoureux: *Si iniquitates obſervaveris, Domine; Domine, quis ſuſtinebit?*

*August. hom. 24.*

℣. 14. 15. *Car.... vous êtes devenus les imitateurs des Egliſes de Dieu, qui ont embraſſé la foi de J. C. dans la Judée, ayant ſouffert les mêmes perſecutions, &c.*

Les premiers fideles de l'Egliſe de Jeruſalem ont toujours été conſiderés comme le modele non ſeulement du commun des Chrétiens, mais encore de tout ce qu'il y a de plus parfait dans le Chriſtianiſme; le Saint-Eſprit qui l'avoit formée, lui avoit donné toute la perfection comme à ſon chef-d'œuvre, & de tous les fideles qui la compoſoient, il n'en avoit fait *qu'un cœur & qu'une ame*. Cette

union sainte que l'Esprit de Dieu avoit faite dans les premiers Chrétiens, les unissoit tous en Dieu de telle sorte, que possedant J. C. tous en commun, ils ne pouvoient se résoudre de posseder aucun bien en particulier. Il ne faut donc pas s'étonner que les Peres de l'Eglise aient toujours proposé l'exemple de cette Eglise primitive aux fideles, de quelque profession & de quelque état de vie qu'ils fussent, comme le plus parfait; car de même qu'ils ont dit que la parole de l'Evangile nous instruisoit de notre devoir, ils ont aussi assuré que la vie de ces premiers fideles nous apprenoit la maniere de le pratiquer & le mettre en execution: ainsi l'Apôtre ne pouvoit relever davantage la pieté des Thessaloniciens que de la comparer à celle de ces premiers fideles de l'Eglise de Jerusalem.

Mais quoiqu'il semble qu'on ne puisse rien ajouter à la perfection à laquelle ces premiers Chrétiens
c. 4. 32. étoient parvenus, saint Paul dit néanmoins quelque chose de plus que n'en avoit dit saint Luc dans les Actes, où ces fideles sont loués de n'avoir *qu'un cœur & qu'une ame*, & d'avoir possedé tout en commun; mais on n'y parle point des persecutions qu'ils avoient souffertes de la part de leurs concitoyens; ce qui est en effet un plus haut degré de vertu que de renoncer à tous ses biens, la patience dans les maux étant d'un plus grand mérite que le dépouillement volontaire de ce qu'on possede: c'est pourquoi saint Paul propose plutôt aux Thessaloniciens à imiter la patience des fideles de Jerusalem que leur détachement. Il y a bien de la difference entre les choses qui ne sont qu'exterieures à l'égard de l'homme & celles qui lui sont interieures, & par

conſequent beaucoup plus ſenſibles : on abandonne aiſement tout ce qui eſt hors de ſoi pour conſerver ſa vie, & l'on perd volontiers les biens pour joüir au moins de la ſanté de ſon corps : *Pellem pro pelle, & cuncta quæ habet homo dabit pro anima ſua.* Job. 2. 4

℣. 16. 17. *Qui nous empêchent d'annoncer aux Gentils la parole qui les doit ſauver ....... Car la colere de Dieu eſt tombée ſur eux*, & y demeurera *juſqu'à la fin, &c.*

Qui ne tremblera en entendant ces paroles? Dieu eſt patient, & ne ſe hâte pas de punir les crimes des hommes, mais il attend que tous retournent à lui par la pénitence ; que ſi par leur dureté & l'impénitence de leur cœur, ils mépriſent la bonté exceſſive de Dieu, ſa patience & ſa longue tolerance, ils comblent inſenſiblement la meſure de leurs pechés ; en ajoutant toujours *iniquité ſur iniquité* ; ils attirent enfin ſur eux la vengeance divine, qui demeure ſur eux *juſqu'à la fin* par une reprobation éternelle.

C'eſt ce qui eſt arrivé aux Juifs, dont parle ici l'Apôtre ; leur horrible ingratitude, leurs murmures continuels, leurs rechutes ſi frequentes dans l'idolatrie, les meurtres commis en la perſonne de pluſieurs Prophetes, avoient attiré ſur eux en divers temps les fleaux de ſa juſtice ; mais pour combler la meſure de leur impieté, il falloit qu'ils fiſſent mourir *le Seigneur* JESUS ; & par ce crime horrible ils ont fait retomber ſur eux les châtimens que méritoit l'effuſion du ſang des juſtes depuis Abel juſqu'à eux, & ſe ſont rendus dignes d'en porter le poids, pour n'avoir pas profité de la punition de leurs peres, & en être devenus même plus méchans.

in Ps. 68. » Ces Juifs avoient mérité d'être aveuglés, dit
» saint Augustin, pour ne pas connoître le Fils de
» Dieu. Et c'est Dieu même qui les aveugla de cette
» sorte, en faisant *qu'ils ajoutassent iniquité sur ini-*
» *quité*; ce qu'il faisoit, non en les blessant; mais en
» ne les guerissant pas; car comme ils s'étoient ren-
» dus indignes d'être guéris, ils ne pouvoient que
» devenir toujours plus malades par l'accroissement
» de leur corruption & de leur malice. Car, comme remarque le même Pere, il n'y a point de plus grande peine du peché que le peché même; c'est pourquoi le Saint-Esprit parlant par la bouche de David; & excitant la colere de Dieu contre les pecheurs, dit: *Faites qu'ils ajoutent iniquité sur iniquité.* Et saint Paul dit que Dieu voulant punir l'ingratitude de ceux qui ayant connu Dieu ne l'avoient pas glorifié comme Dieu: *Il les a livrés aux desirs de leur cœur, à un sens dépravé, en sorte qu'ils ont fait des actions déraisonnables.* D'où saint Augustin conclut, que c'est par un juste jugement de Dieu que les crimes sont vengés par d'autres crimes; ce que Dieu fait, non en poussant les pecheurs dans le crime, mais seulement en abandonnant ceux qui meritent d'être abandonnés: *Peccata peccatis vindicat, non ad ea cogendo, sed dignos deseri deserendo.*

Rom. 1. 28.

℣. 18. *C'est pourquoi nous avons voulu vous aller trouver, mais satan nous a empêchés, &c.*

Basil. reg. brev. interrog. 275.

Saint Basile demande sur ce sujet, comment le démon put empêcher les bonnes œuvres de saint Paul & des autres Saints? Il répond qu'à la vérité le démon ne peut nullement empêcher les bons desseins que l'on tient cachés dans le cœur, mais quant à ce qui regarde les œuvres exterieures, qui dépendent nécessairement du ministere du corps, que

Dieu permet souvent qu'on y forme des obstacles pour éprouver la fidelité de ceux qui demeurent fermes dans leurs bonnes résolutions, ou pour convaincre de leur foiblesse ceux qui n'y persistent pas. Le démon ne pouvoit par lui-même retenir l'Apôtre ; mais il servoit, sans le sçavoir, à l'execution de la providence divine, lorsqu'il s'efforçoit d'y résister ; parce que saint Paul ne pouvant aller voir ceux qu'il souhaitoit, servit plus utilement à ceux qu'il ne put quitter.

En effet, dit saint Gregoire, « les saints Docteurs souhaitent quelquefois d'exhorter certaines personnes, & ne le peuvent, souvent aussi ils voudroient bien éviter de parler à d'autres, & ils sont comme forcés de le faire par la violente impulsion qu'ils ressentent pour cela au-dedans d'eux-mêmes. Saint Paul est conduit par la main de celui qui le gouverne, à des choses qu'il ne desire pas ; & quelquefois est retenu par la même main, pour ne pas suivre sa premiere impulsion. Quand secouant ses vêtemens il vouloit s'éloigner des Corinthiens, il entendit ces paroles : *Ne craignez point, mais parlez sans vous taire ; car je suis avec vous, & personne ne pourra vous maltraiter, parce que j'ai en cette ville un grand peuple.* Comme donc les Pasteurs & les Prédicateurs de la vérité servent Dieu selon qu'il le leur ordonne, & qu'ils ne peuvent souvent aller où ils veulent, ils ne sçauroient aussi quelquefois agir comme ils l'ont résolu ; parce qu'ainsi que cet Arbitre interieur les tient comme par la main, lorsqu'il les envoie ; de même il les fait ménager comme il lui plaît, lorsqu'il les fait agir : en sorte qu'ils font souvent tout autrement par leurs actions, qu'ils ne l'avoient résolu dans leurs pen-

*Moral. l. 27. c. 19.*

*Act. 18. 9. & 10.*

» fées, & qu'ils commencent d'une façon, & ils
» achevent de l'autre.

℣. 19. & 20. *Et certes quelle est notre esperance, notre joie & la couronne de notre gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant notre Seigneur J.C. pour le jour de son avenement? &c.*

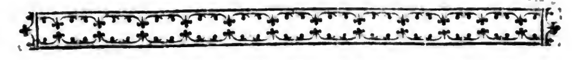
Chaque peuple sera à son Pasteur au jugement dernier un grand sujet de gloire ou de confusion.
» Représentez-vous, dit saint Chrysostome, ce que
» c'est que de voir au jour de J. C. toute une Eglise
» sortir des travaux de saint Paul qui l'aura plantée,
» affermie & arrosée par ses sueurs. Qui ne seroit
» transporté de joie en voyant cette fecondité d'en-
» fans, & d'enfans si heureusement élevés? Saint
» Gregoire parlant en la personne de tous les Pa-
*Hom. 17. in Evang.* » steurs : Considerons, dit-il, quel est le gain que
» nous avons acquis à Dieu, nous qui avons reçu de
» Dieu un talent pour le faire profiter; car c'est à
*Luc. 19. 13.* » nous à qui il a dit : *Faites profiter ce dépôt jusqu'à ce*
*Matth. 25. 19.* » *que je revienne.* Mettons-nous devant les yeux ce
» jour terrible, où le Juge viendra pour faire rendre
» compte à ses serviteurs des talens qu'il leur aura
» confiés : Ce juge redoutable paroîtra dans toute sa
» majesté au milieu des chœurs des Anges & des Ar-
» changes; on verra là saint Pierre à la tête de la Ju-
» dée qu'il a convertie; là paroîtra saint Paul suivi,
» pour ainsi dire, de l'univers qu'il a converti à la
» foi; là saint André amenera devant le souverain
» Juge l'Achaïe; saint Jean l'Asie; saint Thomas les
» Indes qu'il a aussi converties. Là tous les chefs du
» troupeau de J. C. lui viendront présenter le gain
» qu'ils ont fait des ames par leurs saintes prédica-
» tions. Quand donc tant de Pasteurs paroîtront avec
» leurs troupeaux devant le Pasteur Eternel; que di-

rons-nous, miserables que nous sommes, qui retournons les mains vuides à notre Seigneur & à notre Maître sans avoir fait profiter le talent qu'il nous avoit confié ? Nous qui avons porté le nom de Pasteurs, & qui ne pouvons point lui montrer les brebis que nous devions élever ?

Le même saint Docteur dans ses Morales sur Job, expliquant ce passage : *Il dépouille les Prêtres d'honneur & de gloire :* La gloire du Prêtre, dit-il, consiste dans la bonne conduite des personnes qui lui sont soumises; mais quand les Prêtres négligent de veiller à la conduite de leurs disciples, & ne leur font porter aucun fruit pour le Seigneur, n'est-il pas vrai de dire qu'ils sont sans honneur & sans gloire ? Puisqu'ils se trouveront en effet sans aucun mérite en la presence de Dieu dans le dernier jour, s'ils n'ont pas travaillé durant cette vie à en acquerir, en s'appliquant autant qu'ils le doivent, au reglement des mœurs de ceux qui sont soumis à leur conduite.

Moral. lib. 11. cap. 19.

Et c'est avec beaucoup de raison que Job ajoute : *Et il renversera les Grands du monde;* parce que quand Dieu, par un juste jugement, abandonne le cœur de ceux qui commandent, alors ils ne pensent plus à la vraie récompense de leur administration, & ils sont véritablement renversés, en ce qu'ils se trompent & s'aveuglent de telle sorte, qu'au-lieu de la gloire de l'éternité, ils n'aspirent qu'à l'honneur passager d'une principauté temporelle: & que négligeant le glorieux prix d'un royaume tout céleste, ils se précipitent miserablement dans l'abîme de leurs voluptés.



# CHAPITRE III.

1. AInsi ne pouvant souffrir plus long-temps *de n'avoir point de vos nouvelles*, j'aimai mieux demeurer tout seul à Athenes,

1. PRopter quod non sustinentes ampliùs, placuit nobis remanere Athenis, solis:

Act. 16. 1. 2. & je vous envoyai Timothée, notre frere, & ministre de Dieu ‖ dans *la prédication de* l'Evangile de Jesus-Christ, afin qu'il vous fortifiât & qu'il vous exhortât à demeurer fermes dans votre foi;

2. & misimus Timotheum fratrem nostrum; & ministrum Dei in Evangelio Christi, ad confirmandos vos, & exhortandos pro fide vestra:

3. & que personne ne fût ébranlé pour les persecutions qui nous arrivent. Car vous sçavez que c'est à quoi nous sommes destinés.

3. ut nemo moveatur in tribulationibus istis: ipsi enim scitis quòd in hoc positi sumus.

4. Dès-lors même que nous étions parmi vous, nous vous prédisions que nous aurions des afflictions à souffrir, & nous en avons eu en effet, comme vous le sçavez.

4. Nam & cùm apud vos essemus, prædicebamus vobis passuros nos tribulationes, sicut & factum est & scitis.

5. Ne pouvant donc attendre plus long-temps, je vous l'ai envoyé pour reconnoître l'état de votre foi: ayant ap-

5. Propterea & ego ampliùs non sustinens, misi ad cognoscendam fidem vestram, ne for-

ỷ. 2. *Grec.* & qui a travaillé avec moi.

tè tentaverit vos is qui tentat, & inanis fiat labor noster.

prehendé que le tentateur ne vous eût tentés, & que notre travail // ne devînt inutile.

6. Nunc autem veniente Timotheo ad nos à vobis, & annuntiante nobis fidem & charitatem vestram, & quia memoriam nostri habetis bonam semper desiderantes vos videre, sicut & nos quoque vos :

6. Mais Timothée étant revenu vers nous après vous avoir vus, & nous ayant rendu un si bon témoignage de votre foi ; & de votre charité, & du souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, qui vous porte à desirer de nous voir, comme nous avons aussi le même desir pour vous :

7. ideò consolati sumus, fratres, in vobis, in omni necessitate & tribulatione nostra, per fidem vestram :

7. il est vrai mes, freres, que dans toutes les afflictions & dans tous les maux qui nous arrivent, votre foi nous fait trouver notre consolation en vous.

8. quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.

8. Car nous vivons // maintenant, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.

9. Quam enim gratiarum actionem possumus Deo retribuere pro vobis, in omni gaudio, quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum ?

9. Et certes, quelles assez dignes actions de graces pouvons-nous rendre à Dieu pour la joie dont nous nous sentons comblés devant lui à cause de vous ?

10. Nocte ac die abundantiùs orantes, ut

10. Ce qui nous porte à le conjurer // jour & nuit avec

℣. 5. *expl.* la peine qu'il avoit prise de leur annonçer l'Evangile.
℣. 8. *autr.* la vie m'est douce.
℣. 10. *lettr.* le conjurant.

une ardeur extrême *de nous permettre* de vous aller voir, afin d'ajouter ce qui peut manquer encore à votre foi.

11. Je prie donc notre Dieu & notre Pere, & Jesus-Christ notre Seigneur, qu'il lui plaise de nous conduire vers vous.

12. Que le Seigneur vous fasse croître de plus en plus dans la charité que vous avez les uns pour les autres & envers tous, & qu'il la rende telle que la nôtre est envers vous.

13. Qu'il affermisse vos cœurs en vous rendant irreprochables par la sainteté, devant Dieu notre Pere au jour que Jesus-Christ notre Seigneur paroîtra avec tous ses Saints ". Amen.

videamus faciem vestram, & compleamus ea quæ desunt fidei vestræ.

11. Ipse autem Deus & Pater noster, & Dominus noster Jesus Christus, dirigat viam nostram ad vos.

12. Nos autem Dominus multiplicet, & abundare faciat charitatem vestram in invicem, & in omnes, quemadmodum & nos in nobis:

13. ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate, ante Deum & Patrem nostrum, in adventu Domini nostri Jesu Christi cum omnibus sanctis ejus. Amen.

℣. 13. *expl.* jusqu'au jour du jugement.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *Ainsi ne pouvant souffrir plus long-temps* de n'avoir point de vos nouvelles, *j'aimai mieux demeurer tout seul à Athenes.*

*Ainsi, &c.* Vous aimant si tendrement que je fais, j'étois en peine d'avoir des nouvelles plus particulieres de votre état, & de vous renouveller de ma part

pait les témoignages de l'amour que je continue d'avoir pour vous.

*J'aimai mieux demeurer tout seul à Athenes*, ayant aussi envoyé Silas en Macedoine, quoique ce fût une chose assez triste & assez fâcheuse dans le besoin où j'étois d'ouvriers pour la conversion de ce peuple, que de manquer à ce devoir d'amitié.

℣. 2. *Et je vous envoyai Timothée notre frere, & ministre de Dieu dans* la prédication de *l'Evangile de J. C. afin qu'il vous fortifiât & qu'il vous exhortat à demeurer fermes dans votre foi.*

*Et je vous envoyai*, d'Athenes, *Timothée notre frere*, où Silas & lui m'étoient venus trouver. Voyez Act. 17. 15.

*Et ministre de Dieu.* Grec. *Qui travaille avec moi.* Quelques manuscrits portent seulement, *ministre de Dieu;* & d'autres seulement, *qui travaille avec moi.*

*Dans l'Evangile de J. C.* c'est-à-dire, dans les fonctions de l'Evangile de J. C. & à son avancement.

*Afin qu'il vous fortifiât*, par sa présence, & par la consolation que vous recevriez de lui dans les dures persecutions que vous souffrez.

*Et qu'il vous exhortat à demeurer fermes dans votre foi*, comme vous avez fait jusqu'à présent. Saint Paul a particulierement égard dans ce verset, à ceux qui étoient plus foibles, quoiqu'il soit vrai d'ailleurs que les plus forts mêmes ont un besoin tout particulier d'être fortifiés & d'être exhortés à la fermeté, lorsqu'ils souffrent persecution pour la foi : de sorte que cette précaution de saint Paul à l'égard des Thessaloniciens n'est nullement contraire, comme on le pourroit penser, à la haute vertu & à la perfection des fideles de Thessaloni-

que, que l'Apôtre vient de décrire dans le chapitre précedent.

℣. 3. *Et que personne ne fût ébranlé pour les persecutions qui nous arrivent. Car vous sçavez que c'est à quoi nous sommes destinés.*

*Et que personne ne fût ébranlé..... Car vous sçavez* par tout ce que vous avez appris de nous, & ce que vous avez vu en nous, & dans tous les fideles qui font une ouverte & solide profession de l'Evangile; *que c'est à quoi nous sommes destinés*, sur-tout dans ces commencemens de l'Eglise naissante, où le diable & le monde font tous leurs efforts pour la détruire & pour empêcher son progrès. *Si tamen compatimur, ut & conglorificemur; & alibi.*
Rom. 8. 17.

℣. 4. *Dès-lors même que nous étions parmi vous, nous vous prédisions que nous aurions des afflictions à souffrir, & nous en avons eu en effet, comme vous le sçavez.*

*Dès-lors même que nous étions parmi vous*, dans le premier établissement de votre Eglise, *nous vous prédisions* ouvertement, & sans vous déguiser la vérité, *que nous aurions des afflictions à souffrir*, outre celles que nous souffrions dès ce temps-là; de sorte que ce ne vous est pas une chose imprévue, & à laquelle vous n'ayez pas le temps de vous préparer, ni qui vous doive surprendre, mais plutôt un nouveau motif de demeurer fermes dans la foi, en voyant l'accomplissement de nos prédictions.

*Et nous en avons eu en effet, comme vous le sçavez* par votre propre experience, & par ce que vous avez appris de ce qui m'est arrivé à moi-même, de sorte qu'il ne vous arrive rien à quoi vous ne dussiez vous attendre.

℣. 5. *Ne pouvant donc attendre plus long-temps, je vous l'ai envoyé pour reconnoître l'état de votre foi,*

*ayant apprébendé que le tentateur ne vous eût tentés, & que notre travail ne devînt inutile.*

*Ne pouvant donc attendre plus long-temps*, dans l'impatience où j'étois d'apprendre de vos nouvelles, *je vous l'ai envoyé pour reconnoître l'état de votre foi*, & si la persecution n'a point ébranlé votre premiere fermeté.

*Ayant apprebendé*, non par aucune défiance de vous, mais plutôt par l'excès d'affection que j'ai pour vous : *que le tentateur.* Let. *que satan ne vous ait tentés*, c'est-a-dire ; n'ait fait succomber quelques-uns de vous à la tentation d'infidelité & d'apostasie.

*Et que notre travail*, c'est-à-dire, toute la peine de corps & d'esprit, telle que je l'ai décrite au commencement de cette lettre, que j'ai soufferte en travaillant à votre conversion & à votre instruction ; *ne devînt inutile* à votre égard ; car il ne pouvoit être inutile à l'égard de saint Paul, Dieu ne récompensant pas les travaux de ses fideles selon le succès, mais selon leur bonne volonté, & selon la droiture de leur intention.

℣. 6. *Mais Timothée étant revenu vers nous après nous avoir vus, & nous ayant rendu un si bon témoignage de votre foi & de votre charité, & du souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, qui vous porte à desirer de nous voir, comme nous avons aussi le même desir pour vous.*

*Mais Timothée étant revenu vers nous, &c.* non pas à Athenes, mais à Corinthe.

*Et nous ayant rendu un si bon témoignage* de la fermeté *de votre foi, &* de l'ardeur *de votre charité* envers Dieu & le prochain : ce qui fait toute la perfection de la vie chrétienne.

*Et du souvenir plein d'affection que vous avez sans*

*cesse de nous* dans vos prieres & dans toutes les conversations & les entretiens que vous avez ensemble ; ce qui est une marque de votre reconnoissance, & de l'estime que vous continuez d'avoir pour moi, & pour la doctrine que je vous ai enseignée.

*Qui vous porte à desirer de nous voir* parmi vous, *comme nous avons aussi le même desir pour vous ;* la charité qui est la même en vous & en moi, nous inspirant aux uns & aux autres un même mouvement & une même inclination les uns pour les autres.

℣. 7. *Il est vrai, mes freres, que dans toutes les afflictions & dans les maux qui nous arrivent, votre foi nous fait trouver notre consolation en vous.*

*Il est vrai, mes freres, que dans toutes les afflictions, &c.* pour grandes & pour fréquentes qu'elles puissent être ; *votre foi*, jointe à une si ardente charité, & au souvenir si continuel & si plein d'affection que vous avez pour nous, *nous fait trouver notre consolation en vous*, c'est-à-dire dans l'amour réciproque que j'ai pour vous, & qui m'unit étroitement à vous ; cet amour ayant plus de force pour me consoler & me soutenir dans mes afflictions, que les afflictions les plus terribles n'en peuvent avoir pour m'abattre.

℣. 8. *Car nous vivons maintenant, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.*

*Car nous vivons maintenant*, de morts & abattus que nous étions, par la crainte que nous avions que votre foi ne fût ébranlée.

*Si vous demeurez fermes*, c'est-à-dire, puisque vous demeurez fermes, selon le rapport que nous en a fait Timothée, *dans le Seigneur*, c'est-à-dire, dans sa foi & dans sa Religion, malgré toutes les persécutions qu'on vous fait souffrir pour sa cause.

℣. 9. *Et certes quelles aſſez dignes actions de graces pouvons-nous rendre à Dieu, pour la joie dont nous nous ſentons comblés devant lui, à cauſe de vous?*

*Et certes quelles aſſez dignes actions de graces pouvons-nous rendre à Dieu*, &c. lorſque nous penſons à vous *devant lui?*

*A cauſe de vous*, c'eſt-à-dire, à cauſe des graces ſi extraordinaires qu'il a répandues ſur vous, & de la force invincible qu'il vous inſpire pour y perſeverer. Comme notre joie eſt incomparable, & au-deſſus de tout ce qu'on peut exprimer & de ce qu'on peut ſentir, il eſt impoſſible de rendre des actions de graces qui en approchent tant ſoit peu, à celui qui en eſt l'auteur.

℣. 10. *Ce qui nous porte à le conjurer jour & nuit avec une ardeur extrême*, de nous permettre *de vous aller voir, afin d'ajouter ce qui peut manquer encore à votre foi.*

*Ce qui nous porte à le conjurer jour & nuit*, c'eſt-à-dire, très-ſouvent, la nuit n'étant pas moins deſtinée à la priere, que le jour.

*Avec une ardeur extrême*, pour répondre en quelque maniere, & autant qu'il eſt en nous, à la grandeur du bienfait que nous recevons de lui.

De nous permettre *de vous aller voir*, c'eſt-à-dire, de nous en procurer & de nous en fournir des occaſions favorables.

*Afin d'ajouter*, c'eſt-à-dire, de procurer par mon miniſtere, qui n'eſt qu'exterieur, la grace néceſſaire pour ſuppléer *ce qui peut manquer encore à votre foi*, pour ſa perfection en quelques-uns d'entre vous; car ceci ne s'entend pas de tous les Theſſaloniciens, puiſque l'Apôtre a relevé le mérite & l'excellence de leur foi dans les chapitres précédens.

℣. 11. *Je prie donc notre Dieu & notre Pere, & J. C. notre Seigneur, qu'il lui plaise de nous conduire vers vous.*

*Je prie donc notre Dieu...... de nous conduire* heureusement *vers vous*, en sorte que rien ne puisse empêcher l'execution de notre dessein, & du desir extrême que nous avons de vous voir.

℣. 12. *Que le Seigneur vous fasse croître de plus en plus dans la charité que vous avez les uns pour les autres, & envers tous, & qu'il la rende telle que la nôtre est envers vous.*

*Que le Seigneur* J. C. qui vous a déja rempli de tous ses dons, *vous fasse croître de plus en plus* jusqu'à la mort *dans la charité que vous avez les uns pour les autres*; ce qui est le plus excellent de tous les dons, &dont l'accroissement n'a jamais de bornes pendant

1. Cor. 13. 13. Rom. 13. 8. cette vie. *Major autem horum est charitas. Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis.*

*Et envers tous*, même envers les infideles, & envers vos ennemis & vos persecuteurs; ce qui est le propre caractere de la charité chrétienne.

*Et qu'il la rende telle*, c'est-à-dire, aussi ardente & aussi forte, à l'égard de tous les hommes, *que la nôtre est envers vous;* ce qui fait voir combien la charité de cet Apôtre étoit grande, puisqu'il n'en souhaite pas une plus parfaite que la sienne aux Thessaloniciens.

℣. 13. *Qu'il affermisse vos cœurs, en vous rendant irréprochables par la sainteté, devant Dieu notre Pere, au jour que J. C. notre Seigneur paroîtra avec tous ses saints.*

*Qu'il affermisse vos cœurs*, par la constance & par la perseverance dans le bien; *en vous rendant irréprochables par la sainteté*. D'autres manuscrits portent,

*par la justice ;* ce qui revient à la même chose.

*Devant Dieu notre Pere, &c.* qui présidera invisiblement au jugement general, comme le Fils y présidera visiblement avec la même autorité que celle de son Pere.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 3. 4. *ET que personne ne fût ébranlé pour les persécutions qui nous arrivent. Car vous sçavez que c'est à quoi nous sommes destinés, &c.*

La profession que l'on fait d'être Chrétien renferme absolument la nécessité des souffrances, & c'est être étranger dans le Christianisme, que d'être surpris des maux & des afflictions que l'on y souffre : *Ne soyez point surpris*, dit saint Pierre, *lorsque* 1. Petr. 4. 12.
*Dieu vous éprouve par le feu des afflictions, comme si quelque chose d'extraordinaire vous arrivoit ; mais réjouissez-vous plutôt de ce que vous participez aux souffrances de J.C. afin que vous soyez aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire.* Comme donc il a fallu que J.C. Luc. 24. 26.
souffrît pour entrer dans sa gloire, il est aussi nécessaire à un Chrétien de participer à ses souffrances, pour participer à sa gloire. Il faut, dit saint Paul, souffrir avec lui, pour être glorifié avec lui ; Rom. 8. 17.
ce n'est qu'à cette condition qu'on est Chrétien.

Nous sommes dans cette vie comme des athletes qui combattent dans les jeux publics ; il faut qu'ils fassent de grands efforts pour remporter le prix, & qu'ils s'y soient préparés depuis longtemps par de rudes exercices, & des mortifications volontaires : *Tous les athletes*, dit saint Paul, *gar-* 1. Cor 9. 25.
*dent en toutes choses une exacte temperance : & cependant*

*ce n'est que pour gagner une couronne corruptible, au-lieu que nous en attendons une incorruptible.* Ceux donc qui vivent dans les délices, qui recherchent les honneurs & les biens de cette vie, sont plutôt des spectateurs qui ne prétendent point à la couronne, que des combattans qui tâchent de la remporter, dit saint Ambroise.

l. 1. Offic. cap. 16.

Nous sommes ici comme des soldats, qui doivent essuyer toutes sortes de peines & de fatigues, des coups & des blessures pour remporter la victoire contre leurs ennemis. Tout le temps de cette vie est un temps de guerre pour nous; nous sommes assiegés d'ennemis dangereux de tous côtés, au-dehors & au-dedans de nous-mêmes; le diable qui nous presse & cherche à nous perdre, tourne sans cesse autour de nous comme un lion rugissant pour nous dévorer; une infinité de passions nous attaquent dans le corps, il les faut vaincre nécessairement, si nous ne voulons consentir à notre perte éternelle; car enfin qu'y a-t-il au monde qui ne nous fasse sentir ses attaques ? Si nous cherchons notre repos & nos aises sans nous faire violence & sans combattre, nous sommes perdus, & nous succombons sous la tyrannie d'un cruel ennemi.

Enfin nous sommes comme des enfans qu'un pere affectionné veut instruire & veut retenir dans une exacte discipline, pour les rendre dignes des grands biens qu'il leur prépare : écoutons comment Dieu nous parle en vrai pere par la bouche du Sage & par saint Paul : *Mon fils, ne négligez pas le châtiment dont le Seigneur vous corrige, & ne vous laissez pas abattre lorsqu'il vous reprend ; car le Seigneur châtie celui qu'il aime, & il frappe de verges tous ceux qu'il reçoit au nombre de ses enfans.* Ainsi celui qui ne

Prov. 3. 11. Hebr. 12. 5.

veut pas être châtié, ne veut point avoir Dieu pour pere, ne veut pas être du nombre de ses enfans, & renonce à l'héritage céleste qu'il leur prépare : Concluons donc avec saint Paul, que nous sommes destinés à souffrir les maux ; il ne dit pas simplement que nous les souffrons ; mais que nous sommes destinés à les souffrir. Nous sommes faits Chrétiens pour cela ; c'est-là notre ouvrage, dit saint Chrysostome, c'est-là notre vie. Qui sera donc assez inconsideré & ennemi de son propre bien, que de rechercher le repos ?

℣. 5. jusqu'au 8. *Ne pouvant donc attendre plus long-temps, je vous l'ai envoyé pour reconnoître l'état de votre foi, ayant apprehendé que le tentateur ne vous eût tentés, & que notre travail ne devînt ainsi inutile, &c.*

On peut remarquer dans ces paroles de S. Paul, l'excès de l'amour que ce grand Apôtre avoit pour ceux qu'il avoit convertis ; comme il aimoit tendrement les Thessaloniciens, quoiqu'il connût la fermeté de leur courage, il craignoit toujours qu'ils ne s'affoiblissent dans leur foi par la violence des persecutions qu'ils enduroient. « O amour prodigieux de cet Apôtre, s'écrie saint Chrysostôme, « toutes les afflictions qu'il endure ne lui sont rien : « les conspirations que l'on forme contre lui ne l'étonnent point ; il ne craint rien pour sa personne, « il ne craint que pour ses disciples : cela ne fait-il « pas voir que la tendresse de ce saint Apôtre passoit « la tendresse des peres ? » Et quoique ce ne fût pas par sa faute que les Thessaloniciens se seroient laissé ébranler, il ne laissoit pas de regarder tout son travail comme perdu & comme inutile pour lui, si ce mal qu'il apprehendoit leur arrivoit : comme un bon pere estime perdu tout ce qu'il possede, si ses enfans

n'en doivent point jouir : & comme une bonne mere ne laisse pas d'être comblée de douleur & d'affliction, si son enfant meurt après qu'elle lui a rendu tous les secours qu'elle a pu.

Ce doit être là la disposition des Pasteurs pour leurs enfans spirituels, & si une mere est inconsolable dans la perte d'un enfant, qui n'est mort que d'une mort temporelle, après avoir fait tous ses efforts pour lui conserver la vie ; les Pasteurs qui sont obligés d'exposer leur vie pour leurs brebis raisonnables ; peuvent-ils être insensibles, quand il les voyent périr, bien que ce ne soit pas par leur faute ? Et ne doivent-ils pas s'affliger quand ils ne peuvent pas les servir, quoique Dieu leur promette de les récompenser de leurs peines.

Ceux donc qui sont chargés du soin des ames, & qui travaillent lâchement & avec indifference pour leur salut, sont extrêmement coupables, & marquent assez par cette négligence, qu'ils ne s'aiment qu'eux-mêmes, & qu'ils n'aiment point J. C. ni les ames, qu'il a rachetées au prix de son sang.

On peut encore faire cette réflexion sur ces paroles de saint Paul, qu'il croyoit que la foi des Thessaloniciens se pouvoit perdre, quoiqu'elle fût très-grande ; ce qui détruit l'erreur de héretiques de notre temps, qui soutiennent qu'on ne la sçauroit jamais perdre, si petite qu'on l'ait eue ; car si cela étoit vrai, saint Paul ne se seroit pas mis en peine que son travail demeurât sans effet.

℣. 8. & 9. *Car nous vivons maintenant, si vous demeurez fermes dans le Seigneur, &c.*

On dit ordinairement que celui qui aime, vit plutôt dans celui qu'il aime, que dans soi-même : si

l'amour naturel produit cet effet dans les peres & meres à l'égard de leurs enfans ; la charité pastorale ne doit pas être moins ardente, & la grace ne doit pas avoir moins de force & de vertu pour aimer, qu'en a la nature. *En effet*, dit saint Ambroise, *nous devons aimer bien plus ceux que nous croyons devoir vivre toujours avec nous, que ceux qui ne vivent avec nous que dans ce siecle.* Qu'y a-t-il jamais eu en cela d'égal à saint Paul ? Il avoit pour ses disciples la sollicitude d'un pere, & la tendresse d'une mere. Ecoutons comment il parle aux Galates qui s'étoient écartés de leur devoir par l'instigation de quelques faux apôtres : *Mes petits enfans*, leur dit-il, *pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que J. C. soit formé en vous.* Qui pourroit entrer dans ces mêmes sentimens, & qui auroit jamais pu exprimer avec tant de force la douleur qu'il recevoit pour l'égarement de ses disciples ? Mais il étoit dans une très-sensible douleur, telle qu'est celle d'une femme qui accouche, quand il voyoit l'affoiblissement de ceux qu'il avoit convertis à la foi ; quelle joie & quelle consolation ne ressentoit-il point, quand il voyoit leur courage & leur fermeté ? Comme en cet endroit-ci : *Nous vivons*, disoit-il aux Thessaloniciens, *si vous demeurez fermes dans le Seigneur ;* il faisoit voir que son plus grand mal seroit leur trouble & leur affoiblissement ; que ce seroit proprement cela qui lui causeroit la mort, puisqu'il ne fait consister sa vie que dans leur avancement : Et quoiqu'il fût lui-même affligé de grands maux, & dans une persecution violente, il craignoit plus que ses afflictions n'affoiblissent la foi de ses disciples, qu'il n'étoit sensible à ses propres maux. Il étoit assuré

*Offic. l. 1. c. 7.*

*Gal. 4. 19.*

*Ephes. 3. 13.*

de sa récompense, quoique ses disciples tombassent, dit saint Anselme : & cependant, comme si sa récompense eût dépendu de leur chute, il dit qu'il vivoit s'ils demeuroient fermes, ne voulant point vivre s'ils venoient à tomber ; afin que le fruit de ses travaux ne leur fût point inutile, & que sa récompense auprès de Dieu fût pleine de joie : *Ut fructus ejus illis esset integer, & merces ejus apud Deum plena gaudiorum.*

℣. 10. jusqu'à la fin. *Ce qui nous porte à le conjurer jour & nuit avec une ardeur extrême*, de nous permettre *de vous aller voir, afin d'ajouter ce qui peut manquer encore à votre foi, &c.*

Saint Paul qui n'étoit jamais content s'il n'avançoit toujours de plus en plus pour parvenir à la perfection, ne vouloit pas non plus qu'il manquât quelque chose à ses disciples, & qu'ils parussent devant le tribunal de Dieu sans avoir acquis la perfection à laquelle Dieu les destinoit. Car si on s'arrête au point de la vertu qu'on a acquise, on ne parvient jamais à la felicité à laquelle Dieu nous a appellés par J. C. & qui n'est promise qu'à ceux qui travaillent avec ardeur pour y parvenir, & l'on y renonce du moment qu'on veut se reposer, & qu'on se contente de l'état auquel on est, de même que ceux qui courent dans la lice pour remporter le prix, y renoncent dès-lors qu'ils s'arrêtent ; c'est pourquoi saint Paul dit, qu'oubliant ce qui étoit derriere lui, & qu'avançant vers ce qui étoit devant lui, il couroit incessamment vers le bout de la carriere pour remporter le prix de la felicité du ciel.

*Philip. 3. 13. 14.*

C'est pour cela donc qu'il desiroit avec une ardeur extrême de voir les Thessaloniciens pour ren-

dre leur foi parfaite, & qu'il prioit *le Seigneur qu'il les fit croître de plus en plus dans la charité*, & qu'il la rendît telle à l'égard de tous qu'étoit la sienne à leur égard, afin qu'ils fussent *irreprochables devant Dieu par la sainteté de leur vie au jour que J. C. notre Seigneur paroîtra avec tous ses Saints.*

Que si pour être irreprochable devant Dieu, il faut avoir une foi pareille à celle des Thessaloniciens, & une charité qui s'étende envers tous, & qui embrasse tout le monde; que doit-on penser de la plupart de ceux qui portent le nom de Chrétien, qui sont indifferens pour toutes sortes de personnes, hormis pour quelques-uns qu'ils n'aiment que d'une affection purement humaine, & qui n'est d'aucun mérite devant Dieu?

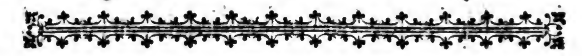
Or on peut ici demander qu'est-ce qui pouvoit *manquer à la foi* des Thessaloniciens, que saint Paul lui-même a relevée par de si grands éloges, & qui étoit capable de le consoler dans tous ses maux? La foi peut être défectueuse ou imparfaite en trois manieres. 1. Parce qu'on n'est pas instruit de tout les points de la Religion chrétienne, comme il est rapporté d'Apollon & de quelques Ephesiens, qui ne connoissoient que le Baptême de Jean, & ne sçavoient s'il y avoit un Saint-Esprit. 2. Parce qu'on n'est pas assez ferme & constant dans la foi, telle qu'étoit celle des Apôtres, quand *ils dirent au Seigneur: Augmentez-nous la foi.* 3. Quand on n'est pas assez instruit des mysteres de la foi, & qu'on a besoin d'en être éclairci plus pleinement.

*Act.* 19. 2. 3.

*Luc.* 17. 5.

On ne peut pas dire qu'il manquât quelque chose à la foi des Thessaloniciens dans la seconde ou dans la troisiéme maniere; mais dans la premiere, parce que saint Paul ayant été contraint par la persécu-

tion de sortir de Thessalonique plutôt qu'il n'avoit desiré, ils n'avoient pas encore été instruits de tous les articles de la foi, & n'avoient pas encore appris parfaitement tout ce qu'ils devoient sçavoir, comme il paroît par la suite de cette Epitre.



## CHAPITRE IV.

† 2. Dim. de Carême.

1. AU reste, † mes freres, nous vous supplions & vous conjurons par le Seigneur Jesus, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voie de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez en effet de telle sorte que vous vous y avanciez de plus en plus.

2. Vous sçavez quels préceptes nous vous avons donnés de la part du Seigneur Jesus,

Rom. 12. 2. Ephes. 5. 17.

3. Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints & purs; que vous vous absteniez de la fornication;

4. ‖ que chacun de vous sçache posseder le vase de son corps saintement & honnêtement;

1. DE cetero ergo, fratres, rogamus vos & obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis à nobis quomodò oporteat vos ambulare, & placere Deo, sic & ambuletis, ut abundetis magis.

2. Scitis enim quæ præcepta dederim vobis per Dominum Jesum.

3. Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra; ut abstineatis vos à fornicatione;

4. ut sciat unusquisque vestrûm vas suum possidere in sanctificatione, & honore;

‖ ℣. 4. & 5. quelques-uns expliquent ces paroles de la chasteté conjugale.

5. non in passione desiderii, sicut & gentes, quæ ignorant Deum.

5. & non point en suivant les mouvemens de la concupiscence ‖, comme les payens qui ne connoissent point Dieu.

6. Et ne quis supergrediatur neque circumveniat in negotio fratrem suum, quoniam vindex est Dominus de his omnibus, sicut prædiximus vobis & testificati sumus.

6. Que personne n'opprime son frere, ni ne lui fasse tort dans aucune affaire ‖, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces pechés, comme nous vous l'avons déja déclaré, & assuré de sa part.

7. Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.

7. Car Dieu ne nous a pas appellés pour être impurs, mais pour être saints ‖ ¶.

8. Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.

8. Celui donc qui méprise ces regles, méprise non un homme, mais Dieu qui nous a même donné son Saint-Esprit.

9. De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis, ipsi enim vos à Deo didicistis ut diligatis invicem.

9. Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres. *3. Joan. 13. 14. & 15. 1. Joan. 2. 10. & 4. 11.*

10. Etenim illud facitis in omnes fratres in universa Macedonia. Rogamus autem vos, fratres, ut abundetis magis,

10. Et vraiment vous le faites à l'égard de tous nos freres qui sont dans toute la Macedoine. Mais je vous exhorte, mes freres, de vous avancer de plus en plus dans cet amour;

ṽ. 5. il retranche l'excès & le déreglement du mariage.

ṽ. 6 plusieurs l'expliquent de l'injure qu'on fait à un homme, en portant sa femme à lui manquer de fidelité.

ṽ. 7. *autr.* à l'impureté, mais à la sanctification.

11. De vous étudier à vivre en repos ; de vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire ‖, de travailler de vos propres mains, ainsi que nous vous l'avons ordonné,

11. & operam detis ut quieti sitis, & ut vestrum negotium agatis, & operemini manibus vestris, sicut præcepimus vobis,

12. afin que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux qui sont hors de l'Eglise, & que vous vous mettiez en état de n'avoir besoin de personne ‖.

12. & ut honestè ambuletis ad eos qui foris sunt, & nullius aliquid desideretis.

† Pour un mort.

13. Or † nous ne voulons pas, mes freres, que vous ignoriez *ce que vous devez sçavoir*, touchant ceux qui dorment, afin que vous ne vous en attristiez pas, comme font les autres hommes qui n'ont point d'esperance.

13. Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus, ut non contristemini, sicut & ceteri, qui spem non habent.

1. Cor. 15. 23.

14. Car si nous croyons que Jesus est mort & ressuscité, *nous devons croire* aussi *que* Dieu amenera avec Jesus ceux qui se seront endormis en lui.

14. Si enim credimus quòd Jesus mortuus est, & resurrexit, ita & Deus eos, qui dormierunt per Jesum, adducet cum eo.

1. Cor. 15. 25.

15. Aussi nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons & qui sommes re-

15. Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos, qui vivimus, qui residui

℣. 11. *expl.* sans s'ingerer à contre-temps dans les affaires d'autrui.

℣. 12. *autr.* afin que vous ne desiriez rien de ce qui est aux autres.

sumus

ſumus in adventum Domini, non prævenie-mus eos, qui dormierunt.

ſervés pour ſon avenement ‖, nous ne préviendrons point ceux qui ſont déja dans le ſommeil *de la mort*.

16. Quoniam ipſe Dominus in juſſu, & in voce Archangeli, & in tuba Dei deſcendet de cœlo & mortui, qui in Chriſto ſunt reſurgent primi.

16. Car auſſi-tôt que le ſignal aura été donné par la voix de l'Archange, & par le ſon de la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même deſcendra du ciel, & *d'abord* ceux qui ſeront morts en Jeſus-Chriſt ‖ reſſuſciteront les premiers.

17. Deinde nos, qui vivimus, qui relinquimur, ſimul rapiemur cum illis in nubibus obviam Chriſto in aera, & ſic ſemper cum Domino erimus.

17. Puis nous autres qui ſommes vivans, & qui ſerons demeurés *juſqu'alors*, nous ſerons emportés avec eux dans les nués pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air: & ainſi nous vivrons pour jamais avec le Seigneur.

18. Itaque conſolamini invicem in verbis iſtis.

18. Conſolez-vous donc les uns les autres par ces vérités ¶.

℣. 15. il parle en la perſonne des élus, qui ſe trouveront en vie lorſque le jugement arrivera.

℣. 16. *expl.* dans la foi vive de Jeſus-Chriſt.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *AU reſte, mes freres, nous vous ſupplions & vous conjurons par le Seigneur* JESUS, *qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher*

*dans la voie de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez en effet de telle ſorte que vous y avanciez de plus en plus.*

*Au reſte, mes freres.* L'Apôtre paſſe à d'autres matieres, qui n'ont plus de connexion avec les trois chapitres précedens.

*Nous vous ſupplions & vous conjurons par le Seigneur* JESUS. Voyez l'explication ci-deſſus, & ailleurs.

*Qu'ayant appris de nous*, lorſque nous étions dans votre Egliſe, *comment vous devez marcher dans la voie de Dieu pour lui plaire*, c'eſt-à-dire, rendre vos actions agreables, & méritoires du ſalut.

*Vous y marchiez en effet de telle ſorte*, c'eſt-à-dire, avec tant de ſoin & de circonſpection, *que vous vous avanciez de plus en plus* dans la perfection chrétienne, qui n'a point de bornes, & dans laquelle c'eſt reculer que de ne pas avancer.

℣. 2. *Vous ſçavez quels préceptes nous vous avons donné de la part du Seigneur* JESUS.

*Vous ſçavez* aſſez, ſans qu'il ſoit beſoin de vous inſtuire de nouveau, *quels préceptes nous vous avons donnés*, pour la conduite de vos mœurs, *de la part du Seigneur* JESUS, à qui vous faites profeſſion d'obéir, comme à votre ſouverain Maître, & pour l'amour duquel vous obéiſſez même à ceux qui vous propoſent ſes volontés.

℣. 3. *Car la volonté de Dieu eſt que vous ſoyez ſaints & purs; que vous vous abſteniez de la fornication.*

*Car la volonté de Dieu*, qui eſt celle même de J. C. ſon Fils, *eſt que vous ſoyez ſaints & purs*, tant dans vos actions interieures qu'exterieures; tant dans celles de l'eſprit, que dans celles du corps.

Ceci regarde principalement la chasteté & la continence, comme la suite le fait voir.

*Que vous vous absteniez de la fornication*, & à plus forte raison des autres pechés plus opposés à l'honnêteté.

℣. 4. *Que chacun de vous sçache posseder le vase de son corps saintement & honnêtement.*

*Que chacun de vous sçache posseder le vase de son corps*, c'est-à-dire, sçache contenir dans la pureté les mouvemens & les actions de son corps, qui est comme le vase dans lequel Dieu conserve l'ame pendant cette vie, après l'y avoir infusé dans sa formation.

*Saintement*, l'offrant à Dieu comme une hostie sainte & sans souillure, *& honnêtement*, à l'égard de soi-même & de son prochain.

℣. 5. *Et non point en suivant les mouvemens de la concupiscence, comme les Payens qui ne connoissent point Dieu.*

*Et non point en suivant les mouvemens de la concupiscence*, puisqu'ils sont toujours corrompus, comme la source dont ils procedent; & qu'ainsi l'homme les doit reprimer, & les ranger à la raison & à la loi de Dieu plutôt que de suivre aveuglément son impetuosité & son dereglement; ce qui peut s'entendre absolument de toutes les passions, qui tirent leur origine du corps; quoique l'Apôtre n'en fasse ici l'application qu'aux passions deshonnêtes & impures.

*Comme les Payens*, dont la plupart s'abandonnent, sans aucune retenue, à toute sorte d'impureté, *qui ne connoissent point Dieu*, ni par consequent la pureté & la vérité de sa loi, qui est Dieu même dans son origine; le petit nombre de ceux

qui le connoissent, ne le connoissant qu'imparfaitement, & par une pure spéculation qu'ils ne réduisent pas en pratique; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner que les uns & les autres s'abandonnent si universellement à l'impureté.

℣. 6. *Que personne n'opprime son frere, ni ne lui fasse tort dans aucune affaire, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces pechés, comme nous vous l'avons déja déclaré, & assuré de sa part.*

*Que personne n'opprime son frere*, par l'impureté abominable qui étoit commune parmi les Payens.

*Ni ne lui fasse tort dans aucune affaire.* Let. *En cette affaire*, d'impureté, portant sa femme à lui manquer de fidelité. D'autres exposent ce verset, de l'injure qu'on fait à son prochain en le trompant, ou en lui faisant injustice.

*Parce que le Seigneur*, qui est la sainteté & la pureté même, *est le vengeur de tous ces pechés*, les punissant souvent dès ce monde, avant d'en faire la pleine vengeance dans l'autre. Voyez les exemples de cette punition dans l'Ecriture.

*Comme nous vous l'avons déja* particulierement *déclaré & assuré de sa part*, voyant que ce peché est si commun parmi les Payens, & qu'à peine passe-t-il pour un peché parmi ceux de votre ville qui sont encore dans le paganisme.

℣. 7. *Car Dieu ne nous a pas appellés pour être impurs, mais pour être saints.*

*Car Dieu ne nous a pas appellés* au christianisme, dont les regles sont si saintes & si pures, *pour être impurs*, comme nous étions dans le paganisme, où l'impureté même est approuvée par l'exemple de ses dieux.

*Mais pour être saints*, c'est-à-dire, purs, comme

étant consacrés par notre vocation au service de Dieu, tant à l'égard de notre corps, qu'à l'égard de notre ame.

℣. 8. *Celui donc qui méprise ces regles, méprise non un homme, mais Dieu qui nous a même donné son Saint-Esprit.*

*Celui donc qui méprise ces regles*, qui vous sont déja très-connues, *méprise non un homme* mortel, qui n'est qu'une simple creature, & qui ne peut se vanger que sur nos corps; *mais Dieu* même, qui est tout-puissant pour nous perdre, si nous venons à le mépriser par le violement de ses regles.

*Qui nous a même donné son Saint-Esprit*, à nous Apôtres, pour vous proposer ces regles de sa part: de sorte que ce n'est pas nous, à proprement parler, que vous méprisez, lorsque vous les violez, mais Dieu même, & le Saint-Esprit qu'il nous a donné pour vous conduire.

℣. 9. *Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres.*

*Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, &c.* que tous les Chrétiens se doivent rendre les uns aux autres.

*Puisque Dieu*: c'est-à-dire, J. C. pendant qu'il étoit au monde, *vous a appris lui-même* en personne; car il pouvoit y avoir plusieurs Juifs de Thessalonique qui avoient vu notre Seigneur, & qui l'avoient entendu prêcher; ou, vous a appris par ses Apôtres, qui vous ont proposé ce précepte, comme le précepte particulier du Seigneur, *à vous aimer les uns les autres*, en vous rendant tous les devoirs de charité dans les occasions, & ne vous

aimant pas seulement de parole, mais par les effets, & du fond du cœur.

ỷ. 10. *Et vraiment vous le faites à l'égard de tous nos freres, qui sont dans toute la Macedoine. Mais je vous exhorte, mes freres, de vous avancer de plus en plus dans cet amour.*

*Et vraiment vous le faites ;* ce qui montre encore mieux que vous n'avez pas besoin d'être instruits sur cette vertu, puisque vous en avez la pratique ; *à l'égard de tous nos freres* sans exception, & sans préference de personne, *qui sont dans toute la Macedoine*, quoique très-vaste, & non seulement dans votre ville ; ce qui fait voir l'étendue & l'abondance de votre charité.

*Mais je vous exhorte, mes freres,* quelque grande que soit votre charité, *de vous avancer de plus en plus dans cette vertu.*

ỷ. 11. *De vous étudier à vivre en repos ; de vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire, de travailler de vos propres mains, ainsi que nous vous l'avons ordonné.*

*De vous étudier à vivre en repos ;* au-lieu d'occuper votre temps, comme font quelques-uns d'entre vous, à vous mêler des affaires d'autrui, & des choses, qui ne vous regardent point ; ce qui n'est propre qu'à vous dissiper l'esprit, & à vous ôter la tranquillité du cœur, si nécessaire pour vacquer à Dieu, par la diversité des objets ausquels il s'applique. Voyez 2. Thess. 3. 12.

*De vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire,* tant pour ce qui regarde directement les actions de pieté, qu'en ce qui regarde les propres fonctions de la condition où Dieu vous a appelés.

*De travailler de vos propres mains, ainsi que nous*

*vous l'avons ordonné*, lorsque nous étions parmi vous, & depuis par une autre lettre, qui est celle qu'on appelle la Seconde aux Thessaloniciens, que quelques-uns croient être la Premiere, selon l'ordre du temps qu'elle a été écrite, quoique non selon l'ordre du temps qu'elle a paru publiquement dans l'Eglise.

℣. 12. *Afin que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux qui sont hors de l'Eglise, & que vous vous mettiez en état de n'avoir besoin de personne.*

*Afin que*, gagnant votre vie, *vous vous conduisiez honnêtement* dans toutes les occasions *envers ceux qui sont hors de l'Eglise*, c'est-à-dire, que la nécessité ne vous oblige pas à faire des actions basses & lâches pour leur complaire, comme font les bouffons & les parasites.

*Et que vous vous mettiez en état*, par votre travail, *de n'avoir besoin de personne*, c'est-à-dire, de vivre de ce qui vous appartient selon l'ordre de la justice & de la nature, qui veut que chacun vive de son bien, & non de celui des autres.

℣ 13. *Or nous ne voulons pas, mes freres, que vous ignoriez* ce que vous devez sçavoir, *touchant ceux qui dorment, afin que vous ne vous en attristiez pas, comme font les autres hommes qui n'ont point d'esperance.*

*Or nous ne voulons pas, mes freres, que.... ceux qui dorment* du sommeil de la mort, qui est plutôt un sommeil à l'égard des fideles, qu'une vraie mort, puisqu'ils doivent incontinent retourner à la vie immortelle. Il ne s'ensuit pas de ce que dit l'Apôtre par ces paroles, que les Thessaloniciens ignorassent absolument le mystere de la Resurrection, puisqu'ils avoient été si pleinement instruits

des mysteres de la Religion, lorsqu'il avoit établi leur Eglise ; mais seulement qu'ils en ignoroient certaines circonstances, qu'il trouve à propos de leur déclarer pour leur consolation, & qu'ils ne faisoient pas assez de refléxion à ce qu'ils sçavoient déja de ce mystere.

*Afin que vous ne vous en attristiez pas, &c.* comme les Payens, qui n'esperent point de ressusciter, & qui regardent la mort comme la destruction & l'aneantissement de l'homme, tant à l'égard du corps, que de l'ame.

℣. 14. *Car si nous croyons que J. C. est mort & ressuscité*, nous devons croire *aussi* que *Dieu amenera avec* JESUS *ceux qui seront endormis en lui.*

*Car si nous croyons, &c.* Tous tant que nous sommes de Chrétiens, comme en effet nous le croyons, & l'avons toujours cru, depuis que nous avons été instruits des premiers principes de la Religion ; *Non rursum jacientes fundamentum pœnitentiæ ab operibus mortuis.... ac resurrectionis mortuorum, &c.* Ceci fait voir que les Thessaloniciens n'ignoroient point le mystere de la Resurrection.

*Heb. 6. 1.*

Nous devons croire *aussi*, comme un des articles essentiels de notre foi, que Dieu *amenera avec* JESUS, c'est-à-dire, en sa compagnie, pour être participans de sa gloire, après les avoir ressuscités comme lui ; *ceux qui se seront endormis en lui*, c'est-à-dire, les élus qui seront morts dans sa grace ; de sorte que ne les perdant pas pour toujours, mais au-contraire esperant de nous rencontrer avec eux dans la gloire, nous ne devons pas nous affliger de leur mort, comme les Payens, qui ne croyoient pas la résurrection, & qui ne croient jamais revoir ceux que la mort leur a ôtés.

℣. 15. *Aussi nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons, & qui sommes reservés pour son avenement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déja dans le sommeil* de la mort.

*Aussi nous vous déclarons*, pour votre consolation, & pour soulager la tristesse que vous concevez de la mort de ceux que vous aimez.

*Comme l'ayant appris du Seigneur*, c'est-à-dire, de sa part, & l'ayant appris par sa revelation.

*Que nous qui vivons & qui sommes reservés pour son avenement.* L'Apôtre parle au nom de ceux qui vivront encore au temps de sa Résurrection. Voyez 1. Cor. 15.

*Nous ne préviendrons point*, c'est-à-dire, quoique nous soyons vivans alors, & que nous devions être exempts de la mort, pour passer tout d'un coup de cet état mortel à la gloire immortelle, nous ne serons pas plutôt admis en la compagnie de J. C. pour être glorifiés avec lui, que *ceux qui sont déja dans le sommeil* de la mort : de sorte que nous n'aurons nul avantage sur eux ; mais ils l'auront plutôt & en quelque maniere sur nous ; puisqu'ils doivent ressusciter, & être revêtus des qualités convenables à cet état de la Résurrection, avant que nous soyons admis tous ensemble à la compagnie de J. C. pour y être glorifiés ; ce qui fait qu'au-lieu de les plaindre de ce qu'ils sont morts avant nous, nous avons sujet au-contraire de nous en réjouir pour eux, puisqu'ils jouiront en quelque maniere avant nous de l'immortalité & des qualités qui doivent accompagner la Résurrection : ce qu'il explique dans le verset suivant.

℣. 16. *Car aussi-tôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange, & par le son de la trompette de*

*Dieu , le Seigneur lui-même descendra du ciel , & d'a*bord *ceux qui seront morts en J. C. ressusciterout les premiers.*

*Car aussi-tôt que le signal aura été donné par la voix de l'Archange :* Dieu emploie les Archanges pour l'execution des œuvres les plus importantes, telle qu'est celle de la Résurrection & du Jugement universel, comme il emploie les Anges pour les affaires de moindre consideration.

*Et par le son de la trompette de Dieu* , qui sera le signal dont il parle. Voyez 2. Thess. 1. 7.

*Le Seigneur lui-même* , qui aura donné cet ordre à l'Archange comme lui étant soumis aussi-bien
Hebr. 1. 6. que tout le reste des Anges. *Adorent eum omnes Angeli Dei.*

*Descendra du ciel* , avec toute sa gloire & sa majesté , & accompagné de la Cour céleste.

*Et* d'abord *ceux qui seront morts en J. C. ressusciteront les premiers* , afin de n'être point prévenus par ceux qui seront vivans , & qu'ils puissent aller tous ensemble au-devant de J. C.

℣. 17. *Puis nous autres qui sommes vivans , & qui seront demeurés* jusqu'alors , *nous serons emportés avec eux dans les nuées , pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air : & ainsi nous vivrons pour jamais avec le Seigneur.*

*Puis nous autres qui sommes vivans ...... nous serons emportés* par une vertu toute divine & surnaturelle , sans passer par la mort *avec eux* , qui auront été ressuscités , *dans les nuées* , qui nous serviront comme de char de triomphe *pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air* , d'où J. C. exercera son jugement.

*Et ainsi nous vivrons pour jamais avec le Seigneur ,*

qui nous rendra participans de ſa gloire, & ſouverainement bienheureux.

℣. 18. *Conſolez-vous donc les uns les autres par ces vérités.* Lettr. *par ces paroles.*

*Conſolez-vous donc, &c.* de la mort de vos proches & de vos amis. Ce qui fait voir que la mort ne leur peut cauſer aucun mal, & qu'elle leur eſt au-contraire une ſource de toute ſorte de biens, puiſqu'elle leur ouvre la porte pour paſſer à l'immortalité, & à la felicité éternelle.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. & 2. *Au reſte, mes freres, nous vous ſupplions & nous vous conjurons par le Seigneur* JESUS, *qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voie de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez en effet de telle ſorte que vous vous y avanciez de plus en plus, &c.*

Nous apprenons ici deux choſes; la premiere: Que pour marcher dans la voie de Dieu il faut ſuivre la conduite & les maximes que les Apôtres nous ont enſeignées. *Matth. 17. 5.*

Il n'y a qu'un ſeul Maître dans l'Egliſe, qui eſt J. C. que le Pere nous a commandé d'écouter; tous les hommes ſont ſes diſciples; & ceux qui ſont chargés de l'inſtruction des autres, ne doivent enſeigner que ce qu'ils apprennent de lui: ce ſeul Maître ayant inſtruit ſes Apôtres de ſa doctrine, il les a envoyé par toute la terre pour en inſtruire toutes les nations, & la faire paſſer par leurs ſucceſſeurs dans toute la ſuite des ſiecles, qui par ce moyen ſe trouvent liés & unis dans la même foi

& dans la même piété. Cette ſainte tradition, qui eſt le canal ſacré par lequel les eaux ſalutaires de cette ſource céleſte coulent ſur nous, eſt celle dont l'Egliſe s'eſt toujours ſervie pour étouffer toutes les erreurs & tous les abus par leſquels la malice ou l'ignorance des hommes vouloit corrompre la doctrine de ſon Epoux.

Contr. Prax. c. 2. Idem. de præſc. cap. 21. Enfin, c'eſt par cette regle de la tradition, que Tertullien nous montre que l'on peut facilement renverſer toutes ſortes d'héréſies, d'impoſtures & de menſonges par le témoignage de l'antiquité, en leur oppoſant que ce qui eſt vrai eſt toujours plus ancien, & que ce qui eſt faux & corrompu eſt toujours plus nouveau, & qu'il ſuffit, pour avoir droit de preſcrire contre les hérétiques & contre ceux qui ſuivent leurs propres ſentimens, de ſçavoir qu'ils enſeignent une autre doctrine que celle que les premiers de l'Egliſe ont appris des Apôtres, les Apôtres de J. C. & J. C. de ſon Pere.

Ainſi le Fils de Dieu répondant aux Phariſiens dans ſon Evangile au ſujet du divorce, leur dit que Matth. 19. 8. *cela n'a pas été ainſi dès le commencement;* cette réponſe de Notre-Seigneur eſt une regle générale qui peut être appliquée à tous les changemens & les relâchemens où la foibleſſe de l'homme ſe laiſſe aller au ſujet des commandemens de Dieu & des ordonnances de l'Egliſe, & qui doit ſervir à rétablir, autant qu'il eſt poſſible, les choſes dans leur premier état, en remontant juſqu'à la ſource, & à leur premiere inſtitution.

C'eſt donc ſe tromper & s'égarer, que de quitter la route qui nous a été tracée par les Apôtres Epheſ. 4. 1. & par les Peres, pour ſuivre les voies écartées qui conduiſent à des précipices. *Ne ſoyons point comme*

*des enfans, comme des personnes flottantes, & qui se laissent emporter à tous les vents des opinions humaines, par la tromperie des hommes, & par l'adresse qu'ils ont à engager artificieusement dans l'erreur.* DOCTRINIS *variis & peregrinis nolite abduci.* Heb. 13. 9.

La seconde chose que nous apprenons des paroles de saint Paul, c'est qu'il ne suffit pas de marcher quelques temps dans la voie de Dieu, il y faut toujours *avancer de plus en plus*, jusqu'à ce qu'on soit arrivée à la bienheureuse patrie.

Il ne faut pas s'imaginer que l'avancement dans la vertu soit seulement de conseil, il est de précepte, & même de nécessité; car la convoitise, qui, comme une sang-sue, ne dit jamais, c'est assez, tend toujours à s'accroître & à satisfaire ses desirs dereglés; ainsi il faut travailler sans cesse à la reprimer, pour empêcher qu'elle ne fasse toujours de nouveaux progrès; c'est un torrent qui nous entraîne, contre lequel il faut se roidir par des efforts continuels pour en surmonter l'impetuosité; ce doit être tout notre soin pendant la vie, car ne point travailler à nous avancer, c'est retourner en arriere, & se laisser entraîner dans le précipice.

Or ce soin continuel de s'avancer toujours de plus en plus dans la vertu ne consiste pas dans une idée spéculative ou dans un desir stérile, mais dans l'execution & dans les effets exterieurs. Nous tendons, dit saint Augustin, « à cette perfection, en « châtiant notre corps, & le tenant dans la soumis- « sion & la servitude, en donnant l'aumône avec « joie & du fond du cœur, soit que nous fassions du « bien aux autres, soit que nous leur pardonnions le « mal qu'il nous ont fait. On peut voir ce qui est dit ci-devant sur ce sujet; & sur l'Epître aux Philippiens, chap. 3. vers. 12. & suiv. L. de perf. just.

ỳ. 3. jusqu'au 9. *Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints & purs ; que vous vous absteniez de la fornication , &c.*

C'est une vérité constante, que tout homme qui fait profession d'être Chrétien doit être saint, c'est-à-dire , pur & dégagé de l'amour des créatures : & pour marquer que la sainteté est le caractere du Christianisme , c'est que les Apôtres écrivant aux fideles les appellent saints, non pour les flatter , mais en supposant qu'ils le sont effectivement , pour les avertir de leur devoir , non seulement à cause de la dignité à laquelle ils sont élevés par la grace du Baptême , mais encore pour les faire souvenir de la vie sainte & conforme à celle de J. C. à laquelle ils se sont engagés , afin que comme ils ont été sanctifiés en lui , ils vivent saintement comme lui.

Cette obligation d'être saint nous vient de ce qu'en qualité de Chrétiens nous sommes enfans de Dieu , & qu'en cette qualité nous devons lui ressembler & l'imiter : *Soyez parfaits* , dit J. C. *comme votre Pere céleste est parfait* : Dieu est saint par excellence & la source de toute sainteté ; il ordonne aussi à ses enfans , qu'il appelle à la participation de sa gloire , d'être saints & exempts de toute impureté & de toute souillure : *Soyez saints* , dit-il , *parce que je suis saint , moi qui suis votre Seigneur & votre Dieu.* C'est dans ce sentiment que saint Pierre exhortant les nouveaux convertis à se rendre de dignes enfans de Dieu par la sainteté & par la pureté de leur vie , leur dit : *Soyez saints en toute la conduite de votre vie , comme celui qui vous a appellés , est saint ; selon qu'il est écrit : Soyez saints , parce que je suis saint.*

*Matth.* 5. 48. *Levit.* 11. 44. c. 19. 2. 1. *Pet.* 1. 15.

Qu'on ne dise donc point , comme on fait ordi-

nairement : Il faudroit être saint pour vivre selon l'Evangile : Oui, sans doute, il le faut être, & vivre saintement, à moins de vouloir renoncer à l'excellente qualité d'enfans de Dieu, & celui qui a reçu dans le Baptême la grace de la sainteté & de la rémission des pechés, peut bien dire, comme le Prophete roi : *Je suis saint.* Cette parole, dit saint Pf. 85. 2. ibid.
« Augustin, n'est pas un témoignage de l'orgueil de « l'homme qui se veut élever au-dessus de ce qu'il « est, mais la confession d'un cœur sincere & recon- « noissant. Si vous dites que vous êtes saints par vous- « mêmes, vous êtes superbes ; mais d'autre part étant « fideles en J. C. & membres de J. C. si vous ne di- « tes pas que vous êtes saints en cette qualité, vous « êtes ingrats ; car si les Chrétiens étant, selon l'A- « pôtre, revêtus de J. C. disent néanmoins qu'ils ne « sont pas saints, ils font injure à ce divin Chef, dont « les membres doivent être saints.

Mais on ne peut point faire cette profession, qu'en vivant conformément à la sainteté du Christianisme, & aux regles que notre divin Maître nous a prescrites ; car ceux qui vivent mal & se disent Chrétiens, font injure à J. C. & ce sont ceux dont il est écrit, que c'est par eux que le nom de Dieu est blasphêmé. Or ce qui deshonore davantage la sainteté du Christianisme, ce sont ces désordres dont l'Apôtre parle ensuite, & qui souillent en même temps le corps & l'ame ; car quoique l'orgueil soit le plus grand de tous les pechés, néanmoins comme l'impureté est en même temps un peché & la peine du peché de l'orgueil, elle attire ordinairement trois grands maux, qui mettent souvent le comble à l'iniquité, & qui, selon les termes de l'Ecriture, *ferment l'ouverture du puits*, où Pf. 68. 16.

l'on est tombé, *& du gouffre* où on s'est précipité. Le premier de ces maux, est l'aveuglement de l'esprit; parce que l'amour déreglé du plaisir brutal abrutit l'esprit, éteint la lumiere de la raison, & rend semblables au cheval & au mulet, qui sont sans raison.

Le second est la dureté de cœur, qui fait que les hommes qui sont dans l'habitude des pechés deshonnêtes, deviennent insensibles à l'égard des choses spirituelles: car comme c'est par la consideration de ces objets, que l'esprit de douceur & de pieté entre dans notre ame; si notre entendement tombe dans l'obscurité, il s'ensuit que notre cœur tombe aussi dans l'endurcissement.

Le troisiéme & le plus dangereux, est que ce vice, comme un feu dévorant, consume tout ce qu'il y a de bon dans nos ames; car il ne lui suffit pas d'éteindre tous les biens de la grace, il étouffe même ceux de la nature; ce qui paroît assez dans ceux qui s'abandonnent entierement à leurs dereglemens & à leurs plaisirs deshonnêtes; car ils bannissent de leur cœur non seulement l'amour & la crainte de Dieu, mais renoncent même à la pudeur, à l'honnêteté, & même à leur réputation, semblables aux Payens qui ne connoissent point Dieu, & qui suivent sans remords les mouvemens de la concupiscence; car ce qui distingue principalement les vrais Chrétiens des Payens, c'est cette pureté de corps & d'esprit, dont les premiers font profession; au-lieu que ceux-ci ne connoissant point le vrai Dieu, ou le connoissant sans le glorifier comme Dieu, se sont abandonnés aux derniers excès, & ont attiré sur eux-mêmes pechés sur pechés, & la colere de Dieu qui venge avec la derniere rigueur toutes ces abominations.

℣. 9.

℣. 9. *Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres.*

Comme il n'y a point de précepte plus néceſſaire que celui-ci, il n'y en a point auſſi que l'Apôtre recommande plus ſouvent dans ſes Lettres : il ne le fait ici qu'en paſſant, pour ne ſe point rendre ennuyeux ; mais, comme dit ſaint Chryſoſtome, en leur parlant avec cette brieveté, il les preſſe plus de s'entr'aimer, que s'il les y exhortoit par de longs diſcours.

Ce précepte a cet avantage particulier au-deſſus de tous les autres, qu'il les renferme tous, & qu'il ſuffit de les pratiquer pour accomplir toute la loi ; c'eſt ce que témoigne notre ſaint Apôtre écrivant aux Romains : *Plenitudo legis eſt dilectio* ; l'amour eſt l'accompliſſement de la loi ; & le bienheureux Diſciple, que JESUS aimoit particulierement, fait de ce précepte le principal ſujet de ſa premiere Epître, & l'a toujours recommandé juſqu'à la fin de ſa vie ; car étant devenu ſi âgé qu'il ne pouvoit plus faire de diſcours de ſuite, il ne leur diſoit autre choſe à chaque aſſemblée, que ces trois mots : *Filioli, diligite alterutrum* ; mes petits enfans, aimez-vous l'un l'autre : Et comme ils s'ennuyoient d'entendre toujours la même choſe, ils lui demanderent : Pourquoi il ne leur diſoit point autre choſe ? Il leur fit une réponſe digne d'un grand Apôtre & d'un Evangeliſte tel qu'il étoit : C'eſt, dit-il, que ce commandement eſt le commandement du Seigneur, & il ſuffit qu'on l'accompliſſe, il tient lieu de tous les autres : *Præceptum Domini eſt, & , ſi fiat, ſufficit.* Mais quoique ce commandement de

*Rom. 13. 10.*

*Hieron. de Script. Eccleſ.*

s'aimer l'un l'autre, fût de la loi naturelle, & de la loi écrite, il est néanmoins nouveau dans la loi de grace, quant à l'esprit & à la maniere dont le Sauveur nous ordonne de l'observer; car il ne dit pas simplement: Je veux que vous vous entr'aimiez, mais il ajoute, *comme je vous ai aimés*: MANDATUM *novum do vobis ut diligatis invicem sicut dilexi vos*: de telle sorte que si nous voulons être du nombre de ses disciples, nous devons aimer notre prochain comme J. C. même nous a aimés, c'est-à-dire, qu'il n'y a rien que nous ne devions perdre, & même notre propre vie, s'il est nécessaire, pour le salut de nos freres: *C'est en cela*, dit le Disciple bien-aimé, *que nous connoissons l'amour de Dieu envers nous, qu'il a donné sa propre vie pour nous; & c'est ainsi que nous devons donner notre vie pour nos freres.*

1. Joan. 3. 16.

On peut bien dire à ce compte, qu'il y a bien peu d'amitié chrétienne qui aient pour modele celle que J. C. a eue pour nous, qui soient formées dans le cœur par son Esprit saint, & qui ne tende qu'à s'unir en Dieu & pour Dieu; car nous ne devons nous entr'aimer que pour nous porter l'un l'autre à acquerir les biens éternels que nous desirons pour nous-mêmes; c'est ainsi qu'on aime son prochain comme soi-même.

℣. 10. 11. *Mais je vous exhorte... de vous étudier à vivre en repos; de vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire; de travailler de vos propres mains, ainsi que nous vous l'avons ordonné.*

Le travail des mains, ou une autre occupation legitime de corps ou d'esprit, pour avoir de quoi subsister dans la vie, n'est point un conseil, mais une loi irrévocable que Dieu dès le commencement du monde a imposée à l'homme après son

peché : *Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage* : IN *sudore vultus tui vescêris pane tuo.* Cet établissement étoit juste & nécessaire à l'homme dans l'état où il se trouvoit ; car comme depuis sa transgression il a une miserable pente qui le porte au plaisir & à la nonchalance : *l'oisiveté* qui *enseigne beaucoup de mal* ; lui est une occasion funeste de contenter sa curiosité, & de satisfaire tous ses desirs déreglés dans le commerce du monde, où entre comme par nécessité tous ceux qui n'ont point d'occupation fixe qui les retienne. Gen. 2. 19. Eccli. 33. 29.

Il ne faut donc pas s'étonner si saint Paul ordonne si expressément aux fideles de *s'appliquer chacun à ce qu'il a à faire, & de travailler de ses propres mains* : on éviteroit bien des maux, si on suivoit ce que l'Apôtre ordonne, on pourroit demeurer en repos & ne desirer rien de personne : mais pour vivre de la sorte, il faut être entierement détaché de l'amour des créatures ; car si on a quelque vue, & qu'on ait dessein de réussir en quelque chose, on recherche l'appui des gens du monde : c'est pourquoi plus les desseins qu'on embrasse sont grands, plus on a besoin d'être assisté de plusieurs personnes ; il n'y a que ceux qui se contentent du nécessaire que leur travail leur fournit, qui puissent être exempts de desirer aucune des choses du monde ; ainsi pour vivre en repos sans s'embarrasser dans le commerce de la vie parmi la foule, il faut s'appliquer seulement à ses propres affaires sans se mêler de celles des autres, en travaillant selon son état pour subsister : le peu qu'on se pourra procurer suffira, si on vit chrétiennement ; au-lieu que si on ne travaille point, ce sera une necessité d'entrer dans le monde pour y chercher sa vie, & d'y

subsister par des moyens artificieux & des manieres illicites.

*Que diront ici*, dit saint Chrysostome, *ceux qui croient qu'on ne doit s'appliquer qu'aux exercices spirituels ? Saint Paul retranche ces prétextes lorsqu'il ordonne de travailler de ses mains ; mais on peut dire que saint Paul porte aux exercices spirituels, puisque dans le fond il n'y a rien qui soit plus spirituel que de travailler de ses mains, pour avoir de quoi donner aux autres*, comme lui-même l'a pratiqué si utilement. *J'avoue*, dit ce Pere, *que je ne trouve point de spiritualité que je puisse comparer à celle-là.*

C'étoit aussi le sentiment de saint Augustin, que ceux même qui se retirent du monde, ne doivent point quitter le travail des mains pour avoir de quoi subsister. Ce saint Docteur a fait un ouvrage exprès pour cela, ayant à refuter des personnes qui faisant profession de piété, alleguoient, pour favoriser leur vie oisive, ces paroles de J. C. *Considerez les* (Matth. 6. 26.) *oiseaux du ciel, ils ne sement point, ils ne moissonnent point, ils n'amassent rien dans des greniers ; mais votre Pere céleste les nourrit.* Voici ce qu'il dit à cette occasion :

(Aug. de opere Monac. c. 17.) » Lorsque les serviteurs de Dieu, à l'exemple & suivant le précepte de l'Apôtre, travaillent de leurs mains pour gagner leur vivre & leur vêtement, si quelqu'un leur oppose ce qui est dit dans l'Evangile, que *les oiseaux du ciel ne sement & ne moissonnent point*, ils répondront aussi-tôt : Lorsque quelque infirmité, ou quelqu'autre occupation nous empêchera de travailler, nous esperons que Dieu nous nourrira & nous donnera de quoi nous vêtir, comme il nourrit les oiseaux & revêt les lis qui ne travaillent point : mais pendant que nous pouvons gagner notre vie par le travail de nos mains, nous

ne devons pas tenter Dieu, parce que la force mê- «
me que nous avons de travailler est un effet de sa «
liberalité; & vivant de notre travail, c'est par sa «
grace que nous vivons, & nous lui en sommes obli- «
gés, puisque lui-même nous en a donné le pou- «
voir. «

S'il y a quelque rapport entre les hommes & les oiseaux sur cette matiere, c'est que, comme dit Job: *L'homme est né pour le travail comme l'oiseau pour voler* : HOMO *nascitur ad laborem; & avis ad volatum.* Job. 5. 7.

℣. 13. jusqu'à la fin. *Or nous ne voulons pas que vous ignoriez* ce que vous deviez sçavoir *touchant ceux qui dorment, afin que vous ne vous en attristiez pas comme sont les autres hommes qui n'ont point d'esperance.*

Il n'y a rien de si précieux & de plus grand mérite auprès de Dieu que les larmes quand elles sont bien employées: mais il n'y a rien de plus commun que des larmes perdues & versées mal à propos. Elles sont mal employées quand les affections sont mal reglées: on pleure la perte des choses que l'on aime, & l'on n'aime ordinairement que ce qui est préjudiciable au salut.

L'Apôtre prescrit ici l'usage reglé des larmes qu'on peut répandre à la mort de ses proches parens & de ses amis. Il accorde quelques pleurs aux sentimens naturels que l'on a de ne plus voir ceux avec qui on avoit des liaisons particulieres: car il est nécessaire, dit saint Augustin, de ressentir quelque tristesse, lorsque ceux que nous aimons tendrement sont obligés par la mort de se séparer de nous, & quoique nous soyons assurés qu'ils ne se retirent pas de nous pour nous laisser vivre éter- *August. serm. 34. de verb. Apost.*

nellement sur la terre, mais qu'ils ne sont qu'aller un peu devant nous au lieu où nous les devons bien-tôt suivre, la mort ne laisse pas de nous affliger, lorsqu'en nous les enlevant elle blesse par cette séparation la tendresse de notre amitié: mais S. Paul ne veut pas que nous pleurions *comme ceux qui n'ont point d'esperance.* Cette comparaison des Chrétiens avec les infideles doit faire rougir de honte ceux qui pleurent avec excès la mort de leurs amis: ceux qui n'esperent point en Dieu sont abattus de tristesse dans cette separation, mais nous qui vivons d'esperance, qui avons une confiance certaine que J. C. a souffert pour nous, & qu'il est ressuscité; si nous ressuscitons par lui & avec lui, pourquoi regrettons-nous & pleurons-nous nos proches comme perdus, lorsque Dieu les retire, puisque J.C. notre Seigneur nous avertit & nous dit lui-même: *Je suis la résurrection & la vie, celui qui croit en moi ne laissera pas de vivre quoiqu'il meure; & tous ceux qui vivent & croient en moi, ne mourront jamais dans l'éternité.*

*Joan. 11. 25.*

Les payens sont punis dans l'autre vie, parce qu'ils n'ont pas cru la résurrection; & ils sont encore punis dans celle-ci, parce que dans les accidens qui leur arrivent, ils ne peuvent se consoler par l'esperance de l'avenir. Cela nous doit bien avertir de rendre à Dieu de très-humbles actions de graces, non seulement de ce qu'il nous ressuscitera un jour, mais encore de ce que dès cette vie il nous fortifie par cette esperance, qui peut seule nous consoler dans la mort de nos proches, & nous faire croire très-fermement que Dieu les réveillera un jour de leur sommeil.

Que si un Chrétien, dit saint Chrysostome, doit pleurer quelqu'un en ce monde, ce sont ceux qui

vivent dans le peché, & non pas ceux qui meurent dans la pratique & dans la bonne odeur des vertus: ce sont véritablement ceux qui sont tombés dans le peché sans en faire pénitence, qu'il est juste de pleurer, selon que le Saint-Esprit nous y exhorte par la bouche du Sage: *On pleure un mort pendant sept jours; mais l'insensé & le méchant doivent être pleurés toute leur vie: Pleurez moins sur un mort, parce qu'il est entré dans le repos, mais la vie criminelle de l'insensé est pire que la mort.* On devroit toujours pleurer ces morts invisibles, qui se plaisent dans leur mort même, & qui survivent à leurs ames, pour en pouvoir être les meurtriers par des blessures toujours invisibles. Eccli. 22. 11. 12. &c.

Evitons donc l'inutilité, aussi-bien dans nos larmes que dans nos actions & dans nos paroles, & ne pleurons rien sur la terre que le peché. Si nous voulons assister nos proches & nos amis après leur mort, employons pour leur soulagement, non point des larmes inutiles, mais *les moyens dont il ne faut pas douter qu'ils ne reçoivent beaucoup de secours*, dit saint Augustin; *les prieres de l'Eglise, le Sacrifice salutaire des autels, & les aumônes qu'on fait pour eux: Toutes ces choses leur attirent la misericorde de Dieu, & le forcent en quelque sorte d'agir avec eux plus favorablement que leurs pechés n'ont mérité. Aussi c'est la tradition que nos peres nous ont laissée, & que generalement toute l'Eglise observe aujourd'hui, que lorsque quelqu'un est mort dans la communion du Corps & du Sang de J.C. on prie pour lui en cet endroit de la Messe, où l'on recommande les morts, & qu'on dit même à Dieu qu'on lui offre ce Sacrifice pour lui recommander cette ame, lorsqu'outre cela on s'applique encore à pratiquer à leur intention les œuvres de misericorde: qui doute qu'elles*

*ne soient utiles à ceux à qui nous sçavons que nos prieres ne sont pas inutiles ? Il ne faut point douter que ces exercices de piété ne servent aux morts, mais à ces sortes de morts qui ont vêcu de telle sorte avant que de mourir, qu'ils aient mérité que ces devoirs de piété leur devinssent utiles après la mort.*

Tout ceci est tiré du Sermon 23. *De verbis Apostoli ;* & qui est bien propre pour établir contre les Novateurs le dogme de la priere pour les morts, & du Sacrifice que l'on offre pour eux.

## CHAPITRE V.

1. OR pour ce qui regarde le temps & les momens ‖, il n'est pas besoin, mes freres, de vous en écrire ;

1. DE temporibus autem & momentis, fratres, non indigetis ut scribamus vobis.

1. Pet. 3. 10. Apocal. 3. 3. & 16. 5.

2. Parce que vous sçavez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur de nuit ‖.

2. Ipsi enim diligenter scitis quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet.

3. Car lorsqu'ils diront : *Nous voici en* paix & *en* sureté ‖, ils se trouveront surpris tout d'un coup d'une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse des douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver.

3. Cùm enim dixerint pax, & securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habenti, & non effugient.

℣. 1. *expl.* où les choses arriveront.

℣. 2. *expl.* lorsqu'on ne s'y attendra point.

℣. 3. *expl.* lorsqu'on se croira en sureté.

4. Vos autem, fratres, non estis in tenebris, ut vos dies illa tamquam fur comprehendat :

5. omnes enim vos filii lucis estis, & filii diei. Non sumus noctis, neque tenebrarum.

6. Igitur non dormiamus sicut & ceteri, sed vigilemus, & sobrii simus.

7. Qui enim dormiunt, nocte dormiunt: & qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.

8. Nos autem, qui diei sumus, sobrii simus, induti loricam fidei & charitatis, & galeam spem salutis.

9. Quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum,

10. qui mortuus est

4. Mais quant à vous, mes freres, vous n'êtes pas dans les ténebres, pour être surpris de ce jour comme d'un voleur.

5. Vous êtes tous des enfans de lumiere, & des enfans du jour. Nous ne sommes point *enfans* de la nuit, ni des ténebres.

6. Ne dormons donc pas comme les autres; mais veillons, & gardons-nous de l'enivrement *de l'ame* ⁺.

7. Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit; & ceux qui s'enivrent, s'enivrent durant la nuit.

8. Mais nous qui sommes *enfans* du jour, gardons-nous de cet assoupissement & de cette ivresse ⁺, & armons-nous en prenant pour cuirasse la foi & la charité, & pour casque l'esperance du salut. *Isa.* 59. 17. *Ephes.* 6. 14. 17.

9. Car Dieu ne nous a pas choisis pour *être des objets de* sa colere, mais pour nous faire acquerir le salut par notre Seigneur Jesus-Christ,

10. qui est mort pour nous,

ỽ. 6. *lettr.* soyons sobres.
ỽ. 8 *lettr.* soyons sobres.

afin que soit que nous veillions ou que nous dormions, nous vivions toujours avec lui.

pro nobis : ut sive vigilemus, sive dormiamus simul cum illo vivamus.

11. C'est pourquoi, consolez-vous mutuellement, & édifiez-vous les uns les autres, ainsi que vous le faites.

11. Propter quod consolamini invicem, & ædificate alterutrum, sicut & facitis.

12. Or nous vous supplions, mes freres, de considerer beaucoup ‖ ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur, & qui vous avertissent de votre devoir ;

12. Rogamus autem vos, fratres, ut noveritis eos, qui laborant inter vos, & præsunt vobis in Domino, & monent vos,

13. & d'avoir pour eux une particuliere vénération par *un sentiment de* charité, à cause qu'ils travaillent *pour votre salut*. Conservez toujours la paix avec eux ‖.

13. ut habeatis illos abundantiùs in charitate propter opus illorum : pacem habete cum eis.

† Samedi des 4. Temps de Carême.

14. † Je vous prie encore, mes freres, reprenez ceux qui sont dereglés, consolez ceux qui ont l'esprit abattu ; supportez les foibles, soyez patiens envers tous.

14 Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.

*Prov.* 17. 15. & 20. 22. *Rom.* 12. 17. 2. *Pet.* 3. 9.

15. Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal ; mais soyez toujours prêts à faire du bien, & à vos freres, & à tout le monde.

15. Videte ne quis malum pro malo alicui reddat : sed semper quod bonum est sectamini in invicem, & in omnes.

℣. 12. *expl.* d'avoir de grands égards pour, &c.
℣. 13. *Grec.* entre vous.

16. Semper gaudete.

16. Soyez toujours dans la joie.

17. Sine intermissione orate.

17. Priez sans cesse. Eccli. 18. 22.

18. In omnibus gratias agite : hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesu, in omnibus vobis.

18. Rendez graces à Dieu en toutes choses : car c'est-là ce que Dieu veut que vous fassiez tous ‖ en Jesus-Christ. Luc. 18. 1. Coloss. 4. 2.

19. Spiritum nolite extinguere.

19. N'éteignez pas l'Esprit ‖,

20. Prophetias nolite spernere.

20. Ne méprisez pas les propheties.

21. Omnia autem probate : quod bonum est tenete.

21. Eprouvez tout, & approuvez ce qui est bon.

22. Ab omni specie mala abstinete vos.

22. Abstenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal.

23. Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia : ut integer spiritus vester, & anima, & corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.

23. Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute maniere ; afin que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'ame & le corps, se conservent sans tache pour l'avenement de notre Seigneur Jesus-Christ.

24. Fidelis est, qui vocavit vos ; qui etiam faciet.

24. Celui qui vous a appellés est fidele, & c'est lui qui fera cela en vous ‖. 1. Cor. 1. 9.

25. Fratres, orate pro nobis.

25. Mes freres, priez pour nous.

26. Salutate fratres

26. Saluez tous nos freres,

℣. 18. *autr.* dans le Corps ou dans l'Esprit de Jesus-Christ.

℣. 19. *expl.* les dons du Saint-Esprit.

℣. 24. *Grec.* qui confirmera en vous cette esperance.

en leur donnant le saint baiser.

27. Je vous conjure par le Seigneur de faire lire cette lettre devant tous les saints freres.

28. La grace de notre Seigneur Jesus-Christ soit avec vous. Amen.

omnes in osculo sancto.

27. Adjuro vos, per Dominum, ut legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus.

28. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.

---

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *OR pour ce qui regarde le temps & les momens, il n'est pas besoin, mes freres, de vous en écrire.*

*Or pour ce qui regarde le temps* de cet avenement, comme la saison, l'année, *& les momens*, comme le mois, la semaine, le jour, l'heure, de nuit, ou de jour.

*Il n'est pas besoin, mes freres, de vous en écrire*, encore que quelques-uns d'entre vous desirent de le sçavoir; puisque ce desir n'est qu'un effet de pure curiosité, & que cela n'est nullement nécessaire pour votre sanctification, qui doit être le seul motif de tous vos desirs.

℣. 2. *Parce que vous sçavez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur de nuit.*

*Parce que vous sçavez bien vous-mêmes*, par tout ce que nous vous avons enseigné, ce qui doit suffire pour votre instruction, *que le jour du Seigneur*, c'est-à-dire, le jour de son avenement pour le jugement dernier, *doit venir comme un voleur de nuit*, lorsque tout le monde est endormi, & qu'on pense le moins

à lui : de sorte que personne ne peut sçavoir ni le temps, ni le moment de cet avenement; Dieu seul s'étant reservé cette connoissance, & ne l'ayant pas même revelée à ses Apôtres.

℣. 3. *Car lorsqu'ils diront :* Nous voici en *paix &* en *sureté, ils se trouveront surpris tout d'un coup d'une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse des douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver.*

*Car lorsqu'ils diront,* c'est-à-dire, les hommes du siecle : Nous voici en *paix &* en *sureté*, dans notre maniere de vie toute séculiere & charnelle.

*Ils se trouveront surpris tout d'un coup d'une ruine imprévue*, par le jugement de Dieu, qui les condamnera, & les précipitera dans un malheur éternel : ce qui fut figuré par le déluge, qui enveloppa tout d'un coup les pecheurs dans les eaux, au temps qu'ils étoient dans la plus grande sureté.

*Comme l'est une femme grosse des douleurs de l'enfantement*, qui lui arrive lorsqu'elle y pense le moins. L'Apôtre compare ce jour à la douleur de l'enfantement, qui est la plus aigue de toutes les douleurs, pour montrer que la douleur qui surprendra & qui affligera les pecheurs, est incomparable, & au-dessus de tout ce qu'on peut s'imaginer.

*Sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver* de cette ruine, qui est la damnation éternelle; l'arrêt qui en sera prononcé, étant irrévocable, & le Juge inexorable, & les criminels qui seront condamnés incapables d'une vraie pénitence.

℣. 4. *Mais quant à vous, mes freres, vous n'êtes pas dans les ténebres, pour être surpris de ce jour comme d'un voleur.*

*Mais quant à vous, mes freres ;* quoique ce jour

ſoit tel que je vous le décris à l'égard des pecheurs qui ſont dans les ténebres du peché, & qu'il ſoit pour eux comme un voleur de nuit qui les ſurprendra, il n'en ſera pas de même à votre égard, puiſque *vous n'êtes pas*, comme eux, *dans les ténebres* du peché, *pour être ſurpris de ce jour* du jugement, *comme d'un voleur*, qui ne vient que pour la ruine & pour la perte de ceux qu'il ſurprend.

℣. 5. *Vous êtes tous des enfans de lumiere & des enfans du jour, nous ne ſommes point* enfans *de la nuit, ni des ténebres.*

*Vous êtes tous*, comme j'ai ſujet de le croire par vos actions, *des enfans de lumiere*, puiſqu'elles ſont exemptes des ténebres du peché, & que vous n'avez point de honte de les expoſer devant Dieu, ni devant les hommes.

*Et des enfans du jour, &c.* Comme s'il diſoit, Qui ne marchez que de jour pour ne vous pas laiſſer ſurprendre; c'eſt-à-dire, qui avez un ſoin continuel de ne marcher que ſelon les lumieres de la foi, & de ne vous point laiſſer ſurprendre des tenebres & de la nuit du peché.

℣. 6. *Ne dormons donc pas comme les autres; mais veillons, & gardons-nous de l'enivrement* de l'ame.

*Ne dormons donc pas comme les autres;* c'eſt-à-dire, comme les pecheurs, qui ſont les enfans de ténebres, & qui étant une fois ſurpris de la nuit du peché, s'endorment & ſe repoſent dans cet état avec la même douceur & la même inſenſibilité, que ceux qui s'endorment du ſommeil du corps.

*Mais veillons*, ſur nous-mêmes, & ſur toutes nos actions.

*Et gardons-nous de l'enivrement* de l'ame, qui eſt l'habitude volontaire & inveterée du peché, qui

occupe toutes les facultés de l'ame, & les rend inhabiles à s'en retirer, comme le vin occupe celles du corps, & le rend incapable de toutes sortes de fonctions.

℣. 7. *Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit ; & ceux qui s'enivrent, s'enivrent durant la nuit.*

*Car ceux qui dorment ;* du sommeil du corps, *dorment durant la nuit*, & non pas durant le jour ; ce temps n'étant pas convenable ni destiné au dernier.

*Et ceux qui s'enivrent, s'enivrent durant la nuit*, pour le faire avec plus de liberté, & moins de confusion que durant le jour, ce qui est une image de ce que nous devons faire, nous qui sommes dans le jour, & dans la lumiere de la foi & de la charité, qui est de ne nous point endormir par la négligence & l'inapplication sur nous-mêmes, & de ne nous pas enivrer par la délectation & l'habitude inveterée du peché. C'est pourquoi il ajoute :

℣. 8. *Mais nous qui sommes* enfans *du jour, gardons-nous de cet assoupissement & de cette ivresse, & armons-nous en prenant pour cuirasse la foi & la charité, & pour casque l'esperance du salut.*

*Mais..... gardons-nous de cet assoupissement & de cette ivresse*, puisque ces vices ne conviennent nullement au jour spirituel de la grace, de la foi & de la charité, dans lequel nous marchons.

*Et armons-nous* des armes de lumiere, pour combattre ces œuvres de nuit & de ténebres.

*En prenant pour cuirasse la foi* vive, pour nous munir interieurement.

*Et la charité* du prochain, pour nous munir exterieurement contre ces vices.

*Et pour casque l'esperance du salut* éternel, auquel nous avons droit en qualité de fideles, & qui

nous est pleinement acquis, si nous perseverons dans la justice. Voyez Ephes. 6. 14. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute encore :

℣. 9. *Car Dieu ne nous a pas choisis pour* être des objets de *sa colere, mais pour nous faire acquerir le salut par nôtre Seigneur J. C.*

*Car Dieu*, le Pere, *ne nous a pas choisis*, c'est-à-dire, mis au nombre de ses fideles, *pour* être des objets de *sa colere*, afin de nous perdre & de nous damner.

*Mais pour nous faire acquerir le salut* éternel, *par notre Seigneur J. C.* c'est-à-dire, par sa grace qu'il nous a mérité par sa mort. C'est pourquoi il ajoute :

℣. 10. *Qui est mort pour nous, afin que soit que nous veillons, soit que nous dormions, nous vivions toujours avec lui.*

*Qui est mort pour nous*, c'est-à-dire, qu'il a bien voulu se livrer à la mort pour notre salut, & pour nous obtenir les moyens d'y parvenir, qui sont les bonnes œuvres ; ce qu'il explique par ces paroles : *Afin que soit que nous veillons*, en demeurant en cette vie, *soit que nous dormions*, du sommeil de la mort, *nous vivions toujours avec lui*, tant en ce monde par la vie de la grace, qu'en l'autre par la vie de la gloire.

℣. 11. *C'est pourquoi consolez-vous mutuellement, & édifiez-vous les uns les autres, ainsi que vous le faites.*

*C'est pourquoi*, dans l'esperance certaine que vous avez de votre salut, *consolez-vous mutuellement*, ou *exhortez-vous* à perseverer dans le bien, pour pouvoir obtenir l'effet de cette esperance.

*Et édifiez-vous les uns les autres*, c'est-à-dire, Continuez à vous édifier par de bons exemples : *Charitas ædificat.*

*Ainsi*

*Ainsi que vous le faites* : ce qu'il ajoute, pour les encourager par cette louange.

℣. 12. *Or nous vous supplions, mes freres, de considerer beaucoup ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur, & qui vous avertissent de votre devoir.*

*Or nous vous supplions, &c.* d'avoir une consideration toute particuliere pour *ceux qui travaillent parmi vous* dans le ministere de l'Evangile.

*Qui vous gouvernent selon le Seigneur*, c'est-à-dire, selon sa volonté, & selon les regles de son Evangile. Il semble que l'Apôtre parle particulierement des Evêques qui ont le souverain gouvernement de l'Eglise.

*Et qui vous avertissent de votre devoir* ; ce qui est la propre fonction des Prêtres & des Curés.

℣. 13. *Et d'avoir pour eux une particuliere veneration par* un sentiment de *charité, à cause qu'ils travaillent* pour votre salut. *Conservez toujours la paix avec eux.*

*Et d'avoir pour eux une particuliere veneration*, qui surpasse celle que vous avez ordinairement pour vos freres, & qui réponde à la dignité de leur caractere.

*Par* un sentiment de *charité*, c'est-à-dire, Rendez-leur ce devoir, non par esprit de crainte servile, puisqu'ils ne vous gouvernent pas en esclaves, ni comme des seigneurs, mais par un mouvement d'amour filial, puisqu'ils sont vos peres selon l'esprit, & qu'ils vous gouvernent comme leurs enfans.

*A cause qu'ils travaillent* pour votre salut ; toute leur application & toutes les fonctions publiques & particulieres de leur ministere, & toutes les actions

de leur vie, n'aboutiſſant qu'à cette unique fin de vous ſauver ; ce qui mérite bien que vous les honoriez, & que vous les cheriſſiez comme les inſtrumens & le médiateur de votre ſalut.

*Conſervez toujours la paix avec eux*, lors même qu'ils vous reprennent avec plus de ſeverité, puiſqu'ils ſont vos uniques médiateurs viſibles envers Dieu, & que vous ne ſçauriez avoir d'accès auprès de lui que par leur miniſtere. Grec. *Conſervez la paix entre vous.*

℣. 14. *Je vous prie encore, mes freres, reprenez ceux qui ſont dereglés ; conſolez ceux qui ont l'eſprit abattu ; ſupportez les foibles ; ſoyez patiens envers tous.*

*Je vous prie encore, mes freres, reprenez*, avec ſeverité *ceux qui ſont dereglés*, afin qu'ils ſe rangent à leur devoir.

*Conſolez ceux qui ont l'eſprit abattu*, de peur que l'affliction ne les précipite dans le déſeſpoir.

*Supportez les foibles*, c'eſt-à-dire, tolerez leurs imperfections, dans l'eſperance de les gagner, depeur de les accabler tout d'un coup par une trop grande exactitude, & par une ſeverité qu'ils n'ont pas encore la force de ſupporter. Saint Paul a principalement égard aux foibles d'entre les Juifs, qui n'étoient pas encore pleinement perſuadés de la liberté chrétienne à l'égard de certaines obſervations de la loi, & il veut qu'on les tolere, & qu'on ne les ſepare pas de l'Egliſe pour cette foibleſſe. Voyez Rom. 15. 1. & 1. Cor. 8. 11.

*Soyez patiens envers tous* les hommes, ſans exception, ſupportant leurs défauts, & le mal qu'ils vous font, ſans vous emporter contr'eux. *Autr.* Envers ceux dont je viens de vous parler, c'eſt-à-dire, les perſonnes dereglées, & les foibles, ne vous laſſant

point de les reprendre, de les consoler, & de les supporter, esperant toujours que Dieu leur fera misericorde par le moyen de votre patience.

℣. 15. *Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal ; mais soyez toujours prêts à faire du bien, & à vos freres & à tout le monde.*

*Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal.* Voyez Rom. 12. 17.

*Mais soyez toujours prêts*, lorsque l'occasion s'en présentera ; *de faire du bien & à vos freres*, selon l'ordre de la charité, *& à tout le monde*, c'est-à-dire ; aux infideles mêmes, puisqu'ils sont nos freres par la nature, quoiqu'ils ne le soient point encore par la grace.

℣. 16. *Soyez toujours dans la joie.*

*Soyez ; &c.* Voyez Philip. 4. 4.

℣. 17. *Priez sans cesse.*

*Priez, &c.* Voyez l'explication en plusieurs endroits, & Ephes. 6. 18.

℣. 18. *Rendez graces à Dieu en toutes choses ; car c'est-là ce que Dieu veut que vous fassiez tous en J.C.*

*Rendez graces à Dieu en toutes choses*, aussi-bien dans l'adversité que dans la prosperité, puisqu'il ordonne l'un & l'autre pour notre salut.

*Car c'est-là ce que Dieu veut que vous fassiez tous*, sans exception, aussi-bien les seculiers que les Prêtres & les ministres Ecclesiastiques, parce que ces choses sont également nécessaires pour parvenir au salut.

*En J.C.* vous tenant unis à lui comme des membres à leur chef, tout ce que vous pourriez faire autrement n'étant de nulle considération devant Dieu.

℣. 19. *N'éteignez pas l'Esprit.*

*N'éteignez pas*, par le peché les dons gratuit de *l'Esprit*, comme des langues, des guérisons miraculeuses, &c. dont il est amplement parlé, 1. Cor. 12. 28. L'Apôtre compare les dons de l'Esprit au feu, par ces mots : *N'éteignez pas l'Esprit*, parce qu'ils furent donnés aux Apôtres sous la forme de langues de feu.

℣. 20. *Ne méprisez pas les propheties.*

*Ne meprisez pas, &c.* sous prétexte que quelques-uns qui passent pour prophetes, débitent souvent leurs imaginations pour des propheties ; & pour remedier à cet inconvenient.

℣. 21. *Eprouvez tout, & approuvez ce qui est bon.*

*Eprouvez tout*, c'est-à-dire, toutes les revelations de ceux qui se disent prophetes.

*Et approuvez*, pour votre instruction, & pour l'édification de l'Eglise, *ce qui est bon*, c'est-à-dire, ce qui sera jugé par l'Eglise, & par ceux qui sont reconnus pour vrais Prophetes ; être une vraie revelation, rejettant celles qui ne se trouveroit pas telles.

℣. 22. *Abstenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal.*

*Abstenez-vous, &c.* de peur de donner quelque sujet aux foibles de s'en scandaliser, & de tomber dans le murmure.

℣. 23. *Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute maniere, afin que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'ame, & le corps, se conservent sans tache pour l'avenement de notre Seigneur J.C.*

*Que le Dieu de paix.* Voyez l'exposition Rom. 15. 33. 1. Cor. 14. 33.

*Vous sanctifie lui-même*, en toute sorte de vertus chrétiennes, puisqu'il n'y a que lui seul qui le

puisse faire véritablement; tout ce que nous y pouvons faire à notre égard par nos avertissemens & par nos lettres, n'étant qu'un ministere purement exterieur, qui demeure inutile sans la grace de Dieu.

*Afin que tout ce qui est en vous*, *l'esprit*, c'est-à-dire, toutes les facultés superieures de l'ame, l'entendement, la mémoire & la volonté; *l'ame*, c'est-à-dire, les facultés animales de l'ame qui sont internes, & sur-tout l'appetit sensitif, qui est le siege de la concupiscence; *& le corps* avec tous ses sens externes & toutes ses parties.

*Se conservent sans tache*, c'est-à-dire, sans peché, qui se peut commettre par toutes les parties & les facultés superieures & inferieures, interieures & exterieures de l'ame & du corps.

*Pour l'avenement de notre Seigneur J.C.* c'est-à-dire, pour paroître en son jugement, où il examinera jusqu'à la moindre de toutes nos actions, telles qu'elles soient.

℣. 24. *Celui qui vous a appellés est fidele, & c'est lui qui fera cela en vous.*

*Celui*, c'est-à-dire, Dieu, *qui vous a appellés* à la foi, *est fidele* en ses promesses, & stable dans les desseins qu'il a sur vous, & tout-puissant pour les accomplir.

*Et c'est lui*, *&c.* qui vous conservera sans tache pour paroître en son jugement. *Autr.* C'est lui-même qui vous donnera la perfection qu'il demande de vous; & vous devez attendre cette grace de sa bonté & de sa fidelité dans l'accomplissement de ses promesses.

℣. 25. *Mes freres, priez pour nous.*

*Mes freres, priez, &c.* Voyez Coloss. 3. 4.

℣. 26. *Saluez tous nos freres, en leur donnant le saint baiser.*

*Saluez, &c.* Voyez Rom. 16. 16. & ailleurs.

℣. 27. *Je vous conjure par le Seigneur, de faire lire cette lettre devant tous les saints freres.*

*Je vous conjure.* L'Apôtre parle aux Superieurs de l'Eglise; *par le Seigneur;* c'est-à-dire, par l'amour que nous avons pour lui les uns & les autres, *de faire lire cette lettre devant tous les saints freres*, non seulement aux fideles de votre Eglise, mais à ceux des Eglises à qui vous pourrez la communiquer facilement, comme à celle d'Ephese, & même à celles qui sont voisines de l'Asie.

℣. 28. *La grace de notre Seigneur J. C. soit avec vous. Amen.*

*La grace, &c.* Voyez l'explication à la fin des Epîtres précedentes.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 12. *OR pour ce qui regarde le temps & les momens, il n'est pas besoin, mes freres, de vous en écrire, &c.*

Le desir de voir, de sçavoir & de connoître des choses nouvelles, obscures & inconnues, est un
Eccl. 1. 8. vice si naturel à l'homme, qu'il ne peut satisfaire cette avidité insatiable: mais ce qui l'inquiete le plus, c'est la connoissance de l'avenir sur ce qui le regarde. Les Thessaloniciens, quoique d'ailleurs fort vertueux, étoient dans l'impatience de sçavoir quand arriveroit J. C. dans son jugement, qu'on croyoit dès ces premiers temps n'être pas bien éloigné; c'est pour réprimer cette curiosité que l'Apôtre leur dit qu'il n'est pas besoin de les en informer.

C'eſt à peu près comme J. C. avoit répondu à ſes Diſciples ſur le même ſujet : *Ce n'eſt pas à vous de connoître les temps & les momens dont le Pere a reſervé la diſpoſition à ſon pouvoir.* Il nous eſt avantageux de ne pas ſçavoir ce jour & cette heure, pour nous tenir dans la vigilance par la crainte même que nous cauſe cette incertitude. Dieu par une ſage providence a voulu que le temps de notre fin derniere fût non ſeulement incertain, mais auſſi qu'il nous ſurprît inopinément, *comme un voleur de nuit*, pour nous obliger d'être toujours ſur nos gardes, comme notre Sauveur nous en avertit ſi ſouvent dans ſon Evangile : *Prenez garde à vous*, dit-il, *de peur que vos cœurs ne s'appeſantiſſent par l'excès des viandes & du vin, & par les inquiétudes de cette vie, & que ce jour ne vous vienne tout d'un coup ſurprendre ; car il enveloppera, comme un filet, tous ceux qui habitent ſur la terre : Veillez donc en priant toujours, afin que vous ſoyez rendus dignes d'éviter tous ces maux.*

*Act. 1. 7.*

*Luc. 21. 34. &c.*

Cet avis regarde tous les hommes en general, puiſque l'heure de leur mort eſt pour eux la fin du monde, & tient lieu pour chacun d'eux du jour du jugement univerſel : car le dernier jour du monde nous trouvera dans l'état où le dernier jour de notre vie nous aura trouvés : c'eſt pourquoi après que J. C. eut recommandé la vigilance à ſes Apôtres, par rapport à ce dernier jour, il eſt marqué qu'il ajouta : *Ce que je vous dis, Je le dis à tous ; veillez.*

*Marc. 13. 37.*

La vigilance chrétienne étant ſi néceſſaire, il n'eſt queſtion que de connoître les moyens de la pratiquer. Notre ſaint Apôtre nous exhorte pour cela de n'être point *dans les ténebres*, mais d'être *les enfans de lumiere & du jour.* Les enfans de lumiere ſont ceux qui étant éclairés par la foi ſont appellés

à exercer des œuvres de lumiere, c'est-à-dire; des œuvres de foi & de charité; & par ce moyen ne sont point surpris par le jour du jugement du Seigneur, ce qui ne se peut faire qu'en veillant avec grand soin sur ses actions, afin qu'elles soient toutes reglées & conformes à la loi divine. Les enfans de *nuit & de ténebres* sont ceux qui vivent dans l'ignorance de leurs devoirs & dans l'incrédulité; ces gens-là, selon saint Paul, *dorment* & sont dans l'assoupissement & dans l'ivresse; être endormi selon l'esprit, c'est être privé de la vraie lumiere, & avoir les sens spirituels assoupis: car comme ceux qui dorment selon le corps sont privés de la vue de la lumiere, & du sentiment des objets réels, ne voyant pas les choses qui sont effectivement, & les imaginant seulement comme si elles avoient de la subsistance. Il en est de même des pecheurs qui sont assoupis au regard de la vertu, & qui ont l'ame enivrée des douceurs des biens du siecle, ils ne voient point les objets qui sont vraiment réels; les choses spirituelles qui subsistent sont à leur égard comme une rêverie; & n'ont des yeux que pour voir les choses qui s'écoulent & se retirent de nous avec une vîtesse incroyable.

Ainsi, *veiller*, c'est avoir les yeux de l'esprit ouvert à la lumiere spirituelle, qui nous découvre les objets de l'autre vie, & l'usage qu'il faut faire des créatures pour y parvenir; c'est s'appliquer à faire toutes ses actions en vue de Dieu, pour n'en faire aucune qui lui déplaise, & les faire par le sentiment d'un amour désinteressé; car ce qui ne pro-
1. Tim. 1. 5. cede point du cœur ne lui peut être agréable. *La fin des commandemens est la charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foi sincere.*

℣. 12. & 13. *Or nous vous supplions, mes freres,*

*de considerer beaucoup ceux qui travaillent parmi vous, &c.*

Saint Paul a grande raison de recommander à ses disciples d'avoir une charité abondante pour ceux qui travaillent à leur salut; parce qu'en le faisant on rend une justice qui lui est dûe: *Propter opus illorum*, dit l'Apôtre: On y satisfait non seulement si on les assiste abondamment dans tous leurs besoins qu'on doit prévenir, mais principalement lorsqu'on prend grand soin de leur obéir, comme il est dit, Hebr. 13. 17. *Obéissez à vos conducteurs, & demeurez soumis à leurs ordres; afin qu'ainsi qu'ils veillent pour le bien de vos ames, ils s'acquittent de ce devoir avec joie, & non en gémissant, ce qui ne vous seroit pas avantageux.*

En effet, Dieu venge rigoureusement le mépris que l'on fait des conducteurs spirituels qu'il nous envoie; car comme ils sont ses ambassadeurs, & que c'est lui-même qui exhorte les fideles par leur bouche, il ressent plus vivement les offenses que l'on fait contre eux, que les fautes qu'on commet contre lui-même. C'est dans ce sentiment que saint Jean Climaque dit excellemment: *Qu'il vaut mieux pecher contre Dieu que contre notre Pere spirituel; car lorsque Dieu est irrité contre nous, notre conducteur peut le reconcilier avec nous; mais lorsque nous offensons notre conducteur, nous n'avons plus personne qui nous rende favorable; c'est*, dit-il, *ce qui a paru par l'exemple de Moïse.* Saint Augustin écrivant contre les Donatistes développe cette pensée, & la confirme en disant: *Que Dieu avoit voulu montrer qu'il étoit plus severe vengeur du crime de rebellion & de schisme que les Israélites commirent contre la personne de Moïse leur conducteur, que de celui d'idolatrie qu'ils avoient commis contre lui-même: Car l'idolatrie*, dit ce Pere, *ne fut punie que par la mort seule & par l'épée; au-lieu que*

*2 Cor. 5. 10.*

*S. Jean. Clim. 4. degré.*

*August. lib. de Baptism. contra Donat.*

*le schisme fut puni par un supplice, qui dévora & engloutit tout vivant les schismatiques. Après quoi*, dit-il, *qui pourra douter que le plus grand crime n'ait été celui qui a été le plus severement châtié.*

Quelle excuse pourront apporter devant Dieu ceux qui au-lieu *d'honorer doublement* leurs Pasteurs,
1. Tim. 5. 17. *en ce qui regarde la subsistance*, comme l'Apôtre l'ordonne, leur retranche ce qui leur est dû, les inquietent, les persecutent, à cause peut-être qu'ils ne peuvent souffrir les avertissemens qu'ils leur donnent ? N'ont-ils pas à craindre cette terrible
Matth. 10. 14. 15. menace que J. C. fait à ces personnes : *Que s'ils ne vous reçoivent pas, s'ils n'écoutent pas vos paroles.... je vous dis en vérité qu'au jour du jugement Sodome & Gomorrhe seront traitées moins rigoureusement ?* Ne reconnoissent-ils point que c'est à J. C. même qu'ils font outrage quand ils traitent mal ses ministres ?
2. Cor. 5. 20. *Ils font la charge d'ambassadeurs pour lui ;* quels que puissent être les ambassadeurs en leurs personnes particulieres, on ne laisse pas d'honorer en eux le Prince qui les envoie, & auquel ils appartiennent; ainsi celui qui les honore, honore J. C. celui qui
Luc. 10. 16. les méprise, le méprise lui-même : *Qui vos spernit, me spernit ;* il faut donc bien prendre garde de conserver la paix avec eux.

℣. 14. *Je vous prie encore, mes freres, reprenez ceux qui sont dereglés ; consolez ceux qui ont l'esprit abattu, &c.*

Ces avertissemens regardent principalement les Pasteurs, & sont du devoir de ceux qui sont chargés de la conduite des autres, ils doivent les traiter selon les dispositions où ils les trouvent ; s'ils sont fiers, opiniâtres, turbulens & remuans, il faut les reprendre fortement pour arrêter leurs dereglemens & amollir la dureté de leur cœur ; c'est le con-

ſeil que ſaint Paul donne à Tite d'en uſer de la ſorte à l'égard des Cretois : *Increpa illos durè ;* mais cette conduite ſeroit très-pernicieuſe à l'égard de ceux qui ſe laiſſent abattre par l'affliction, ou par la honte de leurs fautes ; il faut uſer envers eux de beaucoup de douceur, de peur qu'ils ne ſoient accablés par un excès de triſteſſe, ou qu'ils ne ſe déſeſperent. Ainſi ceux qui conduiſent les autres, doivent avoir d'un côté de la vigueur, & de la ſeverité ; & de l'autre, une grande douceur & beaucoup de condeſcendance pour pouvoir uſer de ces qualités ſelon les differentes occaſions. Il eſt rare de trouver dans un même ſujet ces diſpoſitions dans un juſte temperament ; les uns reprimandant avec hauteur & avec une autorité pleine de faſte ; les autres au-contraire ſont *des chiens muets* qui n'oſent reprendre, de peur de s'attirer la diſgrace & le mécontentement des perſonnes qu'ils veulent ménager, ſoit par lâcheté, ſoit par timidité : Mais après tout, la principale partie d'un Paſteur, c'eſt la patience pour ſouffrir ceux qui ſont dereglés, & inſtruire ceux qui pechent par défaut de lumiere & d'inſtruction ; c'eſt ce que l'Apôtre ordonne à ſon diſciple Timothée : Reprenez, ſuppliez, menacez ſans vous laſſer jamais de les tolerer & de les inſtruire : *Argue, obſecra, increpa ;* mais il ne dit pas : Frappez.

Tit. 1. 13.

2. Tim. 4. 2.

℣. 15. *Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal, &c.* Voyez ce ſujet traité ſur l'Epître aux Romains, chap. 12. 17. & ſur l'Epître premiere de ſaint Pierre, chap. 3. 9.

℣. 16. *Soyez toujours dans la joie.* Voyez aux Philippiens, ch. 4. 4.

℣. 17. *Priez ſans ceſſe.* Le beſoin continuel que nous avons de l'aſſiſtance divine nous engage à

recourir sans cesse à Dieu pour soulager notre misere spirituelle & temporelle : mais cette priere continuelle se fait en beaucoup de manieres ; c'est prier sans cesse que d'être toujours en la présence de Dieu, & de s'appliquer à faire toujours sa volonté en agissant, ou en souffrant ; c'est prier aussi sans cesse que de prier à certaines heures reglées, en interrompant ses occupations pour rendre à Dieu ses devoirs. Voyez ce qui est dit sur la priere, Luc 18. 1. 1. Pier. 4. 7.

℣. 18. *Rendez graces à Dieu en toutes choses, &c.* Il n'est pas moins nécessaire de remercier Dieu des biens qu'on reçoit incessamment de lui, que de les lui demander ; les besoins où nous sommes, nous obligent à en demander le soulagement ; mais les mêmes besoins qui continuent, nous obligent à remercier Dieu de ses graces, afin d'en obtenir la continuation ; saint Paul ajoute : *en toutes choses* : Est-ce donc seulement quand toutes choses nous réussissent selon nos desirs, & que nous avons en abondance toutes les commodités de la vie ? Non
Ps. 33. 1. sans doute ; mais *en tout temps*, non seulement quand il nous donne ces biens, mais aussi quand il les ôte ; parce que c'est le même, dit saint Augustin, qui les donne & qui les ôte : mais il ne se retire pas de celui qui le benit : *Quando ista dat, benedic ; & quando ista tollit, benedic ; quia ille dat, ille tollit ; sed seipsum à benedicente se non tollit.*

C'est en cela proprement que consiste la reconnoissance d'un Chrétien. Il n'est pas extraordinaire de ne rendre graces à Dieu que dans la prosperité ; l'instinct seul de la nature nous porte à cela ; mais ce qui est grand, dit saint Chrysostome, & digne d'un véritable Chrétien, c'est de lui rendre graces dans les maux & des maux mêmes, par ce

moyen il les rend bien plus ſupportables : car quand on en rend graces à Dieu, il adoucit la peine que naturellement on en pourroit reſſentir. Comment un homme, qui dans les afflictions mêmes en rend graces à Dieu, y pourroit-il être ſenſible, dit ce ſaint Docteur ? L'ame reſſent alors une véritable joie dans le ſecret témoignage de ſa conſcience ; & celui qui ne ſe conduit pas de cette ſorte dans les maux, a outre ſes maux ſa conſcience qui le déchire, & donne occaſion au démon de s'appliquer avec plus d'opiniâtreté à ſa perte ; au-lieu qu'en rendant graces à Dieu, le démon ſe retire tout confus.

℣. 19. *N'éteignez pas l'Eſprit.* L'Eſprit de Dieu, en tant qu'il eſt en nous par ſes dons, ſes graces & ſes inſpirations, ſe peut éteindre en bien des manieres. Saint Jean Chryſoſtome compare la lumiere que le Saint-Eſprit fait luire dans nos ames à une lampe allumée ; cette lampe s'éteint, ſi on y jette de l'eau, de la terre ou de la pouſſiere ; ſi on l'expoſe au vent ; ſi on n'y met pas de la mêche, ou de l'huile : de même auſſi, on étouffe la vertu de l'Eſprit de Dieu en nous par une vie molle & relâchée, par l'embarras des choſes du monde, & les ſoins des richeſſes. Il s'éteint auſſi, ſi on ſouffre que la tentation, comme un vent, ſouffle cette lampe, & ſi on n'a pas ſoin de fermer toutes les ouvertures, par leſquelles ce vent peut entrer ; De plus, ſans aucun effort de dehors, une lampe s'éteint d'elle-même par le ſeul manquement d'huile ; ce qui arrive de même dans nous, quand nous n'avons pas ſoin de faire des œuvres de miſericorde, ce qui nous eſt repréſenté par la parabole des cinq vierges folles, qui n'eurent pas ſoin d'avoir de l'huile pour mettre dans leurs lampes, afin d'aller

au-devant de l'Epoux. Ce n'est pas seulement par la négligence & les pechés que l'on éteint l'Esprit de Dieu ; on l'éteint encore en rendant inutiles, par un esprit de partialité & de jalousie, les dons du Saint-Esprit qui ont été donnés à d'autres pour l'édification de l'Eglise.

℣. 20. & 21. *Ne méprisez pas les propheties. Eprouvez tout, & approuvez ce qui est bon.*

Le mot de prophetie signifie, ou le don d'expliquer les obscurités de l'Ecriture, ou celui de prédire les choses à venir, ou celui de découvrir les mysteres : ces dons étoient communs dans l'établissement de l'Eglise du temps des Apôtres ; mais il se trouvoit des gens qui se les attribuoient faussement & qui en abusoient, le démon voulant par ce don même de la prophetie renverser l'Eglise.

Comme donc plusieurs parmi les Thessaloniciens prophetisoient ; les uns disant des choses veritables, les autres en disant de fausses, sans que l'on eût aucune marque sûre de la vérité ; il les avertit de ne point rejetter ce don du Saint-Esprit, parce qu'il y en avoit qui en abusoient, comme il
2. Thess. 2. 2. paroît par ces paroles de sa seconde Epître : *Ne vous troublez pas en croyant sur la foi de quelque esprit prophetique..... que le jour du Seigneur est prêt d'arriver.* Dans tous les temps précedens il y a toujours eu de faux prophetes qui ont été opposés aux véritables ; il ne faut pas pour cela mépriser le Saint-Esprit qui prophetise d'un côté, parce que le démon prophetise de l'autre. Dieu pour éviter ce
1. Cor. 12. 10. mal, a donné à son Eglise le don du discernement des esprits ; c'est pourquoi l'Apôtre ajoute : *Eprouvez tout*, c'est-à-dire, discernez les propheties véritables d'avec les fausses par le don que l'Esprit de Dieu vous a communiqué pour cela.

Il ne s'agit pas ici d'examiner de nouveau les dogmes de l'Eglise ; ce qui ne convient à personne : mais cet avis regarde ces premiers temps, où ceux qui avoient reçu pour le bien de l'Eglise ce don du Saint-Esprit, pouvoient reconnoître si ce qu'on avançoit, venoit de l'Esprit de Dieu ou du demon. C'est encore ce que notre saint Apôtre nous marque dans la premiere aux Corinthiens: *Pour ce qui est* 1. Cor.
*aussi des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux* 14. 29.
*ou trois qui parlent, & que les autres en jugent :* c'est-à-dire, que ceux qui ont le don du discernement des esprits, examinent si un homme parle de la part de Dieu, de lui-même, ou de la part du démon.

℣. 22. jusqu'au 25. *Abstenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal.* Cet avis est des plus importans pour vivre chrétiennement, & pour conserver la pureté de l'ame & l'integrité des mœurs. Le saint homme Job n'avoit point de pratique plus familiere que celle-là, pour se conserver dans l'innocence : *Je tremblois*, dit-il, *à chaque action que je faisois, sçachant que vous ne pardonnez pas à celui qui peche.* En effet, quand on considere la disproportion qui se trouve entre la souveraine justice de Dieu & l'impureté de la nôtre, quelque innocente qu'elle paroisse, nous avons toujours grand sujet de vivre avec crainte & tremblement en sa presence. « La pente que nous avons pour le peché, nous « doit toujours être suspecte, & nous devons veiller « avec grand soin contre le mal dans ses premieres « approches : Car étant assurés, dit saint Chrysostome, « qu'un premier mal est bien-tôt suivi d'un autre, « & qu'il croît dans l'ame par des degrés insensibles, « nous ne pouvons veiller assez pour l'étouf-

„ ser dans sa naissance. Il ne faut pas s'arrêter à consi-
„ derer la grandeur de ce premier peché dont nous
„ nous sentons tentés, ni à juger s'il est peu ou beau-
„ coup considerable ; nous devons être persuadés que
„ si nous n'arrachons cette racine, quelque petite
„ qu'elle soit d'abord, elle produira dans la suite des
„ fruïts de mort.

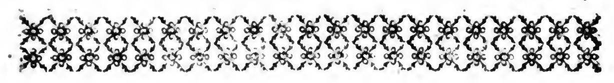
„ Ce que je vas dire, continue ce Pere, vous sur-
„ prendra : Il me semble que nous devons moins
„ veiller contre les grands crimes, que contre les fau-
„ tes qui nous paroissent legeres, & que nous mépri-
„ sons aisement. L'horreur des premiers nous en peut
„ assez défendre, mais la petitesse des autres nous
„ surprend ; & trouvant notre ame dans une certaine
„ indifference, & comme dans une sorte de mépris,
„ cette insensibilité même fait qu'elle ne peut plus
„ s'élever contre ces pechés pour les combattre &
„ pour les vaincre ; c'est ce qui fait qu'en très-peu
„ de temps ils croissent par notre faute, & que de
„ petits qu'ils étoient, ils deviennent grands. Nous
„ voyons tous les jours une figure de ce que je dis
„ dans ce qui arrive dans le corps ; car souvent de pe-
„ tits maux qu'on négligeoit au commencement,
„ s'augmentent de telle sorte, qu'enfin ils devien-
„ nent incurables.

C'est donc en évitant avec soin les plus petites fautes, que l'on se garantit des grandes, & qu'on se dispose à paroître avec confiance devant le tribunal de Dieu dans une grande pureté de corps & d'ame, en sorte qu'on puisse dire au démon à l'heure de la mort, comme le grand saint Martin : *Nihil in me, funeste, reperies.*

*Sulpic. Sever. Ep. 3. ad. Bassulam*

℣. 25. *Mes freres, priez pour nous, &c.* Voyez sur ce sujet, chap. 3. 2. Thess.

AVIS



# AVIS

## SUR LA II. EPISTRE DE S. PAUL AUX THESSALONICIENS.

COmme l'Apôtre S. Paul eut appris que la premiere Lettre qu'il avoit écrite aux Thessaloniciens n'avoit pas eu tout le succès qu'il s'étoit proposé, & qu'au-contraire des faux docteurs en prenoient occasion d'allarmer les fideles, comme s'il leur eût assuré que le jour du jugement dût arriver de leur temps; & que ceux même qu'il avoit repris de leur oisiveté y perseveroient malgré ses avertissemens, & méprisoient ses menaces : n'ayant pu les aller voir comme il le leur avoit promis; il résolut de leur écrire cette seconde Lettre, dans laquelle, après avoir rendu graces à Dieu des dons de foi & de charité qu'il avoit répandus dans cette Eglise; après avoir loué leur patience dans les maux qu'ils souffroient pour la Religion, & les avoir consolés par l'esperance des récompenses, & par la vengeance dont Dieu useroit un jour sur ceux qui les persecutoient : il les avertit de ne se pas laisser

ſurprendre par de fauſſes interpretations qu'on donnoit à ſes diſcours, & quelques termes de ſa premiere Lettre, touchant la proximité prétendue du jour du jugement dernier; & ſur-tout il les fait reſſouvenir de ce qu'il leur avoit dit autrefois ſur ce ſujet, & leur explique les circonſtances qui doivent préceder le dernier avenement de J. C. comment l'apoſtaſie ſe répandra par-tout ſous le regne de l'antechriſt, les divers évenemens qui l'accompagneront; d'où l'Apôtre prend occaſion de les exhorter à la vigilance & à la perſeverance dans la foi. Enſuite il leur recommande de s'attacher fortement aux traditions qu'ils ont reçues, ſoit de vive voix, ſoit par écrit; de ſe ſéparer de ceux d'entre eux, qui malgré ſes avertiſſemens menent une vie oiſive & faineante, & qui négligeant de ſe procurer leurs beſoius par le travail de leurs mains, étoient à charge aux fideles. Il les avertit cependant de les reprendre avec charité comme leurs freres, & non comme des ennemis & des étrangers. Il finit cette Lettre par le ſalut ordinaire, en leur déclarant qu'il l'a écrite & ſignée de ſa propre main.

Cette Lettre eſt écrite comme la précedente de Corinthe la 19e année de la mort de J. C. & la 52e de l'Ere vulgaire.



# II. EPISTRE DE S. PAUL AUX THESSALONICIENS.

## CHAPITRE PREMIER.

1. Paulus, & Silvanus, & Timotheus, Ecclesiæ Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.

3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrescit fides vestra, & abundat charitas uniuscujusque ve-

1. Paul, Silvain, & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique ; *qui est* en Dieu notre Pere, & en Jesus-Christ *notre* Seigneur.

2. Que Dieu notre Pere, & le Seigneur Jesus-Christ vous donnent la grace & la paix.

3. Nous devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces : & il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en

plus, & que la charité que vous avez les uns pour les autres, prend toujours un nouvel accroissement.

strûm in invicem:

4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de la patience & de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persecutions & les afflictions qui vous arrivent,

4. ita ut & nos ipsi in vobis gloriemur in Ecclesiis Dei, pro patientia vestra, & fide, & in omnibus persecutionibus vestris, & tribulationibus quas sustinetis,

5. qui sont les marques du juste jugement de Dieu ‖, & qui servent à vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez :

5. in exemplum justi judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo & patimini:

6. car il est bien juste devant Dieu, qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant;

6. si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant:

7. & qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction, lorsque le Seigneur Jesus descendra du ciel, & paroîtra avec les Anges *qui sont les ministres* de sa puissance;

7. & vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cœlo cum Angelis virtutis ejus,

8. lorsqu'il viendra au milieu des flammes se venger de ceux qui ne connoissent point Dieu, & qui n'obéissent point

8. in flamma ignis dantis vindictam iis, qui non noverunt Deum, & qui non obe-

‖ ℣. 5. *expl.* parce que si Dieu punit en cette vie les bons mêmes, combien punira-t-il les méchans en l'autre?

diunt Evangelio Domini nostri Jesu Christi :

9. qui pœnas dabunt in interitu æternas à facie Domini, & à gloria virtutis ejus;

10. cùm venerit glorificari in sanctis suis, & admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt : quia creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis : ut dignetur vos vocatione suâ Deus noster, & impleat omnem voluntatem bonitatis, & opus fidei in virtute,

12. ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, & vos in illo, secundùm gratiam Dei nostri, & Domini Jesu Christi.

à l'Evangile de notre Seigneur Jesus-Christ;

9. qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, *étant confondus* ‖ par la face du Seigneur, & par la gloire de sa puissance;

10. lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints, & pour se faire admirer dans tous ceux qui ‖ auront cru en lui ; puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous dans *l'attente de* ce jour-là.

11. C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, & nous demandons à notre Dieu, qu'il vous rende dignes de sa vocation, & qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, & sur l'œuvre de votre foi;

12. afin que le nom de notre Seigneur Jesus-Christ soit glorifié en vous, & que vous soyez glorifié en lui par la grace de notre Dieu & du Seigneur Jesus-Christ.

ỽ. 9. *autr.* étant convaincus que celui qu'on leur annonçoit est le Fils de Dieu.

ỽ. 10. *autr.* qui comme nous aurons cru, parce que le témoignage, que nous avons rendu sera vérifié en ce jour-là.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *PAul, Silvain & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique*, qui est *en Dieu notre Pere, & en J. C.* notre *Seigneur.*

*Paul, Silvain & Timothée, à l'Eglise de Thessalonique.* Voyez 1. Thess. 1. 1.

Qui est *en Dieu notre Pere,* c'est-à-dire, qui croît en Dieu, qui est en sa grace, qui a été établie, & qui subsiste par cette même grace.

*Et en J. C.* notre *Seigneur*; ce qui fait voir manifestement l'égalité de puissance qui est entre J. C. & son Pere.

℣. 2. *Que Dieu notre Pere, & le Seigneur J. C. vous donnent la grace & la paix.*

*Que Dieu notre Pere, &c.* Voyez l'exposition sur diverses Epîtres.

℣. 3. *Nous devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces; & il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, & que la charité que vous avez les uns pour les autres, prend toujours un nouvel accroissement.*

*Nous devons, mes freres, &c.* c'est-à-dire: Nous nous acquittons de notre devoir, en rendant tous à Dieu, comme nous faisons, *de continuelles actions de graces* pour vous.

*Et il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi* en J. C. *s'augmente de plus en plus* par votre perseverance au milieu des afflictions & des persecutions que vous souffrez tous les jours pour lui; & puisque n'étant qu'un même corps avec vous, nous

devons prendre part, en qualité de membres, à toutes les graces que vous recevez de la bonté de Dieu. Ces paroles font voir manifestement, que la foi est un don de Dieu, puisqu'on ne remercie Dieu que de ses dons.

*Et que la charité que vous avez les uns pour les autres, &c.* augmente à proportion de votre foi, ce qui est une des marques les plus certaines de votre avancement dans la pieté, & de la vérité & de la sincerité de votre foi.

℣. 4. *De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu, à cause de la patience & de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persecutions & les afflictions qui vous arrivent.*

*De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Eglises de Dieu*, c'est-à-dire : La joie que nous recevons de ce grand progrès que vous faites dans la piété, est si grande, que nous ne pouvons nous empêcher de la témoigner aux autres Eglises, & en quelque maniere de nous en glorifier, à cause de la part que nous y avons, comme vous ayant servi de ministres pour vous convertir à la foi de J. C. mais surtout pour les porter, comme par une espece de sainte jalousie, à imiter votre exemple.

*A cause de la patience & de la foi*, c'est-à-dire, de la constance & de la fidelité *avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persecutions, &c.* L'Apôtre parle principalement aux Juifs, que la persecution avoit obligé de se retirer de la Judée, d'abandonner leurs biens, & de se retirer tantôt en un lieu, tantôt en un autre, & enfin à Thessalonique, comme il paroît, Act. 8. 1.

℣. 5. *Qui sont les marques du juste jugement de Dieu, & qui servent à vous rendre dignes de son royaume, pour lequel aussi vous souffrez.*

*Qui sont les marques du juste jugement de Dieu* à votre egard, puisqu'il se sert de ces persecutions pour vous purifier de vos pechés, afin de répandre ensuite sur vous sa misericorde avec plus d'abondance. C'est pourquoi il ajoute :

*Et qui servent à vous rendre dignes de son royaume*, qui est la propre récompense des persecutions que les fideles souffrent pour la justice : *Beati qui persecutionem, &c.* Matth. 5. 10.

*Pour lequel aussi vous souffrez*, dans l'esperance certaine que vous avez d'y parvenir, après avoir perseveré courageusement dans les souffrances.

*℣. 6. Car il est bien juste devant Dieu, qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant.*

*Car.* Ces paroles se rapportent à celles du verset précedent : *Qui sont les marques du juste jugement de Dieu*, c'est-à-dire, non seulement les marques de la récompense qu'il vous doit donner, mais de la punition qu'il prépare à vos persecuteurs ; car *il est bien juste devant Dieu*, qui est la souveraine justice, & qui ne manque jamais de la rendre à chacun selon ce qu'il mérite, *qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant*, & qu'il punisse l'injustice de ceux qui persecutent à présent votre innocence ; & que l'épreuve qu'ils font de votre vertu, qui est la cause de votre salut, soit la cause de leur perdition.

*℣. 7. Et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes dans l'affliction, lorsque le Seigneur* JESUS *descendra du ciel, & paroîtra avec les Anges*, qui sont les ministres *de sa puissance.*

*Et qu'il vous console avec nous*, c'est-à-dire, avec tous les fideles qui ne font qu'un même corps, & qui paroîtront tous ensemble devant J. C. en son jugement.

*Vous qui êtes dans l'affliction*, pour la confeſſion de la foi & de ſon nom.

*Lorſque le Seigneur* JESUS *deſcendra du ciel*, viſiblement, en préſence & à la face de tous les hommes, prédeſtinés & reprouvés.

*Et paroîtra avec les Anges*, comme un Roi à la tête de ſon armée; qui ſont les miniſtres *de ſa puiſſance*, c'eſt-à-dire, les executeurs de ſes volontés & de ſa vengeance.

℣. 8. *Lorſqu'il viendra au milieu des flammes ſe vanger de ceux qui ne connoiſſent point Dieu, & qui n'obéiſſent point à l'Evangile de notre Seigneur J. C.*

*Lorſqu'il viendra au milieu des flammes.* L'Apôtre entend le feu de l'embraſement univerſel, qui doit préceder le dernier avenement de J. C. & le jugement general. Let. *Avec la flamme*, comme avec l'inſtrument de ſa colere.

*Se vanger* de l'impieté *de ceux qui ne connoiſſent point Dieu*, c'eſt-à-dire, qui refuſent de le connoître, de l'adorer, & de le ſervir.

*Et qui n'obéiſſent point à l'Evangile de notre Seigneur J. C.* mais au-contraire tâchent de le renverſer. L'Apôtre parle principalement des perſecuteurs de l'Evangile.

℣. 9. *Qui ſouffriront la peine d'une éternelle damnation*, étant confondus *par la face du Seigneur & par la gloire de ſa puiſſance.*

*Qui ſouffriront*, en punition de leur rebellion, *la peine d'une éternelle damnation*, dans laquelle ils ſeront pour jamais privés de Dieu, qui eſt le ſouverain bien; & accablés d'une infinité de maux.

Etant confondus *par la face du Seigneur*, c'eſt-à-dire, par le jugement qu'il leur prononcera lui-même en face & publiquement de ſa propre bouche. *Matth. 25. 41.* *Diſcedite à me maledicti, &c.*

*Et par la gloire de sa puissance*, c'est-à-dire, étant précipités dans cette damnation par sa toute-puissance, accompagnée de gloire & de majesté, & de la troupe glorieuse des Anges, executeurs de la sentence qu'il aura prononcée.

℣. 10. *Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints, & pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru en lui : puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole, a été reçu de vous dans* l'attente de *ce jour-là.*

*Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses Saints*, c'est-à-dire, pour recevoir la gloire qui lui sera dûe, d'avoir accompli fidellement en faveur des Saints qui lui auront été fideles, les promesses de salut qu'il leur avoit faites.

*Et pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru en lui ;* ce qui sera un surcroît de douleur & de damnation pour les reprouvés.

*Puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole*, touchant le jugement & toutes les circonstances qui le doivent accompagner & le suivre, *a été reçu de vous* avec tant de promptitude, & que vous le conservez avec tant de fermeté.

*Dans* l'attente de *ce jour-là ;* ce qui vous doit encourager à perseverer constamment dans tous les maux que vous souffrez dans cette attente.

℣. 11. *C'est pourquoi nous prions sans cesse pour vous, & nous demandons à notre Dieu qu'il vous rende dignes de sa vocation, & qu'il accomplisse par sa puissance tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, & sur l'œuvre de votre foi.*

*C'est pourquoi*, comme il n'y a rien de plus assuré que ce que je vous dis, *nous prions sans cesse pour vous*, Voyez l'exposition sur diverses Epîtres.

*Et nous demandons à notre Dieu*, qui ſeul vous peut donner cette grace, *qu'il vous rende*, par ſa grace toute-puiſſante, c'eſt-à-dire, qu'il vous faſſe mériter d'être *dignes de ſa vocation*, vous inſpirant une ſainte vie, qui réponde à la profeſſion du Chriſtianiſme auquel il vous a appellé, & qu'il vous a fait embraſſer, afin qu'en ſon jugement vous jouiſſiez de la gloire & de toutes les faveurs dont il comblera ſes vrais fideles.

*Et qu'il accompliſſe par ſa puiſſance tous les deſſeins favorables que ſa bonté a ſur vous*, pour vous rendre agréables à ſes yeux, & dignes de paroître devant lui en ſon jugement pour y recevoir la récompenſe qu'il vous promet.

*Et ſur l'œuvre de votre foi*, qui eſt la ſainteté même, & qui eſt le but & la fin unique que la foi ſe propoſe dans les fideles, comme étant l'unique moyen d'obtenir la récompenſe à laquelle elle aſpire, ſans laquelle elle demeure ſterile & ſans récompenſe.

℣. 12. *Afin que le nom de notre Seigneur J. C. ſoit glorifié en vous, & que vous ſoyez glorifiés en lui par la grace de notre Dieu & du Seigneur J. C.*

*Afin que le nom*, c'eſt-à-dire, la majeſté *de notre Seigneur J. C. ſoit glorifié en vous* au jour du jugement. Voyez ci-deſſus, verſet 10.

*Et que vous ſoyez glorifiés en lui* dans ce même jugement par la participation de ſa gloire, qui vous ſera commune avec lui, comme étant ſes membres.

*Par la grace de notre Dieu*, unique auteur de cette gloire, & qui ne la donne à ſes fideles que par pure grace; parce qu'il eſt lui-même l'auteur des mérites qu'il récompenſe en eux par ſa juſtice.

*Et du Seigneur J. C.* qui eſt l'auteur de cette grace

entant que Dieu, comme son Pere, & le ministre & la cause méritoire en qualité de médiateur.

## SENS SPIRITUEL.

℣. 3. *NOus devons, mes freres, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces, & il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'augmente de plus en plus, &c.*

Comme les Thessaloniciens étoient troublés, & découragés par le rapport qu'on leur avoit fait, que le jugement dernier étoit prêt d'arriver, saint Paul a soin de les menager, & de relever leur courage en les louant de la fermeté de leur foi, & de l'accroissement de leur charité, afin de leur faire recevoir plus aisement ce qu'il avoit à leur dire sur l'avenement de J. C. qu'ils croyoient si proche. C'est ainsi, dit saint Gregoire, qu'on en doit user à l'égard de ceux qui se laissent abattre, & qui sont timides; on les fait bien plutôt revenir dans leur devoir, si on leur représente ce qu'ils ont fait de » bien; & s'ils ont fait quelques fautes, on ne les re» prend pas comme s'ils les avoient déja commises; » mais comme si on vouloit empêcher qu'ils n'y tom» bassent, afin que l'applaudissement qu'on leur don» ne, accroisse le bien que nous approuvons dans ces » personnes, foibles, & qu'en menageant leur déli» catesse, l'exhortation qu'on leur fait en les repre» nant, fasse plus d'impression dans leurs esprits. C'est » de cette maniere, dit ce grand Pape, que saint » Paul, ce vrai Docteur, a traité les Thessaloniciens; » il leur a premierement dit ce qui pouvoit leur être » agréable, & ensuite il les a exhorté à suivre les

*Curæ Pastor. part. 3. c. 6.*

avis qu'il leur donnoit; de forte que la louange «
qu'il faisoit aller devant, fortifioit leur esprit con- «
tre la frayeur que leur causoit le sujet dont il de- «
voit les entretenir; & ayant appris qu'ils avoient «
été allarmés par l'apprehension que le monde ne «
dût finir bien-tôt, il ne les reprenoit point de «
s'être laissé aller à cette épouvante; mais, comme «
s'il n'eût pas sçu ce qui s'étoit passé, *il les supplioit* « c. 2. 1.
*de ne se laisser pas legerement ébranler dans leur pre-* «
*mier sentiment, & de se point troubler en croyant que* «
*le jour du Seigneur étoit prêt d'arriver;* afin que com- «
me ils s'imaginoient que leur Prédicateur ne sça- «
voit point qu'ils se fussent allarmés si legerement, «
ils craignissent d'autant plus d'en être repris, qu'ils «
apprehendoient qu'il ne connût leur legereté, & «
leur peu de constance & de fermeté, dans ce qu'ils «
avoient appris de lui. «

℣. 4. jusqu'à la fin. *Et les afflictions qui vous arrivent qui sont les marques du jugement de Dieu, &c.*

Saint Paul montre ici, que c'est une preuve très-évidente du juste jugement que Dieu exercera contre les méchans, de ce qu'il fait souffrir en ce monde beaucoup de maux aux gens de bien; comme s'il disoit aux Thessaloniciens: Lorsque vous souffrez des peines si rudes en vivant si bien, vous donnez d'utiles exemples du jugement de Dieu, en faisant connoître par les maux que vous endurez, comment il punira ceux qui ont mérité son aversion, s'il souffre que ceux qui sont favorisés de son amour, soient affligés avec tant d'excès, ou avec quelle rigueur il frappera un jour ceux qu'il doit juger dans toute l'étendue de sa justice, s'il vous afflige si rudement en ce monde, vous dont il prend tant de soin par des corrections si favorables.

En effet, qui peut comprendre quels seront un jour les supplices du pecheur, si les justes sont châtiés dans cette vie par de si rudes fleaux ? C'est ce
1. Pet. 4. 17. 18. que saint Pierre nous marque, en disant : *Voici le temps où Dieu doit commencer son jugement par sa propre maison.... Que si le juste même se sauve avec tant de peine, comment l'impie & le pecheur pourront-ils subsister en la présence de Dieu ?*

Tous les méchans raisonnent tout autrement : car ils s'imaginent que Dieu ne prend aucun soin des choses du monde, puisqu'il laisse ses serviteurs dans les afflictions & les peines ; & ne punit point ouvertement ceux qui font profession d'impieté : mais il ne faut pas les écouter contre la vérité qui parle par la bouche de l'Apôtre, n'y ayant rien qui marque davantage quelle sera la rigueur de la justice de Dieu en son dernier jugement, que celle qu'il commence d'exercer en ce monde contre les plus fideles serviteurs, qui ne sont pas toutesfois si exempts de fautes, qu'ils ne soient toujours redevables à sa justice ; car autrement Dieu, qui est la source de toute justice, ne pourroit les faire souffrir, s'ils n'étoient coupables. Que si quelquefois il ne punit point en ce monde visiblement les plus méchans, il le fait toujours invisiblement, les plus redoutables de tous les châtimens sont ceux qu'il cache, quand il abandonne une personne à toutes ses passions, par lesquelles ils s'avancent dans la damnation éternelle ; comme au-contraire c'est par les peines que ses serviteurs souffrent en cette vie qu'ils avancent leur salut. La difference qu'il y aura en son dernier jugement, c'est que sa justice ne sera point mêlée de misericorde comme en cette vie ; ses serviteurs jouiront d'une féli-

cité toute pure ; & les méchans sentiront de très-grandes peines, sans recevoir la moindre consolation.

## CHAPITRE II.

1. Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, & nostræ congregationis in ipsum:

2. ut non citò moveamini à vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tamquam per nos missam, quasi instet dies Domini.

3. Ne quis vos seducat ullo modo; quoniam nisi venerit discessio primùm, & revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

4. qui adversatur & extollitur supra omne

1. Or † nous vous conjurons ‖, mes freres, par l'avenement de notre Seigneur Jesus-Christ, & par notre réunion avec lui, † Samedi des 4. temps de l'Avent.

2. que vous ne vous laissiez pas légerement ébranler dans votre *premier* sentiment, & que vous ne vous troubliez pas en croyant sur *la foi* de quelque prophetie, ou sur quelque discours, ou quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous, que le jour du Seigneur soit prêt d'arriver.

3. Que personne ne vous séduise en quelque maniere que ce soit; car *il ne viendra point* que la revolte *&* l'apostasie ne soit arrivée auparavant, & qu'on n'ait vû paroître cet homme de peché ‖, qui doit périr miserablement, Ephes. 5. 6.

4. cet ennemi *de Dieu*, qui s'élevera au-dessus de

ỳ. 1. autr. *Grec.* supplions . . . touchant l'avenement.
ỳ. 3. *lettr.* l'enfant de perdition.

tout ce qui est appellé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir ‖ dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat ostendens se tamquam sit Deus.

5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses lorsque j'étois encore avec vous?

5. Non retinetis quòd cùm adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

6. Et vous sçavez bien ce qui empêche *qu'il ne vienne*, afin qu'il paroisse en son temps.

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7. Car le mystere d'iniquité se forme dès-à-présent. Seulement, que celui qui a maintenant *la foi*, la conserve, jusqu'à ce que ‖ *cet homme* soit détruit.

7. Nam mysterium jam operatur iniquitatis: tantùm ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.

Is. 11. 4. 8. Et alors se découvrira l'impie, que le Seigneur Jesus détruira par le souffle de sa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de sa présence ¶.

8. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, & destruet illustratione adventûs sui eum:

9. *Cet impie* ‖ qui doit venir accompagné de la puissance de satan, avec toutes sortes de miracles, de signes & de prodiges trompeurs,

9. cujus est adventus secundùm operationem satanæ, in omni virtute, & signis, & prodigiis mendacibus,

10. & avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent,

10. & in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt: eò quòd cha-

℣. 4. *Grec*. comme Dieu.

℣. 7. *autr*. l'apostasie générale dans la foi arrive.

℣. 9. *lettr*. duquel l'avenement est selon l'operation de satan, en toute-puissance.

ritatem

fitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent.

parce qu'ils n'ont pas reçu ‖ & aimé la vérité pour être sauvés.

11. Ideò mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

11. C'est pourquoi Dieu leur envoiera des illusions si efficaces ‖ qu'ils croiront au mensonge ;

12. ut judicentur omnes, qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

12. afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, & qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.

13. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti, à Deo quòd elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritûs, & in fide veritatis,

13. Mais quant à nous, mes freres cheris du Seigneur, nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces, de ce qu'il vous a choisis comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit, & par la foi de la vérité ;

14. in qua & vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi.

14. vous appellant à cet état par notre Evangile, pour vous faire acquerir la gloire de notre Seigneur Jesus-Christ.

15. Itaque, fratres, state : & tenete traditiones, quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

15. C'est pourquoi, mes freres, demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.

℣. 10. *lettr*. l'amour de la vérité, &c.
℣. 11. *lettr*, une efficace d'erreur pour croire, &c.

16. Que notre Seigneur Jesus-Christ, & Dieu notre Pere, qui nous a aimés & qui nous a donné par sa grace une consolation éternelle, & une *si* heureuse esperance,

17. console lui-même vos cœurs, & vous affermisse dans ‖ toutes sortes de bonnes œuvres, & dans la bonne doctrine.

16. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus, & Deus, & Pater noster, qui dilexit nos, & dedit consolationem æternam, & spem bonam in gratia,

17. exhortetur corda vestra, & confirmet in omni opere & sermone bono.

℣. 17. *Grec.* la bonne doctrine & dans toutes sortes de bonnes œuvres.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *OR nous vous conjurons, mes freres, par l'avenement de notre Seigneur J. C. & par notre réunion avec lui.*

*Or nous vous conjurons, &c.* autant que vous souhaitez l'avenement de J. C. en son jugement dont nous venons de parler; *& par notre réunion avec lui* au jour de son jugement, lorsqu'il nous mettra à sa droite pour le suivre dans la gloire.

℣. 2. *Que vous ne vous laissiez pas legerement ébranler dans votre* premier *sentiment, & que vous ne vous troubliez pas en croyant sur* la foi de *quelque prophetie, ou sur quelque discours, ou quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous, que le jour du Seigneur soit prêt d'arriver.*

*Que vous ne vous laissiez pas legerement ébranler* par certains seducteurs qui sont parmi vous, *dans votre* premier *sentiment*, c'est-à-dire, dans le sentiment

où vous êtes touchant les marques qui doivent préceder le jugement dernier, puisqu'il est tout conforme à ce que je vous ai enseigné.

*Et que vous ne vous troubliez pas;* car les plus justes ne sont pas exempts des terreurs qui précederont immédiatement le jugement dernier, n'étant pas assurés s'il leur sera favorable.

*En croyant sur* la foi de *quelque prophetie*, c'est-à-dire, de quelque revelation prophetique supposée comme venant de l'Esprit de Dieu, quoiqu'elle vienne plutôt du démon.

*Ou sur quelque discours* composé sur ce sujet, & fondé sur des autorités de l'Ecriture mal entendues & mal expliquées; comme, par exemple, sur la prophetie de J. C. Voyez Matth. 16. 28. & Luc 9. 27. ou par de faux bruits qu'on fait courir de nous, comme si nous avions changé de sentiment depuis ce que nous vous avons enseigné.

*Ou quelque lettre qu'on supposeroit venir de nous*, comme quelques-uns en ont déja supposé en d'autres occasions: ce qui paroît par la précaution que l'Apôtre prend de signer de sa propre main, & avec de certaines marques. Voyez ci-après, verset 17.

*Que le jour du Seigneur*, c'est-à-dire, le jour du dernier jugement où J. C. présidera en qualité de Juge, *soit prêt d'arriver*, & dans fort peu de temps, comme cette année; car il parle d'un temps présent, qui ne peut au plus s'étendre, selon la maniere ordinaire de parler, au-delà de l'année.

℣. 3. *Que personne ne vous seduise en quelque maniere que ce soit; car* il ne viendra point *que la révolte & l'apostasie ne soit arrivée auparavant, & qu'on n'ait vu paroître cet homme de peché, qui doit perir miserablement.*

*Que personne ne vous seduise, &c.* en vous persuadant un sentiment qui soit visiblement contraire à celui que vous avez appris de nous ; ou, en vous affoiblissant dans le sentiment où vous êtes, & vous jettant des doutes dans l'esprit capables de vous faire perdre la foi. Pour vous précautionner contre ces seducteurs, ne les écoutez en quelque maniere que ce soit.

*Car* ce jour-là ne viendra point : ces paroles sont nécessairement suppéées pour l'intelligence du texte, qui demeureroit inintelligible sans ce supplément, *que la révolte & l'apostasie ne soit arrivé auparavant ;* c'est-à-dire, que cette revolte insigne de l'antechrist & de tous ses suppôts contre Dieu & contre la Religion Chrétienne, ne soit arrivée ; ce qui sera un signe manifeste & connu de tout le monde, dont personne ne pourra douter.

*Et qu'on n'ait vu paroitre cet homme de peché*, qui est l'antechrist, appellé homme de peché, à cause de sa malice incomparable, *qui doit perir miserablement.* Let. *Enfant de perdition*, c'est-à-dire, destiné à la perdition, ou à sa damnation éternelle.

℣. 4. *Cet ennemi* de Dieu *qui s'élevera au-dessus de tout ce qui est appellé Dieu, ou qui est adoré jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.*

*Cet ennemi* de Dieu, *qui* s'opposant à lui, *s'élevera au-dessus de tout ce qui est appellé Dieu*, c'est-à-dire, au-dessus de toutes les Puissances de ce monde que Dieu a établies, ausquelles l'Ecriture attri-
Ps. 81. 6. bue quelquefois le nom de Dieu. *Ego dixi : Dii estis ;* afin de renverser tout l'ordre que Dieu y a établi.

*Ou qui est adoré*, comme les fausses divinités,

dont il renversera le culte, afin de se faire adorer lui-même, & d'être ainsi l'unique objet de l'adoration des hommes.

*Jusqu'à s'asseoir* publiquement lui-même, ou faire exposer son effigie & son portrait à la vue de tout le monde, *dans le temple de Dieu*, c'est-à-dire, dans les temples & dans les Eglises particulieres, dédiés à Dieu, le singulier pour le plurier.

*Voulant lui-même passer pour Dieu*, & être adoré comme tel.

℣. 5. *Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étois encore avec vous?*

*Ne vous souvient-il pas.* C'est pour les rassurer davantage dans la vérité de leur sentiment, leur faisant voir qu'il continue lui-même à croire & à dire la même chose, sans se contredire.

*Que je vous ai dit ces choses? &c.* pour vous introduire dans les vérités de la foi; & qu'ainsi non seulement vous n'avez nul sujet de changer de sentiment, mais vous pecheriez bien grievement si vous en aviez le moindre doute.

℣. 6. *Et vous sçavez bien ce qui empêche* qu'il ne vienne, *afin qu'il paroisse en son temps.*

*Et vous sçavez bien*, par tout ce que je vous ai dit alors, *ce qui empêche* qu'il ne vienne à présent, comme on voudroit vous le persuader; & que c'est *afin qu'il paroisse en son temps*, c'est-à-dire, en un temps plus propre que celui-ci pour l'execution de ses mauvais desseins, lorsque tout le monde, jusqu'aux Chrétiens mêmes, sera tombé dans l'apostasie, & que le nombre de ses suppôts & de ses ministres sera complet. *Nisi venerit discessio primùm.* Voyez ci-dessus, verset 3.

℣. 7. *Car le mystere d'iniquité se forme dès à présent.*

*Seulement, que celui qui a maintenant* la foi, *la conserve jusqu'à ce que* cet homme *soit détruit.*

*Car le mystere d'iniquité*, c'est-à-dire, les semences & les fondemens imperceptibles de son impiété, *se forme dès à présent* dans ses suppôts par les persecutions qu'ils font à J. C. dans la personne de ses fideles & de son Eglise ; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il differe de paroître jusqu'à ce que l'impiété soit parvenue à son dernier comble par cette apostasie generale, dont il sera le chef.

*Seulement*, c'est-à-dire : Mais au-lieu de rechercher curieusement le temps précis auquel cet impie doit paroître, puisque Dieu seul s'est reservé cette connoissance, & qu'il ne l'a pas même revelée à ses Apôtres.

*Que celui qui a maintenant* la foi, *la conserve*, s'applique uniquement à la conserver.

*Jusqu'à ce que* cet homme *soit detruit*, en cas qu'il dût paroître avant sa mort, comme cela pourroit arriver.

℣. 8. *Et alors se découvrira l'impie que le Seigneur* JESUS *détruira par le souffle de sa bouche, & qu'il perdra par l'éclat de sa présence.*

*Et alors* seulement ; ce verset se rapporte au verset 6. *se découvrira l'impie*, c'est-à-dire, l'Antechrist, cet homme de peché & d'une malice consommée.

*Que le Seigneur* JESUS *détruira par le souffle de sa bouche*, c'est-à-dire, par une facilité merveilleuse, & sans employer d'autres moyens que sa parole.

*Et qu'il perdra par l'éclat de sa présence*, lorsqu'il paroîtra au jugement : ce qui suppose que l'Antechrist sera encore en vie à l'avenement de J. C.

℣. 9. Cet impie *qui doit venir accompagné de la puissance de satan, avec toutes sortes de miracles, de signes, & de prodiges trompeurs.*

Cet impie *qui doit venir accompagné de la puissance de satan*, dont il sera le principal ministre, & qui combattra le plus fortement pour l'établissement de son regne.

*Avec toutes sortes de miracles, de signes & de prodiges trompeurs*, c'est-à-dire, qui paroîtront tels, mais qui en effet ne seront que de purs enchantemens.

℣. 10. *Et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui perissent, parce qu'ils n'ont pas reçu & aimé la vérité pour être sauvés.*

*Et avec toutes les illusions*, soit de parole, soit d'action, *qui peuvent porter à l'iniquité;* leur persuadant que les plus grands crimes sont permis, & que ceux qui les commettent n'ont rien à craindre ni avant ni après cette vie.

*Ceux qui perissent*, c'est-à-dire, les réprouvés, qui periront miserablement.

*Parce qu'ils n'ont pas reçu & aimé la vérité pour être sauvés.* Lettr. *l'amour de la vérité;* car il ne suffit pas de recevoir la vérité par la foi & par la speculation, à moins qu'on ne l'aime, & qu'on ne la pratique dans les occasions.

℣. 11. *C'est pourquoi Dieu leur envoyèra des illusions si efficaces, qu'ils croiront au mensonge.*

*C'est pourquoi*, en punition du mépris qu'ils ont fait de la vérité; *Dieu leur envoyera des illusions si efficaces*, c'est-à-dire: Dieu, par une juste vengeance, permettra que leur esprit tombe dans l'erreur, le privant de ses lumieres, qui sont seules capables de l'en exempter; de telle sorte *qu'*étant abandonnés des lumieres de la vérité, *ils croiront au men-*

*songe*, qui leur sera proposé par cet impie & par ses ministres.

℣. 12. *Afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, & qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés.*

*Afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité* de l'Evangile, *& qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés* à l'enfer, ou au feu éternel.

℣. 13. *Mais quant à nous, mes freres cheris du Seigneur, nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces de ce qu'il vous a choisis comme des premices pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit, & par la foi de la verité.*

*Mais quant à nous*, Paul, Silvain, & Timothée, *mes freres cheris du Seigneur*, par le choix qu'il a fait de vous par sa pure grace.

*Nous nous sentons obligés*, & nous nous acquittons en même temps de cette obligation, *de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de graces;* car les actions de graces doivent être proportionnées à la grandeur du bienfait. Voyez l'exposition ci-dessus.

*De ce qu'il vous a choisis comme des prémices*, dès le commencement de l'Evangile, qui est le temps où il a versé avec plus d'abondance ses benedictions.

*Pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit*, c'est-à-dire, par la sainteté qu'il vous a communiquée en vous donnant son Esprit.

*Et par la foi de la vérité*, qui sont les deux choses opposées à l'incrédulité, & à l'iniquité, où Dieu doit abandonner ceux qui suivront le parti de l'Antechrist. Voyez verset 12.

℣. 14. *Vous appellant à cet état par notre Evangile, pour vous faire acquerir la gloire de notre Seigneur J.C.*

*Vous appellant à cet état* de perfection. C'est la rai-

son pour laquelle l'Apôtre se sent particulierement obligé à de si continuelles actions de graces, pour la vocation des Thessaloniciens.

*Par notre Evangile*, c'est-à-dire, par la prédication que nous vous avons faite de l'Evangile; ce qui nous oblige plus particulierement à remercier Dieu, de la benediction qu'il a versée sur vous par notre ministere.

*Pour vous faire acquerir la gloire de notre Seigneur J. C.* c'est-à-dire, la gloire telle que J. C. la possede, & dans le degré que nous la pouvons posseder.

℣. 15. *C'est pourquoi, mes freres, demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre.*

*C'est pourquoi, mes freres*, puisque vous avez reçu tant de graces & de benedictions de Dieu, & que vous êtes en un état si avantageux & si assuré du salut moyennant votre perseverance; *demeurez fermes* dans cet état.

*Et*, au-lieu de vous arrêter aux vains discours des séducteurs, qui tâchent de corrompre votre foi, *conservez les traditions que vous avez apprises*, c'est-à-dire, la doctrine qu'on vous a enseignée.

*Soit par nos paroles*, lorsque nous vous avons instruits de vive voix.

*Soit par notre lettre*, c'est-à-dire, celle-ci, que quelques-uns estiment avoir été écrite avant la premiere aux Thessaloniciens.

℣. 16. *Que notre Seigneur J. C. & Dieu notre Pere, qui nous a aimés, & qui nous a donné par sa grace une consolation éternelle, & une si heureuse nécessité.*

*Que notre Seigneur J. C. & Dieu notre Pere, qui nous a aimés* d'un amour excessif & incomparable, & purement gratuit.

*Et qui nous a donné par sa grace*, sans l'avoir méritée aucunement, *une consolation éternelle*, c'est-à-dire, le droit à la beatitude éternelle, *& une si heureuse esperance* de parvenir à sa possession après cette vie.

℣. 17. *Console lui-même vos cœurs, & vous affermisse dans toutes sortes de bonnes œuvres, & dans la bonne doctrine.*

*Console lui-même vos cœurs*, dans les afflictions que vous souffrez, par la présence de son Esprit, qui est le consolateur des ames; comme s'il disoit: Puisqu'il vous a donné la consolation éternelle, il ne vous refusera pas celle que je lui demande à présent, qui n'est que pour un temps.

*Et vous affermisse dans toutes sortes de bonnes œuvres*, puisque ce sont les moyens uniques de parvenir à la possession de la vie éternelle, dont il vous a accordé le droit.

*Et dans la bonne doctrine*, revelée de Dieu, & prêchée par J. C. & par ses Apôtres.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 3. jusqu'au 7. QUe.... *Car il ne viendra point que la revolte & l'apostasie ne soit arrivée auparavant, &c.*

Pour rassurer les Thessaloniciens, saint Paul leur donne quelques marques qui doivent préceder le jugement dernier. La premiere, est *une revolte & une apostasie* qui doit arriver avant la venue de l'Antechrist; on demande ce que c'est que cette revolte? Saint Jean Chrysostome & ses disciples croient que c'est l'Antechrist même, comme chef

& auteur de cette apoſtaſie & de cette rebellion générale qui ſe fera contre J. C. D'autres, qui vivoient lorſque l'Empire Romain ſubſiſtoit encore, ont penſé que c'étoit la revolte générale de toutes les nations qui étoient ſoumiſes à cet Empire, ce que l'Apôtre n'a pas voulu dire ouvertement, de-peur de choquer les Romains; mais c'eſt plus vraiſemblement l'apoſtaſie de tous les peuples, qui renonceront les uns après les autres à la foi orthodoxe, comme pluſieurs ont déja fait, & ſe ſépareront de l'Egliſe catholique, ce qui ouvrira la porte au regne de l'Antechriſt; mais il eſt plus ſûr d'avouer qu'on ne ſçait pas préciſément ce qui empêche que l'Antechriſt ne vienne, comme l'avouent ſaint Auguſtin, ſaint Thomas & pluſieurs autres: ſaint Paul, qui l'avoit déclaré aux Theſſaloniciens, n'a pas voulu nous le dire; ainſi, comme dit ſaint Auguſtin, il vaut mieux douter de ce qui nous eſt obſcur & incertain, que d'en diſputer: *Melius eſt dubitare de occultis, quàm litigare de incertis.*

La ſeconde marque que l'Apôtre donne pour montrer que le jugement dernier n'arriveroit pas ſi-tôt, c'eſt la préſence de l'Antechriſt qui doit le préceder.

C'eſt parmi les fideles une tradition qu'ils ont reçue des Apôtres, & les Apôtres de J. C. même, que l'Antechriſt doit venir à la fin du monde, *accompagné de la puiſſance de ſatan*, dit ſaint Paul, *& avec toutes les illuſions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périſſent:* Mais ce n'eſt pas tout d'un coup qu'il ſéduira toutes les nations; il a ſes précurſeurs, & la foi étant preſque toute éteinte lorſqu'il viendra, il trouvera tous les peuples diſpoſés à le ſuivre. Il n'y a point eu de ſiecle, depuis même la venue

de J. C. qui n'ait eu ses Antechrists : *Vous avez oui dire*, dit saint Jean, *que l'Antechrist doit venir, & il y a déja plusieurs Antechrists.* L'Antechrist sera armé de toutes les forces de l'enfer pour exterminer J. C. & son Eglise : Mais ce que *cet homme de peché* doit faire avec éclat, & *avec toute sorte de miracles, de signes & de prodiges trompeurs* vers la fin du monde, ses précurseurs le font dans la suite des siecles, par leurs séductions & leurs fausses persuasions, & ouvrent par là le chemin à celui qui réunira dans sa personne toutes leurs impiétés & tous leurs blasphêmes contre la sainteté & la vérité de la saine doctrine, & de la Religion de J. C.

℣. 7. jusqu'au 10. *Car le mystere d'iniquité se forme dès à présent, &c.*

Ce mystere d'iniquité sont les héresies & les erreurs qui s'éleverent dès le temps des Apôtres, & toute l'impiété que le diable exerçoit alors, & exerce encore maintenant par le corps des méchans qui sont ses membres, contre le corps des élus dont J. C. est le chef. Car, comme dit saint Gregoire, « il ne faut pas regarder avec horreur cette persecution derniere, comme si elle étoit seule formidable, tous les jours les méchans font les affaires de l'Antechrist, & dès à présent il opere secrettement dans leurs cœurs son mystere d'iniquité ; tous ceux qui combattent par une vie dépravée la foi dont ils font profession, & qui perdent tous les bons sentimens qu'elle leur inspiroit, dès-lors qu'ils sont pressés par quelque violente persecution, appartiennent à *cet homme de peché*. Or cela arrivera bien plus communément dans ces temps fâcheux de la fin du monde, où le chef de tous les méchans s'élevant pour persecuter l'Eglise sainte, déployera

*Moral. l. 24. c. 69.*

librement toutes ſes forces pour la détruire & la ruiner. C'eſt alors que le cœur de chacun des hommes ſera mis à nud, & que tous ceux qui témoignent maintenant par leurs paroles avoir quelque piété, & qui ſont véritablement impies dans leurs cœurs, perdront toute la fauſſe lueur de cette foi qu'ils n'avoient qu'en apparence. Cela nous doit faire rentrer en nous-mêmes, & apprehender pour toutes nos actions, de crainte qu'étant examinés à la rigueur par la ſevere juſtice de Dieu, nous ne ſoyons un jour trouvés dans le nombre de ces malheureux dont nous parlons. Mais que perſonne ne ſe flatte juſques à croire qu'il ne ſera point ſujet à ce malheur, parce qu'il ne ſe trouvera pas expoſé à la tempête de la perſecution derniere qui arrivera à la fin du monde. Car combien y en a-t-il eu, qui, ſans avoir vu ces temps malheureux, ſe trouvent néanmoins enveloppés dans cette même tempête? Caïn n'a point vu le temps de l'Antechriſt, & néanmoins il a été par ſa méchanceté un des membres de l'Antechriſt; il en eſt de même de Judas, de Simon le Magicien, & de tous les autres, qui dans la ſuite des ſiecles ont vécu dans le crime & dans l'incrédulité. C'eſt ainſi, continue ce Pere, que le corps impie des reprouvés s'unit à ſa tête, & que ces membres corrompus ſe joignent les uns aux autres, puiſqu'encore qu'ils ne ſe connoiſſent nullement, ils ne laiſſent pas de ſe réunir par la reſſemblance de leurs méchantes actions.

Ainſi un méchant, qui eſt déja mort, ſubſiſte encore long-temps après, dans ceux qui le ſuivent & qui l'imitent : de même auſſi l'auteur & le chef de tous les méchans vit par avance dans tous ceux qui font ſes œuvres, quoiqu'il ne doive venir au

„ monde que long-temps après. C'est pour cela saint
„ saint Jean dit : *Il y a déja plusieurs Antechrists*, par-
„ parce que tous les méchans qui ont prévenu leur
„ chef par des actions pareilles à celles qu'il doit faire
„ un jour, sont déja ses membres.

℣. 10. jusqu'au 15. *Parce qu'ils n'ont pas reçu & aimé la vérité pour être sauvés ; c'est pourquoi Dieu leur envoiera des illusions si efficaces qu'ils croiront au mensonge, &c.*

Ceux qui ne recevront point l'amour de la vérité, c'est-à-dire, qui n'auront pas pour la vérité toute l'affection & le respect qu'ils sont obligés de lui rendre, en la préferant à toutes choses, ils mériteront justement que Dieu les laisse tomber dans l'erreur ; car il n'y a que ceux qui aiment la vérité & qui la suivent, qui ne marchent point dans les ténebres : *Qui sequitur me*, dit la vérité même, *non ambulat in tenebris.* Ainsi dès-lors que l'on aime quoi que ce soit plus que la vérité, c'est une nécessité *d'être dans les ténebres :* Et comme elles ont beaucoup plus de rapport avec notre esprit que les lumieres de la vérité, il arrive qu'on les suit avec attachement depuis que l'on s'y est laissé une fois engager ; rien après cela n'étant plus capable de nous donner de l'aversion pour l'erreur, quelque extravagante & déraisonnable qu'elle puisse être ; aucontraire on sera persuadé que cet égarement est juste & raisonnable, si Dieu par sa sainte grace n'éclaire notre cœur. Car il est dit que ceux qui seront séduits par l'Antechrist, croiront tout de bon à ses mensonges, qu'ils prendront pour la vérité.

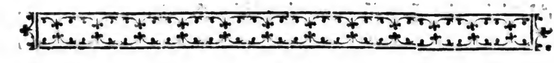
Faut-il s'étonner après cela, s'il y a tant d'erreurs dans le monde, puisqu'on aime si peu la vérité, qui est Dieu même, qu'on le quitte tous les

jours pour cent bagatelles, au-lieu qu'on devroit renoncer à tout pour n'aimer que lui seul? C'est donc une fort mauvaise raison, que de dire, quand on s'égare, qu'on croit bien faire, & qu'on a une bonne intention, si en effet on ne suit la vérité: l'aveuglement dans lequel Dieu permet qu'on tombe, étant une juste punition de ce qu'on n'aura pas aimé sa vérité. Que personne ne s'excuse donc de ne la point connoître, l'ignorance qu'on en a étant toute volontaire; mais sur-tout les Chrétiens, que Dieu a plus éclairés que les Juifs & les payens, ne sont point excusables s'ils sont dans l'erreur, & *s'ils périssent parce qu'ils n'ont point reçu & aimé la vérité pour être sauvés.*

℣. 15. jusqu'à la fin. *Demeurez fermes, & conservez les traditions que vous avez apprises, &c.*

C'est de vive voix principalement que les Apôtres ont instruit les fideles; car ils n'ont point été choisis pour écrire les maximes de la Religion chrétienne, mais pour les annoncer aux peuples, ce n'est que par occasion qu'ils ont écrit une partie de ce qu'ils avoient prêché: ainsi ce n'est point à la seule Ecriture qu'il faut s'attacher; mais encore aux traditions apostoliques qui regardent non seulement la doctrine, mais aussi le culte extérieur de la Religion: La science de la foi n'est pas une spéculation vaine, qui consiste à connoître la vérité sans la pratiquer. Ainsi saint Paul veut que les Thessaloniciens reglent tous leurs sentimens & leurs actions sur les maximes qu'il leur avoit enseignées; autrement, quelque belle apparence que puisse avoit tout ce qu'ils penseront & qu'ils feront, ne peut être qu'une séduction du malin esprit. C'est pourquoi on ne doit point se laisser persuader à toute autre raison

& autorité qu'à celle qui nous vient des Apôtres ; que J. C. a instruits les premiers de ses maximes pour nous les communiquer ; car tous ceux qui en suivront d'autres seront infailliblement trompés. Il faut donc extrêmement se précautionner contre les nouvelles doctrines en fait de Religion : car l'Antechrist qui aura le pouvoir de faire des miracles, en trompera plusieurs par ce moyen : mais tous ses efforts & ses séductions seront vaines contre ceux qui demeureront attachés aux enseignemens qu'ils auront reçus des Apôtres, & qui seront fideles à les observer ; ceux qui les ignorent doivent s'en faire instruire, & ne point avancer sans bien sçavoir à quoi s'en tenir. Si on aime sincerement la vérité, Dieu nous la fera connoître, il ne refuse point ce que lui demandent ceux qui le craignent.



## CHAPITRE III.

*Ephes.* 5. 19. *Coloss.* 4. 3.

1. AU reste, mes freres, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, & qu'elle soit en honneur & en gloire comme elle est parmi vous ;

2. & aussi afin que nous soyons délivrés des esprits intraitables & méchans [a] : car

1. DE cetero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat, & clarificetur, sicut & apud vos :

2. & ut liberetur ab importunis, & malis hominibus : non enim

℣. 2. *autr.* tous n'ont pas la foi. Il parle de ceux qui s'opposoient au progrès de l'Evangile.

omnium

omnium est fides.

3. Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, & custodiet à malo.

4. Confidimus autem de vobis, in Domino; quoniam quæ præcipimus, & facitis & facietis.

5. Dominus autem dirigat corda vestra in charitate Dei, & patientia Christi.

6. Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinatè, & non secundùm traditionem, quam acceperunt à nobis.

7. Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos; quoniam non inquieti fuimus inter vos:

la foi n'est pas *commune* à tous.

3. Mais Dieu est fidele, & il vous affermira, & vous préservera du malin *esprit*.

4. Pour ce qui vous regarde, nous avons cette confiance en la bonté du Seigneur, que vous accomplissez, & que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.

5. Que ‖ le Seigneur vous donne un cœur droit, dans l'amour de Dieu & dans la patience de Jesus-Christ.

6. Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de notre Seigneur Jesus-Christ, de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une maniere dereglée, & non selon la tradition & la forme de vie qu'ils ont reçue de nous.

7. Car vous sçavez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter; puisqu'il n'y a rien eu de dereglé dans la maniere dont nous avons vécu parmi vous:

℣. 5. autr. *Grec.* que le Seigneur conduise & porte vos cœurs à l'amour de Dieu & à l'attente de Jesus-Christ.

Act. 20. 34. 1. Cor. 4. 12. 1. Thess. 2. 9.

8. & nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour & nuit avec peine & avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.

8. neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, & in fatigatione, nocte & die operantes, ne quem vestrûm gravaremus.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir; mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modele, afin que vous nous imitassiez.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10. Aussi lorsque nous étions avec vous, vous déclarions-nous que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.

10. Nam & cùm essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis: quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, & qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.

11. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquietè, nihil operantes, sed curiosè agentes.

12. Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons par *notre* Seigneur Jesus-Christ, de manger leur pain en travaillant en silence ||.

12. Iis autem, qui ejusmodi sunt, denuntiamus, & obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent.

Gal. 6. 9.

13. Et pour vous, mes freres, ne vous lassez point de faire du bien.

13. Vos autem, fratres, nolite deficere benefacientes.

14. Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous or-

14. Quòd si quis non obedit verbo no-

℣. 12. *autr.* en repos paisiblement.

ſtro per epiſtolam, hunc notate, & ne commiſceamini cum illo, ut confundatur:

15. & nolite quaſi inimicum exiſtimare: ſed corripite ut fratrem.

16. Ipſe autem Dominus pacis det vobis pacem ſempiternam in omni loco. Dominus ſit cum omnibus vobis.

17. Salutatio, meâ manu Pauli: quod eſt ſignum in omni epiſtola; ita ſcribo.

18. Gratia Domini noſtri Jeſu Chriſti cum omnibus vobis. Amen.

donnons par notre lettre, notez-le //, & n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confuſion & de la honte.

15. Ne le conſiderez pas *néanmoins* comme un ennemi, mais avertiſſez-le comme votre frere.

16. Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner ſa paix en tout temps & en tout lieu //. Que le Seigneur ſoit avec vous tous.

17. Je vous ſalue ici de ma propre main, moi Paul: C'eſt là mon ſeing dans toutes mes lettres; j'écris ainſi:

18. La grace de notre Seigneur Jeſus-Chriſt ſoit avec vous tous. Amen.

℣. 14 *autr.* marquez le moi par la lettre.
℣. 16. *Grec.* en toute maniere.

## SENS LITTERAL.

℣. 1. *AU reſte, mes freres, priez pour nous, afin que la parole de Dieu ſe répande de plus en plus, & qu'elle ſoit en honneur & en gloire comme elle eſt parmi vous.*

*Au reſte, mes freres, priez pour nous*, c'eſt-à-dire, demandez à Dieu qu'il nous rempliſſe de ſon Eſprit & de ſes graces.

*Afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus* dans tout le monde par notre ministere.

*Et qu'elle soit en honneur* & *en gloire*, c'est-à-dire, que non seulement elle y soit répandue, mais qu'elle y soit reçue avec honneur & avec approbation.

*Comme elle est parmi vous*, qui honorez cette parole non seulement par votre foi, mais par la sainteté de vos actions.

℣. 2. *Et aussi afin que nous soyons délivrés des esprits intraitables & méchans: : car la foi n'est pas* commune *à tous.*

*Et aussi afin que nous soyons délivrés*, dans le cours de notre prédication, *des esprits intraitables & méchans*, qui mettent souvent de grands obstacles au succès & au fruit qu'elle devroit produire soit par leurs mauvais exemples, soit par leurs calomnies.

*Car la foi n'est pas* commune *à tous*, c'est-à-dire, que l'Evangile n'est pas encore reçu dans tous les lieux, ni cru de tous les hommes, y en ayant encore un nombre prodigieux qui sont dans l'infidelité, pour lesquels nous devons prier que Dieu les amene à la foi.

℣. 3. *Mais Dieu est fidele, & il vous affermira, & vous préservera du malin* esprit.

*Mais.* Quoique je vous prie de demander à Dieu de nous délivrer des hommes intraitables & méchans, que cela ne vous fasse pas craindre pour vous-mêmes de succomber à leurs persecutions & à leurs tentations; car *Dieu est fidele* à ceux qui esperent en lui, & qui recourent à la protection de sa grace, comme vous faites.

*Et il vous affermira* dans la foi & dans la piété, & vous empêchera de succomber aux persecutions.

*Et vous préservera du malin* esprit, c'est-à-dire, de ces sortes d'hommes malins & intraitables dont nous venons de parler dans le verset précedent, en empêchant qu'ils ne vous nuisent, s'ils ont la hardiesse de vous attaquer.

℣. 4. *Pour ce qui vous regarde, nous avons cette confiance en la bonté du Seigneur, que vous accomplissez, & que vous accomplirez à l'avenir ce que nous vous ordonnons.*

*Pour ce qui vous regarde, &c.* nous esperons par la grace *du Seigneur, que vous accomplirez à l'avenir* jusqu'à la fin, *ce que nous vous ordonnons* dans cette lettre.

℣. 5. *Que le Seigneur vous donne un cœur droit dans l'amour de Dieu, & dans la patience de J. C.*

*Que le Seigneur;* c'est comme s'il disoit: Je prie le Seigneur J. C. qui est aussi-bien que le Pere, le souverain maître de nos cœurs, qu'il *vous donne* par sa grace & par la communication de son Esprit, *un cœur droit*, c'est-à-dire, un cœur qui aime la justice & l'équité, & qui aille droit à Dieu dans toutes ses actions, n'en faisant aucune que pour lui plaire & pour l'honorer.

*Dans l'amour de Dieu*, le préferant à tout ce que vous avez de plus cher au monde, & à vous-mêmes.

*Et dans la patience de J. C.* ce qui seul sera capable de vous éprouver, & de vous faire connoître que l'amour que vous avez pour lui est véritable & sincere. Grec. *Que le Seigneur conduise & porte vos cœurs à l'amour de Dieu & à l'attente de J. C.* c'est-à-dire, de son second avenement, afin que nous l'attendions avec patience.

℣. 6. *Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de*

*notre Seigneur J. C. de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une maniere dereglée, & non selon la tradition & la forme de vie qu'ils ont reçue de nous.*

*Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de notre Seigneur J. C.* c'est-à-dire, pour son amour, & par l'autorité qu'il a sur vous, & qu'il nous a confiée, *de vous retirer* de la societé particuliere, & de la conversation familiere & ordinaire; car il ne s'agit pas ici de la séparation entiere, qui est un effet de l'excommunication, dont l'execution regarde principalement les Pasteurs immédiats de l'Eglise, comme les Evêques.

*De tous ceux d'entre vos freres*, c'est-à-dire, d'entre les fideles, qui sont tous freres; par les raisons qui ont été exposées en plusieurs endroits de ces Epîtres.

*Qui se conduisent d'une maniere dereglée*, c'est-à-dire, notablement contraire aux regles de l'Evangile.

*Et non selon la tradition & la forme de vie qu'ils ont reçue de nous* de vive voix, lorsque je vous ai formés à la foi & à la vie chrétienne; de-peur de vous corrompre vous-mêmes par leur exemple, & de leur donner sujet de croire que vous n'improuvez pas leur dereglement.

℣. 7. *Car vous sçavez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter; puisqu'il n'y a rien eu de dereglé dans la maniere dont nous avons vécu parmi vous.*

*Car vous sçavez vous-mêmes*, tous tant que vous êtes. Ces paroles sont la suite & la confirmation des versets précedens: *Selon la tradition qu'ils ont reçue de nous.*

*Ce qu'il faut faire pour nous imiter;* de sorte que ceux qui y manquent ne sçauroient s'en excuser par l'ignorance.

*Puisqu'il n'y a rien eu de dereglé, &c.* c'est-à-dire, que notre vie a pleinement répondu aux regles que nous vous avons prescrites, vous ayant plutôt enseigné par les exemples, que par les paroles.

℣. 8. *Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé jour & nuit avec peine & avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.*

*Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne*, comme j'apprends que quelques-uns le font parmi vous, qui au-lieu de travailler, vivent aux dépens d'autrui: ce que l'Apôtre fait ici passer pour un grand desordre, comme étant directement opposé à la justice, & à l'obligation que les hommes ont de travailler pour s'entretenir. *In sudore vultûs tui vescêris pane tuo.* Gen. 3. 19.

*Mais nous avons travaillé de nos mains*, sans considerer si ce travail étoit au-dessous de notre emploi, & de notre dignité d'Apôtre, & s'il nous rendoit méprisables aux yeux du monde.

*Jour & nuit*, c'est-à-dire, autant que la nécessité de vacquer à la parole de Dieu pouvoit nous le permettre.

*Avec peine & avec fatigue*, nous étant fort malaisé dans le peu de temps qui nous restoit pour le travail, d'y trouver un gain suffisant pour notre subsistance, à moins de récompenser le temps par la grande application, & par une assiduité & une peine extraordinaire.

*Pour n'être à charge* en la moindre chose *à aucun de vous*, non pas même à ceux qui auroient pu plus aisément contribuer à notre subsistance.

℣. 9. *Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir: mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes*

*pour modele, afin que vous nous imitassiez.*

*Ce n'est pas qu'*étant ce que nous étions à votre égard *nous n'en eussions le pouvoir*, selon les regles mêmes de l'Evangile.

*Mais* ce qui nous a fait agir de la sorte, *c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modele* par nos actions, ne nous contentant point de vous instruire par nos paroles.

*Afin que vous nous imitassiez*, c'est-à-dire, que vous ne puissiez aucunement vous dispenser de nous imiter, voyant que nous-mêmes, qui n'avions nulle obligation à gagner notre vie par le travail des mains, puisque nous la méritions assez par celui de nos propres fonctions, ne laissions pas de nous y appliquer, afin de trouver ce qui nous étoit nécessaire pour subsister.

℣. 10. *Aussi lorsque nous étions avec vous, vous déclarions-nous que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.*

*Aussi*, comme nous agissions de la sorte, *lorsque nous étions avec vous*, pour l'établissement de votre Eglise, *vous déclarions-nous* hautement, & sans crainte qu'on nous reprochât à nous-mêmes d'enseigner ce que nous ne faisions pas, *que celui qui ne veut point travailler*, selon son état & sa condition, pour gagner sa vie par quelque travail honnête, lorsqu'il le peut, *ne doit point manger*, puisque Dieu a attaché la nourriture & la subsistance de l'homme à son travail. Voyez Genes. 3. 17. & qu'il ne l'a privé, ensuite du peché, de tant de choses nécessaires pour sa subsistance, qu'afin de l'obliger à trouver par le travail le moyen de satisfaire à ses propres besoins, & à ne pas demeurer dans l'oisiveté.

℣. 11. *Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, & qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas.*

*Car nous apprenons* par des témoins dignes de *foi, qu'il y a parmi vous*, quoiqu'en petit nombre, *quelques gens* qui ne vivent pas selon les regles de l'Evangile.

*Qui ne travaillent point*, c'est-à-dire, qui au-lieu de s'appliquer au travail & aux exercices de piété, qui devroient être leur seule occupation, passent leur vie à perdre le temps, à courir les bonnes tables, & à se divertir.

*Et qui se mêlent de ce qui ne les regardent point*, afin d'avoir de quoi divertir les compagnies où ils se trouvent, & les personnes qui les reçoivent à leurs tables; ce qui est une vie de parasite.

℣. 12. *Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les conjurons par* notre *Seigneur J. C. de manger leur pain en travaillant en silence.*

*Or nous ordonnons* absolument, & non seulement par conseil, *à ces personnes*, que nous ne nommons pas ici pour leur épargner cette confusion, dans l'esperance que nous avons de leur correction; & à tous les autres qui dans la suite pourroient les imiter, & s'abandonner à ce miserable genre de vie.

*Et nous les conjurons* en même temps; c'est pour adoucir la severité du commandement, *par* notre *Seigneur J. C.* c'est-à-dire, pour son amour, & par l'autorité qu'il nous a commise.

*De manger leur* propre *pain en travaillant*, c'est-à-dire, de vivre de leur travail, & non pas dans l'oisiveté, aux dépens d'autrui.

*En silence*, au-lieu de s'enquerir de ce qui ne les

regarde point, & de s'entretenir, comme ils font des affaires d'autrui, & de nouvelles inutiles, pour trouver leur subsistance. D'autres traduisent, *paisiblement*, ou, *en repos*.

℣. 13. *Et pour vous, mes freres, ne vous lassez point de faire du bien.*

*Et pour vous, mes freres*, qui pour la plupart, vivez d'une maniere bien differente. Il parle à tout le corps de l'Eglise, dont les particuliers, qui vivoient dans le dereglement, ne faisoient qu'une très-petite portion, comme il est aisé de voir par ce qui suit.

*Ne vous lassez pas de faire du bien*, c'est-à-dire, continuez à vivre selon les regles de l'Evangile, quelque peine qu'il y ait à les observer.

℣. 14. *Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par notre lettre, notez-le, & n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion & de la honte.*

*Que si quelqu'un, &c.* Continuant de vivre dans le dereglement, comme il faisoit auparavant, & donnant sujet par sa conduite & sa désobéissance de prendre des mesures toutes particulieres, pour le ranger à son devoir.

*Notez-le* entre les antres, en sorte qu'il soit connu pour tel qu'il est. *Autr.* Marquez-le-moi par lettre, c'est-à-dire, décrivez-moi sa vie & ses déportemens, afin que je puisse aviser ensuite ce qu'il faudra faire, selon Dieu, pour le ranger à son devoir.

*Et n'ayez point de commerce* familier *avec lui*, si ce n'est pour lui remontrer, & pour tâcher de le ramener à Dieu, comme l'Apôtre l'ordonne ensuite.

*Afin qu'il en ait de la confusion & de la honte*, se

voyant privé de la converſation de ceux de ſa Religion, dont la vie eſt irréprochable, & qu'il eſt conſideré comme un miſerable indigne de la ſocieté des gens de bien.

℣. 15. *Ne le conſiderez pas* néanmoins *comme un ennemi; mais avertiſſez-le comme votre frere.*

*Ne le conſiderez pas* néanmoins *comme un ennemi* déclaré de l'Egliſe, puiſqu'il n'en eſt pas encore retranché par l'excommunication, & qu'il eſt encore uni à ſon corps viſible.

*Mais avertiſſez-le comme* étant encore *votre frere*, par la ſocieté viſible, qu'il a avec vous dans la communion eccléſiaſtique, dont il n'eſt pas retranché.

℣. 16. *Cependant je prie le Seigneur de paix de vous donner ſa paix en tout temps & en tout lieu. Que le Seigneur ſoit avec vous tous.*

*Cependant je prie le Seigneur de paix*, c'eſt-à-dire, auteur & amateur de la paix, & qui eſt ſeul capable de la donner, *de vous donner ſa paix* entre vous, ou plutôt de vous faire proſperer en toutes choſes, ſelon la maniere de parler des Hebreux.

*En tout temps*, ſoit dans la proſperité, ſoit dans l'affliction.

*Et en tout lieu*, où vous puiſſiez aller, ſoit que vous demeuriez à Theſſalonique, où que vous retourniez en Judée, d'où la perſecution vous a contraint de ſortir. D'autres traduiſent : *En tout temps & en toute maniere*, c'eſt-à-dire, tant à l'égard de vos freres, que de vos perſecuteurs.

*Que le Seigneur ſoit avec vous tous* par ſa grace & par ſa protection.

℣. 17. *Je vous ſalue ici de ma propre main, moi Paul. C'eſt là mon ſeing dans toutes mes lettres; j'écris ainſi.*

*Je vous salue ici de ma propre main, moi Paul*; ce qui suppose que cette lettre avoit été écrite par une autre main; cette précaution étoit pour empêcher que d'autres ne supposassent des lettres sous son nom.

*C'est là mon seing, &c.* Ce seing de l'Apôtre, qui étoit une certaine liaison particuliere des lettres qui composoieut son nom, que d'autres ne pouvoient contrefaire, n'est pas demeurée à la posterité.

℣. 18. *La grace de notre Seigneur J.C. soit avec vous tous. Amen.*

*La grace, &c.* Voyez l'exposition à la fin de plusieurs Epîtres.

---

## SENS SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 5. *Au reste, mes freres, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, &c.*

La nécessité de prier sans cesse, & les besoins continuels que nous avons de le faire, sont des vérités constantes qu'on ne peut contester sans renoncer à sa Religion; car comme Dieu est la source de tout bien; nous ne pouvons en avoir aucun que nous ne tenions de sa liberalité, soit qu'il nous le donne par le ministere de ses créatures, soit que nous le recevions immédiatement de lui; mais entre ces dons, les spirituels qui regardent l'éternité, sont incomparablement plus excellens, puisque tous les autres dons sans ceux-là nous sont inutiles, & souvent pernicieux à ceux qui les possedent. Si
1. Tim. 2. 2. donc notre saint Apôtre veut que les fideles prient

*pour les Rois, & pour tous ceux qui ſont élevés en dignité, afin que nous menions une vie paiſible & tranquille*, avec quelle affection ne devons-nous point prier pour nos Paſteurs, que Dieu a établis pour nous procurer les biens éternels ? Quand un General d'armée, qui combat à la tête de ſes troupes, ſe trouve en danger, tous ſes ſoldats ſe croient perdus s'ils ne le défendent & ne le couvrent de leurs boucliers pour le tirer d'entre les mains de ſes ennemis. Les armes du Chrétien, c'eſt la priere ; les Paſteurs qui combattent continuellement contre des ennemis viſibles & inviſibles, ont un très-grand beſoin d'être ſoutenus ; chacun des fideles n'a à veiller que pour lui ſeul, mais les miniſtres du Seigneur doivent prendre ſoin de tous, & veiller pour les conſerver, étant obligés de rendre compte pour le ſalut de leurs ames : c'eſt pour ce ſujet que l'ennemi eſt plus irrité contr'eux, & que c'eſt contr'eux qu'il dreſſe ſes plus redoutables efforts.

Qui pourroit dire combien de peines doit ſupporter un Paſteur qui veut faire ſon devoir : Car outre les perſecutions qui ſont inévitables, il faut qu'il veille toujours, qu'il inſtruiſe, qu'il conſole, qu'il reprenne ; il faut qu'il s'expoſe aux inimitiés, aux envies, aux accuſations, aux médiſances, & qu'il ſouffre differentes ſortes de maux & d'afflictions, ſouvent de la part même de ceux pour le ſalut deſquels il travaille : il a donc un très-grand beſoin des prieres des fidéles pour être ſoutenu & fortifié de la grace de Dieu dans l'exercice de ſes fonctions.

Ainſi ſaint Paul, qui étoit chargé du ſalut de tant de peuples, & qui avoit tant à ſouffrir de nos cô-

tés, demande le secours de leurs prieres ; mais comme c'étoit un héros intrepide au milieu des plus grands dangers, & qu'il souffroit avec une patience infatigable toutes sortes d'injures, & de persecutions, il ne les demande pas précisément pour lui-même, mais afin que *la parole de Dieu se répandit avec grande vîtesse*, en sorte que rien ne fut capable de l'arrêter, & que ceux qui l'annonceroient la fissent passer bien-tôt aux pays les plus éloignés: De plus, que cette même parole fût si estimée & si bien reçue par-tout par les operations des miracles & autres merveilles, qu'il ne fût pas besoin de la publier en tous lieux, & que le bruit seul de sa renommée pût faire le même effet, comme il étoit arrivé par la conversion de ceux de Thessalonique, où Dieu avoit operé par le ministere de saint Paul de grands prodiges, dont les autres villes ayant entendu parler, elle se convertirent sans que personne leur prêchât l'Evangile : 1. Thess. 1. 8. *La foi que vous avez en Dieu est devenue si célebre partout*, dit-il aux Thessaloniciens, *qu'il n'est point nécessaire que nous en parlions*. Ainsi la parole de Dieu, dans la bouche de saint Paul, alloit aussi vîte que la renommée même, à qui les Poëtes donnent des aîles pour marquer sa vîtesse & sa célerité.

℣. 5. *Que le Seigneur vous donne un cœur droit dans l'amour de Dieu & dans la patience de J. C.*

Le mot, *diriger*, signifie souvent dans l'Ecriture faire reussir en marchant droit au but qu'on se propose. Saint Paul prie donc Dieu qu'il fasse réussir les bons desirs que les Thessaloniciens avoient de demeurer dans l'amour, & de souffrir pour la justice, afin de participer au mérite de la patience de J. C. car saint Paul suppose qu'ils n'ont point

d'autre desir que de tendre droit à ce but. Il attribue à Dieu le Pere la charité, & la patience au Fils; parce que Dieu le Pere a fait éclater en faveur des hommes l'effet du plus grand amour qui pût être; *Car il a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique.* La patience de même est particuliere à J. C. étant la seule Personne de la sainte Trinité qui ait souffert. Nous ne pouvons être sauvés, si nous n'avons ces deux vertus; l'amour de Dieu qui n'est point accompagné de patience ne peut être véritable, ni la patience bonne sans aimer Dieu; l'une & l'autre de ces vertus nous étant nécessaires; parce que nous sommes obligés d'imiter J. C. qui a souffert pour la justice: Mais il faut bien du courage pour marcher droit dans la pratique de ces excellentes vertus, il y a une multitude innombrable de détours & de petits sentiers qui nous en écartent: les differens attachemens que nous avons aux créatures, nous retirent du droit chemin que nous devons suivre. La vaine gloire, les afflictions & tous les autres mouvemens qui agitent notre esprit, sont autant de vents violens qui nous font reculer en arriere, ou nous détournent de la voie droite; ainsi nous avons besoin d'un secours continuel de la grace de Dieu qui nous redresse dans nos égaremens, & de l'assistance de son bon Esprit qui nous conduise dans un chemin droit: *Spiritus tuus bonus deducet me in terram rectam.*

Joan. 3. 16.

Ps. 142. 10.

℣. 6. jusqu'au 15. *Nous vous ordonnons, mes freres, au nom de notre Seigneur J. C. de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une maniere dereglée, &c.*

On peut juger de l'obligation qu'il y a de travailler par la maniere avec laquelle l'Apôtre l'ordonne, après avoir declaré aux Thessaloniciens

par son propre exemple, ce qu'ils doivent faire pour l'imiter. Voici comme il leur parle : *Nous ordonnons*, dit-il, *à ces personnes qui ne travaillent point, & nous les conjurons par notre Seigneur J. C. de manger leur pain en travaillant en silence.* En effet, c'est une obligation indispensable à laquelle notre premier pere a été condamné ; & comme nous heritons de son peché, nous sommes tous obligés de nous soumettre à la même peine, & recevoir avec joie cette pénitence dont Dieu par sa bonté a fait un remede salutaire pour satisfaire à sa justice.

v. 12.

Ainsi, c'est se révolter contre Dieu même, & mépriser sa bonté infinie, que de ne pas accepter de bon cœur la peine du travail, & de ne pas se soumettre à la pénitence commune, qui sert à purifier les pechés, & à rétablir l'homme dans son premier bonheur: cette désobéissance est si considerable, que saint Paul menace d'excommunication ceux qui sont dereglés jusqu'à ce point : les termes dont il se sert sont pleins d'une autorité toute apostolique ; car après qu'*il leur a ordonné au nom de notre Seigneur J. C. de se retirer de ceux qui sont dereglés, parce qu'ils ne travaillent point, & qu'ils se mêlent de ce qui ne les regarde point*, & qu'il leur a *declaré que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger : Que si quelqu'un*, ajoute-il, *n'obéit pas à ce que nous ordonnons, notez-le, & n'avez point de commerce avec lui.* N'est-ce pas une espece d'excommunication d'être privé du commerce que les fideles doivent avoir les uns avec les autres ?

Le saint Apôtre use de toute la severité de la discipline pour obliger au travail ceux qui vivent dans l'oisiveté, pour plusieurs raisons importantes ; Car, premierement, n'est-ce pas une insolence que celui

celui que Dieu a condamné au travail pour expier ses pechés, & s'entretenir dans la vertu, ne veuille point obéir à un commandement si juste ?

En second lieu, n'est-ce pas une injustice qu'un homme qui est né pour la société, veuille que les autres travaillent pour lui ; & jouir du fruit du travail de ses freres sans y rien contribuer ?

Mais ce qui rend la nécessité de travailler si pressante, & ce qui est la principale cause de la perte de ceux qui refusent de se soumettre à cet ordre general, c'est l'oisiveté, qui de soi étant un grand déreglement, elle est encore la mere de tous les vices ; & la source criminelle de plusieurs déreglemens. Que peut faire autre chose celui qui vit sans occupation, que de contenter les desirs dereglés de sa convoitise, qui le porte au plaisir & à toute sorte de licence ? Il se rencontre deux choses dans ce vice, qui le doivent rendre infiniment odieux : l'une, qu'il ouvre la porte à toute sorte de maux ; l'autre, qu'il la ferme à toute sorte de biens : ainsi ceux qui meneut une vie oisive, tombent naturellement dans des habitudes criminelles qui les conduisent à l'impiété & à l'impénitence.

Il ne faut pas que les gens accommodés s'imaginent être exempts de travail & de quelque occupation honnête : saint Paul ne met aucune distinction entre les riches & les pauvres ; l'arrêt que Dieu a prononcé est general, & comprend aussi-bien les uns que les autres. Les riches ont-ils moins de besoin du remede de la pénitence commune que les pauvres ? Sont-ils moins sujets au peché ? N'ont-ils pas au-contraire plus d'occasions de faire le mal, s'ils sont oisifs ? Ne se trouve-t-il pas dans leur état plus d'obstacles au salut ? Car s'ils prétendent jouir

de tous les avantages que leurs richesses leur donnent, sans travail & sans peine, ils n'ont plus de ressource pour se sauver, & par-là ils s'en ferment toutes les avenues.

Mais ce qui est de plus déplorable, c'est que les riches & ceux qui sont un peu élevés au-dessus du commun, non seulement ne travaillent point, mais aussi ils méprisent ceux qui travaillent, & regardent le travail comme une condition indigne de leur occupation, & comptent même pour une marque de distinction & de noblesse, une oisiveté presque continuelle, & une vie de plaisirs & d'amusemens; & c'est en cela principalement qu'on peut dire que se verifie ce que le Fils de Dieu a dit: *Vous êtes bienheureux, vous qui êtes pauvres, parce que*
Luc. 6. 20. 28. *le royaume de Dieu est à vous. Mais malheur à vous riches, parce que vous avez votre consolation dans ce monde.* On peut voir l'explication sur la premiere Epître aux Thessaloniciens, chap. 4. versets 10. & 11.

℣. 15. jusqu'à la fin. *Ne le considerez pas* néanmoins *comme un ennemi, mais avertissez-le comme votre frere, &c.*

Il y a dans l'homme pecheur deux qualités; celle de l'homme, & celle de pecheur, dit saint Augustin; il faut aimer l'homme, le menager, le traiter avec douceur & charité: il faut au-contraire haïr le pecheur, le détester, le reprendre, & le détruire, autant que l'on peut; mais parce que ces deux qualités dans un même sujet sont si unies, qu'elles sont, pour ainsi dire, inseparables, on ne peut toucher l'un sans l'autre. Si vous caressez & flattez l'homme pour le gagner, le pecheur s'en éleve & se fortifie: si au-contraire vous blessez le pecheur pour le guerir, l'homme se choque & s'irrite; c'est ce qui fait que la pratique de la corre-

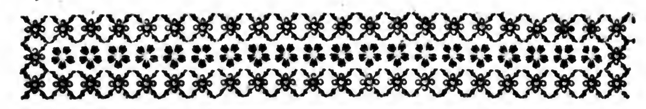
ction est un des devoirs des plus difficiles à accomplir dans la vie chrétienne, quoiqu'il soit des plus importans.

Nous devons procurer le salut de notre prochain, & chercher le moyen de le retirer du peché où il est engagé ; mais qui sçait précisément quand il faut s'acquitter de ce devoir, comment il s'y faut prendre pour rendre la correction utile, en considerant non seulement la qualité & la quantité des fautes qu'on reprend ; mais encore la disposition des esprits, en voyant jusqu'à quel point chacun peut souffrir la reprimande, ou la rejetter ? Que c'est une chose difficile à approfondir & à démêler, dit saint Augustin : *Quàm profundum & latebrosum est !* Ep. 95. alias 250.

Tous les hommes sont obligés dans les occasions d'avertir & de reprendre les fautes de leur prochain pour l'en corriger ; mais tous ne sont pas capables de cette fonction. Plusieurs sont, tels que celui dont parle J. C. dans son Evangile, qui veulent ôter une paille dans l'œil de leur frere, lorsqu'ils ont une poutre dans le leur : ainsi, pour s'acquitter de cette obligation, il faut vivre avec tant de retenue & de conduite, qu'on se rende capable par l'estime de sa vertu, de rendre utiles les avis qu'on donne aux autres. Matth. 7. 4.

On peut dire en general, que la correction se doit faire par un esprit de charité, non point par humeur, par passion, par interêt ; en sorte que celui qu'on reprend soit persuadé qu'on ne s'y porte que pour son bien, sans avoir aucun dessein de le choquer : *Corripite ut fratrem.*

*Fin du troisiéme Tome.*



# TABLE
## DES MATIERES
## DES EPISTRES DE SAINT PAUL
### aux Ephesiens, Philippiens, Colossiens, & Thessaloniciens.

I

L



M

R



S

*Fin de la Table des Matieres.*



